



HAL
open science

L'aménageur, le touriste et la nature sur le littoral de l'Aude. Modèles d'aménagement, pratiques touristiques et enjeux environnementaux.

Vincent Andreu-Boussut

► To cite this version:

Vincent Andreu-Boussut. L'aménageur, le touriste et la nature sur le littoral de l'Aude. Modèles d'aménagement, pratiques touristiques et enjeux environnementaux.. Sciences de l'Homme et Société. Université de Marne la Vallée, 2004. Français. NNT : . tel-00264255

HAL Id: tel-00264255

<https://theses.hal.science/tel-00264255v1>

Submitted on 14 Mar 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Marne-La-Vallée

École doctorale Information, Communication, Modélisation, Simulation (ICMS)

Thèse pour obtenir le grade de
Docteur en Géographie de l'Université de Marne-la-Vallée

Spécialité : Sciences de l'Information géographique

présentée et soutenue publiquement par
Vincent Andreu-Boussut

le 20 décembre 2004

L'AMÉNAGEUR, LE TOURISTE ET LA NATURE SUR LE LITTORAL DE L'AUDE (FRANCE)
MODÈLES DE GESTION, PRATIQUES TOURISTIQUES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Directeurs de thèse :

Bernard Cervelle et Nacima Baron-Yellès

Jury :

M. Philippe Bachimon, Professeur des Universités, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Mme Nacima Baron-Yellès, Maître de Conférences, Université de Marne-la-Vallée

M. Bernard Cervelle, Professeur des Universités Émérite, Université de Marne-la-Vallée

Mme Marie-Christine Cormier-Salem, Directeur de Recherche IRD, Muséum national d'Histoire naturelle

M. Jean Laterrasse, Professeur des Universités, Université de Marne-la-Vallée

Mme Lucette Laurens, Professeur des Universités, Université de Montpellier III – Paul Valéry

Invité : **M. Thierry Laniesse**, Directeur du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée



L'AMÉNAGEUR, LE TOURISTE ET LA NATURE SUR LE LITTORAL DE L'AUDE (FRANCE)

MODÈLES DE GESTION, PRATIQUES TOURISTIQUES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

RÉSUMÉ :

Au cours de la dernière décennie, le littoral de l'Aude a été le siège de mutations profondes dont la création du Parc naturel régional de la Narbonnaise, par un décret du 17 décembre 2003, est un des symboles forts. Comment et pourquoi un tel espace emblématique du tourisme balnéaire, décidé au plus haut niveau de l'État, a-t-il pu connaître une remise en cause aussi radicale de ses modes de gestion ?

Au cœur de la refondation de la gestion du littoral audois, la nature et, en particulier, les espaces protégés sont apparus comme une des clés possibles du re-développement touristique et du ré-aménagement de cet espace balnéaire méditerranéen. Cette recherche s'attache, dans une telle perspective, à mettre en lumière les enjeux contemporains, les étapes et les limites de l'« expérience » audoise.

Notre étude se décompose en trois temps forts qui viennent éclairer notre questionnement sous différents angles.

La première partie expose les différentes étapes de la mise en tourisme d'un littoral composé d'une mosaïque d'écosystèmes naturels singuliers. En réhabilitant le rôle des premiers inventeurs de la villégiature balnéaire à la fin du XIX^e siècle et en reconsidérant l'œuvre de la Mission Racine dans la construction planifiée, à partir des années 60, d'un « néo-Languedoc » voué au tourisme, cette démarche permet de mettre en perspective les mutations des politiques d'aménagement du littoral.

La seconde partie déconstruit la genèse d'un acteur central, le Parc naturel régional de la Narbonnaise, qui traduit l'émergence d'un nouveau modèle de gestion du littoral audois. L'analyse des pratiques renouvelées de l'aménagement révèle le recours quasi-systématique aux paradigmes de l'environnement, du patrimoine ou de l'identité et l'intégration centrale des enjeux touristiques dans le développement territorial. Cette recomposition du système d'action et de ses modes d'intervention semble d'ores et déjà traduire une tentative, encore hésitante et incomplète, de gestion intégrée.

A travers l'examen de la gestion des espaces protégés et de leurs usages sociaux, la troisième partie aborde la question de la production d'une nature touristique qui participe à la re-composition des territoires éphémères des vacances. Au delà des discours positifs de certains gestionnaires qui empruntent les arguments classiques du développement écotouristique, quelques études de cas témoignent en réalité d'une gestion insuffisante ou inadaptée des espaces protégés et démontrent que la conservation du patrimoine naturel n'est pas toujours assurée.

DISCIPLINE : Géographie, Aménagement et Urbanisme

MOTS CLÉS : Littoral, gestion, nature, espaces protégés, conservation, développement touristique, pratiques touristiques, systèmes d'acteurs, territoires, Languedoc-Roussillon, Aude.

PLANNERS, TOURISTS AND NATURE ON THE AUDE COAST (FRANCE)

MANAGEMENT MODELS, TOURIST PRACTICES AND ENVIRONMENTAL ISSUES

SUMMARY:

Over the last decade, the Aude coast went through profound changes, symbolised by the creation of the Parc Naturel Régional de la Narbonnaise by Decree of December 17th 2003. How and why this emblematic area of coastal tourism, decided at the highest governmental levels in France, went through such a radical questioning of its management methods?

Central to the re-foundation of Aude coastal management, nature, and protected areas in particular, appeared to be one of the possible keys to tourist rejuvenation and land use re-planning of this Mediterranean mass tourist destination. From this standpoint, this research attempts to shed light on the contemporary stakes, the stages and the limits of the Aude “experience”.

Our analysis consists of three main parts, each of them shedding a different light on our subject.

The first part sets out the several stages of the touristification of a littoral consisting of a mosaic of singular natural ecosystems. In order to put in perspective the changes in land-use coastal planning policies, the analysis focuses on two points: the rehabilitation of the pioneers who have “invented” the first seaside resorts at the end of the 19th century and the rereading of the heritage of the Mission Racine in the planning of a “Neo-Languedoc” devoted to mass tourism from the 1960’s onwards.

The second part analyses the genesis of a central actor, the Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, which reflects the emergence of a new model of management of the Aude coast. The study of renewed planning practices reveals the quasi-systematic resort to the paradigms of environment, heritage and identity and the integration of tourist stakes in the territorial development. This recomposition of the action system and its intervention strategies already seems to reflect an attempt, still hesitating and incomplete, at integrated coastal management.

By studying the management of protected areas and their social uses, the third part deals with (the question of) the production of a tourist nature that contributes to the recomposition of short-lived holiday territories. In spite of the positive views held by some managers relying on the standard arguments of eco-tourism development, several case studies reveal in fact an inadequate and unsuitable management of protected areas and show that the preservation of natural heritage is not always guaranteed.

DISCIPLINES: Geography, Planning and Environment

KEYWORDS: Coastline, coastal management, nature-based tourism, protected areas, patrimonialization and conservation policies, actor interaction, tourist practices, Languedoc-Roussillon, Aude.

AVANT-PROPOS

Je me souviens encore aujourd'hui avec amusement de mon premier voyage sur un littoral dont je ne connaissais rien en dehors de ses moustiques et de ses stations célèbres. C'était en février 2001. Même si j'avais eu l'occasion de faire, enfant, quelques pâtés de sable vers le Grau-du-Roi, les pérégrinations familiales ne nous portaient guère au delà de la région toulousaine ou de l'Ariège. Évidemment, je ne regrette rien car j'avais tout à gagner de cette découverte : des objets, des problématiques et des méthodologies nouvelles. Plus encore, c'est en réalité une migration progressive, tant disciplinaire que géographique, que cette thèse illustre. Formé à l'écologie à l'Université de Poitiers, mon « désir de rivage » s'est affirmé jusqu'à intégrer l'Université de Bretagne Occidentale pour y réaliser un virage disciplinaire de l'écologie à la géographie des littoraux. Si cette étape marque une rupture pour certains, je l'ai davantage envisagée comme une continuité, une ouverture. C'est à ce moment précis que ma rencontre avec Nacima Baron-Yellès a été décisive, bien décidé à laisser un moment de côté inventaires botaniques et relevés symphytosociologiques largement développés dans mes travaux de maîtrise dans l'estuaire de la Loire et de DEA sur l'île de Groix. Motivés pour réfléchir sur les problématiques de la gestion des zones humides littorales, notre recherche de financement nous a conduit à proposer un sujet sur le littoral de l'Aude afin de bénéficier d'une allocation du Ministère de la Recherche auprès de l'école doctorale ICMS de l'Université de Marne-la-Vallée. La découverte de la réalité des enjeux de la gestion de cet espace littoral m'a ensuite conduit à laisser progressivement de côté les aspects technicistes, d'autant plus que la constitution des Systèmes d'Information Géographique allaient bon train au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional comme à la DDE.

Je tiens ainsi à remercier en premier lieu Bernard Cervelle, le directeur officiel et bienveillant de cette thèse, pour m'avoir fait confiance alors même que mes objets de recherche et mes méthodologies étaient très éloignées des habitudes de son laboratoire Géomatériaux et de l'école doctorale ICMS (Information, Communication, Modélisation, Simulation). Je le remercie doublement pour ses relectures nombreuses, et attentives, ainsi que pour ses encouragements énergiques. Nacima Baron-Yellès occupe évidemment une place de choix pour avoir impulsé ces envies de travail, pour avoir directement ou indirectement orienté ma manière de penser, mais aussi pour quelques moments partagés au bord des marais ou autour d'un café... Je dois également aux laboratoires Géomatériaux et Ville-Mobilité-Transport des conditions de travail particulièrement idéales, dont il convient de souligner l'importance. Mes remerciements vont tout naturellement aux deux équipes de travail qui ont été les miennes pendant quatre années. Mes collègues enseignants et chercheurs du pôle tourisme de l'Université de Marne-la-Vallée : Marie-Christine Lacour, Pierre Verneuil, François Denoël, Edith Fagnoni ou Alain Boret mais aussi Maria Belfio, devenue progressivement indispensable. Et puis merci à toute l'équipe audoise du Parc naturel régional : si ses deux directeurs successifs Thierry Lanièsse et Didier Olivry doivent être vivement remerciés, il en va de même pour Cécile Sorbier ou Fanchon Richart pour avoir souvent joué les rôles d'« indicateurs ». J'en profite pour saluer Raphaël Certain et Henri Pauc, chercheurs à l'Université de Perpignan, pour leurs quelques informations sur la dynamique de ce littoral si mouvant. Ma gratitude va également à Delphine van Waerbeke, à Xavier Michel ainsi qu'à mon père Jean-Louis Andreu-Boussut pour leur aide sur le terrain. Pour finir, j'ai bien évidemment une pensée pour les habitants, les touristes, les élus et autres responsables de centres de ressources qu'il m'a été donné de rencontrer au cours de ces quelques années. J'achèverai cet avant-propos en exprimant toute ma profonde reconnaissance à mes proches qui m'ont soutenu. D'abord Pierre-Arnaud sans qui rien n'aurait été possible au bout du compte, pour ses lectures attentives et ses conseils avisés. Merci à mes parents qui m'ont permis d'achever ce cursus. Merci à Natacha et à Annie pour la relecture des planches iconographiques et puis merci à Caroline et à Guillaume, mes compagnons d'écriture. Je ne souhaite oublier personne alors même que la place me manque. Je remercie ainsi père mère Florence, Valérie et Philippe, Emmanuelle, Sophie, Mélanie, Christophe, Sébastien, Julien, Delphine, Nicolas, M. et Mme Le Dem pour la découverte de Sète...

**L'AMÉNAGEUR, LE TOURISTE ET LA NATURE SUR LE LITTORAL DE L'AUDE (FRANCE)
MODÈLES DE GESTION, PRATIQUES TOURISTIQUES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

INTRODUCTION GÉNÉRALE 5

PREMIÈRE PARTIE - DE L'AVENTURE DU BALNÉAIRE À LA CRISE DES MODÈLES DE GESTION DU LITTORAL AUDOIS

CHAPITRE 1. LE LITTORAL AUDOIS : LES TEMPS ACCÉLÉRÉS D'UNE NATURE AMPHIBIE 21

CHAPITRE 2. L'ÉMERGENCE D'UN « DÉSIR DU RIVAGE » AUDOIS : LES INVENTEURS MÉCONNUS D'UN LITTORAL BALNÉAIRE 67

CHAPITRE 3. UN LITTORAL À L'HEURE DES PLANIFICATEURS : L'AMÉNAGEMENT D'UN « NÉO-LANGUEDOC » PAR LA MISSION RACINE (1963-1982)..... 109

CHAPITRE 4. DES MODÈLES EN CRISE : LA REMISE EN CAUSE DES FORMES TRADITIONNELLES DE L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE 145

DEUXIÈME PARTIE - L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU MODÈLE DE GESTION DU LITTORAL AUDOIS : ACTEURS, STRATÉGIES ET PRATIQUES

CHAPITRE 5. LA STABILISATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ACTEURS TERRITORIALISÉS : LA DIFFICILE GENÈSE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE..... 191

CHAPITRE 6. ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE, IDENTITÉ : L'INTÉGRATION DE TROIS PARADIGMES AUX MODES DE GESTION DU LITTORAL AUDOIS 233

CHAPITRE 7. SOUS LE BÉTON, LES CIGALES : IMAGES ET USAGES DE LA NATURE AU SERVICE DU RE-DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL..... 271

TROISIÈME PARTIE - LA PRODUCTION D'UNE NATURE TOURISTIQUE : PROCESSUS ET ENJEUX

CHAPITRE 8. DYNAMIQUE DE LA MISE EN TOURISME DE LA NATURE LITTORALE : DE L'OUVERTURE AU PUBLIC À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT..... 305

CHAPITRE 9. LA FRÉQUENTATION CONTEMPORAINE DES SITES NATURELS AUDOIS : ENTRE CONSOMMATION RÉCRÉATIVE DE MASSE ET ÉMERGENCE D'UNE SENSIBILITÉ À LA NATURE 335

CHAPITRE 10. CONCILIER FRÉQUENTATION RÉCRÉATIVE ET CONSERVATION DE LA NATURE : DE NOUVEAUX ENJEUX ? 371

CONCLUSION GÉNÉRALE..... 405

INTRODUCTION GÉNÉRALE

20h30, un mercredi d'août près de l'étang de Campagnol. Un vol de Sarcelles strie le ciel qu'éclaire un soleil rasant. Les lagunes semblent s'assoupir lorsqu'un groupe de visiteurs débouche dans un sentier. Le guide en tête fait signe aux enfants de se taire et d'écouter. Pas un bruit à part le frémissement des roseaux dans le vent, puis soudain, un chant. Tout le groupe est à l'arrêt. C'est le Cisticole des Joncs explique le guide, un naturaliste hors pair. Puis tout ce petit monde reprend son itinérance parcourant sansouïres et salins à l'abandon. Parents et enfants, brunis par le soleil des plages audoises, expriment leur étonnement. Décidément, ils ne s'attendaient pas à découvrir un tel univers si près de leur station.

Au même moment, dans une commune, quelque part sur le littoral de l'Aude. Monsieur le Maire préside le conseil municipal. Second point de l'ordre du jour. Les adjoints sont ravis. Les fonds de l'Europe viennent d'être débloqués. Avec l'aide du Conseil général, le budget pour l'aménagement du sentier dans la garrigue devrait être bouclé. Si tout va bien, il pourrait être en service pour la saison prochaine, c'est en tout cas ce que souhaite le nouveau directeur de l'Office de tourisme. Il faudra féliciter les techniciens du Parc naturel, c'est un dossier qui a été parfaitement piloté.

21h, le même jour dans le centre ville de Narbonne. Deux agents immobiliers font le point sur les dernières ventes et se félicitent. Les affaires marchent bien. Il faut dire que leur dernière mission, confiée par un important promoteur de la région, a été couronnée de succès. Ils relativisent. Leur mérite n'est pas si grand. 11 villas de grand standing avec vue sur l'étang de Leucate, c'est un produit de choix. Quelque chose qui fait patrimoine, près d'un vrai petit village coincé entre garrigues et lagunes, mais tout prêt de la plage. Et puis, ils ont eu de la chance. La semaine dernière, ils ont appris par le maire que le Conservatoire du littoral venait d'acquérir quelques parcelles juste à côté. Avec cet argument, les trois maisons qui restaient ont été vendues en deux jours.

Ces trois moments pris sur le vif, ces trois scènes, pourraient paraître bien anecdotiques et sans portée, si elles ne se déroulaient pas précisément sur le littoral de l'Aude dans la région Languedoc-Roussillon, dont la notoriété du tourisme balnéaire a largement dépassé les frontières françaises. Saynètes d'une pièce complexe dont les actes se sont déroulés depuis le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, leurs acteurs principaux sont des aménageurs (des élus, des entreprises, l'État...), de nombreux touristes et la nature, quasi-personnage et véritable « embrayeur d'action » (Lussault, 1994), complexe et polysémique, qui est loin de tenir aujourd'hui le second rôle.

Le fabuleux destin d'un littoral pourtant méconnu : nature, béton et.... nature

Véritable théâtre et observatoire des métamorphoses touristiques du littoral, la côte audoise est selon nous un cas d'école, même si cette affirmation ne semble pas si évidente au regard de la bibliographie. Les ouvrages classiques et les travaux de recherche en géographie du tourisme ont généralement délaissé ce littoral pour ne retenir comme symboles forts de l'invention de la plage, que les littoraux normands ou atlantiques, puis de l'héliotropisme, que la seule côte d'Azur. Pourtant, dès le XIX^e siècle, cette côte marécageuse et infestée de moustiques, domaine de quelques pêcheurs et viticulteurs, n'en est pas moins investie par des villégiateurs venus des villes proches. Même si certains jugeront cette histoire anecdotique, elle n'en demeure pas moins exemplaire du vaste essor des bains de mer qui touche les littoraux européens entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècle. Une révolution s'est alors opérée dans le silence, celle de la découverte de la baignade, mais aussi celle de la plage comme d'un lieu de mixité sociale, tandis que les autres rivages touristiques devenaient mondains. L'invention de la villégiature balnéaire a de fait plus d'un siècle dans l'Aude.

Plus d'un demi siècle plus tard, cette portion de côte est devenue l'un des symboles du tourisme balnéaire voulu au plus haut niveau de l'État. En l'espace de 20 années, de 1963 à 1982, la poignée de technocrates qui composent la Mission interministérielle Racine coordonne et transforme la façade maritime languedocienne en l'un des fleurons de l'économie touristique au niveau national comme européen. Alors, ce littoral a encore été boudé par les géographes physiciens qui lui ont préféré la côte atlantique pour mettre en évidence les dysfonctionnements de la dynamique littorale liés à l'aménagement lourd et rapide qu'induisait le contexte de fort développement touristique des années 60-70. A l'inverse, le fort pouvoir démonstratif d'une politique bâtisseuse aussi flamboyante a marqué durablement les esprits, ceux des chercheurs en économie, en sciences politiques ou en géographie du tourisme, comme ceux du public. Au littoral de l'Aude s'est rivée, à l'instar des départements limitrophes, une image de béton dont les professionnels du tourisme peinent encore à se débarrasser.

Enfin, depuis une décennie, les élus locaux de ce même littoral touristique œuvrent pour faire reconnaître leur territoire comme Parc naturel régional. Après les nombreuses étapes d'une

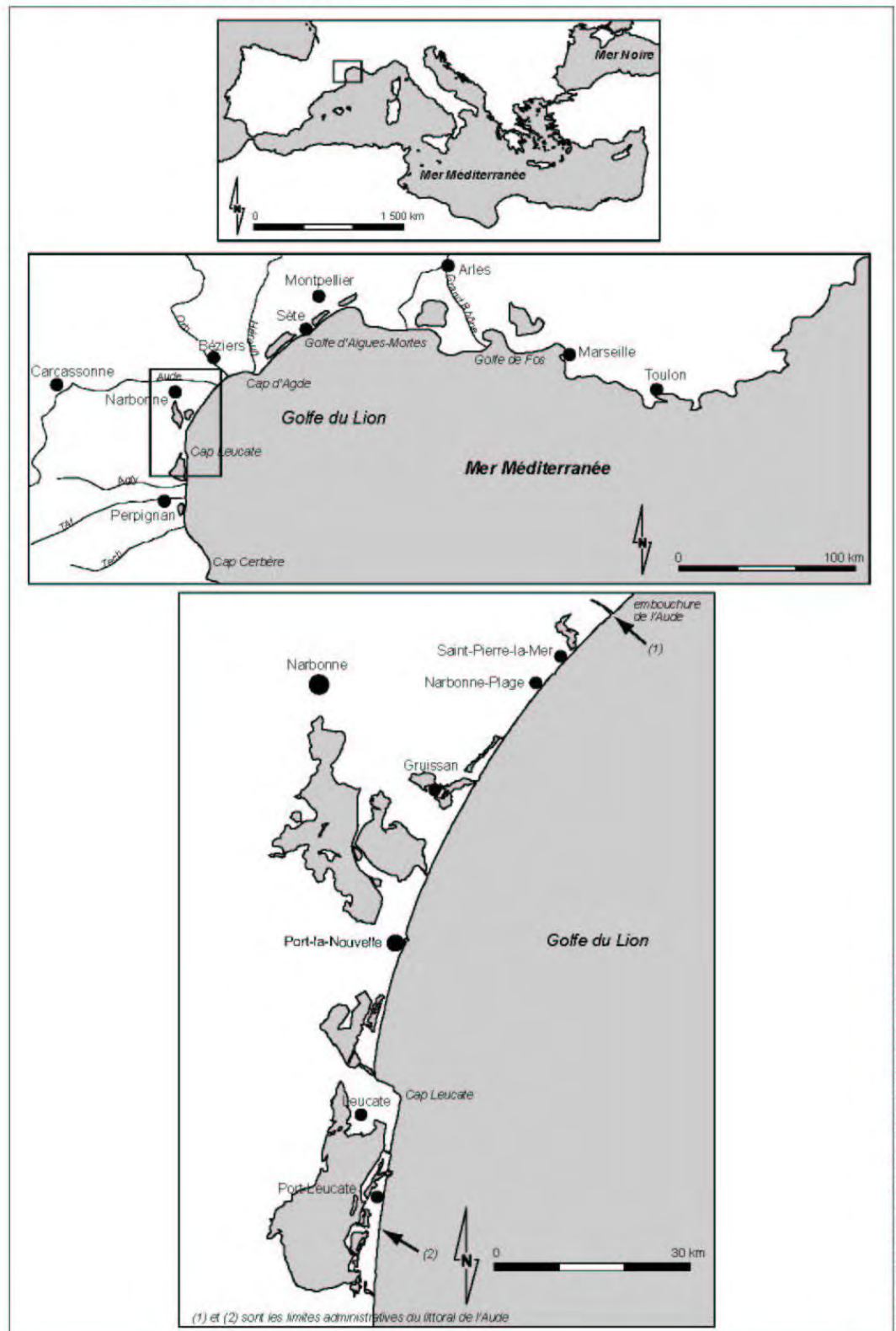
procédure mouvementée, pimentée par des tensions politiques antagonistes, le projet émerge finalement lorsqu'un décret du 17 décembre 2003 officialise la création du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Une autre rupture s'est opérée en silence : le littoral dédié à un tourisme balnéaire *de masse* est devenu, officiellement et de manière lisible, un territoire où protection de l'environnement et développement local doivent se lier durablement. Enfin, cette étape marque aussi la reconnaissance d'un patrimoine naturel vulnérable par de nombreux acteurs institutionnels et associatifs.

Cette rétrospective vise à grands traits à mettre en lumière l'exemplarité d'un tel espace littoral où se cristallisent les principales mutations des côtes françaises depuis plus d'un siècle et dont le moteur essentiel est le développement touristique. Plus précisément, ce cadre précis offre l'occasion d'une lecture condensée de la transformation des pratiques de la gestion du littoral, la notion de gestion étant entendue comme l'ensemble des actions ayant une incidence sur l'espace et regroupant autant les opérations d'aménagement que celles de la protection des milieux naturels (Miossec, 1993).

A nouveau projet de territoire, nouveaux modèles de gestion : le pari risqué d'une recherche

Notre travail s'est déroulé de 2000 à 2004, alors même que le Parc naturel régional n'était qu'un projet. Même si la création d'un Syndicat mixte de préfiguration au début de l'année 2000 concrétisait une procédure engagée depuis 1994 par l'Agence méditerranéenne pour l'Environnement (AME), les nombreuses tensions politiques locales ne permettaient guère de présager la réussite et l'acceptation d'un tel projet de territoire. Malgré la fragilité de ce contexte, nous avons souhaité et avons eu la chance de vivre de l'intérieur, *in situ*, comme partenaire scientifique du Parc naturel, de 2001 à 2003, les étapes de la refonte du système d'acteurs en charge de la gestion du littoral. Si une telle posture comportait des avantages évidents, notre démarche demeurait néanmoins risquée à deux titres. D'abord, notre recherche était tributaire de l'avancement des projets d'aménagement et du développement de nouveaux usages touristiques de la nature. Ainsi, à nos débuts, la majorité des communes littorales entamaient le réaménagement de leurs fronts de mer et émergeait l'idée, chez certains élus, de la nécessité de gérer la fréquentation touristique grandissante des espaces de nature. Si un certain nombre de ces projets ont abouti pendant le temps de notre travail, d'autres sont aujourd'hui inachevés ou attendent toujours les financements nécessaires ou une volonté politique suffisante pour les mettre en œuvre. D'autre part, la richesse d'informations et de connaissances « à chaud » que nous donnait notre position comportait un risque important, celui du parti-pris de l'analyse. Une mise à distance permanente de notre objet de recherche était nécessaire, tant notre imprégnation de la culture de l'action propre aux Parcs naturels régionaux était forte.

Planche 1 - Localisation des littoraux du Languedoc-Roussillon et de l'Aude au sein du bassin méditerranéen



Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marie-la-Vallée, 2004.

Nous mesurons tous les écueils d'une telle recherche prise dans l'action, d'autant plus que le recul manque cruellement pour prendre toute la mesure des implications du nouveau modèle de la gestion de l'espace littoral audois. Moins de dix ans nous séparent aujourd'hui des premières mesures de préfiguration du Parc naturel régional et moins d'un an de l'officialisation de son existence. La fragilité du contexte reste d'ailleurs d'actualité, puisque le Ministère de l'Écologie et du Développement durable n'a accordé ce label au territoire narbonnais que pour une durée de 5 ans. Ce n'est qu'à l'issue de ce « galop d'essai », si ses objectifs assignés sont atteints, que la durée de vie du Parc naturel régional atteindra les dix ans habituels. Alors qu'une vingtaine d'années se sont écoulées depuis l'aménagement d'un des littoraux balnéaires les mieux équipés de France, n'est-il pas temps de porter un regard sur le legs de la Mission Racine et ses implications dans le renouvellement actuel des modes de faire ? La création du Parc naturel régional s'éclaire alors d'un jour nouveau comme l'une des issues de la vaste opération entreprise par ces pionniers de l'aménagement touristique.

Alors même que la délimitation de notre terrain d'études, qui épouse l'ensemble des communes littorales et rétro-littorales du littoral de l'Aude¹, est relativement peu étendue, sa forte cohérence territoriale² permet d'intégrer plus finement à notre démarche les ressorts des réseaux de pouvoirs et la connaissance des liens qui se tissent entre les différents acteurs. Par ailleurs, à l'heure où « des exigences de cohérence sont requises au niveau européen, comme à celui des États, [celles-ci] passent par une analyse minutieuse des situations locales. Il existe en effet un problème de gestion littorale quasi universel, de grandes questions communes à résoudre également, mais qui s'inscrivent dans des contextes locaux tous particuliers » (Bodiguel, 1997, p. 19). Notre étude de cas prend donc tout son sens.

Cet espace géographique est d'ailleurs d'autant plus nécessaire à investiguer qu'il a été peu étudié jusqu'à aujourd'hui. L'inventaire des travaux de recherche sur les lagunes réalisé par H. Rey-Valette montre à ce titre que ces derniers portent essentiellement sur les grandes lagunes comme les étangs de Thau ou de Salses-Leucate ou sur les espaces très peu urbanisés comme la Camargue (Rey-Valette, 2002). En outre, ce sont les écologues et les biologistes qui se sont les plus intéressés au littoral languedocien en dehors de quelques sociologues au sujet du strict espace camarguais (Picon, 1996, 1993, 1989) et de géographes comme J. Rieucan sur le rapport des sociétés locales à la mer notamment (Rieucan, 1997, 1992a, 1992b, 1991, 1990).

¹ Le territoire qui constitue le cœur de notre terrain d'études, même si notre analyse sortira parfois de ce cadre pré-défini, se compose d'une quinzaine de communes. 5 d'entre elles sont littorales : il s'agit de Fleury-d'Aude, Narbonne, Gruissan, Port-la-Nouvelle et Leucate. Les 10 autres sont rétro-littorales et certaines possèdent une façade lagunaire : Armissan, Vinassan, Bages, Peyriac-de-Mer, Sigean, Lapalme, Roquefort-des-Corbières, Treilles, Caves et Fitou.

² Ces communes faisaient toutes partie du périmètre d'études du Parc naturel régional et sont réunies dans deux intercommunalités, la Communauté d'agglomération de la Narbonnaise et la Communauté de communes Corbières Méditerranée, elles-mêmes regroupées dans le Pays narbonnais et dans un Schéma de Cohérence territoriale en construction.

Questionner les modes d'intégration de la nature dans la gestion d'un littoral touristique

Au cours de la dernière décennie, le littoral de l'Aude a été le siège de mutations profondes dont la création du Parc naturel régional de la Narbonnaise est l'un des symboles forts. Dès lors, comment et pourquoi un tel espace emblématique du tourisme balnéaire a-t-il pu connaître une remise en cause aussi radicale de ses modes de gestion ? Deux hypothèses peuvent être formulées.

D'une part, cette remise en cause est liée à la montée en puissance de doctrines de la protection de la nature dont la matérialisation législative tend, depuis les années 80, à définir un nouveau cadre de la gestion des littoraux en France. Si la Loi Littoral du 3 janvier 1986 a été la première tentative de limitation de l'urbanisation, l'affirmation du Conservatoire du littoral – véritable agence foncière semi-publique – au niveau local a radicalement transformé les rapports de force entre élus, aménageurs et défenseurs de l'environnement. La multiplication de la mise en protection d'espaces de nature sur le littoral de l'Aude en témoigne. Cependant, cette transformation des pratiques de l'aménagement formulée et dictée par l'État a concordé avec une remise en cause locale liée aux répercussions des étapes antérieures de la mise en valeur touristique du littoral dont de nombreux acteurs institutionnels, accompagnés de quelques élus, dénoncent, depuis le début des années 90, les effets environnementaux et socio-économiques. Réclamant une meilleure prise en compte de l'environnement dans la gestion d'un espace littoral dont la fragilité est reconnue, leurs velléités se portent également vers la substitution progressive d'un système d'action vertical par un système d'action horizontal, même si les modes actuels de la gestion du littoral témoignent d'une superposition de ces deux logiques de pouvoir.

D'autre part, parallèlement, les professionnels du développement touristique remettent en cause l'image d'un littoral bétonné et les pratiques mono-balnéaires dont ils sentent les effets sur l'essoufflement de la croissance des arrivées de touristes. Alors même que la patrimonialisation de la nature va bon train dans les communes–stations balnéaires, les espaces naturels ainsi protégés apparaissent rapidement comme les fondements possibles d'une transformation des formes de développement. Si de nombreux objets naturels (milieux naturels, espèces phares, paysages...) sont saisis pour transformer, à grand renfort de plans de communication, les représentations collectives touristiques du littoral, la mise en tourisme des espaces protégés offre une diversification salutaire des pratiques récréatives.

La création du Parc naturel régional de la Narbonnaise traduit justement l'essai d'intégration de ces deux processus dans un projet de territoire dans lequel la dialectique tourisme – environnement se trouve désormais renforcée. Au delà de ce strict cadre institutionnel, d'une façon générale, l'historicité des usages touristiques du littoral, sans en oublier une seule étape, pose sous de multiples facettes la question de ces relations.

Auteur(s)	Types de tourisme et d'environnement	Type de relation	Approches
Michaud (1976)	Tourisme balnéaire Littoraux français	Relation destructrice	Tourisme prédateur et consommateur de l'espace et de l'environnement littoral
Corbin (1988)	Naissance du tourisme littoral Littoraux européens	Relation positive	Genèse de représentations positives du littoral à l'origine de l'invention du tourisme
Miossec (1988, 1993)	Tourisme balnéaire Littoraux atlantiques français et états-unis	Relation déstabilisatrice	Analyse des impacts du tourisme sur la dynamique littorale Réflexion sur la gestion du tourisme littoral
Carter et al. (1993)	Tourisme balnéaire Littoraux irlandais	Relation déstabilisatrice	Liens entre activité touristique et perturbations des littoraux Critique des processus de protection et de gestion du littoral
Escourrou (1993)	Toutes les formes de tourisme Espace français et exemples à l'étranger	Interaction ambivalente positive / négative	Environnement support des activités touristiques Nuisances du tourisme comme toute autre activité humaine
Meyer-Arendt (1993)	Tourisme balnéaire Littoraux du Golfe du Mexique	Interaction dynamique	Evolutions de la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement touristique
Baron-Yellès (1997, 2001, 2003)	Tourisme de nature Littoraux atlantiques européens	Relation valorisante	Nature, support d'un nouveau développement touristique Tourisme permet mise en protection de la nature
Butler (2000)	Tourisme international Espace mondial	Interaction complexe et dynamique	Vue globale des transformations environnementales et liens représentations de l'environnement / attractivité touristique
Grenier (2000)	Ecotourisme / Tourisme international Iles Galapagos	Relation doublement conflictuelle	Procès d'un écotourisme international destructeur Conflits autour de la conservation de la nature
Céron et Dubois (2002)	Toutes les formes de tourisme Espace français essentiellement	Interaction complexe à évaluer et à gérer	Méthodologie d'évaluation de la durabilité des démarches de développement touristique

Doc. 1 : Panorama de l'approche des relations tourisme – environnement littoral dans quelques travaux universitaires.

Une recherche explorant les enjeux contemporains des relations tourisme – environnement

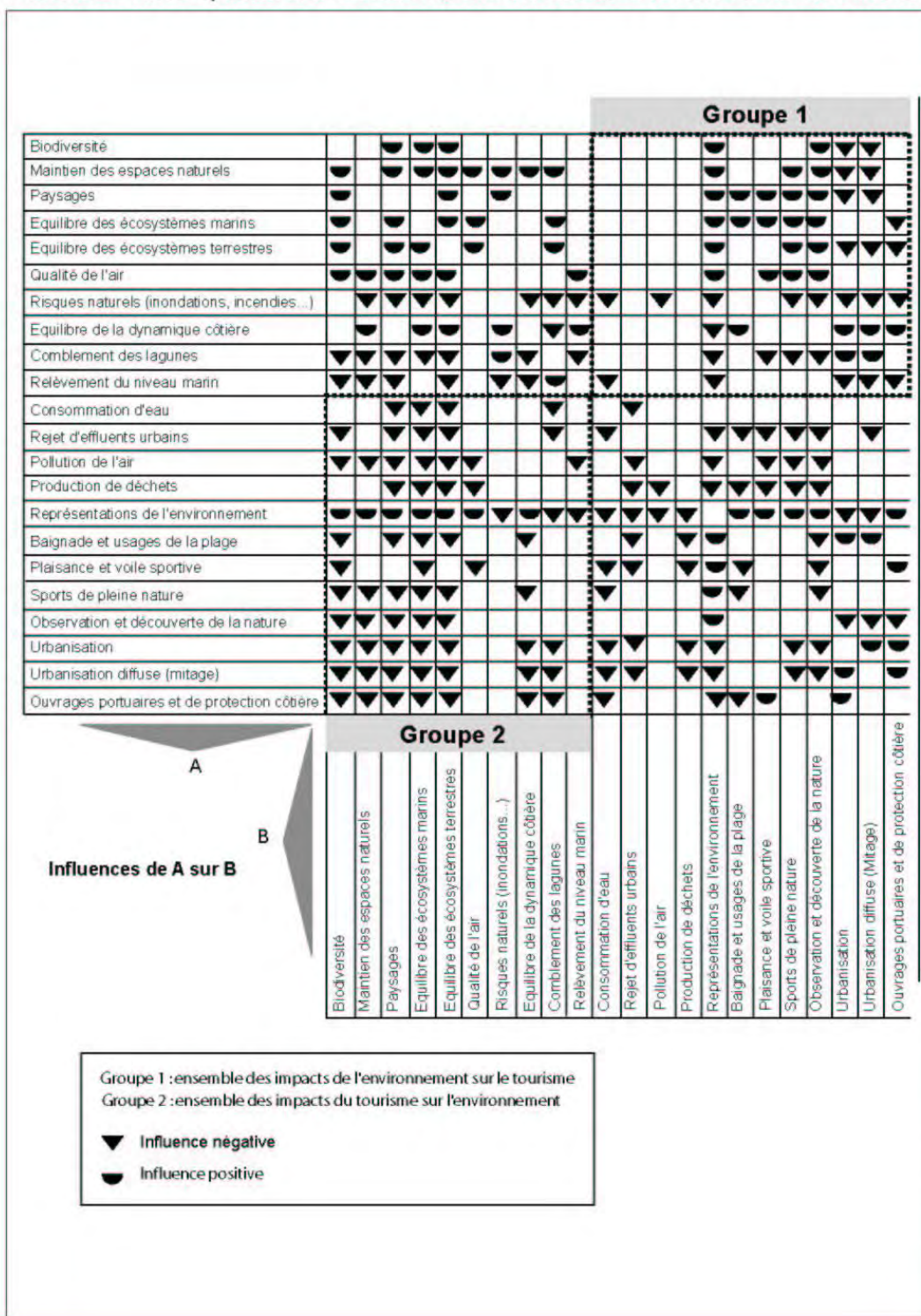
Les relations entre le tourisme et l'environnement ont été abordées par de nombreux géographes depuis les années 70. A la suite de quelques précurseurs, écologues ou géographes physiiciens, qui dénoncent d'abord les impacts environnementaux de l'aménagement lourd des côtes, les réflexions ont progressivement intégré une démarche plus globale dans l'analyse des dynamiques à l'œuvre dans les espaces littoraux. Les travaux sur les conséquences négatives du développement touristique sur la dynamique des transits sédimentaires ou la conservation d'écosystèmes fragiles ont été enrichis depuis une décennie par des approches plus systémiques privilégiant les termes d'interactions, d'interrelations pour mieux appréhender des objets complexes par essence (Doc. 1).

Certains géographes ont d'ailleurs récemment mis en garde contre les dérives idéologiques qui leur semblaient prévaloir dans beaucoup de travaux scientifiques, dès lors que leurs auteurs mesuraient des effets négatifs du tourisme sur les milieux naturels ou les sociétés locales³. Loin de nous le but de prendre une posture polémique dans l'affrontement entre deux approches réalistes. D'un côté, prétendre que certaines formes de tourisme, même dites les plus « respectueuses » de l'environnement, ne peuvent générer des impacts serait faux et naïf. Inversement, affirmer et maximiser l'universalité des déséquilibres environnementaux liés au tourisme, dans le but d'empêcher toute évolution du développement, serait franchement irréaliste et critiquable (Butler, 2000). Il ne s'agit donc pas ici de faire le procès de l'aménagement touristique, ni de combattre une conception écologisante et manichéenne de la protection des territoires face au tourisme. Nous préférons suivre le géographe anglo-saxon R. W. Butler lorsqu'il affirme que la géographie, dont les champs de réflexion s'intéressent à l'environnement comme au tourisme, est certainement la discipline la plus concernée par cet objet de recherche parmi les sciences sociales et que c'est un ensemble de relations complexes qu'il s'agit d'analyser⁴ (Butler, 2000, p. 354). A travers la notion de gestion, la posture du chercheur peut être plus féconde puisqu'elle demande d'étudier un ensemble de liens complexes à l'origine du fonctionnement d'un système littoral (Planche 2). Cette démarche a alors quelques chances de dépasser les deux catégories classiques d'analyse que rappelle le géographe G. Cazes : « le tourisme contre le milieu » ou « le tourisme comme facteur de valorisation ou de préservation de l'environnement » (Cazes, 1992).

³ Nous renvoyons à la lecture de l'ouvrage de F. Deprest *Enquête sur le tourisme de masse, l'écologie face au territoire* (Deprest, 1997, Ed. Belin, Coll. Mappemonde, 207 p.) qui argumente une critique fort intéressante sur les dérives de l'analyse des relations entre tourisme, sociétés et territoires. L'auteur dénonce essentiellement l'application des modèles écologiques à ces interrelations complexes en sous-entendant que la géographie, en tant que science sociale, pourrait apporter une vision autre du tourisme de masse qu'un faisceau d'idées reçues.

⁴ « The relationship between tourism and the environment in which it occurs is complex, poorly understood and should be of crucial concern to geographers in particular, for few if any other disciplines than geography have a foot so firmly in both environmental and tourist camps. » (Butler, 2000, p. 354)

Planche 2 - La complexité des interactions entre le tourisme et l'environnement littoral



Loin de nous toute prétention à vouloir dresser un diagnostic pratique sur ce que devrait être la gestion de l'environnement, à prévoir des solutions techniques pour faciliter la conservation des écosystèmes ou à évaluer l'efficacité des politiques publiques au niveau local. Ainsi, il ne sera pas question d'envisager les relations tourisme-environnement avec le regard du professionnel du tourisme, ni celui de l'écologue, mais de considérer en quoi le renouvellement des modes de gestion du littoral audois est puissamment déterminé par des facteurs sociaux (dont la croissance d'un « désir de nature »), économiques et financiers, culturels, scientifiques, technologiques, politiques et idéologiques qui se combinent et se hiérarchisent les uns par rapport aux autres. La gageure sera d'envisager ce faisceau de déterminants pour éclairer les enjeux contemporains de l'intégration de la nature aux nouvelles formes du développement touristique.

La mise en perspective de l'expérience du littoral audois en trois étapes

La première partie expose les différentes étapes de la mise en tourisme d'un littoral composé d'une mosaïque d'écosystèmes naturels singuliers. Vaste espace d'une nature amphibie aux dynamiques écologiques typées, la mouvance du milieu, gage de sa grande richesse biologique, est un pré-supposé que nous nous efforcerons d'illustrer (Chapitre 1). Le retour rapide sur les particularités naturelles propres à ce littoral apparaît d'autant plus essentiel qu'elles participent fortement aux fondements de l'image géographique de ce territoire et qu'elles expliquent en partie l'évolution des rapports des aménageurs à la nature. En réhabilitant le rôle des premiers « inventeurs » de la villégiature balnéaire à la fin du XIX^e siècle, la mise en tourisme du littoral apparaît par ailleurs relativement précoce (Chapitre 2). Si l'intégration régionale de cet immense lido frangé de marais s'opère lentement par la croissance des premières stations balnéaires et l'affirmation de leurs liens avec les pôles urbains situés dans l'arrière-pays, la prise en main de l'aménagement par l'État *via* la Mission Racine accélère l'intégration du littoral aux territoires touristiques national comme international (Chapitre 3). Cette construction planifiée d'un « néo-Languedoc » est fondatrice tant elle enclenche un processus d'urbanisation dont l'ampleur n'était pas connue jusqu'alors. Son legs matériel et idéal conditionne la recherche de nouvelles pratiques de gestion de l'espace touristique au seuil des années 90. Notre pari est donc de mettre en lumière la « crise » des modèles d'aménagement du littoral au regard des enjeux tout à la fois sociaux, économiques ou environnementaux dont les principaux acteurs institutionnels et politiques ont hérité (Chapitre 4).

La seconde partie éclaire plus avant la mutation des doctrines de l'aménagement vers une intégration renforcée de la protection de la nature. En proposant la déconstruction de la genèse d'un acteur central, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, l'émergence d'un nouveau modèle de gestion du littoral audois apparaît dans toute sa complexité (Chapitre 5). Si la recomposition du système d'action semble bien avancée, le renouvellement des pratiques de l'aménagement est également en cours. Leur analyse révèle le recours quasi-systématique aux

paradigmes de l'environnement, du patrimoine ou de l'identité (Chapitre 6) tout comme l'intégration centrale de la nature dans le développement touristique (Chapitre 7). Ainsi, la régénération du système d'acteurs et la refonte de leurs modes d'intervention semblent sembler d'ores et déjà traduire une tentative, encore hésitante et incomplète, de gestion intégrée.

Enfin, si l'enjeu de la conciliation entre la fréquentation touristique et la conservation de la nature est placé au cœur du nouveau modèle de gestion du littoral, la troisième partie s'attarde justement sur l'examen de la dynamique des aires protégées et de leurs usages sociaux. En analysant l'ouverture accélérée des espaces naturels au public depuis une décennie et les formes renouvelées de leur mise en tourisme (Chapitre 8), force est de constater la production d'une nature touristique qui participe à la re-composition des territoires éphémères des vacances (Chapitre 9). Au delà des discours positifs de certains gestionnaires qui empruntent les arguments classiques du développement écotouristique, quelques études de cas témoignent en réalité d'une gestion insuffisante ou inadaptée des espaces protégés et démontrent que la conservation du patrimoine naturel n'est pas toujours assurée (Chapitre 10).

PREMIÈRE PARTIE

**DE L'AVENTURE DU BALNÉAIRE À LA CRISE DES MODÈLES DE
GESTION DU LITTORAL AUDOIS**

INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Mosaïque de milieux appréciés, détestés, délaissés, méprisés, sollicités, aménagés, désirés, le littoral audois devint tout cela à la fois. C'est cette *historicité* de la relation au littoral qui nous intéresse au plus haut point dans cette Première Partie. L'historicité « peut être considérée, à la fois, comme le caractère historique de toute chose – acception élémentaire du terme –, et comme le processus résultant des complexes modalités de l'intervention du temps dans l'organisation, le fonctionnement et l'évolution des sociétés ; parmi ces modalités, il faut inclure les diverses représentations du temps, qu'elles soient savantes, institutionnelles, populaires, en cours dans un groupe humain en un moment donné » (Lussault, 1998, p. 33)⁵.

Deux précautions méritent d'être formulées. D'abord, l'enjeu n'est pas de construire une histoire linéaire dont les actuels projets d'aménagement seraient l'aboutissement. Il s'agit encore moins d'induire directement ou indirectement une relation mécanique de causalité déterministe entre des antécédents et la période actuelle. Notre objectif est plutôt d'identifier les fondements de la relation au littoral, des étapes de son aménagement, d'en dévoiler les héritages afin de mettre en perspective le projet de territoire en cours et la recomposition des enjeux de la gestion de ce littoral si singulier. L'examen du passé doit conduire à mettre en lumière les conditions de possibilité de la mutation des pratiques d'aménagement.

Cette partie tentera ainsi d'éclairer la double dynamique propre au littoral de l'Aude. D'une part, une dynamique naturelle, rapide à l'échelle historique, conditionne son évolution à plus ou moins long terme. D'autre part, les différentes étapes de son aménagement touristique illustrent la focalisation sur sa mise en valeur touristique. Il existe ainsi une itération permanente entre la société et le littoral audois qui se produit aussi bien dans le champ pratique de l'action que dans celui des représentations. En ce sens, quels rôles les différents acteurs que nous allons mettre en scène ont-ils conféré au littoral audois ? Et quels ont été leurs regards sur ces espaces ? Comment les ont-ils aménagés ?

⁵ Lussault M., 1998, "Renouveler le dialogue", *EspacesTemps*, Histoire/Géographie 2, Les promesses du désordre, n° 68-69-70, pp. 31-44.

Notre démarche se décompose ainsi en quatre étapes. L'examen des caractéristiques naturelles du littoral permet, dans un premier temps, de faire un point sur les dynamiques propres aux écosystèmes qui composent cet espace naturel singulier (Chapitre 1). Si les représentations collectives de ces milieux restent longtemps négatives, un certain nombre d'acteurs locaux, méconnus ou inconnus, réussissent néanmoins la mise en tourisme du littoral (Chapitre 2). A ce processus « venu d'en bas », succède la Mission Racine « venue d'en haut » qui, faisant table rase des obstacles liés au cadre naturel, invente, au niveau national, une nouvelle façade touristique (Chapitre 3). La lecture des interactions entre un tel aménagement touristique et les dynamiques sociales et environnementales propres au contexte audois permettent, pour finir, de mettre en perspective l'avènement, au tournant des années 90, d'une crise des modèles d'aménagement privilégiés jusqu'alors (Chapitre 4).

Les rivages marins du Languedoc-Roussillon, et du département de l’Aude en particulier, bordent le plus grand golfe des littoraux français : le golfe du Lion. Sur une longueur de 200 kilomètres, un vaste arc sableux s’étire entre le pied des Pyrénées et le delta du Rhône et décrit une courbe régulière, ouverte sur le bassin méditerranéen. Ce littoral est original sur deux plans corrélés. D’abord, la côte du golfe du Lion constitue la plus vaste côte à lagunes du territoire français. Ensuite, le croisement original d’un nombre important de facteurs écologiques est responsable de la genèse d’une mosaïque exceptionnellement fragmentée d’habitats et de milieux naturels. L’ensemble des écosystèmes et des paysages qui se développent sur le littoral audois montrent notamment le passage et les transitions des milieux marins vers les milieux paraliques et les milieux terrestres littoraux.

Pour décrire au mieux la nature littorale, cadre physique de notre travail, nous avons choisi d’en explorer, dans ce premier chapitre, les temporalités. Au regard de sa genèse et de ses rythmes – ses pulsations de vie en quelque sorte – qui en animent son fonctionnement complexe, les temporalités de la nature audoise semblent dominées par le temps court. Ces dernières, descriptibles et perceptibles à l’échelle de la vie humaine, rendent compte de l’essence de cet espace littoral mouvant : une mobilité extrêmement dynamique. Cette évolution rapide du littoral est d’ailleurs soumise à des rythmes saisonniers ou infra-saisonniers, relativement réguliers, mais aussi aux soubresauts, irréguliers par essence, des conditions naturelles.

Dans un premier temps, c’est le caractère amphibie et mouvant de cette côte lagunaire audoise que nous chercherons à mettre en valeur. Dans un second temps, un retour rapide sur les temps de la construction de ce littoral nous permettra de mettre en exergue la jeunesse des rivages et la variabilité de la position du trait de côte, caractéristique fondamentale de la dynamique de cet espace. Dans un troisième temps, l’étude des temporalités se resserrera sur l’évocation du fonctionnement des milieux lagunaires, afin de comprendre la nature des rythmes saisonniers qui marquent ces écosystèmes. Enfin, nous passerons en revue les dynamiques naturelles imbriquées s’articulant à la mosaïque des milieux littoraux.

1-1- Un littoral amphibie : un paysage de sable et d'eau

Certains paysages côtiers montrent une séparation relativement nette entre la terre et la mer. Même si chacun des deux milieux (continental et maritime) subit l'influence de l'autre, leur interpénétration reste limitée dans l'espace. Sur le littoral audois, cette rencontre de la terre et de la mer ne se fait pas selon une ligne de partage au tracé simple, mais marque une imbrication au tracé complexe. Le paysage littoral n'est donc pas composé d'une frange de contact, mais de vastes milieux écologiques, dont l'existence est liée au mélange des sédiments marins et des sédiments continentaux et à l'union des eaux douces et des eaux marines. Espace amphibie, immense et complexe, le littoral audois est une mosaïque de milieux écologiques différents et interdépendants.

1-1-1- Etangs ou lagunes ?

Quelques précisions de vocabulaire

La façade littorale du golfe du Lion est composée presque essentiellement de côtes basses d'accumulation qui s'étirent entre les pointements rocheux de Sète, Agde, Leucate et Collioure. Ces cordons littoraux bas, composés de sables plus ou moins fins, isolent des étendues d'eaux saumâtres plus ou moins vastes de la mer « libre ». Ces plans d'eau peu profonds et allongés parallèlement au trait de côte⁶ sont appelés lagunes (Paskoff, 1998 ; Pinot, 1996, 1998). Les lagunes du Languedoc-Roussillon, et celles de l'Aude, sont cependant appelées « étangs » dans le langage quotidien. Ces deux formes morphologiques – lagunes et étangs – sont si proches que le vocabulaire courant ne les dissocie pas et les confond même ici. Le géographe J.-P. Pinot (Pinot, 1996, 1998) définit les deux termes comme des « étendues d'eau mal reliées à la mer, dont les sépare un cordon littoral » et explique leur dissociation par leur origine linguistique. Le mot lagune proviendrait d'un diminutif féminin du lac italien *lago* : *laguna*. Cette *laguna* désigne une étendue d'eau – saumâtre ou sursalée du moment que la salinité diffère de celle de la mer – non séparée complètement de la mer par un cordon littoral. La lagune de Venise fournit d'ailleurs le prototype de *laguna*. De plus, le *lago* italien provient lui-même du lac latin *lacus*, fortement apparenté au mot *lacuna*. D'après J.-P. Pinot, ce lien est porteur de sens car *lacuna* désigne un trou, une mare, un bassin, une lacune. La langue italienne semble être ainsi à l'origine du vocabulaire le plus précis⁷ pour désigner cette forme littorale. Le terme d'étang serait, quant à lui, issu d'une racine indo-européenne qui aurait évolué au gré des régions linguistiques. L'étang français, le *stagno* italien, l'*estanque* espagnol, le *stang* breton ou l'*estaque* provençal seraient donc tous apparentés. Il désigne alors une nappe d'eau stagnante en milieu continental et peut être utilisé, dans le milieu littoral, pour nommer une étendue d'eau douce coupée quasiment hermétiquement de la mer par un cordon continu. Les lagunes se différencient donc des étangs

⁶ L'étang de Bages-Sigean est la seule lagune languedocienne qui ne soit pas disposée parallèlement au trait de côte.

⁷ Le vocabulaire anglais qu'évoque J.-P. Pinot illustre avec moins de précisions la complexité de la lagune, puisque celle-ci est traduite indifféremment par les termes *bay*, *sound*, ou même *lagoon* qui désigne par ailleurs le lagon.

par leur lien avec la mer. Cette communication maritime se fait par des ouvertures plus ou moins nombreuses pratiquées dans le cordon littoral. Cette ouverture sur la mer porte des noms différents, forgés au gré de la langue des habitants des rivages lagunaires. Le terme de passe est le plus couramment utilisé, tandis que le vocabulaire régional utilise le mot de *grau*.

Cette digression linguistique permet à la fois d'introduire ce chapitre dédié à la description de ce littoral et de son fonctionnement, et de s'accorder sur un vocabulaire jugé parfois ambigu. Désormais, quand nous évoquerons cette forme particulière du littoral ou ce milieu écologique original, nous emploierons le mot de lagune. Nous utiliserons cependant le terme d'étang pour faire appel au lieu qu'il désigne – l'étang de Bages ou l'étang de Leucate – car il s'agit de la toponymie locale, généralement acceptée et comprise.

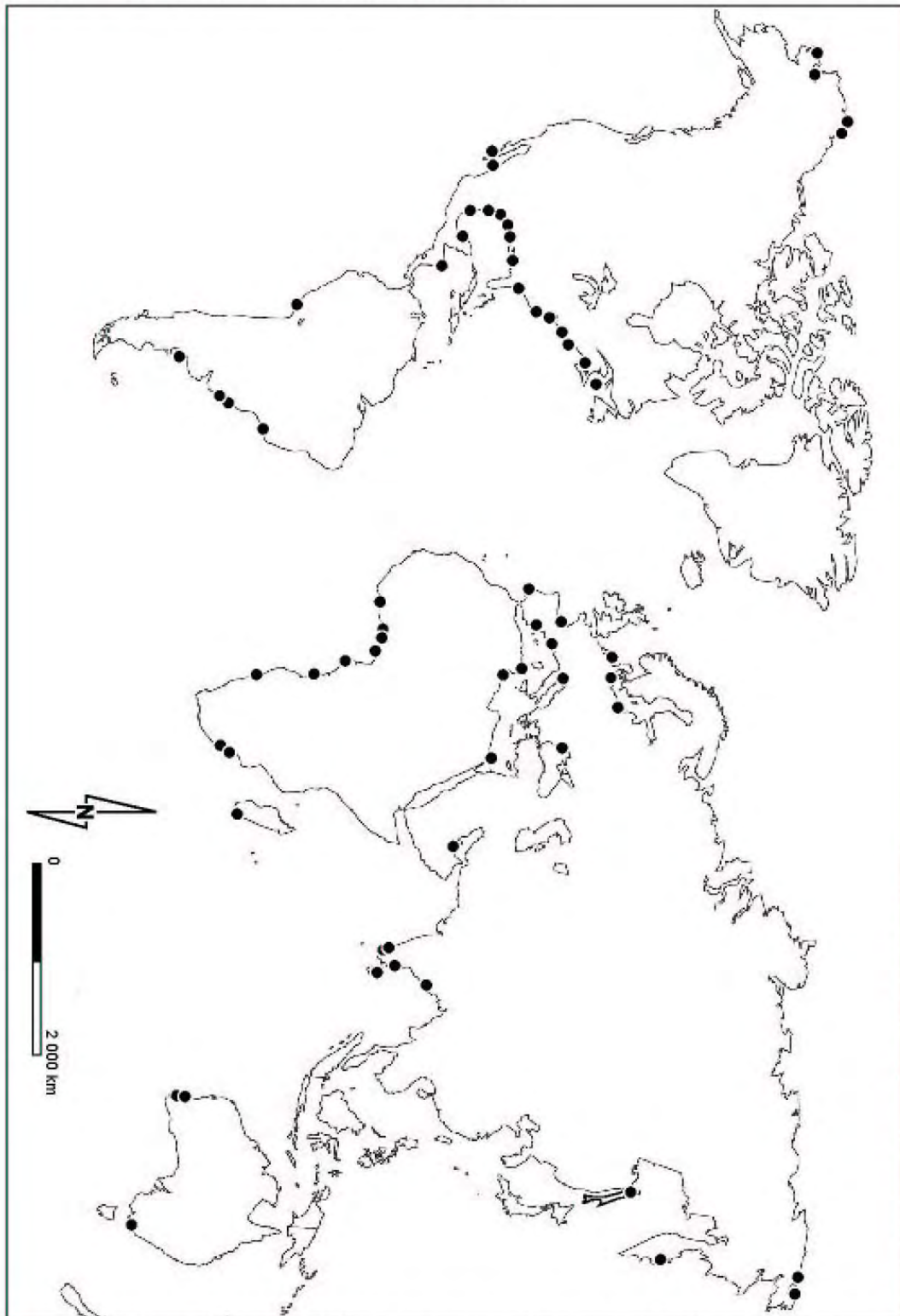
Le fonctionnement original des lagunes

Les étangs audois sont donc des lagunes, reliées à la mer Méditerranée par des passes ou des graus, dont l'existence est durable ou temporaire, certaines lagunes pouvant se fermer même durablement. Des échanges existent d'ailleurs, selon les cas, par percolation en dessous du cordon littoral. Ces lagunes constituent ce que le géographe R. Paskoff (Paskoff, 1998) nomme des milieux margino-littoraux pour deux raisons. D'abord, car leur salinité est variable de celle de la mer. Les lagunes voient se mélanger les eaux douces provenant des cours d'eau qui s'y jettent ou, en l'absence d'eau douce, se concentrer la salinité par évaporation. Ensuite car elles renferment des eaux calmes, abritées par le cordon littoral, où des sédiments fins d'origine continentale ou marine peuvent se déposer. Les passes qui découpent le cordon côtier assurent le renouvellement des eaux lagunaires par l'entrée des eaux marines. A l'état naturel, ces graus (quand ils n'ont pas fait l'objet d'aménagements cherchant à fixer leur position et à contrôler leur fonctionnement) peuvent se déplacer. Cette forte mobilité est causée par le transit sédimentaire littoral qui tend à obstruer les passes, phénomène contrebalancé par les effets de chasse liés à d'éventuels courants de marée et au débit des rivières qui se jettent dans la lagune. Les lagunes et certains étangs peuvent être ainsi rassemblés sous le terme d'aire intermédiaire semi-confinée (Pinot, 1998). Il existe alors sept cas de figures : les étangs de barrage totalement coupés de la mer, les étangs de barrage à entrées occasionnelles d'eau de mer, les lagunes peu ouvertes à entrées d'eau de mer peu importantes et souvent discontinues, les lagunes assez largement ouvertes sur la mer et régulièrement alimentées en eau salée, les rias ou les bras de mer, les fjords et enfin les mers intra-continentales à issue étroite, partiellement dessalées.

1-1-2- Une côte à lagunes en Mer Méditerranée

Les lagunes languedociennes ou italiennes ne sont pas des cas isolés. Les côtes à lagunes représentent environ 13% de la longueur des côtes du monde (Paskoff, 1998 ; Pirazzoli, 1997). Elles existent sous toutes les latitudes dans les régions polaires, tempérées ou tropicales, que le

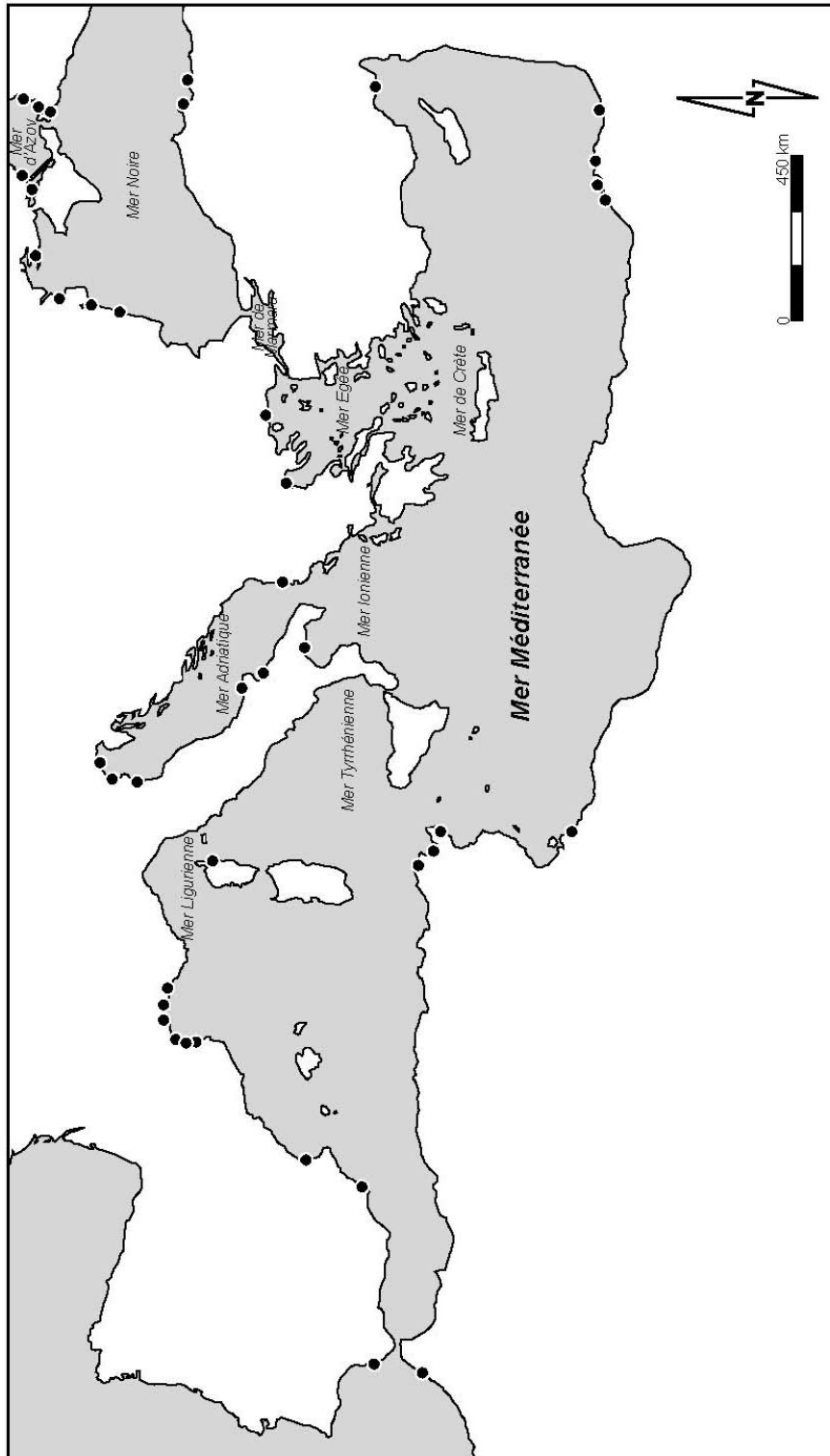
Planche 3 - La répartition des lagunes dans le monde



Sources : Atlas du Monde, *Liber Kartor AB*, 1993 ; Atlas géographique et historique, *Bordas*, 1991 ; Paskoff R., Les littoraux, *Armand Colin*, 1998 ; Liste des sites de la convention de Ramsar.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussut, Université de Marnes-la-Vallée, 2004.

Planche 4 - La répartition des lagunes sur les littoraux du bassin méditerranéen



Conception et réalisation : V. Andreu-Bousset, Université de Marie-la-Vallée, 2004.

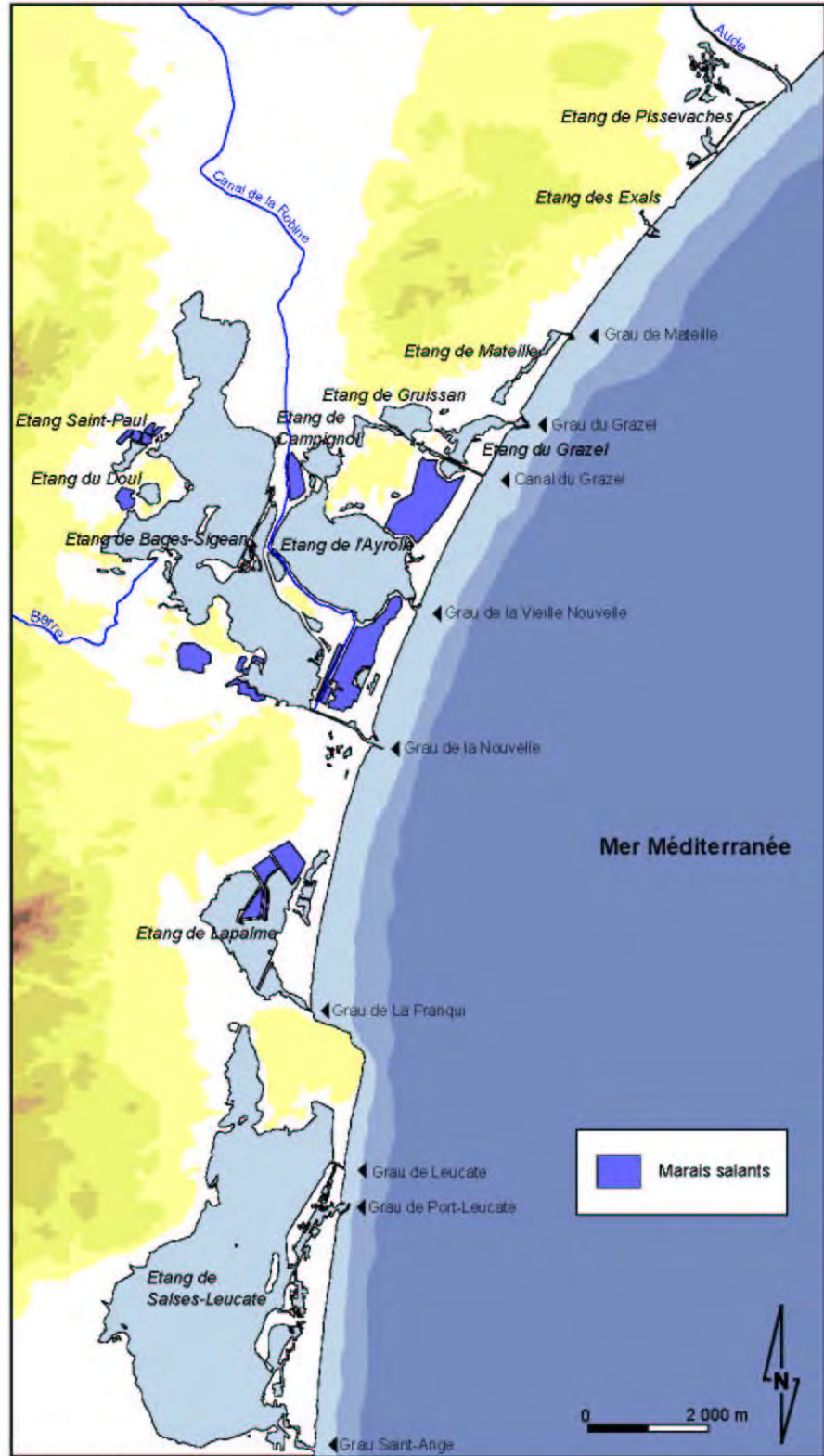
Sources : Atlas du Monde, *Liber Kartor AB*, 1993 ; Atlas géographique et historique, *Bordas*, 1991
R. Paskoff, Les littoraux, *Armand Colin*, 1998 ; Liste des sites de la convention de Ramsar.

marées soient fortes ou faibles (Planche 3). Des marnages moyens ou peu marqués semblent cependant être plus favorables à leur existence. Des complexes lagunaires comparables à celui du Languedoc-Roussillon se retrouvent notamment sur les rives du golfe du Mexique et, plus dispersés, sur la côte est des Etats-Unis. Dans l'hémisphère sud, les rives orientales de l'Amérique latine (Argentine, Uruguay, Brésil) et la côte occidentale du continent africain présentent les exemples les plus remarquables de lagunes.

A l'échelle du bassin méditerranéen, les côtes à lagunes sont assez nombreuses (Planche 4). Les lagunes les plus typiques et les plus connues se rencontrent le long du lido vénitien (lagune de Venise) ou bien le long des rivages espagnols (Petite mer de Valence). Les rivages sud-méditerranéens renferment également quelques beaux complexes lagunaires. Le long des côtes tunisiennes se développent la lagune de Ghar-el-Melh et les lacs de Tunis, dont le tracé a été récemment retracé lors de grandes opérations d'aménagement urbain. Tout un ensemble de lagunes s'égrènent aussi depuis Kelibia sur les rivages orientaux du Cap Bon. Le delta du Nil ensuite est à l'origine de la genèse d'un complexe lagunaire intéressant. Nous pouvons encore citer les côtes de la mer Noire et quelques portions des côtes grecques. D'une manière générale, les lagunes sont réparties sur les rives méditerranéennes selon une relative homogénéité.

Entre les Albères (au pied des Pyrénées) et le delta du Rhône s'étend le plus vaste complexe de lagunes des côtes françaises (Planche 5). Le long arc sableux du littoral du Languedoc-Roussillon (200 kilomètres environ) isole du golfe du Lion une quinzaine de lagunes aux superficies remarquables comme les étangs de l'Or, de Thau, de Bages-Sigean ou de Salses-Leucate. A ces lagunes principales, toutes différentes les unes des autres, s'ajoutent des lagunes moins étendues, tout aussi variées. Leurs différences s'expriment à travers leur superficie, leur profondeur, l'importance des apports d'eau douce qu'elles reçoivent (sources, rivières et canaux les alimentent en plus des précipitations) et l'importance des apports d'eau de mer via les graus naturels ou anthropisés (certains ont été fixés et sont désormais des canaux ou des ports). Ainsi, l'étang de Thau, avec une superficie de 7 500 ha et une profondeur moyenne de 4 mètres, est à la fois la lagune la plus vaste, mais aussi la plus profonde. Il s'agit d'un cas original dans le contexte languedocien et roussillonnais, car la profondeur moyenne de ces lagunes est généralement assez faible. Dans la majorité des autres cas, la profondeur ne dépasse que très difficilement le mètre et il n'est pas rare – c'est le cas des étangs de l'Arnel, de l'Ingril, d'Ayrolle ou de Campagnol – qu'elle soit même d'une cinquantaine de centimètres. Leurs superficies sont également très variables. Des lagunes de quelques hectares apparaissent d'autant plus minuscules qu'elles cohabitent avec les étendues immenses de grands étangs languedociens. Ainsi les rives de l'étang de Bages-Sigean rassemblent des petites lagunes – les étangs du Doul et de Saint-Paul – qui communiquent d'ailleurs avec la mer par son intermédiaire.

Planche 5 - Les lagunes du littoral audois



Sources : carte IGN au 1:100 000, n°72. 1999.

Conception et réalisation : V. Andrieu-Boussat, Université de Narbonne-3/Vallée, 2004

Nom	Superficie (ha)	Profondeur moyenne (m)	Profondeur maximale (m)	Apport d'eau douce	Apport d'eau de mer
Aigues-Mortes	3025	0,2 à 2	0,5 à 3	Négligeable (pluie seulement)	Par les canaux
Or	3170	1	2	Important (5 rivières, canaux)	Par un grau
Lattes-Méjean	747	0,7	0,8	Moyen (ruisseaux, canal)	Par un grau
Arnel	580	0,35	0,6	Faible (deux rivières)	Par un canal et une embouchure
Ingril	685	0,6	1,15	Faible (ruisseaux)	Par un port
Vic	1255	1,1	1,65	Faible (ruisseaux, canal)	Quasi nul
Thau	7500	4	10	Important (rivières, canal, source)	Par un grau et deux canaux
Campagnol	115	0,5	1	Faible (canaux)	Indirecte, par un étang
Ayrolle	1320	0,75	1,5	faible	Par un grau
Bages-Sigean	3900	2,1	2,6	Moyen (ruisseaux, canal)	Par un canal
Lapalme	1000	1	1,5	Faible (ruisseaux)	Temporairement par un grau
Salses-Leucate	5400	1,75	> 3	Moyen (ruisseaux, sources)	Par 3 graus
Canet-Saint-Nazaire	480		0,8	Important (rivières)	Temporairement par un grau

Doc. 2 : Caractéristiques des principales lagunes languedociennes
(Sources : Les écologistes de l'Euzière ; 1998, Dusserre et Loste, 1997)

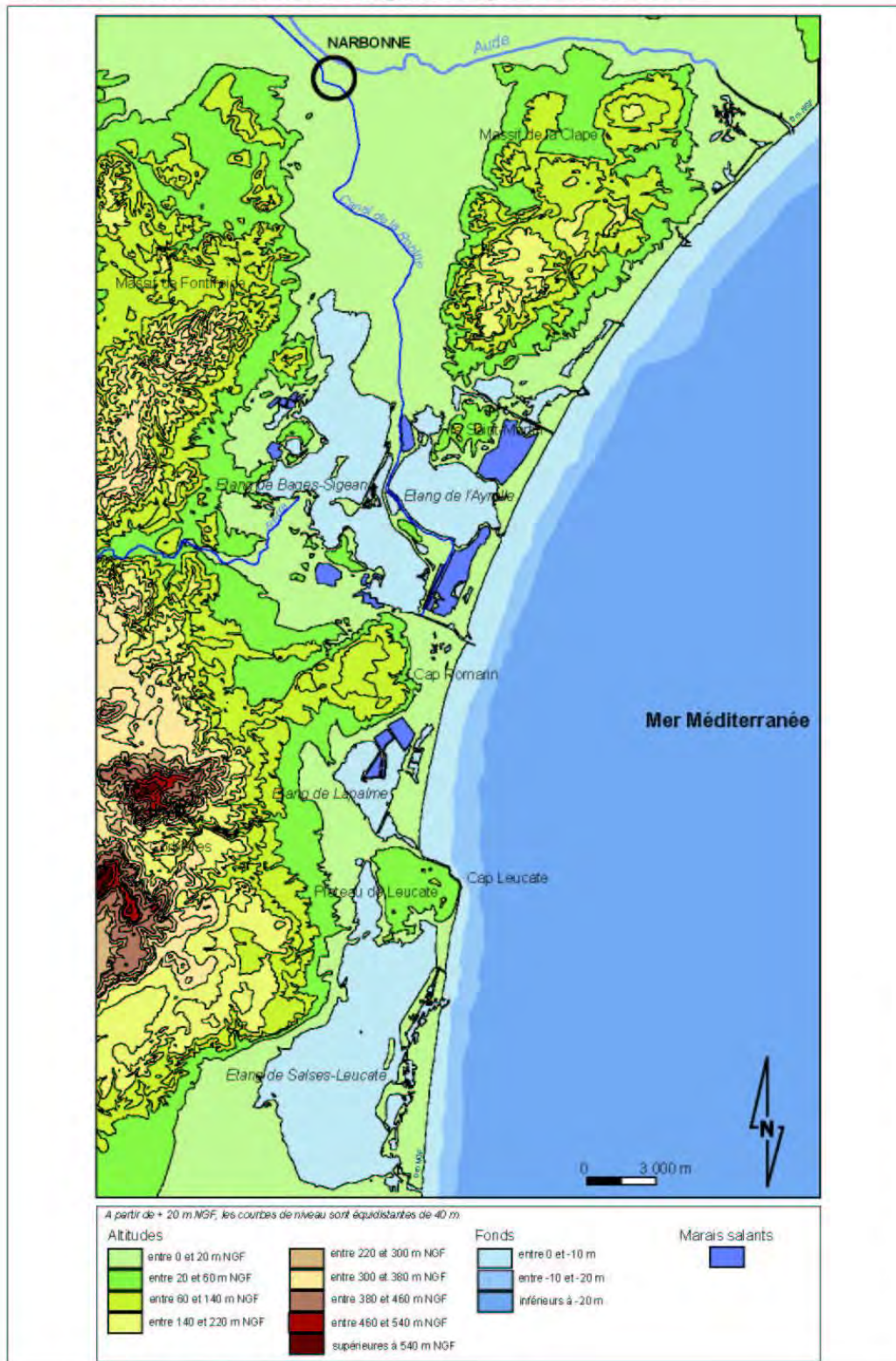
Il est également important de souligner la variabilité des modes de renouvellement de l'eau des lagunes, par apport d'eau douce ou par entrée d'eau de mer selon l'importance et le nombre de passes. Il s'agit d'une des raisons, en plus des variations saisonnières de l'ensoleillement et des précipitations, de la variabilité de la salinité des eaux qu'ils renferment.

1-1-3- Les lagunes du littoral audois : variabilité de leurs formes et de leurs caractéristiques

Une dizaine de lagunes distinctes

Neuf lagunes véritables se succèdent le long de la côte audoise (Planche 5). Le voyageur qui effectue un périple littoral partant de l'embouchure de l'Aude, au nord, et se dirigeant vers le sud, découvre d'abord les rives marécageuses et labyrinthiques de l'étang de Pissevaches. Longeant le pied du massif de la Clape, il aperçoit ensuite l'étang des Exals, minuscule plan d'eau enchâssé dans d'anciennes falaises calcaires et qui communique avec la mer par le port de plaisance de Narbonne. Le long lido qui s'étire alors depuis Narbonne-Plage jusqu'à Gruissan voit se succéder l'étang de Mateille, un plan d'eau oblong et parallèle au trait de côte, l'étang du

Planche 6 - Le littoral audois : des lagunes au pied des Corbières



Sources : carte IGN au 1:100 000, n°72, 1999.

Grazel, dont les rives ont été remaniées lors de la construction de la marina de Port-Gruissan et enfin l'étang de Gruissan, qui fait du village une sorte d'île. Une fois franchie l'île Saint-Martin, s'étend l'étang de Bages-Sigean, parsemé d'îles, et qui compose comme une longue respiration entre Narbonne et Port-la-Nouvelle. Le creusement du canal de la Robine reliant le canal du Midi via Narbonne au port de La Nouvelle, ainsi que la construction d'une ligne de chemin de fer le long du même tracé sont responsables de l'individualisation de l'étang de l'Ayrolle, dans la partie orientale de l'étang de Bages-Sigean. C'est une lagune grossièrement circulaire, dont l'ouverture sur la mer est assurée par le grau de la Vieille Nouvelle, dernier grau entièrement naturel des rivages languedociens. Arrivé à l'unique passe du vaste étang de Sigean, sur lequel s'est construit Port-la-Nouvelle, notre voyageur imaginaire peut continuer sa promenade littorale par le lido de La Nouvelle qui relie le cap Leucate par un très large cordon de sable. Celui-ci isole de la mer l'étang de Lapalme, une lagune aux eaux calmes qui s'ouvre souvent à la mer à La Franqui, au pied du cap. Il faut alors faire l'ascension du plateau de Leucate ou le contourner pour découvrir l'étang de Salses-Leucate situé au delà et assurant finalement le lien entre le Languedoc et le Roussillon. Cette déambulation s'achève sur l'impression d'avoir sous les yeux une véritable mer intérieure. En braquant son regard vers le Sud ce promeneur aperçoit alors le Canigou qui se dresse sur l'horizon, mais n'arrive pas à distinguer, au delà de l'étendue doucement bleutée, les rivages opposés de l'étang.

Une fois ce chemin parcouru, l'impression de ne pas avoir complètement compris cet enchevêtrement aquatique est prégnante. C'est que la complexité de cette côte lagunaire ne se limite pas au nombre de lagunes plus ou moins indépendantes qui se succèdent derrière le lido sableux. A ces lagunes, que nous avons qualifiées de « véritables » ou « vraies », se connectent d'autres lagunes connexes, dont la communication à la mer n'est alors que secondaire et s'effectue par l'intermédiaire de ces lagunes vraies. L'étang de Campagnol, enserré par les reliefs de l'île Saint-Martin et par le canal de la Robine, est ainsi une lagune connexe, sorte de satellite, de l'étang de l'Ayrolle. De la même manière, les étangs du Doul et de Saint-Paul, sur les rives occidentales de l'étang de Bages-Sigean, s'ouvrent sur la mer par son intermédiaire.

Variations audoises sur le thème de la lagune

Toutes ces étendues d'eau sont des lagunes pour lesquelles le fonctionnement type est connu *a priori*. A une échelle plus fine, des variations apparaissent d'un plan d'eau à un autre. Cette différenciation d'une lagune par rapport à une autre s'opère à plusieurs niveaux et avec des critères variables. Leur insertion dans l'espace continental et leurs relations avec la mer ne peuvent, par exemple, être identiques, et la combinaison de ces deux variables permet de faire apparaître un grand nombre de cas différents. La classification des géomorphologues Nichols et Allen (Nichols et Allen, 1981), en se fondant sur la part respective des processus antagonistes en jeu (continentaux et marins), permet notamment de distinguer les lagunes estuariennes, les lagunes ouvertes, les lagunes semi-fermées et fermées. Cette typologie met ainsi

en exergue le degré de communication avec la mer. La description du nombre de passes, de leur nature (grau naturel dont il est souvent possible de remarquer la relative mobilité, grau artificiel que des aménagements ont fixé définitivement) et de leur rythme de fonctionnement (graus temporaires ou permanents) vient enrichir la réalisation d'une typologie comparative (Doc. 3). La nature des volumes d'eau échangés avec la mer pourrait être aussi un critère descriptif utile, cependant il n'est guère utilisable compte tenu du manque de données et de leur variabilité, notamment dans le cas des graus temporaires (grau de l'étang de Lapalme, grau de l'étang de Pissevaches).

Nom	Superficie (ha)	Type Allen	Nichols et	Communication avec la mer	Nombre et caractéristiques des graus
Pissevaches	Environ 100	Semi-fermé		Communication directe	un grau naturel temporaire
Exals	Environ 2	Ouvert		Communication directe	un grau artificiel (port)
Mateille	Environ 45	Ouvert		Communication directe	un grau artificiel (chenal enroché)
Grazel	Environ 100	Ouvert		Communication directe	un grau artificiel (chenal enroché)
Gruissan	145	Ouvert		Communication directe et secondaire	un grau artificiel (canal)
Campagnol	115			Communication secondaire	-
Ayrolle	1320	Ouvert		Communication directe	un grau naturel
Bages-Sigean	3900	Semi-fermé		Communication directe et secondaire	un grau artificiel (port)
Doul	37			Communication secondaire	-
Saint-Paul	55			Communication secondaire	-
Lapalme	1000	Semi-fermé		Communication directe	un grau semi-naturel temporaire
Salses-Leucate	5400	Ouvert		Communication directe	trois graus artificiels (canal, port et chenal enroché)

Doc. 3 : Caractéristiques principales des lagunes du littoral audois.

Selon la classification de Nichols et Allen, les lagunes audoises sont semi-fermées ou ouvertes. Dans le second cas, les passes sont généralement maintenues dans une position d'ouverture permanente à l'aide d'enrochements ou de quais.

Cinq catégories de lagunes peuvent ainsi être proposées. Le premier type de lagune est composé de lagunes secondaires, aux superficies modestes (de 37 à 120 ha), qui ne communiquent avec la mer que par l'intermédiaire d'une lagune plus vaste. Il s'agit des étangs de Campagnol, de Saint-Paul et du Doul. Le second type de lagune est formé de lagunes vraies semi-fermées dont la communication temporaire avec la mer est assurée au travers d'un grau naturel. Ce cas est illustré par l'étang de Pissevaches et l'étang de Lapalme. Les étangs des Exals, de Mateille, du Grazel et de Gruissan constituent le troisième type, des lagunes de petites superficies (de quelques ha à une centaine d'hectares tout au plus) communiquant avec la mer à travers un grau permanent artificialisé et transformé soit en port, soit en chenal ou canal de navigation. Ensuite le quatrième type de lagune, représenté par l'étang de Campagnol, illustre le type classique de la lagune naturelle. D'une dimension importante, le renouvellement de ses eaux

est assuré de manière permanente par une passe naturelle et relativement mobile en fonction de la sédimentation provoquée par la dérive littorale, des effets de chasse induits lors de forts épisodes de précipitations et en fonction des épisodes de tempêtes qui peuvent endommager et submerger le lido. Enfin, le cinquième et dernier type de lagune concerne les plans d'eau importants comme l'étang de Bages-Sigean ou de Salses-Leucate. Composés de plusieurs bassins plus ou moins individualisés, ces derniers communiquent avec la mer par un ou plusieurs graus artificialisés et dont le débit peut être contrôlé.

1-2- La genèse récente d'un littoral mouvant

La genèse du paysage littoral audois est particulièrement récente. A l'origine de cet ensemble de lagunes est une dépression côtière qui correspond au paléorelief d'érosion de la vallée de l'Aude. Du côté de la mer, cette ancienne vallée a été progressivement obturée par un cordon littoral au gré des variations successives du niveau marin. Du côté de la terre, elle s'est comblée peu à peu des alluvions charriées par le delta de l'Aude et par d'autres petites rivières côtières. Issue du fragile équilibre qui s'instaure entre sédimentation et courants, la morphologie du littoral est la résultante de constants ajustements. Les rivages sableux du golfe du Lion et de l'Aude en particulier constituent des milieux encore très dynamiques aujourd'hui. De nombreuses recherches (Monaco, 1971 ; Monaco et al. 1972 ; Aloïsi et al. 1978 ; Ambert, 1981, 1982, 1987, 1991 et 1993 ; Aloïsi 1993) se sont intéressées à la construction du littoral audois et nous permettent d'en retracer ici les étapes essentielles. Trois temps apparaissent alors : le temps de la transgression holocène, celui qui se déroule de l'Antiquité au Moyen-Âge et, enfin, la période qui va du XVIII^e siècle à nos jours.

1-2-1- Le creusement de la vallée de l'Aude pendant le Würm

Le littoral languedocien a été fortement marqué par la variation du niveau de la mer Méditerranée au cours des temps géologiques. Il y a encore 100 000 ans, la mer pénétrait plus au nord à l'intérieur du continent et les rivages étaient établis à quelques mètres au dessus du niveau actuel de la mer. Cette forte transgression de la mer, qui s'est effectuée par étapes successives, a été démontrée par la présence de formations sédimentaires ou de perforations d'organismes lithophages (Bousquet, 1997) dans de nombreux travaux (Barrière, 1966). Cette transgression a précédé le Würm, la dernière période glaciaire du Quaternaire, qui a provoqué le recul de la mer à plusieurs dizaines de kilomètres, jusqu'aux environs de la cote actuelle de - 100 mètres. L'établissement de ce nouveau niveau marin, bas, est responsable du creusement du cours de l'Aude (Verdeil, 1998), entre les massifs de la Clape et des Corbières, qui atteint progressivement une vingtaine de mètres en dessous du niveau actuel de la mer. C'est donc pendant le Würm que se forme ce que les géologues nomment la paléo-vallée de l'Aude (Planche 7).

1-2-2- La transgression holocène ou la naissance du système « cordon littoral –lagune »

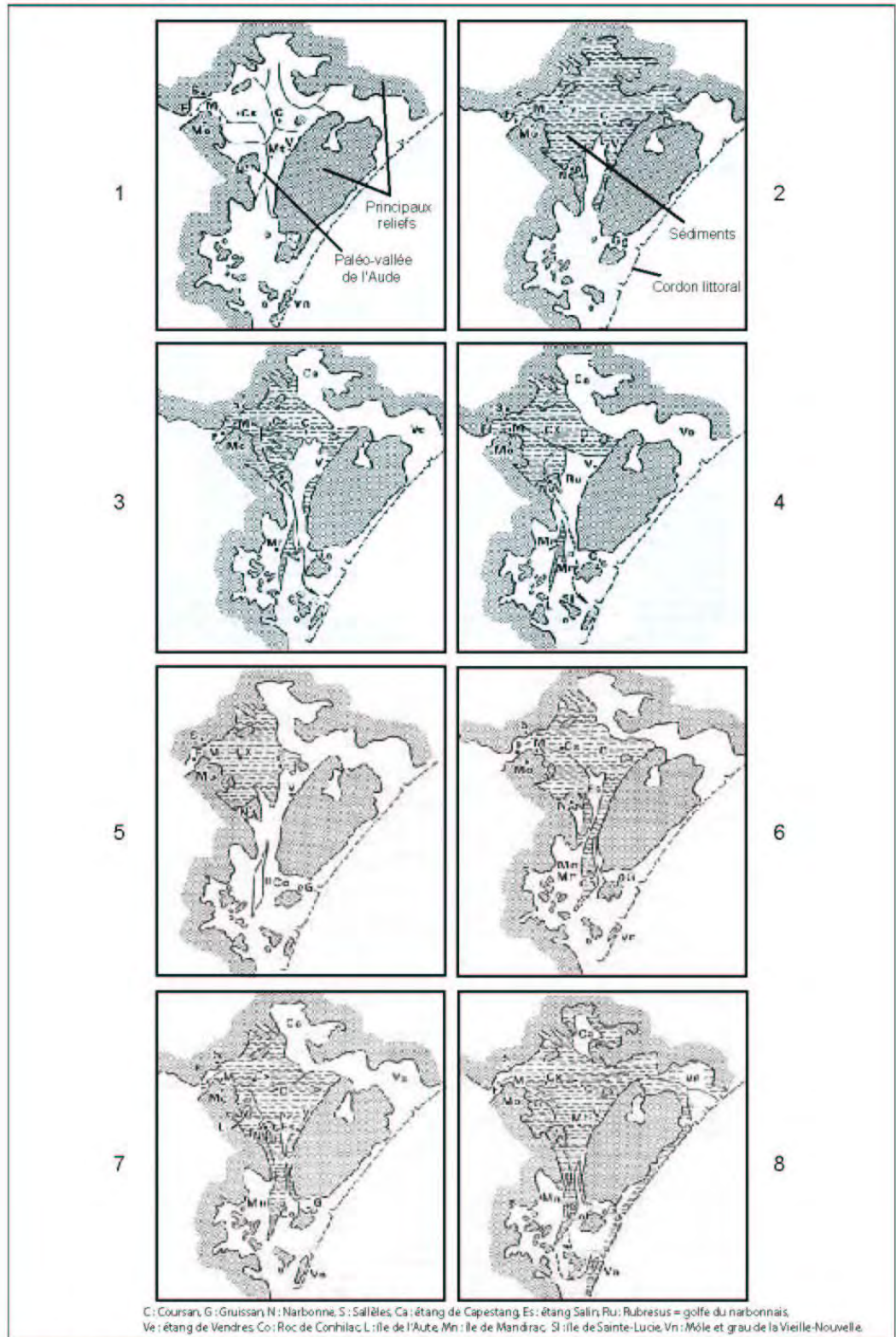
De nombreux auteurs, comme les géographes R. Paskoff (Paskoff, 1998) et P. Durand (Durand, 1999), s'accordent à dater le début de la genèse des rivages marins actuels à la fin de la dernière glaciation et expliquent leur formation en lien avec la remontée eustatique tardi et post-glaciaire du niveau des mers. Un certain réchauffement des températures serait à l'origine de la fonte des glaciers et des calottes polaires et aurait ainsi causé la remontée progressive du niveau moyen des mers. Cette transgression holocène ou flandrienne, appelée encore versilienne en Méditerranée, débute il y a environ 10 000 ans, alors que le niveau marin est alors à une centaine de mètres au dessous du niveau actuel et la ligne de rivage à plusieurs kilomètres du trait de côte actuel. D'après la courbe eustatique définie par J.-C. Aloïsi en 1978 pour le golfe du Lion, la vitesse moyenne de la transgression est de l'ordre de 5 à 10 cm par an. Cette remontée rapide du niveau marin connaît cependant une faible régression vers 11 000 BP et, lorsqu'elle s'achève vers 5 000 BP, le niveau de la mer se stabilise à environ + 2 mètres par rapport au niveau actuel⁸. Par la suite, la ligne de rivage occupe une position proche du rivage actuel. Pendant son élévation, la mer a repoussé devant elle d'importants stocks de matériaux détritiques qui s'étaient accumulés sur la plate-forme continentale pendant le dernier retrait maximal du Würm (vers 18 000 BP). Ce phénomène entraîne, au gré des variations du rythme d'élévation du niveau de la mer, la formation de cordons successifs de sable qui s'accrochent aux piliers rocheux trouvés sur leur chemin. Le Mont Saint-Clair, le cap d'Agde, la montagne de la Clape et le cap Leucate constituent ces principaux points d'accroche, auxquels il est possible de rajouter, pour le littoral audois, l'île Saint-martin, l'île Sainte-Lucie et le cap Romarin. Des plans d'eau saumâtre se sont alors trouvés isolés de la mer par la formation de ces cordons sableux.

1-2-3- La variation de la position des lidos de l'Antiquité au XVIII^e siècle

Vers 5 000 BP, à la fin de la transgression holocène, le système cordon littoral – lagune semble en place près du niveau marin actuel. P. Durand précise que « des ajustements ultérieurs de la position du trait de côte sont cependant intervenus en liaison avec de légères oscillations (de l'ordre de quelques mètres) du niveau marin depuis la fin de la transgression » (Durand, 1999, p. 12). L'alluvionnement lié à la fois à la proximité du delta du Rhône et aux charges sédimentaires, parfois importantes, transportées par les fleuves côtiers (l'Aude, la Berre, l'Agly, la Têt...) explique le remblaiement des lagunes du littoral. Dans sa plus grande partie, cette côte basse est donc très récente. Les évolutions du littoral narbonnais (situé entre l'embouchure de l'Aude et le cap Leucate) depuis l'Antiquité sont bien connues. Nous reprenons, pour en illustrer

⁸ D'après le géologue P. Ambert (1991), des divergences existent cependant au sujet du mouvement régressif et du maximum transgressif selon les références choisies et les témoignages retrouvés et datés de ce niveau. P. Durand, dans sa thèse de géographie, intitulée *L'évolution des plages de l'ouest du Golfe du Lion au XX^e siècle*, signale que le témoignage du maximum transgressif, à savoir l'encoche de deux mètres du cap Romarin, a été remis en cause par les datations de Laborel et al. (1998) qui lui attribuent un âge pléistocène correspondant au dernier interglaciaire.

Planche 7 - La genèse du littoral audois



Sources : P. Verdeil, Données nouvelles sur le Quaternaire de la basse vallée de l'Aude, 1970.

les étapes, la cartographie du géologue P. Verdeil⁹ dans la Planche 7 et les synthèses, croisant écrits romains et travaux scientifiques, effectuées par P. Ambert (1987, 1991, 1993b).

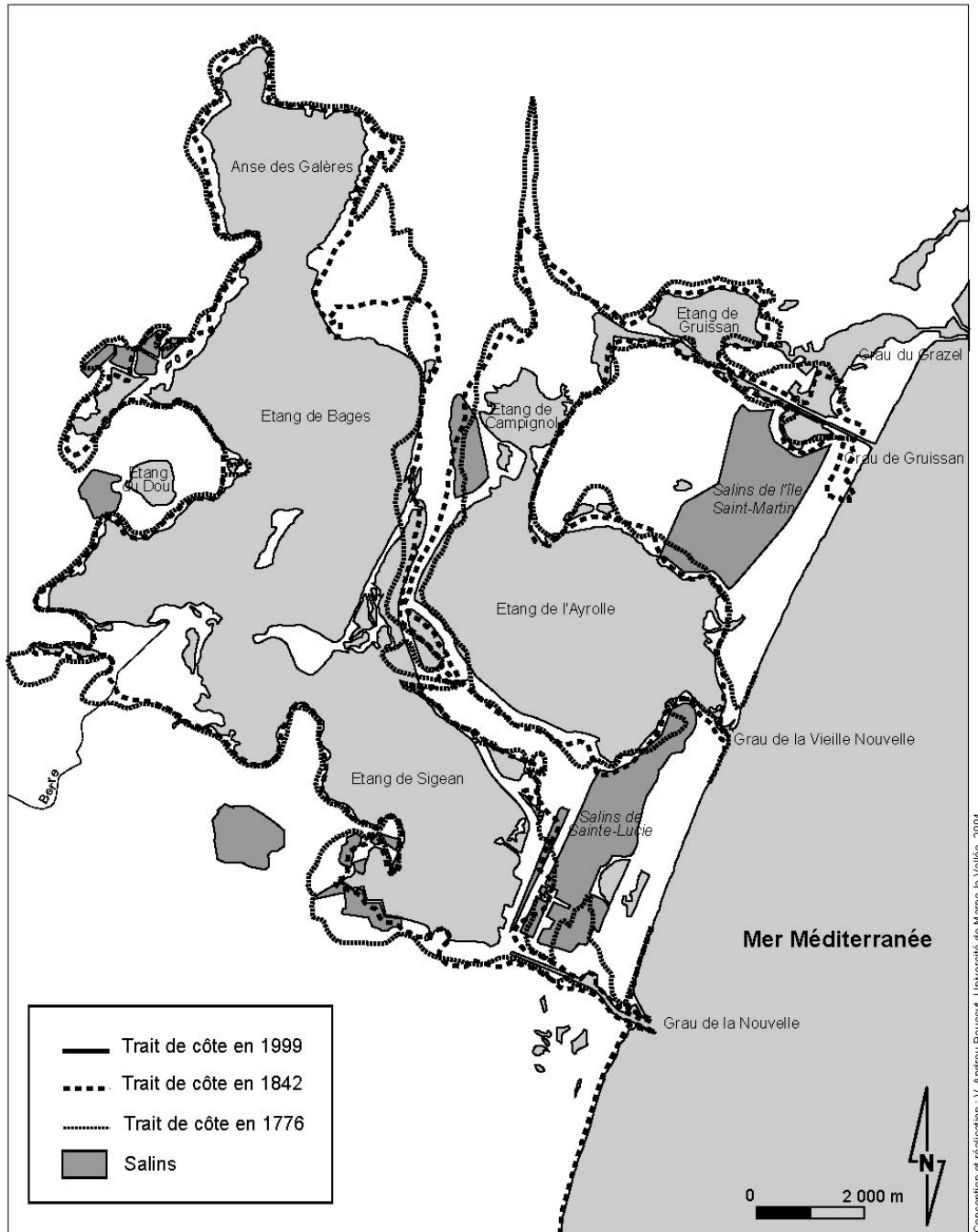
De 2 500 ans avant J.-C. jusqu'au VI^e siècle avant J.-C., le golfe de Narbonne est encore largement ouvert sur le large. Plaqué contre les reliefs de la Clape et de Lapalme, le cordon sableux n'obstrue pas encore cette large communication. Cette situation se transforme dès l'époque romaine, lorsqu'un lido vient isoler définitivement de la mer Méditerranée cette vaste mer intérieure, nommée *Lacus rubresus* ou *rubensis* en raison de la couleur rouge de ses eaux. A partir de ce moment, le golfe ne communique avec la mer que par l'intermédiaire de graus comme ceux de Gruissan ou de la Vieille Nouvelle.

Du I^{er} au IV^e siècle (Planche 7), des alluvions charriés par l'Aude sédimentent dans la partie nord du *Lacus rubresus* et séparent au sud le golfe du narbonnais de l'étang de Capestang au nord. L'île que formait jusqu'alors le massif de la Clape est rattachée au continent par l'intermédiaire de ces atterrissements récents tandis que l'érosion marine isole l'île Saint-Martin de la Clape. Au XIV^e siècle, l'alluvionnement progresse, rétrécissant peu à peu le golfe notamment dans sa partie septentrionale. Au siècle suivant, la remontée du niveau de la mer tranche l'isthme qui faisait de la Clape une presqu'île. Le golfe Narbonnais retrouve quasiment à ce moment précis son étendue originelle et Narbonne est à nouveau un port. La crue de l'Aude en 1316 transforme radicalement ce nouveau paysage. Les alluvions ensevelissent brutalement la basse vallée de l'Aude et le golfe de Narbonne disparaît sous les limons. L'Aude se jette désormais dans l'étang de Bages-Sigean et l'étang de Gruissan se trouve progressivement isolé. A la fin du XIV^e siècle, afin de minimiser les risques d'inondation et contrôler l'alluvionnement, le cours de l'Aude est rectifié et canalisé en deux bras, dont le premier rejoint Narbonne par le sud, et dont le second se déverse dans la lagune formée de l'étang de Capestang et de Vendres.

Entre le XIV^e et le XVIII^e siècle (Planche 7), le comblement de la partie nord du golfe narbonnais et de la lagune de Capestang-Vendres est très dynamique. Ce renforcement de l'alluvionnement peut s'expliquer par l'intensification de l'érosion des sols déclenchée lors de la mise en culture de nouveaux terroirs à partir du XIV^e siècle et par la reprise d'érosion pendant le petit âge glaciaire du XVI^e au milieu du XIX^e siècle. Au XVII^e siècle, le bras sud de l'Aude est définitivement abandonné et l'Aude se jette entièrement dans le golfe de Vendres. Alors que l'alluvionnement de l'étang de Bages-Sigean s'en trouve ralenti, la sédimentation du golfe de Vendres est telle que l'étang de Capestang se trouve alors isolé de la mer et de l'étang de Vendres. Un nouveau lit de l'Aude est creusé au XVIII^e siècle depuis Céleyran à travers l'étang de Vendres afin d'exporter plus loin les sédiments fluviaux. Les alluvions issus de l'estuaire audois vont permettre le renforcement du lido et la construction des plages notamment au pied du massif de la Clape, transformant sa côte rocheuse en falaise morte.

⁹ Verdeil P., 1970, Données nouvelles sur le Quaternaire de la basse vallée de l'Aude, *Bull. Soc. Géol. de France* (7), XII, n° 3, pp. 413-425.

Planche 8 - La position des rivages en 1776, 1842 et 1999



Sources : Carte de Cassini du Sud de la France, 1776 ; carte du Service Hydrographique de la Marine "de l'embouchure de la Têt à Gruissan", 1848 et carte IGN au 1:50 000, 1999.

Conception et réalisation : V. Andrieu-Boussard, Université de Marne-la-Vallée, 2004.

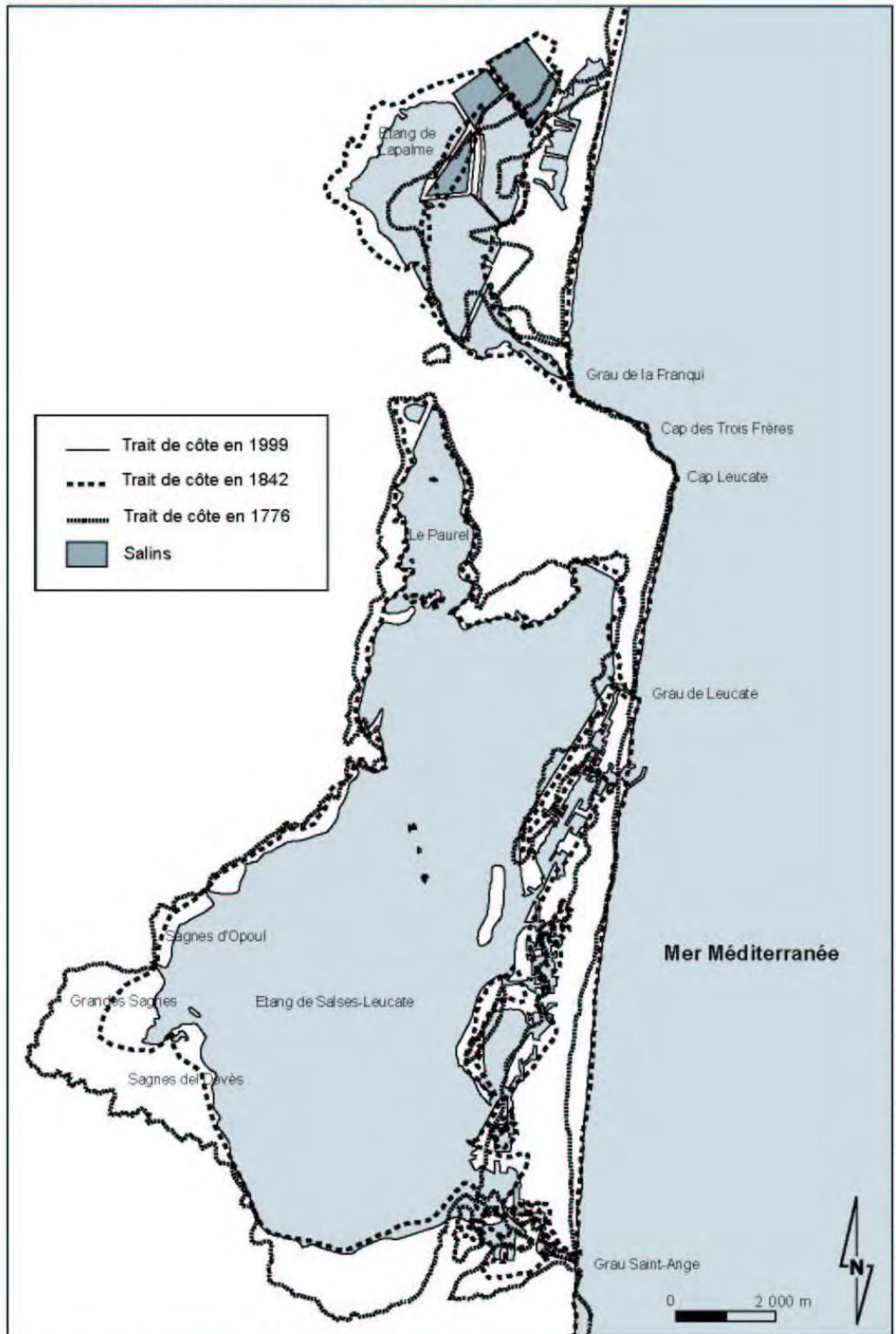
La côte située au sud du cap Leucate a subi moins de modifications depuis la fin de la transgression holocène que la côte narbonnaise. Dans un texte du poète romain Festus Avienus (cité par A. Monaco, 1971), le littoral de Leucate est décrit, au VI^e siècle avant J.-C., comme « une bande sableuse », interrompue par la Têt, isolant un vaste golfe de la mer Méditerranée. Cette bande sableuse s'enracine des Albères et s'achève au Barcarès. L'étang de Leucate reste ainsi ouvert sur la mer par le nord tandis qu'il est fermé par la flèche sableuse au sud, au moins jusqu'au XVII^e siècle. Même après cette date, le lido au nord de Barcarès reste morcelé par de nombreux graus : le grau du Bourdigoul, le grau Saint-Ange, le grau de Leucate, ainsi que des graus secondaires entre les deux derniers.

1-2-4- Le comblement des lagunes engagé depuis le XVIII^e siècle

Depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, le colmatage des lagunes a continué, avec cependant un rythme moins élevé pour l'étang de Bages-Sigean depuis que l'Aude ne lui fournit plus d'alluvions. Les cartes diachroniques réalisées à partir de la carte des cartographes Cassini réalisée en 1776, de la carte du Service hydrographique de la Marine datée de 1848 mais levée en 1842 et de la carte IGN au 50 000^{ème} de 1999 permettent, malgré leurs imprécisions et les difficultés pour comparer des données cartographiques recueillies selon des méthodologies différentes, d'illustrer ce phénomène.

En l'espace de deux siècles, le tracé des rives de l'étang de Bages-Sigean a subi des modifications relativement hétérogènes (Planche 8). La sédimentation, parfois aidée par des aménagements anthropiques, dans les eaux les plus calmes et les plus éloignées des communications marines, a permis la formation de marais assez vastes. C'est le cas de l'ancienne embouchure de l'Aude, à l'ouest de l'Anse des Galères, qui a vu, entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècle, la construction d'une proéminence terrestre, véritable cap au sein de l'étang de Bages. Cette surface de marais, d'abord exploitée en marais salants (Salins de Mandirac), a ensuite été aménagée pour l'exploitation viticole et l'élevage extensif. Le réseau de canaux drainant chaque parcelle permettait ainsi l'irrigation des cultures et des pâturages, mais aussi l'inondation des pieds de vigne lors des crises de Phylloxera qui ont durement touché la vigne languedocienne au début du XX^e siècle. Certaines parcelles les mieux irriguées ont été aujourd'hui reconverties dans la culture du riz. Le colmatage sédimentaire est également responsable de la fermeture de la communication entre l'étang de Gruissan et l'étang de Bages-Sigean. Les sédiments se sont accumulés en l'espace d'un siècle et ont permis la genèse de vastes espaces de sansouïres. Dans le même temps (entre la fin du XIX^e et le milieu du XX^e siècle), le développement d'une roselière au nord de l'étang de l'Ayrolle a accéléré le piégeage des sédiments et a ainsi favorisé l'individualisation de l'étang de Campagnol qui reste désormais l'unique vestige de ce bassin du golfe narbonnais. Le XIX^e siècle marque également la séparation définitive de l'ancien *Lacus rubressus* en deux bassins distincts : l'étang de Bages-Sigean à l'est et l'étang de l'Ayrolle à l'ouest. Une langue de terre – la pointe de l'Ardilhon –

Planche 9 - La position des rivages en 1776, 1842 et 1999



Sources : Carte de Cassini du Sud de la France, 1776 ; carte du Service Hydrographique de la Marine "de l'embouchure de la Têt à Gruissan", 1848 et carte IGN au 1:50 000, 1999.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marse-la-Vallée, 2004

prenant racine près de Mandirac, au nord de l'étang, et se dirigeant vers l'île Sainte-Lucie, existait déjà au Moyen-âge. Sa construction semble être liée aux sédiments charriés par le bras sud de l'Aude et sa consolidation, à la construction du canal de la Robine et du chemin de fer en 1860. Depuis ce moment, la communication entre les deux bassins n'est plus assurée que par quelques buses sous la digue supportant la voie de chemin de fer. Enfin, il est important de noter la formation entre la fin du XIX^e et la fin du XX^e siècle, du delta de la Berre au sud de l'étang de Bages-Sigean. En moins d'un siècle, les nombreuses alluvions transportées par ce petit fleuve ont pris appui sur quelques îlots rocheux et ont permis l'exondation d'un véritable delta, aujourd'hui vaste de plus d'une centaine d'hectares.

A l'inverse, le tracé des rives des étangs de Salses-Leucate ou de Lapalme a été moins bouleversé (Planche 9). Leur dynamique peut se résumer à un engraissement des lidos et à une sédimentation faible, mais assez continue et régulière des rivages internes. Seules les baies calmes situées au sud de l'étang de Salses ont connu un colmatage représentatif. La formation des marais des Grandes Sagnes ou de Sagne del Dévès semble par exemple avoir été amorcée entre la fin du XVIII^e et la fin du XIX^e siècle. La Sagne d'Opoul daterait du XX^e siècle.

De l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, la dynamique littorale a bien tendu vers une accrétion des lidos, vers une fermeture des lagunes et un colmatage hétérogène de certaines d'entre elles. Ces processus corrélés sont, à la fois, liés aux volumes importants de sédiments charriés par les petits fleuves côtiers, dont on a vu le rôle joué par l'Aude, mais s'expliquent aussi par l'intervention des sociétés humaines qui ont, notamment entre le XIV^e et le XX^e siècle, su orienter la sédimentation. Ce forçage de la dynamique naturelle du golfe narbonnais par des aménagements humains, éclaire le fait que le colmatage du littoral ait d'abord concerné le golfe de Vendres, avant l'étang de Bages-Sigean en lui-même, davantage épargné par les atterrissements.

1-3- L'eau, le sédiment et le sel : le fonctionnement complexe des écosystèmes paraliques audois

Les lagunes audoises, ainsi que les marais salants qui ont été aménagés sur leur emprise, sont des écosystèmes paraliques¹⁰. Situés à la frontière des milieux terrestres émergés et du domaine marin au sens strict, ce sont des milieux de transition. Six caractéristiques de ces écosystèmes sont intimement associées et permettent de les définir : ce sont des milieux aquatiques situés dans des réceptacles physiquement contrôlés, qui communiquent avec la mer, structurés sur le modèle du confinement, dont la production biologique est forte et dont la dynamique des écosystèmes est continue. Nous retiendrons que ces milieux sont originaux en raison de la très grande variabilité des paramètres environnementaux qui régissent la vie des

¹⁰ Forgé par les écologues O. Guelorget et J.-P. Perthuisot (Guelorget et Perthuisot, 1983), le terme « paralique » signifie « qui est situé à proximité de la mer » et est issu de la combinaison de « para », à côté de, et de « halos », le sel.

écosystèmes qu'ils hébergent. Salinité, température, oxygénation des eaux, bathymétrie sont soumis à de fortes variations saisonnières, contrôlées par les sauniers dans le cas des marais salants. L'enchevêtrement de plans d'eau, de canaux fluviaux, de vases exondées, de flaques d'eau est ainsi à l'origine d'une forte fragmentation des habitats et les conditions de vie, particulièrement stressantes pour les organismes vivants, demandent une très forte adaptation des végétaux et des animaux.

1-3-1- Variabilités dans le temps et dans l'espace des milieux lagunaires

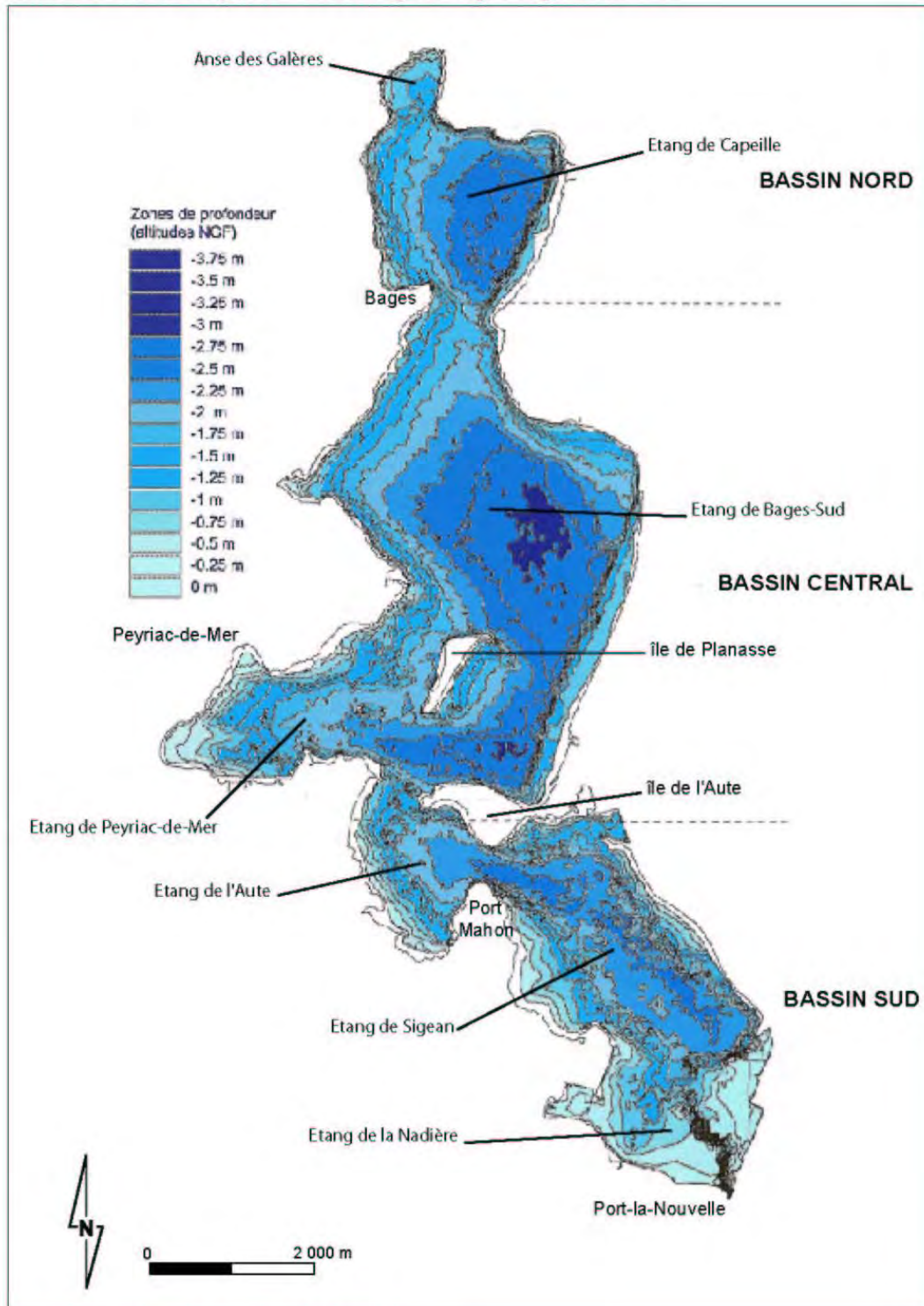
Le fonctionnement hydrologique des lagunes suit un processus complexe en raison de la multiplicité des facteurs entrant en jeu. Les apports d'eau douce, les entrées d'eau de mer, les conditions climatiques (l'intensité des précipitations ou de l'ensoleillement, la nature des vents...), comme la structure même des lagunes (topographie, inter-communications...) sont responsables des caractéristiques écologiques originales de ce type de milieu aquatique. La très forte variabilité des conditions écologiques qui régissent la dynamique et le fonctionnement de ces milieux est à la fois spatiale et temporelle.

Des lagunes bipolaires : entre influences maritimes et influences terrestres

Les lagunes sont d'abord des bipôles dont les paramètres environnementaux sont influencés par les pénétrations d'eau de mer et par les apports d'eau douce. Salure et dessalure, par exemple, s'expriment théoriquement en fonction de la proximité du grau assurant la communication avec la mer ou, à l'inverse, de son éloignement. Certains auteurs parlent alors de confinement, variable qui rend compte de l'intensité de l'influence marine (Guelorget et Perthuisot, 1983 ; Ramade, 1997). La variabilité spatiale de la salinité n'existe pas systématiquement, notamment dans le cas de lagunes faiblement alimentées en eau douce et aux échanges d'eau de mer importants. L'étang de l'Ayrolle, avec des concentrations évoluant entre 27 et 31 g/l (IARE, 1988), présente ainsi de faibles variations spatiales de sa salinité. A l'inverse, l'étang de Campagnol connaît un gradient important de salinité variant de 3 g/l à proximité du canal de la Réunion, sa principale source d'eau douce, à 14 g/l (IARE, 1988) près du chenal le reliant à l'étang de l'Ayrolle qui assure son renouvellement en eaux marines. L'étang de Bages-Sigean montre également un important gradient de salinité du Nord au Sud.

Cette variabilité bipolaire se complexifie en fonction de la bathymétrie et de la surface des lagunes (Planche 10). L'importance de la superficie de l'étang de Bages-Sigean et la complexité du tracé de ses rives sont à l'origine de l'individualisation de six bassins internes différents (Petit et Mizoule, 1962). Ce facteur topographique conditionne ainsi, à son tour, des variations dans le gradient classique de la salinité du nord vers le sud. Le premier bassin, appelé étang de Capeille ou étang de Bages-Nord, forme un appendice septentrional de l'étang principal d'une superficie de 1760 ha et d'une profondeur maximale importante de 2,80 mètres. Soumis à

Planche 10 - La bathymétrie de l'étang de Bages-Sigean en 2001



Sources : Observatoire du Projet de Parc, septembre 2001.

des apports d'eau douce importants, la salinité moyenne y est de l'ordre de 13,7 g/l (Gayte, 1992). Cette vaste cuvette communique au sud avec l'étang de Bages-Sud par une passe refermée par l'éperon rocheux sur lequel est bâti le village de Bages. Ce second « étang » embrasse l'étang de Peyriac-de-Mer, formant ensemble un bassin de 2893 ha qui recueille le débouché de la Berre ainsi que les eaux drainées dans le bassin versant du massif de Fontfroide à l'ouest. Avec une salinité moyenne de 15 g/l, les eaux restent mésohalines malgré une relative proximité de la communication avec la mer. Puis l'île de l'Aute et la pointe de Port-Mahon individualisent 272 ha qui composent ainsi l'étang de l'Aute. Ce dernier constitue un espace de transition avec le bassin suivant : l'étang de Sigean, fermé au sud par l'île de la Nadière. La profondeur dépasse 3 mètres entre l'île de l'Aute et la pointe de Port-Mahon et la concentration moyenne de sel avoisine alors les 20g/l. Enfin, l'étang de la Nadière compose le bassin le plus méridional de l'étang de Bages-Sigean et le plus salé avec une salinité moyenne de 28,2 g/l (Gayte, 1992). Il se prolonge par un chenal étroit qui s'ouvre sur la mer par le grau de la Nouvelle, occupé aujourd'hui par les installations portuaires de Port-la-Nouvelle. De plus, sur la rive occidentale de ce vaste étang, isolées par un cordon de sable coquillier, deux lagunes secondaires se développent, dont les conditions écologiques peuvent s'individualiser, au moins en partie, par rapport à la lagune principale. L'étang de Saint-Paul communique avec l'étang de Bages-Sigean par deux étroits passages situés sous une route goudronnée (la route départementale 105, qui relie Bages à Peyriac-de-Mer). Ensuite, l'étang du Doul, enchâssé dans un cirque de collines assez abruptes, dont le seul lien avec la lagune principale est assuré par un chenal au débit contrôlé, est un plan d'eau particulièrement isolé et hyper-salé. Sa salinité moyenne de 38 g/l en fait d'ailleurs l'étang le plus salé du Languedoc-Roussillon.

Des paramètres écologiques régis par des rythmes saisonniers marqués

Les paramètres écologiques de ces écosystèmes paraliques, au delà de leur variabilité spatiale liée à la géographie des lagunes, sont également très fortement influencés par le rythme des saisons du climat méditerranéen. Les caractéristiques environnementales évoluent donc de façon cyclique le temps d'une année.

En premier lieu, les précipitations ont un rôle important puisqu'elles influencent le régime hydrologique des lagunes par apport d'eau douce (soit directement par les précipitations, soit indirectement par le gonflement des rivières, sources et canaux se déversant dans les lagunes). Le printemps et surtout l'automne, sont marqués par des épisodes de précipitations abondantes et violentes lors de forts orages. Ces épisodes restent tout de même rares dans une année dominée par le déficit hydrique. L'ensoleillement régit en partie l'évaporation, considérée en moyenne comme deux fois supérieure aux précipitations. La moyenne d'ensoleillement est relativement forte : 6 heures par jour avec des pointes de 14 heures en juin et s'explique par le régime dominant des vents de nord-ouest qui chassent les formations nuageuses. Mercier (1973) remarque également que les variations de l'évaporation suivent à peu près celles des températures de l'air, auxquelles on peut rajouter celles de l'eau. Ainsi, l'évaporation est

maximale en été, lorsque l'ensoleillement et les températures de l'air et de l'eau sont les plus élevées. Le régime des vents conditionne également les conditions hydrologiques des étangs. Ce facteur est d'autant plus fort dans le cas du complexe lagunaire de Bages-Sigean-Ayrolle-Campagnol en raison de son orientation presque parallèle aux vents de secteurs dominants. Les vents de secteur nord / nord-ouest dominant 50 à 60 % de l'année (Cers et Tramontane) et soufflent assez souvent plusieurs semaines sans discontinuer (en mars notamment) avec parfois des rafales de 120 km/h. Vents secs, issus de régimes de hautes pressions, ils tendent à repousser l'eau des lagunes vers la mer et favorisent une évaporation intense. Antagonistes 20 % de l'année, les vents de secteurs sud / sud-est sont des vents marins gorgés de précipitations, caractéristiques des régimes de basse pression. Ils aident la pénétration de l'eau de mer dans les lagunes en la poussant, et favorisent la remontée de ces eaux salées à l'intérieur des lagunes vers le nord des bassins. La hausse de salinité alors induite est souvent compensée par les précipitations que ces vents charrient. Le déficit hydrique estival est à l'origine de l'exondation d'une grande partie des rives des lagunes. Pendant l'été, les surfaces de vases et de sables exondées sont parfois plus étendues que les surfaces encore en eau. L'étang de Saint-Paul ou l'étang de Pissevaches montrent ainsi des paysages d'une platitude extrême où le sel cristallise au soleil et où ne subsistent que quelques nappes d'eau croupissante.

La connaissance fine de la variabilité des conditions écologiques soumises à ce rythme saisonnier n'est pas connue pour tous les étangs. L'étang de Gruissan ou d'autres petits étangs n'ont généralement pas fait l'objet d'études conséquentes. L'étang de Bages-Sigean fournit à l'inverse un exemple bien étudié. Le bureau d'études BRL a ainsi estimé pour une année moyenne (à l'aide des données disponibles entre 1970 et 1991) et pour un volume de l'étang de Bages-Sigean de 49 millions de mètres cubes à 118,8 millions de mètres cubes les apports d'eau douce (précipitations directes et écoulements issus du bassin versant), à 54,8 millions l'évaporation et à 72 millions de mètres cubes l'entrée d'eau de mer (BRL, 1992). Et même ces conditions évoluent dans le temps. Avant la construction du canal de la Robine et de la ligne de chemin de fer l'eau de mer alimentait l'ensemble de la lagune en passant par dessus le lido. Désormais, ce type d'apport ne concerne plus que l'étang de l'Ayrolle. A partir de ce moment l'étang de Bages-Sigean s'est trouvé moins alimenté en eau marine. Au début des années 50, le grau de la Nouvelle est même fermé par des vannes limitant drastiquement l'entrée d'eau de mer. Une fois cette circulation rétablie, le renouvellement de l'eau de la lagune est de nouveau assuré. Les volumes d'eau échangés quotidiennement sont ainsi évalués à 0,4% du volume total de la lagune. A la lecture de l'ensemble de ces chiffres, il est possible de constater que le volume entier de l'étang est renouvelé plusieurs fois par an même s'il reste fortement inféodé aux conditions climatiques. La salinité a fait l'objet de nombreuses études, notamment dans l'étang de Bages-Sigean (Boutière, 1966, Mercier 1973, Cepralmar, 1985, Ifremer, 1991). La salinité des étangs est un des facteurs écologiques les plus étroitement soumis à l'évolution saisonnière des conditions climatiques (notamment des températures, des précipitations et des vents). Cette variabilité a été particulièrement étudiée dans l'étang de Bages-Sigean, pour lequel l'écologue A. Mercier (Mercier, 1973) a démontré l'existence de quatre périodes bien distinctes. De décembre

à mars, la salinité est moyenne avec des concentrations comprises entre 8 et 12 g/l. Sous l'influence des vents de printemps, d'avril à juin, l'augmentation des teneurs en sel est progressive montrant l'existence d'une période intermédiaire. La salinité maximale est alors atteinte entre les mois de juillet et de septembre, période de sécheresse pendant laquelle l'influence marine prédomine. L'intensité des pluies automnales tend ensuite, d'octobre à novembre, à faire décroître les concentrations en sel jusqu'à des valeurs à nouveau moyennes. Le cas de l'étang de Bages-Sigean, pour lequel la salinité est très dépendante du régime des précipitations n'est pas unique. L'étang de Campagnol subit des variations analogues montrant une période hivernale dessalée avec des concentrations de 5 à 10 g/l et une période estivale où l'intensité de l'évaporation concentre les eaux en sel : 15 à 20 g/l (IARE, 1988) même si l'étang est clairement mésohalin. Ces variations de salinité, au cours d'un cycle annuel, sont d'autant plus brutales que la proximité du grau est importante. Il semblerait, à l'inverse, que l'éloignement par rapport au grau permette l'atténuation de leur brutalité, montrant alors une sorte d'effet tampon lié au confinement.

Finalement, les lagunes audoises sont des écosystèmes paraliques dont les conditions environnementales sont très variables. Cette variabilité est double. D'abord, des facteurs géographiques et topographiques sont responsables de variations écologiques spatiales s'exprimant, par exemple, par l'existence d'un gradient de salinité. Cette variabilité spatiale de l'environnement est d'autant plus forte que la topographie de certaines lagunes permet l'individualisation de plans d'eau différents. Ainsi, le complexe lagunaire formé des étangs de Bages-Sigean, de l'Ayrolle et de Campagnol déploie-t-il ses 10 000 hectares en une succession de cuvettes très peu déprimées, séparées par des levées artificielles ou par des haut-fonds au sein desquels émergent des petites îles. La bipolarité classique des lagunes entre eau salée et eau douce est alors compliquée et génère même une certaine fragmentation des habitats. Ensuite, mois après mois, le temps d'une année, les lagunes alternent entre deux situations extrêmes. L'hiver, le niveau d'eau des lagunes est maximal et les eaux sont très dessalées car le renouvellement des eaux est dominé par l'apport d'eaux douces. L'été, le niveau des eaux est très bas et peut même exonder totalement le fond sablo-vaseux des lagunes. Les eaux sont alors sur-salées, en raison de la concentration liée à l'évaporation et en raison d'un renouvellement des eaux dominé par les eaux maritimes.

1-3-2- Les marais salants : l'empreinte des sociétés audoises

L'histoire de l'aménagement des salines dans les lagunes audoises remonte à l'Antiquité¹¹. Le sel est une matière première essentielle pour les sociétés humaines depuis cette époque, utile aussi bien dans l'alimentation (conserverie, boulangerie, pêche...) que dans l'industrie (tannage des cuirs, pâte à papier, déneigement, adoucissement et régénération de

¹¹ Au sujet de la construction des paysages des marais salicoles, nous renvoyons le lecteur à la thèse de géographie de S. Réault-Mille consacrée à l'exemple charentais (Réault-Mille, 2000) et publiée aux Presses Universitaires de Rennes (Réault-Mille, 2003).

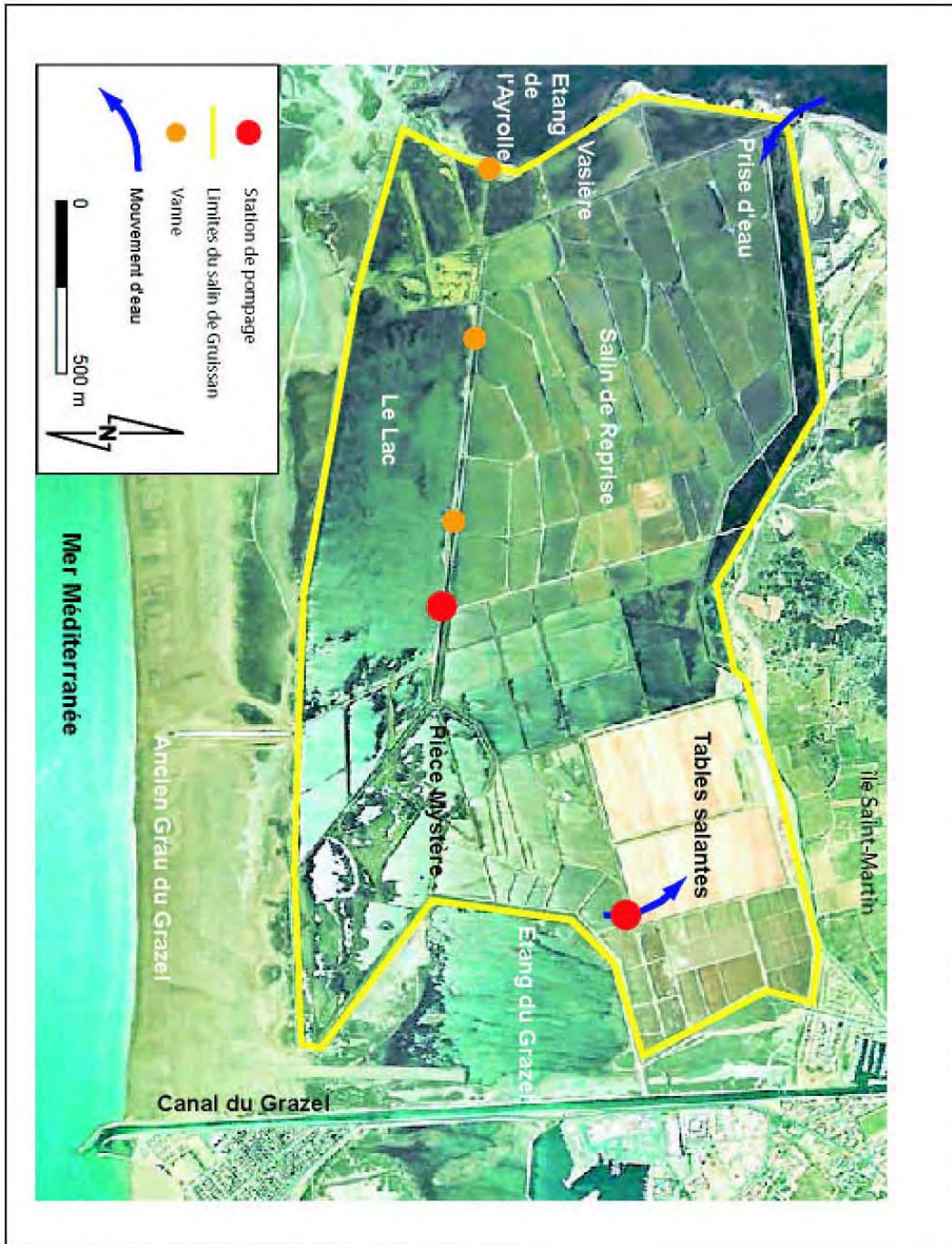
l'eau...). Les marais salants appartiennent au même titre que les lagunes au domaine paralique. Deux éléments les distinguent cependant. D'abord, les salines sont des aménagements du milieu lagunaire, dont des ingénieurs et des sauniers ont exploité la faible profondeur. Le tracé d'un tel milieu est ainsi entièrement artificiel. Ensuite, les conditions environnementales à l'intérieur des différents bassins salicoles sont très précisément contrôlées par les sauniers. A l'inverse des lagunes, dont le fonctionnement est en grande partie naturel, celui du salin est orienté vers la production de sel en utilisant notamment les caractéristiques climatiques. Paradoxalement, ce milieu original et anthropique n'en fournit pas moins un milieu naturel, puisque des écosystèmes fortement adaptés y trouvent refuge. Actuellement, les marais salants sont d'ailleurs considérés comme des milieux naturels à part entière.

Une histoire ancestrale entre essor et abandon

L'exploitation salicole sur le littoral audois connaît un premier apogée dans les années 1540-1550 (Larguier, 1995). Trois salines sont alors très actives : la saline de Mandirac (entre Narbonne et Gruissan sur les rives de l'étang de Bages-Sigean), la saline de Peyriac et la Grande saline de Sigean. Leur exploitation est rationalisée dès cette époque par de riches marchands urbains à travers la construction de greniers à sel, sous une surveillance accrue du Visiteur général des gabelles (Boubou, 2000). Depuis 1340, date à laquelle Philippe VI de Valois a imposé définitivement la gabelle comme impôt sur le sel, la vente de ce dernier est un monopole au service du Trésor public. On comprend alors la mainmise de l'État royal sur l'exploitation des salines et la vente du sel. D'ailleurs, un édit d'Henry IV impose en 1596 le noyage d'une majorité des salins languedociens à l'exception des trois salins audois et de la saline de Peccais, dans le Gard, afin de maintenir de bonnes ventes. Face à ces difficultés conjoncturelles, les propriétaires des salins audois décident de s'associer et fondent la première compagnie salinière en 1604 (Anonyme, 1864). Cette dernière est représentée par un syndic qui gère et partage en commun les frais et les bénéfices des exploitations (Boubou, 2000). Il faut ensuite attendre le lendemain de la Révolution française et la suppression de la gabelle pour que le littoral audois connaisse une seconde phase d'expansion des salins. Le salin de Grimaud est aménagé dès 1795 à Sigean. En 1803, le salin de Tallavignes est ouvert, ainsi que le salin du Lac en 1810, sous l'impulsion du comte du Lac. En 1811, un groupe de particuliers fonde la Société des salins d'Estarac qui devient, quelques années plus tard, l'exploitation la plus importante du département (Guiffan, 1979). Les salines de Sainte-Lucie sont aménagées un peu plus tard, en 1828, et les salins Jules en 1844, à La Nouvelle (Anonyme, 1864).

Au milieu du XIX^e siècle, 11 marais salants sont alors en activité sous la surveillance de douaniers qui contrôlent systématiquement toutes les quantités de sel expédiées. A partir des années 40, malgré la suppression de l'impôt sur le sel en 1946, les fermetures se succèdent. La majorité des marais salants sont jugés trop petits (la surface moyenne est de 80 ha) et

Planche 11 - Les salins de l'île Saint-Martin à Gruissan



Source : Photographie aérienne, IGN, mission 0397, 29 juin 1998.

l'exportation trop onéreuse. Les derniers salins, ceux de Peyriac et de Sigean, ferment finalement leurs portes en 1967.

La relance de l'exploitation salicole sur le littoral audois est liée à la Compagnie des Salins du Midi qui afferme, loue ou achète alors tous les terrains disponibles sur l'ensemble du littoral méditerranéen. Après sa fusion avec les Salines de l'Est, la Société organise la concentration des exploitations (Colas, 1985), menant à la fermeture des salins héraultais et ne conservant, sur les rives languedociennes, que les salins d'Aigues-Mortes, les salins de Giraud et trois salins audois¹². La production et la vente de sel ainsi rationalisées, les seuls marais salants encore en activité en 2004 sur le littoral audois sont les salins de Gruissan, ceux de Sainte-Lucie et ceux de Lapalme. Ils produisent, au sein du Groupe Salins, 100 000 tonnes de sel par an destiné essentiellement au déneigement, même si la Société cherche depuis des dates récentes à se repositionner sur la production de « fleur de sel¹³ » ou de « sel sur feutre¹⁴ ». La majorité de la production de sel est aujourd'hui exportée par voie ferrée vers l'arrière-pays audois, les Pyrénées, l'Aveyron et même la Savoie. La production salicole est ainsi une activité hybride entre industrie et agriculture. Inféodée aux éléments naturels, elle nécessite, en même temps, des procédés de fabrication et des investissements de capitaux importants.

Des eaux en mouvement : l'exploitation du cycle du sel

Les paramètres écologiques qui conditionnent la vie des écosystèmes dans les bassins sont à la fois sous la dépendance des facteurs climatiques et sous la responsabilité des sauniers. Évidemment, la salinité est au cœur des préoccupations de ces derniers. La première phase consiste à pomper l'eau dans la mer ou dans une lagune et à accroître sa concentration en sel ; elle est, à ce titre, nommée phase de concentration. Généralement, cette mise en régime du salin débute vers le mois de mars. Le passage successif dans de nombreux bassins préparatoires, appelés partènements, permet de soumettre l'eau à une évaporation progressive et à la débarrasser par décantation des sables et des vases qu'elle contient. Les premiers partènements du salin de l'île Saint-Martin sont d'ailleurs dénommés « vasière » (Planche 11). L'évaporation est alors fonction de l'ensoleillement, de la fréquence du régime de vents secs, comme le Cers, et de l'absence de précipitations. La deuxième étape réside dans la cristallisation des sels, une fois le seuil de saturation des eaux atteint. Une des difficultés de la production salicole est justement d'amener l'eau au seuil des tables salantes à la densité de 1,216 g/l¹⁵ à partir de laquelle le Chlorure de Sodium commence à précipiter. L'équilibre à atteindre est subtil, car il fait intervenir la vitesse de circulation, la vitesse d'évaporation et la densité des eaux qui circulent

¹² Les salins de Giraud et d'Aigues-Mortes produisent à eux seuls 90% du sel de mer français. En plus des salins languedociens, le littoral méditerranéen héberge deux centres d'exploitation du sel dans les Bouches-du-Rhône (étang de Berre et Fos) et dans le Var (région d'Hyères).

¹³ La « fleur de sel » est issue de la première cristallisation des sels en surface.

¹⁴ Le « sel sur feutre » cristallise sur une couche d'algues déposée sur le fond des tables salantes. L'énorme avantage est qu'il ne nécessite ainsi aucun lavage pour le débarrasser d'éventuelles impuretés.

¹⁵ Il est nécessaire d'évaporer à peu près 90% d'un volume d'eau salée pour le mener au seuil de la cristallisation du Chlorure de Sodium.

dans les partènements. Les densimètres viennent aujourd'hui aider les sauniers dans ce travail d'évaluation des densités de sel pour lequel, autrefois, l'art et l'habitude intervenaient prioritairement. Ainsi, l'eau chargée de sel dissous pénètre-t-elle sur les tables salantes par la « Porte du Trésor » dans le salin de l'île Saint-Martin (Boubou, 2000). Cette mise en eau, appelée encore saunaison, permet la précipitation des cristaux de sel du mois de mai au mois d'août. Une couche de sel se dépose sur les tables et la récolte peut alors commencer. Le levage du sel¹⁶ est réalisé mécaniquement à même le sol si bien que les cristaux de sel se retrouvent mélangés avec du sable, de l'argile et des coquillages. Toutes ces impuretés sont éliminées lors d'un lavage avec les « eaux mères » (la saumure obtenue après cristallisation) et des eaux salées très concentrées. Les cristaux sont alors stockés sous la forme d'une camelle, monticule pyramidal de plusieurs mètres de hauteur, afin de le sécher. Il est alors broyé à l'atelier de mouture avant d'être ensaché et expédié par camion, bateau ou train.

Un puzzle de plans d'eau

Les salins composent un véritable puzzle de bassins aux salinités très différentes. Des digues entourent l'ensemble des marais salants, afin de les soustraire aux inondations de la mer ou des lagunes. Tous les bassins sont eux-mêmes séparés de digues ou de levées de terre appelées les cairels, qui dessinent ainsi un paysage en damier plus ou moins régulier (Planche 11). Les bassins préparatoires montrent alors une salinité de plus en plus élevée, au fur et à mesure que le circuit de circulation des eaux s'approche des tables salantes. Le fonctionnement hydraulique est d'ailleurs plus complexe car deux circuits d'eau coexistent. Le premier circuit, dont nous avons expliqué les fonctions précédemment, transporte les eaux sur-salées vers les tables salantes, tandis que le second circuit évacue les eaux de pluie, les eaux de ruissellement ou les eaux mères issues de la cristallisation du sel. En fonction de la nature des sols, des variations de la topographie, de son plan, des surfaces disponibles pour la circulation des eaux, de son emplacement ou de son exposition aux vents dominants, chaque salin montre l'existence d'une multitude aléatoire de bassins qui abritent tous potentiellement un écosystème à part entière. Les conditions de vie de la faune et de la flore y sont cependant très fortement régulées par la production salicole. Lors d'épisodes de pluie par exemple, les sauniers ne laissent pas le temps à l'eau circulant dans les bassins de se diluer. Ils procèdent alors à l'opération d'allégeage qui consiste à évacuer l'eau de pluie à l'aide de surverses (généralement des portes en bois) situées sur les bords des tables salantes. Les paramètres environnementaux de ces écosystèmes sont donc à la fois liés aux conditions climatiques locales, comme dans les lagunes voisines, mais sont dans le même temps régulés artificiellement. C'est même le cas du substrat des tables

¹⁶ Avant les années 1950-60, le levage du sel était réalisé à la main et demandait un personnel nombreux. Les salins de l'île Saint-Martin à Gruissan employaient dans les années 1920-30 une soixantaine d'ouvriers et plusieurs centaines de saisonniers (Salençon et Bonnot, 1992). Le sel était récolté à l'aide de pelles en bois, les « pellegrains », et était stocké sous forme de monticules pyramidaux, les « gerbes ». De chaque table salante on extrayait en moyenne 80 gerbes qui s'égouttaient sur place une dizaine de jours (Boubou, 2000). Ces gerbes étaient ensuite transportées à l'aide de paniers ou de wagonnets (quand les salins étaient équipés de chemins ferrés) avant d'être lavés avec de la saumure et stockés sous formes de camelles.

salantes qui, afin de rester imperméable et régulier pour chaque récolte, est dessalé, rincé, nivelé, lissé¹⁷ chaque année.

1-3-3- Les lagunes abritent un monde vivant euryhalin original

La variabilité des conditions environnementales dans les milieux lagunaires imposent aux animaux et aux végétaux un fort stress biologique. Finalement, les seules espèces qui y prospèrent se doivent d'être tolérantes notamment aux fortes variations de la salinité, c'est-à-dire euryhalines.

Des milieux aquatiques à la très forte productivité biologique

Les lagunes sont des milieux dont la productivité biologique est très intense. Richesse en apports organiques et ensoleillement important sont à l'origine d'un fort développement des végétaux : algues ou Phanérogames. L'effet de confinement (défini par Guelorget et Perthuisot, 1983) est le principal responsable d'une certaine zonation des peuplements animaux et végétaux des lagunes depuis le grau jusqu'aux points les plus éloignés. Ces deux écologues reconnaissent l'existence d'une succession de 6 zones. Ainsi, l'éloignement progressif par rapport à la passe est marqué par la raréfaction progressive des peuplements franchement marins et par l'apparition d'espèces typiquement paraliques.

La zone 1, riche d'une diversité biologique liée à la proximité des eaux marines, laisse la place à la zone 2 dans laquelle les peuplements marins sont appauvris. Les Lamellibranches y sont nombreux et des herbiers à Zostères y colonisent de vastes surfaces. Les herbiers à *Zostera noltii* se développent densément dans l'étang de l'Ayrolle, à l'ambiance très maritime, le long des rives occidentales de l'étang de Leucate ainsi que dans le bassin aval de l'étang de Bages-Sigean où une autre Zostère plus rare, *Zostera marina* est également présente. Selon l'écologue H. Boutière (Boutière et al., 1998), ces herbiers tendraient à régresser à cause du fort développement des Algues vertes. En formant des nappes flottantes denses sur toute la tranche d'eau, ces dernières empêcheraient la lumière d'atteindre les herbiers et seraient responsables d'une prolifération bactérienne anormale. Le plancton végétal prolifère dans la zone 2 ; la richesse des peuplements des Flagellés et des Diatomées explique d'ailleurs la teinte brun jaunâtre des eaux des lagunes (Bournérias, Pomerol et Turquier, 1992).

La zone suivante, dite 3, correspond au développement de peuplements mixtes, où se rencontrent un grand nombre d'espèces euryhalines comme la Palourde (appelée Clovisse dans le Languedoc) dans des herbiers relativement denses. La zone 4 voit ensuite disparaître totalement les espèces marines et apparaître des espèces strictement lagunaires. Ces peuplements de Coques, de Polychètes se développent très densément, même s'ils sont marqués par une

¹⁷ Le lissage du fond argileux des tables salantes était, avant les années 50, effectué par les ouvriers en tirant un lourd rouleau de pierre. Cette opération avait lieu chaque année le 29 juin, jour de la Saint-Pierre.

faible diversité spécifique. Les *Zostères* sont remplacées, dans le bassin amont de l'étang de Bages-Sigean, ou dans le nord-ouest de l'étang de Salses-Leucate, par *Ruppia spiralis* ou *Ruppia maritima* et les Algues vertes, brunes ou rouges pullulent, tant et si bien que les eaux peuvent en prendre les couleurs. La zone 5 se distingue de la zone précédente par la prolifération phytoplanctonique, responsable d'une sédimentation organique accrue. Les herbiers finissent par disparaître à l'exception des seuls Potamots. Cette zonation s'achève par la zone 6, appartenant au domaine « paralique lointain », qui montre la disparition de la végétation et la colonisation des sédiments par de nombreuses Cyanobactéries. Puisque cet espace des lagunes marque l'étape ultime de la transition vers les milieux dulcicoles, des espèces lagunaires et dulcicoles y coexistent en fonction des apports d'eaux. *Artemia salina*, faune caractéristique des milieux évaporitiques, s'y développe et fournit ainsi la base de l'alimentation des Flamants roses.

Cette zonation classique, bien connue et étudiée par les écologues, a tendance à être modifiée en lien avec le développement des activités humaines sur les rives des lagunes. En 1967 et en 1968, l'ouverture de communications permanentes avec la mer dans l'étang de Salses-Leucate¹⁸, pour les besoins de l'aménagement touristique du lido, a largement contribué à modifier la nature des peuplements lagunaires. Cette marinisation de la lagune a entraîné une extension remarquable des zones de peuplement 2 et 3 au détriment des autres zones dominées par les populations plus lagunaires. La productivité biologique est, depuis lors, moins importante et la diversité spécifique, plus marquée. Le nombre des espèces de mollusques est passé de 17 à 31 ; les Echinodermes, jusqu'alors quasiment absents, sont désormais très présents dans les eaux de l'étang de Leucate. Il en va de même des modifications de la production biologique au sein des lagunes. La période estivale est généralement marquée par une production biologique très forte. A partir du moment où les apports de matière organique dépassent un certain seuil, la prolifération des algues et des bactéries est responsable de la raréfaction de l'oxygène dans l'eau et peut causer la mort de nombreux organismes marins. Ces crises de dystrophie, appelées crises de malaïgue, sont chroniques dans cette région, mais tendent à être amplifiées par la surcharge en matière organique et en sels nutritifs d'origine domestique (notamment des phosphates). La proximité des stations balnéaires, la concentration des populations pendant l'été, ainsi que le sous-calibrage des stations d'épuration, sont les principaux facteurs à incriminer.

De vastes espaces d'accueil d'une avifaune diversifiée

Les lagunes audoises constituent également un espace d'accueil essentiel pour les oiseaux. Cette fonction s'explique à la fois par des facteurs géographiques et des facteurs écologiques (Blondel et Insenman, 1981).

¹⁸ L'aménagement touristique du lido de Leucate-Barcarès, qui débute en 1967-1968, a été marqué par la réouverture du grau Saint-Ange et par l'ouverture d'un nouveau grau, à Port-Leucate, qui a permis la construction d'une marina. Cf. Chapitre 3.

D'abord, les rivages méditerranéens languedociens sont situés sur un espace stratégique dans la migration des oiseaux, puisque charnière entre les continents eurasiatique et africain. La Camargue assure, d'ailleurs, une fonction de plaque-tournante de première importance en accueillant les oiseaux migrateurs descendant la vallée du Rhône depuis l'Europe centrale et septentrionale. Les oiseaux qui ne franchissent pas directement la mer Méditerranée poursuivent leur voyage par le littoral languedocien. Il ne s'agit souvent que d'une étape qui doit leur permettre de gagner l'Afrique soit par les Baléares et l'Algérie, soit par l'Espagne et le Maroc. Le climat qui y règne est un autre avantage géographique du littoral languedocien permettant le stationnement hivernal des différentes populations. Les sols et les lagunes sont rarement soumis au gel, d'autant plus que la salure des eaux les protège.

A ces raisons géographiques se combinent des facteurs écologiques. Les lagunes offrent une large diversité et une importante productivité biologiques qui permettent l'alimentation d'espèces très différentes. La mosaïque de biotopes littoraux distincts génère une cohabitation originale et une promiscuité entre des espèces dont les régimes alimentaires et les habitudes de nidification sont parfois très différents (Bournérias, Pomerol et Turquier, 1992). Les rythmes saisonniers qui engendrent certaines variations de ces habitats ont pour conséquence de faire cohabiter, de manière encore plus étroite, des espèces d'oiseaux très différentes. Ainsi voisinent, par exemple, dans les lagunes et sur leurs rivages, des canards de surface qui se nourrissent sur les plans d'eau, avec des oiseaux qui préfèrent nicher dans les roselières ou encore avec des espèces limicoles (comme le Bécasseau variable...) qui se sustennent en fouillant de leur bec les surfaces de vase nue.

Les ornithologues distinguent classiquement quatre catégories d'oiseaux. D'abord, les oiseaux sédentaires vivent l'année entière sur le littoral. Ce sont généralement des espèces anthropophiles comme la Chouette effraie ou des espèces qui ont progressivement acquis sur place des mœurs sédentaires comme certaines populations de passereaux paludicoles inféodés aux zones humides saumâtres (Lusciniolle des Joncs, Bouscarle de Cetti...). Ensuite, les oiseaux migrateurs au long cours ne transitent que dans l'Aude que deux fois l'an lors de séjours particulièrement brefs. Leur rythme de vie les conduit du centre ou du nord de l'Europe où ils se reproduisent vers l'Afrique où ils passent l'hiver. Des limicoles comme le Bécasseau sanderling ou le Chevalier sylvain sont habitués à ces voyages. Puis les oiseaux estivants nicheurs viennent passer plusieurs mois sur le littoral audois afin de se reproduire : c'est le cas du Héron pourpré. Une fois l'élevage des jeunes achevé, ils repartent entre la fin du mois d'août et le mois de novembre vers les Tropiques. Pour finir, les oiseaux hivernants sont les plus nombreux sur les rivages de l'Aude. Chassés l'hiver de leurs territoires de reproduction situés en Europe du Nord, ils viennent passer la saison froide en Europe du Sud. Certaines espèces arrivent dès la fin du mois de juin comme les Sarcelles, les premières concentrations de populations sont alors observables au mois d'août. Les effectifs augmentent alors progressivement pour atteindre un maximum de concentration en novembre et décembre pour les espèces de Canards de surface et en janvier-février pour les Canards plongeurs. Les populations se disloquent alors pour

disparaître totalement au mois d'avril, sauf quand certains individus choisissent de se maintenir sur place afin de nicher pendant l'été.

Les lagunes audoises fournissent des lieux d'hivernage et de nidification d'oiseaux d'eau, d'autant plus nombreux et divers que les habitats offerts sont fragmentés. L'étang de Campagnol est d'ailleurs considéré comme le premier site d'hivernage des Canards de surface et du Foulque macroule dans la région Languedoc-Roussillon : chaque année, ce sont, respectivement, des effectifs de 5 000 et 11 000 individus qui hivernent (Melki et Michaud, 1995). L'étang de l'Ayrolle, qui le jouxte, est évalué comme le premier site régional pour l'hivernage des Limicoles qui stationnent tout l'hiver par milliers comme le Bécasseau variable, le Bécasseau minute ou le Pluvier argenté. L'étang de Pissevaches accueille également une trentaine d'espèces limicoles lors des périodes de migration et offre des roselières où nichent le Butor étoilé, le Busard des roseaux ou la Lusciniole à moustaches. Le nord de l'étang de Bages-Sigean est aussi un site essentiel pour la remise hivernale de très importantes populations d'Anatidés comme le Fuligule milouin (dont les effectifs moyens sont proches de 1 500 individus) (Pomerol et Turkiër, 1992). Les groupes de Flamants, de Foulques ou de Grèbes sont également nombreux. La végétation des rivages, des îles et îlots abritent la nidification de l'Échasse blanche, de la Sterne pierregarin ou de l'Aigrette garzette, et plus rare, celle du Héron garde-bœufs et de l'Huitrier-pie sur l'île de Planasse (Melki et Michaud, 1995). L'étang de Lapalme offre également des milieux propices (marais salants, île des Coussoules) à la nidification de l'Alouette calandrelle, du Coucou-geai, de l'Huitrier-pie, à l'hivernage du Gorgebleue à miroir ou de la Bécassine des marais, et fournit une halte migratoire aux populations rares du Pipit à gorge rousse, du Goéland railleur ou du Goéland d'Audouin.

1-4- Caps, îles, lidos, marais : une riche mosaïque d'écosystèmes terrestres littoraux

Sur les marges ou au cœur des milieux aquatiques paraliqes, de nombreux écosystèmes terrestres littoraux cohabitent, dont les fonctionnements sont notamment régis par la proximité de la mer. Il est ainsi possible de distinguer les écosystèmes des constructions sédimentaires (essentiellement le long du lido), de ceux des espaces bas et humides (sur les marges des lagunes) formant des marais très diversifiés, et des milieux se développant sur les substrats calcaires offerts par les nombreux reliefs. L'endémisme de certaines espèces, ainsi que la rareté de certains écosystèmes, conviennent également d'être soulignés.

1-4-1- Le lido et les milieux dunaires : l'eau, le sable et le vent

Presque tous les rivages audois sont composés d'un cordon de sable à l'exception de la falaise calcaire du cap Leucate. Cette construction sédimentaire borde les reliefs du massif de la Clape et du cap Romarin et forme un lido long d'une quarantaine de kilomètres.

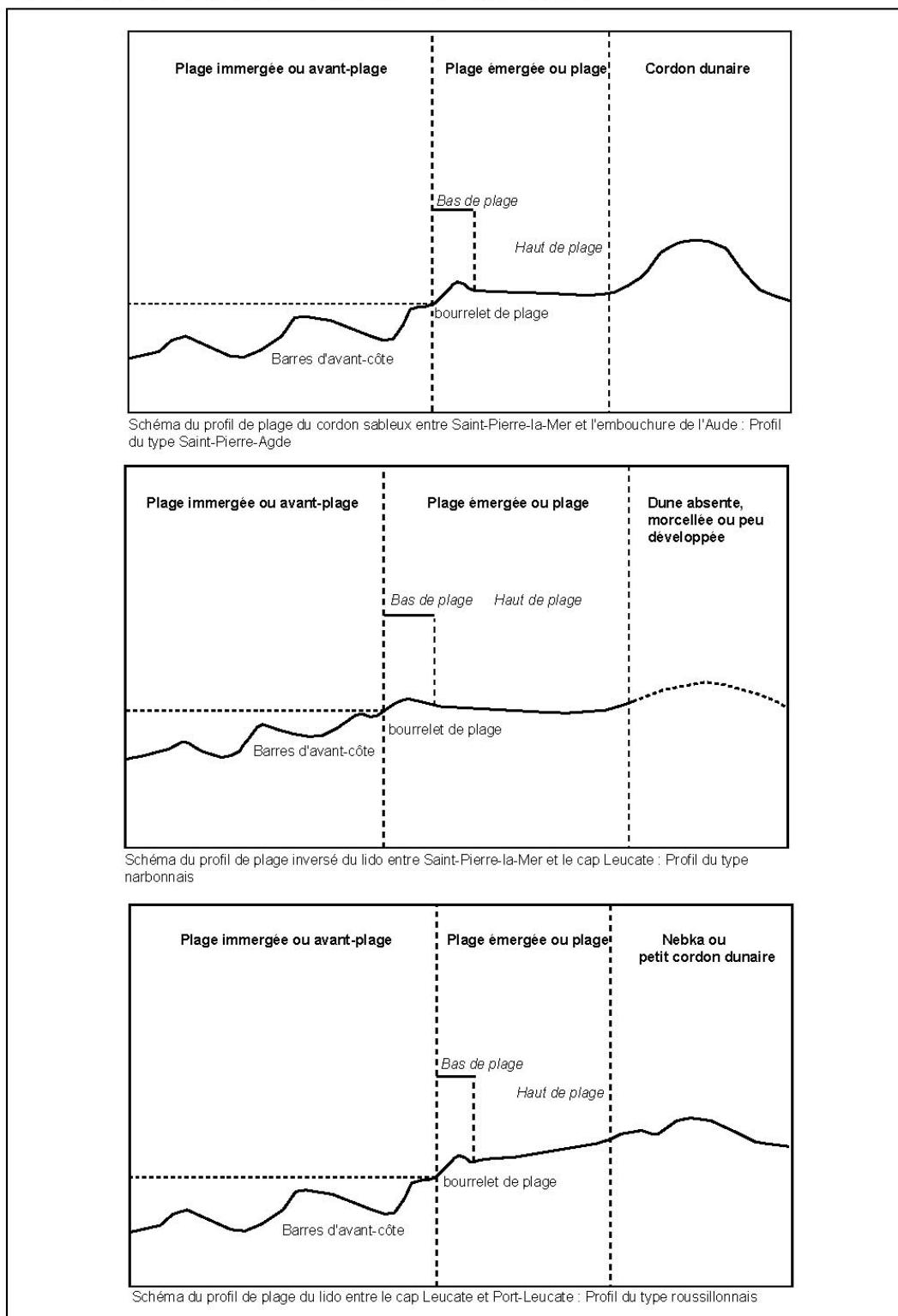
D'une manière générale, ce cordon sableux est très peu élevé. Il atteint difficilement un mètre d'altitude entre Gruissan et Port-la-Nouvelle, mais peut approcher 5 mètres d'altitude entre Saint-Pierre-la-Mer et l'embouchure de l'Aude ou quelques mètres au sud du cap Leucate. Le faible développement des dunes s'explique par une conjonction de facteurs défavorables au dépôt de stocks importants de sable. D'abord, le marnage, de l'ordre d'une trentaine de centimètres tout au plus, est trop faible pour que les marées puissent jouer un rôle dans l'apport de sédiments. Ensuite, le régime dominant de vents de terre violents (notamment de secteur nord-ouest comme la Tramontane) vient contrarier l'action constructive des vents marins. Ces derniers sont les agents principaux de l'accrétion sédimentaire : lorsqu'ils soufflent suffisamment fort sur l'étroite bande de sable sec au dessus du rivage, ils se chargent de grains de sable et les déposent à la faveur d'un obstacle comme la végétation. Cette capacité constructive du vent permet alors l'édification de montilles voire de dunes. A l'inverse, les vents continentaux soufflent dans la direction opposée et tendent à rejeter le sable à la mer s'il n'est pas solidement fixé par la végétation psammophile. Ce phénomène antagoniste s'exerce d'autant plus intensément quand le cordon est un lido – c'est-à-dire qu'il n'est adossé à aucun relief – et qu'aucun obstacle ne freine les vents de terre soufflant au dessus des lagunes. Entre le cap Leucate et Saint-Pierre-la-Mer, l'action érosive des vents continentaux est d'ailleurs optimale, en raison d'une résultante quasiment perpendiculaire au rivage (Durand, 1999, p. 19). Ainsi, les milieux dunaires sont-ils peu représentés sur le littoral audois et, quand toutefois ils se sont développés, ils sont de faible ampleur et tendent à être dégradés à la fois par les facteurs écologiques antagonistes et par l'intense fréquentation touristique¹⁹.

Marquée par le faible développement des dunes, la morphologie des plages audoises présente également d'autres caractéristiques originales. Les plages sous-marines montrent d'abord la présence d'un système de barres d'avant-côte²⁰ dont la genèse est liée au prélèvement de sables sur la plage émergée et à l'action de la houle. Ensuite, sur le cordon sableux, apparaît, au contraire des plages macro-tidales atlantiques, un bas de plage peu développé. Ce dernier, composé de la zone de swash et d'un bourrelet de plage, dépasse, en effet, rarement une largeur d'une dizaine de mètres. Le haut de plage est par contre particulièrement large et offre l'originalité d'être déprimé en regard du bourrelet de bas de plage. Cette dépression du haut de plage, variable selon les saisons et qui se traduit par une inversion du profil de plage, fournit certainement la caractéristique la plus originale de la morphologie du littoral audois.

¹⁹ Cf. *Infra* : Chapitre 10, § 10-1-1.

²⁰ Signalons la thèse de géologie de R. Certain soutenue en 2003 à l'Université de Perpignan sur la genèse et la dynamique des barres pré-littorales des plages du golfe du Lion.

Planche 12 - La morphologie différenciée des lidos audois



Sources : Durand P., 1999, observations VAB, 2002, 2003.

Le long des rivages audois, le cordon sableux n'est pas uniforme. Du nord au sud, de l'embouchure de l'Aude jusqu'au sud du cap Leucate, le littoral sableux voit la succession de trois morphologies différentes. Dans sa thèse, P. Durand les distingue ; nous reprenons ici la nomenclature issue de sa typologie. La morphologie du lido entre Saint-Pierre-la-Mer et le cap Leucate, qui compose la majeure partie du paysage littoral audois, représente et définit un type original de cordon sableux : le type « narbonnais ». Ce lido narbonnais s'oppose, d'une part, à la morphologie du cordon sableux observée entre l'embouchure de l'Aude et Saint-Pierre-la-Mer, qui appartient au type Saint-Pierre-Agde. Il se distingue, d'autre part, du cordon situé au sud du Cap Leucate qui est à rapprocher du type roussillonnais. Ainsi, le lido narbonnais est-il original à plus d'un titre (Planche 12). Il est d'abord marqué par la quasi-absence de dunes et l'existence d'une plage émergée particulièrement large (entre 250 et 400 mètres de large). Cette caractéristique s'explique par la finesse des sables²¹ qui, repris par les vents de terre dominants soufflant perpendiculairement au rivage, sont ainsi étalés sur de grandes surfaces.

Ensuite, ce lido présente un profil inversé par rapport aux profils classiques des plages du littoral atlantique. Au delà du bourrelet de plage dont l'altitude excède rarement 1 m NGF²², le haut de plage arbore une topographie sur-creusée dont l'altitude est généralement inférieure à 0,5 m NGF. Ce relief s'explique par l'importance de l'érosion éolienne en amont du haut de plage, qui permet, d'une part, le dépôt sur le bourrelet d'une partie des sédiments ainsi érodés et, d'autre part, le dépôt des autres sédiments sur l'avant-plage ou leur immersion marine. Ces derniers sédiments sont alors perdus momentanément pour le système sableux émergé. Ainsi déprimée, la plage émergée est souvent inondée lors de violents coups de mer et la forte humidité dont sont imprégnés les sables les rend peu mobilisables par le vent. La formation de ce stock sableux statique (IARE, 1990), ainsi que les pertes de sédiments vers l'avant-plage et la plage sous-marine, expliquent alors en partie le manque de sable nécessaire à l'édification de dunes. C'est seulement lorsque l'amont du haut de plage a été suffisamment rechargé en sédiments par des tempêtes successives que les vents de terre survenant à la fin de l'hiver ou au printemps peuvent favoriser la formation temporaire d'une ou de plusieurs lignes continues de barkhanes²³ en aval du haut de plage (Planche 13). Elles peuvent atteindre 3 à 4 m de hauteur et sont temporaires le temps d'une ou deux saisons. Pour P. Durand (1999, p. 30), « elles ne correspondent qu'à une étape dans le processus de transfert éolien du sable depuis l'amont de la plage émergée vers la plage sous-marine » avant de disparaître petit à petit sous l'érosion des vents de terre. La plage émergée est ensuite reliée à celle immergée, faiblement inclinée de 0,75 % en moyenne, par l'intermédiaire d'un bourrelet. La plage sous-marine s'accompagne de deux

²¹ Le diamètre des grains de sable s'échelonne généralement entre 0,18 et 0,34 mm sauf au nord du cap Leucate où il est fréquent de mesurer des grains de sable de 0,50 mm (Durand, 1999).

²² NGF désigne les mesures de l'altitude effectuées par rapport au Nivellement Général Français.

²³ Les barkhanes sont des dunes mobiles caractérisées par une forme de croissant à pointes effilées dans le sens du vent et par un profil dissymétrique (faible pente au vent et forte pente sous le vent) (Paskoff, 1998, p. 86).

barres pré-littorales festonnées au sud de Port-la-Nouvelle, tandis qu'au nord elle présente une troisième barre externe, à la forme rectiligne.

A l'inverse, le lido qui s'étale du cap Leucate à Port-la-Nouvelle montre une morphologie différente, plus classique. Malgré des sédiments à l'allure plus grossière (de 0,50 à 0,75 mm), l'action éolienne est responsable de la construction, en arrière du haut de plage (en dehors des espaces urbanisés), de nebkas²⁴ avant-dunaires qui se développent en un véritable bourrelet sableux. Large de quelques dizaines de mètres et atteignant difficilement l'altitude d'1,5 m NGF, ses dimensions restent cependant modestes. Le profil du lido de type roussillonnais est lui-même classique, puisque les altitudes sont généralement croissantes du bas vers le haut de plage. La plage émergée s'élargit progressivement de Leucate-Plage à Port-Leucate, sans pour autant atteindre les largeurs remarquables du lido narbonnais. La plage immergée s'en rapproche au contraire, puisqu'elle montre l'existence de deux barres festonnées. Entre l'embouchure de l'Aude et Saint-Pierre-la-Mer, le cordon sableux qui sépare l'étang et les marais périphériques de Pissevaches de la mer appartient à un troisième type de lido, celui de Saint-Pierre-Agde. Marqué par une granulométrie à peine un peu plus fine, il se distingue des deux précédents lidos par la pérennisation d'un cordon sableux parallèle à la côte plus important (jusqu'à 8 mètres d'altitude et quelques dizaines de mètres de large) et par une plage émergée moins large. L'allure du profil de la plage varie en fonction de la fréquence et de l'intensité des tempêtes et montre même vers Saint-Pierre-la-Mer des inversions fréquentes, à l'instar du lido narbonnais.

Des écosystèmes reliques ?

Les dunes du golfe du Lion ne sont certainement pas comparables avec les importantes constructions sédimentaires de la façade occidentale française, d'autant plus que les écologues s'entendent pour reconnaître leur régression depuis une cinquantaine d'années. Les milieux dunaires s'étendaient encore avant les années 60 de manière quasiment continue sur les 230 kilomètres de littoral qui séparent le delta du Rhône et Argelès-sur-Mer (Bournérias, Pomerol et Turquier, 1992, p. 87).

Les sables secs du haut de plage sont colonisés par le Chiendent des Sables *Elymus farctus*, espèce psammophile pionnière, qui occupe ainsi une bande de quelques mètres de large. Ces peuplements peu denses laissent ensuite la place sur les sables plus stabilisés à une association végétale que les phytosociologues déterminent comme l'*Echinophoro spinosae-Elymetum farcti* marqué notamment par la présence combinée d'*Elymus farctus*, d'*Echinophora spinosa*, d'*Eryngium maritimum*, de *Medicago marina* et d'*Euphorbia paralias* (de Foucault et Julve, 1991, p. 392). Sur le littoral audois, l'Ammophile des Sables *Ammophila arenaria* est

²⁴ Les nebkas sont des petits monticules de sable qui s'élèvent sur le haut de plage à la faveur des épaves ou des premières plantes pionnières halo-nitrophiles constituant des obstacles au vent. Leur construction se fait souvent selon des lignes plus ou moins continues de quelques décimètres de haut pendant la saison estivale (Paskoff, 1998, p. 81).

cependant bien moins présente que sur les littoraux atlantiques où elle apparaît notamment dans les groupements végétaux s'installant derrière la première ligne de Chiendent. Par contre, ces deux premiers cortèges floristiques sont généralement accompagnés de végétaux thérophytiques généralement liés aux laisses de mer et dont les espèces emblématiques sont la Soude *Salsola kali* et le Coquillier maritime *Cakile maritima*. Cette végétation classique des littoraux sablonneux se rencontre notamment le long du cordon dunaire qui s'étend entre l'embouchure de l'Aude et Saint-Pierre-la-Mer et entre Leucate et Barcarès. En arrière de ce celui-ci, comme c'est surtout le cas sur le lido de Leucate, peut se développer une pelouse sèche sur sables stabilisés où *Dianthus pyrenaicus* et *Scrophularia canina* sont particulièrement bien représentées en compagnie de *Lagurus ovatus* ou *Senecio vulgaris*²⁵. La combinaison des espèces floristiques évolue ensuite en fonction de la décalcification progressive des sables formant le substratum. Généralement cette pelouse sèche est piquetée de Scirpes comme *Scirpus holoschoenus*. La rencontre avec ces hygrophytes démontre alors la présence de dépressions humides plus ou moins nombreuses.

Cette végétation classique concerne des cordons sableux relativement élevés et soumis peu fréquemment aux attaques de la mer. Dans le cas du lido de type narbonnais, les conditions d'humidité du haut de plage ainsi que l'ampleur des vents sont bien plus importantes. Au nord de Port-la-Nouvelle, les conditions antagonistes à la formation de dunes pérennes sont extrêmement fortes et les sables sont difficilement colonisés par la végétation psammophile en dehors de quelques rares Chiendents ou Limoniums. Une salicorne originale *Arthrocnemum perenne* s'y développe cependant. Le sable arraché violemment par la Tramontane s'accumule généralement au pied de ces rares touffes végétales formant de minuscules « dunes girouettes » dont la morphologie est liée à la direction du vent dominant. A la hauteur des anciennes îles des Coussoules (juste au nord du cap Leucate), le lido montre sur environ 2,5 km la construction d'un massif de montilles et de petites dunes. La genèse de ce massif dunaire s'explique par la présence de ces îles dont la végétation offre un obstacle aux vents de terre. Les sables dunaires qui ne sont pas définitivement fixés vivent la colonisation de *Crucianella maritima*, de *Teucrium polium*, mais aussi de l'Oyat *Ammophila arenaria* ou du Coquillier *Cakile maritima* (Lahondère, 1991, p. 340). Le sol sablo-limoneux des dépressions interdunaires, soumises à des inondations marines relativement fréquentes, notamment au printemps, accueille, quant à lui, le développement d'une végétation originale et relativement rare. Ainsi croissent *Limoniastrum monopetalum* et *Limonium auriculae*, dont la présence combinée définit l'association végétale du *Limoniastro-Straticetum lychnidifoliae* (Lahondère, 1991a, p. 338). D'autres végétaux les accompagnent comme l'Obione *Halimione portulacoïdes*, le Jonc maritime *Juncus maritimus*, *Inula crithmoides* ou des Limoniums tels ce *Limonium dodartii* ou ce *Limonium vulgare*.

²⁵ B. de Foucault et Ph. Julve rattachent ce cortège floristique à l'association végétale du *Diantho catalaunici-Scrophularietum humifusae* (1991, p. 393).

Originalité biogéographique, le littoral audois semble être ainsi la limite orientale de répartition de *Limonium auriculae* et de *Limonium dodartii* qui sont des espèces présentes habituellement sur les rivages atlantiques (Lahondère, 1991b, p. 385). D'autres espèces de Limoniens sont dignes d'attention comme *Limonium ferulaceum*, une espèce sans feuilles, qui existe uniquement en France sur les sables audois, ou comme *Limonium girardianum* dont la raréfaction a conduit à sa protection (Lahondère, 1991a, p. 340). Il en va de même pour le *Limoniastrum monopetalum*, une Plombaginacée halophile protégée par un arrêté du 20 janvier 1982. D'après les travaux du botaniste A. Baudière et al. (1975), des populations abondantes existaient encore dans les années 70 le long de la frange littorale comprise entre le sud de l'étang de Salses et l'embouchure de l'Aude avant de connaître une régression marquée. Les dernières stations naturelles en France de *Limoniastrum monopetalum* sont ainsi particulièrement disjointes et ne se rencontrent désormais que sur le lido de l'étang de Pissevaches, sur le lido au nord de Port-la-Nouvelle et dans les dépressions interdunaires du lido des Coussoules. Ses peuplements occupant préférentiellement les minces cordons dunaires dans une position légèrement surélevée par rapport aux débris coquilliers, leur régression est liée à la destruction des cordons sableux lors des différentes phases de l'aménagement touristique du littoral.

1-4-2- Les marais périphériques : sansouïres, prés humides et roselières

Les rives des lagunes : des milieux temporairement asséchés

Les rivages des lagunes audoises sont exondés une grande partie de l'année et constituent ainsi une frange irrégulière de milieux sub-évaporitiques. A la hauteur du niveau moyen des eaux se déposent les débris des herbiers de Phanérogames arrachés par le courant, les coquilles des Mollusques morts ou diverses épaves qui se mélangent aux sables, aux graviers et à la vase. Cette « poye »²⁶ ne peut se décomposer facilement sans la pénétration de la pluie (de Foucault et Julve, 1991, p. 395) et fournit ainsi un véritable substrat où poussent quelques espèces d'Atriplex ou de Soudes (*Salsola soda*, *Suaeda maritima*...) (Lahondère, 1991, p. 337). Ces peuplements végétaux souffrent généralement de la sécheresse estivale et de l'hypersalinité, si bien que des individus en meurent (Baudière et Simonneau, 1973).

Ailleurs, sur les vases salées inondées moins souvent, une végétation pionnière halophile, dense, compose les paysages de la sansouïre²⁷. La grande famille des Salicornes domine le peuplement végétal de l'engane, bas, buissonnant, et coriace. Ce paysage, propre à la Camargue et aux rivages des lagunes languedociennes, surprend par une horizontalité et une ouverture qui en définissent ses principales originalités. Une végétation dense, dont les couleurs varient selon la saison, se développe sur des centaines d'hectares laissant çà et là des cuvettes d'une vase nue,

²⁶ La poye était utilisée autrefois comme enduit pour recouvrir les toits des cabanes de pêcheurs et comme amendement pour les cultures.

²⁷ Le mot de sansouïre est certainement à rapprocher du terme latin « salsus » qui signifie « salé ». La sansouïre est ainsi un paysage du sel.

inondées l'hiver, et où le sel cristallise l'été (Planche 14). Les marges des lagunes dont le colmatage est relativement récent et date de moins de deux siècles montrent les exemples les plus caractéristiques de ces paysages : les marais de Pissevaches, les vastes marais reliant les étangs de Gruissan et de Campagnol, les rives de l'étang de Bages-Sigean, de l'Ayrolle ou de Lapalme...

L'imbrication de ces espaces végétaux avec les lagunes est telle que les enganes peuvent également subsister, tels des radeaux, au sein de l'eau libre. Les végétaux, rampants, buissonnants, lorsqu'ils sont inondés, piègent progressivement les particules de vase et causent ainsi l'exondation des terrains. En fonction de l'élévation des espaces, qui les soustrait aux inondations marines, et en fonction de l'apport de sables portés par le vent depuis les lidos, d'autres espèces apparaissent. Les Limoniums ou les espèces inféodées aux cuvettes humides interdunaires (Jonc aigu, Crépis bulbeux) s'y développent. Des Salicornes arbustives comme *Arthrocnemum fruticosum* peuvent également retenir les sables emportés par les vents et ainsi participer à l'édification de dunes embryonnaires, avant d'être relayées par des espèces strictement psammophiles. Des Tamaris *Tamarix gallica* peuvent également prendre pied ; ce sont les seuls arbres qui supportent généralement les conditions écologiques de ces milieux.

Des milieux salés aux marais d'eaux douces ou saumâtres

La végétation des sansouïres est dominée par les différentes espèces de Salicornes, seuls halophytes véritables. Arbustives ou rampantes, annuelles ou vivaces, les différentes espèces de Salicornes appartiennent à la famille des Chénopodiacées et se présentent toutes sous la forme d'un végétal sans feuilles aux rameaux verts et charnus sur lesquels se rencontrent de minuscules fleurs. La Salicorne annuelle *Salicornia europaea*, basse et touffue, cohabite avec des espèces de Salicornes vivaces comme *Sarcocornia perennis*, dont les individus sont rampants, ou *Sarcocornia fruticosa* et *Arthrocnemum macrostachyum*, au port franchement arbustif. Ces halophytes colonisent des milieux particulièrement salés, tant au niveau de la nappe aquifère (dont les concentrations en sel sont estimées à 40 g/l en été) qu'au niveau du sol (pour lequel les concentrations de sel approchent 60 g/l) (Corre, 1982). Un certain nombre d'autres végétaux, tolérants au sel, complètent ces cortèges : l'Obione *Halimione portulacoides*, quelques graminées méditerranéennes (des Glycéries comme *Puccinellia tenuifolia*), et des espèces plus ubiquistes comme la Soude arbustive *Suaeda vera* ou l'Inule faux-crithmum *Inula crithmoides*.

La dessalure des terrains, liée à des apports d'eau douce continentale, est observable dans la composition des cortèges végétaux qui forment le paysage. Des joncs comme *Juncus subulatus* ou *Juncus maritimus* forment alors des peuplements en mosaïque, accompagnés par l'Aster maritime *Aster tripolium* et la Saladelle *Limonium vulgare*. L'apparition des premiers individus du Roseau *Phragmites australis* ou du Scirpe maritime *Scirpus maritimum* marque la transition vers les zones humides saumâtres à douces. Les végétaux qui colonisent les bords des fossés ou les débouchés de ruisseaux sont désormais inféodés davantage à la présence d'eau qu'à

la présence de sel (qui tend d'ailleurs à disparaître). C'est pourquoi se développe la sous espèce *altissima* du *Phragmites australis*, la Canne de Provence *Arundo donax* ou la Massette.

Des milieux convoités pour l'agriculture au début du XX^e siècle

Les vastes espaces de lagunes, de marais et de sansouïres, improductifs aux yeux de certains dirigeants, sont convoités, à partir du début du XX^e siècle, pour les convertir, après assèchement, en espaces cultivables et fertiles. Ce texte de Victor Pellegrin, alors Directeur des services agricoles du département de l'Aude est particulièrement révélateur de ce positionnement :

« Ces étangs sont en voie d'assèchement ; malheureusement l'apport des cours d'eau dans cette région est inexistant, ce qui rend le comblement très lent. [...] Si en quelques dizaines d'années on parvenait à assécher ses étangs notamment en favorisant les alluvionnements de l'Aude vers les lagunes de Sigean et de Gruissan, une population décuplée pourrait trouver sur les 7 000 ha récupérés une occupation plus rémunératrice. » (Pellegrin, 1939, p. 62)

Quelques grands domaines agricoles sont ainsi aménagés en drainant les zones humides par le creusement de réseaux de canaux et de roubines. Entre les Corbières et l'étang de Lapalme, le rapide colmatage sédimentaire permet l'élévation de terrasses qui fournissent autant de parcelles agricoles (Pujol, 1926, p. 7-8). Des prairies humides naissent donc au nord de l'étang de Bages-Sigean (domaines du Grand Castérou, de Mandirac...), en retrait du lido de Saint-Pierre à Narbonne, ou sur les rives de l'étang de Lapalme. Dévolues à l'élevage extensif ou à la vigne, leur irrigation est strictement inféodée au réseau d'alimentation en eau sous contrôle des exploitants.

1-4-3- Caps, plateaux et anciennes îles : la vigne, la garrigue et la forêt

Des paysages plats des lagunes et des marais, frangés par le long lido sableux qui les sépare de la mer Méditerranée, surgissent de nombreux reliefs calcaires. Tantôt massifs montagneux sur lesquels viennent buter les marais et la plaine, tantôt îles ou rochers ancrés à la terre ferme par les sansouïres, ces reliefs montrent une certaine unité de leurs écosystèmes végétaux : ils sont le domaine de la garrigue.

Les uniques falaises littorales du cap Leucate

Le plateau du cap Leucate est l'unique formation calcaire au contact de la mer sur les rivages audois, car les autres reliefs, du massif de la Clape au chapelet d'îles qui s'égrènent le long des lagunes, ont été « englués » dans des sédiments depuis l'Antiquité. L'ancienne île de Leucate a subi un sort analogue lorsqu'elle a été rattachée au continent par la formation de deux cordons littoraux. Les falaises situées à l'ouest du promontoire sont ainsi mortes, tandis que les falaises du cap sont restées vives. Leur dynamique n'est plus aujourd'hui assurée essentiellement par l'action des vagues, mais reste marquée par la conjonction de trois facteurs : la gravité qui entraîne les roches en surplomb, l'action de l'érosion (ruissellement, dissolution...) et la

décompression des roches (David, 2000). La falaise en elle-même, composée de couches marno-calcaires, n'abrite que quelques individus d'une végétation subissant vents et embruns, comme la Criste marine *Crithmum maritimum* ou *Plantago maritima*. Sur les hauts de la falaise, l'action du vent est responsable du développement d'une pelouse rase accompagnée d'arbustes anémomorphosés (des Pins d'Alep notamment). En raison de l'abandon du pâturage ovin, la végétation tend à évoluer (Bugnon, 1991) et, vers l'intérieur du plateau, la pelouse à Brachypodes rameux *Brachypodium retusum* se transforme peu à peu en une garrigue basse où domine le Chêne Kermès. Des reliques d'une période récente, où le plateau était intensément cultivé, subsistent encore entre les murets de pierres sèches : pieds de vigne, figuiers, amandiers... Au pied du sémaphore qui couronne la falaise, une plage inattendue se love au creux de la muraille calcaire. Sa présence n'est pas liée à l'action de la dérive littorale mais serait issue du démantèlement d'une dune fossile édifiée lors de la dernière glaciation sur le sommet du plateau (Baudière et Simonneau 1975). Le sable, colonisé par quelques espèces psammophiles, qui subsiste sur la corniche sommitale en serait l'ultime témoignage.

Reliefs et plateaux calcaires : les domaines d'une végétation xérophile

Tous les reliefs du littoral audois sont des formations calcaires. Le petit massif montagneux de la Clape et son appendice de l'île Saint-Martin appartiennent à la nappe des Corbières et sont justement formés d'un substrat calcaire du Jurassique supérieur et du Crétacé inférieur (Bousquet, 1997). Ce massif sub-tabulaire, qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres du sud-ouest au nord-est, constitue le point culminant de la côte avec 204 mètres d'altitude maximale. L'érosion différentielle, associée à des mouvements tectoniques, est responsable de la genèse d'un relief très typé composé de cuestas, de crêts et d'une combe (la Combe des Porcs). Ces reliefs calcaires, dont le massif de la Clape fournit un exemple très représentatif, sont généralement karstifiés. Ainsi, au nord-est de cette formation montagneuse et à moins de deux kilomètres du rivage, le Gouffre de l'œil Doux est un témoignage des importantes infiltrations des eaux à travers la roche calcaire. Vaste lac circulaire, profond de 70 mètres, ce gouffre montre le niveau d'équilibre atteint entre la nappe phréatique et les infiltrations d'eau de mer. Le ruissellement et la dissolution par les eaux de pluie exploitant les fissures et les diaclases de la roche sont également responsables de la formation d'un modelé caractéristique, le lapiès, à la surface des plate-formes calcaires, comme celle du plateau de Leucate. Les substrats des plateaux du cap Romarin ou du cap Leucate sont construits à partir du même calcaire Jurassique terminal, d'ailleurs exploité pour la fabrication de ciments par les Établissements Lafarge à Port-la-Nouvelle.

La sécheresse du climat alliée à celle de ce substratum calcaire conditionne l'installation d'une végétation en partie strictement xérophile : la garrigue. Basse, buissonnante, cette formation végétale est aussi relativement discontinue. Entre les buissons et les quelques arbustes épineux et compacts, la roche-mère reste parfois visible, à condition que cet espace ne soit pas colonisé par des Graminées. Les épines et le développement d'un feuillage persistant

sempervirent sont autant d'adaptations de la flore à la sécheresse chronique. Les espèces végétales de la garrigue sont nombreuses, qu'elles soient arbustives ou buissonnantes comme l'Alaterne *Rhamnus alaternus*, le Caméléon *Cneorum tricoccom*, la Filaire à feuilles étroites *Phillyrea angustifolia*, le Genévrier *Juniperus oxycedrus*, le Genêt Scorpion ou le Genêt d'Espagne *Spartium junceum*, le Chêne Kermès *Quercus coccifera*, ainsi que des Cistes comme celui de Montpellier *Cistus monspeliensis*. Des espèces plus discrètes comme la Salsepareille *Smilax aspera* ou le Viorne-Tin *Viburnum tinus* accompagnent une flore méditerranéenne particulièrement odorante comme le Romarin *Rosmarinus officinalis* ou la Lavande des Maures *Lavenda staechas* et forment une strate basse et coriace très colorée. Les conditions climatiques extrêmement sèches expliquent également la colonisation de quelques espèces rares, dont les affinités sont généralement ibériques ou montagnardes, comme c'est le cas d'*Erodium petraeum*, un Chardon endémique méditerranéo-montagnard, ou de l'*Ophrys bombyliflora*, une Orchidée connue seulement dans les Alpes maritimes et en Corse, et dont la présence dans le massif de la Clape est attestée (Guéry, 1991).

De la vigne à la forêt climacique : la garrigue omniprésente

Les écologues et les historiens s'accordent à affirmer l'existence d'une forêt dense sur les rives de la Méditerranée il y a 4 000 à 5 000 ans. Ce manteau forestier, dominé par le Chêne-Vert mêlé au Chêne Pubescent ou au Chêne-Liège, a cependant en grande partie disparu, détruit pour faciliter la mise en valeur agricole des espaces. Il est ainsi remplacé, après le Néolithique, par des cultures ou des espaces de pacage. Dès le XIX^e siècle, les plateaux et les reliefs du littoral audois sont intensément plantés de pieds de vigne. Les vignobles occupent encore des surfaces importantes dans le massif de la Clape, sur l'île Saint-Martin, sur les reliefs de Bages, sur les reliefs du cap Romarin, et dans une moindre mesure sur le plateau du cap Leucate. Ailleurs, la déprise agricole a rendu les reliefs à la nature. La garrigue a ainsi pu coloniser les espaces qui ne sont plus cultivés depuis une cinquantaine d'années et, finalement, n'a jamais été aussi développée, qu'aujourd'hui. Les collines encerclant l'étang du Douil, des espaces intercalaires du massif de la Clape²⁸, le plateau de l'île Sainte-Lucie, des parcelles du plateau du cap Leucate sont désormais peuplés d'une garrigue dense. Celle-ci colonise également lentement les terres incendiées, ce qui fait dire à M. Bournérias, C. Pomerol et Y. Turquier (1992) qu'elle est donc un « témoin de la ruine de la forêt ». La garrigue est également une végétation de transition qui précède le retour de la forêt climacique. Dans le massif de la Clape, et plus intensément sur l'île Sainte-Lucie, des Chênes Kermès, nains pour la plupart, prennent racine. La colonisation de quelques Pins d'Alep, pionniers de la pinède, et de jeunes Chênes Verts montre les prémices du retour à la forêt.

²⁸ Certaines parcelles situées sur le massif de la Clape présentent encore des cortèges végétaux qui correspondent à des stades de dégradation de la forêt de Chênes kermès (*Quercetum cocciferae rosmarinetosum*) sous l'effet d'un pacage intensif (Guéry, 1991, p. 374). Cette observation prouve à quel point la colonisation par la garrigue est extrêmement lente.

1-4-4- Îles actuelles ou passées : des écosystèmes marqués par l'endémisme

Des îles confettis aux presque « îles »

C'est dans l'étang de Bages-Sigean que s'égrènent les dernières îles véritables : l'île de l'Aute, l'île de la Planasse, l'île du Soulier, l'île de la Nadière et l'île de la Margotte. Pendant l'Antiquité, le golfe du narbonnais – et de manière générale l'ensemble du littoral audois – en abritait davantage cependant l'île de la Clape, l'île de Gruissan, l'île Saint-Martin, l'île Sainte-Lucie, les îles des Coussoules et l'île de Leucate se sont trouvées progressivement rattachées à la terre ferme. Les rivages lagunaires et maritimes sont donc ponctués d'îles et de reliefs qui, s'ils ne sont plus insulaires dans un sens strict, gardent néanmoins certaines traces de leur état d'île. Ainsi, la toponymie (îles Saint-Martin et Sainte-Lucie) témoigne, tout comme les milieux végétaux, de cette insularité passée. Dès les premiers siècles de notre ère, l'alluvionnement intense de l'Aude a attaché le massif de la Clape au continent. Au sud du cap Romarin, le confinement des lagunes a également provoqué un rapide comblement qui a notamment relié l'île de Leucate par un isthme. Il faut attendre le XVIII^e siècle (avec la construction du canal de la Robine) et l'aménagement de salins pour que l'île Sainte-Lucie, la plus vaste des îles de l'étang de Bages-Sigean, devienne une presque île. Le sort est identique pour l'île de Gruissan et l'île Saint-Martin. D'ailleurs, le rattachement de l'île de l'Aute à la terre est lui-même enclenché (Anonyme, 1992). Qu'elles soient encore îles ou qu'elles soient devenues presque îles, les trois îles de Sainte-Lucie, de l'Aute et de Planasse, les trois plus vastes de l'étang de Bages-Sigean (avec respectivement 228, 55 et 19 ha) n'en sont pas moins très différentes. La platitude de l'île de Planasse (son nom est certainement lié à son manque de relief), qui ne dépasse par 7 mètres d'altitude, contraste particulièrement avec l'île de l'Aute (comme l'indique également son nom) dont le double sommet culmine à 44 et à 56 mètres et dont la côte ouest plonge dans la lagune par une falaise haute de 17 mètres. L'île Sainte-Lucie, un vaste plateau calcaire, fournit un cas intermédiaire avec un point culminant à 39 mètres à sa pointe nord-ouest, le Roc Saint-Antoine.

L'isolement, un facteur écologique dominant

L'endémisme de la flore est encore très marqué dans les îles et anciennes îles audoises. L'exemple le plus célèbre est celui de la Centaurée de la Clape *Centaurea corymbosa* dont les peuplements ne sont connus que dans le massif du même nom. Son isolement au cours des temps géologiques, ainsi que sa grande diversité topographique, expliquent la présence d'autres espèces rares, comme l'Astragale de Narbonne *Astragalus alopecuroides*, dont c'est la seule station française. La réalisation de relevés botaniques sur les îles de l'Aute et de Planasse montre également la présence de cortèges végétaux, moins rares, mais que l'on ne rencontre pas ailleurs dans le département. Ce relatif endémisme insulaire a notamment été montré par les écologues de l'Association Charles Flahaut (Bossouls, Boutière, David et Balayer de Minden, 1981) qui ont

noté la présence, dans la garrigue de l'île de l'Aute, d'une cinquantaine d'espèces spécifiques dont *Arabis sagittata*, *Polygala rupestris*, *Telephium imperati*, *Althaea hirsuta*, *Erodium bipinnatum*, *Hedysarum capitatum* ou *Centaurea intybacea*. Le même phénomène a été observé pour l'île de Planasse à travers la présence de 30 espèces propres dont *Spergularia longipes*, *Astragalus hamosus*, *Senecio cineraria*, *Centaurea melitensis* ou *Orobanche fuliginosa*. L'éloignement des rives des étangs permet aussi une relative tranquillité permettant la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux²⁹ comme les Laridés qui nichent dans les falaises de l'île de l'Aute. Ces îles constituent aussi, pour les Foulques par exemple, des lieux de repos indispensables.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

A travers cet inventaire naturaliste, nous prenons toute l'ampleur de la diversité biologique et de la complexité de ses pulsations de vie. Au XIX^e siècle, ce sont justement ces paysages et ces écosystèmes si originaux qui suscitent toutes les peurs et les incompréhensions. Si le littoral de l'Aude évite en partie la poldérisation, faute d'investisseurs et de métropoles urbaines en mal de vivres, ses franges maritimes voient cependant la naissance des premières formes de tourisme balnéaire sur les rives méditerranéennes françaises.

²⁹ Cf. *Supra* : § 1-3-3.

CHAPITRE 2 – L'ÉMERGENCE D'UN « DÉSIR DU RIVAGE » AUDOIS : LES INVENTEURS MÉCONNUS D'UN LITTORAL BALNÉAIRE

« Le hasard m'a situé dès ma jeunesse, vers 1906-1910, au début du grand essor des bains de mer ; les hommes ne m'avaient certes pas attendu pour se baigner, mais les nageurs n'avaient été, jusque là, qu'une exception. Les lecteurs d'aujourd'hui doivent bien avoir ceci d'abord présent à l'esprit : il y a cinquante ans, les plages françaises étaient vides, l'été (sauf les plages situées à quelques heures de Paris), ainsi que les montagnes, l'hiver. Il y avait encore de la place dans la nature. Et du silence. Est-ce hasard, ou fûmes-nous les premiers, par l'exemple et par l'écriture, à donner le signal de l'immense ruée actuelle vers l'eau et vers les cimes ? » (Morand, 1960, *Bains de mer*, p. 9)

Sans doute moins brillante que les stations balnéaires normandes ou que les stations climatiques et balnéaires de la Côte d'Azur, l'histoire du littoral audois est néanmoins le récit d'une « invention » : celle d'un autre rivage touristique que la Riviera ou la Côte d'Émeraude, bâti par des pionniers souvent bien méconnus. Par le récit des étapes de l'aménagement de la côte de l'Aude, nous cherchons à vérifier deux hypothèses. D'abord, notre objectif est de démontrer que le développement des activités de tourisme et de loisirs est le responsable principal de l'aménagement de la côte à travers son équipement touristique et son urbanisation. A cet effet, nous nous attacherons à déconstruire un siècle d'aménagement pour mieux en saisir les fondements, les temps forts et les ruptures. D'autre part, nous placerons au cœur de ce récit – qui, pour être plus clair, suit l'enchaînement chronologique des faits – les acteurs de l'aménagement touristique, leurs motivations, leurs stratégies et leurs pratiques (ainsi que leurs interactions). La compréhension fine de ces processus permettra de mettre en lumière la genèse de cette côte dédiée au tourisme et, ainsi, d'éclairer en préambule les caractéristiques des premiers aménagements réalisés sur un temps relativement court. Cette rétrospective doit permettre de saisir les mutations du paysage littoral qui s'expriment à travers la fondation et l'extension des stations balnéaires, les transformations du bâti et, enfin, l'évolution de l'urbanisation. La genèse du littoral balnéaire audois ne pourra s'interpréter qu'en fonction des évolutions des mentalités, des représentations et des modes d'intervention des acteurs qui en sont à l'origine. D'abord, nous mettrons en exergue l'invention d'un littoral audois touristique à travers l'avènement d'un désir de rivage fondateur des premières stations balnéaires. Le rôle d'un certain nombre d'acteurs locaux, pionniers, doit permettre de replacer l'évolution de l'aménagement touristique dans ses temporalités réelles, depuis le début et le milieu du XIX^e siècle. L'invention des bains de mer sur ce littoral méditerranéen, aussi tôt dans l'histoire, mérite à cet égard d'être soulignée, car elle est, d'une part, un phénomène méconnu et minoré et, d'autre part, un événement fondateur du développement balnéaire.

2-1- Un littoral longtemps oublié de tous et des touristes en particulier

La découverte ou la re-découverte des pratiques balnéaires est un fait plus tardif sur les rives méditerranéennes que sur les rivages de la Manche ou de la Mer du Nord où les plaisirs des bains de mer ont connu un engouement remarquable depuis la fin du XVIII^e siècle. L'éloignement des foyers principaux de touristes « élitistes », ainsi qu'une mentalité méditerranéenne entretenant un tabou de la nudité, plus profondément ancré que dans les sociétés protestantes, peuvent justifier ce retard. L'hostilité du cadre physique du littoral audois en particulier, ainsi que les représentations négatives qui lui sont liées, est également un des facteurs essentiels de la mise à l'écart de cette côte dans le développement touristique.

2-1-1- En marge des terres connues : l'éloignement et l'enclavement d'un littoral peu visité

L'éloignement des grands foyers émetteurs de touristes potentiels est d'abord responsable de la « mise à l'écart » d'un littoral qui reste ainsi longtemps sauvage. Brighton et l'île de Wight sont prêts de Londres, tout comme la Normandie se trouve au XIX^e siècle à quelques heures de train de Paris. Même Bordeaux n'est située qu'à quelques encablures du bassin d'Arcachon. Le littoral de l'Aude n'est situé dans aucune périphérie de quelque métropole dynamique. Même la métropole régionale, Montpellier, est encore trop loin au XIX^e siècle. Et puis les rivages de Palavas et de Carnon fournissent des « pataugeoires » bien plus accessibles aux Montpelliérains. Les villes proches sont des agglomérations modestes : Narbonne (qui compte moins de 30 000 habitants à cette époque), Béziers, plus au nord, et enfin Perpignan, plus au sud. Des villes de l'arrière-pays émettent également quelques touristes : c'est avant tout Carcassonne avec ses 20 000 habitants, mais aussi Castelnaudary (10 000 habitants), Limoux (6000 habitants) ou Pamiers. Toulouse, malgré son éloignement, fournit également quelques visiteurs.

Loin de très grandes villes, et d'autant plus éloigné des courants de la mode pour les bains de mer ou de l'engouement pour les hivers ensoleillés au bord de la Méditerranée, le littoral audois reste en marge des flux touristiques naissant dès le début du XIX^e siècle et qui s'accroissent pendant ce siècle, à l'instar de la Côte d'Azur, de la Normandie, de la Côte Basque... En conséquence, le littoral audois est très peu visité, encore moins par des visiteurs célèbres. Les rares touristes visitent Carcassonne, poussent parfois jusqu'à Narbonne où la visite de l'archevêché est incontournable. Ils s'arrêtent généralement en marge des zones humides qui séparent les reliefs des plaines fertiles du long littoral sableux. Le littoral audois est donc un lieu dont on ne parle pas, et l'examen de la littérature en témoigne ; il reste véritablement à l'écart jusqu'aux années 50.

La première visite du littoral consignée dans la littérature est celle de trois étudiants parisiens qui se baignent sur le littoral de Gruissan pendant l'été 1580. Il est écrit qu'ils viennent :

« ... se laver et baigner en mer de Grussaë, l'eau de laquelle les Egyptiens ont cru guérir de toute maladie [...] et jetant leur vue à l'entour d'eux ne virent que beaux sablons et vagues solitudes. [...] les pêcheurs en leurs cabanes mettent à cuire force poissons en de grandes chaudières. » (L'Esté, 1580, in Association Gruissan d'autrefois, 1991)

La plage est une sorte de désert et elle est évoquée comme le domaine strict des pêcheurs, seuls habitants de la côte à la fréquenter au XVI^e siècle, même si les bains de mer sont déjà ici fortement conseillés pour leurs vertus curatives. Cette situation va perdurer jusqu'au début du XIX^e siècle, probablement parce que l'environnement offert par ce littoral est jugé bien trop rude.

2-1-2- Des conditions naturelles peu propices à la construction d'une vocation touristique

Si le lido est quasiment vierge de toute installation humaine jusqu'au début du XIX^e siècle, c'est qu'il reste très difficilement accessible et qu'il offre des conditions de vie particulièrement dures. D'abord, la mer est âpre dans les parages du golfe de Lion et les pirates barbaresques ou les corsaires sillonnent la mer et pillent les côtes régulièrement jusqu'au XVIII^e siècle (Ribero, non daté). Les naufrages sont nombreux, causés par le fort vent de terre, la mobilité des bancs de sable et le manque d'abris côtiers, ainsi que le rappelle le géographe C. Lenthéric :

« La Nouvelle est exactement au point le plus profond du golfe si justement célèbre pour ses coups de mer, ses vagues dures et courtes, ses naufrages et ses plages inhospitalières... L'aspect de son entrée sur une côte plate, sans abri, couverte de sables à perte de vue, produit l'impression la plus défavorable. Le rivage présente l'image de la désolation. Point d'arbres. L'appareil littoral est nu, coupé de flaques d'eau au milieu desquelles pourrissent des joncs, des graminées et des varechs. » (Lenthéric, cité par Pujol, 1926, p. 56)

Les rivages marins sont dangereux pour les marins et sont ainsi difficilement accessibles, d'autant plus que les ports sont rares. Entre Collioure et Agde, il n'existe quasiment aucun refuge jusqu'au XVIII^e siècle pour les bateaux en difficultés. La construction du port de La Nouvelle vient combler cette lacune même s'il s'avère vite insuffisant. En témoignent les nombreuses discussions des ingénieurs et de l'État qui cherche dès lors à compléter le dispositif régional avec d'autres havres comme à La Franqui, au pied du cap Leucate, ou à Gruissan³⁰.

Depuis la terre, le littoral n'est guère plus accessible. Depuis les villes de la plaine comme Narbonne, deux voies d'accès coexistent, l'une aussi difficilement praticable que l'autre. La première consiste à traverser le massif de la Clape, entrecoupé de gorges et de canyons, tandis que la seconde emprunte les rives des étangs, marécages instables et insalubres. En effet, le littoral est un vaste espace mouvant. Le lido est régulièrement inondé par la mer, et les rives des lagunes sont mobiles selon l'occurrence des crues ou des inondations marines. Les dangers sont nombreux et pervers pour les voyageurs ignorants ou les habitants égarés. Les rythmes et les caractéristiques du fonctionnement écologique des lagunes favorisent également la croissance des populations de moustiques qui sont à l'origine de différentes formes de paludisme. Ces

³⁰ L'ensemble des projets portuaires imaginés de la fin du XVIII^e au XIX^e siècle sur la côte narbonnaise sont notamment exposés dans *Le canal maritime et le port de Narbonne* (Coural, 1886) ou dans *Les villes mortes du Golfe de Lyon* (Lenthéric, 1880).

derniers pullulent dans les étangs ainsi que sur leurs rives ; il faut d'ailleurs attendre les opérations de démoustication engagées par l'Entente interdépartementale de démoustication dans le cadre de la Mission Racine pour observer une réduction remarquable de ces nuisances. En traversant les centres des villages riverains des étangs, il est encore possible de remarquer les moustiquaires protégeant chaque fenêtre des immeubles et maisons anciens. Ce sont les réminiscences de cette époque récente où les hordes de moustiques étaient si virulentes que, lors des repas, les convives mangeaient, couverts d'une serviette sur la tête, afin d'ingérer le moins de moustiques possible. Les fortes périodes de sécheresse sont également marquées par des crises épisodiques de dystrophie des étangs, les crises de malaïgue. La prolifération bactérienne et algale est alors à l'origine de la mort de nombreuses espèces de poissons – coupant temporairement les moyens de subsistance aux populations riveraines – et du dégagement d'odeurs pestilentielles. A une moindre échelle, des odeurs aussi désagréables sont générées l'été par les flaques d'eau stagnante sur les rives des étangs. Ainsi l'historien G. Cholvy résume-t-il les rivages languedociens en évoquant les populations frustes de pêcheurs :

« Un littoral hostile, tel fut durant des siècles le sentiment commun et, sans doute aussi, la réalité. La mer est redoutée, ses abords constituent « un décor sauvage ». Il y a les pirates, barbaresques ou corsaires, la menace anglaise, les naufrages, le danger d'échouement, l'ensablement des ports. Il y a l'insalubrité chronique, « Capestang village tombeau du Languedoc » (M. Derruau) et les marais à conquérir. Les habitants qui vivent sur la côte appartiennent à un monde à part. Sans doute Mèze s'irritait-elle « d'avoir auprès d'elle cette racaille de pêcheurs de sardines, en butte aux railleries de tout le Languedoc » [...] Ailleurs, que de « sauvages » à l'instar de ceux qu'un zélé missionnaire, le Père André Soulas, découvre en 1839 aux Cabanes de Palavas, avant de les évangéliser ! » (Cholvy, 1992, p. 305)

Le littoral n'est cependant pas resté vierge d'installations humaines depuis l'Antiquité. Malgré des conditions naturelles difficiles, la côte et les rives des étangs ont été habitées et des populations pionnières poussées par l'essor démographique de l'arrière-pays languedocien s'y sont installées à partir du XI^e siècle. L'historien E. Le Roy-Ladurie³¹ évoque les étapes de ce peuplement :

« Front de mer, c'était attaque de plaine, d'étangs croupissant et palus, et la population s'installant en masse, derrière la frange pionnière des bonifications monastiques : avec de grands moyens, des capitaux, de la main-d'œuvre, les abbayes asséchaient les marais, et les trois monastères, Psalmody, Saint-Gilles et Fourquevaux étaient fondés sur les bords fiévreux de l'étang de Scamandre. Ailleurs, sous la vieille colline d'Ensérune, un terroir étoilé, sillonné de canaux rayonnants, attestait la maîtrise de l'artiste inconnu et génial qui concevait le drainage, dessinait les plans » (Le Roy-Ladurie, 1969, p. 15)

Dans un premier temps, le cadre offert par le littoral n'a pas freiné l'expansion des cultures et des sociétés. Il faut attendre le XV^e siècle pour que l'abandon des terres se fasse cruellement sentir :

« Dans les zones des marais littoraux, on abandonne en premier lieu les terres sujettes au mauvais air ou à la morsure du sel : ce sont les plus proches de la mer et des étangs, de la salure, des moustiques, des fièvres. Des paroisses entières, nées lors de la grande expansion du XI^e siècle, sont abandonnées pour toujours. » (Le Roy-Ladurie, 1969, p. 20)

Peu de ces premiers colons subsistèrent à la rudesse des conditions de vie. Ils laissent derrière eux un littoral désolé, ce même paysage que découvrent les voyageurs au début du XIX^e siècle :

³¹ Le Roy Ladurie E., 1969, *Paysans de Languedoc*, Flammarion.

« La plaine littorale du golfe du Lion, au XV^e siècle, offre un triste spectacle. Les canaux de drainage, laissés à eux-mêmes, s’y remplissent d’eaux mortes, séjours des anophèles qui sont les vecteurs des maladies paludéennes. Les sansouïres renaissent et la lèpre du sel ronge les sillons abolis. Le salicor (herbe à soude) revient en force : il est prétexte à dîmes dans les années 1480. Sur ce littoral agonisant, les ports cessent presque de vivre : ainsi Lattes, port de Montpellier, dont seul un chevet roman et un fragment de rempart évoquent l’ancienne splendeur, Aiguemortes surtout, fossilisée par une décadence précoce, dans le plan géométrique dessiné au XIII^e siècle par ses fondateurs. » (Le Roy-Ladurie, 1969, pp. 21-22)

2-1-3- Aux confins du monde civilisé et présentable : les représentations d’un littoral jugé inhospitalier et inesthétique

La lecture des chapitres 16 et 19 du sixième volume du *Littoral de la France* écrit par V. Vattier d’Ambroyse³² en 1888 permet de réaliser un éclairage utile du regard que portent les rares voyageurs – ici élites cultivées – sur le littoral audois. Les paysages si singuliers ne suscitent chez cet auteur aucune considération esthétique mais de longs questionnements sur la genèse et l’évolution d’un tel littoral fortement soumis aux « atterrissements » :

« Revenons au port de La Nouvelle, afin de suivre le rivage. Non pas qu’il soit intéressant, mais nous nous rendrons mieux compte des causes du changement apporté au régime de l’ancien golfe narbonnais. La côte toute plate et sablonneuse, offrait, par cela même, trop de prise aux atterrissements marins ou fluviaux. Les flaques d’eaux stagnantes y succèdent aux marécages desséchés, et nul centre habité ne vient reposer les yeux, fatigués par ces steppes incultes. » (Vattier d’Ambroyse, Vol. 6, 1888, p. 207)

La monotonie d’un paysage dominé par l’horizontalité constitue l’impression principale de la voyageuse. De vastes steppes salées dominées par une végétation rachitique sont ourlées de plages de sable à l’infini et bordées vers l’intérieur de lagunes stagnantes. Les mosaïques formées de ces zones humides sont alors considérées comme perfides et malsaines. D’abord, parce que les moustiques infestent les marais et les sansouïres jusque dans les années 70 générant au XIX^e siècle différentes formes de paludisme qui déciment les populations riveraines. Ensuite, car ces espaces mouvants dont les contours jamais fixes et la plasticité mobile apeurent les voyageurs non habitués de ces contrées ou les riverains peu attentifs aux dangers du terrain. Au delà des dangers réels, ces paysages de plates solitudes ne suggèrent aucun épanchement affectif sur leurs éventuelles beautés. Les codes esthétiques du XIX^e siècle se désintéressent des paysages des littoraux bas (plages de sable ou marais) en général, et le littoral audois ne fait pas exception.

« Ces plages si tristes, si nues, si désolées, bornant de vastes étangs, ont-elles donc jamais pu permettre à une active navigation de se développer ? Et les marais fangeux, continuant les étangs, sont-ils donc de formation récente ? » (Vattier d’Ambroyse, 1888, p. 175)

Aucune beauté n’est perçue dans ces paysages qui, par conséquent, ne méritent ni regard, ni considérations, même descriptives. Et, au delà de l’inintérêt pour des paysages jugés laids, germe

³² Valentine Vattier d’Ambroyse est l’auteur du *Littoral de la France* dont les 6 volumes ont été édités à Paris entre 1884 et 1889. Cet important ouvrage est un excellent état des lieux des activités et des espaces littoraux en cette fin de XIX^e siècle et fournit également des exemples précis des représentations habituelles du littoral chez les intellectuels de cette époque. Un volume entier de son œuvre est consacré aux « Côtes Languedociennes, du Cap Cerbère à Marseille ».

l'opinion d'un gâchis car plages, paluds, steppes, lagunes ne sont pas productifs aux yeux d'intellectuels très intéressés par les bienfaits d'un développement agricole intensif³³ :

« Les atterrissements annuels amèneront, cela est certain, le comblement de l'étang de Sigean et de celui de Gruissan. Pour peu que l'homme s'en mêlât, l'agriculture aurait vite fait de s'emparer des terres cachées sous leurs eaux de moins en moins profondes. Ce serait un immense bienfait pour la contrée, désormais assainie et riche d'une plus vaste étendue de champs merveilleusement fertiles. » (Vattier d'Ambroyse, 1888, p. 176)

Les lieux traversés n'ont pas de valeur en eux-mêmes, mais leur potentiel agricole, obtenu après intervention de la main de l'homme, par assèchement³⁴, est, quant à lui, retenu.

En dernier lieu, c'est également un littoral désert - ou quasiment - de toute installation humaine qui se déploie aux yeux des voyageurs, un littoral originel où la nature est encore vierge. Contrairement au mouvement romantique, ce littoral-ci n'intéresse pas. Loin sont les villages peuplés de villageois rians, ces contrées sont vides d'hommes accueillants. Pour ces observateurs, c'est un « territoire du vide³⁵ ». Au sujet de la naissance de Port-la-Nouvelle, Valentine Vattier d'Ambroyse note :

« Des pêcheurs occupaient la plage et le pays avait un aspect si morne, si aride que l'on ne se sentait pas disposé à y habiter. » (Vattier d'Ambroyse, 1888, p. 177)

C'est un littoral aux antipodes de lieux vivables, présentables, admirables, que les voyageurs découvrent et décrivent. Les voyageurs réduisent très souvent cette région aux rares villages et à leurs habitants, parfois même aux reliefs les abritant, en oubliant particulièrement de jeter un regard sur les rivages marins ou lagunaires.

Pour qu'il soit regardé et décrit, à lire les différents auteurs, le paysage littoral doit être le décor des activités des marins ou des pêcheurs ou le support d'aménagements. Ainsi, le littoral apparaît-il bien moins inquiétant dès qu'il est paré d'hommes qui y vivent, y travaillent et en tirent leur subsistance, comme le rappelle V. Vattier d'Ambroyse dans une évocation séduisante de Gruissan :

« Gruissan se montre groupé sur son îlot et couronné par la tour qui, de ce côté, ne laisse pas voir les traces de la sape. Les premières habitations avancent dans l'eau. Le jeu de la lumière, uni au clapotis des petites vagues, paraît les bercer doucement. A droite, à gauche, les bateaux pêcheurs sillonnent l'étang ou bien vont se reposer sur la grève. En face, les collines se pressent, découpant, ronde ou aiguë, leur silhouette sur le ciel d'un bleu calme. Ce n'est pas en contemplant un si gracieux tableau que l'on trouvera déshérité le littoral de l'Aude. » (Vattier d'Ambroyse, 1888, p. 210)

« Puis, dès la première heure du dimanche, tous les navires se pavoisent gaiement, donnant, pour une journée, un aspect pittoresque au petit port perdu entre les marais et les sables. Alors, pour peu que l'on se trouve placé, sur une des jetées, de manière à voir les flots bleus de la Méditerranée, et que le soleil, un vrai soleil du Midi, éclaire la fête, on ressentira une impression aimable et, une fois de plus, on se convaincra qu'avec un ciel pur, une mer étincelante, nul pays ne saurait paraître absolument dépourvu de beauté. » (Vattier d'Ambroyse, 1888, p. 180)

³³ Il faut en effet attendre le développement d'une discipline scientifique – l'écologie – pour que le regard sur les milieux humides, notamment, évolue.

³⁴ L'assèchement des zones humides, sur les littoraux français ou dans l'intérieur des terres, est un procédé très courant durant le XIX^e et le début du XX^e siècle pour convertir des espaces jugés insalubres en terres cultivables.

³⁵ L'expression désormais consacrée du « territoire du vide » est empruntée à l'historien A Corbin (Corbin, 1988).

Ces représentations d'un littoral inhospitalier, hostile et sans intérêt esthétique vont longuement perdurer. Jusqu'au début des années 70, ce regard reste dominant même pour certains géographes comme J.-P. Ginier³⁶ :

« Ce littoral immense de 180 kilomètres, d'une platitude extrême manque de sites et de forêts. La côte sans protection subit les actions réciproques du mistral et du marin du sud-est. L'arrière-pays monotone est une mer de vignes ponctuées çà et là de touffes de pins où se cachent les fermes. » (Ginier, 1974, p. 35)

Ici la monotonie du paysage – le leitmotiv des descriptions paysagères – est encore évoquée, et s'y ajoutent même des lacunes arbitraires – définies par les codes esthétiques du moment et celles du géographe – de la côte qui semblent être des obstacles pour devenir une région touristique. Forêts et sites (pour lesquels l'appellation reste particulièrement floue) semblent, aux yeux des développeurs et de certains géographes du tourisme, des éléments indispensables pour qu'une côte comme le Languedoc-Roussillon puisse attirer des flux de visiteurs. Nous voyons ici comment ces jugements de valeur, particulièrement ancrés dans le contexte socio-intellectuel qui les a vu naître, sont dissonants face aux discours actuels.

Le littoral audois « n'accroche » pas le regard des voyageurs, au moins jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les codes esthétiques de l'époque ne fournissent pas les clés pour apprécier la mosaïque de paysages qui le compose. Considéré à travers le prisme de son attractivité touristique, ces rivages semblent d'ailleurs incomplets. Ce manque de considération est également décelable dans le déficit du regard des artistes, tous arts confondus.

2-1-4- Loin de tout regard, un littoral mal-aimé des artistes et des écrivains

Il est une réalité corrélée des représentations négatives véhiculées par les quelques visiteurs, celle de l'absence du regard marquant de personnalités artistiques sur le littoral audois. Peu visités par les élites, ces rivages ne semblent pas avoir particulièrement intéressé peintres ou écrivains que ce soit au XIX^e ou même durant la première moitié du XX^e siècle. Le maigre héritage pictural et littéraire ayant pour thème principal cette région côtière en est significatif. Même l'écrivain Paul Morand, dans son ouvrage *Bains de mer*, où il explore le nombre impressionnant de rivages sur lesquels il a goûté la baignade, ne consacre que quelques maigres lignes aux plages et stations audoises :

« Chaque fois que je me rends en voiture au Maroc, par l'Espagne, je m'arrête sur quelque plage de notre Méditerranée ou de notre Atlantique, en de petites oasis connues des seules gens du pays, ou des Français du Maroc, intrépides nomades habitués aux étapes de mille kilomètres et qui, depuis le temps qu'il courent les routes savent où sont les bons coins. (Il existe, pour les voyageurs impénitents, des « occasions », équivalent des ventes aux enchères pour les amateurs d'antiquités, ou des soldes pour les fouineuses de grands magasins. « J'ai une excellente adresse, nous disent-ils, n'en parlez surtout pas... » - « Faites ce détour, vous ne le regretterez pas... »). Aussi m'arrive-t-il de m'arrêter à La Nouvelle, plage de Narbonne, près de l'étang de Leucate, ou au Canet, la plage de Perpignan, au sud de la Têt, belle arène en pente douce [...]. » (Morand, 1960, p. 135)

³⁶ Ginier J.-P., 1974, *Géographie touristique de la France*, Paris, Ed. SEDES, 200 p

Planche 15 - Le littoral audois vu et représenté par les artistes au tournant du XIXe siècle :
entre pittoresque des villages maritimes et paysages lacunaires



Cette gravure de Port-la-Nouvelle montre la focalisation du regard des visiteurs et des artistes sur les ouvrages portuaires et la vie maritime. *Gravure de M. A. Kar.*



Pittoresque d'un village-îlot serré au pied de la tour Barberousse et enserré par son étang et les reliefs de la Clape. La mer est absente de la composition, tout comme les sansouïres ou les marais salants pourtant très actifs à cette époque. *Gravure de M. A. Kar.*



L'animation dans les rues étroites du village au pied de la tour Barberousse : réminiscences médiévales et composition hors du temps. *Gravure de M. A. Kar.*



Le pittoresque archétypal du village de pêcheurs au bord de l'étang languedocien peint au début du XXe siècle. Les habitations grissanaises sont représentées comme faisant partie de la lagune et pourraient symboliser tout autre village languedocien. *Huile d'Emile Roux, non datée.*



Cette vue sur la mer depuis la falaise de La Franqui offre une des rares représentations des paysages naturels de la côte audoise à la fin du XIXe siècle et montre la prédilection des artistes pour les vues marines dégagées et pour les rivages à falaises. *Huile de George-Daniel de Monfreid, juillet 1889.*

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussut, Université de Nîmes-la-Valée, 2004.

Sources : Vattier d'Ambroise V., 1888, *Le littoral de la France*, Ed. Champion-Sladkine ; Hiron J., 1998, *Il était une fois Leucate*, Ed. du Cap Leucate, et site www.ebay.fr.

Les stations balnéaires languedociennes semblent ne pouvoir qu'être énumérées et non décrites ou appréciées. Quant au paysage, il est absent, tant il est considéré quelconque. Au delà de la lacune dans l'héritage culturel du département, il en a résulté les démarrages poussifs de lieux de villégiature qui ont eu extrêmement de mal à se hisser au rang de stations, tant leur notoriété a difficilement percé au delà du département ou plus justement au delà des grandes villes voisines. Le rôle de tels personnages est pourtant fondateur du lancement de la plupart des stations en France et de l'invention de certaines côtes touristiques car ces derniers inventent un nouveau regard des lieux. Ces nouvelles représentations, émises au travers d'œuvres artistiques – romans, poèmes, peintures... – sont alors saisies par le public et s'étendent selon une logique pyramidale au sein de la population. Grossièrement, ces artistes jouent le rôle de défricheurs de nouvelles destinations, de médiateurs du regard et du désir de visiter auprès du reste du public. Pour le littoral audois, une telle absence d'individus connus s'étant intéressés aux rivages, comme en témoigne la quasi absence de textes littéraires ou d'œuvres picturales, est un des facteurs explicatifs du non-lancement ou du lancement avorté de ce littoral touristique avant les années 50. Ce déficit idéal a favorisé le maintien de représentations négatives qui ont longtemps perduré.

Les rares représentations artistiques du littoral – estampes, gravures, peintures (Planche 15) – témoignent d'un blocage des représentations sur des images « archaïques », puisqu'elles tiennent jusqu'au XX^e siècle du regard et des perceptions hérités d'époques antérieures. D'abord, les paysages des marais et du littoral sableux sont absents des œuvres tandis que le regard artistique se focalise sur les villages anciens. Les ports sont également représentés assez abondamment car les représentations picturales ou les gravures fournissent autant d'épreuves de l'état des équipements portuaires du littoral français. Les villages concentrent l'attention des artistes qui croient y déceler l'essence du littoral et définissent, à partir de l'évocation de ruelles étroites, d'éléments architecturaux historiques, d'étangs omniprésents et d'habitants typiques, le pittoresque du paysage audois. L'archétype de ce pittoresque se retrouve essentiellement dans les œuvres représentant le village de Gruissan, qui concentre tous les regards portés sur le littoral : une situation de communion avec l'eau de la lagune, la tour Barberousse ruinée dominant le village, des ruelles étroites et des marins. Les autres paysages côtiers – finalement les paysages non humanisés – ont longtemps répugné et ont été très rarement représentés avant les années 50. Seule exception, la falaise du cap Leucate, forme littorale rare sur la côte narbonnaise, qui suscite, sans doute par sa position de promontoire, quelques représentations que l'on doit par exemple au peintre George-Daniel de Monfreid, l'ami de Paul Gauguin et le père d'Henry de Monfreid.

Le manque de présence d'artistes traduit bien le silence dans lequel est longtemps restée la côte narbonnaise. Et à l'absence des artistes, s'ajoute celle de personnalités médiatiques qui auraient pu assurer la notoriété de leurs lieux de séjour. Quelques individus célèbres ont fréquenté La Franqui ou Leucate-Plage, mais ils séjournent alors de manière trop passagère pour marquer la notoriété des lieux. Dans les autres cas, les habitués de La Nouvelle ou de La Franqui

ne deviennent célèbres que plus tard dans leurs vies alors même qu'ils fréquentent beaucoup moins ce littoral. Ces lieux sont, par contre, une destination pour d'autres touristes, ou plutôt majoritairement des villégiateurs³⁷. Que le littoral de l'Aude, et plus largement celui du Languedoc-Roussillon tout entier, ait été une côte de villégiature bien avant la mise en place de la Mission Racine, est une réalité vérifiée et vérifiable, que nous mettons en relief dans les lignes qui suivent.

2-2- L'invention de lieux de villégiature littorale dans la seconde moitié du XIX^e siècle

La transformation des côtes de l'Aude en un littoral touristique, émaillé de quelques lieux de villégiature, a supposé des conditions socio-culturelles et économiques particulières. Le changement des regards et des mentalités nécessaire à la construction d'un littoral touristique ne s'est pas opéré brutalement, au contraire, ces mutations ont mûri assez lentement sur quelques sites privilégiés entre la première moitié du XIX^e siècle et les années 60. L'expression de ce nouvel engouement s'est manifestée par la construction de cafés et de restaurants, de villas ou de cabanes, puis de fronts de mer. Aussi les formes de cette première mise en tourisme ont-elles été originales au regard des autres littoraux français à la même époque. Cet aménagement touristique a procédé par étapes mesurées transformant en une centaine d'années des plages, fréquentées peu à peu, à La Nouvelle, à La Franqui, à Gruissan ou à Saint-Pierre, en des embryons puis en de véritables lieux d'une villégiature bourgeoise ou populaire estivale. Les lieux choisis ne doivent rien au hasard, mais à leur situation, soit à l'abri d'escarpements rocheux sur une côte plate et ventée – ce qui permet partiellement d'expliquer l'émergence de Leucate-Plage, de La Franqui ou de Saint-Pierre –, soit d'une belle plage peu pentue et aux courants calmes à proximité de lieux de vie habités à l'époque comme La Nouvelle ou Gruissan.

2-2-1- Les bains de mer et la naissance d'une saison touristique estivale

Passer l'été près des rivages audois

De nombreux auteurs de l'histoire du tourisme³⁸ ont montré l'existence sur les côtes européennes, dès la fin du XIX^e siècle, de deux saisons touristiques au bord de la mer : une saison estivale et une saison hivernale³⁹. Il est alors possible d'opposer la côte atlantique à la côte méditerranéenne. Sur la façade atlantique française et européenne, c'est le bain de mer qui

³⁷ Le terme de villégiateur semble être apparu dans la langue française en 1761. Il s'agit, au sens que lui donne J.-D. Urbain, d'un touriste qui ne consacrerait pas tous ses loisirs au voyage. Cette forme de touriste voyage pourtant et accomplit même de très grandes distances quelquefois. Mais, d'après cet auteur, le but de son déplacement est précisément de l'interrompre. Cette forme de voyage ne correspond aucunement alors à une circulation ou à une nomadisation, mais à une migration et à un transfert provisoire de sédentarité. Le villégiateur est ce touriste qui consacre ses vacances à l'immobilité (Urbain, 1994, p.14).

³⁸ Boyer M., 1996, *L'invention du tourisme*, Découvertes Gallimard, Art de vivre, Paris, 160 p. et Lahondère V., 1997, « Les spécificités du tourisme de la façade atlantique (XIX^e – XX^e siècles) », *Tourisme et Milieux*, Comité des travaux historiques et scientifiques, pp. 71-84, éditions du CTHS, 120^{ème} congr. Nat. Soc. Hist. Scient., Aix-en-Provence, 1995, 168 p.

³⁹ La saison est la période pour laquelle la fréquentation touristique est maximale.

semble fondateur des lieux et destinations touristiques, tandis que sur les rives de la Méditerranée, c'est la douceur du climat hivernal qui attire toute une population de villégiateurs en quête de repos et, notamment, de soins médicaux. La naissance d'un tourisme balnéaire en Languedoc-Roussillon, et sur la côte audoise en particulier, permet d'introduire une nuance à cette réalité et d'enrichir l'analyse des dynamiques touristiques des littoraux. Le cas de la côte audoise serait à rapprocher de la côte atlantique, car, ici, ce sont les bains de mer et la proximité de l'eau marine qui sont les déclencheurs du développement touristique.

Comment comprendre et interpréter alors cet engouement pour les rivages marins ? Les premiers touristes⁴⁰ à parcourir les longues plages de sable furent les villes de la région, surchauffées et envahies de moustiques pendant l'été en raison de la proximité des lagunes et des marais connexes. A l'inverse, les rivages marins procurent du vent frais, salubre, mais également des températures abaissées par la présence de la mer. Ces conditions font aussi fuir les moustiques. Une fois passée la répulsion envers un littoral chargé de représentations négatives, la saison estivale semble beaucoup plus agréable à vivre au bord de la mer. Et c'est notamment l'argent issu de l'essor de la vigne audoise qui va permettre cette installation – véritable migration de familles entières – sur les rivages.

L'eau salée, le sable, les embruns : les vertus hygiéniques d'un littoral

Et puis, au delà de la fraîcheur du climat et de la quasi-absence de moustiques, le littoral audois est le cadre, à l'instar de la côte atlantique européenne, de la découverte – ou plutôt de la re-découverte – des plaisirs et des bienfaits des bains de mer. Cet engouement pour une pratique thérapeutique comparable à la prise des eaux thermales s'est développé en Angleterre à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le Docteur Richard Russel, l'auteur de la *Dissertation on the use of Seawater in Diseases of the Glands*, publié en 1750, est parfois considéré comme l'inventeur de cette thérapie recommandant la pratique des immersions marines. Pour maximiser ses vertus curatives et hygiéniques, le bain « à la lame » est brutal et s'effectue dans une mer fraîche et agitée, provoquant une suffocation très recherchée. Cette pratique médicale devient dès lors particulièrement à la mode chez les riches oisifs anglais et est à l'origine de la construction de la première station balnéaire : Brighton. Cet usage du littoral est vite diffusé sur le continent européen notamment quand les émigrés français – les aristocrates qui ont fui la révolution française – regagnent leur pays natal. D'autres stations balnéaires, tout aussi aristocratiques et mondaines, voient le jour sur la façade occidentale européenne, des littoraux de la mer du Nord et de la Manche jusqu'aux littoraux bretons et atlantiques.

⁴⁰ Nous utilisons le terme de touriste dans son sens le plus large, celui d'un individu séjournant plus de 24 heures et moins de 4 mois hors de son domicile, acception commune aux géographes comme aux statisticiens (Cazes, 1992). Certains visiteurs du littoral audois sont également des excursionnistes, ne se déplaçant alors le temps d'une journée ou parfois moins.

Planche 16 - L'essor des bains de mer : invention de la plage et nouveaux liens et rythmes socio-spatiaux.



Les cabines de bains font leur première apparition sur les plages audoises au milieu du XIXe siècle, comme ici à Port-la-Nouvelle. *Détail d'une carte postale.*



Plus mobiles, les tentes de plage - apportées par leurs propriétaires - fournissent un lieu discret pour le déshabillage des baigneurs mais également un abri contre le soleil et les coups de vent. *Carte postale de La Franqui.*



Pendant la semaine estivale, la plage est le domaine réservé des enfants et des femmes. La baignade se limite souvent aux genoux et la plage devient le terrain de jeux des enfants. *Carte postale de La Franqui.*



Les dimanches ou les jours feries, des cohortes de carioles attelées de chevaux de trait ou de mulets transportent les familles de vignerons ou d'agriculteurs au bord de la mer. Sur la plage, ils se mêlent alors aux familles bourgeoises en villegiature. *Carte postale de La Franqui.*



Avant d'être le domaine des vacanciers villegiateurs ou des viticulteurs en repos, la plage est l'espace de travail des pêcheurs. *Carte postale du Barcarès de Leucate.*

Sources : Cartes postales datées de 1890 à 1915.

La diffusion de cette mode des bains de mer est cependant moins connue sur les rivages languedociens qui nous intéressent ici, sans doute parce que le public est moins riche et bien moins célèbre. Les premiers établissements de bains de mer sont ouverts en 1824 à Port-la-Nouvelle par Barthélémy Murat, un agent de la Santé publique, alors en poste au port. Un arrêté préfectoral du 15 juin 1824 l'autorise à édifier les premières constructions à usage « thérapeutique » sur une surface d'une centaine de mètres carrés (Embry, 2003), le long des quais et jouxtant le village. Un hôtel est également projeté sur cette même parcelle par deux frères Narbonnais, les Rival, en 1846 mais ne voit pas le jour. C'est en 1847 que Paul Falconnet, un autre Narbonnais, ouvre les Établissements de bains Falconnet et marque ainsi les prémices du déplacement de l'extension touristique du village – au moins les quelques constructions dont elle se compose alors – vers le fort Saint-Charles (situé à l'entrée du port) et vers la plage. Un hôtel des bains est également édifié dans les années 1850 derrière le Roc de la Batterie sur la longue plage qui s'étend au pied du massif de la Clape. Les premiers pratiquants des bains de mer inventent ainsi les « Bains de Saint-Pierre » qui donneront naissance à la station de Saint-Pierre-la-Mer située sur la façade maritime de la commune de Fleury d'Aude. Sur le littoral audois, les bains de sable, chauds, sont également recommandés pour soigner les maladies et problèmes des articulations. Les plus courus se prennent au Barcarès⁴¹ de Leucate, qui ne deviendra qu'au XX^e siècle Leucate-Plage.

Objectivement, les bains de mer ont un grand succès dans la société bourgeoise de la région. Face à l'abondance des baigneurs sur la plage de La Nouvelle, une baraque dédiée à la surveillance de la plage et à la sécurité des baigneurs est même édifiée en 1883.

Les premières migrations de la petite et moyenne bourgeoisie vers les rivages

Ces premiers vacanciers sont issus de la bourgeoisie des petites villes voisines. Il sont commerçants, négociants, notables ou propriétaires terriens, notamment exploitants viticulteurs. A cette époque, la culture de la vigne rend prospère les villes de l'arrière-pays littoral comme Narbonne ou Lézignan-Corbières. La petite et la moyenne bourgeoisie commence à pouvoir accéder au luxe des vacances, d'autant plus que la vigne nécessite moins de soins et d'attention pendant l'été. Les familles qui en ont les moyens financiers quittent alors Narbonne, Carcassonne, Pamiers, Toulouse, et migrent vers le littoral audois pour y installer leur villégiature. Le tourisme sur la côte audoise acquiert, dès sa naissance, ses caractéristiques principales et durables : c'est un tourisme familial et balnéaire de villégiature estivale. Le rythme annuel de vie des familles bourgeoises de la région s'en trouve profondément bouleversé. Il est désormais marqué par ce déplacement de toute la famille, à la fin du mois de juin, ou au début du mois de juillet, jusqu'à la fin du mois d'août ou le début du mois de septembre. Si nécessaire, maris, pères, oncles ou fils aînés, retournent travailler en ville pendant la semaine, tandis que

⁴¹ En occitan le terme de Barcarès désigne un grau ; Leucate-Plage s'est ainsi certainement construite à proximité d'une ancienne passe de l'étang de Leucate.

femmes, mères et enfants jouissent du bord de mer. Les retrouvailles familiales et amicales remplissent alors les dimanches.

Une nuance s'affirme alors progressivement dans les comportements sociaux. Fuir la ville surchauffée et étouffante pour gagner le bord de mer, de même que respirer les embruns et se baigner permettent de se débarrasser des « miasmes » de la vie urbaine. Ce comportement devient aussi un signe de distinction, car il marque l'appartenance à une certaine classe sociale, aisée (sans être riche ici), et s'étend à de nouvelles populations par effet d'imitation.

La plage : un espace de mixité sociale ?

Certains dimanches ou les semaines de moindre travail dans la vigne, les vigneronns et les agriculteurs des environs gagnent également la plage. Ils s'y mélangent alors aux vacanciers en villégiature. Sur la plage audoise, la ségrégation sociale n'existe quasiment pas. Son espace n'est pas réservé aux seules élites sociales, mais est aussi ouvert aux travailleurs de la terre ou aux petits pêcheurs. Toutes ces populations campent et s'installent souvent à même la plage (Planche 16) comme le rappelle l'écrivain languedocien G. Beaume, qui évoque la mixité sociale à travers le mélange des véhicules hippomobiles :

« On dépasse des charrettes de plus en plus nombreuses qui, parties vers minuit de leurs villages, emportent à la mer un lot de braves gens de tous âges. Le break de Boyer défile devant le Château Vert, l'Hôtel des riches, devant des guinguettes, des maisons de bois goudronnées, qui sous des toits de planches ou de tuiles, abritent pendant des semaines des baigneurs courageux. Maintenant à la plage ! Elle ressemble à un champ de foire, à un campement de turbulentes tribus qui ont retiré de leurs paniers des tas de victuailles et de bouteilles, du linge et des vêtements... Sur plusieurs rangs, toutes sortes de véhicules s'alignent : tilburys, chars à bancs, voitures à quatre roues, charrettes abritées de bâches, carrioles ! » (Beaume, 1923, p. 56)

Dès son invention, la baignade est dans l'Aude une pratique démocratisée au contraire des littoraux azuréens, atlantiques ou normands. Les plages audoises sont dès le milieu et la fin du XIX^e siècle des espaces d'interaction sociale, c'est cette caractéristique essentielle qui marque leur originalité.

2-2-2- Cafés, restaurants et pensions « inventent » les premiers lieux de villégiature

Certaines plages sont ainsi fréquentées par les vacanciers venus des villes voisines à partir de la moitié du XIX^e siècle et amorcent à leur contact le développement de lieux de villégiature. De cette dynamique découle un questionnement double. D'abord, pourquoi certaines plages deviennent-elles des grèves socialement investies par rapport à d'autres ? Et ensuite, quels sont les éléments responsables de la mutation de plages fréquentées en véritables lieux de villégiature, avec tous les équipements que cela suppose ?

Ces deux phénomènes corrélés trouvent leur explication dans l'ouverture, par des commerçants volontaires, de cafés et de petits restaurants modestes. La proximité des plages depuis les villages de la côte participe évidemment de ce phénomène : Gruissan, Leucate, La

Nouvelle. Les plages plus éloignées de ces centres habités, ou difficilement accessibles, ne sont généralement pas devenues des lieux de villégiature balnéaire. Bien évidemment, cet argument seul ne constitue pas un empêchement, puisque Saint-Pierre ou Narbonne-Plage se développent relativement loin de tout hameau et souvent les plages contiguës des villages, même à l'accès difficile et périlleux, sont les premières fréquentées. Enfin, c'est l'installation de services de restauration, même sommaires, qui s'accompagnent progressivement d'hébergements marchands (composés essentiellement de pensions, de chambres ou de petits logements à louer) qui semble être un déclencheur pour faire des plages, des lieux de destination pour les bains de mer ou de sable.

Cafetiers et restaurateurs sont les premiers installés sur la plage

En 1869, Achille Gibert⁴² est autorisé par un décret du Préfet de l'Aude à ouvrir le premier café de la plage de Gruissan (Planche 17). Il fait œuvre de pionnier – il s'agit du premier équipement de la plage – et signe ainsi le lancement de la plage de Gruissan :

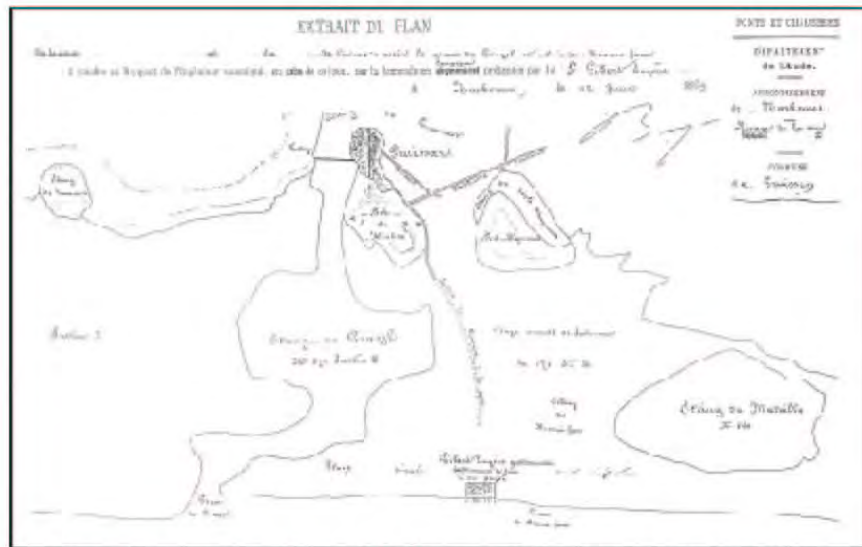
« Notre plage est en pleine animation. Les baigneurs de l'arrondissement l'ont peuplée comme un bourg. L'établissement Gibert ne désemplit pas. On y savoure de succulentes bouillabaisse... on s'y rafraîchit avec d'excellentes consommations à l'abri d'un soleil de plomb. » (Extrait de l'article intitulé « Gruissan, nos bains de mer » paru le 21 juillet 1889 dans le journal *Le Radical*)

Il est bientôt imité par d'autres commerçants. A quelques 200 mètres au sud des Établissements Gibert, le café-restaurant Dedieu est ouvert. Ils restent les deux grands cafés de la plage jusqu'à l'hiver 1899 pendant lequel un violent coup de mer ouvre un grau près du café Gibert. Le bâtiment est progressivement emporté par les flots, tandis que le restaurateur Dedieu démonte son établissement pour l'installer près du canal que vient de creuser l'entrepreneur Rond afin de relier le village et son nouveau port à la mer. Les conditions de la construction et de l'entretien de tels locaux sur les lidos restent jusqu'aux années 50, particulièrement difficiles en raison des coups de mer et du substrat mobile que constitue le sable. De même, les services de la restauration doivent être assurés longtemps sans eau courante ni fontaine sur place, et sans électricité. Ces cafés, même s'ils se prétendent parfois restaurants, assurent en réalité un service « minimum ». Les clients y boivent, peuvent y déguster quelques plats de la maison et doivent surtout apporter leurs pique-niques. Le café assure alors la « mise de table », un service payant de mise à disposition de tables, de chaises et de couverts, en contrepartie duquel il est d'usage de consommer le vin du patron. Le Narbonnais C. Fagedet, dont les parents et grands-parents fréquentaient la plage de Gruissan, se souvient :

« Mes parents avaient une préférence pour le café de Raoul, plus petit et plus intime que le grand café Fabre. Comme dans les auberges espagnoles, chacun apportait ce qu'il voulait manger ; il arrivait parfois, lorsque la pêche avait été bonne de pouvoir se faire servir un poisson ou bien un plat de tenilles : les tenilles, toujours préparées au court bouillon avec une pointe d'ail et du persil étaient une spécialité gruisanaise. » (Fagedet, 1989, p. 12)

⁴² Eugène Achille Gibert (1840-1919) est né dans une famille de menuisiers gruisanais. Il est d'abord épicier-cafetier dans le village de Gruissan.

Planche 17 - Les cafés et restaurants amorcent la mise en tourisme des plages audoises



Plan de la première amodiation du Domaine Public Maritime sur la plage de Gruissan pour les établissements Gibert en 1869, Milhe L., 1991, *Gruissan d'autrefois*.



Les établissements Jouve sont fondés au début du XXe siècle au Barcarès de Leucate. Reconstitués après la seconde guerre mondiale, le restaurant "Chez Jouve" existe toujours. *Carte postale du Barcarès de Leucate.*



La terrasse de l'Excelsior, propriété de la famille Bertrand à La Franqui, est très largement ouverte sur la mer. C'est l'établissement le plus haut de gamme de la côte narbonnaise du début du XXe siècle aux années 30. *Carte postale de La Franqui-Plage.*



La famille Amade fait construire le restaurant "La Côte Révée" sur le front de mer à Leucate-Plage, en suivant l'exemple du restaurant "Chez Jouve". Ses terrasses s'étalent jusque sur la longue plage bordée de villas. *Carte postale de Leucate-Plage.*



L'hôtel-restaurant "La Réserve" est fondé en 1901 sur la plage de La Nouvelle et s'étend sur le Domaine Public Maritime en prenant appui sur la jetée sud du chenal. *Détail d'une carte postale de La Nouvelle.*

Sources : Cartes postales datées de 1900 à 1930 et Bulletin *Gruissan d'Autrefois*.

C'est un peu plus tard, au tout début du XX^e siècle, que naissent les Établissements Jouve au Barcarès de Leucate (ce n'est qu'en 1922 que la plage située au sud du cap Leucate prend le nom de Leucate-Plage). Il s'agit d'abord d'un café dont le journaliste leucatois J. Hiron nous décrit l'atmosphère :

« L'établissement était au milieu des pins, et de robustes tables en bois accueillaient les clients. Le soir, on dansait à la lumière des lampes à carbure accrochées aux arbres (l'électricité n'est arrivée à la plage qu'en 1929). Au début c'était au son de la « viole », un piano mécanique qui fonctionnait en avalant une pièce de 2 sous en bronze. Et puis ce fut le phonographe, celui équipé d'un énorme pavillon. Un orchestre venait quelquefois. Dans la journée, les femmes de pêcheurs venaient chercher l'ombre des arbres pour ravauder les filets des 'sardinals'. » (Hiron, 1996, p. 81)

Avant que ne s'améliorent les conditions d'accueil ou les qualités de la restauration, ces cafés constituent des lieux de sociabilité essentielle sur les plages permettant de tisser des liens entre vacanciers, entre vacanciers et pêcheurs. Certains établissements se forgent de solides réputations comme « Chez Jouve » que fréquentent Léon Blum, alors encore député de Narbonne, ou le chanteur Charles Trénet, particulièrement amateur de leur recette de bouillabaisse.

Les premiers hébergements sont des meublés et des pensions

La venue des premiers baigneurs représente une manne importante pour les commerçants. Vers les années 1880, la population de vacanciers résidant pendant la saison estivale à La Nouvelle est estimée à plus de 600 personnes (Embry, 2003). La plupart des vacanciers louent des chambres chez les habitants des villages proches de la côte. Le village de La Nouvelle n'est situé qu'à quelques centaines de mètres de la plage, mais les autres villages : Fleury d'Aude, Gruissan, Leucate, sont beaucoup moins prêts de leur plage. Les cafetiers et restaurateurs nouvellement installés ouvrent dans leurs établissements des chambres et des appartements meublés à la location, souvent au mois. Parfois, ils font même pension. En facilitant les séjours des baigneurs, ces formes d'hébergement vont initier la fidélisation de la clientèle et enclencher le développement de la villégiature. Les établissements Gibert proposent ainsi des chambres, des écuries et 18 cabines de déshabillage pour le bain. Les établissements Jouve louent également des petits logements meublés dans le bâtiment principal et dans les bâtiments adjacents⁴³. Antoine Bertrand⁴⁴ fait l'acquisition d'une propriété viticole à La Franqui dans les années 1850. Le bâtiment où logeaient les ouvriers est reconverti en hôtel et deux phalanstères y sont adjoints : les « grands ménages » où des logements avec cuisines sont à louer, et les « petits ménages », plus modestes, où les locataires disposent de chambres individuelles mais d'une cuisine commune au bâtiment.

⁴³ Le peintre Hans Hartung a séjourné à l'hôtel Jouve l'été 1927. Il revint pendant deux mois, accompagné de son épouse, après l'été 1929, et le couple loua une maisonnette auprès de « Chez Jouve » (Hiron, 1996, p. 82).

⁴⁴ Antoine Bertrand est le grand-père maternel de l'écrivain et aventurier Henry de Monfreid, cf. *infra* 2.3.1.

2-2-3- L'installation des premiers villégiateurs

L'occupation du domaine public maritime

L'installation des premiers restaurants, cafés et ensuite la construction des premières cabanes, chalets ou villas pose dès le XIX^e siècle le problème de la propriété des terrains littoraux ou en tout cas celui de la légalité de leur usage. Le Domaine Public Maritime (DPM) est l'espace situé en deçà du plus haut niveau atteint par la mer. La majeure partie des plages sur le lido, submersible au moins temporairement, fait ainsi partie du DPM et appartient de ce fait à l'État. Celui-ci peut en revanche amodier ces terrains, c'est-à-dire en accepter la location par un particulier, une commune ou une entreprise, en échange d'une prestation périodique versée en nature ou en argent. Refus d'amodiation par les Domaines, litiges entre État et entrepreneurs sur la régularité juridique de la procédure ou litiges sur la limite du Domaine public lui-même ont souvent gêné et freiné l'installation des cafés, restaurants ou hôtels sur le littoral. A Gruissan, les premières amodiations débutent en 1869 : Achille Gibert est le premier amodiateur. Son exemple fait d'ailleurs jurisprudence pour les cafetiers, les restaurateurs et les particuliers qui font bâtir des chalets sur le lido. Les terrains situés en arrière, en retrait du rivage, appartiennent, quant à eux, à la commune de Gruissan. En 1927, le conseil municipal décide à son tour d'amodier les terrains lui appartenant. Encore aujourd'hui, l'ensemble des chalets et des bâtiments de la plage de Gruissan sont construits sur des terrains amodiés par les propriétaires des habitations. A La Nouvelle, la situation initiale est analogue.

La construction des habitations touristiques : cabanes, chalets et villas

La construction des premiers cafés et restaurants, des premières pensions et logements meublés a permis de fidéliser quelques vacanciers. Certains d'entre eux décident, dès lors qu'ils en avaient suffisamment les moyens, de construire, ou de faire construire des habitations qu'ils utilisent pendant la saison d'été. De nombreux Narbonnais installent des baraques en bois dès 1869 sur la plage de Gruissan. Les logements restent particulièrement sommaires, en rapport avec les fortunes des ménages et en raison de l'absence de route utilisable pour transporter facilement les matériaux. De plus, les flots emportaient régulièrement des habitations chaque hiver. Ces baraques en bois étaient ainsi démontées une fois la saison d'été achevée, afin de les soustraire aux coups de mer. L'utilisation du pilotis, même de faible hauteur, dans l'architecture permettait de pérenniser l'existence de ces constructions toute l'année, et année après année, empêchant ainsi leur inondation par les eaux marines. De baraques, les habitations sont devenues dans le tournant du siècle des chalets, même si ces derniers demeurent aussi précaires et fragiles face aux coups de mer. Un de ces villégiateurs narbonnais, C. Fagedet⁴⁵, relate ainsi qu'un coup de mer a ravagé en août 1921 les chalets, les détruisant quasiment tous sur la première rangée et endommageant les autres sérieusement. Sur les hauts de la plage de Saint-Pierre et près de

⁴⁵ Fagedet C., 1989, *Gruissan – Les Chalets, de 1900 à nos jours*, Narbonne, Graphisud, 35 p.

Planche 18 - Les premières habitations dédiées à la villégiature balnéaire : de l'habitat informel aux villas à l'architecture fonctionnelle



Un village de toiles et de bois compose les formes d'une villégiature temporaire sur le haut de la plage à Saint-Pierre-la-Mer au début du XXe siècle. *Détail d'une carte postale de Saint-Pierre-la-Mer.*



Le Chalet Marguerite sur la plage de Gruissan est l'archétype du chalet gruisanais perché sur pilotis et composé d'une terrasse ouvrant sur la mer. *Photo de la collection C. Fagedet.*



La première ligne de villas édifiées sur le front de mer du Barcarès de Leucate est formée d'habitations standard. Ce modèle unique de villa, reproduit en sept exemplaires, est composé d'un rez-de-chaussée bâti sur une citerne et □ recouvert d'une terrasse et d'un abri. *Détails de deux cartes postales du Barcarès de Leucate.*



La villa "Les Goelettes" est un exemple des habitations cossues qui sont construites à Leucate-Plage ou à La Franqui de 1910 aux années 1930. Pignon élaboré, mosaïques et larges ouvertures sur la mer sont les éléments remarquables de l'architecture Art Deco. *Carte postale de La Franqui-Plage.*



Le confort des villas, situées sur les plages les plus accessibles, s'améliore. Cette photographie de la salle à manger de la villa "Les Mouettes", située sur le front de mer à La Franqui, montre l'ameublement et la décoration en vogue dans les années 1920. *Carte postale de La Franqui-Plage.*

Sources : Cartes postales et photographie datées de 1900 à 1930.

l'étang des Aixals, en retrait du rivage, c'est un tout un village de baraques en bois ou en tôles, de campements de toiles qui se construit temporairement au gré des coups de mer (Planche 18).

Les dangers des inondations marines sur des lidos et des plages de faible altitude, ainsi que les moyens financiers souvent modestes des vacanciers expliquent la simplicité et la modestie des formes de l'habitat : cabanes ou logis faits de bric et de broc avec les moyens du bord, vieux matériaux de récupération ou bois flottés. Sans eau courante, ni électricité, mal isolées, ces habitations de fortune offrent un confort particulièrement précaire. Sur la plage de Gruissan, d'anciens wagons de chemin de fer sont même transformés en habitations, leurs propriétaires leur ayant adjoint terrasses et pilotis. Les habitations souffrent d'autant plus de l'abandon durant l'hiver.

Le départ de la famille pour la villégiature estivale se faisait donc, par nécessité, en deux temps. Fin juin, les hommes les plus solides des familles ralliaient la plage afin de transporter toutes les affaires nécessaires à l'installation de quelques mois, mais aussi pour réparer les chalets et cabanes qui ont subi les intempéries hivernales. A nouveau, pour notre observateur narbonnais C. Fagedet :

« Aller installer ses pénates à Gruissan était une véritable expédition. Souvent, les habitations avaient eu à souffrir des vents de l'hiver et quelques menus travaux s'imposaient. Un premier groupe partait dans la charrette qu'allait tirer un cheval de trait : matelas, literie, fourneau avec la provision de bois, récipients pour stocker l'eau, nourriture pour les hommes et le cheval, tout cela donnait l'impression d'un déménagement de romanichels. » (Fagedet, 1989, p. 9)

Dans un second temps, le reste de la famille rejoignait le premier groupe, signalant leur arrivée au grand complet, à Gruissan en particulier, en hissant un drapeau français au sommet d'un mât perché sur leur chalet.

Ailleurs, quand la prospérité des familles le permet, et quand les rivages sont plus sûrs, des villas sont édifiées face à la mer. Sur la plage de Saint-Pierre, derrière le roc de la Batterie, le quartier de La Fontaine de Verre voit le jour près de l'Hôtel des Bains. Au Barcarès de Leucate, au milieu de vignes encore cultivées, sept villas sont construites en front de mer au début du XX^e siècle sur un plan et une architecture identique. Chaque habitation se dresse sur une citerne creusée au préalable, car les puits proches ne donnent que de l'eau saumâtre⁴⁶. Le rez-de-chaussée carré possède un toit en terrasse sur lequel repose un abri ouvert sur la mer, mais couvert d'un toit à deux pentes. Séparées par des chemins en terre battue, les villas possèdent toutes un jardin qui est souvent potager. Ces premières habitations sont avant tout fonctionnelles afin de permettre à leurs habitants de vivre quelques mois dans une relative autarcie, les commerces des villages étant parfois assez éloignés.

⁴⁶ Les propriétaires des villas ravitaillent leurs citernes grâce à l'achat de bonbonnes d'eau potable dans les commerces proches.

Les villas se font progressivement plus élégantes à mesure que des villégiateurs plus fortunés s'installent et que les liaisons sont facilitées avec l'arrière-pays. A partir de la veille de la première guerre mondiale, le pied la falaise du cap Leucate est particulièrement prisé, que ce soit du côté nord à La Franqui, ou du côté sud à Leucate-Plage. La villa « Miramar » est ainsi construite à Leucate à mi hauteur de la falaise par un officier à la retraite. D'autres villas bâties par des commerçants narbonnais sortent également de terre au même moment. C'est l'apogée de l'architecture Art-Déco et les villas se parent de vastes ouvertures et de frontons géométriques, ainsi que de mosaïques chatoyantes. La construction de la première série de villas par le premier promoteur immobilier de la Franqui, Emile Bertrand⁴⁷, témoigne parfaitement du goût pour la vue dégagée sur la mer et pour un cadre paysager urbain.

Dans ces logements modestes se forment les modalités et les règles d'une vie estivale qui, le temps des vacances, s'accommode de la promiscuité, des manques et de l'inconfort. C. Fagedet en rappelle l'esprit et l'art de vivre :

« La lampe à pétrole dispensait chichement une pâle lumière et tout le monde s'accommodait d'un confort précaire et de l'éloignement de tout groupe organisé. On se contentait d'un broc d'eau douce pour se laver rapidement le visage, l'eau de mer et le sable remplaçant savon et détergent pour se laver le corps et faire la vaisselle : un trou dans le sable suffisait pour l'élimination de tous les déchets. En semaine, les femmes et les enfants régnaient sur tout ce territoire ; peu d'hommes... seuls restaient ceux que l'âge ou une invalidité éloignaient du travail. [...] Le dimanche, c'était la fête : famille et amis se retrouvaient pour passer la journée. Les hommes étaient revenus, apportant d'autres réserves d'eau potable et de victuailles qui faisaient défaut sur cette plage sans boutique. L'après-midi, l'animation décuplait sur le bord de la mer : les enfants jouaient et pataugeaient sans surveillance dans une eau calme et peu profonde. Les adultes, souvent endimanchés et abrités sous de larges parapluies protégeant leur épiderme délicat des ardeurs du soleil, respiraient l'air du large. Par les très chaudes journées, les plus hardis s'aventuraient dans l'eau jusqu'aux genoux. » (Fagedet, 1989, p. 10)⁴⁸

Sur la plage se créent des règles différentes de celles de la vie urbaine. Ce phénomène est d'autant plus fort que la précarité des conditions de vie impose une entraide entre familles plus poussée, et que la promiscuité facilite les rapprochements et les échanges. Un microcosme social se construit, indépendamment, sur chaque plage, tant à Saint-Pierre qu'à Gruissan.

Des conditions d'accès difficiles qui s'améliorent progressivement

Dès 1858, la mise en service de la ligne ferroviaire entre Narbonne et Perpignan permet de desservir les gares de Tournebelle (Gruissan), de Port-la-Nouvelle et de Leucate. Depuis les gares, un service de voitures attelées et d'omnibus dessert les hôtels et les stations. Certains hôteliers affrètent eux-mêmes des navettes au service de leurs clients : l'hôtel Amade à Leucate-Plage et l'hôtel Excelsior à La Franqui. Les voitures à chevaux sont également accessibles aux propriétaires des villas n'ayant pas d'autre moyen de locomotion. Pour les voyageurs moins pressés, une diligence relie Narbonne aux différents villages de la côte à cette époque. La route est parfois très longue, compte-tenu des obstacles créés par les reliefs.⁴⁹ Une ligne de tramways

⁴⁷ Cf. *Infra* : § 2-3-1

⁴⁸ Claude Fagedet reconstitue dans cet extrait les souvenirs de son grand-père maternel, le propriétaire du Chalet « Marguerite » sur la plage de Gruissan au tout début du XX^e siècle.

⁴⁹ La route qui dessert les bains de Saint-Pierre-la-Mer traverse par exemple le massif de la Clape.

départementaux assure également la desserte de La Nouvelle depuis Lézignan-Corbières situé à l'intérieur des terres. Ouvriers dockers, marins et voyageurs s'y croisent ainsi le temps d'une journée de trajet.

Les vacanciers qui ne voyagent pas en transport en commun, gagnent Saint-Pierre ou Gruissan en voiture à cheval. Quatre heures au moins sont nécessaires pour parcourir les 14 kilomètres qui séparent Narbonne de Gruissan sur une route en terre battue. Sur ce chemin, les voitures évitent les côtes trop importantes et préfèrent contourner le relief de la Clape par le contrebas du château du Capitoul. Arrivées enfin à Gruissan, elles empruntent la « piste » qui traverse le vaste étang séparant Gruissan de son lido, une fois les eaux hivernales retirées. C'est le seul chemin desservant la plage, impraticable quand le substrat sablo-vaseux de la sansouïre est trop imbibé des eaux marines. A partir du début du XX^e siècle et surtout à partir des années 20, la donne est modifiée. Les premières voitures automobiles font leur apparition et gagnent plus facilement les villages côtiers via la route nationale 9 reliant Paris à Perpignan.

2-3- Quand les lieux de villégiature deviennent des stations balnéaires : rêves et réalités

C'est au début du siècle dernier et pendant l'entre-deux-guerres que ces ébauches de lieux de villégiature deviennent des petites stations. Le déclenchement précis de cette mutation varie selon les communes en fonction des volontés locales, et notamment de l'influence de personnages moteurs, véritables relais culturels ou financiers qui ont facilité l'aménagement touristique. Nous en évoquons ici trois exemples : La Franqui, Port-la-Nouvelle et Gruissan. A la même époque Leucate-Plage et Saint-Pierre-la-Mer connaissent toutefois un essor identique.

2-3-1- La Franqui : un essor en demi-teinte orchestré par Emile Bertrand

La Franqui-Plage : une modeste villégiature jusqu'en 1910

Le développement et les étapes de l'aménagement de la station de La Franqui sont indissociables de l'histoire de la famille Bertrand. Au milieu du XIX^e siècle, La Franqui n'est encore qu'un hameau de quelques pêcheurs et viticulteurs, lorsque le grand-père d'Emile Bertrand y fait l'acquisition d'une propriété viticole⁵⁰. C'est le fils de ce premier propriétaire, Antoine Bertrand qui transforme le bâtiment, initialement destiné à accueillir les ouvriers viticoles, en une modeste auberge. Les établissements Bertrand hébergent et nourrissent sommairement les baigneurs venus profiter de l'été depuis Narbonne, Carcassonne et même

⁵⁰ Ses descendants et quelques audois racontent d'ailleurs qu'il s'en est fallu de peu pour qu'il achète à la place une bergerie située sur l'île de l'Aute dans l'étang de Bages-Sigean. Le jour où il visite l'île, le vent rend la traversée par bateau un peu mouvementée. Ayant eu le mal de mer, il décide, à ce moment là, d'acheter la propriété de La Franqui.

Planche 19 - Les étapes de la transformation de La Franqui



A la fin du XIXe siècle, La Franqui n'est qu'un hameau. Quelques cabines de plage sont situées sur le haut de la plage devant les habitations. *Détail d'une carte postale de Leucate-La Franqui.*



Construction de la route de front de mer dans les années 1910 - *Détail d'une carte postale de La Franqui*



Les établissements Pontie, fondés en 1912, offrent la location de logements meublés, sur le même principe que les Ets Bertrand. *Carte postale de Leucate-La Franqui.*



Au début du XXe siècle, la propriété viticole des Bertrand est modernisée et devient l'hôtel-restaurant l'Excelsior. *Carte postale de La Franqui-Plage.*



Les premières villas conçues par l'architecte Emile Bertrand. De gauche à droite : la villa "Mon Caprice", "La Falaise" en construction, "La Vague", la villa "Les Mouettes" avec son toit en terrasse, "La Source", la villa double "Les Pins" et "Les Eucalyptus", "Les genêts", la "Madeleine" et la villa "La Daurade". *Détail d'une carte postale de La Franqui-Plage.*

Sources : Cartes postales datées de 1880 à 1915 ; Hiron J., 1998, *Il était une fois Leucate*, Ed. du Cap Leucate et randclément D., 1990, *L'incroyable Henry de Monfreid*, Ed. Grasset.

Toulouse. Pour accueillir les vacanciers chaque été plus nombreux, les Bertrand agrandissent l'auberge par deux phalanstères, les « petits ménages » et les « grands ménages » qui proposent, pour le premier, des logements meublés à louer dotés d'une cuisine commune avec les autres locataires, et, pour le second, des logements avec cuisine particulière. Des cabines de bains sont édifiées sur le haut de la plage pour permettre le déshabillage des baigneurs tandis que les pêcheurs de La Franqui louent régulièrement leurs petits navires, les *Sardinals*, afin de promener les vacanciers le temps d'une sortie en mer.

Au début du XX^e siècle, le développement du tourisme a permis la création de quatre entreprises : trois hébergeurs et un café. Tout d'abord, la villa Bonnery située près de la plage et les établissements Pontié, fondés par Augustin Pontié en 1912, situés plus en retrait, assurent la location de logements meublés où les clients peuvent généralement faire leur cuisine eux-mêmes. L'accroche publicitaire des Ets Pontié précise bien (Planche 19) :

« Eau fraîche abondante et approvisionnement dans l'Ets – Cuisine particulière pour chaque famille. »
(Carte postale de La Franqui-Plage de 1913)

Quant à eux, les établissements Bertrand sont devenus, depuis les années 1880, l'hôtel Excelsior. La Franqui a ainsi acquis son premier hébergement de standing. La terrasse ombragée face à la mer, le parc planté d'essences rares, et les équipements de qualité permettent déjà l'accueil des clients les plus aisés.

Des habitations ont également été édifiées depuis les années 1860. Les Bertrand font bâtir la villa « Amélie »⁵¹ où vit Antoine Bertrand, puis la villa « Les Goélettes », propriété de son fils, Emile Bertrand.

La tentative de développement de La Franqui est un monopole familial

Deux éléments de l'histoire familiale sont alors déterminants pour le sort de la petite villégiature. Le premier élément concerne les ressources financières, le second interroge les motivations et surtout les compétences.

D'abord, la fille aînée d'Antoine Bertrand, Amélie, épouse en second mariage un certain George de Monfreid à Paris en 1877. La famille Bertrand se construit, au travers de cette union, une alliance très fortunée qui lui sera particulièrement utile par la suite. Le père de George de Monfreid est un milliardaire américain, Gideon T. Reed, diamantaire et co-proprétaire-fondateur des magasins Tiffany and Reed de Boston. En 1850, ce dernier a rencontré une chanteuse d'opéra et aventurière, nommée Marguerite Barrière. Elle devient sa maîtresse et s'embarque pour New-York à ses côtés. L'irrégularité de leur situation résolue par un mariage tardif et la venue de George, un enfant unique reconnu tout aussi tardivement, ils s'installent dans un

⁵¹ La première villa construite à La Franqui porte le prénom de la fille aînée d'Antoine Bertrand. Henry de Monfreid, le fils d'Amélie, y est né.

château à Corneilla-de-Conflens. Entre temps, la famille a tout simplement changé de nom, par un anagramme né de l'imagination de Marguerite : ils sont désormais Gideon, Caroline et George de Monfreid. Ils découvrent La Franqui l'été 1876, venus soigner leur fils par des bains de mer particulièrement recommandés. Ils logent chez les Bertrand et George rencontre ainsi Amélie. De leur union naît en 1879 un fils baptisé Henri. Henry (orthographe modifiée) de Monfreid est reconnu dès son vivant pour sa contribution à la littérature aventurière et voyageuse⁵². Quant à George de Monfreid, il est connu en peinture sous le nom de Daniel ou George-Daniel de Monfreid et il fut le confident le plus proche de Paul Gauguin, suffisamment en tout cas, pour être nommé exécuteur testamentaire à la mort de ce dernier. Entre 1877 et le début du XX^e siècle, George-Daniel fréquente le Paris littéraire et artistique : Verlaine, Maillol, Degas, Matisse et Gauguin... C'est ainsi que Gauguin se rend à La Franqui, tout comme Maillol qui y descend par le train depuis la côte Vermeille toute proche. Fortuné, George-Daniel investit dès 1880 dans les établissements Bertrand ; et de cette manière la modeste auberge est modernisée et devient l'hôtel-restaurant « L'Excelsior ». Le standing de la station évolue et les Bertrand accueillent la bourgeoisie audoise et toulousaine dans un restaurant de grande qualité, au personnel nombreux, et sur une terrasse séparant la plage d'un parc arboré d'essences exotiques. Le succès est, bien entendu, au rendez-vous.

Ensuite, le personnage clé est Emile, fils d'Antoine Bertrand (le frère d'Amélie). Bertrand fait des études d'architecte et réussit dans les années 1870-1880 une brillante carrière parisienne. Il réalise, entre autres, l'église de Banyuls, la Caisse d'Épargne de Narbonne, le Palmarium de la ville de Pau et le Palais d'hiver du Jardin d'acclimatation de Paris. Par goût pour la conception urbanistique et architecturale ainsi que par attachement à La Franqui, il met ses compétences et ses moyens financiers (ainsi que ceux de sa famille par alliance) au service du développement de la station. Dès 1889, il propose la construction d'un établissement de bains de mer (Planche 20) et d'un quartier de villas. Faute des moyens financiers nécessaires, le projet ne voit pas le jour. C'est vingt ans plus tard qu'il peut enfin se lancer à mesure qu'il vend des terrains dont il est propriétaire au bois de Boulogne. En 1910, une fois la majorité des terrains acquis, il fait construire à ses frais une route de front de mer. Un long parapet est édifié le long du rivage, sur le haut de la plage au pied de la falaise, et la route est ainsi élevée par remblaiement (Planche 19). Cette voie de communication lui permet de rendre accessible une rangée de terrains situés face à la mer et faciles à équiper. Huit villas sortent, assez rapidement, de terre. D'architecte, Emile Bertrand devient le premier promoteur immobilier de La Franqui, puisqu'il imagine les plans des villas ainsi que le plan d'ensemble⁵³, supervise les travaux de construction et le choix des meubles à la dernière mode. Ces habitations ont toutes été conçues selon une architecture différenciée à l'exception de la villa « Les Pins », imaginée double. La

⁵² Plusieurs romans de Henry de Monfreid évoquent les nombreux et longs séjours aventureux sur les côtes de la mer Rouge où il s'exerce au trafic d'armes ou de haschich.

⁵³ Les huit villas sont parfaitement alignées par rapport à la route et au rivage, et la conception architecturale rend l'ensemble assez harmonieux et proportionné.

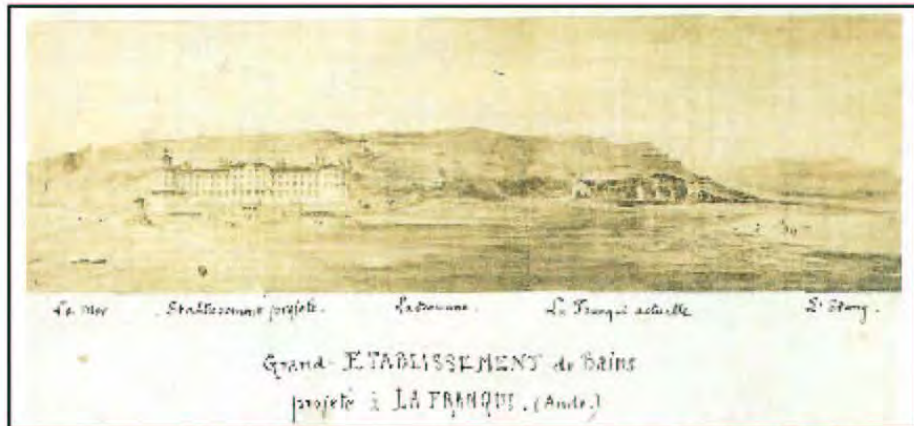
Planche 20 - Emile Bertrand et La Franqui : de l'invention à la promotion d'une station balnéaire



Le Milliardaire Gideon T. Reed et son épouse Caroline de Monfreid fournissent un certain appui financier à Emile Bertrand.



La famille Bertrand réunie.



Projet d'établissement de bains de mer au pied de la falaise du Cap Leucate, daté de 1889, et dont la conception est attribuée à Emile Bertrand.



Document publicitaire en forme de carte postale attribue à Emile Bertrand et date approximativement de 1904.



Emile Bertrand devant sa villa "Les Gœlettes".

Sources : Hiron J., 1998, *Il était une fois Leucate*, Ed. du Cap Leucate et Baraduc P., 1998, *Henry de Monfreid - Flibustier de la Mer Rouge*, Ed. Arthaud.

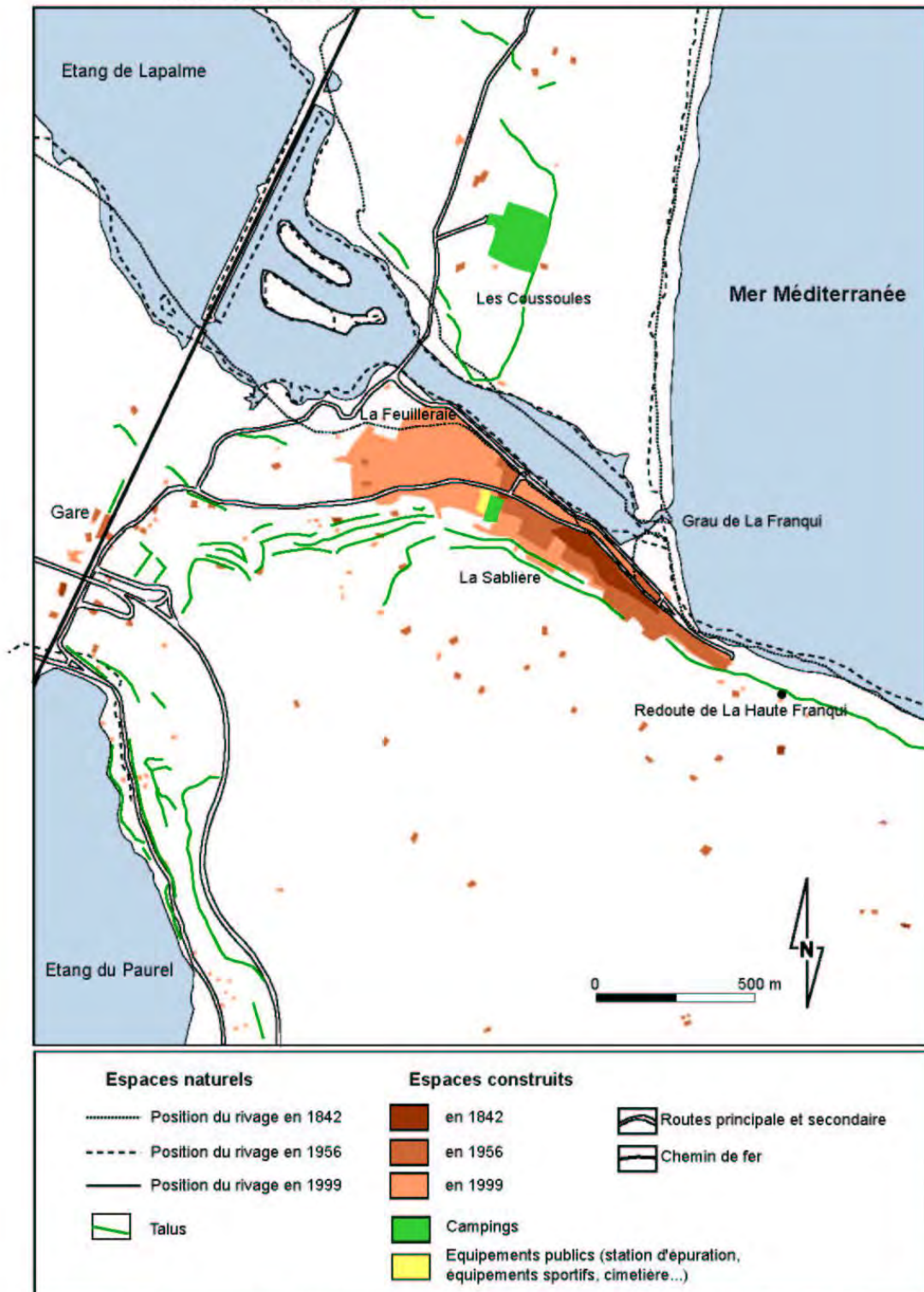
première villa édiflée est nommée « Madeleine » – du prénom de la fille d'Emile Bertrand –, tandis que la dernière maison prend le nom de « Mon caprice ». Toutes les autres villas sont baptisées selon l'environnement naturel à la fois animal, végétal ou minéral dans lequel elles sont construites : « La Daurade », « Les Mouettes », « Les Genêts », « Les Eucalyptus », « Les Pins », « La Source », « La Vague », « La Falaise ». Signes d'un vrai succès commercial, elles sont toutes vendues avant la première guerre. Plus tard, Emile Bertrand fait construire une route supplémentaire permettant de relier La Franqui à la gare de Leucate, située à quelques kilomètres au sud de l'étang de Lapalme.

Emile Bertrand a également conscience de la publicité nécessaire au développement de La Franqui-Plage. Attribué à ce dernier, le texte suivant, intitulé « La Franqui-Plage, Reine de la Méditerranée », est diffusé par le Syndicat d'initiative de l'Aude et trahit la tentative de hisser la station dans le clan des stations élitistes et prestigieuses. Ce texte a notamment été publié au dos de certaines cartes postales de La Franqui afin d'en assurer une publicité extensive :

« Sur le littoral méditerranéen, à proximité de la gare de Leucate, Chemin de Fer du Midi, de Narbonne à Port-Bou (ligne d'Espagne), apparaît dans un cadre de beauté harmonieuse, la charmante station balnéaire de La Franqui. Une belle route nouvellement construite relie la gare de Leucate à l'Etablissement. Service régulier d'omnibus (trajet en huit minutes). Aimez-vous la mer – cette éternellement mouvante – son horizon lointain, son perpétuel bercement ? Dans l'affirmative, je vous engage à venir la contempler à La Franqui. C'est une des plus riantes et des plus coquettes stations balnéaires que je connaisse, depuis Nice la frileuse – jusqu'à la pointe des Albères. Et je vous assure qu'on y vit des heures délicieuses, dans un calme et un cadre des plus reposants. L'établissement est situé au milieu d'un cadre ombreux, où les essences, les plus diverses, mêlent leurs haleines aux effluves marines. Ses pieds plongent jusque dans l'onde. Ô la sublime terrasse ! Devant soi, la mer bleue, qu'un lever de soleil incendie, s'étend à perte de vue, tandis que derrière, une agreste falaise, parsemée de blanches villas, ferme l'horizon et repose l'œil des immensités entrevues. C'est grand et c'est doux. Paisibles les heures passent au milieu de cette fraîche et imposante nature si propice au repos, au délassement de l'esprit, à la vie familiale, à la santé. Les plaisirs sains n'en sont pas exempts, si les autres en sont bannis : promenades sur les grèves ensoleillées, sur les douces balancelles ; ascension de la falaise, pêche à l'ombre des rochers, chasse dans les marais ; danses et jeux ; douces et solitaires rêveries sous la caresse des brises, les enchantements de la vague. Ce lieu est le véritable paradis des enfants. Ils jouissent là d'une liberté absolue. La plage est sans danger ; le parc est un asile sûr où se déroulent leurs ébats pendant les heures lourdes. C'est toujours avec regret qu'ils quittent ce séjour. La Franqui est aussi le point terminus des nombreux touristes que l'horreur d'une vision dantesque, sublime et grandiose à la fois chasse des gorges de la Pierre Lys de Saint-Georges et de Galamus, vers une vision d'oubli, féérique et radieuse : la mer ! Et les temps sont proches, où cette plage, au nom sonore et doux comme un timbre d'argent, si pittoresque et si accueillante sous son ciel d'azur, attirera vers elle, avec les mères éplorées, tous les baigneurs avides de repos et de soleil. M. Bertrand, son distingué propriétaire, n'épargne d'ailleurs rien pour la rendre toujours plus hospitalière et confortable. Hier de coquettes villas sortirent de terre, demain d'autres surgiront ; la falaise se verdit et s'ombrage, et d'année en année, l'ancien établissement se transforme, s'aménage, s'embellit et progresse en vue de pleinement satisfaire les touristes et les baigneurs, toujours plus nombreux qui chaque année, s'y donnent rendez-vous. » (Extrait de l'*Intérêt général de l'Aude*, Syndicat d'initiative de l'Aude, au dos d'une carte postale datée des années 20)

Véritable discours programmatique d'un tourisme balnéaire familial, ce texte surenchérit sur les promesses d'un séjour inoubliable à La Franqui. Emile Bertrand a compris l'utilité qu'il pouvait tirer des médias pour assurer l'essor de « sa » station, même s'il n'en maîtrisait cependant pas tous les rouages. En effet, dès la fin du XIX^e siècle, à la suite de son beau-frère George-Daniel de Monfreid, des artistes comme Paul Gauguin et Aristide Maillol, fréquentaient l'établissement de ses parents. La première des huit villas qu'il a fait construire, la villa « Madeleine » est

Planche 21 - La croissance de la station balnéaire de La Franqui entre le milieu du XIXe et la fin du XXe siècle



Sources : Carte du service hydrographique de la Marine "de l'embouchure de la Têt à Gruissan" de 1848 ; carte IGN au 1:50 000 de 1956 et carte IGN au 1:25 000 de 1999.

Conception et réalisation : V. Andreu-Bouscat, Université de Marie-la-Vallée, 2004.

vendue à la sœur de Joë Bousquet. L'écrivain⁵⁴, proche des mouvements surréalistes, y passa de nombreux étés et reçut ses amis artistes comme le peintre Max Ernst. Pourtant, par la suite, la station ne profita que très peu du retour de ces célébrités, qui, il est vrai, n'étaient souvent pas au sommet de leur art lorsqu'elles vinrent à La Franqui.

Après la seconde guerre, la fille d'Emile Bertrand, Madeleine Montagné, fut l'héritière d'une grande partie des terrains de La Franqui. Elle favorisa alors la vente de terrains viabilisés aux particuliers souhaitant faire construire des habitations. En trente ans (entre 1945 et 1973), 125 maisons sont ainsi construites permettant l'extension de la station vers l'ouest (Planche 21). Ainsi, la construction de La Franqui est rapidement issue d'une saga familiale. Plus au nord, l'essor de sa rivale, La Nouvelle, est cependant plus lente.

2-3-2- Le baron Eschassériaux et les opérations foncières retardées du front de mer de Port-la-Nouvelle

La Nouvelle est d'abord un port

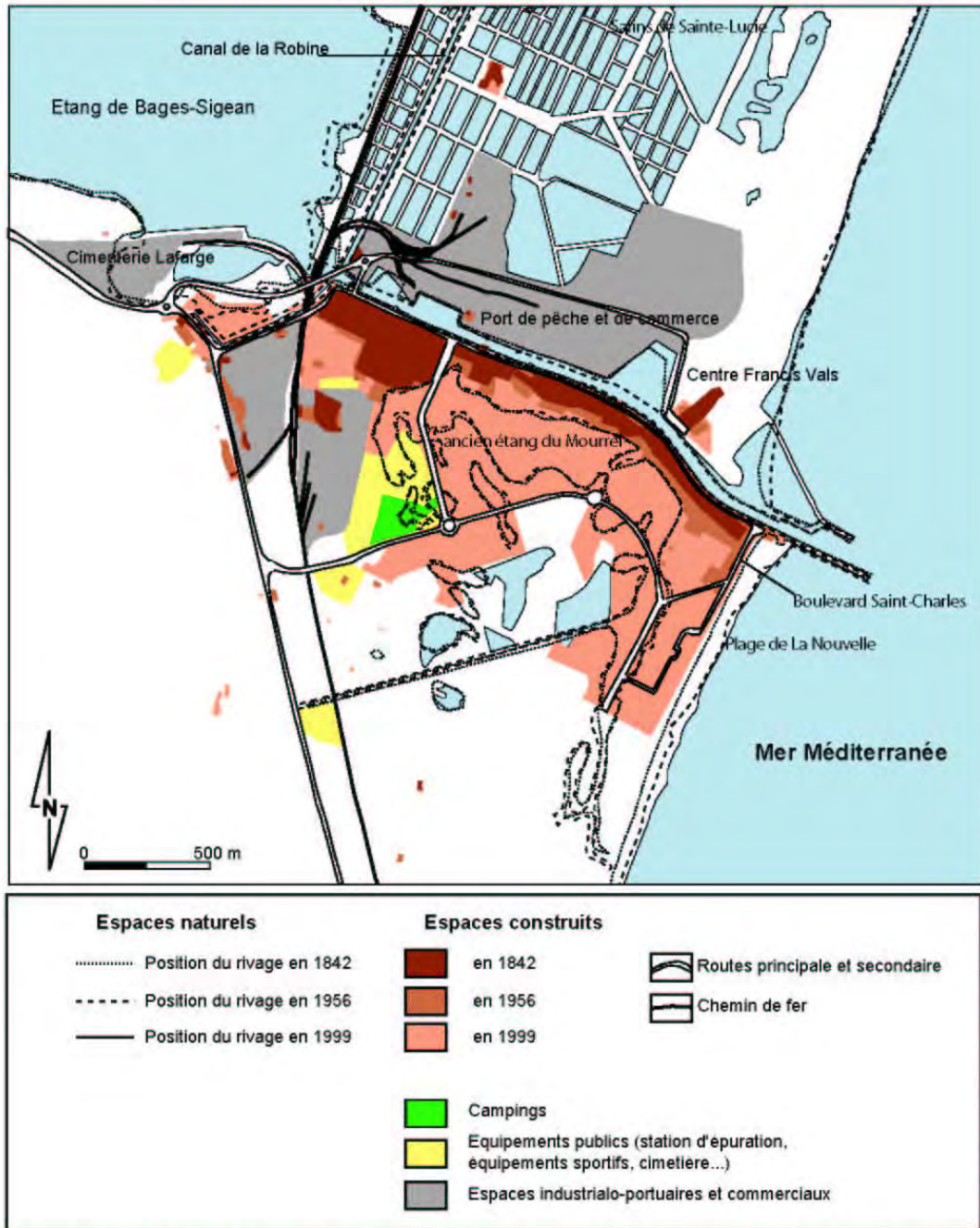
Comme le note l'instituteur nouvellois J. Pujol dans son histoire de la commune de La Nouvelle, la fondation *ex nihilo* du port de La Nouvelle date du début du XVIII^e siècle.

« L'histoire de La Nouvelle, port artificiel, est une page superbe de la lutte contre la nature. Tout est ici œuvre de l'homme. Il n'y avait rien pour abriter le moindre bateau. On comprend, dès lors, la grandeur de l'effort accompli par les ingénieurs qui se sont succédés depuis qu'en 1704, de Niquet, avec les faibles subventions des Etats du Languedoc, créa le chenal, base du port actuel. » (Pujol, 1926, p. 56)

Les premiers aménagements portuaires sont réalisés sous la direction de l'ingénieur de Niquet sur les rives du grau de l'étang de Sigean. Des ouvrages défensifs sont également édifiés entre 1704 et 1723. D'après les archives des Ponts et Chaussées, une batterie et une redoute sont construites respectivement au nord et au sud du grau de l'étang du Mourrel, situé au sud du chenal de La Nouvelle. Ces deux petits bastions assurent ainsi la défense des rivages marins. Le siège des Douanes est, quant à lui, construit en retrait du rivage, sur la rive sud du chenal. Ces aménagements marquent la naissance du hameau de La Nouvelle qui n'est d'abord formé que de quelques cabanes bâties autour de la Douane, sur le lieu-dit « L'Herm ». La défense du hameau portuaire est renforcée vers 1750 par la construction du fort Saint-Charles par l'ingénieur de Marfaing, en avant de la première batterie. L'agglomération croît, attirant des populations de pêcheurs, mais également de carriers et de tailleurs de pierres. C'est d'ailleurs au début de l'aménagement du port qu'est creusé le canal des Carrières, appelé aujourd'hui Canalet, pour permettre le transport par bateau vers le port des moellons extraits dans les carrières bordant la route de Sigean. Les travaux de la jetée nord commencent dès 1729, tandis que la jetée sud est prolongée. Le prolongement de ces ouvrages portuaires sera de nouveau l'objet de travaux entre 1877 et 1880 et entre 1914 et 1917, témoignages à la fois de l'ensablement du port et de la

⁵⁴ Joë Bousquet est notamment l'auteur de *La tisane de sarments* (1936), de *Traduit du silence* (1939) et de *La connaissance du soir* (1945).

Planche 22 - La croissance de la station balnéaire de Port-la-Nouvelle entre le milieu du XIXe et la fin du XXe siècle



Sources : Carte du service hydrographique de la Marine "de l'embouchure de la Têt à Gruissan" de 1848 ; carte IGN au 1:50 000 de 1956 et carte IGN au 1:25 000 de 1999.

Conception et réalisation : V. Andréou-Brossat, Université de Marmela-Vallée, 2004.

croissance du trafic maritime. Un grand bassin, long de 220 mètres et large de 120 mètres, est creusé entre 1896 et 1901 et vient ainsi accroître la capacité d'accueil du port. Dès 1839, La Nouvelle se classe comme le 30^{ème} port français compte tenu du trafic accueilli mais également des activités de construction navale. La croissance du port et du bourg contigu impose en 1844 son détachement de Sigean en tant que commune indépendante.

Le développement économique du port attise la croissance du hameau de La Nouvelle qui déborde progressivement de l'Herm, auquel il était primitivement limité. Les constructions s'étendent peu à peu sur l'étroite langue de terre séparant le quai qui borde le chenal des rives de l'étang du Mourrel (Planche 22). Les habitations sont édifiées les pieds dans l'eau, les rues sont comblées avec les déblais du chenal et ce sont les propriétaires eux-mêmes, en exhaussant les abords des façades de leurs maisons, qui édifient les trottoirs :

« Chaque propriétaire, selon ses moyens, ses goûts et ses caprices, exhausse le revers des rues qui forme la façade de sa maison. Les porteurs d'eau alimentent la population en passant incessamment dans les rues. » (Pujol, 1926, 42 p.)

Habitations et chantiers de construction navale se succèdent, si bien qu'en 1822, un arrêté préfectoral fixe même l'alignement des constructions le long du quai et vient réglementer les concessions du Domaine public maritime en contrôlant les permis de construire. Les règles d'urbanisme qui s'appliquent interdisent la construction d'étages et limitent la hauteur des constructions à une ligne de pierres en relief, encore visible sur les façades des maisons bordant le quai. La commune croît, limitée au nord par le chenal du port, à l'est par la mer, au sud par l'étang du Mourrel et à l'ouest par les reliefs du Cap Romarin (Planche 22). En 1922, la commune de La Nouvelle compte 520 habitations.

Le port se double d'une station balnéaire

Devant la recrudescence des amateurs de bains de mer qui fréquentent La Nouvelle, un syndicat d'initiatives des Intérêts des Bains de Mer de la Nouvelle, ainsi qu'une chambre d'industrie thermale, sont créés dès 1911. La Nouvelle est le premier lieu de baignade des touristes, la première plage fréquentée et constitue la première station climatique du littoral audois depuis le classement de la commune le 9 février 1914 :

« La côte est basse, sans abri, battus par tous les vents de terre et du large. Cette côte est cependant le rendez-vous du monde élégant du Pays Bas, comme on appelle chez nous la région de Béziers à Carcassonne et au Roussillon. » (Pujol, 1926, p. 8)

La gestion financière de la plage est même assurée, à partir de 1920, par une Chambre climatique. Les touristes sont de plus en plus nombreux, ils sont recensés au nombre de 800 à 1000 résidant chaque été dans les quartiers les plus proches de la plage, au fort Saint-Charles, entre le milieu du mois de juillet jusqu'au mois de septembre :

« La saison balnéaire est aussi une ressource locale. Elle dure deux mois, du 15 juillet au 15 septembre. » (Pujol, 1926, p. 11)

Les Nouvellois trouvent, dans la location de leurs logements et la restauration, un complément utile pour leurs revenus et un débouché aux produits locaux de la pêche. L'agglomération de La Nouvelle est cependant encore séparée de la plage par le grau de l'étang du Mourrel. Les baigneurs séjournant dans le quartier Saint-Charles peuvent traverser le grau par une passerelle aménagée près de l'ancien bastion, tandis que les touristes résidant au centre historique de la commune peuvent prendre un bateau assurant une navette entre le quai de La Nouvelle et la plage au sud de la jetée.

L'extension problématique de la station : un fort besoin d'espace à construire

Dès le début du XX^e siècle, le territoire communal se trouve vite exigu face à la forte demande en espaces constructibles. A cette époque, les habitations de la commune s'étendent sur un étroit espace coincé entre les quais sud du chenal et l'étang du Mourrel situé plus au sud. La construction n'est possible que sur ces terrains progressivement stabilisés et s'étend difficilement au delà en raison des moyens importants nécessaires à la mise hors d'eau des terrains gagnés sur les zones humides du Mourrel. Malgré les travaux d'un boulevard de front de mer lancés dès 1904, l'espace le plus convoité, le front de mer, n'est pas aménageable en l'état puisqu'il n'existe alors aucun terrain viabilisé en arrière de la plage.

L'issue de ce blocage provient d'acteurs privés extérieurs à la commune. En 1928, est créée à Paris, une société d'études pour le développement et l'extension de La Nouvelle. Celle-ci demande à la commune de La Nouvelle la concession d'un terrain en bordure de mer, long de 800 mètres et large de 150 mètres. Un espace de 31 ha situé au lieu-dit du « Fort », appartenant au Domaine Public Maritime, est concédé le 5 septembre 1929 à la commune pour la somme de 10 850 Francs en ajoutant 5 Francs par mètre carré vendu après travaux, à charge pour elle d'effectuer l'endigage nécessaire pour le soustraire à l'action des eaux⁵⁵ (Planche 23). Le terrain, rétrocédé par les Domaines, est un quadrilatère de 31 hectares long de 1 000 mètres sur le front de mer et profond de 330 mètres. Une fois propriétaire, la commune cède cet espace, le 2 juillet 1931, à deux hommes d'affaires parisiens : le baron Louis-Maurice Eschassériaux⁵⁶ et Joseph-Henri Dupuy-Mazuel⁵⁷. L'acte de cession du 13 février 1932 prévoit l'aménagement d'une première tranche (de 500 mètres de long et de 330 mètres de large) avant le 12 février 1937 et l'aménagement des 500 mètres suivants avant le 12 février 1942. L'acte demande également la construction d'une digue devant séparer les nouveaux terrains de l'action de la mer, ainsi qu'un remblaiement permettant aux terrains d'atteindre la cote de 1,80 mètres au dessus du niveau

⁵⁵Le terrain en question est ainsi délimité « à l'ouest par une ligne droite passant par l'angle nord-ouest de la redoute du lamanage et faisant un angle de 20° avec la direction du nord ; à l'est par une ligne parallèle à la précédente et tangente à l'extrémité convexe, côté du large, de l'ancien fort Saint-Charles ; au sud par une ligne perpendiculaire à la précédente et à 1 km du parement sud du fort Saint-Charles ; au nord par les ouvrages du port et les terrains actuellement amodiés ou vendus. » (Embry, 2003, pp 350-351).

⁵⁶ Le baron L.-M. Eschassériaux est un homme d'affaires fortuné et ambitieux. Il est issu d'une famille de la noblesse d'Empire d'origine charentaise.

⁵⁷ Nous ne savons pas s'ils ont un lien avec la Société pour l'Extension de La Nouvelle créée en 1928.

Planche 23 - Les lentes étapes de la construction du front de mer de Port-la-Nouvelle



Plan de la concession de la société du baron Eschasseriaux et projet d'extension de La Nouvelle.



Travaux de remblaiement de la zone 1 avec la drague Sidhawn de la Compagnie Mouritzen.



Les façades des villas sur le front de mer en 1941 : l'urbanisation de la zone 1 se fait préférentiellement le long du boulevard-promenade.



L'aménagement du front de mer est réalisé en trois étapes, de 1929 à 1961, le long du front de mer en direction vers le sud de La Nouvelle. Photo aérienne de 1999.

Sources : Cartes postales, Embry J.-C., 2003, *Port-la-Nouvelle*, Ed. Loubatières et Photographie aérienne de 1999, IGN.

marin. La réalisation de la voirie est aussi à la charge des acquéreurs. Ce n'est qu'une fois les travaux achevés que le baron Louis Eschassériaux, désormais seul⁵⁸, en fut réellement propriétaire et qu'il put réaliser la vente des lots auprès des particuliers intéressés. La transaction définit même le boulevard-promenade de front de mer, forme urbanistique consacrée dès le XIX^e siècle⁵⁹, par la définition d'une bande de 1 000 mètres de long et de 25 mètres de large déclarée inconstructible et réservée à la voie routière et à l'accès des plages. La commune, qui n'a pas les moyens financiers d'aménager elle-même les terrains nécessaires à son extension, saisit cette aubaine et vend également au mois de janvier à ces investisseurs 115 hectares de terrains communaux attenants aux 31 hectares précédents⁶⁰. Au début de 1932, la commune de La Nouvelle est prise d'une véritable fièvre puisqu'elle s'engage également « à vendre à M. Eschassériaux, tout ou partie des terrains de garrigue – 330 ha – dont elle est propriétaire et à solliciter de l'Etat, pour les transmettre à M. Eschassériaux, les nouvelles concessions d'endiguage que ce dernier se proposerait de mettre en valeur à la suite des zones déjà concédées, d'une part dans la direction du sud et d'autre part dans la direction du nord à la suite du préventorium » (Embry, 2003, p 351).

Pour réussir le développement de leur commune par une extension touristique et saisir ce qu'ils s'imaginent être un eldorado, les élus de La Nouvelle s'appêtent à céder l'intégralité du rivage nouvellois à la Société du baron Eschassériaux. Afin de faciliter les transactions, l'homme d'affaires s'est d'ailleurs engagé auprès de la commune à faire lui-même les avances financières nécessaires pour que celle-ci puisse exécuter les travaux de voirie. La taxe de séjour, perçue une fois les terrains aménagés, pourrait alors rembourser cet emprunt de la commune. On envisage même à ce moment la création d'une Société pour le Développement du port de La Nouvelle. La cession des 115 hectares communaux s'assortit cependant d'une clause. Ceux-ci ne pourront être aménagés qu'une fois le premier terrain de 31 hectares entièrement viabilisé.

L'aménagement de la première tranche du front de mer est une réussite apparente

Les travaux commencent dès 1932 par l'endiguage d'un espace (appelé zone 1) de 11 hectares, long de 350 mètres et large de 330 mètres (Planche 23). La compagnie danoise Mouritzen est chargée du remblaiement qu'elle mène à bien grâce au prélèvement de 220 000 m³ de sable prélevés en mer et refoulés par la drague suceuse-porteuse-refouleuse Sidhawn. A peine six mois plus tard, le 10 août 1932 marque l'achèvement des travaux. Les travaux de réalisation de la voirie sont effectués : un boulevard de front de mer, nommé Saint-Charles, dessert une série de rues tracées selon des diagonales (la rue de Lorraine, la rue d'Alsace, l'allée des Œillets...). L'ensemble de ce terrain est séparé en lots mis en vente auprès des particuliers

⁵⁸ Entre temps, J.-H. Dupuy-Mazuel a cédé ses droits au baron L.-M. Eschassériaux.

⁵⁹ Debié F., 1993, « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », *Mappemonde*, n°1, pp.32-37.

⁶⁰ Ce nouvel espace est borné au nord par l'étang du Mourrel, au sud par les propriétés de la Société Méridionale Salinière, à l'est par le terrain de 31 hectares cédé par le DPM et à l'ouest par des terrains appartenant à la Société des Pétroles du Languedoc.

intéressés. Entre 1933 et 1941, 16 villas individuelles sortent alors de terre. La clientèle est composée d'entrepreneurs aisés, de professions libérales, issus de la bourgeoisie des petites villes audoises comme Narbonne, Carcassonne ou Lézignan-Corbières... La première villa du front de mer est construite pour le compte d'Emile Cancel. Un entretien réalisé avec Eliane Corbi, sa fille, le 3 septembre 2003 a permis de reconstruire le parcours de ce pionnier.

Emile Cancel est né à la fin du XIX^e siècle. Brillant industriel de Pamiers, son entreprise de fabrication de pompes hydrauliques est un modèle de technologie pour l'époque et lui permet de vite acquérir un grand confort matériel. Dans les environs de Pamiers, il fait l'acquisition d'un ancien couvent. La bâtisse est immense, mais prestigieuse et originale. La dépense ne compte pas, il a les moyens. L'été, accompagné de son épouse et de sa fille, Eliane, Emile Cancel prend l'habitude des séjours nouvellois. Toute la famille réside deux mois au bord du chenal, face à la mer, et loue des chambres chez Rapin. Et puis le front de mer est viabilisé et il se porte acquéreur d'un terrain face à la mer le long du boulevard littoral. La construction de la villa débute en 1933, sa fille Eliane n'a pas encore dix ans. Emile fait le choix d'une architecture ouverte au soleil et sur la mer. La villa se compose de deux niveaux entourés de promenades et coiffés de toits-terrasses. Les ouvertures sont plein-cintre, c'est fantasque et lumineux. C'est ainsi que les années 30 marquent la naissance de la première maison de vacances de famille des Cancel. Au début des années 50, Emile fait bâtir une seconde villa, cette fois-ci rue de Lorraine, en arrière du front de mer et de la précédente maison, faute de la place nécessaire près du rivage. La première puis la seconde génération de la famille y passent les longues vacances d'été.

Depuis la mort d'Emile Cancel, c'est Eliane, sa fille qui est propriétaire des deux villas. Depuis sa retraite, et laissant derrière elle sa vie toulousaine et narbonnaise, Eliane Corbi a choisi de vivre dans la villa « La Clodynette » bâtie par son père sur le front de mer, tandis qu'elle a donné récemment la villa de la rue de Lorraine à ses fils, pour leur usage personnel. Elle réside désormais à l'année dans le rez-de-chaussée face à la mer Méditerranée, entourée des peintures de son père. L'été, la villa voit se succéder ses trois fils et ses petits-enfants en vacances, ainsi que les locataires des parties de l'habitation laissées vacantes (trois logements à l'étage et deux logements au rez-de-chaussée⁶¹). Une fois passée l'agitation estivale de la famille, de la parentèle et des locataires devenus au fil des ans des habitués et des amis, Eliane profite de la calme saison d'hiver. Mme Corbi, dans son accent narbonnais, se considère nouvelloise : « Je viens à La Nouvelle depuis l'âge de cinq ans, c'est le lieu où j'ai vécu le plus longtemps. Et puis, la vue sur la mer m'est tellement indispensable. Le paysage change tout le temps, je suis mieux qu'à Narbonne. ». (D'après l'entretien réalisé avec Eliane Corbi le 3 septembre 2003 à Port-la-Nouvelle).

Les blocages de l'extension du front de mer

Cependant, l'aménagement du front de mer s'arrête là. La Société pour le développement de Port-la-Nouvelle n'est toujours pas créée trois ans plus tard et les travaux n'avancent pas si bien que l'administration des Domaines accepte le 12 mars 1936 de reporter l'échéance de l'aménagement des premiers 500 mètres au 12 février 1942 (soit cinq années supplémentaires). Et puis la guerre survient et le délai d'aménagement est prorogé à deux reprises supplémentaires, pour être fixé finalement, une fois les hostilités achevées, au 1^{er} décembre 1948. Mais le baron Eschassériaux sent poindre les difficultés et il cède la moitié de ses droits sur la concession en cours d'aménagement en 1944 à la Société d'aménagement du port de La Nouvelle (SANOU), qui vient d'être créée. Les travaux peuvent ainsi se poursuivre. Entre juin 1947 et mai 1948, les Entreprises maritimes et coloniales remblaient la zone dite 2A, composée des 150 mètres de front de mer contigus à la zone 1 déjà mise hors d'eau (Planche 23).

⁶¹ Nous avons nous-mêmes été locataires de Mme Corbi et avons passé quelques mois dans la villa « La Clodynette » face à la plage de La Nouvelle.

En 1949, les Ponts et Chaussées rédigent un rapport sans concessions sur l'état des travaux effectués. Le bilan est dur. L'endigage du front de mer n'est réalisé que jusqu'à l'extrémité des villas déjà construites, soit sur une longueur de digue de 240 mètres sur les 1 000 mètres prévus initialement. Dans la zone des 25 mètres, la voie de circulation littorale a bien été aménagée, mais son état est déplorable, et quant au reste de la voirie, il se limite, dans l'angle nord-est de la concession, à une ébauche de rue, longue d'une quarantaine de mètres. L'élévation des terrains de la zone 2A est également insuffisante car inférieure à ce qui était prévu dans les contrats (1,20 au dessus du niveau marin alors qu'1,80 mètres avaient été préconisés) tout comme la hauteur de la nouvelle digue. Certes 16 lots ont été vendus pour la construction, mais l'inachèvement de la voirie décourage d'éventuels acquéreurs en arrière du front de mer. Le ton monte alors entre la commune, l'administration des Domaines et l'homme d'affaires. Les élus nouvellois se rendent compte de l'erreur commise avant guerre en confiant à un acteur unique l'aménagement de l'espace littoral de la commune. Par les lenteurs dans la mise en œuvre de l'aménagement des terrains du seul front de mer de la Nouvelle, le baron Eschassériaux paralyse tout effort de développement touristique et prend en otages les élus. Déjà pendant l'été 1948 le Conseil municipal avait tenté de faire marche arrière en envisageant de demander la révision, voire la résiliation, de l'acte de vente du 4 janvier 1932 au sujet des 115 hectares communaux de la zone 3⁶². Quand, le 10 novembre 1948, Louis-Maurice Eschassériaux demande pour la quatrième fois le report de l'échéance des travaux (notamment au sujet de l'aménagement des terrains de la zone 2B), il essuie un refus très net de la commune. L'administration des Domaines s'en mêle alors et, considérant que les termes de la convention de 1929 au sujet de la concession du terrain du front de mer n'ont pas été respectés, décide de refuser le transfert de propriété des terrains de la zone 1 aménagée au baron Eschassériaux. L'affaire est portée devant le tribunal administratif et l'État envisage même la déchéance de la concession.

Résolution de la crise et reprise des travaux trente années plus tard en 1958

Devant la lenteur de la machine administrative, les différents protagonistes vont cependant trouver un terrain d'entente. En 1954, la promesse de vente du 4 janvier 1932 est révisée avec l'accord de toutes les parties concernées. La vente de 330 hectares de garrigues est ramenée à 30 hectares dont les bénéficiaires doivent fixer eux-mêmes la localisation et les limites et la commune reprend la libre disposition des 300 hectares restants. La même année, l'allongement du boulevard du front de mer sur une longueur de 110 mètres calme la commune et l'État. En 1959, le boulevard-promenade s'étend enfin sur 500 mètres sur le haut de la plage. La situation se débloque par un projet de convention quadripartite établi le 17 juin 1955 entre la commune, l'État, Louis Eschassériaux et la SANOU qui débouche sur deux accords. Le premier accord, daté du 26 janvier 1957, reconnaît, d'une part, le transfert de propriété des terrains de la

⁶² Tout l'enchaînement de ces événements est rapporté par J.-C. Embry dans son récent ouvrage historique *Port-la-Nouvelle – la ville et les hommes* (2003), Ed. Loubatières.

zone 1 aménagée à l'homme d'affaires et proroge, d'autre part, le délai d'endiguement des zones 2A et 2B pour une période de 12 ans. La seule condition du contrat fixe l'échéance de la mise hors d'eau de 30% de la surface de la zone 2B au 26 janvier 1962 sous peine de sanctions. Le second accord est signé le 17 avril 1958 précise que la cession de 110 hectares reste acquise en dehors de la rétrocession gratuite à la commune de 5 hectares. Deux échéances sont fixées pour l'aménagement de cet espace, appelé zone 3 : 1% de sa surface sera aménagée au plus tard en 1968, 20 % en 1978 (Planche 23). A l'expiration d'un délai de 50 ans, la commune pourra faire valoir ses droits de propriété sur les terrains de la concession qui n'auraient pas encore été aménagés. Corrélativement, la rétrocession de terrains du DPM auprès de la commune est maintenue.

Les travaux reprennent bon train, 28 années après l'aménagement de la première tranche du front de mer. Dès 1960, la commune et la SANOU décident du creusement d'un lac artificiel de 5,3 hectares et d'une profondeur maximale de 4,30 mètres entre les zones 2A, 2B et 3 devant permettre de dégager à moindres frais les 200 000 mètres cubes de remblais nécessaires à l'achèvement du comblement du front de mer (en 2A et 2B). Les travaux de remblaiement et de mise hors d'eau des zones 2A et 2B sont finalement achevés en 1961. La commune s'est par ailleurs engagée en 1960, pour accélérer la finalisation des aménagements, à exécuter les travaux de viabilisation sur une zone de 450 mètres de long et de 175 mètres de profondeur. Cette décision lui permet de définir une règle d'urbanisme essentielle du nouveau front de mer ainsi créé, en rupture avec le boulevard Saint-Charles aménagé sur la zone 1 en bordure du littoral :

« Seule route d'accès à la plage, le CD3 – l'actuel Boulevard Saint-Charles – s'arrêtera pour les voitures sur le front de mer à 350 mètres du chenal. Sur les 650 mètres restants, seuls les piétons auront accès à la promenade. » (Délibération du Conseil municipal en date du 17 septembre 1960, citée par Embry, 2003, p. 187)

Une période de 30 années sépare ces deux choix du traitement du front de mer, les élus de la commune de La Nouvelle se rendent compte de la gêne et des dangers occasionnés par les voitures sur le boulevard séparant les habitations de la promenade adossée à la plage, et optent pour un front de mer piétonnier. Les terrains sont ensuite entièrement viabilisés. En 1964, le front de mer est enfin construit ou en voie de l'être sur les 1 000 mètres de la longueur prévue en 1929. Fort de l'achèvement tant attendu de ce dernier, le Conseil municipal demande le 13 mai 1967 la concession à charge d'endiguer une nouvelle tranche de 30 hectares de terrains auprès du Domaine public maritime. Situé en front de mer, ce terrain, long d'un kilomètre et profond de 300 mètres, permettrait de réaliser la continuité d'une urbanisation linéaire vers le sud de la commune. Le projet de l'extension de la station est approuvé par décision ministérielle le 6 juin 1969. La Société La Novella est créée à cet effet pour prendre la suite de Louis-Maurice Eschassériaux et doit, au même titre que la SANOU, recevoir la rétrocession du terrain concédé par les Domaines via la commune. Des difficultés entraînent cependant la commune à demander un report de la concession, qui est à nouveau demandée au printemps 1973 sans résultat.

La lente extension de la station balnéaire de La Nouvelle est liée au manque de financements de la commune et au pilotage chaotique des projets par des acteurs extra-régionaux au regard de l'importance des travaux de mise hors d'eau des terrains du lido. Inversement, si des stations comme Leucate-Plage ou La Franqui ne sont pas confrontées à cette difficulté technique, d'autres, comme Gruissan, s'en affranchissent.

2-3-3- La modernisation de Gruissan au fil des routes, des remblaiements et des chalets

Le désenclavement progressif d'une plage isolée

Jusqu'aux années 20, la plage de Gruissan est isolée. Le village-îlot est centré sur sa tour Barberousse et n'est pas relié directement à son lido. Entre la plage et le village, s'étend une vaste sansouïre que les habitants nomment dédaigneusement la « crevure ». Inondée l'hiver, sèche l'été, une piste la traverse, mais il n'est pas rare de s'y enliser. A la fin du XIX^e siècle, le canal du Grazel est creusé et permet de relier plus rapidement le port à la plage. Toutefois les travaux ne comportent pas de projet de route le long des digues. En 1931, l'entrepreneur de travaux publics Mairone entame des travaux devant permettre de colmater les brèches de la digue qui borde le chenal. La digue peut alors devenir un chemin carrossable permettant aux véhicules de relier la plage depuis le village. Pendant l'été, dès lors que l'on possède une voiture, il devient possible d'aller passer la soirée à la plage pour fuir moustiques et chaleur. Deux routes la desservent alors : la piste et la route de la digue.

« Nous attendions le dimanche avec impatience : mes parents préféraient ne partir vers Gruissan qu'en début d'après-midi pour éviter la cohue sur la route et l'ardeur d'un soleil au zénith. Nous nous entassions dans la 2-CV Citroën avec les traditionnels paniers d'osier, les goûters et les différentes « affaires de plage ». D'avance, nous savions si nous emprunterions la route de la jetée, mal entretenue et plus longue ou si nous prendrions le raccourci de la piste : les périodes de vent marin provoquaient un mollissement du sable et les ensablements étaient fréquents. Au retour, la nuit tombée, le conducteur devait deviner les passages en se fiant aux traces de pneus des véhicules précédents, les phares ne dispensant qu'une lumière symbolique et la signalisation étant inexistante. » (Fagedet, 1989, p. 23).

Ce chemin, longeant la digue, est empierré en 1939 et assure ainsi la connexion avec le village, quels que soient la saison et le véhicule. Ce n'est donc qu'à la veille de la seconde guerre mondiale que la plage est reliée au village et à son arrière-pays, notamment Narbonne.

Des transports en commun desservent cependant le littoral gruissanais depuis la fin des années 20. La société Delalieux et Robert ouvre la première ligne de transports en commun entre Narbonne et la plage de Gruissan. Quelques années plus tard la Société des Flèches Cars Rouges vient compléter la desserte de la station naissante avec ses bus flambants neufs, dont certains Narbonnais se souviennent encore. Ils assurent alors les dimanches une rotation tous les quarts d'heure, se connectant avec d'autres lignes de cars desservant l'arrière-pays au-delà de Carcassonne.

Planche 24 - L'évolution des chalets à Gruissan-Plage des années 1920 aux années 1950



Dans les années 1930, les éléments architecturaux du chalet sont définis : murs en lattes de bois, pilotis, terrasse, et toit à deux ou quatre pentes en tôle.



Le chalet "La Pirogue", conforme à l'architecture primitive, s'enjolive d'une frise ajourée pour souligner la naissance du toit et montre, par l'ajout d'un petit rez-de-chaussee, son évolution vers la modernité.



Façade du casino construit par Maironne sur le front de mer de Gruissan-Plage dans les années 1930.



Certains chalets sont déplacés à Narbonne-Plage dans les années 1950-60, les propriétaires succombant à la concurrence naissante entre stations.



Les chalets ont été reconstruits dans les années 1950 selon un plan en damiers, chaque quadrilatère est placé en quinconce par rapport au front de mer. *Vue aérienne extraite d'une carte postale.*

Sources : Photographie VAB, photographies de C. Fagedet et cartes postales.

L'entre deux guerres et la multiplication des chalets

La première guerre mondiale marque une légère pause dans le développement de Gruissan, mais l'essor en une véritable station est désormais amorcé. Déjà au tournant du XIX^e siècle, les déblais issus du creusement du canal du Grazel ont permis de mettre hors d'eau les premiers terrains en haut de la plage. C'est au bord du chenal, sur un terrain ainsi surélevé, qu'est alors édifiée la première habitation « en dur ». L'évolution du nombre et l'amélioration du confort des constructions s'étalant sur le lido, ainsi que la réalisation d'une accessibilité durable et facilitée à l'arrière-pays, marquent véritablement la transformation de la plage de Gruissan, lieu de villégiature des Narbonnais, en une station balnéaire. Dès 1930, les estivants et les Gruissanais parlent eux-mêmes de la « station » de Gruissan ou la désignent sous le vocable de « Gruissan-Plage ».

Les cabanes ont été transformées progressivement depuis le début du XX^e siècle en chalets sur pilotis et, à partir des années 20, leur confort s'améliore, à l'instar des restaurants qui se modernisent. En 1925, le restaurateur Dedieu – un des premiers restaurateurs de la plage – vend son établissement qui devient le « Café Fabre », symbolisant la naissance d'une nouvelle ère, celle de la modernisation des habitations du lido. Vers 1930, les chalets sont déjà plusieurs centaines et s'étalent sur plusieurs rangées face au rivage. Une unité dans le style architectural s'affine et apparaît désormais clairement (Planche 24). Les pilotis s'élèvent, les terrasses se généralisent, le confort progresse avec l'ajout d'un mobilier plus sophistiqué et raffiné qu'au début du siècle. Puisque les habitations ont moins à craindre des intempéries, elles sont décorées, soignées davantage. Évidemment, la plage n'a toujours ni l'eau courante, ni l'électricité. Et la distribution de l'eau se fait par citerne, tandis que la bougie et la lampe à pétrole ou à carbure émettent la lumière nécessaire pour les soirs d'été. En 1932, l'influent entrepreneur Maironne fait construire un casino, le premier, sur les terrains remblayés de la plage, face à la mer. Des restaurants sont également édifiés sur le front de mer comme le « Record ». A cet apogée, la plage compte un casino, 6 cafés et restaurants, 6 villas, 574 chalets et une colonie de vacances : « l'Aérium de Narbonne ». Le comité des fêtes est alors très actif et fait de Gruissan-Plage, à travers de nombreuses fêtes où se produisent Charles Trenet et d'autres célébrités de la chanson populaire, la station la plus connue et médiatisée du littoral narbonnais.

La reconstruction organisée des chalets après la seconde guerre

Dès le 11 novembre 1943, l'armée allemande occupe la plage. En 1944, les habitations qui n'ont pas été démontées pour être transportées sur les collines avoisinantes – c'est le cas de certains chalets – sont détruites. Un seul chalet et l'édifice construit par l'entreprise Rond à la fin du XIX^e siècle subsistent après la destruction. Il faut attendre 1947 pour que les élus gruissanais réclament des dommages de guerre. La reconstruction des chalets est obtenue et est réalisée selon un plan en damier, sur un quadrilatère long de 1 500 mètres face à la mer et large de 300 mètres (Planche 24). Les 10 rangées permettent de répartir équitablement dans l'espace qui leur

est dédié les 1 300 chalets, appartenant à 1 020 propriétaires, en majorité des Narbonnais et des Toulousains. L'électricité dessert progressivement les chalets, puis l'eau courante.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Le récit de l'histoire de l'aménagement du littoral de l'Aude du XIX^e au XX^e siècle est celui du tourisme balnéaire méditerranéen. Nous en retiendrons deux faits marquant au seuil des années 60.

Le premier est l'extension de la plupart des petites stations nées au XIX^e siècle. L'urbanisation est rapide sur les fronts de mer et se traduit par la construction de nombreuses petites villas individuelles ou de petits immeubles de rapport. C'est ainsi que Saint-Pierre-la-Mer s'étend du Roc de la Batterie vers l'étang des Aixals, l'urbanisation se faisant sur deux à trois rangées de constructions parallèlement à la plage. A Narbonne-Plage, le phénomène est encore plus caricatural, car l'urbanisation au nord-est du centre nouveau de la station se développe sur deux lignes d'habitations – généralement des villas individuelles non mitoyennes – jusqu'à rejoindre quasiment Saint-Pierre-la-Mer. Ce sont des quartiers entiers qui émergent et qui marquent alors l'emprise spatiale actuelle de la plupart des stations.

Cette extension de l'aménagement se traduit également par le phénomène de la « cabanisation ». Aux limites extérieures des stations, ou souvent en dehors, de nombreux Audois achètent des parcelles de terrain et s'y installent pour passer les étés. Ils y construisent des cabanes et y installent des caravanes ou des mobil-homes, plus confortables. C'est un véritable mitage de l'espace qui grignote les vastes espaces naturels restés vierges de constructions entre les stations existant dans les années 50. Le plateau du cap Leucate se couvre de cabanons et de caravanes, l'étroit lido, en arrière des plages, est également très prisé. Sous les Tamaris de l'ancienne île des Coussoules, en face de La Franqui et jusqu'à Port-la-Nouvelle, les Audois sont nombreux à construire des installations estivales temporaires qui se pérennisent et se « durcissent » par la suite. La caravane, mobile par essence, est progressivement agrandie par des terrasses et des auvents sommaires, la fixant à jamais sur son jardin. Les planches de bois des cabanes sont remplacées par des parpaings, des briques, des tôles... trahissant ainsi la construction de véritables petites maisons. Il s'agit d'un véritable mouvement social vers les rivages, permettant aux plus modestes de profiter de vacances estivales au bord de la mer.

Un siècle après l'invention des premiers établissements des bains de mer, le littoral est ponctué de petites stations, que le faible développement des infrastructures de transport gardent encore à l'écart des grandes migrations estivales vers la mer. Voilà le littoral que découvrent les responsables de la Mission Racine.

CHAPITRE 3 – UN LITTORAL À L’HEURE DES PLANIFICATEURS : L’AMÉNAGEMENT D’UN « NÉO-LANGUEDOC » PAR LA MISSION RACINE (1963-1982)

« Le temps n’est-il plus où les touristes et les populations en vacances organisaient eux-mêmes leurs déplacements et venaient s’intégrer en surnombre à la population indigène ; le temps n’est plus même où il suffisait de quelques hôtels et villas accolés à un village agricole ou à un petit port de pêche. Ce sont des régions entières qu’il faut maintenant équiper : la route touristique, le port de plaisance, la station balnéaire, la station de sports d’hiver, le village de vacances, voici des notions récentes qui prennent chaque jour une signification nouvelle. » (Olivier Guichard, 1965b, *Revue française d’Urbanisme*, p. 12)

Pris en main par l’Etat français par l’intermédiaire d’une Mission Interministérielle d’Aménagement Touristique, véritable technostucture au service de la planification régionale, le littoral du Languedoc-Roussillon, dans son intégralité, est converti en l’espace d’une vingtaine d’années en un espace touristique de premier ordre à l’échelle du territoire national. Liée au contexte économique faste des « Trente Glorieuses », cette opération d’équipement touristique s’inscrit dans la politique de ré-équilibre de l’aménagement du territoire engagée par la V^e République. La Mission Racine⁶³ est ainsi l’instigatrice d’une seconde phase de l’aménagement touristique des littoraux languedociens et audois dont l’image en reste d’ailleurs profondément imprégnée. Nous souhaitons, dans ce chapitre, définir synthétiquement en quoi la transformation du littoral audois est essentielle. La bibliographie relative à la Mission interministérielle est relativement riche, qu’elle émane des responsables de la Mission elle-même, ou qu’elle soit issue de travaux universitaires dans les champs des sciences politiques, du droit ou de la géographie. Même si nombre d’écrits se sont cantonnés à des approches contemporaines ou rétrospectives relativement générales, l’utilisation de ces sources nous permet cependant de distinguer les caractéristiques essentielles des aménagements réalisés depuis la création de la Mission en 1963 jusqu’à 1982, date de son démantèlement.

Restituer le contexte de la fin des années 50 et du début des années 60 nous permet d’abord d’expliquer les fondements du basculement des politiques d’aménagement de ce littoral et notamment pourquoi celui-ci devient, selon l’expression de Philippe Lamour, la « manifestation régionale d’une œuvre nationale » (cité par Arrago, 1969). Ensuite, nous avons choisi d’éclairer les différentes ruptures fondamentales de l’aménagement touristique. La première rupture correspond au renouvellement complet des acteurs et de leurs modes d’intervention. Le littoral est aux mains de technocrates peu enclins à la négociation et qui contrôlent toute la chaîne de la fabrique du nouvel espace touristique en planifiant, en finançant, et en organisant une grande partie du programme projeté. Cette mainmise de l’Etat sur le littoral

⁶³ Nous appellerons aussi la Mission Interministérielle pour l’Aménagement Touristique du Languedoc-Roussillon du nom de son président, resté à sa tête pendant 20 ans, Pierre Racine, ainsi qu’il est d’usage dans la bibliographie.

et l'utilisation de la puissance publique pour la réalisation de ce grand projet peut être désigné, selon l'historien S. Sebert-Montels, par le concept de néocolbertisme⁶⁴. Le système d'acteurs est donc dominé par le haut, et la Mission, dont les quelques responsables réunissent des pouvoirs et des moyens inédits, dirige l'aménagement régional avec rapidité et puissance. Une seconde rupture apparaît dans le changement d'échelle des aménagements réalisés. Il ne s'agit plus de quelques équipements qui finissent par composer quelques stations mais de construire une région touristique balnéaire où certaines stations sont construites *ex nihilo*. Pour la première fois en France dans le domaine du tourisme, les modes de faire, dominés jusqu'alors par leur caractère spontané, sont transfigurés par l'usage de la planification à l'échelle régionale. Les formes des nouvelles stations sont alors résolument neuves, révolutionnant l'urbanisme et l'architecture balnéaire de l'époque, et permettant la naissance d'un nouveau modèle de station littorale. La mise en tourisme du Languedoc-Roussillon – et du littoral audois – au niveau national et international transforme également l'économie touristique dont l'échelle était restée jusqu'alors très locale. Finalement, à travers l'aménagement touristique du littoral, c'est la région qui est intégrée au territoire national.

3-1- Le développement touristique désigné comme la clé du « problème » languedocien

A la fin des années 50, touchée par une série de crises économiques, la région Languedoc-Roussillon devient un véritable « problème » aux yeux des pouvoirs publics. L'État, par ailleurs engagé dans une politique de reconstruction et d'organisation des territoires régionaux, va très vite désigner le tourisme comme une clé possible, la seule à ses yeux, à la résolution de la crise économique et sociale languedocienne. Stimulées par l'observation de l'essor d'un tourisme massifié, les têtes-pensantes de l'aménagement du territoire français voient dans le développement touristique la sortie pour bon nombre de régions dont l'économie est moribonde. Olivier Guichard note à ce titre que « de récents sondages sur l'aménagement du territoire ont montré que, dans la plupart des régions, la population considérait le tourisme comme un atout souvent plus déterminant que l'agriculture ou l'industrie. [...] Il est pourtant du tourisme comme de la mine : il ne suffit pas d'avoir reconnu un gisement ; encore faut-il le rendre exploitable » (Guichard, 1965a, p. 163).

⁶⁴ Cf. Sebert-Montels S., 2003, *L'âge d'or du néocolbertisme : acteurs et pratiques des grands projets d'Etat d'aménagement et d'infrastructures*, Mémoire de DEA d'histoire contemporaine, Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 217 p. Dans son travail, S. Sebert-Montels reprend le concept de colbertisme High Tech développé par Cohen (1992) pour forger celui de « néocolbertisme ». Renvoyant au ministre Colbert de Louis XIV, cette conception particulière de l'appareil d'Etat et donc d'une pratique politique et administrative originale est propre aux grands projets menés par la V^e République. Ses protagonistes se rassemblent autour d'une croyance établie dans la légitimité et l'efficacité de l'interventionnisme étatique, à laquelle s'ajoute la mise en œuvre d'un certain productivisme, soutenu par la foi en une croissance économique continue. Les gouvernements sous les Présidences du Général de Gaulle et de Georges Pompidou développent également l'idée de grandeur de la France qui sous-tend cette politique.

3-1-1- Apporter une réponse aux crises chroniques de la viticulture

La fluctuation des revenus des viticulteurs depuis le début du XX^e siècle est responsable d'une succession de crises qui rendent le climat social particulièrement hostile à l'État. La succession et la répétition de phases de surproduction viticole accompagnées de crises de mévente en 1904-1907, en 1931-1936 et en 1953-1957 font descendre les vigneron et les élus dans la rue et enflamment tout le Languedoc. Cette succession de tensions socio-économiques s'expliquent par l'incapacité du marché à absorber les forts rendements permis par les progrès technologiques depuis le début du siècle. Cette situation est d'ailleurs considérablement aggravée par l'évolution du marché vers une consommation de vins plus raffinés, stigmatisant l'inadaptation des logiques de production (Ferras, Picheral et Vielzeuf, 1989). Le phénomène a des conséquences qui ébranlent les ressources économiques de toute la société languedocienne, comme l'évoque P. Genieys lors de la crise de 1905 :

« Les hommes se découragent, les jeunes gens quêtent des fonctions mal rétribuées, les jeunes filles privées de dot renoncent à s'établir, les ressources des familles sont incertaines, dépendant des variations des cours du vin dont les marchés sont désemparés... Les salaires à leur tour subissent la dépréciation générale, le chômage se multiplie. Les villages se dépeuplent et les villes regorgent d'hommes que l'industrie est impuissante à occuper... » (Genieys, 1905, p. 32)

Ce sentiment de crise est d'ailleurs renforcé par un manque d'activités industrielles qui auraient pu fournir des échappatoires à une monoculture viticole sinistrée. Au début des années 60, le problème du chômage devient d'autant plus crucial que depuis le lendemain de l'indépendance algérienne, de nouveaux demandeurs d'emplois affluent depuis les principaux ports languedociens. Les tensions et l'hostilité s'exacerbent alors à l'égard d'un gouvernement jugé responsable de la crise socio-économique. Il est aussi vrai que les Languedociens, nombreux à être acquis aux idéologies socialistes, sont traditionnellement opposés au pouvoir central, jugeant que ce dernier ne les prend que rarement au sérieux. L'écrivain M. Le Bris en témoigne quand il évoque, dans son ouvrage *Occitanie : Volem viure !*, une réponse de Georges Pompidou à un viticulteur en colère, rencontré dans une allée du Salon de l'Agriculture en 1967 : « Allons, allons, vous n'avez pas l'air d'aller si mal que ça ! » (Le Bris, 1974). La grogne alimente aussi les mouvements régionalistes occitans, dont le renouveau et les injonctions inquiètent particulièrement le gouvernement. C'est dans ce climat tendu que celui-ci se sent le devoir de trouver des solutions aux problèmes chroniques posés par la monoactivité agricole. La recherche d'une activité de substitution, génératrice d'emplois, débute et se focalise vite sur le tourisme. Ainsi les projets d'aménagement touristique de la Région Languedoc-Roussillon apparaissent-ils comme les moyens de réaliser une diversification économique vitale et sans doute la seule viable.

3-1-2- Répondre à une forte demande de « touristes-clients »

Le choix de la diversification économique régionale se porte d'autant plus facilement sur le développement touristique que ce secteur apparaît le plus prometteur en terme notamment de création d'emplois. La croissance de la demande en séjours balnéaires, nationale et

internationale, est particulièrement remarquable. Déjà, d'après l'INSEE, en 1964, les voyages personnels des Français totalisaient 600 millions de nuitées, dont 33,9 % des déplacements avaient pour but le bord de mer, bien loin devant la montagne avec 13,9 % des voyages. De ce fait, les régions littorales qui accueillent depuis plus d'un siècle ces touristes, comme la Normandie, la Côte Basque ou la Côte d'Azur, montrent des signes inquiétants de saturation et le besoin de nouvelles infrastructures touristiques se fait sentir dès la fin des années 50. Au contraire, le littoral du Languedoc-Roussillon constitue, aux yeux des pouvoirs publics, un secteur encore peu aménagé⁶⁵ et dont le climat et la proximité de la Méditerranée sont autant d'atouts à valoriser. Effectivement, en 1960, les littoraux des départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées Orientales sont encore naturels sur un linéaire respectif de 56, 71 et 56 %, alors que les littoraux des départements azuréens sont beaucoup plus congestionnés. Le linéaire côtier encore naturel dans le Var et les Alpes Maritimes est seulement estimé à 35 et 12 % (Observatoire Géosyscom, d'après le Conservatoire du Littoral, 1996). En dépit des moustiques et des vents, toutes les conditions semblent réunies – climat, longues plages de sable, réserves foncières littorales – pour permettre la construction du cadre de vacances et de loisirs idéal d'une « Nouvelle Floride française⁶⁶ ».

Le défi est également de fabriquer, dans le même temps, une alternative concurrentielle aux littoraux espagnols dont la Costa Brava, aménagée massivement entre 1950 et 1964 (Barbaza, 1970), est devenue une destination balnéaire de premier ordre notamment pour les touristes originaires d'Europe du Nord. Concurrencer les côtes touristiques espagnoles apparaît comme un objectif d'autant plus réalisable que les touristes européens, au cours de leur longue migration héliotrope, empruntent le sillon rhodanien et passent le long des littoraux languedociens avant de passer la frontière. Cette « route de l'Espagne » est alors fréquentée par 2,5 millions de touristes chaque année, dont seulement 11% s'arrêtent à peine quelques jours pour camper dans la région. En plus de l'augmentation de la capacité d'accueil, la modernisation des hébergements permettrait de répondre à une partie de la clientèle française qui, de plus en plus mécontente des conditions de vacances offertes en France, préfère les séjours à l'étranger. Parallèlement à la construction de lits touristiques, il s'agit également d'équiper la côte pour les plaisanciers. Port-Vendres, Port-la-Nouvelle et Sète sont alors les trois seuls ports de la côte du Languedoc-Roussillon, et ne répondent que médiocrement à la croissance attendue de la pratique de la plaisance. Les responsables de la Mission interministérielle ont justement perçu cet essor, qui s'explique à la fois par la baisse des coûts de production de bateaux standardisés et la médiatisation de la navigation circum-terrestre (Bernard, 2000). Pour les pouvoirs publics, l'équipement de la côte du Languedoc-Roussillon doit répondre à la demande de vacances de la clientèle française, mais pourrait aussi permettre de capter la clientèle internationale. Atteindre ce second but permettrait à la France de se repositionner comme une destination touristique

⁶⁵ En 1962, la Côte d'Azur a accueilli 2 157 000 séjours de touristes tandis que le Languedoc-Roussillon n'a comptabilisé que 673 000 séjours.

⁶⁶ L'expression de « Nouvelle Floride française » est empruntée à Jacques Maziol, Ministre de la Construction du gouvernement Pompidou, nommé en 1962.

internationale du bassin méditerranéen – et de bénéficier de l’apport de devises – ainsi que de rééquilibrer la balance des comptes en attirant des investissements étrangers.

3-1-3- Enrayer le mitage d’un littoral du « non droit » ou comment « ré-ordonner » le territoire audois

L’État, par l’intermédiaire de la Mission, souhaite aussi intervenir pour organiser et réguler l’aménagement de l’espace littoral du Languedoc-Roussillon. L’occupation du littoral par de nombreuses cabanes et constructions atypiques⁶⁷ et son utilisation pour un camping sauvage en plein essor sont jugés très sévèrement par le gouvernement. La prise en main de l’aménagement littoral par le pouvoir central, ainsi que sa planification, doivent, d’abord, permettre d’éviter le gaspillage d’un espace littoral devenu rare. Il s’agit là d’un positionnement fort quant à la gestion des ressources spatiales du territoire français, à l’exemple de ce témoignage de Jean Balladur, l’architecte en chef de la station de La Grande-Motte pour lequel :

« Il s’agissait d’empêcher une occupation désordonnée et continue d’un littoral méditerranéen de la France, encore vierge, à l’instar de ce qui se constatait sur la côte d’Azur, sur les côtes italiennes, grecques et espagnoles. » (Balladur, 1994, pp. 20-21)

Les pouvoirs publics sentent d’ailleurs qu’il est grand temps d’intervenir avant une destruction enclenchée, et donc proche, d’une des dernières côtes françaises considérées comme vierges. Pierre Racine partage ce sentiment et décrit durement un contexte local qu’il juge peu soucieux de l’harmonie des aménagements et des paysages :

« La négligence des hommes a encore accentué le caractère ingrat de la côte. Une dégradation lente et impitoyable se poursuit sans que personne s’en inquiète sur place. Aucune préoccupation d’urbanisme moderne ne règle le développement des communes littorales. Le désir de tous est d’obtenir du Conseil Général du département l’ouverture d’une route qui suit étroitement la côte. A peine construite, elle se couvre, des deux côtés, de maisons qui s’alignent sans grâce, masquant la vue de la mer et barrant l’accès de la plage. » (Racine, 1980, p. 27)

Au delà de la raréfaction du littoral naturel, l’État porte aussi une attention particulière à la préservation du paysage. Ce dernier est justement décrit, non sans mépris, comme souillé par les « bidonvilles de vacances⁶⁸ », campements temporaires ou durables qui bourgeonnent près des principales stations languedociennes. Il est vrai que ces concentrations inorganisées de vacanciers (qu’ils soient, d’ailleurs, villégiateurs ou pratiquants du camping sauvage), privées d’eau courante, d’équipements d’assainissement et de gestion des ordures⁶⁹, font peser de nombreux risques sur l’environnement, la santé et la sécurité des populations. Dégradation de la qualité des eaux, conditions d’hygiène douteuses, risques d’incendies ou accumulation des ordures dans les milieux naturels sont autant d’impacts d’un développement touristique anarchique contre lesquels le gouvernement entend lutter.

⁶⁷ Cf. *Supra* : Chapitre 2.

⁶⁸ Nous empruntons cette expression à Pierre Racine (1980, p. 132).

⁶⁹ Dans un certain nombre de cas, les ordures sont enterrées dans le sable sur la plage.

Et finalement, au delà de ces arguments environnementalistes et urbanistiques, l'État souhaite mettre un terme au « non droit » qui règne sur ce littoral. Enrayer l'occupation illégale, même temporaire, du Domaine Public Maritime, en finir avec l'urbanisation sans permis des cabanes du bord de mer et reconnaître des règles précises d'un plan moderne d'urbanisme d'ensemble constituent les priorités essentielles de cette rationalisation aux allures de véritable remise en ordre d'un espace jugé trop anarchique. En assignant un caractère rétrograde aux modes d'occupation antérieurs, l'État légitime sa stratégie de normalisation et d'intégration d'un des derniers espaces côtiers qui échappe encore, ou qui semble échapper, à la rationalisation de l'aménagement du territoire français.

C'est un faisceau hétérogène de facteurs spatiaux et socio-économiques qui conduit l'État à décider l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon. L'espace littoral, dont les conditions naturelles sont jugées propices au développement d'un tourisme balnéaire et plaisancier, est encore peu occupé, tandis que les principales côtes balnéaires françaises semblent saturées. Le développement projeté permettrait ainsi de répondre à la crise économique languedocienne et intégrerait la région à l'essor économique national engagé depuis moins une décennie.

3-2- Le modèle novateur de la Mission interministérielle : le contrôle de l'État sur toute la chaîne de fabrique d'un « néo-Languedoc »

La volonté de l'État de convertir le littoral Languedoc-Roussillon en un espace touristique de grande ampleur se heurte *a priori* à des obstacles variés comme la prolifération des moustiques dans les zones humides, l'absence ou le manque d'un assainissement correct des lagunes, l'insuffisance ou l'absence des équipements portuaires, les carences du réseau routier et les mauvaises conditions de circulation ou de la desserte en eau domestique (même si les grands travaux d'irrigation entrepris par la Compagnie nationale du Bas-Rhône Languedoc tendent à améliorer cette situation). La hausse enregistrée par les prix du marché immobilier depuis le début des années 60 vient également compliquer son intervention sur le littoral. Ces difficultés contraignent l'État à envisager une intervention forte : ce grand dessein constitue en outre le premier acte bâtisseur engagé par la V^e République, mais aussi le plus continu.

La Mission Interministérielle d'Aménagement touristique du Languedoc-Roussillon (MIALR) est créée par décret le 18 juin 1963. Pierre Racine⁷⁰ est chargé de sa présidence tandis que Pierre Raynaud en assure la direction. Il est le président de la Mission de 1963 à 1983, date de son démantèlement, si bien que la Mission a justement gardé son nom, pour ne pas dire son empreinte, la Mission Racine. Délégué de tous les pouvoirs de l'État, ce nouvel acteur est le « bras armé » de la haute-administration. Par son intermédiaire, l'État contrôle toute la chaîne de l'aménagement touristique, de la conception, à la construction et au lancement des stations. D'un côté, par le biais d'une forte centralisation des décisions et des actions, la Mission verrouille le

⁷⁰ Archétype du haut fonctionnaire de la V^e République, Pierre Racine est issu de l'ENA et a été conseiller d'Etat.

jeu des acteurs en maintenant sous contrôle les élus et évite ainsi les blocages inhérents aux négociations et à l'avancée du programme. De l'autre côté, par l'intégration des acteurs privés pour la construction et la commercialisation des logements, la Mission Racine minimise les investissements de l'État et souhaite dynamiser le secteur économique régional du Bâtiment et des Travaux Publics.

3-2-1- La préparation du sol : la maîtrise délicate du foncier et les travaux préalables

En amont des projets d'aménagement touristique, l'Etat doit assurer la maîtrise des terrains dédiés à l'urbanisation des futures stations. La réalisation de cette politique d'acquisition foncière se heurte cependant à la spéculation, opposant l'intérêt public et l'intérêt des propriétaires et des exploitants agricoles. Pour éviter le gaspillage des finances et les blocages éventuels, la Mission expérimente sur une grande échelle deux types de mesures anti-spéculatives (Arrago, 1969). D'abord, l'Etat s'est lancé dès 1961-1962 dans la constitution de réserves foncières. 1 250 hectares littoraux, répartis sur 6 sites⁷¹, ont ainsi été acquis par l'intermédiaire d'une société d'aménagement hydraulique, afin de ne pas éveiller les soupçons des promoteurs immobiliers. Puis, la Mission fait classer 25 000 hectares, dont 10 200 dans l'Aude, en Zones d'Aménagement Différé (ZAD). Ce procédé instaure un droit de préemption au bénéfice de l'Etat sur la vente des terrains, sans pour autant l'obliger ainsi à les acheter immédiatement. Le sol est donc gelé au prix primitif, évalué un an avant la déclaration de l'aménagement, pour une période de 14 ans. Pour ses besoins immédiats et pour contraindre les propriétaires récalcitrants, la Mission place 5 500 hectares en situation de DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Les terrains sont alors acquis à partir de 1964 grâce au FNAFU (Fonds National d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme) au même prix que dans les ZAD. Les pouvoirs publics se passent même de ces procédés quand ils rencontrent un accueil très favorable. A Gruissan, le maire Guy Gimié facilite ainsi la tâche de la Mission en cédant gratuitement les terrains que la commune possède dans le massif de la Clape. La Mission débloque alors des subventions pour la modernisation de l'équipement du vieux village.

D'immenses travaux sont alors nécessaires pour permettre l'aménagement touristique du littoral lagunaire et les obstacles « naturels » sont nombreux. Techniciens, ingénieurs mais aussi écologues participent à une vaste opération de maîtrise et de contrôle des milieux naturels. Il s'agit tout d'abord de réussir la démoustication, préalable jugé indispensable à l'accueil de nouvelles populations touristiques. 55 000 hectares de marais sont démoustiqués grâce à la participation de chercheurs en sciences de la nature de l'Université de Montpellier et grâce à la venue d'experts de Floride qui traquent les habitats potentiels des moustiques. L'Entente Interdépartementale pour la Démoustication, créée à cet effet, met alors au point le procédé de la « lutte intégrée », soit l'utilisation conjointe de la lutte biologique, de la lutte chimique et de la lutte physique, afin de détruire les insectes ainsi que leurs habitats et de les empêcher de se

⁷¹ Les prix des terrains vont de 0,5 à 1 Franc le mètre carré : c'est le prix pratiqué pour des terrains marécageux réputés impropres à la construction et aux cultures.

reproduire. C'est aussi une vaste opération de stabilisation des sols devant accueillir les immeubles des futures stations. A Gruissan, les 1 600 hectares de terrains réservés à la construction de la station sont profondément remaniés. Le creusement de l'étang du Grazel fournit 6 millions de mètres cubes de sédiments nécessaires pour remblayer les terrains plus haut que leur niveau originel qui les rend inondables. Il faut attendre 4 années, de 1968 à 1972 pour que les sols soient définitivement fixés et que la première tranche immobilière soit édiflée sur des pieux largement enfoncés dans le substrat ou sur des dalles flottantes. Si les quais du port de plaisance sont ensuite achevés en 1974, la première saison touristique ne date que de 1976. Cette petite rétrospective montre ainsi toute l'ampleur des moyens techniques et financiers nécessaires aux travaux de préparation du sol avant les opérations plus strictement immobilières. Elle révèle également l'importance du « modelage » des milieux qui est alors de mise. Si des graus sont ouverts dans le lido de Leucate-Barcarès, le tracé des lagunes du Grazel et de Mateille est aussi sérieusement modifié pour les transformer en plans d'eau « acceptables ».

3-2-2- Un mode d'action novateur : « un Commando de l'Etat dans l'Etat⁷² »

Le mode de fonctionnement – l'administration de Mission – est inédit : Pierre Racine utilise à son sujet le terme de « Commando de l'Etat dans l'Etat ». La Mission Interministérielle regroupe en effet l'ensemble des pouvoirs des Ministères concernés par l'aménagement du Languedoc-Roussillon. Sous la présidence de Pierre Racine sont réunis les représentants des Ministres de l'Intérieur, des Finances, de la Construction, des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commissariat d'Etat au tourisme ainsi que les préfets des départements. La poignée de hauts fonctionnaires qui composent la Mission bénéficient d'un pouvoir particulièrement étendu. Ce regroupement de pouvoirs permet un gain de temps énorme dans la coordination des décisions et des actions à mettre en œuvre et les temporalités, imposées par les rouages administratifs, sont franchement raccourcies. La Mission joue ainsi le rôle d'intermédiaire entre les pouvoirs publics, qu'elle représente, et l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement du littoral qu'ils soient des administrations, des élus locaux ou des acteurs privés (notamment des promoteurs immobiliers ou les comités de grandes entreprises). C'est ici que la centralisation « à la française » se distingue notamment des politiques d'intervention des gouvernements socialistes de l'Europe de l'Est, comme la Roumanie, où l'Etat assurait l'ensemble de l'aménagement touristique. A travers l'intégration très encadrée des acteurs privés à l'opération d'équipement du Languedoc-Roussillon, la Mission interministérielle se distingue également des grands projets d'aménagement de la montagne, menés dans le cadre du Plan Neige à partir de 1959, où de grands groupes financiers sont souvent les maîtres d'ouvrage des stations d'altitude.

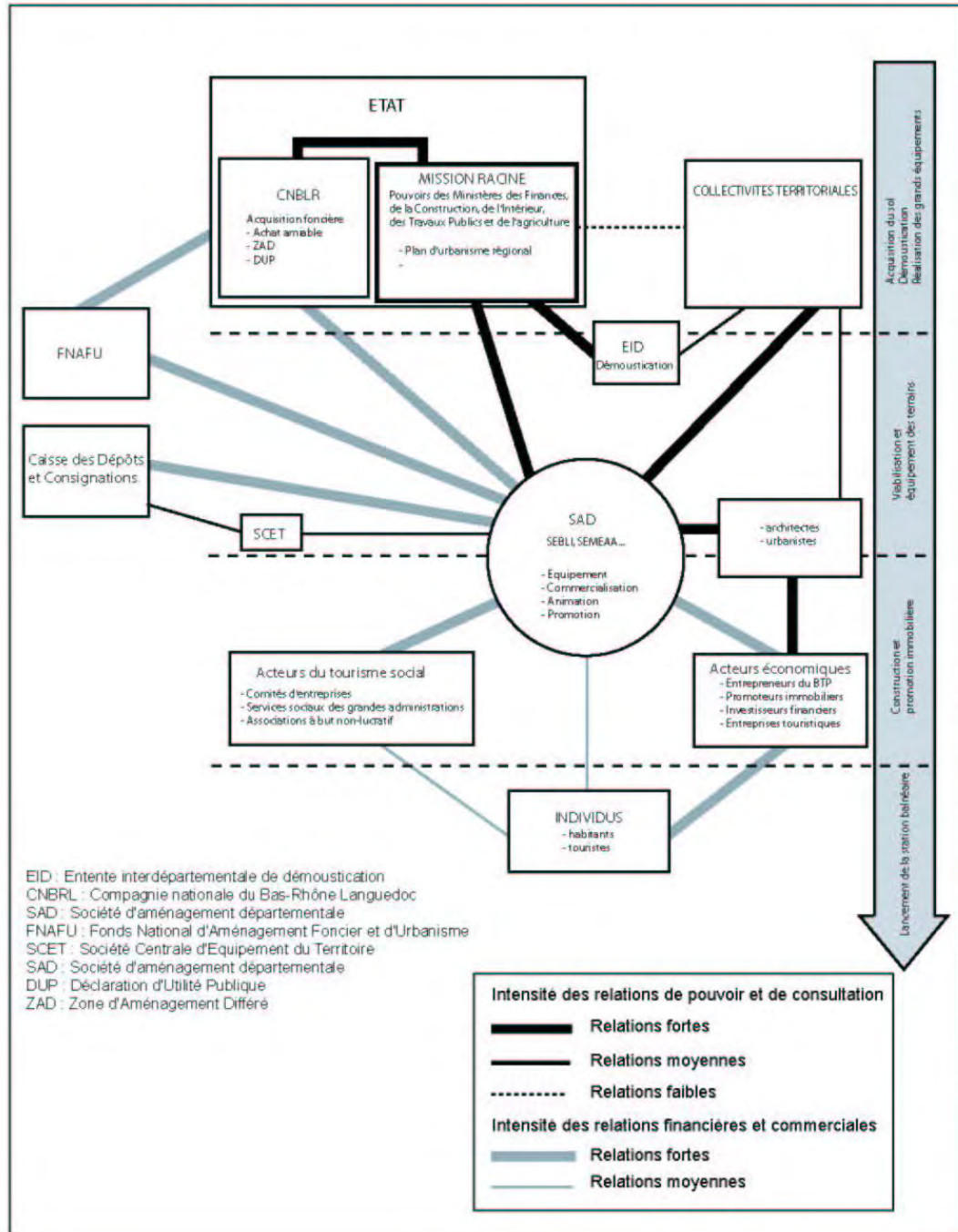
⁷² Selon l'expression de Pierre Racine (Racine, 1980).

3-2-3- Les Sociétés d'Aménagement Départementales : de la construction à la promotion des stations

L'Etat, par l'intermédiaire de son bras légal – la Mission interministérielle –, n'est pas l'acteur central de l'aménagement au sens strict. Ce sont les Sociétés d'Aménagement Départementales (SAD), des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) auxquelles sont associées les communes concernées par la construction des stations nouvelles, qui ont en charge la concession de l'aménagement, cédée par l'Etat (Planche 25). Ce dernier leur vend le sol nécessaire au prix de revient. Les Sociétés d'Aménagement, qui sont les maîtres d'ouvrage, réalisent l'ensemble des travaux nécessaires : mise des terrains hors d'eau, construction de la voirie, équipement de tous les réseaux de distribution (eau, électricité...), grâce aux emprunts réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celle-ci leur prête, au delà des finances, une assistance technique et administrative par l'intermédiaire de la Société Centrale d'Equipe-ment du Territoire (SCET). En parallèle, l'Etat se charge des grandes infrastructures comme les routes ou les ports. La Société d'Equipe-ment du Biterrois et de son Littoral, la SEBLI, est alors créée pour réaliser la construction du Cap d'Agde et de l'Embouchure de l'Aude, tandis que la Société d'Economie Mixte d'Equipe-ment et d'Aménagement de l'Aude, la SEMEAA, est chargée de l'aménagement de Gruissan et de Port-Leucate. Les élus locaux narbonnais sont très impliqués dans cette SEM, puisque Francis Vals, Député-Maire de Narbonne, en est le président pendant quelques années et le maire de Gruissan, Guy Gimie, en assure la vice-présidence quelques années plus tard.

A travers la création des Sociétés d'Aménagement, l'Etat intègre les élus aux projets d'aménagement, cependant la Mission interministérielle réduit en amont leur marge de manœuvre en définissant le contenu de leur politique commerciale. Elle contrôle, en effet, auprès des SAD toutes les ventes de terrains équipés aux sociétés publiques ou privées qui doivent construire dans le respect du cahier des charges défini. Grâce aux recettes commerciales de ces ventes, les Sociétés d'Aménagement remboursent leurs emprunts auprès de la Caisse des Dépôts. L'Etat laisse donc faire, à cette étape de l'aménagement, les acteurs privés qui financent, réalisent et commercialisent les programmes immobiliers qu'ils ont en charge. Bien évidemment, la Mission garde ainsi, théoriquement, le contrôle sur la construction des stations, mais sans en assurer ni le financement ni la réalisation. Le nombre de promoteurs, qui s'engagent alors dans la construction de programmes immobiliers, est limité puisqu'il ne dépasse pas le chiffre de 70 au début des années 1970 (Cazes, 1972). La plupart des sociétés immobilières se cantonnent à une seule station, sauf pour 5 d'entre elles. Une grande partie de ces entreprises ont leur siège social dans la région ou dans les départements voisins, même si des sociétés nationales interviennent à l'occasion sur des projets de grande ampleur. Les Sociétés Départementales d'entrepreneurs du bâtiment de l'Aude, du Gard et de l'Hérault, sous l'égide des Chambres de Commerce régionales ont d'ailleurs créé deux entreprises de construction, Promoba et Uniba, qui interviennent notamment à Port-Leucate. Le géographe G. Cazes (1972) remarque de plus qu'au début des années 70 la banque allemande Europäische Heimat est le seul acteur étranger à intervenir dans

Planche 25 - Les acteurs de l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon : 1960-1975



l'aménagement régional à Port-Leucate. Ces promoteurs assurent la réalisation d'immeubles collectifs, de quartiers de villas et parfois d'hôtels.

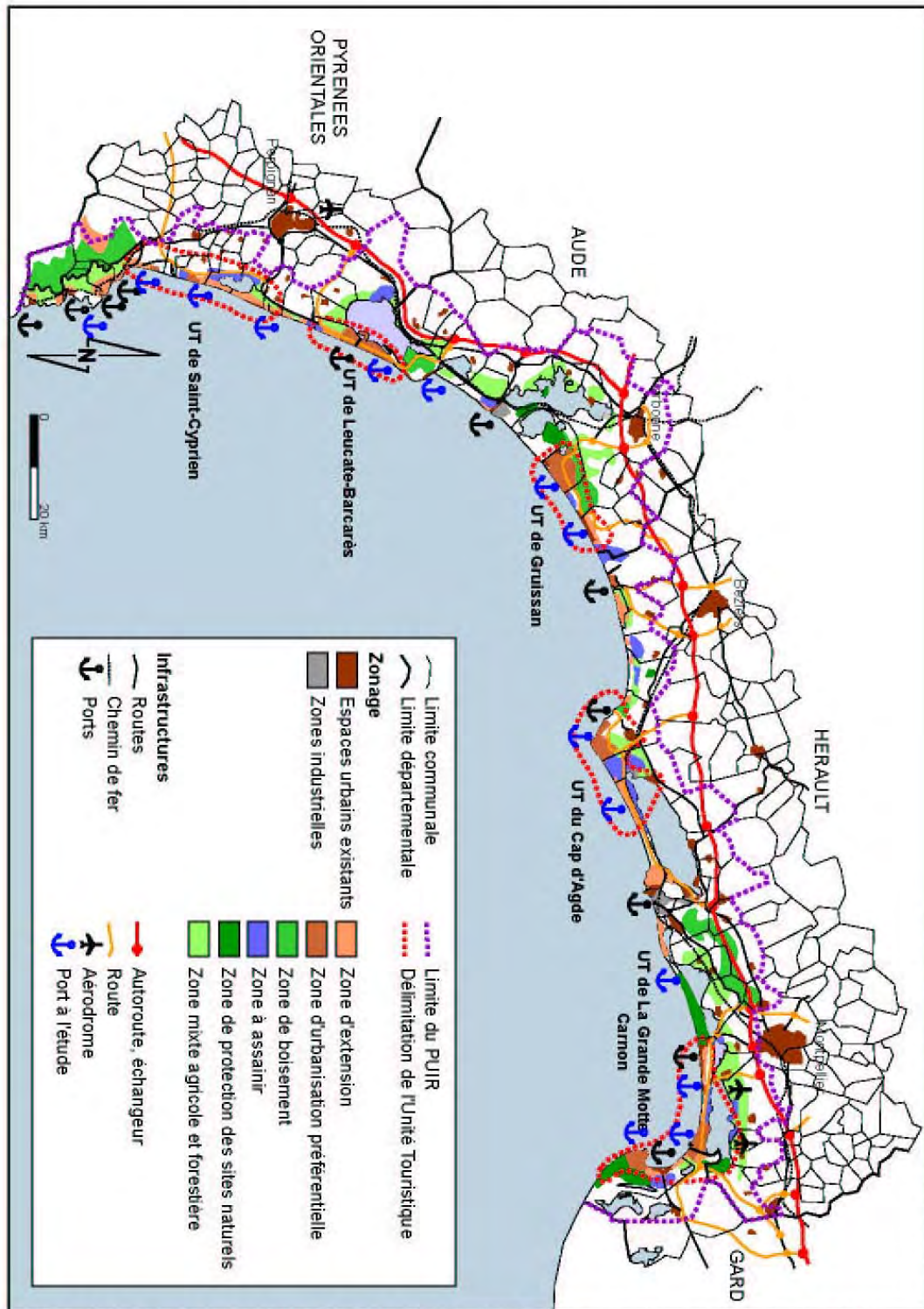
Une fois que les équipements sont réalisés et que les terrains sont vendus et construits en grande partie, chaque Société d'Aménagement se retire progressivement, remettant les aménagements à la commune sur laquelle a été édifiée chaque nouvelle station. La passation des équipements se fait cependant en douceur et c'est une station « clés en mains » que chaque maître d'ouvrage livre alors. En effet, comme les petites communes concernées n'ont pas encore des finances suffisamment solides et les compétences pour gérer des aménagements qui les propulsent au rang de stations nationales, les Sociétés d'Aménagement ont été chargées du lancement, de la promotion et de l'animation touristiques. Même si la majorité des stations balnéaires ont bénéficié des campagnes de promotion menées par la Mission interministérielle et par le Comité Régional du Tourisme, les Sociétés d'Aménagement se muent en gestionnaires d'équipements touristiques et d'elles dépend en partie le succès à venir.

3-3- La volonté de créer un cadre moderne et renouvelé de vacances pour tous

Dans le cadre de la Mission interministérielle, le travail mené par le service d'études, ainsi que par les architectes et les urbanistes de l'Agence d'urbanisme, permet l'émergence et la construction d'un nouveau modèle de station balnéaire. Elaboré à partir de l'observation et de l'étude d'échantillons de littoraux touristiques tels que la Côte d'Azur, la Riviera ou le lido italiens, les littoraux roumains, espagnols ou grecs, le nouveau cadre de vacances projeté est d'abord défini comme un anti-modèle de l'urbanisation excessive et incontrôlée. La Côte d'Azur est, à ce titre, érigée par les décideurs, comme par les architectes et paysagistes, comme le contre modèle absolu (Prélorenzo et Picon, 1999).

Cette nouvelle phase de l'aménagement touristique induit donc une rupture dans les formes de l'aménagement à l'échelle du littoral audois, mais aussi à l'échelle des littoraux français. Mis en œuvre selon des modes d'action inédits et de grande ampleur, ce renouvellement des modèles de l'aménagement touristique nous semble fondamental. Nous allons voir que l'équipement du littoral est d'abord mis en œuvre dans le cadre du premier Plan d'Urbanisme à l'échelle de la région – le Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional (PUIR) – dont le zonage fait alterner les espaces construits et les coupures vertes. Ensuite, à l'échelle des stations, les équipes d'architectes et d'urbanistes de la Mission interministérielle mettent en œuvre des principes urbanistiques novateurs qui feront école. Même si le syndrome de la « page blanche » leur sera souvent reproché, les architectes développent dans les stations un vocabulaire architectural résolument moderne qu'Olivier Guichard qualifie même de « hardi » (Guichard, 1965, p. 168). Ces nouveaux modèles de stations constituent finalement un cadre de vacances renouvelé accessible à un public dont les origines sociales sont très larges.

Planche 26 - Le plan d'urbanisme d'intérêt régional de 1964



Conception et réalisation : V. Andrieu-Bausset, Université de Marie-la-Vierge, 2004

Sources : Carte de l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, *Mission impossible ?*; P. Racine, 1980
R. Knafou, 1997 et J.-P. Lozato-Giotart, 1987.

3-3-1- La planification à l'échelle de la région : le Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional

L'alternance des espaces construits et des espaces « libres » : la place de la nature dans l'organisation territoriale projetée

Dès la mise en place de la Mission interministérielle, Pierre Raynaud, son Secrétaire général, supervise la rédaction d'un Plan d'Urbanisme Régional (PUIR). Défini en 6 mois, ce dernier est adopté par le gouvernement en Comité interministériel à la fin de 1963, puis approuvé et mis en œuvre par un décret du 26 mars 1964. Ce document, composé d'un plan au 50 000ème accompagné d'un règlement d'urbanisme, établit la planification de l'aménagement touristique du littoral (Planche 26). Il permet de cerner l'ampleur du contrôle de l'Etat, à travers la Mission Racine, sur l'espace régional qu'il souhaite mettre en tourisme. Il s'agit aussi d'un outil d'anticipation de l'évolution de l'espace littoral sur 20 ans, dépendant des actions impulsées par le gouvernement. Le PUIR constitue donc le premier outil de la planification régionale dans le domaine du tourisme en France. Cette planification de l'aménagement, négocié et discuté avec les Conseils généraux des départements concernés, est une pratique résolument nouvelle alors que, jusqu'au début des années 50, la spontanéité restait le mode de gestion privilégié de la majorité des équipements touristiques⁷³. La rupture qu'induisent les responsables de la Mission est de taille, puisqu'à partir de 1964, ce plan d'urbanisme prévoit, à l'échelle du littoral régional, l'emprise des stations, les grandes infrastructures comme les réseaux de voirie ou les ports de plaisance, et même les espaces réservés à la protection de la nature (Planche 25). Le principe fondamental, inventé par les concepteurs du PUIR, est l'alternance des espaces construits dédiés au tourisme balnéaire – les Unités Touristiques – avec des espaces laissés vacants et libres de constructions. Les six pôles d'attraction touristique projetés se succèdent ainsi le long du littoral régional, séparés les uns des autres par de vastes espaces intercalaires désignés comme « de larges coupures laissées à l'état de nature » par l'architecte Jean Balladur (Balladur, 1994).

La planification des usages du sol

Le PUIR établit un zonage précis des diverses affectations du sol sur 67 communes concernées. Sa lecture nous permet de distinguer le zonage de l'existant, qui constitue un inventaire des aménagements en place, auquel s'ajoute et se mêle le zonage des éléments du projet régional d'aménagement touristique littoral. Dans l'Aude, le règlement du PUIR s'applique aux territoires des communes de Fleury d'Aude, d'Armissan, de Narbonne, de Gruissan, de Bages, de Peyriac-de-Mer, de Sigean, de Port-la-Nouvelle, de Lapalme, de Treilles, de Caves, de Fitou et de Leucate. Sur cette emprise sont définies et délimitées les zones urbaines existantes auxquelles s'ajoutent les zones urbaines d'extension, dont la Mission projette la localisation. Des zones touristiques protégées sont également définies ; elles doivent recevoir des

⁷³ Cf *supra*, chapitre 2 : le développement spontané des aménagements à vocation touristique sur la côte audoise est analysé.

équipements de loisirs et de tourisme comme des hôtels, des motels, des villages de vacances, des restaurants ou des clubs. Pour maintenir une faible artificialisation des paysages qui occupent ces espaces, les règles de construction appliquées sont strictes. Quand les équipements nécessitent des hébergements, ceux-ci ne peuvent dépasser 25 lits par hectare, et les constructions à usage d'habitation ne sont tolérées que sur des parcelles dépassant 10 000 mètres carrés. Parallèlement, les zones industrielles sont délimitées, ainsi que les zones agricoles où tout lotissement à usage d'habitation est interdit. Certaines agglomérations, comme Gruissan, Bages, Peyriac-de-Mer ou Leucate, sont déclarées « protégées » dans le but, désigné par la Mission, de « préserver leur intérêt artistique, historique ou archéologique⁷⁴ ». Toute demande de permis de construire est alors soumise au respect de l'architecture locale et à l'utilisation de matériaux précis. A l'intérieur de certaines de ces zones – zones urbaines, zones urbaines d'extension, zones industrielles – les usages de l'espace sont soumis à des plans d'urbanisme directeurs définissant dans certains cas les Coefficients d'Occupation du Sol. Le zonage du PUIR permet aussi de définir certains travaux à réaliser. Sur le plan apparaissent ainsi les zones à assainir, pour lesquelles la Mission prévoit des opérations de génie civil (poldérisation, assainissement des berges, redressement de cours d'eau, construction de digues de protection...). Fort contrôle des usages de l'espace et maîtrise d'une nature plastique semblent ainsi être les principes sous-tendant la production d'un tel document.

Une considération précoce de l'environnement

Un des objectifs fondamentaux de la planification mise en œuvre par la Mission Racine est le maintien du potentiel naturel de la côte du Languedoc-Roussillon. La conservation d'espaces de nature, dans de larges coupures intercalaires d'urbanisation, est évoquée dans le règlement d'urbanisme et le PUIR de 1964. Le zonage précédemment évoqué est donc complété par la délimitation des espaces à protéger. Les paysages, jugés de grande valeur, sont inclus dans des zones de protection des sites naturels, tandis que la reconnaissance de l'intérêt scientifique de certaines espèces de la flore et de la faune permet la définition de secteurs de protection biologique. Ces deux types d'espaces désignent, dans la plupart des cas, des sites dont la Mission Racine demandera le classement ou l'inscription au titre de la loi de protection des sites et des paysages de 1930⁷⁵. Les constructions y sont strictement réglementées, alors que les équipements tels que sentiers balisés, abris, panoramas sont tolérés. Ce dispositif est complété par les zones de boisement forestier et les secteurs mixtes agricoles et forestiers. L'intervention de la Mission va même jusqu'à définir des zones à reboiser, notamment en partenariat avec l'Office National des Forêts, sur des espaces non exploités et non construits. Un accent très fort est mis sur la prévention contre les incendies et la restauration des boisements dégradés.

⁷⁴ D'après le Règlement d'urbanisme du Plan général d'urbanisme du littoral du Languedoc et du Roussillon, Décret n° 64-275 du 26 mars 1964.

⁷⁵ Cf *Infra* : Chapitre 6, § 6-1-1.

Force est de reconnaître, plus de dix ans avant la loi de protection de la nature de 1976 et vingt ans avant la loi Littoral de 1986, la volonté réelle d'intégrer la protection de l'environnement dans la planification de l'aménagement littoral. Celle-ci s'affirme, à la fois, directement, à travers le zonage protectionniste mis en place, et indirectement, car les communes concernées par l'application du PUIR doivent se doter d'un Plan d'Occupation des Sols. Cette stratégie est essentielle, car, notamment, elle ouvre la voie à de nouveaux modes de gestion du littoral, même si une autre lecture du Plan d'urbanisme montre que l'environnement est parfois considéré par les responsables de la Mission interministérielle dans son sens plus strict de « cadre de vie ». Les politiques de reboisement et de plantation des espaces publics en témoignent. Pierre Racine consacre d'ailleurs le 5^{ème} chapitre de son livre *Mission impossible* à décrire les actions de la Mission comme de « l'écologie avant les écologistes », alors que sont confondues la notion d'espace naturel, dont la dynamique se passe théoriquement de toute action humaine, et celle d'espace vert, planté artificiellement, entretenu, et voué à embellir le cadre de vie des stations balnéaires. La considération de la nature, et surtout des paysages naturels, sert en réalité de support aux séjours touristiques, c'est aussi à ce titre qu'elle est protégée et en quelque sorte « maquillée » de nouveaux boisements, là où l'espace était jugé trop dénudé. La définition, en parallèle, dans le PUIR, de zones de protection contre le bruit et de l'interdiction de construire à moins de 60 mètres de l'axe des routes touristiques en dehors des espaces urbains, permet de confirmer cette attention portée au cadre de vie.

3-3-2- La définition d'un découpage du littoral en «Unités Touristiques »

Sur l'intégralité du littoral du Languedoc-Roussillon sont projetées huit stations nouvelles qui, complétant le dispositif existant de petites stations balnéaires, doivent constituer les 6 Unités Touristiques structurant l'organisation de l'espace touristique littoral. L'ampleur d'un tel aménagement n'a jamais eu de précédent. De plus, ce découpage n'est en aucun cas artificiel et l'organisation de ces Unités répond à une approche particulièrement intégrée.

Trois des six Unités Touristiques programmées sont sur le littoral audois

Le PUIR définit 6 Unités Touristiques (UT) qui se succèdent du nord-est vers le sud-ouest, le long du littoral languedocien et roussillonnais : La Grande-Motte-Carnon, le Cap d'Agde, l'Embouchure de l'Aude, Gruissan, Leucate-Barcarès et Saint-Cyprien. La construction *ex nihilo* de neuf stations nouvelles doit permettre d'étoffer la capacité d'accueil de ces pôles touristiques et de loisirs. En 1964, la Mission interministérielle déclare prioritaires les Unités de la Grande-Motte et de Leucate-Barcarès, dont les travaux respectifs débutent en 1967 et 1968, tandis que le projet de l'Unité de l'embouchure de l'Aude, dont les travaux sont prévus les derniers, ne verra pas le jour (son emprise n'est pas reproduite dans le PUIR figuré dans la Planche 26).

Unités Touristiques	Stations nouvelles	Stations existantes
<i>La Grande-Motte-Carnon</i>	Port-Camargue La Grande-Motte Carnon	Grau-du-Roi Le Grand-Travers Le Petit-Travers Palavas-les-Flots
<i>Cap d'Agde</i>	Cap d'Agde	Grau d'Agde Balaruc-les-Bains Marseillan-Plage
<i>Embouchure de l'Aude Gruissan</i>	Embouchure de l'Aude Gruissan	Valras-Plage Saint-Pierre-la-Mer Narbonne-Plage Gruissan-Plage
<i>Leucate-Barcarès</i>	Port-Leucate Port-Barcarès	La Franqui Leucate-Plage Le Barcarès
<i>Saint-Cyprien</i>	Saint-Cyprien	Sainte-Marie-la-Mer Canet-Plage Argelès-sur-Mer

Doc. 4 : Découpage des Unités Touristiques
(En grisé : les Unités Touristiques projetées sur le littoral de l'Aude).

Le littoral audois doit ainsi être le cadre de l'aménagement de trois Unités Touristiques. La première Unité s'étend de Valras-Plage à l'embouchure de l'Aude sur une dizaine de kilomètres, devant relier à terme la station de Valras à la nouvelle station prévue sur les rives de l'Aude. Une marina doit être aménagée, après l'ouverture d'un nouveau grau, et doit permettre à l'Unité Touristique d'atteindre une capacité d'accueil de 80 000 lits. La seconde Unité Touristique regroupe les stations de Saint-Pierre-la-Mer, de Narbonne-Plage et de Gruissan-Plage et doit être complétée par la construction de la station de Gruissan. La capacité d'accueil finale est fixée à 80 000 lits, d'autant plus que cette Unité se situe directement dans l'aire d'influence de Narbonne. La dernière Unité Touristique du littoral audois s'étale sur le lido de l'étang de Leucate. Vierge, le lido doit recevoir les deux stations jumelles de Port-Leucate et Port-Barcarès, devant regrouper à elles deux de 70 000 à 90 000 lits. Ces dernières doivent être dédiées essentiellement au développement des sports nautiques, notamment la navigation de plaisance.

Le concept d'Unité Touristique : une gestion novatrice de la densité ?

La définition du découpage du littoral en Unités Touristiques est le fruit d'une réflexion menée notamment par les urbanistes de la Mission Racine. Ce choix des pôles d'attraction touristique doit éviter un certain nombre d'écueils : ni d'être le simple reflet des découpages administratifs communaux ou départementaux qui serait trop arbitraire, ni d'aboutir à une simple juxtaposition de quelques stations balnéaires qui serait dénuée de sens. L'Agence d'Urbanisme, placée auprès de la Mission, s'est d'abord attaquée à la question de la taille, de la densité

d'équipements et de touristes, à laquelle devaient répondre ces Unités Touristiques. La réflexion sur la nécessaire définition d'une « unité de grandeur conforme » s'est nourrie de l'observation du cadre naturel offert par le littoral Languedoc-Roussillon, ainsi que de l'analyse comparative d'autres régions naturelles littorales. Les responsables de l'aménagement ont alors cherché, à travers la définition des Unités Touristiques, à organiser le nouvel espace touristique côtier en un certain nombre de sous-ensembles balnéaires. Chaque sous-ensemble, défini comme l'unité fondatrice de l'ordonnement du littoral, doit posséder une uniformité et des particularités propres. Pour les urbanistes, la délimitation de chaque Unité Touristique répond à un équilibre harmonieux entre la capacité d'accueil, le nombre d'équipements offerts, la diversité des événements proposés⁷⁶, l'accessibilité d'espaces de nature connexes, les dimensions de l'espace ainsi que la capacité des plages. La prise en compte de ce dernier critère fonde la vocation balnéaire des Unités Touristiques et témoigne de la considération accordée par les responsables de la Mission à la gestion des flux et de la densité de touristes, notamment ici sur l'espace de la plage. Une densité de 600 à 800 individus par hectare a ainsi été définie selon un référentiel empirique⁷⁷ et permet de définir la capacité moyenne acceptable des plages. En fonction de cette densité définie et du linéaire des plages, les urbanistes peuvent alors prévoir les proportions et volumes de l'habitat à construire dans l'Unité considérée.

La délimitation des Unités Touristiques : une approche intégrée ?

Le choix de délimitation de chaque Unité Touristique et l'élaboration du zonage de celle-ci (définie par le PUIR de 1964) résultent d'une approche intégrée. D'abord, parce que chaque Unité englobe des stations existantes⁷⁸ auxquelles s'adjoignent les stations nouvelles projetées. Cette agglomération permet l'économie des structures d'équipement qui existent déjà et permet aussi aux stations anciennes de bénéficier des grandes infrastructures (routes, ports de plaisance...) créées pour les stations nouvelles. Puisque « stations modernes et stations anciennes ne doivent pas faire contraste ni jurer entre elles » (Racine, 1983, p. 107), l'intégration de ces dernières aux Unités Touristiques passe par leur modernisation. Elles sont dotées, aux frais de l'État, de plans d'urbanisme modernes, mettant l'ensemble de l'Unité ainsi en cohérence. Ensuite, elles entament leur équipement grâce à des dotations financières annuelles versées par la Mission interministérielle. Réseaux d'assainissement, amélioration de la distribution de l'eau, plantation d'espaces verts, aménagement de parkings, restauration de monuments, ouverture de

⁷⁶ Les dimensions de chaque Unité Touristique doivent « offrir aux estivants les avantages de la multitude » selon R. Arrago (Arrago, 1969, *Les problèmes fonciers et leurs solutions, Les leçons d'une expérience : l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon*) qui évoque également l'impérieuse nécessité de proposer une certaine « densité de vie », à travers l'organisation d'événements et une capacité d'accueil suffisante.

⁷⁷ Ce référentiel a été défini empiriquement, dans le cadre de la Mission, à partir de comptages effectués sur une bande de 50 mètres bordant la mer et où se groupe généralement la majorité des baigneurs. Les mesures de 0 à 300 individus par hectare définissent ainsi une plage faiblement occupée. Une plage moyennement occupée est ensuite caractérisée par des densités d'occupation de 500 à 700 individus par hectare. Et enfin, la saturation de la plage est atteinte par une occupation de 1 000 à 2 000 individus par hectare (Arrago, 1969).

⁷⁸ Les stations de Saint-Pierre-la-Mer, Narbonne-Plage et Gruissan-Plage sont incluses dans l'UT de Gruissan et les stations de La Franqui et de Leucate-Plage dans l'UT de Leucate-Barcarès.

campings ou de ports de plaisance constituent autant d'équipements qui permettent de mettre les stations anciennes aux normes des nouvelles.

Le Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional définit alors un zonage précis de l'espace de l'Unité Touristique intégrant les différentes fonctions affectées au sol. Des zones vouées à l'extension des zones urbaines existantes (zones d'extension) coexistent alors avec des zones d'urbanisation préférentielle – correspondant grossièrement aux emprises des stations prévues par la Mission, et dont les travaux incombent à l'Etat et aux collectivités locales – faisant généralement l'objet de Déclarations d'Utilité Publique, ainsi que des zones d'équipement touristique complémentaire. Le Plan d'Urbanisme, en intégrant différentes échelles, de l'approche régionale à l'approche locale, va jusqu'à définir la densité des constructions (liée d'ailleurs à une densité moyenne de la capacité d'accueil fixée à 100 lits par hectare) des nouvelles stations et encourage l'aménagement en jardins d'agrément des parcelles qui ne sont pas construites et qui ne sont pas nécessaires à la circulation. La volonté de doter ces Unités d'une attractivité forte contraint les pouvoirs publics à y interdire toute construction portant atteinte au caractère touristique des lieux et à limiter sérieusement la création ou l'extension d'établissements dangereux (dépôts d'hydrocarbures de première et deuxième classe...). Les activités économiques (industrielles et technologiques essentiellement), même si elles restent dans les années 60 peu développées sur le littoral languedocien, ne sont donc pas jugées compatibles avec la finalité touristique de ce nouveau littoral balnéaire. La mono-activité touristique est de mise, et le zonage prévu par le PUIR, s'il est intégrateur de nombreux aspects, n'inclut que la fonction touristique. Il est clairement le fruit d'une stratégie sectorielle.

3-3-3- Un parti pris urbanistique et architectural novateur

Les responsables de la Mission opèrent un acte décisif et risqué lorsqu'ils choisissent, au sein de l'Agence d'Urbanisme dirigée par l'architecte Georges Candilis, des architectes en chef réputés avant-gardistes pour les futures stations balnéaires. Ainsi nommés, ceux-ci se voient confier la vaste tâche de concevoir les nouvelles « villes de vacances » et de contrôler la réalisation des travaux jusqu'au bout. Ces personnalités de l'architecture, accompagnés de leurs équipes, font œuvre d'une profonde création urbanistique et architecturale à l'origine d'un nouveau paysage balnéaire. La conception finale de chaque station est alors de résultat de dialogues qui s'instaurent – dans le cadre de la présentation des plans, des maquettes et des documents réalisés, ou dans celui de visites de terrain – entre les responsables de la Mission, les architectes, les élus des communes et les administrations concernées. C'est encore à l'architecte en chef de veiller au respect du cahier des charges de chaque station par les opérateurs qui bâtissent les terrains achetés auprès de la Société d'Aménagement. Tous les projets, qu'ils émanent de promoteurs immobiliers, de particuliers ou de centres de vacances, sont alors soumis à son accord préalable. C'est à ce prix que l'unité architecturale d'une station peut être obtenue.

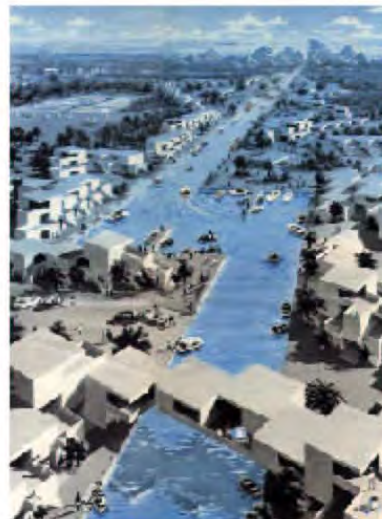
Planche 27 - Une architecture emblématique pour chaque station



Le "voûtain" imaginé par Raymond Gleize coiffe les immeubles de 3 à 5 étages et assure ainsi l'unité architecturale de la marina de Port-Gruissan. *Photo VAB.*



Reussite incontestable : l'architecture adoptée à Gruissan ne masque pas les reliefs de la Clape qui composent son arrière-plan. *Photo VAB.*



Sur le lido de Leucate-Barcarès, le parti de Georges Candilis se focalise sur les toits terrasses et l'omniprésence des canaux pour la navigation de plaisance. *Paris Match, 1966.*



L'architecture de Port-Leucate mêle finalement l'ambiance grecque et des motifs de l'architecture languedocienne. *Photo de N. Hautemanière.*



Cette illustration du projet de l'Unité Touristique de Leucate-Barcarès montre la diversification des volumes des constructions prévues. *Paris Match, 1966.*

Celle-ci est d'ailleurs impulsée par la réalisation de constructions signées directement par le responsable de l'équipe d'architectes⁷⁹.

Les voûtains gruisanais et la blancheur leucatoise : l'invention d'une architecture emblématique pour chaque station

La désignation d'une équipe unique dirigée par un architecte en chef a pour objectif d'éviter l'uniformisation des paysages et chaque station nouvelle doit ainsi revêtir une identité architecturale à part (Planche 27). Pendant que Jean Ballardur⁸⁰ imagine les pyramides futuristes de la Grande Motte, inspirées de l'architecture maya, Georges Candilis est chargé de la conception de Port-Leucate. Epaulé par Michel Duplay, il imagine également la station jumelle de Port-Barcarès. Georges Candilis prend alors le parti d'accentuer l'originalité du lido de Leucate-Barcarès en privilégiant le caractère amphibie des lieux. Les plans urbanistiques des deux stations prévoient la création de deux ports de plaisance, repliés vers les eaux des étangs et ouverts par de nouveaux graus sur la mer, et le creusement de canaux de navigation. Dans ce cas, les choix urbanistiques affirment l'identité des deux stations. L'étendue du lido, ainsi que sa platitude, contrarient cependant la genèse d'une identité architecturale forte que Georges Candilis tente tout de même d'impulser. Inspiré par ses origines grecques, il conçoit des quartiers de logements collectifs, décomposés en petits bâtiments-terrasses, dont l'unité chromatique est le blanc. L'architecture est fonctionnelle, en partie influencée par Le Corbusier, dont il a été l'adjoint à Marseille de 1946 à 1951, et attentive à l'humanisation des espaces⁸¹.

« La majorité des logements sera conçue de telle sorte que les pièces principales d'habitation, et en particulier le séjour, trouveront une extension naturelle, sur un patio pour les logements à rez-de-chaussée, sur une terrasse-loggia pour les logements en étage [...] ; chaque construction devra présenter une grande simplicité de volume et une unité d'aspect et de matériaux compatible avec [...] la tenue générale de l'ensemble de la station [...] ; sont interdits tout postiche d'architecture archaïque, romantique ou étrangère à la région [...] ; les espaces libres devront être plantés et traités en jardins d'agrément » (Georges Candilis dans un fascicule intitulé « Opération Leucate » et diffusé par la SEMEAA, repris par Cazes, 1972).

La conception de la station de Gruissan ne répond pas aux mêmes contraintes. Raymond Gleize et Edouard Hartané, les deux architectes en chef, se voient refuser leur premier projet, jugé trop monumental par les responsables de la Mission interministérielle. L'enjeu, évoqué par Pierre Racine, est de respecter le site et d'intégrer au mieux la station entre les reliefs de la Clape et l'île de Gruissan, surmontée de sa tour Barberousse. A l'inverse des pyramides de la Grande Motte, l'architecture doit s'effacer devant le paysage et non constituer un repère dans celui-ci.

⁷⁹ L'architecte en chef a effectivement le droit de mener lui-même à bien des projets immobiliers – pour des promoteurs par exemple – à condition que les surfaces construites n'excèdent pas 10% des surfaces bâties dans la station. La Mission souhaite ici éviter la concurrence déloyale qui pourrait bénéficier à cet architecte en raison de sa situation.

⁸⁰ La construction de la station de la Grande Motte et les choix architecturaux développés par Jean Ballardur sont évoqués, de manière très documentée, dans *L'aventure du balnéaire – La Grande Motte de Jean Ballardur* de A. Picon et C. Prélorenzo (Picon et Prélorenzo, 1999)

⁸¹ Georges Candilis réalise dans les années 60 de nombreux projets d'habitat collectif. Il reçoit le premier prix d'urbanisme du gouvernement en 1960 pour sa réalisation de la ville nouvelle de Bagnols-sur-Cèze. Il réalise également l'ensemble de la Tour l'Evêque à Nîmes en 1961, ainsi que le quartier pilote pour une ville nouvelle à Toulouse Le Mirail à partir de 1968.

Lors d'une réunion de terrain, les fonctionnaires de la Mission, les architectes et les élus font apporter la maquette proposée à l'extérieur du village de Gruissan. Couchés sur le sol, ils vérifient ainsi que les constructions projetées risquent de masquer la Clape et la Tour Barberousse. Le second projet de station, plus modeste, à l'architecture plus harmonieuse avec le paysage, est accepté. Les deux architectes imaginent alors le voûtain, dont la fonction est de coiffer les immeubles, tout en rappelant les reliefs proches. C'est aussi un motif de décor qui permet d'ordonner et d'unifier l'architecture de la station (Planche 27). Pour éviter la monotonie d'une construction sérielle, les immeubles sont conçus selon des modulations de leurs volumes ou de leurs hauteurs, et intègrent des décrochements rompant des lignes qui auraient été jugées trop sévères.

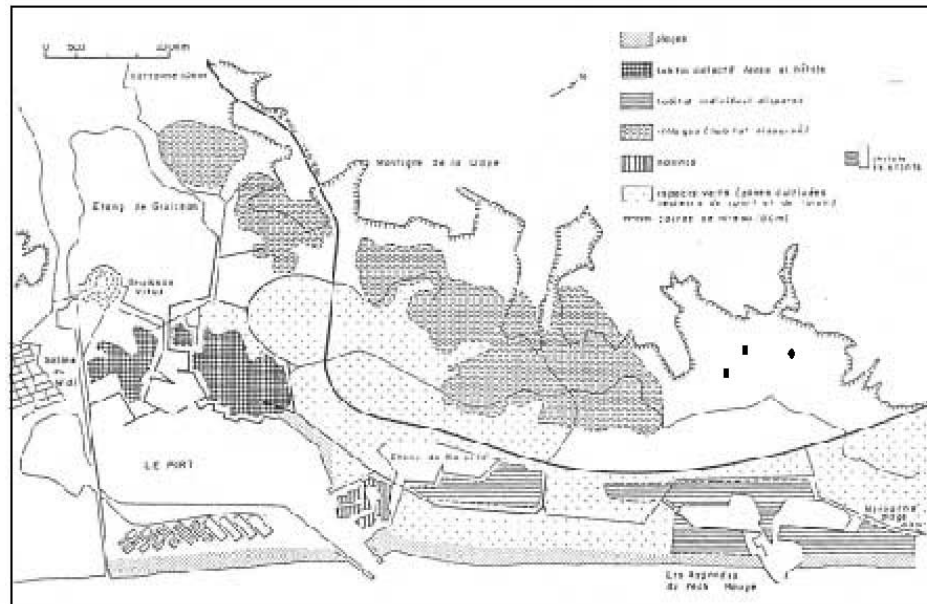
De nouveaux principes d'urbanisme pour les stations balnéaires

Dans le cadre de la réalisation *ex-nihilo* des stations balnéaires, les architectes et les urbanistes souhaitent appliquer un nouvel urbanisme d'inspiration fonctionnaliste pour discipliner le paysage littoral. Leur conception de nouvelles formes urbanistiques est guidée par la recherche de deux objectifs dont la réalisation leur semble alors essentielle. D'abord, ils cherchent à éviter l'extension linéaire des constructions le long du littoral – appelée alors « mur de béton » – ou leur dispersement ponctuel. La volonté d'enrayer la privatisation du littoral et de garantir son accès pour tous sous-tend d'ailleurs cet objectif. Ensuite, ils veulent éloigner la circulation des voitures des centres des stations. Les urbanistes de la Mission Racine inventent alors quelques principes urbanistiques qui ordonnent les nouvelles stations balnéaires. La morphologie et le paysage de ces nouvelles stations se construit ainsi en rupture par rapport aux formes des stations du siècle passé.

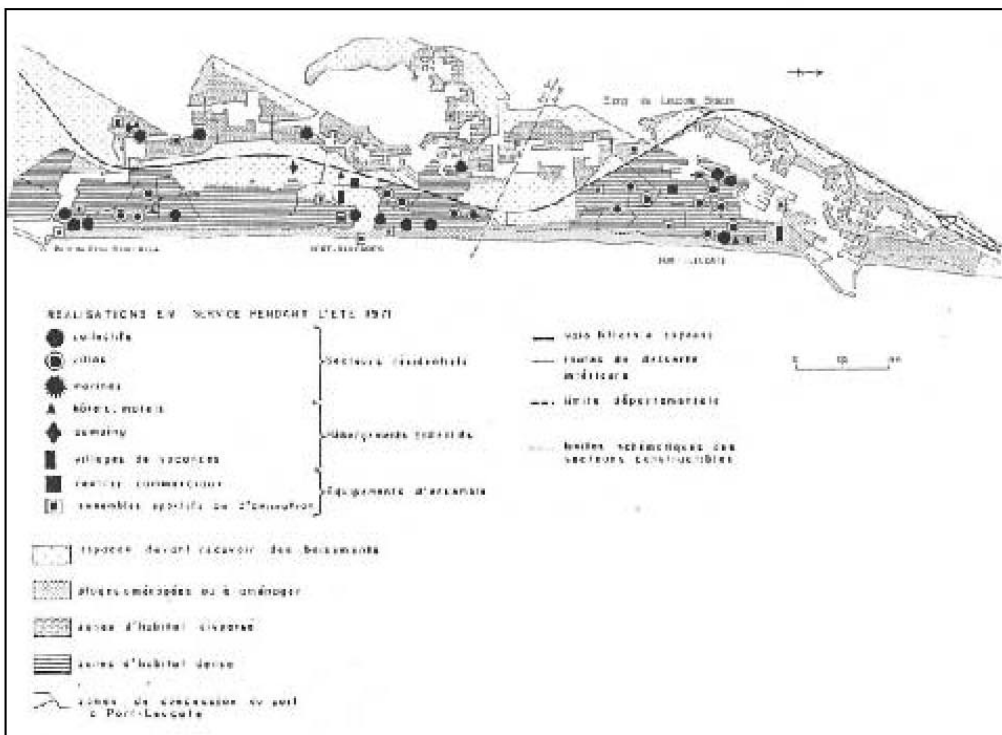
Désormais, le port de plaisance occupe une place centrale au sein de chaque station, si bien que c'est autour de ses quais que s'étalent les constructions. Ce port est généralement conçu en retrait du trait de côte, sur les rives retravaillées des lagunes, qui offrent d'ailleurs des bassins de plaisance aux eaux calmes. Ce principe de la marina est ainsi utilisé dans la conception de la station de Gruissan, comme dans celle de Port-Leucate. Les espaces centraux de chaque station deviennent parallèlement piétonniers. La conception des quais des marinas, mais aussi celle des fronts de mer, écarte le plus possible les routes⁸². En découlent des plans de voirie originaux. Le plan masse des stations jumelles de Port-Leucate et de Port-Barcarès (Planche 28) illustre notamment la conception des voies en impasses – en doigts de gants – qui irriguent le front de mer mais sans jamais le suivre. Les plans des projets des stations de Gruissan et de Port-Leucate témoignent également de la volonté d'éviter l'uniformisation des paysages bâtis. Certes, une

⁸² Le principe qui consiste à éviter au maximum l'utilisation de l'automobile le temps des vacances dans le centre des stations est cependant poussé davantage dans la construction de certaines stations de troisième génération dans le cadre du Plan Neige.

Planche 28 - Les grands principes de la conception urbanistique des nouvelles stations balnéaires



Le plan masse de la station de Gruissan illustre quelques principes fondateurs du nouvel urbanisme des stations balnéaires languedociennes : polarisation autour du port de plaisance, dégagement du front de mer, diversification des constructions...



Ce plan masse des stations de Port-Barcarès et Port-Leucate montre l'état de l'aménagement pendant l'été 1971. La desserte du front de mer en doigts de gant et les variations de la densité du bâti composent les caractéristiques nouvelles de ces deux stations.

Source : Cazes G., 1972.

unité d'ensemble est nécessaire, mais les urbanistes s'efforcent de diversifier la densité des constructions et les types de formes résidentielles. Le centre de Gruissan, conçu autour des quais du port de plaisance creusé au fond de l'ancien étang du Grazel dont les rives sont rectifiées, concentre les constructions les plus denses où l'habitat collectif et les hôtels dominent (Planche 28). Par une transition d'espaces verts et sportifs, la station s'étale vers les reliefs de la Clape où sont prévus des constructions individuelles dispersées et polarisées sous la forme de « villages ». De la même manière l'espace de la station rejoint le lido et les rives de l'étang de Mateille, où sont projetés des quartiers résidentiels et des villages de vacances. Port-Leucate traduit une philosophie assez semblable, même si le traitement spatial est assez différent : son plan trahit la recherche d'une dispersion, de la diversification et du mélange des types de logements. Les secteurs de villas se mêlent alors aux immeubles collectifs ou aux hôtels, et les villages de vacances sont intégrés au centre de la station, à l'inverse du plan de Gruissan.

Une architecture et un urbanisme des vacances et des loisirs ?

Pierre Racine et ses architectes envisagent que « les stations littorales du Languedoc-Roussillon sont [...], d'abord, des villes de vacances faites pour la détente et le bonheur des hommes, un bonheur passager. Elles doivent savoir les attirer par leur visage plaisant et les retenir par leur animation de l'été » (Racine, 1980, p. 108). Cette conception va guider la recherche de formes architecturales nouvelles, afin de distinguer nettement les nouvelles stations des villes nouvelles construites à peu près à la même époque dans la région parisienne. Les architectes cherchent alors à dissocier le temps des vacances du temps du travail par le recours à une architecture qui lui serait propre. Le travail sur le volume des espaces intérieurs, la réflexion sur les référents des décors architecturaux et le traitement des espaces collectifs illustrent particulièrement les fonctions attribuées à cette nouvelle architecture (Planche 29). Cette dernière est amenée à devenir le symbole de la vie estivale et balnéaire – ce qui explique le recours au concept d'« architecture des vacances et des loisirs ». En elle-même, elle doit pouvoir exercer un pouvoir d'attraction touristique, de « séduction » même auprès du grand public, puisqu'elle constitue l'emblème de chaque nouvelle station. Parallèlement, les responsables de la Mission interministérielle imposent la recherche de la rapidité et de la minimisation des coûts de la construction.

Les espaces intérieurs se doivent alors de répondre aux besoins de la vie en vacances, tout en économisant l'espace, afin de maintenir des bas coûts de construction et de vente. Ainsi, les appartements des immeubles collectifs bâtis à Port-Gruissan dépassent rarement une quarantaine de mètres carrés. La moyenne de la surface des logements est d'ailleurs plus proche de 30 mètres carrés à Port-Leucate. Focalisés sur l'adaptation de ces petits logements à la vie estivale, certains promoteurs ne les dotent même pas d'un chauffage. Les architectes cherchent, quant à eux, à leur fait contenir le plus de fonctions qu'il est possible de le faire : espaces diurnes de convivialité centrés autour de la cuisine ouverte, espaces nocturnes et pour la *farniente* (loggia ou terrasse).

Planche 29 - L'invention de nouvelles formes de l'habitat et des espaces publics



Le centre des nouvelles stations est conçu comme un espace piétonnier. *Centre de la marina de Gruissan.*



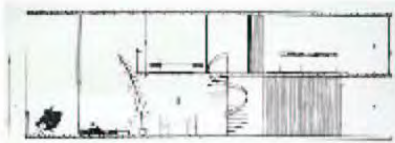
Une majorité des espaces publics sont arborés et plantés en espaces verts. *Arrosage après engazonnement à Port-Leucate.*



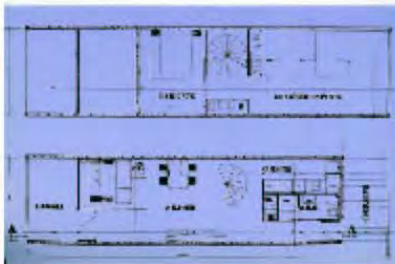
Logement-type : La pièce de vie du studio s'ouvre généralement sur l'extérieur par une baie vitrée prolongée par une terrasse. *Photo d'un studio à Gruissan.*



Les architectes privilègient la répétition d'un même motif fonctionnel reproduit au sein d'un même bâtiment. *Façade d'un immeuble "en bande" à Port-la-Nouvelle.*



Dans le rectangle dessiné par le plan de chaque studio s'organisent toutes les fonctions de la vie des vacances. L'accent est mis sur le gain d'espace. *Plans d'une étude de studio sur deux étages.*



Construire de l'habitat collectif en procurant le sentiment d'individualité des habitations, tel est le but paradoxal recherché par les architectes. *Plan de la façade d'un projet immobilier à Port-Leucate.*



Sources : Revue des Syndicats des architectes, 1968, *Architecture dans le Golfe du Lion et le Comtat*, 314 p. et photographie VAB.

Généralement, ces derniers communiquent entre eux, d'autant plus qu'ils sont conçus de manière à être modulables – le salon se muant en chambre la nuit venue ou en salle à manger ouverte sur l'extérieur par l'intermédiaire d'une baie vitrée. Issues du même cadre de réflexion, des ensembles de petites villas sortent également de terre. Plus spacieuses, souvent conçues en duplex, le défi est d'économiser l'occupation au sol tout en accentuant le caractère indépendant des logements. Il est vrai que le résultat est souvent plus proche de l'appartement jardin que de la réelle maison, mais l'écueil du gaspillage de terrain est remarquablement bien évité.

A l'extérieur, l'architecture choisie emprunte deux référents. Elle est un sobre mélange d'éléments traditionnels et régionaux et de motifs évocateurs de « l'ailleurs méditerranéen » (Planche 27). Ainsi, l'utilisation des arcades pour couvrir les terrasses des appartements des marinas de Port-Gruissan et de Port-Leucate, le recours aux enduits dont les couleurs rappellent certains villages languedociens (ocre, vermillon...) ou l'emploi de la tuile « canal » pour couvrir les immeubles permettent d'intégrer les nouvelles constructions dans le paysage architectural régional. Par ailleurs, Raymond Gleize et Georges Candilis choisissent d'utiliser deux motifs, le voûtain et le toit-terrasse, qui ancrent les deux stations, dans le monde méditerranéen, puisqu'ils évoquent respectivement le Maghreb et la Grèce. Guidée également par l'économie des moyens, cette recherche architecturale utilise le béton. Le procédé du moulage permet alors de répéter les unités fonctionnelles des constructions, ce qui explique l'impression, parfois prégnante, d'uniformité et de répétition des paysages bâtis.

Ensuite, les responsables de la Mission Racine pensent aussi que « plus qu'une autre, une ville de vacances doit [...] favoriser la détente et la rencontre des touristes de toute origine sociale, qui s'y côtoieront sans gêne » (Racine, 1980, p. 114). La conception des espaces publics doit y répondre. La volonté de « verdier » les nouvelles stations tient même parfois de l'obsession à lire le Plan d'Urbanisme ou les concepteurs de l'aménagement touristique. Chaque espace qui n'est pas construit est engazonné et arboré, ainsi que la plupart des bas-côtés de la voirie ou les parkings. Une attention particulière est d'ailleurs portée aux entrées des stations qui sont plantées de boisements de pins. Ce travail sur les espaces verts est une constante qu'illustrent les stations de la Grande Motte, de Gruissan ou de Port-Leucate. La conception de ces espaces publics répond également aux besoins qu'éprouvent les populations d'estivants à nouer des liens entre elles pendant les vacances : ces espaces sont des lieux de promenades, de rencontre...

3-3-4- Des vacances pour tous ?

La conception de nouveaux lieux de vacances permet à l'Etat, en amont, de définir les formes du tourisme souhaité. L'instauration des congés payés en 1936, puis l'ajout, en 1956 et en 1969, d'une troisième et d'une quatrième semaine aux deux accordées précédemment, ainsi que le contexte de forte croissance économique sont responsables de la démocratisation du tourisme. Les décideurs politiques suivent avec attention l'émergence de ce tourisme massifié et entendent répondre à la demande de « vacances pour tous ». Cependant, si l'on restitue les

discours⁸³ d'Olivier Guichard, Délégué à l'Action Régionale de 1963 à 1967, ou de Pierre Racine, il ne s'agit pas pour autant de construire des stations uniquement dédiées à un « tourisme au rabais », mais de faciliter l'accès aux vacances aux catégories moyennes et défavorisées. Par ailleurs, des formes de tourisme haut de gamme sont développées parallèlement avec le développement des équipements de plaisance ou de golf.

Un studio pour tous ?

La réalisation de nombreux programmes immobiliers permet aux promoteurs de proposer une large gamme de logements variant en fonction de la surface habitable et du confort offert. Malgré cette recherche de diversification immobilière qui vise à favoriser la mixité sociale, les prix de vente restent modérés afin de permettre l'accès à la propriété des classes moyennes. En 1971, les premières ventes témoignent de prix allant de 1 200 à 3 000 F le mètre carré et d'une moyenne de 1 600 à 1 800 F le mètre carré. Ce prix prend en considération le profil du client moyen potentiel : 37 ans en moyenne, 1,7 enfants, cadre moyen, fonctionnaire, commerçant ou enseignant, il gagne 3 000 F par mois et dispose d'une épargne de 8 mois de salaire. Sachant qu'il peut emprunter 30 000 F, l'achat de son logement doit coûter environ 50 000 F (Cazes, 1972). En prenant un prix moyen de 1800 F / m², ce client moyen peut ainsi s'offrir, sans trop s'endetter, un studio de 27 mètres carrés. Conséquence de la spéculation, cette situation dure cependant moins d'une décennie puisqu'en 1978 le prix du mètre carré oscille entre 3 000 et 7 000 F (Ferras, Picheral et Vielzeuf, 1979). Le même studio de 27 mètres carrés vaut alors plus de 100 000 Francs, soit plus du double du prix initial.

Villages de vacances et campings : le tourisme social à l'honneur

L'aménagement des Unités Touristiques nouvelles laisse la place aux campings, ainsi qu'aux différentes institutions de tourisme social. Dans un certain nombre de cas, les Sociétés d'Aménagement vendent même quelques terrains à perte, afin de permettre aux structures de tourisme social d'en faire l'acquisition. En 1983, à la fin de l'action de la Mission interministérielle, le Languedoc-Roussillon s'est hissé dans le trio de tête des régions les mieux équipées en matière d'hébergement social, auprès des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Aquitaine (Martin, 1983). Sur le littoral audois, plus de 5600 lits sont ainsi ouverts et correspondent à trois structures différentes gérées par des acteurs divers.

⁸³ Olivier Guichard évoque la nécessité, pour les politiques d'aménagement du territoire, de « prévoir un tourisme pour le plus grand nombre sans créer une catégorie particulière de tourisme social au rabais » (Guichard, 1965, *Aménager la France*, p. 164). Pour Pierre Racine « Le tourisme en Languedoc-Roussillon serait un tourisme pour tous. Nous ne voulons refaire ni la luxueuse Costa Smeralda de Sardaigne, ni la Côte dite populaire de la Mer Noire » (Racine, 1980, p. 155).

Type d'hébergement	Nombre d'établissements	Nombre de lits
Maisons Familiales de Vacances	8	1013
Villages de Vacances agréés	10	4170
Auberges de Jeunesse	6	432

Doc. 5 : Répartition des établissements du tourisme social et associatif dans le département de l'Aude en 1981 (Source : Martin, 1983).

La création des « Villages Vacances Familles » (VVF) dans les années 60 permet l'apparition des premiers villages de vacances qui offrent ainsi aux familles, à des prix généralement forfaitaires, des logements individuels, la pension complète et des services collectifs. VVF est la plus importante association de tourisme social ; en Languedoc-Roussillon elle gère, en 1983, 6 200 lits répartis en 11 villages. Ensuite, apparaissent les Maisons Familiales de Vacances qui sont des établissements sans but lucratif, dont les objectifs sont de permettre aux familles aux revenus modestes de partir en vacances en évitant la séparation des enfants. S'ajoutent essentiellement des auberges de jeunesse et des centres de vacances pour les salariés de grandes entreprises. C'est ainsi que la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS), qui est le Comité d'Entreprise d'EDF-GDF, ouvre un centre de vacances au village des Ayguades à Gruissan. L'Association pour la gestion des REalisations de loisirs du Personnel des Organismes Sociaux (AREPOS) est également responsable de l'ouverture d'un village de vacances à Saint-Pierre-la-Mer destiné aux personnels des Caisses de Sécurité Sociale ainsi qu'aux Caisses d'Allocations Familiales ou aux mutuelles. Il est également intéressant de remarquer la réalisation d'équipements touristiques par la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône Languedoc depuis les années 70 dans l'Aude notamment. L'association Latitudes, émanation de la Compagnie, gère d'ailleurs quelques uns des villages de vacances, gîtes communaux ou campings ainsi construits.

L'essor du tourisme social, enregistré par la région Languedoc-Roussillon, s'est également accompagné du fort développement de l'hôtellerie de plein air, même si cette forme d'hébergement touristique n'est pas, à proprement parler, une émanation du tourisme social. Il est par contre évident que les tarifs des nuitées proposés par les campings attirent généralement des populations plus modestes que les locations de meublés par exemple. La capacité d'accueil a connu une croissance remarquable entre 1971 et 1981 – le nombre de lits a doublé – et atteint en 1981 le nombre de 276 958 lits. Même si le développement du parc d'hébergement a cessé de croître depuis le début des années 80, le Languedoc-Roussillon est passé en 1983 au premier rang des régions françaises pour sa capacité d'accueil de l'hôtellerie de plein air. Cette situation s'explique bien évidemment par l'impulsion donnée par la Mission Racine à l'aménagement touristique du littoral, qui a intégré le développement de l'offre de campings à la conception des nouvelles stations. Ce sont des entreprises privées qui ont majoritairement profité de cette opportunité, puisqu'elles détiennent en 1983 70% des lits offerts dans la région. Les 30% de lits restants sont composés de campings municipaux ou gérés par des associations Loi 1901 ou des Comités d'Entreprises. Avec 14,6 millions de nuitées pour la seule saison estivale, le

Languedoc-Roussillon est la seconde région, après PACA, la plus fréquentée pour son hôtellerie de plein air.

En étant plus précis, la région accueille dans ses campings plus de Français que toutes les autres régions françaises et absorbe même des effectifs importants de touristes étrangers. 12,5% des nuitées passées par des étrangers dans l'hôtellerie de plein-air française le sont en Languedoc-Roussillon. Il faut voir, dans ces chiffres records, la conversion progressive du camping sauvage littoral en un camping plus encadré mais aussi l'émergence de nombreuses pratiques différentes du simple planter de tente, comme le caravanning ou les habitations légères de loisirs (mobil-homes et autres hébergements « mobiles »...). Cette nouvelle offre d'hébergement annonce d'ailleurs, à travers le durcissement des terrains de campings, le renouvellement d'un certain mitage des espaces littoraux non construits contre lequel la Mission entendait bien agir. La nouvelle offre de campings permet également d'amorcer l'évolution de l'hôtellerie régionale de plein air vers une qualité relativement importante des hébergements.

3-4- La genèse d'une région touristique : des ports, des stations, des routes et des touristes

En l'espace d'une vingtaine d'années de travaux intenses, du remaniement des sols ou du retraçage des rives des lagunes à la promotion immobilière, le lido naturel est devenu une région touristique moderne, à l'instar de Leucate-Barcarès (Planche 30).

3-4-1- D'importants moyens pour la réalisation de grands équipements

Dès sa création, la Mission Racine a été dotée d'un budget important variant annuellement entre 15 et 70 millions de Francs en valeur constante 1963. Cette fluctuation des ressources financières illustre la variation de l'importance des actions engagées chaque année ; le budget accordé est alors maximal entre 1965 et 1974. Le budget total de la Mission Racine, comptabilisé de 1964 à 1980, nous informe sur la nature, l'importance et la répartition des postes de dépenses (Planche 31). Loin devant toute autre dépense, le financement de la construction des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires atteint 394 millions de Francs et illustre le rôle de l'Etat dans l'aménagement touristique du littoral. Les pouvoirs publics, à travers la Mission, ont également pris en charge la préparation des terrains livrés essentiellement à la construction par les acteurs privés à la hauteur de 133,5 millions de Francs, ainsi que les opérations de démoustication et de boisement pour 176,2 millions de Francs. Les postes de dépenses secondaires témoignent également de l'importance donnée par la Mission à l'aide aux communes des stations nouvelles et anciennes pour leur équipement (74,8 millions de Francs). De même, l'ensemble des études commandées, du travail de promotion et de publicité a coûté 63,7 millions de Francs. A l'inverse, 15,5 millions de Francs, seulement, ont été accordés à l'aménagement touristique de l'arrière-pays. Ce n'est qu'à partir de 1976, date à laquelle l'Etat donne son feu vert, que la Mission cherche à étendre son action à l'arrière-pays, dont le sous-

Planche 30 - La métamorphose touristique du lido de Leucate-Barcarès



Le lido de Leucate-Barcarès, bordé par la mer Méditerranée (à gauche de la photo) et par l'étang de Salses-Leucate (à droite), est composé d'un paysage plat qui demeure non construit jusqu'au début des années 60. Le sol sableux et marécageux sur les rives de la lagune est peu fertile mais certains leucatois y cultivent néanmoins la vigne. *Photo A. Perceval.*



Vue aérienne de la station de Port-Leucate dont la marina s'ouvre à l'ouest, vers l'étang de Salses-Leucate. *Photo N. Hautemanière.*

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Narbonne-la-Vallée, 2004.

équipement était considéré d'autant plus fort qu'il était décalé avec le littoral. Cependant les budgets ont été revus à la baisse et le financement ne concerne alors, le plus souvent, que de petits projets ponctuels concernant le développement de la capacité d'accueil.

Les grandes infrastructures nécessaires au désenclavement du littoral, l'équipement portuaire, la démoustication des lagunes ou encore le boisement des massifs côtiers et des abords des stations sont pris en charge par l'Etat. Deux raisons imposaient cette répartition des rôles. D'abord, les communes ne disposent pas à l'époque des moyens nécessaires aux travaux. Ensuite, cette politique d'équipement ne pouvait avoir de sens que si elle était menée à l'échelle régionale sous la direction d'un seul et même acteur, en l'occurrence la Mission. C'est ainsi que Saint-Pierre, Gruissan et Leucate-Barcarès sont reliées à l'Autoroute par une voirie de bonne qualité, l'Autoroute Narbonne-Perpignan est quant à elle financée au cours du VI^e Plan. L'équipement de la côte audoise en ports de plaisance est également assurée à Gruissan (plus de 800 anneaux), Leucate et à Narbonne-Plage.

3-4-2- Le renforcement de la capacité d'accueil

Une capacité revue à la baisse à la fin des années 70

Les opérations de construction, pilotées par la Mission Racine, visent la transformation de la capacité d'accueil du Languedoc-Roussillon. A l'échelle de la région, les 250 000 lits dénombrés en 1964 doivent être complétés par la construction de 400 000 lits (soit 150 000 lits dans les stations anciennes et 250 000 lits dans les Unités Touristiques nouvelles), afin d'atteindre une capacité d'accueil finale de 650 000 lits. La construction d'immeubles collectifs et de villas par des acteurs privés souffre cependant d'un retard marqué dès la fin des années 60 compensé en partie par la rapidité du développement des villages de vacances et des campings. Les concepteurs ne se sont d'ailleurs pas trompés sur le rôle moteur des villages de vacances qu'ils ont pris soin de placer au cœur de certaines stations comme Port-Leucate. 10 ans à peine après la mise en œuvre de l'aménagement touristique régional, en 1976, Valéry Giscard d'Estaing prononce le discours de Vannes, dans lequel il annonce le changement de cap du gouvernement dans la politique d'aménagement du littoral et remet, en partie, en question les aménagements commencés. La même année, la loi de protection de la nature est mise en œuvre. Le PUIR, devenu Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral en 1972, est à nouveau modifié en 1977 par la Mission interministérielle dans le cadre d'une directive⁸⁴. Les principes de protection des espaces sont renforcés et les projets immobiliers dont les constructions sont déjà en cours sont revus à la baisse. Ainsi, dans les zones d'urbanisation future, les Plans

⁸⁴ Mission Interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, 1977, *Languedoc-Roussillon – Directive de Monsieur le Ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire* – 25 octobre 1977, 17 p.

d'Occupation des Sols intègrent une bande inconstructible de 100 mètres le long du rivage⁸⁵, et certains projets sont abandonnés. Le projet d'Unité Touristique de l'Embouchure de l'Aude de 1964 est par exemple modifié en un programme d'aménagement plus modeste, élaboré plus étroitement avec les collectivités locales. La construction relativement massive le long du front de mer est allégée et remplacée par une urbanisation en profondeur. Le front de mer n'est plus dévolu à la seule construction de lits privés, mais plutôt à celle de restaurants ou d'équipements collectifs. La conjoncture économique, moins florissante à partir du milieu des années 70, a finalement raison de la station de l'Embouchure de l'Aude dont l'aménagement est finalement annulé. En 1983, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement touristique du Languedoc-Roussillon évalue la capacité finale du littoral régional à 500 000 lits, même si les chiffres liés à l'achèvement des stations restent relativement flous.

Anciennes stations, nouvelles stations

L'analyse plus précise de quelques exemples de stations nouvelles et de stations anciennes montre l'importante transformation de l'immobilier touristique. Entre 1974 et 1978 (année du lancement de la station), 19 920 lits ont été construits à Gruissan. Deux quartiers sont alors nés : Port-Gruissan atteint une capacité d'accueil de 11 420 lits répartis autour des quais du port de plaisance, et les Ayguades de Pech Rouge, au nord-est du port, comporte 8 500 lits répartis essentiellement dans des campings et des villages de vacances. Pour donner une idée de l'ampleur des travaux, la Surface Hors Œuvre Nette construite à Port-Gruissan avoisine les 300 000 mètres carrés. Si on évalue à 1 200 les chalets de la plage de Gruissan dans les années 50, la capacité d'accueil de la station est passée de 6 000 à presque 26 000 lits !

Station nouvelle	Début de la construction	Début de la commercialisation	Capacité prévue (lits)	Lits construits (dont lits des villages de vacances et campings)
Port-Camargue	1968	mai 1970	20 600	15 000 (5520)
Carnon	1970	mai 1970	11 300	4 000
La Grande Motte	1966	mai 1967	43 763	31 000 (6800)
Cap d'Agde	1970	mai 1970	52 500	27 000 (6100)
Gruissan	1974	1976	42 000	14 000 (8575)
Port-Leucate	1968	mai 1968	40 300	15 000 (3900)
Port-Barcarès	1968	mai 1968	40 300	17 300 (4500)
Saint-Cyprien	1970	1965	28 000	10 000 (6100)
Total			281 786	133 300

Doc.6 : L'avancement de la construction des stations nouvelles en janvier 1980.

(En grisé : les stations audoises)

(Centre d'Information et de Relations Publiques du Languedoc-Roussillon, 1971, Racine, 1980).

⁸⁵ Le Schéma Départemental d'Aménagement du Littoral (SDAL) de 1977 intègre ainsi cette mesure de protection du littoral quasiment 10 ans avant la loi Littoral qui généralisera, en 1986, l'interdiction de construire dans une bande de 100 mètres depuis le plus haut niveau des mers dans les zones urbanisées.

Ce changement d'échelle est particulièrement représentatif de l'action pilotée par la Mission Racine, même si les objectifs définis en 1964 ne sont pas atteints. La capacité d'accueil a seulement été réalisée à 47% des 42 000 lits projetés. Ce processus a été moins fort à Port-Leucate dont les travaux de construction ont commencé six ans plus tôt (en 1968) et où 51% de la capacité d'accueil est déjà réalisée en 1971 (Cazes, 1972). De la même manière, les travaux de la station de La Grande Motte débutent en 1966 et 62% des lits prévus sont construits en 1971. La station de Carnon, dont l'urbanisation projetée est bien moins importante, est quant à elle achevée en 1971.

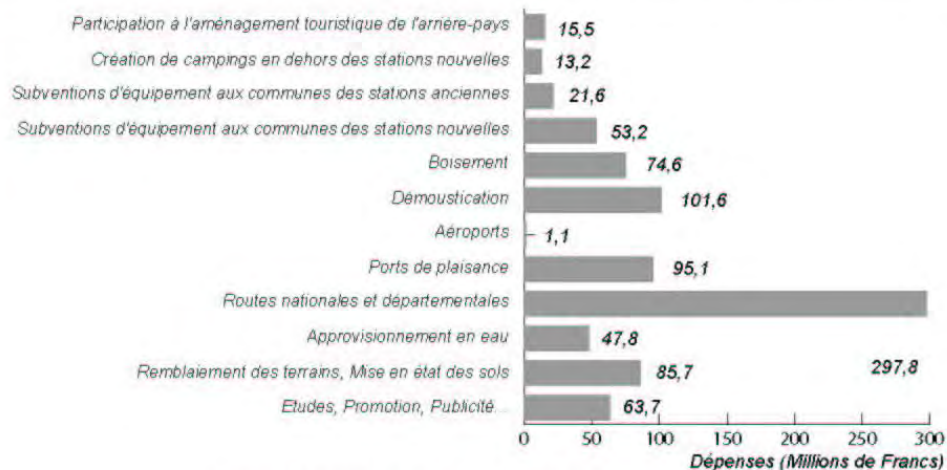
A côté des nouvelles stations, la progression de la capacité d'accueil des stations anciennes est moindre, même si elle s'est accélérée au regard du demi-siècle écoulé. La majorité des logements construits est constituée de lits privatifs vendus sous forme de résidences secondaires. Entre 1975 et 1982, le nombre de résidences secondaires a plus que doublé à Port-la-Nouvelle passant de 1 015 à 2 626 logements. En 1982, la commune de Fleury compte aussi désormais 2 331 résidences secondaires, dont la plus grande partie est située à Saint-Pierre-la-Mer.

Des stations nouvelles vendues sous forme de résidences secondaires

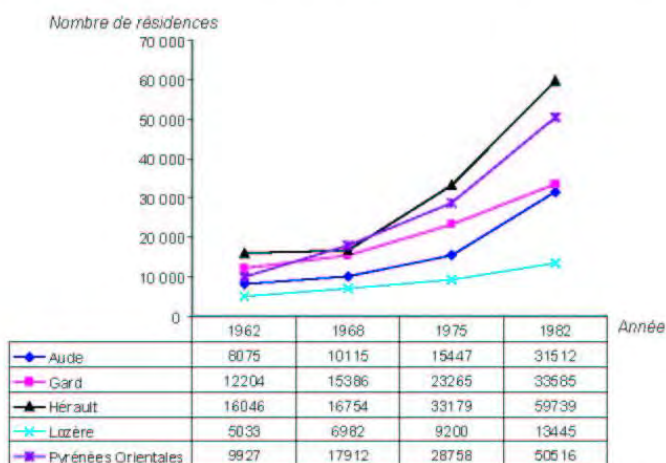
L'aménagement des stations concourt à transformer le visage du Languedoc-Roussillon. Alors que les résidences secondaires ne représentaient que 9,9 % des logements (toutes catégories confondues) en 1962, elles représentent désormais 20 % du capital-logement languedocien et roussillonnais en 1982 (Audirac, 1983, Escudier, Herbecq et Martinez, 1983). Cette forte croissance fait du Languedoc-Roussillon, avec Provence-Alpes-Côte-d'Azur, une des régions où ces nouvelles formes de logements sont les plus nombreuses. Le parc de résidences secondaires représentait 5,3 % du parc français en 1962 et cette part n'était déjà pas négligeable. Ce chiffre atteint seulement 5,4 % en 1968 alors que les travaux de construction de la Grande Motte et de Leucate-Barcarès ont débuté. En 1975, une part des logements réalisés a été commercialisée, si bien que le parc languedocien constitue 6,5 % du parc national. Cette part passe même à 8,4 % en 1982, presque 20 après le lancement de la Mission (Audirac, 1983).

L'analyse de la progression du parc de résidences secondaires dans la région illustre deux phénomènes (Planche 31). D'abord, le département de l'Aude conserve, malgré l'œuvre de la Mission Racine, la même place (quatrième position) au sein de la région, derrière le Gard, l'Hérault et les Pyrénées Orientales. En 1962, 16% des résidences secondaires du Languedoc-Roussillon se situaient dans l'Aude, et en 1982 ce sont 17%. L'ordre régional s'avère peu bouleversé. Ensuite, l'évolution du nombre de résidences est plus rapide entre 1975 et 1982 pour l'ensemble de la région qui gagne en 7 ans 80 000 logements supplémentaires. De la même manière, l'Aude montre une progression plus tardive que les autres départements notamment car la construction des stations de l'Hérault ou des Pyrénées Orientales a débuté plus tôt. Le nombre

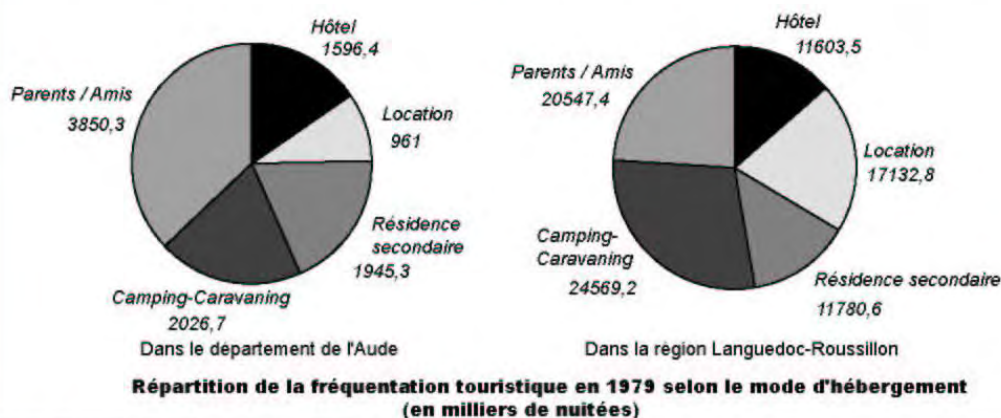
Planche 31 - Au seuil des années 80 : les bilans financier et touristique de la Mission Racine



Répartition du budget de la Mission Racine de 1964 à 1980



Progression et répartition du parc de résidences secondaires par département entre 1962 et 1982



Sources : Racine, 1980 ; Michaud, 1983, INSEE.

Conception et réalisation : V. Andreu-Bousset, Université de Marmelade-Valérie, 2014

de logements double ainsi entre 1975 et 1982 : il faut certainement y voir l'impact de la construction de la station de Gruissan à partir de 1974 et les extensions des stations de Port-la-Nouvelle, de Narbonne-Plage ou de Saint-Pierre-la-Mer. Cette progression est encore plus frappante à l'échelle des stations et illustre le rôle joué par la construction des Unités Touristiques dans l'évolution de l'ensemble du parc du département. Les résidences secondaires ont été particulièrement privilégiées dans la répartition projetée des hébergements touristiques et ce choix sera parfois critiqué (Cazes, 1972, Lacaze, 1977). Déjà en 1971, la première tranche équipée de logements à Port-Leucate est composée à 75,9% de résidences secondaires. On dénombre ainsi 2137 résidences secondaires à Leucate en 1975 et 6909 en 1982. A Gruissan, le chiffre ainsi que sa progression sont également remarquables : 1 427 logements en 1975 et 5 151 en 1982.

La domination de la résidence secondaire s'affirme ainsi pendant la décennie des années 70 et s'inscrit d'ailleurs dans une certaine continuité avec le siècle passé. Cette forme d'hébergement n'est pas, sur le littoral audois, l'apanage des élites, puisqu'elle a vu se succéder la cabane, le chalet et le petit logement collectif ou la petite villa. Progressivement, elle est cependant devenue un objet de placement autant qu'un objet de consommation (Escudier, Herbecq et Martinez, 1983). Ce phénomène s'explique par l'intégration d'une partie de ces logements dans le circuit locatif, une résidence secondaire pouvant être louée lorsque ses propriétaires ne l'occupent pas.

Si en 1964 le Languedoc-Roussillon accueillait 525 000 touristes, ils sont désormais 3 millions en 1982 (Racine, 1983) dont 20% d'étrangers. Plus précisément (Planche 31), le département de l'Aude reçoit un peu plus de 10 millions de nuitées en 1979 parmi lesquelles les résidences secondaires, mais aussi le camping-caravaning et l'hôtel occupent une place prépondérante.

3-4-3- La genèse d'un modèle

La fin de la Mission Racine était programmée pour 1980, mais le décret du 31 décembre 1980 publié au *Journal Officiel* du 13 janvier 1981 la prolonge de deux ans. Cette période supplémentaire sert alors à mettre en place un organisme censé lui succéder après le 31 décembre 1982. Le Syndicat mixte pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon est ainsi créé en 1983. Pierre Racine en assure la présidence jusqu'en 1986, avant de laisser le poste à Jacques Blanc, alors président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon. Composé de la Région (11 représentants dont le Président du Conseil Régional) et des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées Orientales (2 représentants dont le Président du Conseil Général pour chaque département), le Syndicat s'est vu confier diverses missions nécessaires à la continuité du soutien de l'Etat à la construction touristique du littoral languedocien. Développement des stations et de l'arrière-pays, promotion, maintien de la discipline

d'architecture et d'urbanisme ou entretien des boisements réalisés constituent l'essentiel de sa mission.

Nous n'évoquerons pas ici si la Mission Racine a rempli son rôle et si les choix qu'elle a opérés se sont révélés les plus adéquats⁸⁶. Il importe ici de faire valoir qu'elle a servi de modèle et qu'elle a fondé de nouvelles pratiques de l'aménagement. Pierre Racine note avec fierté que :

« De nombreux pays suivent avec curiosité le déroulement [de la Mission] (...) et, d'ores et déjà, certains ont manifesté l'intention de s'en inspirer » (Racine, 1968 p. 5).

Deux autres Missions interministérielles d'aménagement touristique du littoral sont créées en 1967 selon le même mode de fonctionnement administratif. Sans résultats tangibles, la Mission d'Aménagement de la Corse est dissoute quelques années après. De son côté, la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), dont l'impulsion initiale est donnée par son président Philippe Saint-Marc⁸⁷, connaît une fortune plus heureuse. Davantage encore que la Mission Racine, les axes de l'aménagement sont la protection de la nature, la revitalisation rurale en appuyant la création du Parc naturel régional des Landes de Gascogne) et la construction de stations nouvelles moins gigantesques. Présidée à partir de 1970 par Emile Biasini, la MIACA est autant responsable de la construction de stations comme Lacanau, Hourtin, Moliets, Soustons ou Seignosse le Penon, que du contrôle de l'urbanisation touristique littorale vers l'intérieur des terres (Larroque-Chounet, 1998). Même si les modes d'intervention sont très proches des méthodes de la Mission Racine, les formes de l'aménagement n'en sont pas moins différentes. Ce phénomène est à la fois lié aux responsables en charge de l'aménagement, ainsi qu'à l'évolution d'un contexte où se mêlent une forte opposition locale aux projets touristiques, une baisse des crédits alloués et une plus grande prise en compte de l'environnement.

A peu près à la même époque, l'équipement du domaine skiable français, notamment dans les Alpes du Nord, vise les mêmes objectifs que les Missions Interministérielles d'Aménagement. Même si la participation d'acteurs privés dans la construction des stations d'altitude dans des sites vierges est bien plus importante, ces stations de troisième génération dites « intégrées » montrent des similitudes avec les marinas du Languedoc-Roussillon (Lozato-Giotart, 1987). D'ailleurs, certains auteurs n'hésitent pas à décrire le Languedoc-Roussillon, à l'instar des stations du Plan Neige, comme un lido de troisième génération (Hoerner, 1997).

⁸⁶ Cf. *infra* Chapitre 4 où la remise en cause de l'héritage de la Mission Racine est abordé.

⁸⁷ Philippe Saint-Marc est l'auteur d'un essai (1971) dédié à la recherche d'une nouvelle prise en compte de la nature dans les sociétés industrielles, intitulé *Socialisation de la nature*, Ed. Stock, Paris, 380 p.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

En une vingtaine d'années, de 1963 à 1982, la Mission Racine a contribué fortement à transformer le visage du littoral du Languedoc-Roussillon. C'est la première fois, sur le territoire français, que le tourisme est le moteur de l'aménagement d'un territoire régional (Ferras, Picheral et Vielzeuf, 1979). Une telle opération est indissociable d'un contexte des « Trente Glorieuses » qui permet à un système d'action « stato-centré » piloté par une technostructure de financer, planifier et décider de tout. Dans cette intervention, les services du tourisme ont finalement une faible part et les contestations naissantes sont particulièrement évacuées.

Décidée d'en haut, cette politique touristique « bâtitrice » est fondatrice à triple titre. Elle permet d'abord la naissance d'un modèle de station balnéaire intégrée, à travers lequel ses concepteurs ont su éviter le gaspillage d'espace et qui a permis l'invention d'un vocabulaire architectural et urbanistique novateurs. D'autre part, de telles stratégies de développement touristique fondent un nouvel imaginaire vacancier, celui du *Sea, Sand and Sun*, aujourd'hui si profondément prégnant que son dépassement par les modes de consommation touristique fragilise toute une région. Enfin, la forte planification régionale fait le pari de la discontinuité spatiale, ménageant une place de choix aux espaces de nature, affirment en cela son statut de modèle alternatif à celui qui s'était imposé sur la Côte d'Azur.

Ainsi, la volonté d'une intégration globale de l'espace existe dans l'aménagement du littoral en France dès les années 60, le Languedoc-Roussillon et l'Aude en sont les modèles. Le début des années 80 marque alors une autre rupture : de nouvelles règles d'action tendent à être redéfinies à travers l'application des lois de décentralisation et l'aménagement touristique du littoral est désormais offert aux investisseurs.

CHAPITRE 4 – DES MODÈLES EN CRISE : LA REMISE EN CAUSE DES FORMES TRADITIONNELLES DE L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

La mise en œuvre de la Mission Racine en Languedoc-Roussillon soulève dès ses débuts autant d'éloges que de critiques violentes. Trente années après, elle suscite toujours des avis aussi divers et est même l'objet de tous les amalgames. Si la Mission et son action ont été, et sont encore, au cœur de tant de débats enfiévrés, c'est qu'elles marquent une rupture dans les politiques d'aménagement du littoral en France dont la portée est tout à la fois environnementale, sociale et économique. L'aménagement selon le modèle Racine est avant tout un paradoxe. Symbole d'une politique bâtisseuse dirigiste qui a fait le choix du « tout-tourisme », l'œuvre de la Mission constitue aussi, de façon moins connue, le témoignage des prémices de l'intégration des considérations environnementales à la gestion du littoral. On comprend dès lors que la nature même de l'aménagement du Languedoc-Roussillon puisse fournir autant d'arguments à ses partisans que de contre-arguments à ses opposants. Cette double lecture possible conduit ainsi à nuancer les analyses concernant cette étape clé de la transformation de la région. Qu'elle soit finalement une bonne ou une mauvaise idée, la mise en place de la Mission Racine a néanmoins permis d'enclencher un processus de réflexion sur les politiques à mener au sujet du littoral. La première étape est marquée en 1971 par la commande d'une étude sur « les perspectives à long terme d'aménagement du littoral français » décidée en Comité interministériel d'aménagement du territoire. Le groupe d'études rend en 1973 un rapport, connu sous le nom de son concepteur, Michel Picquard, chargé de mission à la DATAR, dont les conclusions sont à l'origine d'un infléchissement des politiques publiques vers une plus grande protection des espaces naturels littoraux du pays.

A fortiori à un niveau plus local, sur le littoral de l'Aude, l'aménagement impulsé par la Mission Racine est à l'origine d'une double rupture qui concerne autant les formes de l'aménagement que les modalités du développement du littoral. Cette remise en cause des pratiques traditionnelles de l'aménagement (Miossec, 1997), prend des formes diverses et renouvelées des années 60 à aujourd'hui. Sans adopter pour autant une démarche déterministe, l'aménagement de ce « néo-Languedoc » touristique et la fièvre spéculative des années 80-90 apportent néanmoins un éclairage essentiel sur les ressorts et les fondements de la construction d'un nouveau modèle de gestion du littoral à partir du milieu des années 90. Nous tenterons,

dans ce chapitre, de mettre en relief les modalités et les formes de la remise en cause, au niveau local, des politiques concernant le littoral des années 60 à 90.

De sa mise en place à aujourd'hui, la Mission a fait l'objet de nombreuses critiques concernant tant les modalités de son interventionnisme centralisé, que son parti d'un modèle du « tout balnéaire » ou que ses impacts socio-spatiaux particulièrement controversés. Nous proposons ici une relecture rapide des critiques qui ont été émises par des acteurs d'horizons très différents qui, confrontés à la réalité du contexte du littoral de l'Aude, expliquent les racines de la « crise » des modèles d'aménagement préconisés jusqu'alors dans le cadre de la Mission (1963-1982) et de la poursuite de l'équipement touristique du littoral (1983-1999). Par ailleurs, l'examen du rôle des pratiques de l'aménagement dans l'accélération de la vulnérabilité du littoral aux risques naturels selon différentes échelles de temps témoigne d'une prise de conscience tardive de la nécessaire intégration des dynamiques naturelles du littoral aux modes de gestion de l'espace. Pour finir, nous tenterons de mettre en exergue, à la lumière de la théorie des cycles touristiques de R. W. Butler, comment la re-définition d'un nouveau modèle de gestion du littoral passe par sa *rejuvenation* touristique.

4-1- La Mission Racine, objet de toutes les contestations

4-1-1- Quand une région s'insurge contre la dépossession de son littoral

La mise en œuvre de la Mission Racine, décidée par l'État sans réelle négociation avec les acteurs locaux, suscite des positionnements très différents de leur part. Alors que quelques notables saisissent cette opportunité pour placer stratégiquement leurs communes dans le programme d'aménagement touristique, en siégeant dans les sociétés d'aménagement (Guy Gimié, le maire de Gruissan, est ainsi vice-président de la SEMEAA), la majorité de la population suit, dubitative et curieuse, les travaux qui vont bon train dès la fin des années 60. Par ailleurs, la centralisation très forte de l'action alimente un fort ressentiment à l'égard de l'État, dont la légitimité a déjà été mise à mal lors des différentes crises viticoles des décennies précédentes⁸⁸. En 1963, la population régionale se met sur ses gardes, lorsque le ministre Jacques Maziol annonce maladroitement la construction d'une « nouvelle Floride française ». Dès lors, les relations se crispent entre une partie de la population et les responsables de la Mission. De nombreux petits propriétaires refusent de vendre leurs terrains dans le cadre des Zones d'Aménagement Différé (ZAD), si bien que les procédures d'expropriation se multiplient *via* les Déclarations d'Utilité Publique (DUP). Le sentiment de dépossession d'un littoral accaparé par les haut-fonctionnaires pour des « projets parisiens » (selon l'expression de R. Pirault, membre de la Société Nationale de Protection de la Nature et essayiste local, 1993) devient très fort et est relayé par l'élite littéraire. Robert Lafont publie justement en 1967 *La révolution régionaliste* où il dénonce la dépossession des ressources touristiques et le processus de « colonisation

⁸⁸ Cf. *Supra* : Chapitre 3, § 3-1-1.

intérieure », formule qui est souvent reprise depuis. En 1980, les éditions Denoël publient la fiction littéraire *Malaïgue ou l'étang de feu* du journaliste et écrivain Pierre Bosc qui se plaît à évoquer l'expulsion d'une communauté de pêcheurs, incarnée notamment par deux frères au caractère ombrageux, devant les projets d'aménagement touristique d'un littoral touché de plein fouet par le déclin de la pêche :

« Les ponctions de l'exode se sont amorcées au temps de leur enfance quand les premières vagues de modernité sont venues se briser à quelques encablures, isolant Gellone dans son décor anachronique. Période d'intense sécheresse et pollutions endémiques – l'écume du progrès sans les avantages – ont accéléré le processus. Des expropriations liées à des opérations d'aménagement planifié ont fait le reste. Non loin, des paillottes où cohabitaient pêcheurs et modestes vacanciers ont été rasées sans autre forme de procès. Simultanément les ressources des étangs déclinaient. Certains pêcheurs comme Gabriel s'entêtaient, moins par conviction que par fierté, tandis que d'autres, Raphaël est du nombre, s'en allaient courir leur chance mais la fortune était rarement au rendez-vous. Aujourd'hui, qu'ils veuillent en partir ou y rester, la plupart s'estiment floués. Autour d'eux se dressent les barbelés virtuels d'une réserve où ils redoutent de se trouver bientôt parqués en bêtes curieuses, indiens barbouillés aux couleurs d'un exotisme factice. Dans les parages, des blocs d'immeubles flambant neuf sont venus étayer leurs craintes. Gabriel les évite du regard et le ressentiment qu'il leur porte les lui fait paraître démesurés. » (Bosc, 1980, pp. 24-25)

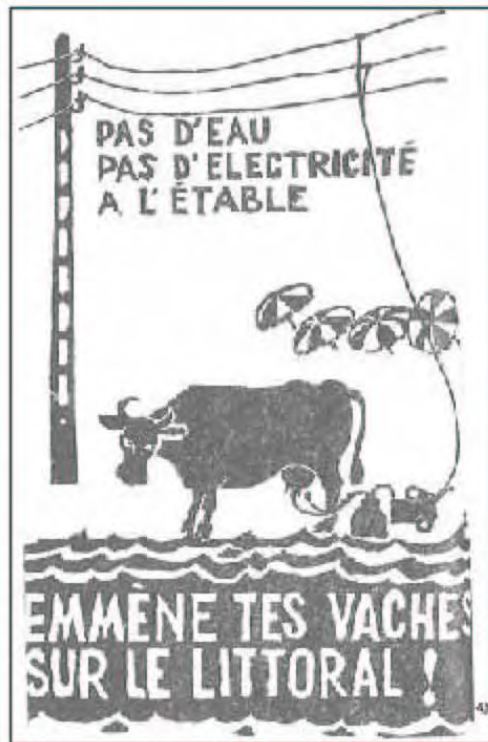
Gellone, le village du roman, n'est-il pas une parabole de Gruissan ou des autres villages de pêcheurs devenus soudain des stations balnéaires modernistes ?

Trop souvent, à l'image du journaliste Christian Rudel qui évoque dans *La Croix* du 26 octobre 1967 « un scandale économique paresseusement abandonné aux moustiques, aux dunes et aux herbes des sables », ce littoral a été considéré comme un désert dont personne n'avait que faire. Les motifs de la contestation de la population locale sont précisément enracinés dans leur éviction, tant matérielle que symbolique, de ce territoire. Sans avoir leur mot à dire, sans pouvoir participer au choix de la destinée du littoral, les propriétaires sont pressés de céder leurs terrains à l'État pour que celui-ci, par l'intermédiaire de capitaux en grande partie extra-régionaux, puisse bâtir des stations à destination des touristes nationaux ou même étrangers. Ainsi, au delà de leur expulsion bien réelle, beaucoup d'habitants se sentent bannis d'un littoral touristique qui est désormais le territoire des vacanciers. Les touristes habitués des années 40-50, les baraquiers et les campeurs sans le sous, partagent le même sentiment de n'être plus à leur place. La première raison invoquée est bien évidemment économique. Michel Le Bris retranscrit dans *Occitanie : Volem viure !* publié en 1974 aux éditions Gallimard dans la collection « la France sauvage » dirigée par Jean-Paul Sartre quelques témoignages d'agriculteurs très édifiants :

« Il y a d'abord la sélection par l'argent. Dans un pays sous-développé comme le nôtre, comment le bougnoule local, l'indigène comme ils disent, pourrait-il acheter les villas ou les appartements construits sur la côte ? Par ailleurs, les villages de vacances que pourraient construire théoriquement les comités d'entreprise ne sont pas pour nous : il n'y a pas dans ce pays d'usine assez grande pour envisager les frais d'achat de terrain et de construction. »

« Avant, ma femme et moi, quand c'était possible, on prenait notre bicyclette et on allait se reposer un peu à Leucate. On était tranquille : on se retrouvait entre nous, c'était bien. Maintenant, comment veux-tu, on n'y va plus. Il n'y a pas encore de loi qui nous l'interdise bien sûr, même si ça viendra [...], mais quand je vais vers là-bas, c'est comme si je voyais un panneau : « Interdit aux bougnoules ». Ca fait trop mal au cœur, alors ma femme et moi, on reste à la maison. Tu comprends, les gens là-bas, les touristes du Nord, les étrangers, ils ne sont pas comme nous, ils n'ont pas notre langage, on ne se sent pas à l'aise, on sait qu'on

Planche 32 - Les contestations de la population locale



Affiche réalisée par un comité de paysans audois (reproduite par M. Le Bris, 1974).

Texte de la chanson "L'Indien" interprétée par Claude Marti.

L'Indien

Moi, debout sur la cime
de la montagne d'Ainc,
je regarde vers la plaine,
cette terre synthétique.
Le vent me griffe le visage,
froid sur l'épaule mon fusil !
quand on sortira de la réserve,
on foutra le feu au pays.
Ce pays, disent les vieux,
a été à nous autrefois.
Tout était terre occitane,
de la montagne à la mer,
Un jour ce fut la conquête,
d'abord le fer et le feu,
puis le fric et les mensonges,
et la chasse à la langue d'Oc !
Et ils ont fermé les usines
et la terre a changé de mains
et les nôtres sont partis
et les notables : bla, bla, bla !
Dans la réserve autochtone,
nous attendons depuis longtemps
que pourrissent les voleurs
et maudit soit leur pillage.
Demain, la chasse est ouverte,
demain Indien, nous aurons tout,
nous sommes partis moutons
et nous revenons comme des loups.
Le vent me griffe le visage,
froid sur l'épaule mon fusil !
On va sortir de la réserve
et foutre le feu au pays...



L'artiste Max Savy offre ce tableau à Pierre Racine en 1965 en le dédiant : "M. Racine, permettez-moi de vous offrir cette vue du littoral, avant que vous ne l'ayez changé".

Sources : Racine, 1980 ; Le Bris, 1974.

gêne... Tu nous vois arriver avec nos bécanes rouillées parmi les voitures de sport et les filles à poil : on se moquerait de nous. Pire : peut-être bien qu'on aurait du succès. Un vrai bouseux ça fait folklorique : toute la saveur du Midi... [...] De voir notre misère, de savoir que pour nous c'est le chômage, la ruine, la déportation dans le Nord pendant que sur les terres qu'on nous a volées des gangsters empochent des milliards. De voir tout ça, tout ce luxe étalé sous nos yeux, pendant qu'on se crève à la terre, c'était pas supportable. Alors au Barcarès, une nuit, les beaux murs blancs des villas ont été couverts d'inscriptions en occitan : "Ont es lo sèti social d'aquel supermercat ?", "Nos an tot panat : nos demoran que las armas ".» (Retranscrit dans Le Bris, 1974, pp. 153-154)

L'action de la Mission dont on a étudié les objectifs dans le chapitre précédent est assimilée, dans les courants de pensée d'extrême gauche fortement teintés de régionalisme, à un vol. Le chanteur occitan Claude Marti l'évoque ainsi : « Main basse sur la côte : ils sont venus et nous ont pris la terre, ils sont venus avec la force de l'argent, ils sont venus vendanger de l'argent ». Les protestations se radicalisent drastiquement au début des années 70 devant la peur de voir les identités occitane et catalane remises en cause par l'intrusion de millions de touristes et par l'intervention d'investisseurs extra-régionaux (Planche 32). Les inscriptions en français ou en occitan se multiplient sur les murs des nouvelles constructions et dans les villages : *Volem viure !*⁸⁹ expriment les individus les plus enfiévrés. Le poète M. Rouanet dénonce ce scénario catastrophe :

« Le jour semble proche où les Occitans en nombre minimum et en costume traditionnel constitueront des réserves indiennes, alibis indispensables à l'amusement du touriste avide d'exotisme, où l'occitan ne servira plus qu'à donner un nom à un restaurant : « la braso caoudo », à un fromage : « lo fumagou », à un vin « lou clapas »... Le désert et la mort avec cabrette et coiffes d'Arlésienne. » (Rouanet, 1970, p. 12)

Devant l'incapacité de l'État à proposer des solutions à la crise de la viticulture, au problème crucial du chômage et à l'insuffisance des infrastructures de l'arrière-pays, les comités de paysans et de viticulteurs, qui se sentent trahis, multiplient les manifestations. A la fin du mois de février, une lettre ouverte au Président de la République déclare le sol languedocien et roussillonnais interdit aux touristes « étrangers » :

« Monsieur,

Le gouvernement coupe les crédits des paysans du Midi « parce qu'ils coûtent trop cher à la nation ». On ferme les usines avec le prétexte avoué officiellement de « zones touristiques ».

Et pendant que la misère s'installera chez l'habitant des cohortes de gens « du Nord », d'habitants des grandes cités prospères vont venir s'installer sur nos plages, se dorer à notre soleil.

Nous ne voulons pas être un pays sous-développé réservé à l'usage exclusif des touristes « étrangers ». Aussi, en attendant un changement radical dans la politique française, nous vous faisons savoir que nous décrétons notre sol : Zone interdite aux touristes étrangers.

Ceux qui passeraient outre à cet avertissement s'exposeraient à de cruels déboires. » (Retranscrit dans Le Bris, 1974, p. 42)

Les « rebelles » passent à l'action le jour de Pâques 1971 et organisent le barrage des routes de Cerbère, de Bourg-Madame, du Perthus, du Mont Saint-Louis et de Menton. L'opération est un fiasco car, même si les touristes n'étaient pas encore nombreux sur les routes, les CRS, eux, étaient bien présents.

⁸⁹ En français, « nous voulons vivre ! ».

Si la presse communiste dénonce dès le début la collusion entre l'État et les monopoles financiers, ce n'est vraiment qu'après le mouvement de mai 1968 que cette critique se développe au sein même des groupes d'opposants occitans. L'écrivain Michel Le Bris livre, à travers un petit conte humoristique, une lecture orientée des liens entre les promoteurs et le gouvernement qui restitue assez justement la pensée du moment :

« Une petite histoire...

M. le Capitaliste, un jour, se promenait sur notre littoral : « Quelle fortune je pourrais réaliser ici ! » se dit-il. Seulement, il y avait un problème : le terrain était déjà occupé. Qu'à cela ne tienne, M. le Capitaliste va trouver son serviteur M. le Gouvernement, qui était en même temps le chef de MM. Les Pauvres :

- Il faudrait que tu m'expulses tout ça rapidement.

- Mais il vont hurler au scandale !

- Mais non ! Tu leur dis que c'est une loi, que les lois sont votées par les représentants des Pauvres, qu'elles représentent donc l'intérêt général.

Ce qui fut fait. Et il se disait partout que les mécontents n'étaient que des égoïstes, hostiles au progrès.

Mais M. le Capitaliste n'était pas satisfait : il n'avait que 100 francs en poche, et il lui en fallait 1 100 pour monter son affaire. Il retourna voir M. le Gouvernement :

- Dis-donc, il me manque de l'argent, prends 1 000 francs à tes pauvres et donne-les moi.

M. le Capitaliste prend les 1 000 francs, réalise son opération, qui lui rapporte beaucoup d'argent.

Mais M. le Capitaliste est honnête, il retourne voir M. le Gouvernement :

- Tiens, voilà ce que tu m'as prêté, je te le rends, évidemment, je garde tous les bénéfices pour moi.

- Mais il n'y en a que 200 ! Je vais expliquer ça comment ?

- Les 800 autres, tu diras que c'est pour « des travaux d'infrastructures de base, bénéfiques pour la société et donc assumés par elle ». Quant aux 200, appelons ça « vente au prix coûtant des terrains viabilisés ».

- Oui, mais ton bénéfice, c'est sur un investissement de 1 100 que tu le fais. Il y a encore quelques coupeurs de cheveux en quatre qui vont raconter que tu t'engraisses sur leur dos...

- Il faut leur expliquer que je suis un philanthrope : ce que j'ai fait, c'est pour le bien de tous, c'est pour leur offrir le ciel bleu et la mer.

- Mais ils les paient, ce ciel et cette mer : non seulement ce que les travaux leur ont déjà coûté ainsi qu'à toi, mais en plus le bénéfice que tu as décidé d'empocher.

- Non et non ! C'est pourtant simple : tu leur expliques que ce sont eux, dans ce pays de liberté, qui choisissent, par le mécanisme de l'offre et de la demande, le taux récompensant mon juste labeur et les risques pris.

- Et aux habitants de la région ? Ils commencent, paraît-il, à parler de « colonisation intérieure ».

- Je suis en train d'inventer une histoire pour leur expliquer que c'est aussi dans leur intérêt que j'ai fait ça. Je te la raconterai une prochaine fois. J'ai déjà le titre : on l'appellera « le coup des retombées latérales »... ». (Le Bris, 1974, pp. 149-150)

Le positionnement de l'auteur est d'autant plus intéressant que certains acteurs politiques de la droite déclarent au contraire que l'opération traduit, à travers l'encadrement très fort de l'État et le recours à l'économie mixte, un interventionnisme étatique bien peu libéral.

4-1-2- Le choix du « tout balnéaire » : comment la monofonctionnalité d'un littoral est un risque socio-économique

Les mobiles de l'intervention de la Mission font également l'objet de nombreuses critiques portées par les opposants locaux au projet mais, aussi et surtout, par certains membres du gouvernement lui-même. Ces acteurs reprochent à l'État d'opérer, à travers l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon, son unification fonctionnelle derrière le seul développement touristique qui recouvre également le parti de la monoculture balnéaire et plaisancière.

Les arguments des détracteurs sont d'abord d'ordre économique. En août 1970, le Ministre de l'équipement, Albin Chalandon, déclare ses réserves dans le journal *France-Soir* :

« On a commencé à aménager cette côte, il faudra continuer. Mais il sera nécessaire de s'arrêter en chemin, car cette opération ne me paraît pas un bon investissement au bon endroit. Cette côte n'est pas compétitive avec l'Espagne, l'Italie, le Maroc ou la Grèce ». (Cité par Sagnes, 2001, p. 49)

L'ampleur des travaux nécessaires pour rendre le littoral accueillant semble ainsi une aberration aux yeux de certains acteurs politiques, alors même que d'autres littoraux méditerranéens offrent des potentialités de développement touristique plus évidentes. Finalement, certains d'entre eux auraient préféré voir attribuer, à la côte languedocienne, une vocation industrielle et économique plus marquée. *A posteriori* les stratégies de l'État semblent portées par un schéma de pensée que le politologue O. Rouquan qualifie de monorotationnel (Rouquan, 1996). Confiants dans la réussite de leur opération, la poignée de technocrates ne remet à aucun moment en cause ce choix de développement, fort prometteur dans un cadre des Trente Glorieuses, où la croissance économique ne semble pas montrer d'essoufflements. Après coup, un tel positionnement semble d'autant plus aveugle que l'État entendait bien mettre ainsi une fin à la fragilité économique d'une région liée à une autre monoculture, celle de la vigne. Une vision pragmatique sur le long terme – alors que les responsables de la Mission ont développé des réflexions de ce type sur la nécessité de contrôler et d'encadrer la consommation d'espace littoral pour la construction – aurait pu permettre de donner la priorité à la diversification des activités afin d'assurer une meilleure durabilité au développement littoral. A l'inverse, toute l'économie est à nouveau précaire puisqu'elle n'est plus liée qu'à une seule fonction d'autant plus fluctuante qu'elle dépend, année après année, du comportement de millions d'individus. Le rapport Picquard reprend d'ailleurs le cas de la Mission Racine pour critiquer justement la désignation d'une seule activité comme le tourisme pour assurer un développement équilibré et durable.

D'autres opposants au projet contestent la vocation touristique du littoral pour des raisons politiques et sociales. Le Parti Communiste s'est insurgé dès le début en désignant le « tourisme pour tous » de Pierre Racine comme un « tourisme de classe ». Les militants occitanistes déclarent, à ce titre, refuser de devenir le « bronze-cul » de l'Europe, dénigrant dans une même formule le développement du naturisme et l'accès aux vacances⁹⁰. A partir de ce moment, le Languedoc-Roussillon devient l'un des symboles d'un tourisme qualifié « de masse » au regard de l'importance des flux de touristes accueillis et par opposition à un tourisme élitiste. Bien plus qu'une simple expression, la formulation « tourisme de masse » est d'emblée dédaigneuse. Ainsi, le phénomène est critiqué depuis les années 90 par les acteurs du développement touristique eux-mêmes alors qu'il constitue la réalité de la fréquentation de la région.

Vingt années après la fin de l'aménagement voulu par l'État, la comparaison entre les objectifs économiques souhaités et les résultats obtenus est éclairante. Sans nous attarder sur les

⁹⁰ L'historien J. Sagnes souligne d'ailleurs que cette critique des milieux de la gauche régionaliste est curieusement peu en rapport avec les idéologies égalitaire et non conformiste qui leur sont propres (Sagnes, 2001, p. 48-49).

chiffres d'affaires liés à l'activité touristique, opaques et très peu précis, nous avons choisi de considérer les volumes d'emplois créés. Si les premières études intermédiaires dénombrent, en 1977, 9 100 emplois permanents et 18 700 emplois temporaires liés directement à l'activité touristique, 7 200 emplois sont néanmoins comptabilisés dans le secteur du Bâtiment et des Travaux publics (Lacaze, 1977). Dans l'euphorie de l'achèvement des stations balnéaires, Pierre Racine évalue ainsi de 28 000 à 33 000 les emplois permanents et à 20 000 les emplois saisonniers induits (Racine, 1980). Les estimations actuelles (Doc. 7) sont, quant à elles, plus minimalistes. En 1998, l'INSEE quantifie en effet, pour le seul littoral, à 11 400 le nombre d'emplois permanents et à 12 000 le nombre d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et d'août (Tailhades, 2001). Nous sommes loin des prévisions enthousiastes de Pierre Racine...

	Estimation de l'emploi salarié touristique (en nombre d'emplois)			Part de l'emploi salarié touristique dans l'ensemble de l'emploi salarié (en %)		
	pendant l'année	mai et septembre	juillet et août	pendant l'année	mai et septembre	juillet et août
Languedoc-Roussillon	24 982	32 983	42 228	4,3	5,4	6,7
Zones touristiques						
Littoral régional	11 442	17 030	23 415	16,5	22	27,6
Zone de passage	9 219	10 510	11 996	2,3	2,5	2,8
Arrière-pays	993	1 283	1 643	1,7	2	2,5
Bassins d'emploi						
Narbonne	2 486	3 463	4 731	8,7	11,4	14,8
Montpellier	4 570	5 602	6 649	2,9	3,4	3,9
Céret	2 183	3 206	4 222	16,9	22,2	26,8
Perpignan	3 213	4 353	5 725	4,5	5,8	7,3

Doc. 7 : Estimation de l'emploi salarié direct lié à la fréquentation touristique en fonction des zones géographiques (Source : INSEE, 2001)

Même l'intégration des emplois localisés dans ce que les statisticiens nomment la « zone de passage », c'est-à-dire, le vaste couloir de communication qui s'étend en marge des lagunes et au pied des premiers reliefs, ne permet pas d'aboutir aux chiffres prévus par la Mission. Ainsi recalculés, les emplois permanents peuvent être estimés à 20 600 tandis que les emplois saisonniers sont évalués à 14 700 pendant les deux mois d'été. Les secteurs les plus porteurs d'emplois sont essentiellement l'hôtellerie et la restauration, l'ensemble des autres modes d'hébergements (dans lesquels sont englobés les salariés des agences immobilières qui assurent la gestion locative d'un très grand nombre de meublés) tout comme l'exploitation des campings. Nous n'insisterons pas sur la forte saisonnalité qui marque ces emplois souvent précaires.

Même si, d'une manière générale, l'économie liée au « tourisme de masse » est jugée peu rentable, d'ailleurs aussi en considération du fort coût environnemental que l'accueil du public touristique engendre, elle reste un des piliers de l'économie narbonnaise. En 1998, dans le bassin

d'emplois de Narbonne, 8,7% de l'emploi salarié à l'année est lié au tourisme (avec 2 486 emplois) et 14,8% de l'emploi estival lui est inféodé (soit 4 731 emplois). A l'échelle de la région, il s'agit là, avec Céret et Prades, d'un des bassins d'emploi les plus liés à l'activité touristique.

4-1-3- La transformation des paysages et l'accélération de la consommation de l'espace : le dévoiement des idéaux de la Mission Racine

Les mouvements écologistes sont trop peu nombreux et structurés en Languedoc-Roussillon à cette époque (la délégation audoise de la Société Nationale de Protection de la Nature n'est créée qu'en 1970) pour avoir eu un quelconque impact sur les choix initiaux d'aménagement. C'est plus tardivement, localement comme en dehors de nos frontières, que la Mission Racine est lue comme une vaste opération de domination des éléments naturels qui s'est traduite par l'assèchement des marais, le déroctage des récifs ou la rectification des rives des lagunes. Même si nous avons assez affirmé que l'aménagement a intégré bien des aspects environnementaux d'une manière assez avant-gardiste, il n'en demeure pas moins que la construction des vastes stations balnéaires et l'équipement en ports de plaisance a nécessité des interventions particulièrement destructrices sur une nature considérée alors particulièrement plastique. Des bilans assez noirs sur la dégradation et la disparition des écosystèmes très riches des zones humides se sont alors multipliés. Nous en donnons ici deux exemples, l'un scientifique, à travers les écrits de l'Anglais D. C. Mercer, issu des sciences de la nature, qui évoque le Languedoc-Roussillon comme un des exemples de destruction des milieux lagunaires pour le développement touristique⁹¹, l'autre littéraire à travers l'œuvre de P. Bosc⁹² pour lequel la construction des stations est assimilée à une quasi profanation des paysages naturels initiaux :

« Pour l'heure, plus que jamais en ce temps de malaïgue, Pesqueirola semble aussi vierge qu'une planète inconnue. Ses remparts de dunes attenants à l'insalubrité des marécages, sa protection de hauts-fonds rocheux peu propices à la plaisance et la navigation côtière, son fier isolement en somme le tient à l'abri des intrusions estivales. Pour déflorer l'harmonie du site, il faudrait dégager la piste enlisée qui prolonge le phare, lancer un pont sur le grau, niveler les dunes, raser la pinède et dynamiter les récifs après avoir comblé les marais. Projet pharaonique, irréalisable du fait de sa démesure et son coût ? Voire. Les négociants d'espace, ces dompteurs de beauté sauvage qui certaines nuits troublent le sommeil de Gabriel, n'ont pas dit leur dernier mot. La noblesse rebelle de Pesqueirola leur est défi, provocation, sublime insulte. Un jour, demain peut-être, l'œil brillant de convoitise, ils mettront en branle le processus fatal. Après tout ils se sont déjà fait les dents sur les bords de cette perle dure, habiles à profaner de leurs délires l'intimité du ciel et de l'eau. Allié du pouvoir et de l'argent, autour de Gellone le béton prolifère. Pourtant comment imaginer Pesqueirola colonisé, déshonoré par une invasion de termitières et de clapiers ? Un désastre plus définitif que les malaïgues saisonnières. » (Bosc, 1980, p. 30)

Par ailleurs, certaines voix se sont élevées contre la Mission Racine en prédisant que la logique d'équipement touristique pourrait induire une urbanisation menaçant le milieu littoral et accélérer l'urbanisation anarchique (Kalaora et Konitz, 2003). Les responsables de la Mission n'ont que peu prêté l'oreille à ces craintes en faisant confiance à la puissance publique pour

⁹¹ Mercer D. C., 1990, Recreation and Wetlands: Impacts, Conflict and Policy Issues, in *Wetlands: A Threatened Landscape*, Ed. M. Williams, The Institute of British Geographers, Special Publications Series, Blackwell, Oxford, pp 267-295.

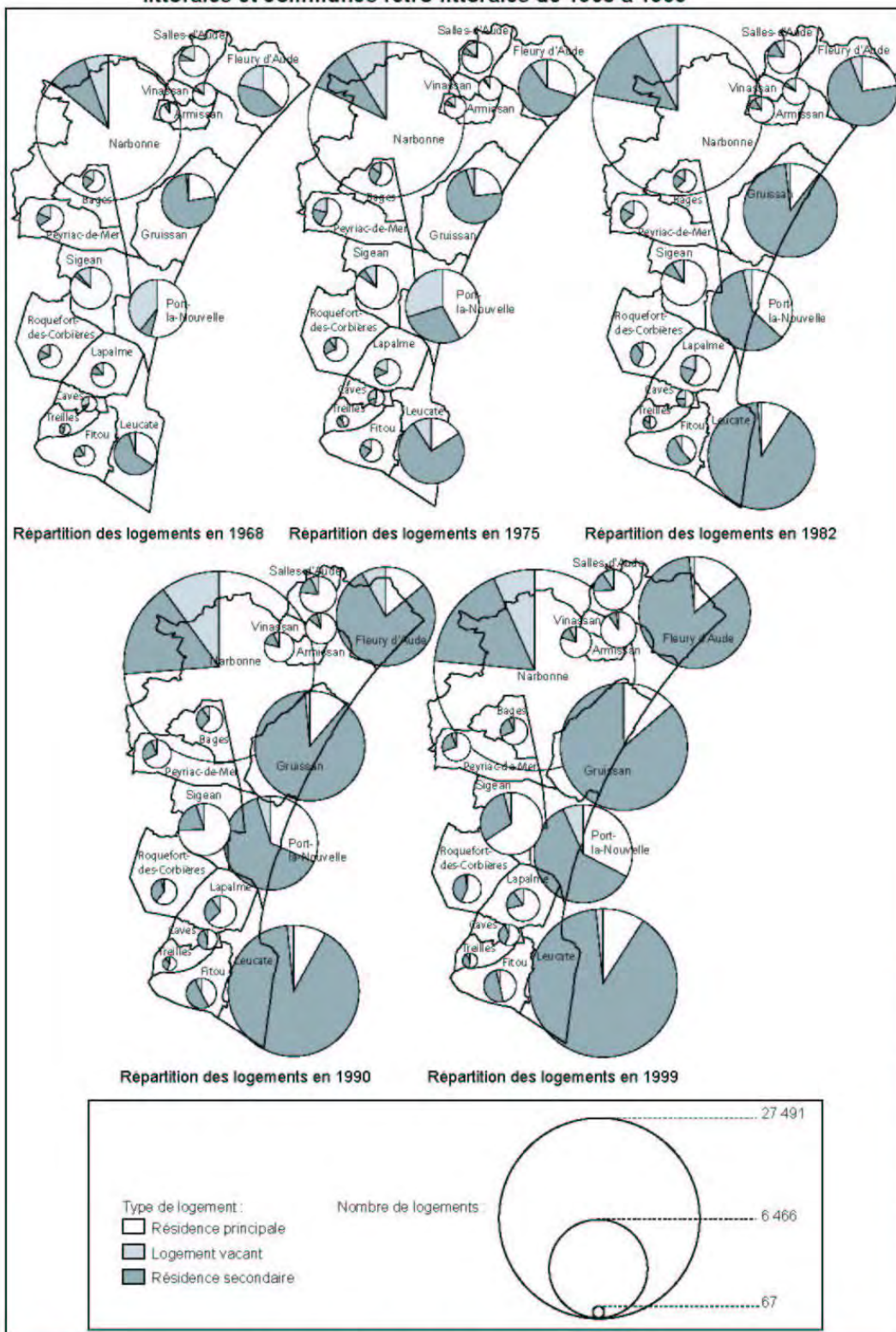
⁹² Cf. *Supra*, § 4-1-1.

encadrer les dérives éventuelles. La réalité est en effet bien différente. D'abord, même si la spéculation a été généralement contenue dans le cadre des stations bâties *ex nihilo* (à l'exception de quelques dérapages au Cap d'Agde et à Port-Camargue), l'effet d'entraînement généré par ces dernières a néanmoins provoqué des dynamiques de construction très actives dans les communes littorales proches. Beaucoup moins encadré par la Mission, ce processus s'est manifesté par la densification des habitations sur les fronts de mer et, dans un second temps, sur les reliefs proches. La croissance des stations de Narbonne-Plage et de Saint-Pierre-la-Mer témoigne particulièrement dans les années 70-80 de ce grignotage du littoral que, par son intervention, la Mission Racine entendait bien pourtant éviter.

Le second effet est postérieur à l'aménagement du « néo-Languedoc ». La Planche 33 illustre la croissance du parc de logements entre 1968 et 1999 et montre la poursuite des opérations de construction immobilière, pour les stations issues directement de la Mission comme pour les autres stations, d'autant plus forte que la vocation touristique du littoral est désormais clairement posée. Ainsi, si le parc immobilier de Leucate est multiplié par 7 puisqu'il passe de 1 191 logements à 7 699 de 1968 à 1982 grâce à l'aménagement de Port-Leucate, il s'étoffe cependant dans les années 80 pour atteindre 11 615 logements en 1990 et 14 924 en 1999 (soit près du double par rapport à 1982). Le cas de Fleury-d'Aude est tout aussi démonstratif. Le parc immobilier croît de 1 682 logements en 1968 à 3 256 en 1982 témoignant d'un démarrage moins rapide (le nombre est multiplié par 3) que les stations nouvelles. Par contre, cette croissance se maintient jusqu'en 1999 avec des chiffres particulièrement élevés : 6 572 logements en 1990 et 8 401 en 1999. Même si la péri-urbanisation liée à la croissance du pôle narbonnais a quelques effets sur les communes littorales qui conduit à modérer légèrement la part de responsabilité du tourisme dans cet emballement immobilier, le phénomène est toutefois assez évident pour souligner le rôle de la Mission dans le déclenchement d'une urbanisation très dynamique. La disparition de la Mission, puis la lenteur avec laquelle la Loi Littoral de 1986 a été appliquée, liée notamment aux hésitations de l'interprétation de ses textes, expliquent en particulier la relative liberté avec laquelle de nombreux promoteurs ont pu réaliser des programmes immobiliers dans l'indifférence coupable d'un grand nombre d'élus. Il en va ainsi de l'ensemble immobilier des « Tenilles » à Saint-Pierre-la-Mer et des programmes « Les Capounades », « Le Méditerranée », « Les terrasses du Levant », « Les Nymphes » ou « les Cigalines » à Narbonne-Plage, édifiés sur le haut de plage par d'importants promoteurs comme les groupes Merlin ou Ribourel, programmes qui participent à réduire les « fenêtres vertes » définies par la Mission Racine.

Pour finir, rappelons que l'État souhaitait, à travers l'aménagement planifié du littoral régional, enrayer le mitage « illégal » de l'espace. L'expulsion d'un grand nombre de « cabaniers » qui occupaient les lidos (à Saint-Pierre, notamment près de l'étang des Exals) ou de nombreuses parcelles (du plateau de Leucate aux rivages de l'étang du même nom) prend du

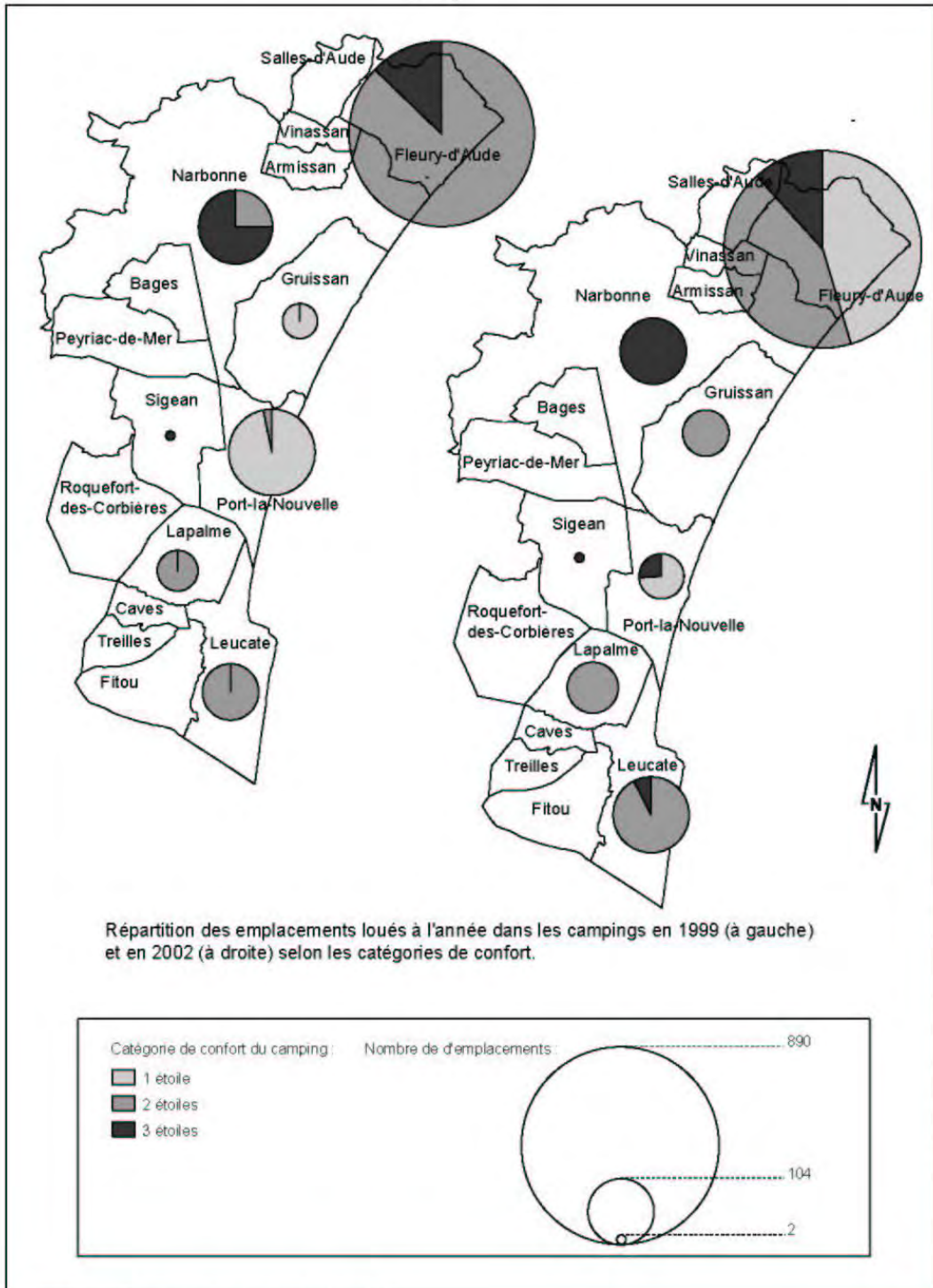
Planche 33 - L'accélération du déséquilibre du parc immobilier entre communes littorales et communes rétro-littorales de 1968 à 1999



Sources : INSEE, recensements de 1968, de 1975, de 1982, de 1990 et de 1999.

Conception et réalisation : V. Andrieu-Boussat, Université de Marse-la-Vallée, 2004.

**Planche 34 - Le renouvellement des formes de la "cabanisation" :
le durcissement des campings**



Sources : INSEE Languedoc-Roussillon, 1999, 2002.

temps, mais est, en grande partie, un succès⁹³. Parallèlement, l'élévation des prix du foncier et de l'immobilier sur le littoral a eu deux effets. Alors que, dès le début des années 80, le développement des campings est soumis à des contraintes très fortes de rentabilité liées au coût de la propriété foncière et au contexte économique, une population de plus en plus nombreuse ne peut plus accéder à la propriété de résidences de loisirs. Ce double processus est à l'origine de formes renouvelées du mitage des réserves foncières que constituaient alors les campings. Les responsables de l'hôtellerie de plein air sont alors de plus en plus nombreux à louer à l'année des emplacements sur lesquels les touristes installent *mobil-homes* ou caravanes qui, même si ils restent des habitations légères et mobiles, n'en sont pas une occupation sans permis qui se pérennise année après année et contre laquelle la législation est actuellement impuissante. Face à cette lacune des textes réglementaires, cette pratique progresse lentement. 1225 emplacements étaient ainsi loués dans les campings du littoral audois en 1999 et ce chiffre est passé à 1286 en 2002 (Planche 34). Par ailleurs, ces évaluations ne tiennent pas compte des « habitations légères de loisirs » installées et louées directement par les responsables des campings et qui tendent à se développer aux Ayguades, à Narbonne-Plage ou à Saint-Pierre-la-Mer. Même si les professionnels de cette forme de l'hôtellerie affirment que de tels aménagements ne sont pas définitifs et permettent aux espaces de retrouver d'autres usages très facilement, il n'en reste pas moins que ces effets imprévus de la politique d'aménagement touristique du littoral ont des impacts bien réels sur l'esthétique des paysages, comme sur la gestion des milieux naturels.

4-1-4- Le renforcement du déséquilibre littoral / rétro-littoral

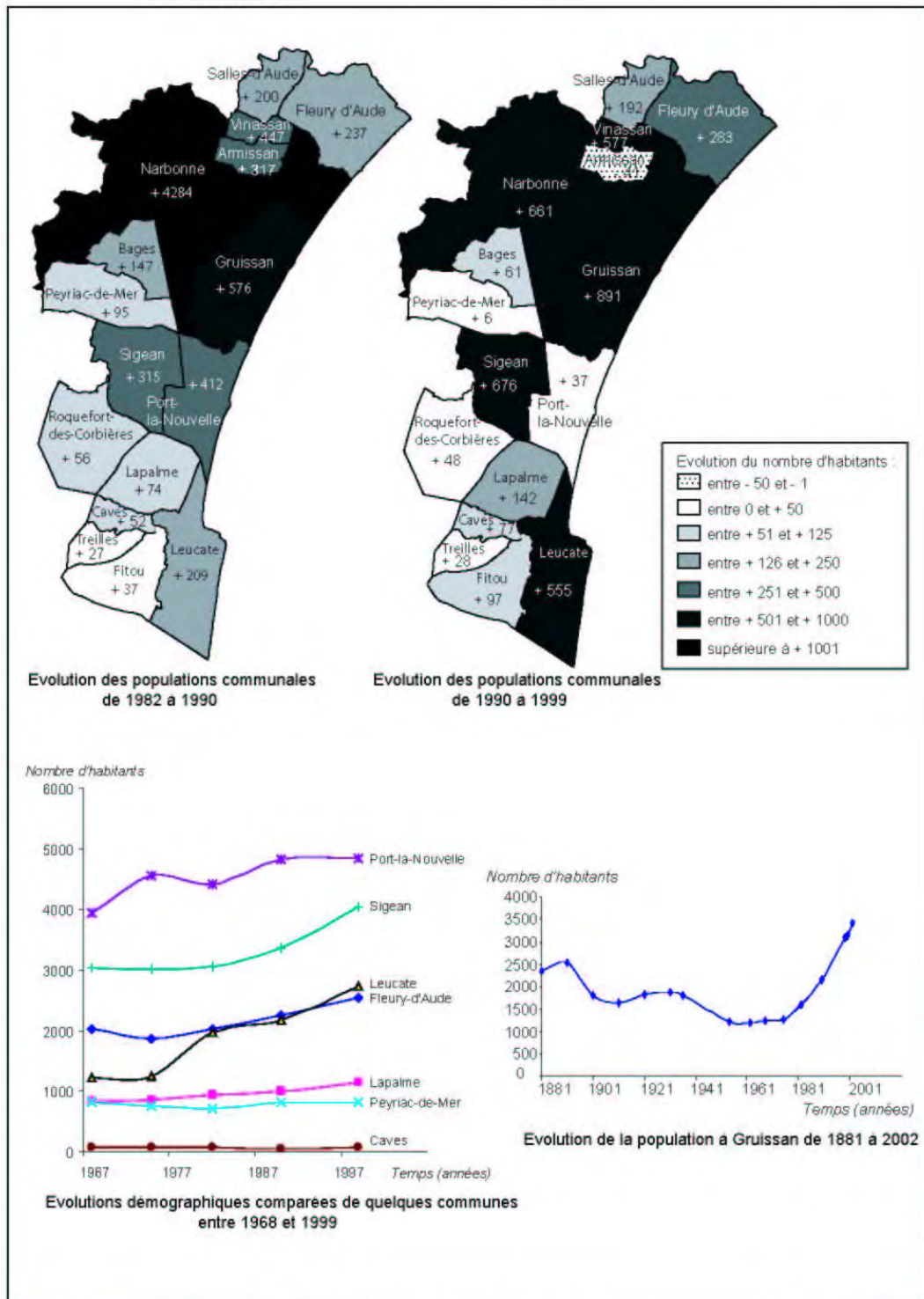
La relance démographique des communes littorales : un bilan contrasté

Même s'il convient de noter l'effet positif de l'aménagement touristique encadré par la Mission Racine sur la relance de la démographie de la façade littorale audoise, force est de constater l'hétérogénéité du phénomène à l'échelle communale. La comparaison de l'évolution de la population entre 1968 et 1999 facilite la distinction de trois trajectoires différentes pour l'ensemble des communes littorales et rétro-littorales (Planche 35). La majorité des communes-stations balnéaires vivent une reprise de leur dynamisme démographique, liée essentiellement à des excédents migratoires qui pèsent fort dans la balance de communes pour lesquelles le solde naturel est peu élevé, entre la fin des années 70 et le début des années 80. A Gruissan, l'arrivée de nouvelles populations permet progressivement à la commune de ré-atteindre les effectifs qui étaient les siens à la fin du XIX^e siècle. Grâce à l'installation de jeunes salariés venant travailler dans le secteur touristique (essentiellement hôtellerie, cafés et restaurants), de populations néo-maritimes en rupture avec le mode de vie urbain et recherchant un contact avec la mer⁹⁴, ou de retraités de plus en plus nombreux, la population a été multipliée par 3 depuis le début des

⁹³ Le phénomène de la cabanisation a été en grande partie résolu, même si ponctuellement sur le plateau de Leucate, sur les rives de l'étang de Salses ou sur le lido des Coussoules subsistent quelques installations illégales.

⁹⁴ Le géographe J. Rieucan a particulièrement étudié les sociétés en recomposition autour de l'utilisation des ressources côtières, notamment à Gruissan (Rieucan, 1997, 1992a, 1992b, 1991).

Planche 35 - La relance différenciée de la démographie des communes depuis les années 80



Sources : INSEE, recensements de 1968, de 1975, de 1982, de 1990 et de 1999 ; Commune de Gruissan.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussut, Université de Namur-la-Vallée, 2004.

années 60. La croissance de la population sur les deux dernières décennies démontre d'ailleurs la constance de l'attractivité de stations comme Leucate, Gruissan ou Fleury-d'Aude à l'inverse de Port-la-Nouvelle dont les mouvements irréguliers de la population témoignent depuis plus d'un siècle et demi des difficultés de cette commune à trouver une voie de développement claire entre l'affirmation de son port de pêche et de commerce et son statut de station balnéaire (Planche 35).

La très grande majorité des communes rétro-littorales, à l'image de Caves, de Peyriac-de-Mer ou d'Armissan ne sont que très peu affectées par ce nouvel essor démographique. Depuis les années 80, certaines d'entre elles connaissent un processus de péri-urbanisation lié à la croissance de Narbonne. Lapalme, Sigean, Vinassan ou Salles-d'Aude sont caractérisées depuis lors par une croissance de leur population à laquelle s'ajoute depuis des dates très récentes l'installation progressive de résidents secondaires. Si ces dernières ne représentaient que 9,3% du parc immobilier de Sigean en 1982, elles représentent en 1999 30,2% des logements sigeanais. Cette interpénétration de l'habitat permanent et secondaire est également perceptible dans quelques stations, comme à Gruissan, où la part des logements principaux est passée de 10,6% en 1982 à 13,6% en 1999.

Les disparités de la croissance immobilière entre communes littorales et communes rétro-littorales

L'aménagement des stations dans le cadre de la Mission Racine a accentué, à l'échelle régionale, le déséquilibre entre le littoral et l'arrière-pays. Ce phénomène n'était pas, encore une fois, recherché, mais s'est renforcé parallèlement à l'abandon d'une partie des projets de développement qui concernaient justement ce dernier. A la fin des vingt années de travaux de la Mission, le littoral compte 103 112 résidences secondaires, soit 54,6% du parc régional réparti sur seulement 29 communes. Ainsi, les craintes de certains militants régionalistes, même si leur expression en a amplifié les effets, apparaissent *a posteriori* fondées :

« On cherche à détruire tout ce qui est à nous, on veut détruire toute une civilisation, nos origines, notre histoire. Que nous reste-t-il ? La rue... Il ne s'agit pas de défendre des privilèges, mais des droits. S'il faut aller en prison nous irons, mais en demeurant fiers de ce que nous aurons fait pour notre région. Ce n'est plus la lutte d'une classe, mais celle d'une région, si nous ne voulons pas que, derrière une barrière de buildings allant de l'Italie à l'Espagne, l'arrière-pays devienne un désert » (Retranscrit dans Le Bris, 1974, pp. 34-35)

En concentrant notre analyse, non pas à l'arrière-pays⁹⁵, mais aux communes les plus proches dites rétro-littorales, l'observateur ne voit certes pas un désert, mais un espace qui n'a pas connu les pressions immobilières qui se sont exercées sur le littoral au sens strict. Alors qu'en 1968 les disparités entre les communes côtières et les communes des rives des lagunes sont déjà manifestes, l'aménagement planifié et mis en œuvre par la Mission donne l'impulsion

⁹⁵ Selon le géographe P. Bachimon, la définition classique de l'arrière-pays qui est un espace rural pris entre la friche et la rurbanisation peut être enrichie, si on considère cet objet géographique comme vivant en marge du tourisme de masse, sans pour autant qu'il soit dédié spécifiquement au tourisme (Bachimon, 1997).

d'un processus qui se creuse davantage encore entre les années 80 et 90 (Planche 33). Tandis que des communes voient leur parc immobilier croître très progressivement, à l'image de Treilles dont le nombre de logements est de 67 en 1968 avant de passer à 91 en 1982 puis à 127 en 1999, c'est l'explosion de la construction dans les communes littorales. Les stations traditionnelles voient leur nombre de logements multiplié par deux entre la fin des années 60 et le début des années 80, puis redoubler et même tripler dans les deux décennies suivantes (dans les cas de Fleury et de Port-la-Nouvelle). Dans le cas de stations bâties par la Mission Racine, à l'instar de Gruissan et de Leucate, le parc immobilier est d'abord multiplié de 3 à 6 fois pour doubler à nouveau entre le début des années 80 et la fin des années 90.

Ce phénomène pose de manière cruciale le problème de la redistribution territoriale des retombées de l'économie touristique. La répartition entre les résidences principales et les résidences secondaires illustre par ailleurs les profils, touristiques ou non, des communes du littoral audois. La situation est caricaturale. Le parc immobilier de toutes les communes strictement maritimes est très largement dominé de 75% à plus de 80% par les résidences secondaires, tandis que celui des communes contiguës reste dominé par les résidences principales. Seule la part des résidences secondaires tend à croître régulièrement depuis les 20 dernières années à Fitou, Sigean ou Roquefort-des-Corbières.

4-2- L'aménagement touristique face aux dynamiques de l'espace côtier : la nécessaire re-définition des politiques de gestion du littoral

Au-delà de la remise en cause de la Mission Racine elle-même, les années 1980 à 2000 ont été marquées par l'apparition de nouveaux enjeux environnementaux qui tendent à imposer progressivement la re-définition des pratiques de l'aménagement appliquées jusqu'alors. L'aménagement lourd du littoral depuis 1963 jusqu'au milieu des années 70 est aujourd'hui accusé comme l'un des principaux responsables des risques d'érosion côtière, même s'ils restent, comme nous allons le voir, très modérés sur le littoral audois. En conférant une vocation touristique au littoral, la Mission interministérielle a impulsé l'amplification de l'urbanisation sur les terres basses des lidos, particulièrement vulnérables aux risques d'inondations marines ou pluviales. Les communes littorales se trouvent désormais dans l'impérative nécessité de gérer des risques naturels qui se sont considérablement amplifiés au cours des récentes années et auxquels doivent se combiner à l'avenir les effets des dynamiques régionales et mondiales des milieux naturels : le comblement des lagunes et la remontée du niveau marin.

4-2-1- L'aménagement et ses impacts limités sur la dynamique morpho-sédimentaire du littoral

Face à la faiblesse des activités commerciales et industrielles et de la pêche, pratiquée d'abord dans les lagunes, l'aménagement touristique dicte quasiment seul l'artificialisation du rivage. Si l'on quantifie rétrospectivement, sur les 44,5 kilomètres de rivages du département, la longueur du trait de côte utilisé pour la construction et l'équipement, le rythme d'aménagement

apparaît très variable au cours des deux derniers siècles (Doc. 8). Jusqu'en 1920, le littoral reste peu construit. Seuls 2,2 kilomètres, soit 4,9% de la bande côtière, sont occupés par des habitations à usage essentiellement touristique et par un port par ailleurs peu développé, Port-la-Nouvelle. C'est réellement à partir des années 20 que l'aménagement s'accélère et c'est environ 10% du littoral qui sont urbanisés en une quarantaine d'années.

	Linéaire côtier artificialisé		Rythme d'artificialisation du littoral	
	en km	en %	en % par période	en km / an
Entre 1800 et 1920	2,2	4,9	4,9	0,018
Entre 1920 et 1963	6,8	15,2	10,2	0,11
Entre 1963 et 1983	16	36	20,8	0,46
Entre 1983 et 2003	18,1	40,7	4,8	0,105

Doc. 8 : Les rythmes de l'artificialisation du littoral de l'Aude entre 1800 et 2003
(Calculs personnels à partir des cartes IGN actuelles et historiques).

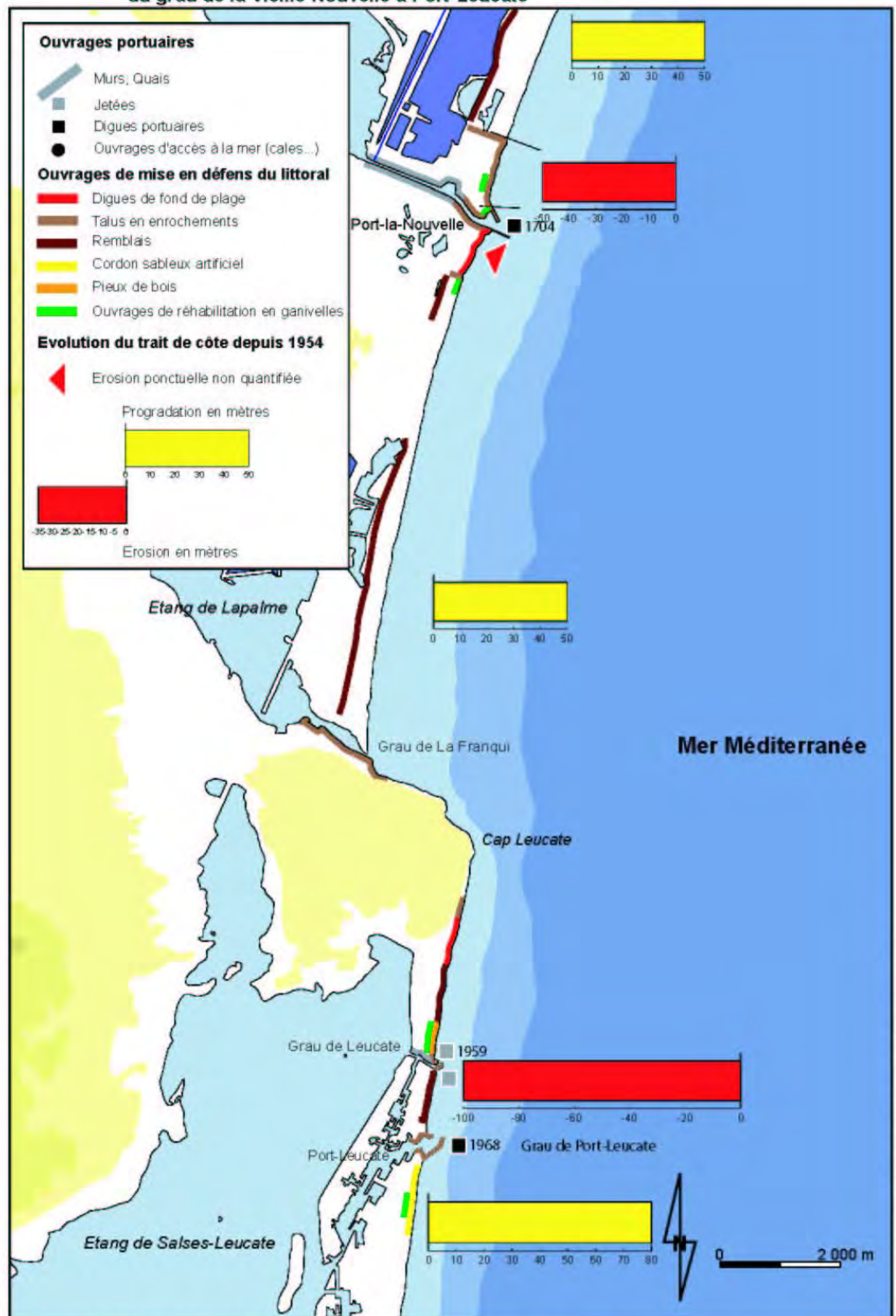
Les vingt années de la Mission marquent le plus fort rythme de « consommation » de rivage, puisque c'est 20,8% du littoral qui est aménagé en l'espace d'une vingtaine d'années. Cette vitesse de l'artificialisation est alors sérieusement réduite pendant les vingt années qui suivent. Évidemment, ce descripteur ne concerne que le trait de côte aménagé et n'est pas forcément proportionnel aux volumes d'espace par ailleurs consommés. Ainsi, même si l'aménagement tend à être ralenti sur le littoral strict entre 1983 et 2003, en lien avec le durcissement des politiques réglementaires de protection des espaces naturels (d'abord avec la directive d'Ornano en 1979 qui instaure l'inconstructibilité d'une bande de 100 mètres et ensuite avec la Loi Littoral de 1986), l'urbanisation se poursuit en profondeur ou dans les interstices du tissu des stations.

Les lidos audois restent cependant, en comparaison des lidos roussillonnais ou héraultais, peu aménagés. Il est alors facile de corréliser la densité de l'artificialisation du trait de côte et la dynamique morpho-sédimentaire du littoral.

	Gard	Hérault	Aude	Pyénées Orientales
Accrétion	18	2	19	3
Équilibre	0	6	43	15
Équilibre à confirmer	0	7	7	13
Érosion	35	21	14	12
Érosion forte	7	11	0	3
Stabilité artificielle	28	32	0	4
Jetées	12	16	11	4
Rochers	0	5	6	46

Doc. 9 : Les littoraux des départements du Languedoc-Roussillon face à l'érosion
(en % de linéaire côtier) (Source : SMNLR, 2003).

Planche 37 - L'artificialisation du trait de côte et la dynamique morphosédimentaire du littoral : du grau de la Vieille Nouvelle à Port-Leucate

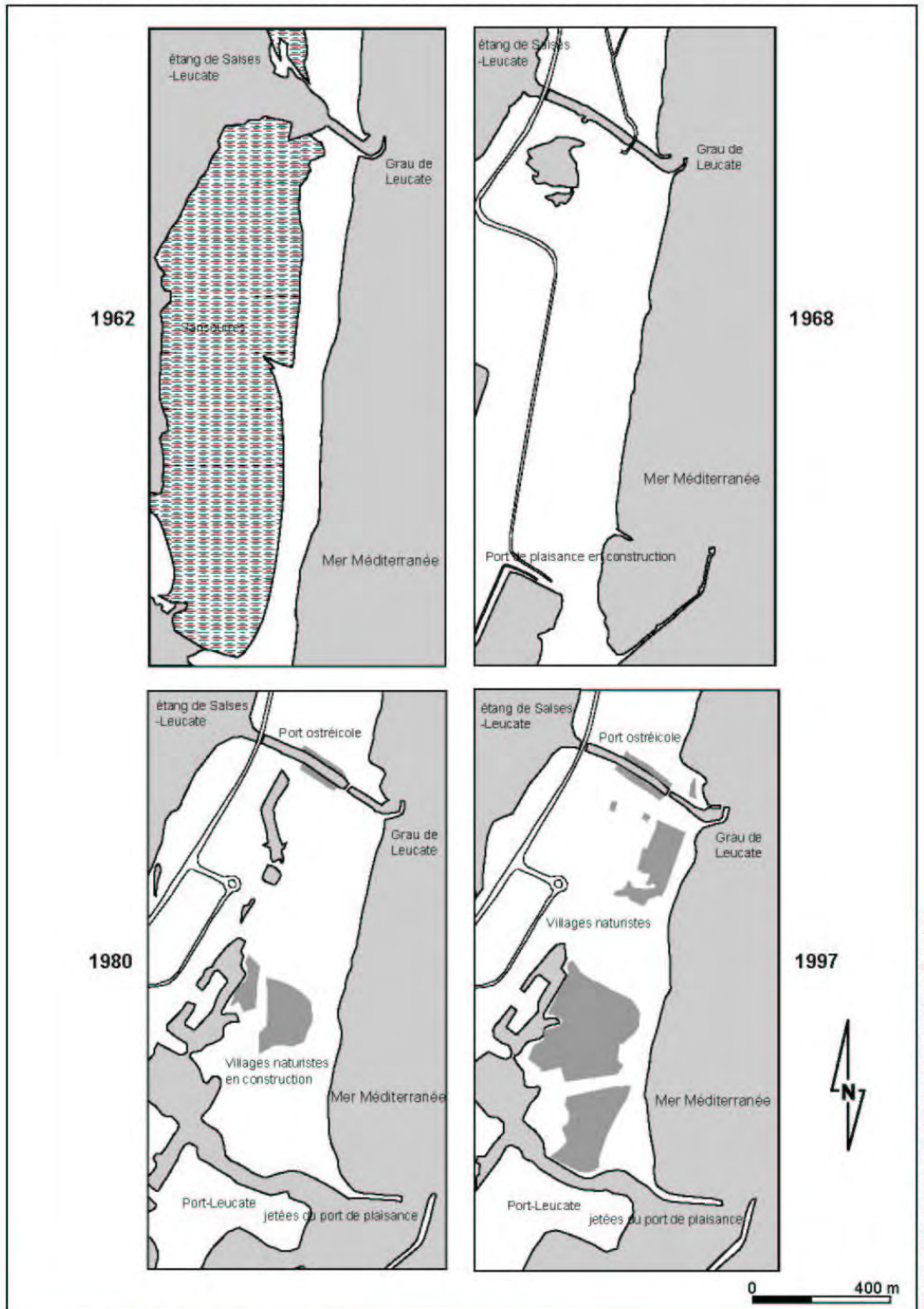


Sources : Carte IGN au 1:25000, relevés personnels ; Durand, 1999 et CEPREL, 1995.

D'après les travaux du Service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon (SMNLR, 2003), tandis que 42% et 32% du linéaire côtier des départements du Gard et de l'Hérault connaissent des phénomènes érosifs pour lesquels 28% et 32% du trait de côte sont stabilisés artificiellement, seuls 14% du littoral de l'Aude sont concernés par l'érosion. Mieux, c'est 19% de ce dernier qui serait en accrétion et 50% en équilibre.

L'aménagement d'un chapelet de ports de plaisance, voulu dans le cadre de la Mission Racine, est ainsi à l'origine de la perturbation des équilibres morfo-sédimentaires des portions de côtes concernées, à l'image de La Grande Motte pour laquelle la crise érosive a nécessité le ré-aménagement de dunes, le rechargement de la plage en sédiments et la construction de brise-lames en mer. A l'inverse, la situation originale du littoral audois à la confluence de deux dérives littorales alimentées par deux fleuves côtiers, l'Aude et le Tech, explique un bilan très largement dominé par l'engraissement des plages depuis 1954 (d'après les travaux de Durand, 1999). La progradation du lido atteint une cinquantaine de mètres au niveau du grau de la Vieille Nouvelle, tout comme au droit des anciennes îles des Coussoules en face de La Franqui (Planches 36 et 37). L'engraissement avoisine 80 mètres au nord de l'étang des Exals, ainsi qu'au sud de Port-Leucate, et égale une centaine de mètres au nord du grau du Grazel. Les cas d'érosion sont par ailleurs effectivement dus à l'aménagement d'ouvrages portuaires qui, jouant le rôle d'épis, tendent à intercepter la dérive littorale et privent ainsi l'aval dérive d'une partie des apports sédimentaires nécessaires au maintien de l'équilibre. Ce processus explique ainsi l'érosion du littoral situé immédiatement au nord des jetées du port de La Nouvelle, pour lequel un recul d'une cinquantaine de mètres a été enregistré depuis 1954. Il en va de même pour le recul de 35 mètres mesuré à Narbonne-Plage au sud du port de plaisance et pour les déficits sédimentaires ponctuels du lido de Pissevaches situé en aval des jetées de l'embouchure de l'Aude édifiées en 1968 et en 1989. La cartographie de l'évolution de la position du trait de côte à Port-Leucate de 1962 à 1997 témoigne, par ailleurs, du recul le plus important enregistré à l'échelle du littoral audois (Planche 38). Cas d'école étudié notamment par le géographe P. Durand (Durand, 2003, 1999), la perturbation de l'équilibre morfo-sédimentaire de Port-Leucate est clairement liée à la construction des jetées du port de plaisance au début de l'année 1968. En 1962, la position de la ligne de rivage atteste d'un certain équilibre sédimentaire qui semble ne pas avoir été contrarié par l'aménagement des petites jetées du grau de Leucate en 1959. La construction de l'immense jetée sud, longue de plus de 700 mètres, en 1968, a alors sérieusement perturbé le transit. Très rapidement, les impacts sur la dynamique du littoral se sont traduits par le recul du lido de part et d'autre du grau de Leucate, qui atteint 60 mètres depuis cette date et une centaine de mètres depuis 1954, mettant en danger les villages de vacances installés juste derrière la ligne de rivage. Parallèlement, la plage s'est stabilisée et s'est engraisée de part et d'autre de l'entrée du port de plaisance. Les deux jetées semblent être responsables d'une diffraction des houles dominantes du sud-est qui place ainsi la plage dans une position d'abri. Au sud du port, la dérive interceptée a permis l'accrétion du lido d'environ 80 mètres.

Planche 38 - L'évolution du littoral au nord de Port-Leucate entre 1962 et 1997



Sources : Photographies aériennes IGN de 1962, de 1968, de 1980 et de 1997.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marnes-la-Vallée, 2004

Sans être caricatural, le bilan de la dynamique du littoral audois depuis 50 ans montre toutefois la très forte corrélation entre la variabilité de la position du trait de côte liée aux équilibres sédimentaires et l'aménagement des rivages. Dans la majorité des cas, les réponses des communes se sont traduites par la mise en défens « lourde » du trait de côte et des habitations installées au delà. Enrochements ou renforcement des digues et murs de fonds de plages ont ainsi participé à l'induration du littoral, souvent sans grand succès sur les phénomènes érosifs. Depuis la fin des années 90, les études se sont multipliées (notamment CEPREL, 1995, SMNLR, 2003) et illustrent particulièrement la transformation des pratiques de la gestion du problème de l'érosion. Les aménagements lourds de défense côtière prônés par les grands corps des ingénieurs de l'Etat ont été remplacés par des méthodes d'ingénierie écologique qui intègrent davantage la complexité du fonctionnement des milieux littoraux et la reconstitution des dynamiques naturelles⁹⁶ (reconstruction de cordons dunaires...).

4-2-2- Le renforcement de la vulnérabilité du littoral face aux risques naturels

Si l'érosion n'est pas le risque le plus important pour les habitations installées sur les lidos audois, les risques d'inondation ne sont pas pour autant absents. Si ces risques se sont accrus au cours des dernières décennies, deux facteurs l'expliquent en partie. D'une part, l'étalement de l'aménagement sur les lidos, sur des terrains extrêmement bas, rend d'emblée les habitations vulnérables aux inondations marines chroniques. La connaissance de ces risques explique d'ailleurs les premières formes de l'habitat touristique du XIX^e siècle, cabanes ou chalets sur pilotis. D'autre part, la recrudescence des tempêtes au cours des deux dernières décennies⁹⁷ contribuent largement, dans un contexte de remontée du niveau marin, à fragiliser ces littoraux face aux risques d'inondation.

La gestion des risques d'inondation

Les violents épisodes d'inondations du 12 et 14 novembre 1999 ont démontré, s'il le fallait encore, qu'il s'agissait d'un risque à haute fréquence dans le département de l'Aude. Les mécanismes de tels événements sont connus. L'ampleur des inondations est avant tout liée à la combinaison de brusques précipitations automnales, propres au climat méditerranéen, avec des phénomènes de surcotes marines. Les violentes pluies provoquent d'abord un ruissellement important sur les versants des reliefs et des crues torrentielles qui, en déposant des volumes importants de limons et d'argiles, participent à l'élévation du lit des rivières qui débordent alors dans les plaines (celle de l'Aude en particulier). L'écoulement fluvial est alors empêché par les vents de mer (le Marin ou le Grec) qui tendent à pousser les masses marines à la côte. De tels phénomènes sont loin d'être rares dans l'Aude. Entre 1985 et 1999, plus de la moitié des

⁹⁶ Nous évoquons quelques exemples précis de gestion des fronts de mer urbanisés en *Infra* : Chapitre 6, § 6-2-2.

⁹⁷ D'après une étude des phénomènes tempétueux à l'échelle mi-séculaire, le géographe P. Durand a montré que les événements les plus violents s'étaient particulièrement concentrés depuis deux décennies (Durand, 1999).

communes du département ont été touchées au moins 5 fois par des inondations (Chombard-Gaudin, 2000). Narbonne a même été déclarée 12 fois en état de catastrophe naturelle. Pour les communes littorales, les épisodes pluvieux renforcent ainsi des risques déjà importants pour les populations humaines et pour les aménagements et infrastructures si l'on ne considère que les impacts des tempêtes, dont les plus violentes en 1982 et en 1997 ont sérieusement marqué les esprits.

Commune	Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982	Type de risque d'inondation	Dossier communal synthétique	État d'avancement du DCS	PPR prescrit
Salles-d'Aude	6	Inondation avec enjeu humain	DCS notifié le 12/12/1998	-	2 PPR prescrits le 07/03/1996 et le 10/01/2000
Fleury d'Aude	11	Inondation avec enjeu humain	DCS notifié le 16/09/1998	-	PPR prescrit le 07/03/1996
Armissan	7	Inondation avec enjeu humain	DCS notifié le 28/12/1998	DICRIM arrêté	PPR prescrit le 07/03/1996
Vinassan	7	Inondation avec enjeu humain	DCS notifié le 15/09/1998	-	PPR prescrit le 07/03/1996
Narbonne	16	Inondation avec enjeu humain	DCS notifié le 15/09/1998	DICRIM arrêté	PPR prescrit le 07/03/1996
Gruissan	7	Inondation avec enjeu humain	DCS notifié le 28/12/1998	-	PPR prescrit le 07/03/1996
Bages	8	-	DCS non envisagé	-	-
Peyriac-de-Mer	9	Inondation enjeu humain à définir	DCS envisagé	-	PPR prescrit le 10/01/2000
Sigean	10	Inondation avec enjeu humain	DCS envisagé	-	PPR prescrit le 10/01/2000
Roquefort-des-Corbières	9	Inondation enjeu humain à définir	DCS envisagé	-	PPR prescrit le 10/01/2000
Port-la-Nouvelle	9	Inondation avec enjeu humain	DCS notifié le 28/12/1998	-	PPR prescrit le 10/01/2000
Lapalme	8	-	DCS envisagé	-	-
Fitou	6	Inondation avec enjeu humain	DCS envisagé	-	-
Treilles	8	-	DCS envisagé	-	-
Caves	6	Inondation avec enjeu humain	DCS notifié le 16/11/2001	-	-
Leucate	11	-	DCS envisagé	-	-

Doc. 10 : Mesures d'information et de prévention des risques d'inondation des communes du littoral de l'Aude (Ministère de l'écologie et du développement durable, 2003)

La gestion de ces risques passe avant tout par l'information et la prévention des citoyens. Les textes réglementaires ont d'ailleurs été renforcés par l'État en 1995. En plus des Dossiers Communaux Synthétiques des risques majeurs (DCS) élaborés sous la responsabilité du Préfet et transmis aux maires afin que ceux-ci mettent en œuvre une procédure d'information préventive

auprès de la population⁹⁸, les Plans de Prévention des Risques⁹⁹ (PPR) prescrits par le Préfet interviennent ainsi, par la délimitation des zones à risque, plus en amont.

Le bilan des mesures de gestion des risques pour les communes du littoral audois révèle un retard notable à l'image de tout le département, dont la situation est étudiée pour l'année 1999 par C. Chombard-Gaudin et P. Usselman (2000). Au mois d'octobre 2000 (Doc. 10), sur un ensemble de 16 communes toutes vulnérables aux inondations, au regard du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles pris depuis 1982, seulement la moitié d'entre elles se sont vues notifier des Dossiers Communaux Synthétiques par le Préfet. Par ailleurs, seulement deux d'entre eux ont été suivis des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). A ce retard s'ajoute la résistance de la majorité des élus à mener à bien les PPR dont aucun des 11 prescrits depuis 1996 n'avait été approuvé en 2003. Dans la mesure où ces documents doivent, selon la loi, être annexés aux Plans Locaux d'Urbanisme et sont ainsi opposables aux tiers, les élus locaux se retrouvent dans une situation particulièrement ambiguë où ils seraient contraints de déclarer des terrains inondables inconstructibles alors même que beaucoup sont déjà construits.

Les lidos audois face à la remontée du niveau marin

La gestion des risques d'inondation s'avère d'autant plus cruciale dans un contexte d'élévation du niveau de la mer. La difficulté pour éclairer la situation des lidos audois face au risque induit par la remontée du niveau marin réside dans la quantification même du phénomène. Pour faciliter le décodage des enjeux qui lui sont liés, deux scénarii peuvent néanmoins être proposés.

D'après les données enregistrées par les marégraphes de Sète et de Port-Vendres, le géographe P.-A. Pirazzoli a pu évaluer l'élévation du niveau marin dans le golfe du Lion de 1888 à 1958 à 0,9 mm/an à Sète et à 1,3 mm/an à Port-Vendres (Pirazzoli, 1986). Ainsi, si l'on estime, en moyenne, à 1 mm/an l'élévation du niveau marin sur le littoral audois et si l'on envisage le maintien de ce rythme dans l'avenir, l'an 2100 serait marqué par une remontée de la mer de 9,6 cm par rapport au niveau actuel. Un deuxième scénario peut, par contre, envisager l'accélération de la remontée actuelle du niveau marin. Le géologue V. Gornitz évalue alors à 0,48 m l'élévation du niveau de la mer par rapport à l'actuel en 2100 (Gornitz, 1995).

Les deux scénarii, malgré une ampleur du phénomène très différente, sont particulièrement dépendants de l'état d'anthropisation du lido. Dans l'absolu, dans le cas de cordons littoraux en équilibre naturel, leur profil et leur dynamique s'adaptent progressivement en fonction de la variation du niveau marin, tandis que le trait de côte recule. La dynamique des

⁹⁸ Les Documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) sont consultables en mairie.

⁹⁹ Les PPR ont été instaurés par la loi n° 95-101 du 2 février 1995.

îles barrières est suffisamment connue pour étayer cette hypothèse (Dolan et al, 1982). Dans le cas des lidos dont la position est fixée artificiellement par l'urbanisation (environ 40% du linéaire côtier), la dynamique sédimentaire naturelle ne peut plus répondre à de telles modifications de l'environnement. Dès lors, l'amplification de la vulnérabilité du littoral face aux phénomènes érosifs est évidente. Par ailleurs, dans le premier scénario, la faible élévation du niveau marin semble permettre son intégration progressive dans d'éventuels projets de réaménagement du littoral. Dans le second scénario, l'importance de l'élévation du niveau marin couplé à la plus grande occurrence des surcotes marines¹⁰⁰ (Durand, 1999) rendent les lidos particulièrement submersibles mettant en danger, de manière chronique, installations et vies humaines.

4-2-3- L'évolution naturelle des paysages lagunaires : vers un comblement inéluctable des lagunes ?

Face à la remontée du niveau marin, la dynamique évolutive des lagunes, leur comblement, constitue un phénomène antagoniste. Engagé depuis leur formation¹⁰¹, ce processus est à la fois sous la dépendance de facteurs naturels et des activités humaines. Le colmatage des lagunes est d'abord d'origine biologique puisque les déchets des écosystèmes se déposent progressivement sur les fonds. Il est ensuite d'origine sédimentaire. Les apports terrigènes érodés dans les bassins versants sédimentent alors, parfois combinés avec les sédiments poussés par la mer par dessus les lidos. Ces deux processus naturels ont cependant été renforcés depuis une quarantaine d'années par la densification de l'aménagement touristique et urbain et le rythme de comblement s'est ainsi accéléré. Ces processus naturels sont cependant renforcés par les impacts anthropiques d'activités et d'aménagements. Le lent comblement biologique est ainsi accéléré dans certains cas en raison de l'importance des rejets de nitrates et de phosphates qui stimulent la production biologique. Il en va de même pour le comblement terrigène. Le débit solide de certains cours d'eau a été sérieusement augmenté depuis que l'endiguement a restreint les champs d'inondation et a accru la vitesse de l'eau et donc l'érosion des berges. La pression des besoins fonciers a également accéléré les remblaiements notamment depuis l'amélioration remarquable des techniques de terrassement. Des surfaces d'eau ou de marais ont ainsi été perdues lors de l'aménagement des stations balnéaires, que ce soit dans le cadre de la Mission Racine ou en dehors. Il est alors possible de signaler la disparition, sans autre procès, de l'étang du Mourel situé au sud de Port-la-Nouvelle, qui, freinant encore à la fin du XIX^e siècle le développement de la commune, a été remblayé par la suite.

Même si les prédictions sont délicates en raison des difficultés à évaluer les flux entrants et sortants de sédiments dans les systèmes lagunaires, les vitesses de comblement, estimées à

¹⁰⁰ D'après P. Durand, les surcotes de 1 m NGF qui ont aujourd'hui une fréquence de retour de 8 ans deviendraient alors des événements annuels.

¹⁰¹ Cf *Supra* : Chapitre 1, § 1-2-3 et 1-2-4.

partir de quelques mesures descriptives de leur évolution, brossent cependant à grands traits l'hétérogénéité des situations selon les lagunes (Doc. 11).

Lagune	Volume d'eau (millions de m3)	Superficie du bassin versant (km2)	Temps de comblement (siècle)	Disparition programmée
Canet	2,3	250	0,2	Court terme
Salses-Leucate	95	85	30	Long terme
Lapalme	6	62	2	Moyen terme
Bages-Sigean	80	250	7	Moyen terme
Ayrolle	-	-	0,6	Court terme
Campignol	-	-	0,3-0,6	Court terme
Pissevaches	-	-	Comblement non achevé	Presque achevée
Vendres	0	5000	Comblement non achevé	Presque achevée
Thau	300	250	20	Long terme
Vic	14	57	6	Moyen terme
Arnel	2	353	0,2	Court terme
Méjean	6	190	0,6	Court terme
Mauguio	32	120	6	Moyen terme

Doc. 11 : Estimation des vitesses de comblement des lagunes languedociennes
En gras, les principales lagunes audoises (Source : SMNLR, 1991)

Les étangs de Vendres et de Pissevaches fournissent ainsi les exemples des comblements les plus avancés sous l'action des apports terrigènes, illustrant ainsi la réalité du phénomène. A l'échelle de quelques décennies, ce sont les étangs de l'Ayrolle, sous l'influence des apports sédimentaires marins, et de Campignol les plus menacés. Ce dernier a presque perdu en un siècle les trois quarts de sa superficie comblée progressivement par les sédiments apportés par le canal de la Réunion qui l'alimente en eau douce. A l'échelle de quelques siècles, le comblement biologique et terrigène devrait être à l'origine de la disparition de l'étang de Lapalme, puis celui de Bages-Sigean. L'étang de Salses-Leucate semble *in fine* être la lagune la moins menacée par ce phénomène du littoral régional. Cette évolution remet bien évidemment en cause le maintien et la conservation des paysages tels que nous les connaissons aujourd'hui. A partir de l'instant où l'originalité des paysages et des milieux littoraux audois est un des supports de développement touristique, cette évolution des paysages semble contrarier la durabilité de l'économie touristique.

Recul du trait de côte sous le double effet du dysfonctionnement des dynamiques morfo-sédimentaires naturelles et de l'élévation du niveau de la mer, vulnérabilité du lido face aux risques d'inondation amplifiés par la remontée du niveau marin, et comblement des lagunes, sont bel et bien les facettes d'un même phénomène, celui de la dynamique du milieu littoral dont les rythmes, les temporalités, les pulsations ne sont pas accordées aux usages denses qu'il supporte. Plus pragmatiquement, cette revue des processus pose le problème de l'intégration de l'évolution à moyen ou long terme de la frange littorale dans les pratiques de gestion de l'espace.

Il s'agit bien évidemment d'un des enjeux clés de la gestion intégrée du littoral de l'Aude. Le choix des stratégies à adopter alors est du ressort du politique. Deux scénarii très simples existent néanmoins. Dans le premier cas, la collectivité prend en charge les indemnités liées à la destruction des biens et met en défens le littoral. Dans le second cas, les risques naturels sont intégrés à la gestion de l'espace. Le coût économique et social est élevé, mais économisera certainement des vies humaines. Par ailleurs de nombreuses solutions « techniques » existent pour anticiper l'impact des processus engagés. La reconstitution des cordons dunaires et le retrait des habitations mordant le plus sur les hauts de plage peuvent réduire la vulnérabilité des lidos aux risques d'inondation. La limitation de l'endiguement des rivières, le recreusement des étangs ou l'ouverture des graus peuvent ralentir les rythmes de comblement des lagunes. La complexité des phénomènes reste cependant entière, notamment dès lors que l'on envisage la combinaison des dynamiques naturelles entre elles.

4-3- Comment la *rejuvenation* du littoral devient un impératif

Face à la gestion nécessaire de l'héritage lourd laissé par l'aménagement touristique des années 60 à 90, nous faisons l'hypothèse que la recherche d'un nouveau modèle de gestion du littoral, auquel nous consacrons la seconde partie de ce travail, coïncide avec une étape du renouvellement du développement touristique. En mobilisant les caractéristiques principales de la théorie du cycle de vie des stations touristiques, mise au point par R. W. Butler en 1980, les années 1990-2000 marquent la prise de conscience, par un grand nombre d'acteurs du développement touristique, de la nécessité d'engager une phase de *rejuvenation* du littoral.

4-3-1- Des aménagements inadaptés aux évolutions de la consommation touristique

Si les critiques des conceptions architecturales et urbanistiques des stations balnéaires réalisées par la Mission Racine ont été vives dès les premières étapes de leur construction, elles sont d'abord des points de vue d'ordre esthétique. La presse se fait bien évidemment l'écho des opinions les plus diverses :

« L'architecture des vacances a évolué [...]. Première époque : les grands gestes. Les pyramides de Jean Balladur se dressent à La Grande-Motte, et ses balcons en béton découpé se répètent en ribambelle sur les immeubles alentour. A Leucate et à Barcarès, Georges Candillis aligne derrière la plage des « carrées » en béton qui rappelleraient sa Grèce natale s'il y avait une colline pour les supporter, des cyprès, des ânes et le ciel grec [...]. Deuxième époque : la modestie régionaliste. Avec finesse et sensibilité, Jean Lecouteur dessine un port pour Cap d'Agde avec les ingrédients locaux : quais dallés, rues piétonnes, façades de hauteur moyenne, diverses et colorées (ocre, terre de Sienne, blanc), ruelles, arcades [...]. Hélas, un port méditerranéen, même correctement réinventé, perd tout son charme s'il est multiplié par trois, quatre ou cinq [...]. La même aventure se profile pour Gruissan, [...] un village charmant, vivant : un vrai site adossé à la montagne de la Clape et au vignoble [...]. Pour les constructions neuves, on a choisi la mesure et une sage innovation : le fameux voûtin, imaginé par Raymond Gleize, souvenir des années passées en Afrique du Nord, et qui ne choque pas de ce côté de la Méditerranée. Une forme douce, protectrice, dont la répétition crée un motif original [...]. Ce qui menace Gruissan, c'est plutôt, comme à Cap d'Agde, l'étalement, la redondance d'un bassin à l'autre, d'un quartier à l'autre. » (Champenois, *Le Monde*, 22 août 1981)

La répétition des motifs architecturaux est ainsi une dénonciation récurrente, auxquels certains esprits chagrins combinent le déni des concepteurs de la spécificité de chaque site, relié à leurs

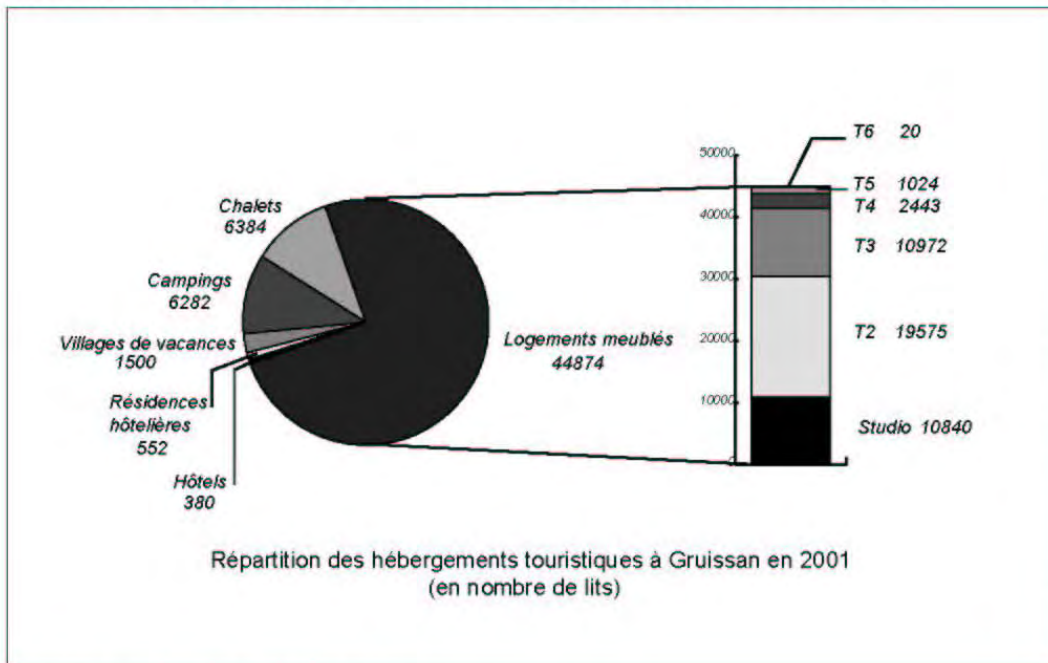
yeux à la forte centralisation de l'opération. D'une part, ces arguments ne sont guère recevables, tant les stations s'individualisent assez fortement en fonction du cadre naturel dans lequel elles s'inscrivent. D'autre part, la critique apparaît bien toute relative, compte tenu des reproches émis à la même époque, mais inversés cette fois, sur le manque d'harmonisation de la construction des fronts de mer qui sont bâtis, sans plan d'ensemble, à Port-la-Nouvelle, Narbonne-Plage ou Saint-Pierre-la-Mer !

Plus sérieusement, après que La Grande-Motte ait été surnommée la « Sarcelles des Plages » (Racine, 1980, pp. 98-99) en raison d'un surdimensionnement des capacités immobilières au détriment des équipements collectifs et des services aux habitants, la comparaison avec les grands ensembles des années 50 est amorcée. Ainsi, depuis le début des années 90, la critique se renouvelle et est toujours aussi virulente : *Le Nouvel Économiste* titrait justement en 1999, en prenant appui sur l'œuvre de la Mission Racine : « Ratage : Années 60, la France défigurée » (*Le Nouvel Économiste*, 16-28 juillet 1999). Ce sont les architectes et les urbanistes qui sont visés en particulier. Habitué des opérations urbaines, on leur reproche d'avoir plaqué sur le littoral le modèle de la « ZUP », dominant à l'époque. Ces formes de l'urbanisation¹⁰² littorale, trop identiques aux lieux de vie habituels des touristes, sont justement incriminées en raison de leur faible pouvoir attractif et des enjeux de la communication qu'ils font peser aux communes-stations balnéaires. En effet, autant jusqu'à la fin des années 80 les arguments du modernisme architectural de stations intégrées flambant neuves sont de puissants leviers auprès du public touristique, autant, à partir des années 90, les charmes des grands immeubles les pieds dans l'eau vont être plus difficiles à vanter. La construction d'un cadre de vacances adapté aux modes de vie des années 70 se retrouve ainsi mis à mal par l'évolution des goûts de la consommation touristique. C'est un phénomène qui pourrait cependant apparaître naturel si le « fordisme touristique », impulsé par la Mission Racine et actif jusqu'aux années 90, n'était pas en cause. Ce principe de l'aménagement, défini par le politologue O. Rouquan comme la production standardisée de biens et de services touristiques faisant l'objet d'une consommation de masse (Rouquan, 1996), a placé les stations, en limitant la diversification des formes urbanistiques, dans une situation assez fragile par rapport aux fluctuations du marché de l'immobilier et de la location saisonnière. La durabilité des équipements touristiques réalisés entre le milieu des années 60 et le début des années 90 n'est donc pas assurée.

Les aménagements prévus par la Mission, tout comme ceux qui lui succèdent, font ainsi la part belle aux résidences secondaires au détriment des hôtels, dont le marché vit quelques difficultés dans les années 70. De ce fait, 74,8% de la capacité d'accueil de Gruissan est

¹⁰² Nous remarquons ici à quel point cette expression est impropre, comme le remarque A. Miossec (1998), puisqu'il s'agit de construction immobilière, sans pour autant que les espaces bâtis soient nécessairement dotés de fonctions urbaines.

Planche 39 - La répartition des hébergements touristiques à Gruissan en 2001



Sources : Office de tourisme de Gruissan, 2001.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marne-la-Vallée, 2004.

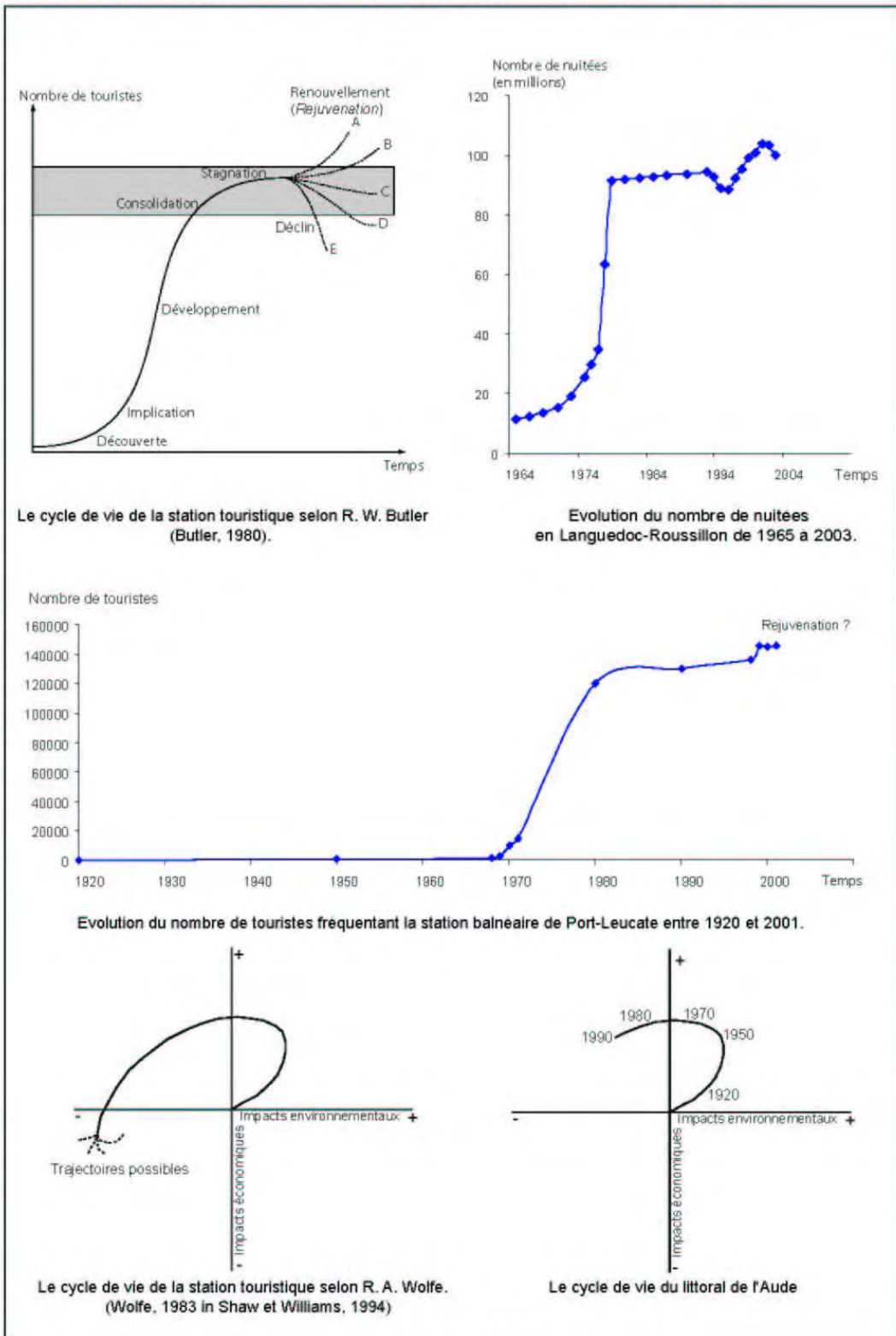
constituée de meublés en 2001 (Planche 39). Le logement standard, utilisé quelques semaines de l'année par son propriétaire et loué le reste du temps, est un appartement de petite surface à l'image du parc de meublés de Gruissan dominé par les studios et les T2 à hauteur de 67,8% (Planche 39). Si les architectes de la Mission ont défini les plans de masse des stations et imaginé les partis d'architecture, ils ont rarement pu empêcher les promoteurs, faisant pour ainsi dire l'acquisition de « droits à bâtir », de restreindre drastiquement les superficies moyennes des logements. Certains promoteurs sont ainsi devenus des spécialistes des produits immobiliers « mini-taille », mais surtout « mini-prix ». Si les villégiateurs ont rarement déboursé plus de 150 000 francs pour l'acquisition de leur résidence secondaire, leur bien, aujourd'hui peu adapté à une demande qui privilégie des surfaces plus généreuses, a très rarement pris de la valeur (un studio à Port-Gruissan ou à Port-Leucate se vend aujourd'hui entre 23 000 et 40 000 euros). S'ajoute à cette inadaptation, un vieillissement prématuré des matériaux utilisés pour la construction. La recherche d'une rentabilisation maximale de la construction de biens immobiliers vendus à très faibles prix a souvent conduit les entrepreneurs à utiliser des enduits de faible qualité ou à construire trop rapidement. Dès le milieu des années 90, le problème de la réhabilitation des logements est alors posé, et c'est en 1997 que le Conseil régional lance le premier programme de réhabilitation de l'immobilier de loisirs « Clé-Vacances »¹⁰³. Pour finir, la critique de cette standardisation d'un hébergement jugé peu concurrentiel est reprise par les grands opérateurs touristiques qui estiment aujourd'hui qu'elle empêche la commercialisation de la région à l'échelle nationale.

4-3-3- A la lumière de la théorie des cycles touristiques : une nouvelle étape du développement du littoral

Pour mieux comprendre l'enchaînement des formes du développement touristique et les mutations des pratiques de l'aménagement sur le littoral de l'Aude, la théorie du cycle de vie de la station touristique du géographe R. W. Butler (Butler, 1980) est particulièrement éclairante. Afin d'expliquer et de décrire précisément la croissance et le déclin des stations touristiques, R. W. Butler propose ainsi un modèle de leur cycle de vie sous la forme d'une courbe corrélant le nombre de touristes en fonction du temps. Selon le rythme de l'élévation de la fréquentation touristique, six étapes de la vie de la station peuvent être distinguées (Planche 40). La première étape est celle de la découverte du lieu par un petit nombre d'inventeurs attirés par la beauté du cadre naturel ou par ses caractéristiques culturelles. Le nombre de touristes reste évidemment faible tout comme les infrastructures d'accueil minimales. La seconde étape voit l'implication de quelques individus issus de la population résidente pour organiser l'accueil des touristes. Dès lors, une saison touristique tend à s'individualiser et un marché économique local à émerger. La troisième étape correspond au développement de la station caractérisé par l'arrivée d'un plus grand nombre de touristes. Le contrôle du développement passe alors aux mains d'organisation extra-régionales, tandis que les tensions entre touristes et résidents locaux se multiplient. La

¹⁰³ Cf. *Infra* : Chapitre 6, § 6-2-1.

Planche 40 - La croissance touristique à la lecture de la théorie des cycles



Sources : Butler, 1980 ; Wolfe, 1983 ; CRT Languedoc-Roussillon et Office de tourisme de Leucate.

Conception et réalisation : V. Andrieu-Boussat, Université de Marne-la-Vallée, 2004.

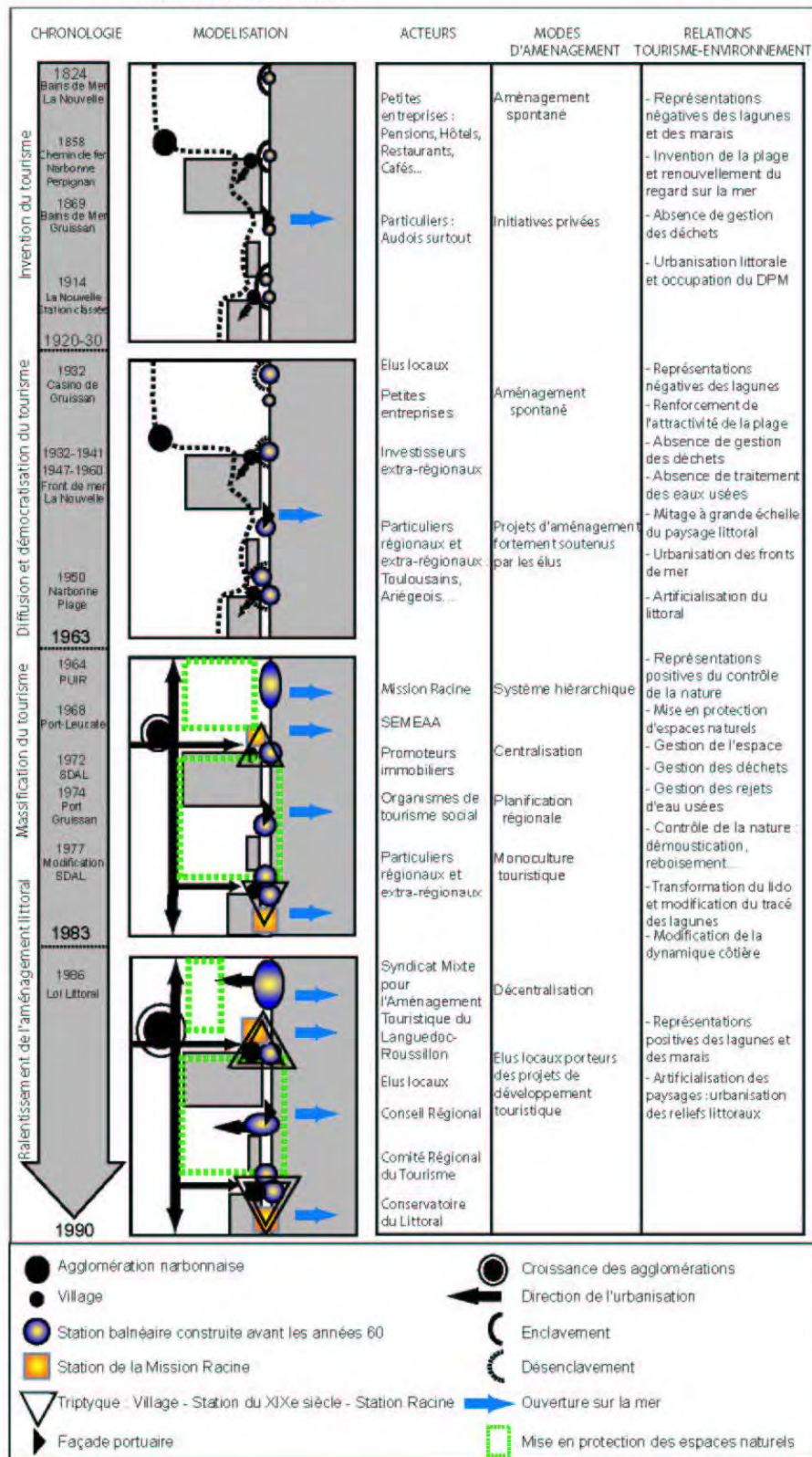
quatrième étape correspond ensuite à la consolidation de la fréquentation de la station. Même si les rythmes de croissance des flux de touristes commencent à diminuer et que les premiers équipements sont passés de mode, le tourisme s'affirme comme un des piliers de l'économie locale. La cinquième étape, la stagnation, est atteinte à partir d'un certain seuil de sa fréquentation lorsque la station se démode. Le *turn-over* important des entreprises touristiques est alors un des indices pour déceler cette phase. La dernière étape est le déclin de la station, amorcé par la fuite des touristes vers d'autres stations. Son image déclinant, elle devient la destination d'excursionnistes et de touristes de court-séjours originaires de la région proche. Ce déclin s'amplifie si aucune mesure n'est prise pour modifier cette évolution. Différents scénarii sont alors possibles selon les ressources à disposition pour assurer le renouvellement (la *rejuvenation*) du développement touristique (Planche 40).

Même si ce modèle théorique a été vivement critiqué parce qu'il intégrait peu les variations de l'offre et de la demande ou la concurrence entre stations, et que toutes les stations ne passent pas systématiquement par les six étapes décrites, il permet néanmoins de décrire et d'illustrer, pour le littoral audois, le passage (ou les prémices du passage) à une étape de *rejuvenation*. Si les allures des courbes de la fréquentation de la région, du département (nous extrapolons ici l'application du modèle aux espaces touristiques régional et départemental) et de la station de Leucate (Planche 40) ne sont pas parfaitement superposables à la courbe théorique, il n'en demeure pas moins que les différentes étapes, certainement moins caricaturales, sont distinguables. Ainsi, après deux étapes de découverte et d'implication quasiment couplées et relativement longues (plus de 70 ans), la phase de développement est amorcée au tournant des années 70. L'augmentation brutale de la fréquentation touristique entre le début des années 70 et la fin des années 80 marque l'intervention de la Mission Racine à la fois dans la construction de stations balnéaires modernes aux capacités d'accueil puissantes et dans l'appui à des campagnes de communication nationales. Remarquons au passage que cette étape est bien marquée, à l'image du modèle théorique développé par R. W. Butler, par l'émergence de tensions importantes avec la population locale¹⁰⁴. La phase suivante de la consolidation est donc atteinte très vite dès le début des années 80 ainsi que la stagnation au passage du début des années 90. L'augmentation récente de la fréquentation correspondrait alors au stade d'un renouvellement touristique.

En présentant plus précisément l'évolution de l'aménagement touristique entre 1824 (année des premiers établissements de bain de mer à Port-la-Nouvelle) et 1990, en intégrant les acteurs impliqués et les relations entre tourisme et environnement, il est possible d'affiner la lecture du cycle du développement du littoral audois (Planche 41). Si les deux premières étapes de découverte et d'implication s'étalent jusqu'aux années 20, l'étape du développement semble cependant commencer plus tôt que ce qu'il ressortait de la simple lecture des chiffres de la

¹⁰⁴ Cf. *Supra* : § 4-1-1.

Planche 41 - Evolution historique de l'aménagement touristique du littoral audois : 1824-1990



Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marse-la-Vallée, 2004

fréquentation touristique. L'origine extra-régionale d'un grand nombre d'acteurs de l'aménagement est à prendre sérieusement en compte. Ainsi, la Mission Racine marque un changement d'échelle de ce développement qu'elle n'amorce cependant pas. L'application du modèle proposé par Wolfe (1983) permet de mettre davantage en relief le rôle des transformations de l'environnement dans l'évolution du cycle de développement. La comparaison de la courbe théorique intégrant et combinant les effets positifs et négatifs sur l'économie locale et sur l'environnement, et celle que nous obtenons en combinant la croissance du nombre d'emplois locaux liés au tourisme et l'estimation de la consommation d'espaces naturels pour l'urbanisation touristique, à l'échelle du littoral audois, permet de vérifier le passage aux étapes ultimes du développement avant déclin et/ou *rejuvenation* (Planche 40).

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

C'est à ce moment crucial de la mise à jour de nombreux enjeux par les professionnels du développement touristique que la nature, et les espaces protégés en particulier, entrent en scène à leur yeux. Face à un horizon concurrentiel méditerranéen très dynamique, le premier schéma régional de développement touristique (Comité régional du tourisme, 1993) encourage un repositionnement stratégique de la communication, mais aussi un ré-aménagement de l'espace, dans lesquels la nature doit jouer un rôle clé. Si de nombreux espaces de nature¹⁰⁵ ont été mis en protection grâce à l'intervention de la Mission Racine qui n'a pas pu évacuer les questions d'environnement, l'opinion générale a néanmoins gardé en mémoire l'odeur du béton frais de cette politique flamboyante, à l'image du *Figaro* dont un des journalistes déclarait, après avoir visité La Grande-Motte, dans les années 70 :

« Et du béton, du béton, du béton. Quand l'œil demande grâce, il ne trouve que des tamaris rachitiques, de jeunes platanes anémiés, des pelouses galeuses ornées de pétunias tristouillets » (cité par Balladur, 1994, p. 102)

Les premières phases de développement touristique ont ainsi permis de constituer des réserves foncières d'une nature protégée dont les élus locaux et les professionnels du tourisme vont désormais s'attacher à en définir les rôles.

¹⁰⁵ Cf. *Infra* : Chapitre 6, § 6-1.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Notre investigation a montré sous un jour nouveau, espérons-le, l'invention du littoral balnéaire audois. Loin de constituer un discours de vérité historique, elle a permis de proposer des pistes de lecture sur l'évolution de cet espace amphibie fragile et mouvant et de saisir certains fondements de l'organisation de ce territoire touristique inscrit dans un site si singulier.

Vaste territoire amphibie étalé au pied du massif des Corbières, espace de lagunes aux contours mobiles, de sansouïres mouvantes et de plages monotones, le littoral de l'Aude est à l'écart des routes des voyageurs jusqu'au XIX^e siècle. Malgré l'évolution des moyens de transports, la région reste cependant longtemps enclavée, raison essentielle pour laquelle les stations audoises n'ont pas reçu le même succès que leurs homologues normandes ou azuréennes. L'invention postérieure, dans le cadre de la Mission Racine, d'un modèle d'aménagement du littoral inédit a permis de limiter l'urbanisation massive de la côte du Languedoc-Roussillon et de protéger certains espaces naturels mais a également initié le tourisme de masse et le « tout-balnéaire ».

Cette Première Partie était indispensable dans l'économie de notre raisonnement. Fondamentalement, elle sert à préparer l'examen de la genèse d'un nouveau mode de gestion du littoral audois, qui s'inscrit dans l'héritage idéal et matériel de la Mission Racine. De cet héritage d'une historicité qui mêle un grand nombre d'usages et d'images, les responsables de l'aménagement et du développement touristique semblent aujourd'hui embarrassés. C'est pourquoi les stratégies du re-développement sont envisagées comme une rupture avec le « fordisme touristique » et comme une alternative au tourisme balnéaire.

SECONDE PARTIE

**L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU MODÈLE DE GESTION DU LITTORAL
AUDOIS : ACTEURS, STRATÉGIES ET PRATIQUES**

INTRODUCTION DE LA SECONDE PARTIE

20 années se sont écoulées depuis l'épilogue de la Mission Racine. 20 années pendant lesquelles le cadre de la gestion de l'espace littoral a connu un renouvellement en profondeur qui s'explique par les crises des politiques d'aménagement des Trente Glorieuses et par la définition de nouvelles doctrines de la gestion des territoires. Ainsi, les lois de décentralisation ont accru les compétences des collectivités locales, l'intercommunalité a été particulièrement encouragée dans la loi Voynet de 1999, les mesures législatives en faveur de la protection de l'environnement se sont durcies à travers la Loi Littoral de 1986 ou l'action du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et les compétences en matière de développement touristique ont été redistribuées dans le cadre de la loi de 1992. Cependant, sur le littoral audois, ce sont les 10 dernières années qui ont été décisives dans la transformation du cadre de la gestion territoriale. 10 années qui séparent la naissance, en 1994, d'un projet de Parc naturel régional (PNR) au sein de l'Agence Méditerranéenne pour l'Environnement (AME) et le classement du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée par un décret daté du 18 décembre 2003.

L'objectif majeur de cette seconde partie est donc de démontrer et d'illustrer la genèse d'un modèle de gestion inédit pour le littoral audois incarné par le PNR de la Narbonnaise. Nous tenterons d'en montrer les principales caractéristiques et de mettre en exergue les éléments démontrant sa construction à la fois en rupture et en filiation par rapport aux modèles de gestion ayant pré-existé¹⁰⁶. L'intérêt de cette analyse, même si elle s'intéresse à un système dont le tâtonnement et l'empirisme ont été les règles de fonctionnement pendant une dizaine d'années et dont la stabilisation est à peine amorcée depuis la labellisation du territoire il y a quelques mois, prend tout son sens dans la mesure où il nous a été donné de vivre la démarche de classement du Parc *in situ*.

En France, ce modèle de gestion de l'espace n'est pourtant pas nouveau. Créés en 1967, les Parcs naturels régionaux s'inscrivent alors comme une alternative aux Parcs Nationaux – censés incarner de véritables sanctuaires de la nature – au cœur de l'action de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). En tentant d'articuler protection de l'environnement et développement économique dans des espaces ruraux frappés par l'exode rural et le déclin des tissus économiques traditionnels, ils sont rapidement devenus les modèles d'un développement local d'un nouveau type. En cela, ils ont fourni des terrains de recherche particulièrement fertiles aux sciences sociales et à la géographie en particulier. Les travaux de la géographe L. Laurens se sont par exemple intéressés au développement local initié

¹⁰⁶ Le développement touristique spontané relayé par la planification centralisée dans le cadre de la Mission Racine constituent les deux modèles qui le précèdent. Cf chapitres 2 et 3.

par les Parcs naturels et aux liens entre agriculture et environnement (Laurens, 1995, 1997, 1999, 2000). Méritent également d'être signalés, la démarche de synthèse de l'économiste K. B. Ghimire et de l'écologue A. S. Finger-Stich sur l'impact des Parcs sur le travail rural et la valorisation des patrimoines à partir de l'exemple du Pilat (Finger-Stich et Ghimire, 1997), ou encore les recherches récentes conduites dans le cadre de la thèse de B. Cousseau (Cousseau, 1999, 2000 ; Laurens et Cousseau, 2000) sur les stratégies de développement d'un tourisme durable dans les Parcs de montagne (Cévennes, Vosges du Nord...). D'autres auteurs les ont également examinés sous l'angle des interactions entre sociétés et espaces comme le géographe R. Lajarge (Lajarge, 2000a, 2000b ; Lajarge et Leborgne, 2000) qui s'est intéressé aux liens entre acteurs et projets de territoire ou le sociologue B. Picon dont les travaux concernent les liens entre les sociétés et la mise en protection de la Camargue, Parc naturel régional depuis 1970 (Picon, 1989, 1996, 2002 ; Picon et Ojeda, 1993).

Un territoire double : un Parc naturel régional superposé à un littoral touristique

L'originalité de notre démarche de recherche réside, en contrepoint, dans la typicité et l'unicité du contexte géographique narbonnais. Cette étude de cas du littoral audois illustre la gestion d'un littoral touristique, très aménagé et recevant des flux importants de touristes nationaux et internationaux, dans un territoire de Parc naturel régional. Il s'agit là du seul Parc naturel dont les problématiques locales ont autant partie liée avec le tourisme balnéaire « de masse » ; la majorité des autres Parcs français ont, au contraire, à gérer des espaces ruraux peu denses ou, tout au plus, des espaces péri-urbains en déclin agricole. Par ailleurs, la problématique de la gestion du littoral à travers la politique des Parcs naturels régionaux a rarement été traitée, notamment en raison du faible nombre de Parcs naturels régionaux littoraux ou même rétro-littoraux en France. En effet, ils ne sont qu'au nombre de 10 pour un ensemble de 42 PNR.

	Date de création	Nombre de communes	Superficie (ha)	Nombre d'habitants
Caps et Marais d'Opale	1968	152	130 000	186 000
Armorique	1969	39	172 000	56 000
Brière	1970	18	40 000	70 000
Camargue	1970	2	86 300	7 436
Landes de Gascogne	1970	41	262 000	40 000
Corse	1972	143	375 000	26 000
Boucles de la Seine Normande	1974	72	80 000	-
Martinique	1976	32	62 725	100 000
Marais du Cotentin et du Bessin	1991	143	150 000	64 400
<i>Narbonnaise en Méditerranée</i>	2003	20	80 000	70 000
Projet – Guyane	?	?	699 800-849 200	8872-15263

Doc. 12 : Les Parcs naturels régionaux ou les projets de Parcs français en position littorale ou rétro-littorale (Source : Fédération des Parcs naturels régionaux, 2004)

Ce contexte original fournit également et surtout l'occasion de lire les nouvelles normes et pratiques de gestion initiées par le PNR de la Narbonnaise à l'aune des concepts de la gestion intégrée, dont l'Union Européenne se fait l'écho au travers de ses stratégies. La genèse de ce modèle et la mise en œuvre de nouveaux modes de faire prennent ici un relief nouveau et éclairant. Le Parc naturel régional n'est-il pas en passe de devenir la clé de voûte du déploiement d'une gestion intégrée du littoral audois ?

Il est alors essentiel pour nous de stabiliser le sens que nous donnons à la gestion intégrée en empruntant à la fois aux champs de la recherche en sciences sociales et au domaine des politiques et des recommandations internationales. C'est cette définition globale du concept que nous plaçons au cœur de notre démarche sur la déconstruction et la compréhension du nouveau modèle de gestion du littoral audois.

Depuis que les sociétés des pays développés ont pris conscience de la dégradation de l'environnement et de la fragilisation des ressources naturelles, de nombreuses réflexions sont nées sur les modalités de la gestion de l'espace et des ressources qui lui sont liées. C'est dans ce cadre, dans les années 80, que le concept de « gestion intégrée » a fait son apparition dans les travaux scientifiques des chercheurs anglo-saxons. Particulièrement liée au développement durable, cette notion est apparue nécessaire pour traiter des problèmes situés au croisement d'un territoire, de son contexte écologique, économique et socio-politique. Ce n'est cependant qu'à partir du Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, que la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement a reconnu le concept de gestion intégrée. C'est notamment dans le Chapitre 17 de l'Agenda 21 que la CNUED émet des propositions quant à la protection des océans et des littoraux, ainsi qu'à l'usage rationnel et à la préservation des ressources biologiques dans une perspective d'exploitation durable. L'enjeu majeur est de permettre aux générations futures de disposer du même potentiel de valorisation de la planète que les générations actuelles. Le terme de gestion intégrée diffuse alors du monde de la recherche scientifique à celui des politiques publiques et des recommandations internationales acquérant ainsi une certaine légitimité politique (Kalaora et Charles, 2000). En effet, il s'agit bien là d'un énoncé normatif sur ce que doit être l'aménagement du littoral et la gestion des ressources naturelles autant que d'une définition scientifique.

La démarche de gestion intégrée procède d'une vision holistique du territoire et de chaque situation, s'opposant en cela aux logiques sectorielles. D'après les auteurs anglo-saxons et français, c'est un processus dynamique qui réunit gouvernement et société, sciences et décideurs, intérêts publics et privés dans la préparation et l'exécution des politiques de protection, de développement des espaces et d'utilisation de ses ressources. Il vise particulièrement à favoriser les choix à long terme, privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable (Miossec, 1993 ; Cicin-Sain et Knecht, 1998 ; Kalaora, 1999, 2000).

Classiquement, la procédure de gestion intégrée est initiée par les autorités supérieures, Etats et/ou communautés d'Etat, pour être appliquée au niveau local ; une fois ce processus effectué, ses modalités doivent alors s'ancrer dans les préoccupations quotidiennes des groupes socio-économiques (Miossec, 1998). Deux systèmes d'action, *top-down* et *bottom-up*, se combinent alors. A l'intégration verticale et horizontale des acteurs dans le processus de gestion intégrée, D. J. Mac Glashan ajoute les notions d'intégration spatiale et d'intégration temporelle (Mac Glashan, 2000). D'une manière identique au développement durable, la démarche porte une attention particulière aux effets d'échelles et aux emboîtements géographiques des impacts des décisions. Elle privilégie également la notion de réflexivité¹⁰⁷ permettant la prise en compte progressive des effets négatifs de l'intervention humaine par la rétroaction et la correction des impacts dans le temps (Kalaora et Charles, 2000). La gestion intégrée d'un espace littoral nécessite *in fine* que celui-ci soit compris et interprété comme un système naturel dynamique s'articulant à des pratiques sociales. La géographe M. Bodiguel définit, à ce titre, le système littoral comme un espace d'intérêts au sein duquel les ressources constituent le prétexte d'enjeux générateurs de conflits, comme un espace de pouvoirs où s'affrontent l'autorité publique et la société civile et comme un espace de régulation des normes endogènes et nationales de la gestion (Bodiguel, 1997). D'après le géographe A. Miossec, une telle démarche suppose une véritable « révolution culturelle », car elle va à l'encontre d'intérêts puissants (par exemple de certains lobbies économiques) et d'habitudes profondément ancrées dans les mentalités des principaux acteurs (Miossec, 1998). Une dimension morale et éthique accompagne alors le processus de gestion intégrée et peut s'expliquer par les rapports sociaux invisibles qui lient tous les hommes entre eux dans leur environnement naturel et par la mondialisation des questions environnementales (Bodiguel, 1997).

C'est dans ce contexte que, depuis 1992, la Commission européenne tente de mettre en place une politique coordonnée pour les régions côtières de l'Union Européenne favorisant l'harmonisation des actions locales, régionales et nationales des Etats membres : la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ou Aménagement Intégré des Zones Côtières (AIZC) sont nées, en 1994, d'une résolution du Conseil de l'Europe (Commission européenne, 1994). Les recommandations de la Commission concernent à la fois la durabilité écologique, l'équité économique et l'adaptation des mesures aux réalités culturelles locales et s'attachent à définir une vision commune aux différents Etats sur la construction de perspectives économiques et d'emplois durables, sur la genèse d'un système socio-culturel opérationnel dans les communautés locales, sur les modalités d'une gestion adéquate des paysages à des fins esthétiques, sur le maintien de l'intégrité des écosystèmes et d'une gestion durable des ressources biologiques et non biotiques des composantes marines et terrestres du littoral et sur l'intégration des zones côtières isolées dans le concert européen (Commission européenne,

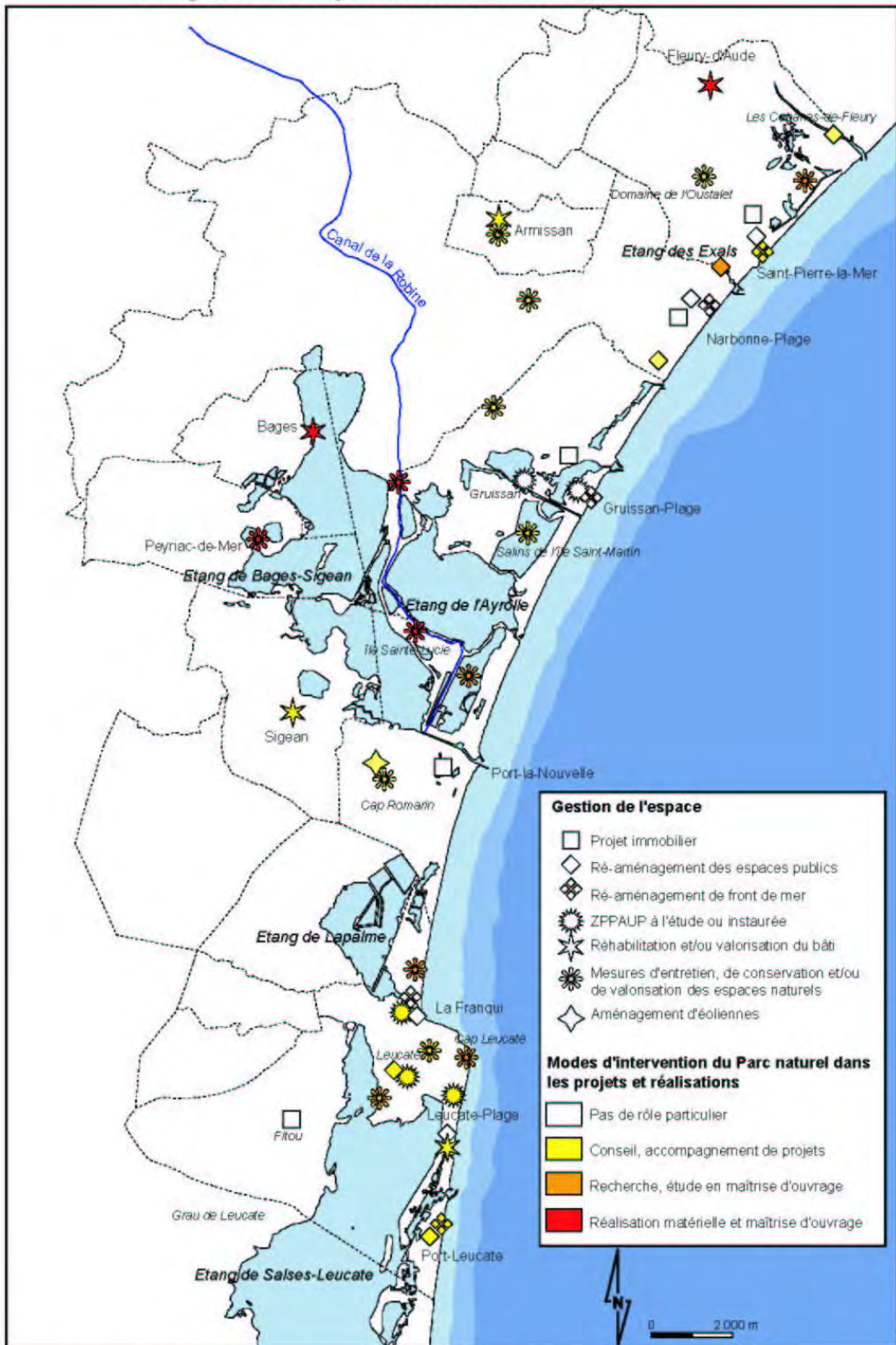
¹⁰⁷ Selon le sociologue A. Giddens, la réflexivité définit la modernité avancée dans laquelle pensée et action sont intimement liées. « La réflexivité de la vie sociale moderne, c'est l'examen et la révision constante des pratiques sociales à la lumière des informations nouvelles concernant ces pratiques mêmes, ce qui altère ainsi constitutivement leur caractère » (Giddens, 1994).

2000). Pour atteindre ces objectifs, les politiques de gestion du littoral doivent répondre à quelques grands principes. D'abord, elles doivent adopter une réflexion large, tant thématique que géographique, pour traiter les problèmes de l'espace littoral concerné en se fondant sur un corpus de données et d'informations les plus diverses possible, en intégrant les différentes échelles spatiales et en considérant les connexions géographiques (un échantillon de côte est par exemple connecté avec les littoraux voisins et avec un arrière-pays). Ensuite, ces politiques doivent recevoir le soutien et permettre la participation de toutes les instances administratives compétentes et de tous les acteurs susceptibles d'avoir une action sur l'espace littoral (habitants, organisations non-gouvernementales, élus locaux, administrations locales, administrations régionales, nationales et européennes). Elles doivent, d'autre part, procéder d'une démarche suffisamment réflexive et adaptative pour être capables de répondre à l'évolution des problèmes à plus ou moins long terme en fonction de l'afflux de nouvelles informations et de l'évolution des conditions d'action (par exemple dans le cas de la remontée du niveau moyen des mers). La synergie entre processus de gestion et processus naturels est également privilégiée, notamment par l'intégration de la dynamique des milieux naturels aux stratégies d'aménagement. Pour finir, il est vivement conseillé que les politiques de gestion mettent en œuvre conjointement de nombreux instruments tels que la législation, la planification participative, divers instruments économiques, des campagnes d'information, des accords volontaires et/ou la promotion de bonnes pratiques.

Voilà autant de principes et de recommandations sur les pratiques de gestion de l'espace littoral et sur les règles de fonctionnement des systèmes d'action qui donnent ici un canevas, une grille de lecture, du cas du littoral audois. Pour alimenter et construire cette analyse, nous disposons d'un corpus de sources particulièrement riches de sens et d'informations. Nous avons eu l'occasion de rencontrer un grande partie des différents acteurs concernés par la gestion du littoral et de collecter la majorité des documents relatifs aux projets d'aménagement produits par les services techniques des communes, par les services de l'Etat ou par les maîtres d'œuvre. La déclinaison de la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée pour la frange littorale¹⁰⁸ fournit d'ailleurs une source centrale et essentielle pour saisir les grandes

¹⁰⁸ En 1998, lors de la procédure de labellisation, la commission « Parcs naturels régionaux » du CNPN a demandé à l'AME de compléter le projet de charte par une réflexion plus approfondie sur les stations, preuve de l'importance accordée à l'intégration de ces espaces densément urbanisés au territoire d'un Parc naturel régional. L'AME a ainsi demandé la réalisation d'une étude au CETE Méditerranée (Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Méditerranée). Avec la collaboration du service littoral de la DDE (Direction Régionale de l'Equipement), ces techniciens se sont alors attelés à un travail de concertation auprès des élus et des services techniques des communes littorales qui a mené à la réalisation d'un première *Déclinaison des orientations de la Charte du Parc sur la frange littorale* (CETE Méditerranée, 1998). Ce document technique, réactualisé en 2001 par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (Syndicat mixte de préfiguration, 2001 et Richart, 2001), fournit le cadre de la gestion de l'espace littoral audois et indique les grandes lignes de conduite à suivre à l'ensemble des acteurs des communes concernées.

Planche 42 - Les rôles du Parc naturel régional de la Narbonnaise dans l'aménagement et la gestion de l'espace littoral entre 1999 et 2004



Sources : Communes de Fleury-d'Aude, de Narbonne, d'Armissan, de Gruissan, de Bages, de Peyriac-de-Mer, de Sigean, de Port-la-Nouvelle, de Leucate et de Fitou et Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boursat, Université de Narbonne-la-Vallée, 2004.

orientations du nouveau modèle de gestion. Ce document programmatique témoigne d'une démarche planificatrice à l'échelle de la façade littorale audoise et à l'échelle de chaque commune. Riche de sens, il illustre la détermination des enjeux essentiels de la gestion du littoral aux yeux des élus et du Parc naturel régional et la traduction des stratégies et des référentiels de l'action de cet acteur central dans une démarche d'action. D'autre part, nous avons également pu réaliser un inventaire des actions ayant eu des incidences sur l'espace entre 1999 et 2004 (Planche 42). La lecture de ce document permet d'ailleurs de constater, à l'échelle du littoral audois, l'éclatement des mesures d'aménagement à l'ensemble de l'espace, autrement dit l'étalement des interventions en dehors des espaces construits. Ce phénomène se semble pas compenser, par ailleurs, le maintien d'un certain tropisme littoral des aménagements, élargi aux rivages lagunaires.

Tout au long de cette partie, nous tenterons d'éclairer l'analyse du système d'acteurs et des pratiques de la gestion du littoral en questionnant régulièrement les principes de la gestion intégrée. Trois temps scandent dès lors cette démarche.

D'abord, nous posons l'hypothèse que la genèse du PNR fournit la mise en perspective de la construction d'un nouveau système d'acteurs en charge de la gestion du territoire littoral audois. L'analyse des règles qui le structurent comme du cadre normatif de l'action territoriale qu'il tend à redéfinir permettra de mettre à jour les caractéristiques de l'intégration des acteurs ainsi que les évolutions de leurs perceptions de la gestion du littoral. Coopérations partenariales, rassemblement d'acteurs autour d'un projet de territoire, gouvernance, sont autant de notions qui trouvent sur cet espace des formes originales de leur expression. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur les pratiques de la gestion de l'espace littoral elles-mêmes. Un panorama de l'action territoriale locale révèle d'ailleurs, dans les discours et les projets d'aménagement, le recours quasi-systématique à l'environnement, souvent accolé, mêlé, enrichi ou remplacé par les deux paradigmes que sont le patrimoine et l'identité. Pour finir, nous démontrerons que ce nouveau modèle de gestion intègre de manière centrale la dimension touristique du territoire. Ainsi, en proposant les modalités d'un re-développement touristique, il s'inscrit bel et bien comme un héritier des doctrines précédentes qui ont instauré la monoculture de cette économie. A l'inverse, en proposant la lecture de nouvelles images du territoire, la diversification de l'offre ou la recomposition des espaces touristiques, il témoigne de la distance que les acteurs ont pris par rapport au modèle Racine.

CHAPITRE 5 –

LA STABILISATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ACTEURS TERRITORIALISÉS :

LA DIFFICILE GENÈSE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

L'émergence d'un nouveau modèle de gestion du littoral audois est illustrée par la genèse du projet de Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Un nouveau système d'acteurs¹⁰⁹ en charge de la gestion territoriale est apparu entre 1993 et 2004 et s'est stabilisé lors de la création officielle du Parc naturel à la fin de l'année 2003. L'ambition de ce chapitre est de centrer notre analyse de la gestion du littoral audois sur ses « acteurs territorialisés »¹¹⁰ et s'inscrit dans une perspective constructiviste (Gumuchian, Grasset, Lajarge et Roux, 2003). Nous chercherons de ce fait à comprendre en parallèle la nature des systèmes locaux d'acteurs¹¹¹ dans le cadre de notre référentiel territorial, les mobiles qui guident l'action et les résultats de leurs actes, qui aboutissent, par un effet cumulatif, à l'institutionnalisation du territoire en Parc naturel.

Ce chapitre se structure à partir de trois questionnements. D'abord, nous nous interrogerons sur le processus de construction du Parc naturel régional en interprétant la place et le positionnement des acteurs principaux dans la chaîne qui conduit de l'élaboration du projet à la négociation, à la genèse d'un consensus illustrée par l'écriture et l'adoption de la charte pour finir par la création du territoire. Ensuite, quelles sont les caractéristiques de ce système d'action (re)construit autour du nouvel acteur « Parc naturel » qui existe avant sa création officielle à travers un Syndicat mixte de préfiguration¹¹² ? Nous tenterons d'en esquisser les règles inédites de fonctionnement dont nous montrerons qu'elles participent à redéfinir entièrement le cadre normatif de l'action. Concertation, gouvernance, légitimation sont autant de notions qui tendent à s'affirmer dans une nouvelle culture de l'action. Enfin, la lecture de ce système d'action initié et « intégré horizontalement » à l'échelle locale est-elle suffisante pour rendre compte de la réalité ? Il conviendra alors de l'éclairer à la lumière de sa cohabitation avec un système d'action vertical, plus ou moins hiérarchique, et de son analyse comme un territoire d'enjeux politiques afin de donner quelques clés pour interpréter et comprendre sa lente genèse.

¹⁰⁹ Nous considérons que les actions engagées par les acteurs sur le territoire littoral font système et peuvent donc se lire « à l'aide d'un ensemble d'éléments en interactions fortes, structurées, organisées et relativement stables » (Gumuchian et al., 2003).

¹¹⁰ Le concept d'« acteur territorialisé » est défini par Gumuchian et al. Comme « tout homme ou toute femme qui participe de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales. Ces acteurs contribuent à la constitution de territoires, et ce, quels que soient les niveaux d'implication et/ou leur place dans les systèmes de décision » (Gumuchian et al., 2003, p. 110).

¹¹¹ Nous nous référons aux travaux pionniers des sociologues de l'action organisée M. Crozier et E. Friedberg qui ont forgé au début des années 80 le concept de système d'action concret.

¹¹² Nous utiliserons parfois l'acronyme SMPPNRNM pour désigner le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

5-1- La négociation horizontale d'un projet de territoire : vers la stabilisation du système d'action

Ce premier point s'intéresse à la genèse du projet de Parc naturel régional en elle-même. Reconnaissant *a priori*, dans notre démarche la notion d'« institutionnalisation de l'action collective » (Duran et Thoening, 1996) par l'Etat qui définit ainsi un nouveau cadre de la gestion publique du territoire¹¹³ depuis plus d'une décennie, nous démontrerons que le projet est lié à un processus de décision horizontale qui implique en particulier les élus locaux. A travers une rétrospective de la conduite du projet, nous essaierons d'analyser les stratégies des différents acteurs en jeu, ainsi que leur positionnement dans une négociation qui fut longue de 10 ans.

5-1-1- Le rejet de l'Etat ou les conditions d'émergence d'un projet porté par les élus locaux

La volonté de contrôler la gestion des lagunes

Nous nous sommes interrogés sur la raison initiale de l'engagement conjoint des élus locaux dans une démarche de création de Parc naturel régional. Pour comprendre cette démarche, la décennie 1981-1991 est particulièrement éclairante. A la suite d'une étude paysagère réalisée par l'Agence d'Urbanisme pour l'Aménagement Touristique du Languedoc-Roussillon, ainsi que d'une étude naturaliste menée par l'Association Charles Flahaut, la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE) lance, en 1981, une procédure de réflexion pour la mise en protection des lagunes narbonnaises. Motivée par la volonté de limiter la dégradation constatée des étangs, par la nécessité d'améliorer la richesse et le potentiel biologique des milieux lagunaires et par l'objectif de « mettre en valeur à des fins de tourisme éducatif les richesses ainsi préservées » (AUATLR, 1983), la DRAE propose alors en 1982 un projet de protection du complexe lagunaire de Bages-Sigean-Ayrolle-Campagnol auprès des communes de Narbonne, Gruissan, Bages, Peyriac-de-Mer, Sigean et Port-la-Nouvelle. Ce dernier projette le classement de la partie centrale du site (englobant ainsi les lagunes, les salins ainsi que l'archipel insulaire) en réserve naturelle et du classement d'un périmètre péri-central au titre de la loi de 1930. La création d'un organisme gestionnaire de la réserve naturelle est également envisagée. Entre 1982 et 1983, la négociation des périmètres et du zonage de la réserve soulève de nombreuses tensions entre la DRAE, les communes et les associations locales et mène dans un premier temps à la suppression du zonage. Se remémorant récemment cet événement, un journaliste évoque l'unanimité dressée contre le projet et l'explique par l'importance des activités interdites alors sur le plan d'eau et ses rivages (Nappez, 2000, *Midi Libre*). En fait, comme nous allons l'expliquer, nous pensons qu'il s'agit là d'une justification tronquée, mais néanmoins utile pour comprendre le contexte.

¹¹³ Duran et Thoening ont démontré que l'action territoriale de l'Etat consiste, notamment depuis les lois de décentralisation, à institutionnaliser l'action collective « en proposant de façon peu coercitive des scènes d'action plus ou moins durables dans le temps. Celles-ci sont destinées à structurer des modes d'échange et à articuler des positions dans un contexte d'interdépendances entre des problèmes, des acteurs et des intérêts. [...] Ces types de politiques sont constitués dans l'espoir qu'à travers elles se créeront des fenêtres d'opportunité pour l'action collective » (Duran et Thoening, 1996).

D'abord, les élus, même s'ils manquent de connaissances sur la protection de la nature, ne sont pas hostiles à la mise en protection des plans d'eau, car ceux-ci constituent, à leurs yeux, des espaces dénués d'enjeux pour leurs communes. A partir de là, aux dires mêmes des maires recueillis par Combarous (1991), ils estiment qu'ils peuvent « bien faire quelque chose pour la nature », avec quelques arrière-pensées pour leur électorat, car « ça peut faire plaisir à certains pêcheurs », ainsi que pour le développement de leurs communes : « ça peut amener un tourisme ». D'ailleurs la réglementation de la réserve naturelle prévoit le maintien de la pêche dans les étangs, comme celui de la saliculture, dont la DRAE juge les usages indispensables à la conservation des milieux. Les interdictions plus drastiques touchent notamment la chasse (dont l'interdiction est projetée sur les étangs de Campagnol, de Saint-Paul et de Bages-Sigean mais aussi sur les salins d'Estarac, sur les îles de la Planasse, de l'Aute, de Sainte-Lucie, ainsi que sur le lido) et la circulation des embarcations dans des espaces restreints aux roselières, à l'anse des Galères et à l'étang de Campagnol (AUATLR, 1983). En réalité, la négociation achoppe avant tout sur la légitimité de l'Etat, à travers la DRAE, à décider de la gestion d'un espace partagé entre les communes concernées. Baignés traditionnellement dans le sentiment d'être délaissés par la Nation, certains élus nourrissent même une certaine hostilité à l'égard de l'Etat, renforcée par le sentiment de dépossession causé par l'aménagement du littoral dans le cadre de la Mission Racine. Ensuite, cette hostilité au projet est fortement accentuée par le classement des sites venant composer la couronne péri-centrale de la réserve naturelle. Cette forme de protection, relativement faible au demeurant et qui ne concerne que les rives des lagunes, est clairement perçue comme une entrave au développement des communes. L'Etat ne parvient pas non plus à ranger les associations de son côté, suspicieuses sur le règlement des usages dans la réserve, si bien que la situation s'enlise finalement jusqu'en 1987, date à partir de laquelle le projet est retiré à la DRAE et ainsi momentanément abandonné.

En 1989, la Direction de la Protection de la Nature (DPN) délègue une chargée de mission auprès du Préfet de l'Aude pour relancer et mener à bien le projet de mise en protection. Malgré la suppression du projet de classement au titre de la loi de 1930, la négociation échoue à nouveau en 1991 devant le manque de motivations des élus (aucun ne manifeste la volonté d'informer le public au sujet du projet et tous décident de se situer en fonction de la réaction de leur électorat), des associations et même de certaines institutions de protection de la nature comme le Conservatoire du Littoral. Mus davantage par des préoccupations touchant au développement, les élus ne comprennent pas ce projet de protection des lagunes, et ce, d'autant plus qu'ils ne discernent pas la possibilité d'obtenir des sources de financement pour mettre en œuvre des projets de développement plus pragmatiques et immédiats. La volonté d'assurer la gestion globale du complexe lagunaire n'a pas été abandonnée pour autant et un projet de Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) remplace celui de réserve naturelle, mais sans plus de succès.

La situation est alors à un carrefour. D'un côté, les élus ne sont pas hostiles à la mise en protection des lagunes, d'autant plus qu'ils estiment prioritaire le maintien de la qualité des

milieux naturels dont une partie de leur électorat tire des revenus (pêcheurs professionnels, entreprises salicoles, viticulteurs...) ou y pratique des loisirs (chasseurs notamment). Leur attachement à la conservation d'un territoire qu'ils considèrent exceptionnel, et qu'ils vivent comme un support de leur identité, renforce d'ailleurs ce positionnement en faveur d'une gestion des milieux. D'autre part, les élus, relayant aussi l'opinion de leur électorat, craignent une dépossession des lagunes à travers des mesures de protection venues « d'en haut », c'est-à-dire de l'Etat. Les procédures de protection menées d'abord par la DRAE, puis par la DPN, ont échoué jusqu'en 1991, faute d'une volonté de l'administration aussi forte que celle des opposants aux projets. Cet arrêt des prétentions de l'Etat est perçu comme temporaire. C'est donc pour affirmer leur volonté de maîtriser et de contrôler *leur* espace lagunaire ainsi que sa gestion que 6 communes riveraines des lagunes (Narbonne, Gruissan, Bages, Peyriac-de-Mer, Sigean et Port-la-Nouvelle), aidées par des associations de protection de l'environnement, se mobilisent, à la fin de 1993, pour demander au Conseil Régional du Languedoc-Roussillon de réfléchir à la mise en place d'un Parc naturel régional. L'outil « Parc naturel » est alors choisi au regard des volontés des élus d'amorcer le développement de l'espace lagunaire, resté en marge de l'importante croissance économique de quelques communes littorales devenues entre 1950 et 1980 d'importantes stations balnéaires comme Gruissan ou Leucate.

La construction d'une intercommunalité inédite

C'est dans ce mouvement volontaire de prise en main de la gestion des milieux lagunaires alors convoités dans le cadre de politiques plus protectionnistes que les élus narbonnais franchissent les premières étapes vers la construction de ce type. Cette démarche constitue alors la première démarche d'intercommunalité sur le littoral audois. En 1998, les communes littorales et rétro-littorales audoises ne sont concernées que par deux structures intercommunales syndicales qui coopèrent dans le cadre de la gestion des déchets notamment : le SIVOM de Coursan regroupe entre autres Salles-d'Aude, Vinassan, Armissan, Fleury-d'Aude, Gruissan et Bages, tandis que le SIVOM de Sigean est notamment composé de Peyriac-de-Mer, Sigean, Port-la-Nouvelle, Lapalme, Leucate, Roquefort-des-Corbières, Caves, Treilles et Fitou. De même, la coopération fédérative concerne essentiellement l'aménagement hydraulique à travers l'Association Interdépartementale des Basses Plaines de l'Aude qui regroupe Narbonne et Salles-d'Aude à l'ensemble des communes de l'amont de l'Aude, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la vallée de la Berre et du Rieu composé de Peyriac-de-Mer, Roquefort-des-Corbières, Sigean et Port-la-Nouvelle ainsi jointes à l'ensemble des communes du bassin versant de la Berre et, pour finir le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des bassins versants des Corbières Maritimes concernant Lapalme, Leucate, Caves, Treilles et Fitou.

La création, le 21 février 2000, du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc naturel régional marque ainsi la première coopération intercommunale aboutie de 17 communes, dont

Armissan, Bages, Fitou, Fleury d'Aude, Lapalme, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle et Roquefort-des-Corbières¹¹⁴ autour d'un même projet de territoire porté par le Parc.

Par ailleurs, c'est seulement dans un mouvement engagé plus tardivement que d'autres structures de coopération intercommunale se construisent, incitées par la loi Pasqua de 1995 sous la forme de pays¹¹⁵, puis par la LOADDT¹¹⁶ suivie de la loi Chevènement¹¹⁷ à partir de 1999. La Communauté de Communes des Corbières en Méditerranée regroupe ainsi 10 communes dont Leucate, Port-la-Nouvelle, Sigean, Lapalme, Caves, Treilles, Fitou et Roquefort-des-Corbières (auxquelles s'ajoutent Feuilla et Portel-des-Corbières). Lui faisant face au nord du littoral départemental, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (CAN) est née plus récemment, puisque son Conseil de développement, qui émane des milieux socio-économiques et associatifs, a voté le projet le 13 mai 2003. Centrée sur Narbonne, elle est composée de 18 communes dont Bages, Peyriac-de-Mer, Gruissan, Fleury d'Aude, Armissan, Vinassan et Salles-d'Aude¹¹⁸.

Le Pays de la Narbonnaise est la structure de coopération intercommunale la plus récente. Même si son Association de Promotion prévoyait, en 2000, l'intégration de 42 communes, son périmètre est revu à la baisse puisque, définitivement reconnu par arrêté préfectoral le 30 mars 2004, il rassemble finalement les 28 communes de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise et la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée. Les collectivités territoriales et des acteurs privés se sont fédérés autour de la Charte de Développement Durable du Pays, approuvée par le Préfet de Région le 9 janvier 2004, qui définit à l'horizon de 10 ans le projet commun de territoire. Le Pays est alors chargé de la coordination des actions de développement du territoire et constitue le partenaire de la contractualisation avec l'Etat et la Région (notamment dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région), tandis que les intercommunalités et autres communes gardent la majeure partie de leurs compétences. Le premier Contrat de Pays, issu d'un appel à projets à l'ensemble des partenaires de la structure et élaboré en conformité avec la Charte grâce au Conseil de Développement, relais entre les acteurs du territoire et la structure de droit public qui est l'instance officielle du Pays, a d'ailleurs été remis le 24 novembre 2003 au Préfet de Région, aux Conseils Régional et Général.

Même si c'est essentiellement à partir de 2003 que les dernières intercommunalités (CAN, Pays de la Narbonnaise) ont officiellement commencé à exister, cette situation ne montre

¹¹⁴ Les 7 autres communes à adhérer en 2000 au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc naturel régional sont : Boutenac, Coustouge, Feuilla, Moussan, Sallèles-d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude, et Saint-Nazaire-d'Aude.

¹¹⁵ Le Pays constitue l'unité d'une nouvelle organisation territoriale qui se veut plus proche des « territoires de vie et de proximité ». Son utilisation est systématisée comme territoire de projet depuis la loi Pasqua de 1995 (Alvergne et Taulelle, 2002).

¹¹⁶ La loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, appelée aussi loi Voynet.

¹¹⁷ La Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 est relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

¹¹⁸ La CAN est aussi composée des communes de Bizanet, Coursan, Cuxac-d'Aude, Marcorignan, Montredon-des-Corbières, Moussan, Névian, Ouveillan, Raissac-d'Aude et Villedaigne.

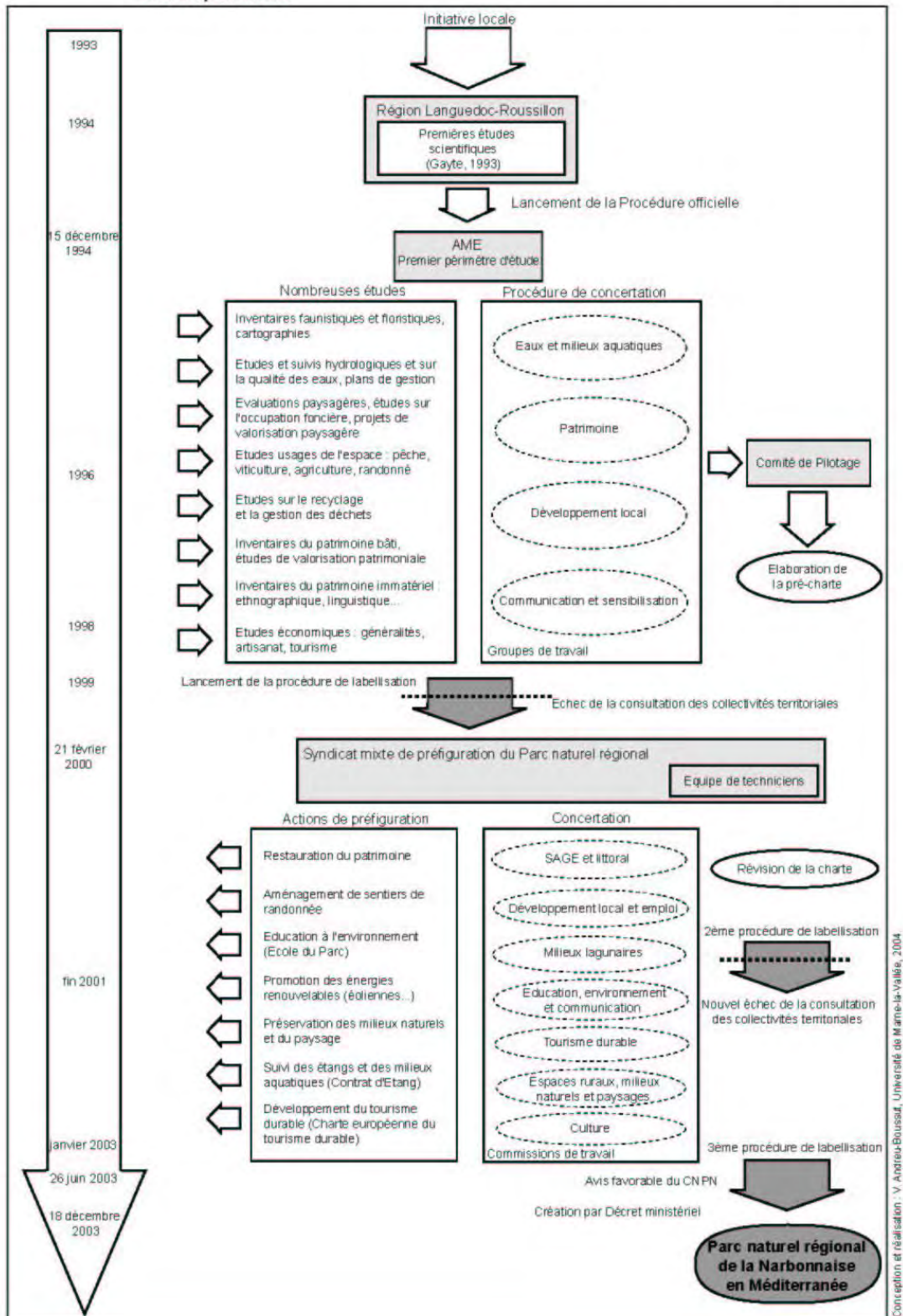
néanmoins aucun retard par rapport à l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon. Le Pays de la Narbonnaise est ainsi un des 4 premiers Pays de la région à être reconnu officiellement. Force est également de constater la rapidité avec laquelle ces coopérations se sont structurées au regard de la lente et difficile genèse du Parc naturel régional. Plusieurs éléments peuvent expliquer ces circonstances. D'abord, l'absence, avant la construction du projet de Parc, de toute intercommunalité « réelle » maintient une certaine méfiance réciproque entre les acteurs, notamment ceux de l'aire urbaine narbonnaise (Arnaud et Négrier, 2001). Le projet de Parc naturel régional initié à partir de 1994 le rapprochement entre les élus et il « fait les frais » de ce premier affrontement entre acteurs politiques. Une fois ce premier choc passé, les coopérations intercommunales semblent plus aisées à structurer. D'autre part, les projets n'ont pas les mêmes vocations. Les trois objectifs majeurs énoncés par la CAN sont de « renforcer et promouvoir l'aménagement du territoire et le développement économique par l'affirmation de la vocation environnementale, logistique, viticole et touristique de la Narbonnaise, de développer le lien social entre les habitants et de favoriser la cohésion et l'identité du territoire, et d'améliorer la qualité de vie et de répondre aux besoins de proximité des habitants par des services locaux adaptés au développement urbain » (CAN, 2003). Ces projets semblent particulièrement fédérateurs, d'autant plus qu'il s'agit de structurer une entente permettant de contractualiser et donc d'obtenir des financements pour des projets divers de développement. A côté, les axes développés dans le cadre du projet de charte du Parc naturel régional définissent la nécessité de « sauvegarder et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager », la volonté d' « assurer un développement économique et social harmonieux et durable » et d' « œuvrer pour l'émergence d'une éco-citoyenneté et d'une image de qualité du territoire » (AME, 1998). Ces objectifs, dans le cadre d'une vision patrimonialisante du territoire, affirment d'emblée une politique de développement plus restrictive, perçue comme plus contraignante, et qui génère, de fait, un consensus plus difficile à trouver.

5-1-2- Du projet à la création du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Un projet piloté par l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement : approche globale et mouvance du périmètre

La procédure de classement du territoire littoral audois en Parc naturel régional a pris 10 années. La planche 43 retrace les différentes étapes du long processus de construction d'un projet né pourtant de la volonté commune d'une poignée d'élus. Les premières études scientifiques sur le complexe lagunaire narbonnais (notamment Gayte, 1993) viennent à partir de 1993 appuyer la demande des élus locaux auprès du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. Celui-ci lance officiellement la procédure le 15 décembre 1994 en chargeant l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement de la mise en œuvre du projet et en délibérant sur un premier périmètre composé de 37 communes et de 15 communes périphériques associées (Planche 44). Le projet de

Planche 43 - La difficile genèse du Parc naturel régional de la Narbonnaise : procédures et temporalités



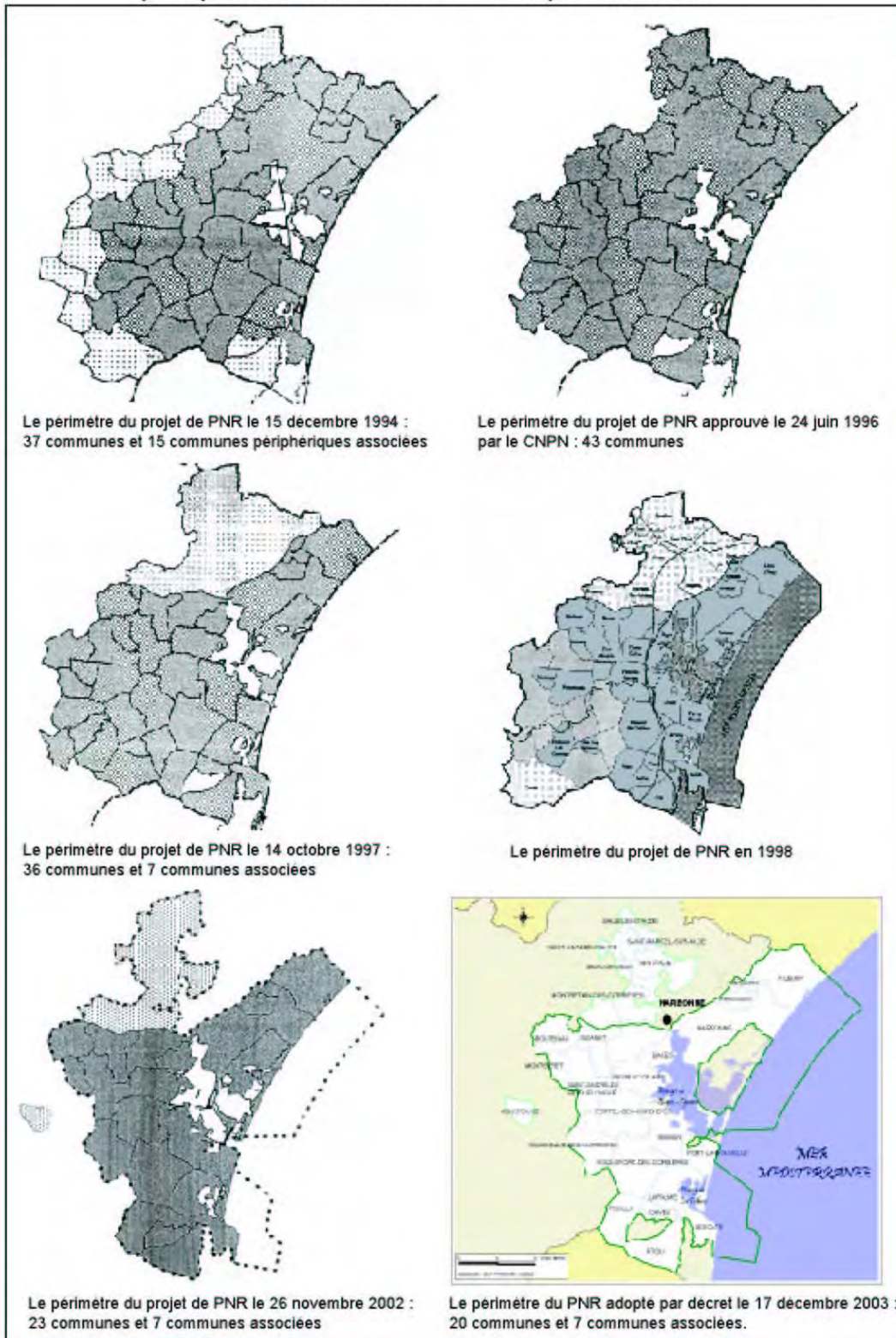
Parc naturel est ainsi, depuis le début, une émanation de la Région. Ainsi, l'AME conduit, entre la fin de 1994 et la fin de 1998, la réalisation d'un grand nombre d'études et encadre une vaste concertation (Planche 43). Une grande partie des études vise à constituer une meilleure connaissance du périmètre du projet. Les inventaires faunistiques, floristiques, des milieux naturels, les inventaires du patrimoine bâti ou immatériel, accompagnés de travaux cartographiques, sont autant d'outils didactiques qui permettent, à travers une démarche évaluative, d'asseoir la reconnaissance patrimoniale du territoire afin de légitimer le projet. La légitimation est également recherchée à travers l'élaboration d'études économiques, qui concernent par exemple l'artisanat ou le tourisme. Ces travaux démontrent ainsi la viabilité d'un développement économique local basé sur la valorisation des patrimoines. Cette démarche cognitive vise *in fine* à appréhender le territoire dans sa globalité en intégrant les évaluations patrimoniales, l'ensemble des acteurs et leurs usages de l'espace (études sur l'agriculture, la pêche, la viticulture, la randonnée...), ainsi que les enjeux environnementaux (en évaluant la qualité et les pollutions des milieux lagunaires, la dynamique des réseaux trophiques dans l'étang de Bages-Sigean...). Cette approche intégrée permet, dans un second temps, d'esquisser un certain nombre de propositions de gestion de l'espace (gestion des paysages et projets de leur valorisation, gestion de l'étang de Campagnol en rapport avec l'eutrophisation dont la lagune est victime...) destinées à coordonner des actions de préfiguration et à faciliter l'élaboration d'une pré-charte.

Parallèlement, l'AME encadre une procédure de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et les habitants. 300 personnes sont ainsi réunies entre 1995 et 1998 autour de 4 groupes de travail sur les eaux et les milieux aquatiques, sur le patrimoine, sur le développement local et sur la communication et la sensibilisation à l'environnement. La procédure progresse tant et si bien que le comité de pilotage¹¹⁹ réunissant l'ensemble des premiers partenaires adopte la pré-charte en 1996. Un projet de périmètre engageant 43 communes, lié au projet de charte, est approuvé par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) le 24 juin 1996 et entériné par le comité de pilotage le 14 mars 1997 à la suite de l'accord de 6 communes périphériques sur les 15 prévues en 1994.

Le périmètre prévu initialement subit alors des variations notables (Planche 44). Les services centraux du Ministère de l'Environnement ainsi que la Fédération des Parcs naturels régionaux demandent alors sa réduction à 36 communes et à 7 communes dites « en territoire associé », décision entérinée par le comité de pilotage le 14 octobre 1997. Ce dernier périmètre est finalement approuvé par le CNPN lors d'une consultation intermédiaire le 23 février 1998. Le comité de pilotage se réunit à nouveau le 26 novembre 1998 pour valider la version la plus

¹¹⁹ Le comité de pilotage, présidé par le président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, regroupe les communes, le Conseil général de l'Aude, les 3 chambres consulaires (Chambre d'Agriculture de l'Aude, Chambre des Métiers de l'Aude, Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne), des pêcheurs professionnels, des associations de protection de l'environnement, des Fédérations de pêche et de chasse, des services de l'Etat (DDE...)...

Planche 44 - L'évolution du périmètre du projet de Parc naturel, reflet des tensions politiques et des considérations techniques du territoire



Sources : Agence Méditerranéenne de l'Environnement et Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

récente du projet de charte (AME, 1998) et adopter un nouveau périmètre de 27 communes, dont 17 sont incluses totalement dans le territoire du Parc naturel, et dont les 10 autres sont seulement partiellement incluses. Entre temps, le projet de Parc naturel régional du Pays narbonnais est devenu celui de la Narbonnaise en Méditerranée afin de gommer définitivement toute confusion possible avec le Pays narbonnais par ailleurs en construction. A la fin de 1998, le projet concerne finalement les territoires des communes de Bages, Caves, Coustouge, Feuilla, Fitou, Fontjoncouse, Gruissan, Lapalme, Montseret, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Jean-de-Barrou, Sigean, Treilles, Villeneuve-les-Corbières, ainsi que d'importantes parties des territoires des communes d'Armissan, Bizanet, Boutenac, Fleury-d'Aude, Leucate, Narbonne, Ornaison, Port-la-Nouvelle, Salles-d'Aude, Vinassan. Cette contraction du périmètre d'étude de 1996 est en partie liée à la demande des services centraux de l'Etat de fixer la limite nord du territoire le long de l'axe autoroutier Carcassonne-Montpellier. Les 9 communes¹²⁰ intégrées dans l'étude initiale se retrouvant hors du nouveau périmètre peuvent cependant acquérir le statut de « communes du territoire associé », afin de continuer à être associées au projet de classement. Si elles souhaitent être rattachées au projet, elles peuvent être membres du futur Syndicat mixte de Gestion du Parc et s'engagent alors à respecter les orientations de la charte.

Du Syndicat mixte de préfiguration à la création du Parc : trois tentatives de classement

La charte et le périmètre ainsi validés, avant que le dossier ne soit présenté devant le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), doivent réunir, lors des délibérations des assemblées ou des conseils municipaux, l'adhésion des collectivités territoriales concernées. Relativement tard dans cette procédure engagée depuis le début de 1999, le Conseil général de l'Aude décline son adhésion, suivi par les communes de Gruissan, Sigean et Portel-des-Corbières. Ces acteurs essentiels, qui avaient participé jusqu'alors à la construction du projet (le maire de Gruissan était un des seuls élus à être particulièrement réticent au Parc naturel), invoquent le manque de garanties en matière de gestion des eaux (alors que théoriquement le Parc n'est qu'un projet), le télescopage avec le Pays narbonnais (qui est pourtant un projet plus récent)¹²¹ et l'articulation défailante avec le Pays Cathare mis en place dans l'arrière-pays audois par le Conseil général (Nappez, 2000, *Midi Libre*). Sur ce dernier point, le Schéma départemental de développement touristique pour la période 1997-2001 (CDT de l'Aude, 1997) ignore soigneusement le projet de Parc naturel régional. Le discours de Myriam Journet, responsable des stratégies marketing et communication au Comité Départemental du Tourisme de l'Aude, illustre le manque de liens entre le Pays Cathare porté par le Conseil général et le projet de Parc naturel porté par le Conseil régional :

¹²⁰ Les 9 communes situées au nord de l'autoroute Carcassonne-Montpellier et incluses dans le premier périmètre du projet de Parc naturel régional sont : Coursan, Cuxac-d'Aude, Montredon-Corbières, Moussan, Ouveillan, Sallèles-d'Aude, Saint-Marcel-d'Aude, Saint-Nazaire-d'Aude et Tuchan.

¹²¹ Cf. en *infra* dans ce chapitre où nous développons ce point.

« Nous n'avons pas de contacts avec le projet de PNR sur la Narbonnaise... la Narbonnaise est cependant englobée dans notre stratégie Aude, Pays Cathare, elle est la porte d'entrée du Pays Cathare dont nous doublons la communication dans le cadre du développement des collectivités. Nous avons peu de liens, mais nous appuyons la structuration du territoire autour des porteurs de projets, souvent des Syndicats d'appellation, la dynamique « Tourisme vigneron » est essentielle car la profession de vigneron est à défendre [...]. » (Myriam Journet, CDT Aude, rencontrée le 14 avril 2002)

Malgré cet échec, les 17 communes porteuses du projet demandent au Conseil Régional la mise en place d'un Syndicat mixte de préfiguration afin de commencer à mettre en œuvre les orientations de la charte. Le Syndicat mixte, où siègent l'ensemble des collectivités partenaires, est officiellement créé le 21 février 2000 et présidé par Claude Muléro qui est également maire de Bages. Une équipe de techniciens et de chargés de missions (certains sont issus de l'équipe de l'AME, tandis que les autres sont recrutés pour l'occasion) prend alors réellement naissance. En juin 2001, le Conseil général et le Conseil régional se mettent d'accord sur une représentativité égale du Département et de la Région dans le Syndicat mixte, ainsi que sur une participation financière équivalente. Par ailleurs, les crispations politiques s'adoucissent lorsque les deux assemblées s'entendent pour accepter, dans chacun des cas, un membre de l'opposition parmi leurs représentants au Syndicat mixte.

La procédure de consultation finale des collectivités est alors lancée, tandis qu'en octobre 2001 le Syndicat mixte demande une modification de ses statuts afin de permettre une augmentation de la représentativité de la commune de Narbonne et des 3 chambres consulaires. Cette mesure provoque l'hostilité de la commune de Gruissan et déclenche à nouveau des tensions entre les deux Conseils. Le projet est sérieusement mis en danger, si bien que son directeur, Didier Olivry, démissionne. Le président menace de faire de même, mais il se ravise finalement. Le directeur-adjoint remplace Didier Olivry et le Syndicat mixte continue son travail de préfiguration alors que la procédure de modification des statuts est déclarée illégale par le Préfet. Le périmètre est à nouveau revu et la charte est actualisée. A la fin décembre 2002, le Conseil régional, à travers son président Jacques Blanc, assure de nouveau le Conseil général de son accord de principe sur un équilibre des représentations des deux assemblées au sein du Syndicat mixte de gestion du futur Parc naturel régional. La consultation des collectivités territoriales recueille finalement les adhésions du Conseil général et des 20 communes sans que Gruissan ne délibère¹²². 7 communes sont également associées au territoire. Après un accord du Conseil régional et du Préfet de Région, c'est un projet amputé de Gruissan et de Treilles que le Syndicat mixte présente en session plénière au CNPN le 26 juin 2003. Ce dernier accepte le classement du Parc naturel, par 25 voix contre 2 (une voix contre et une abstention), et sur une période test de 5 ans (contrairement à la durée habituelle de 10 ans) pendant laquelle l'ensemble des acteurs devront montrer l'exemplarité de leur conduite à l'égard de la gestion des zones humides et au sujet de la gestion du littoral (SMPPNRNM, 2003). La commune de Gruissan pourra intégrer le Parc naturel régional au moment du renouvellement du label, soit dans 5 ans, à la seule condition de donner les preuves d'une gestion de l'environnement et de l'urbanisme

¹²² Une commune qui ne délibère pas sur son adhésion est réputée refuser celle-ci.

conformes aux orientations de la Charte. Le Parc naturel régional est officiellement créé par un décret du 17 décembre 2003 du Premier Ministre et du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et est inauguré le 17 janvier 2004 par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région.

5-1-3- La contractualisation autour du projet de Parc naturel régional : négociations croisées et recherche du consensus entre acteurs clés

Une fois le Parc né officiellement, nous disposons désormais, rétrospectivement, d'une décennie de procédure pour comprendre et analyser la nature et le contenu des négociations, le positionnement des acteurs ainsi que les dynamiques de ceux-ci. Nous tenterons, corrélativement, de comprendre la construction d'un consensus – le projet de territoire – à partir des stratégies souvent catégorielles et les interactions entre des acteurs clés comme les élus, les acteurs socio-professionnels (viticulteurs, pêcheurs...) et les habitants-usagers-citoyens. En effet, même si nous observons chaque acteur individuellement, nous soulignerons aussi que ces acteurs s'influencent réciproquement (l'élu local est au cœur de cette dynamique) et que certains individus peuvent appartenir à plusieurs catégories d'acteurs à la fois.

Un nouvel acteur et une nouvelle forme d'engagement : un Syndicat mixte et une Charte

La recherche du consensus entre les acteurs de ce territoire dans le cadre du projet de Parc naturel régional semble d'emblée d'autant plus aisée que, contrairement à des projets de protection stricte de la nature, tels les Parcs nationaux ou les Réserves naturelles, le concept même de Parc naturel reconnaît la légitimité et l'importance des questions sociales et économiques. Un Parc naturel régional est un projet de territoire dont les normes, régies depuis 1967 et revues dans un décret du 1^{er} septembre 1994, sont les suivantes : c'est « un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine » (décret du 1^{er} septembre 1994). La construction de ce territoire original est issue d'un accord entre les différentes collectivités territoriales de son périmètre pour mener de concert des actions alliant développement économique local et protection du patrimoine (AME, 1998). Dans un Parc naturel régional, il n'existe pas de réglementation stricte. L'élaboration d'une charte, signée par l'ensemble des partenaires, permet de définir les objectifs à atteindre – les règles de vie du Parc en somme –, mais ne s'impose pas comme un règlement qui sanctionnerait pénalement les infractions à la charte. L'objectif de cette contractualisation est de responsabiliser chaque acteur et de fournir un outil de travail commun à l'ensemble des partenaires. Une fois que chaque collectivité a délibéré sur son adhésion au projet, l'Etat marque la reconnaissance nationale de la qualité du territoire et certifie l'engagement de l'Etat sur le projet de mise en valeur. Le rôle du Syndicat mixte de gestion est de mener les orientations de la charte et de fournir une équipe de techniciens qui « n'est pas chargée de fabriquer le Parc par ses propres moyens, [mais qui est au

contraire] un « outil humain », une compétence technique à la disposition de tous ceux qui se sentent concernés par ce projet » (Jacques Blanc, *Lettre n°2*, juin 1997, p. 1).

Les élus au centre d'un processus de décision horizontal : un positionnement complexe

La démarche de construction du projet de Parc naturel régional est donc un processus de fédération de tous les différents acteurs concernés par la gestion du territoire projeté. Le poids relatif de chaque acteur au sein de la genèse du projet place cependant les élus au centre des attentions. La raison est double. D'abord, ceux-ci, en décidant de faire adhérer leur commune au projet de Parc, apportent « en dot » leur territoire communal au Parc naturel. Ce sont donc les élus qui font – ou défont – le périmètre du projet de Parc. La compréhension de leurs stratégies au regard du projet dépasse alors l'analyse de leur rapport au territoire, à la protection de la nature ou à sa valorisation dans le cadre d'un développement économique, car elle fait intervenir l'examen des forces politiques en jeu et le positionnement de ces acteurs dans des enjeux de pouvoir territorialisé¹²³. D'autre part, l'élu est un acteur complexe, puisque ses stratégies vis à vis du projet de Parc naturel est le reflet à la fois d'un positionnement individuel (l'élu en tant qu'individu, l'élu en tant que personnalité politique...) et à la fois de la demande de ses électeurs et des socioprofessionnels installés sur sa commune, autres acteurs parfois impliqués directement dans le projet, mais dont il relaye l'opinion.

Quoiqu'il en soit, puisque le projet émane initialement des élus des communes riveraines de l'étang de Bages-Sigean, ceux-ci sont *a priori* acquis aux grands objectifs du Parc naturel, ainsi que sur la manière de les mettre en œuvre. Les 6 communes qui portent, depuis 1994, le projet de Parc ont, pendant les 6 années de démarche, agrégé progressivement 11 autres communes. L'ensemble des 17 communes a montré une motivation commune en sollicitant la création d'un Syndicat mixte de préfiguration, créé le 21 février 2000, chargé de mettre en œuvre les orientations du projet de charte définie depuis la fin de 1998. Même si les élus appuient la procédure de création du Parc naturel, leur positionnement est en réalité plus complexe. Autant l'engagement des élus de Bages ou de Leucate est relativement entier (le maire de Bages, Claude Muléro, devient en 2000 le président du Syndicat mixte de préfiguration), autant l'implication d'autres élus paraît plus fragile à double titre. D'une part, leur engagement est d'autant plus ambigu que les habitudes de gestion communales de certains d'entre eux ne semblent pas compatibles avec les orientations de la charte. D'autre part, leur positionnement par rapport au projet de territoire est fortement influencé par certains acteurs socio-professionnels.

Pour les élus locaux les plus frileux, leur réticence concerne au premier chef les mesures réglementaires à mettre en œuvre dans la politique de protection des espaces naturels, jugées comme autant de freins au développement de leur commune. Les pratiques de l'aménagement

¹²³ Nous laissons pour l'instant de côté cette dimension politicienne que nous envisagerons en *infra* dans le 5-3. pour évoquer l'instrumentalisation du projet à des fins politiques.

dans le cadre du Parc naturel régional ne semblent pas compatibles avec l'essor de communes-baignades dont les élus, dans leur majorité, prônent l'extension de l'urbanisation. Cette position, propre à une majorité de maires de communes littorales en France et, même si elle reste profondément ancrée dans les pratiques et les représentations de l'action, vole cependant en éclats depuis ces dernières années. A ce titre, le travail de longue haleine mené par l'équipe chargée de la préfiguration du Parc naturel a profondément participé à la modification des perceptions des élus au sujet des mesures de mise en protection de la nature. Voici un exemple précis qui témoigne de ce changement : lors d'une réunion de négociation entre le Syndicat de préfiguration du Parc naturel et l'équipe municipale de Port-la-Nouvelle au sujet des modifications du PLU de la commune, à laquelle nous assistions en juin 2001, l'adjoint à l'environnement s'exprimait, au sujet de l'île Sainte-Lucie acquise par le Conservatoire du Littoral depuis 1983, en ces termes « Notre commune est bloquée de tous les côtés pour son extension, et quand je pense à l'île Sainte-Lucie... je me dis : quelle marchandise gaspillée ! » (Bonhoure, le 21 juin 2001). L'été 2003, le même adjoint au maire pressait les techniciens du Parc, délégués à la gestion de l'île, à finaliser les travaux de canalisation de la fréquentation et occupait lui-même ses dimanches à couper des branchages et à obstruer les entrées de sentiers minuscules afin d'empêcher la dégradation de « son » île, accentuée par le passage de nombreux visiteurs.

Pour illustrer l'influence de certains acteurs socio-économiques sur le positionnement des élus, l'exemple de Port-la-Nouvelle est nécessaire. Même si Henri Martin, le maire de cette commune, ne manque pas une occasion pour affirmer son engagement au sujet du Parc naturel régional, il n'hésite pas à différer la délibération en conseil municipal sur l'adhésion de sa commune lorsqu'il s'aperçoit que le périmètre du Parc englobe une partie de la carrière exploitée par les cimenteries Lafarge. Générateur d'environ 1,5 Millions d'Euros de taxe professionnelle par an, cette entreprise est la première ressource fiscale de la commune. En 2000, la société a d'ailleurs signé avec la municipalité, par ailleurs propriétaire des terrains de la carrière, une autorisation d'exploitation pour une période de 30 ans. Evidemment, le maire ne souhaite pas froisser cet acteur économique de poids, très inquiet des risques de contraintes pour ses activités que fait peser la charte du Parc naturel. Même si la charte n'a pas valeur de règlement, le groupe Lavoye et les élus nouvellois craignent cependant que des contraintes puissent apparaître lors du renouvellement de la charte, 10 ans plus tard (Rap, *L'Indépendant*, 2003). La négociation se porte alors sur la réduction du périmètre du Parc, seule condition à la délibération du conseil municipal de Port-la-Nouvelle.

Inversement, l'influence sur les élus d'autres catégories socioprofessionnelles, comme les viticulteurs ou les professionnels du tourisme, s'est souvent manifestée en faveur du projet de Parc. Le fort soutien des viticulteurs s'est vérifié assez rapidement : en 2000, le Syndicat de l'AOC Corbières, le Syndicat des Coteaux de Languedoc (Vins de la Clape), le Syndicat du cru Fitou, le Syndicat du cru Quatorze ainsi que les Vignerons coopérateurs audois et l'Union syndicale des vignerons de l'Aude sont déjà des partenaires du Syndicat mixte de préfiguration.

Le projet de classement en Parc naturel régional a été vécu par la majorité des viticulteurs comme un appui à leur propre démarche d'amélioration de la qualité des vins, engagée depuis le début des années 1990. La volonté de se défaire de l'image peu valorisante de la production viticole audoise du siècle écoulé les a notamment conduit à considérer le paysage comme une véritable stratégie commerciale. C'est parce que ce processus de patrimonialisation et de valorisation du paysage est un des objectifs de la charte du Parc que les viticulteurs ont appuyé la démarche¹²⁴, soit directement par le truchement des AOC, Syndicats de crus ou Caves coopératives, soit indirectement par l'intermédiaire des élus. Le discours des élus de Leucate en témoigne. Roger Meynier, adjoint à l'environnement et à l'urbanisme de Leucate, se positionne très nettement en fonction des acteurs professionnels leucatois particulièrement favorables au projet :

« Depuis le début, nous sommes vraiment très enthousiastes pour cette opération. L'environnement et la nature représentent en effet le véritable « fond de commerce » de Leucate. Toutes les activités économiques de la commune s'appuient sur ces deux valeurs : la viticulture, l'ostréiculture et le tourisme » (Hiron, 1999)

L'attitude des élus par rapport au projet illustre ainsi, dans la majorité des cas, l'opinion de leurs électeurs, qu'ils soient d'abord des acteurs économiques des communes ou qu'ils soient des habitants-usagers. Au sujet de ces derniers, leur opinion est soit indifférente, soit positive, mais très rarement négative. D'après un sondage Louis Harris commandé en 2000 par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, 80% de la population locale interrogée serait même favorable au projet. Les habitants semblent particulièrement en attente d'une conservation des paysages venant asseoir la construction et la pérennisation d'un cadre de vie jugé esthétique. Le renouvellement de la population audoise, notamment par des populations extra-régionales, vient renforcer cette demande en paysage dont les codes esthétiques se construisent en référence au poids des traditions culturelles ancrées localement et considérées très positivement. Le regard extérieur apporté par ces nouvelles populations participe de la reconnaissance et de l'affirmation d'un triptyque paysager composé de lagunes à l'eau claire, des parcelles de vignes entourées de murets et d'essences méditerranéennes telles que pins, amandiers ou cyprès. Cette évolution du regard sur le paysage, de l'importance qu'il lui est accordé ainsi qu'aux valeurs environnementales par ailleurs liées à celles de la conservation patrimoniale, nous semble intimement liée au profil socio-culturel de ces nouveaux arrivants (dont il est possible de dater l'origine aux années 1990) : parmi eux, populations néo-maritimes installées à Gruissan et particulièrement étudiées par le géographe Jean Rieucan (Rieucan, 1991, 1997), artistes extra-régionaux installés sur les rives des lagunes (nous pensons à Bages ou à l'exemple du peintre Piet Mogget, initiateur d'une dynamique artistique cristallisée autour du Lieu d'Art

¹²⁴ La valorisation paysagère du plateau de Leucate, par ailleurs terroir viticole en perte de vitesse, est un bon exemple à cet égard : « L'idée est que les touristes associent la qualité des paysages et du territoire à celle des vins qui y sont produits. Les circuits doivent inciter logiquement les promeneurs qui découvrent le site à se diriger vers la cave. D'ailleurs, cela entre tout à fait dans l'optique du projet de Parc qui propose d'aider les caves qui s'engagent dans une démarche de mise en valeur du territoire environnant pour une meilleure commercialisation de leurs produits. » (Joël Castany, Président des Vignerons du Cap Leucate, *Lettre n° 1*, déc 96, p. 4)

Contemporain (LAC) au hameau du Lac à Sigean...), populations retraitées de plus en plus présentes à Gruissan ou à Leucate...

Pour finir, l'hostilité de certains élus prend racine dans la volonté de maintenir leur indépendance de décision sur leur territoire communal souvent considéré comme un véritable « fief ». Dès lors, toute construction intercommunale dans le but de bâtir des actions prises en commun (avec d'autres élus et/ou d'autres acteurs potentiels...) est vécue comme une perte de liberté et comme l'acte de naissance d'un processus d'ingérence. Initialement, c'est cette volonté de réappropriation d'un espace, aménagé un temps par la Mission Racine, qui a permis la naissance du projet de Parc naturel régional dans le but de rejeter toute tentative d'action d'origine extra-locale. Et paradoxalement, c'est à nouveau ce sentiment qui freine l'intégration communale dans le projet. Nous l'avons évoqué dans le 5-1-1, l'histoire ancienne et récente du Languedoc et du Roussillon explique en partie cette conception de l' élu par rapport aux acteurs et aux territoires qui l'entourent. Dans le cas avéré de Gruissan, comme pour d'autres communes littorales, une telle attitude s'explique également par l'isolement dans lequel sont restés les villages côtiers jusqu'aux années 50. L'isolement, d'origine géographique puisque Gruissan ou Leucate sont longtemps restés dans une situation insulaire ou presque insulaire, ou d'origine culturelle¹²⁵, a en effet renforcé ce sentiment de méfiance par rapport à l'extérieur. Les pêcheurs professionnels de l'étang de Bages-Sigean témoignent particulièrement de cette conception :

« Il est clair que nous ne serons pas assez représentés au sein du Parc pour faire entendre notre voix et que nous risquons de subir des décisions prises par d'autres. » (Denis Bess, Second Prud'homme pêcheur de Gruissan, le 3 juin 2002)

Cette peur de l'ingérence, doublée d'arrière-pensées politiques – comme nous le verrons plus loin, s'est notamment manifestée dans de nombreuses négociations dont l'enjeu assumé était la représentativité au sein du Syndicat mixte, de préfiguration ou de gestion, du Parc naturel régional. De peur de perdre des collectivités locales clés comme Narbonne ou Gruissan, le projet de Parc a accédé régulièrement à ces requêtes. Pendant la seconde procédure de consultation des collectivités, ce positionnement du PNR (en demandant à ce que Narbonne et les Chambres consulaires soient légèrement sur-représentées par rapport aux autres collectivités) a causé le refus d'adhérer du Conseil général et de Gruissan et a mené au blocage complet de la dynamique de projet. La négociation a ses limites que la politique ne tolère pas.

La réticence des pêcheurs et des chasseurs ou comment enrayer le processus de labellisation

Finalement, les chasseurs (et notamment l'Association Communale de Chasse Agréée de Gruissan) et les pêcheurs en étang sont les seuls acteurs dont l'opposition au projet est restée grossièrement identique tout au long d'une décennie de négociation. Comment expliquer leur refus ?

¹²⁵ Nous renvoyons le lecteur au chapitre 2.

Lors de la dernière procédure officielle de labellisation, l'ensemble des chasseurs de l'ACCA de Gruissan, derrière leur président affirmant (lors d'une réunion entre le Syndicat mixte de préfiguration du PNR et l'ACCA à la mairie de Gruissan au printemps 2003) que « la chasse et les chasseurs ne sont pas à vendre pour la simple raison que dans la charte proposée, on ne parle pas de chasse », ont démontré le paradoxe de leur positionnement. D'abord, à force de s'être enfermée dans des oppositions très fermes et parfois violentes, notamment à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO Aude) qui gère un camp de bagage à Gruissan, l'ACCA s'est isolée si bien qu'elle ne semble plus percevoir les règles de fonctionnement du nouveau système d'acteurs centré sur le projet de Parc naturel. L'association des chasseurs se stigmatise, se met ainsi volontairement au banc du système, et se perçoit dès lors elle-même comme un acteur méconnu. Ce positionnement double, puisqu'il est à la fois un isolement réel construit par rapport à quelques acteurs du territoire et à la fois un isolement perçu comme tel – une représentation de sa propre place dans le système d'acteurs –, explique alors pourquoi elle envisage le projet de Parc naturel comme un système verrouillé de l'intérieur. Nous comprenons alors pourquoi l'adhésion apparaît aux chasseurs comme une instrumentalisation et une perte sèche de liberté d'opinion et d'action. La peur de l'avenir se mêle à cette représentation du nouveau système d'action : « nous chasseurs, que faisons-nous là-dedans, car l'adhésion au PNR durera 10 ans, même si le projet ne tient pas la route, que nous restera-t-il ? » (*L'Indépendant*, 1^{er} avril 2003) alors qu'en restant extérieurs au projet, ils ne maîtrisent pas plus le devenir de leurs usages des rives des lagunes.

La stratégie des pêcheurs, face au projet de Parc, semble également complexe, peut-être plus ambiguë que celle de l'ACCA de Gruissan. La trentaine de pêcheurs réunis au sein de la Prud'homie de Gruissan ont été invités par le maire de la commune à prononcer leur opinion quant à l'adhésion de cette dernière au projet de Parc naturel régional. Réunis le 29 mars 2003, les pêcheurs votent finalement à 16 voix contre l'adhésion de Gruissan et à 10 voix pour, témoignant ainsi de leurs divergences. Lors de deux votes précédents l'ensemble des pêcheurs de la prud'homie était opposée au projet, cette évolution de leur opinion est en grande partie liée au travail de l'équipe du Parc qui, lors de plusieurs réunions, a tenté d'expliquer les règles du fonctionnement du Syndicat mixte et de la charte. Le premier Prud'homme de Gruissan, Jean-Jacques Galy, témoigne de cette division récente de l'opinion :

« Je suis partagé sur ce projet. Certes, c'est un outil de travail qui peut nous apporter beaucoup et nous aider. Mais on ne sait pas ce qu'il adviendra d'ici huit ou dix ans. Des dispositions ou mesures peuvent être prises et avoir pour effet de limiter toute activité sur les étangs. Aujourd'hui, on n'a aucune garantie. Et cela est préjudiciable pour les professionnels. On a peur de l'avenir, car on ne sait pas de quoi demain sera fait. » (Jean-Jacques Galy, Premier Prud'homme pêcheur de Gruissan, *Midi Libre*, 3 avril 2003)

La réticence sur le projet se cristallise autour des craintes des possibles limitations de leurs activités, à l'instar des chasseurs. Les pêcheurs se mettent alors en position de défense dont l'argument fondamental est leur habitude d'une gestion *précautionneuse* (les acteurs institutionnels diraient *soutenable*) des ressources biologiques des lagunes. Se blanchissant ainsi de toute responsabilité dans la dynamique des stocks biologiques dont les éventuelles diminutions ne seraient alors liées qu'à des problèmes de pollution, ces usagers désignent

comme infondées toutes les contraintes qui pourraient leur être imposées. Le 3 avril 2003, les journalistes de *Midi Libre*, qui ont rencontré les principaux protagonistes de la Prud'homie, titrent leur article « Gruissan : les pêcheurs toujours hostiles au parc, Moins catégoriques que par le passé, ils demandent à être représentés au sein de la structure » illustrant ainsi le faux enjeu que les pêcheurs souhaitent faire valoir face à l'opinion publique. Effectivement, certains pêcheurs (dont le second prud'homme) souhaiteraient que la prud'homie soit représentée au sein du Parc et cette demande apparaît évidemment bien légitime. C'est en appuyant l'adhésion de leurs élus au projet et à sa charte qu'ils obtiendraient un droit de regard sur le Parc et ses actions de gestion des milieux lagunaires. Alors quid du problème ? Le métier de pêcheur est vécu comme un emploi marginal, à l'écart de la société, de ses préoccupations et de ses rythmes de vie, mais aussi profondément ancré en elle, les règles de vie du pêcheur étant issues de traditions séculaires. L'usage des lagunes comme d'un moyen de subsistance est également vécu comme une pratique marginale : le déclin du nombre de pêcheurs durant le XX^e siècle face à la croissance des activités de loisirs en est à l'origine. Ce qui empêche la majorité des pêcheurs d'adhérer semble être plutôt une crainte de ne pouvoir faire entendre leur voix (qu'ils jugent bien faible tant ils se sentent à l'écart d'une société qui s'affère autour d'eux), alors même qu'il s'agit de préoccupations qui ne sont pas les leurs. Ce syndrome de la marginalisation se retrouve dans les propos du 1^{er} Prud'homme de Bages-Port-la-Nouvelle : « Je ne suis pas hostile au Parc, mais à la condition de le faire fonctionner démocratiquement. On entend des promesses et on ne voit rien arriver [...]. Le comité local de pêche mérite d'être pris en considération et j'attends » (*L'indépendant*, le 3 avril 2003). Or le Comité local des pêches, pour que la démocratie s'exprime, doit, au sein du Parc, être entendu au même titre que d'autres acteurs s'intéressant aux milieux lagunaires, comme certains acteurs touristiques, mais dont les pêcheurs ne reconnaissent pas la légitimité d'action sur le même territoire.

Finalement, la prud'homie et les chasseurs de Gruissan (dont l'ACCA se positionne d'une manière beaucoup plus radicale que les autres chasseurs audois) sont des acteurs relativement périphériques dans la démarche de classement en Parc naturel régional. Certes, leur intégration au projet aurait permis une gestion plus « intégrée » des milieux lagunaires mais leur positionnement ne remet en cause la démarche que parce que les élus gruisanais décident à travers leur décision de ne pas délibérer au sujet du Parc et de relayer l'opinion des chasseurs et des pêcheurs.

5-1-4- L'élargissement du partenariat à de nouveaux acteurs : vers un système d'action multipolaire

Les actions de préfiguration menées particulièrement depuis la fin des années 90 (aménagement de sentiers de randonnée autour des lagunes comme à Peyriac-de-Mer ou le long du canal de la Robine, mesures de valorisation du patrimoine architectural de Sigean, mesures de valorisation des produits issus de la saliculture ou de la viticulture, formation des artisans aux techniques traditionnelles de construction et de rénovation...) ont alléché certains acteurs

socioprofessionnels en donnant à voir concrètement les bénéfiques à retirer des missions du projet. La démarche de création du Parc a ainsi donné des garanties à de nouveaux acteurs (entreprises touristiques...) qui, en devenant partenaires, ont affirmé leur repositionnement en tant qu'acteurs territorialisés. C'est une analyse de la complexification du système d'action par l'intégration de ces nouveaux acteurs que nous donnons ici à voir. Nous démontrerons aussi que cette croissance numérique des acteurs en présence semble s'accompagner d'une redéfinition complexe de leurs attributions, ainsi que d'une réorganisation de ceux-ci en réseaux.

L'entrée en scène de nouveaux acteurs

Dans ce nouveau contexte de l'action locale dans lequel les acteurs ou les individus bénéficient de marges de manœuvres inédites, le partenariat autour du projet de territoire s'est ouvert à de nouveaux acteurs. Comme le remarque Mabileau, « il s'agit de pouvoirs multiples qui se manifestent à côté des intervenants traditionnels, administrateurs et politiques, et se profilent dans la société civile sous la forme des groupes d'intérêts, des associations et des entreprises » (Mabileau, 1999). La construction du projet de Parc naturel a ainsi mis en exergue l'entrée en scène, sur le littoral audois, de deux types d'acteurs initialement distincts : les associations de protection de l'environnement et les entreprises touristiques. Il est vrai que certaines associations environnementalistes ont une existence déjà ancienne ainsi que de nombreuses expériences¹²⁶. Cependant, elles affirment depuis une décennie leur participation à la gestion du littoral et y gagnent d'ailleurs une certaine légitimité à la fois face aux habitants de la narbonnaise et face aux collectivités territoriales. Ce phénomène peut s'expliquer par le débordement et l'élargissement de leurs activités initiales. Plus seulement militants pour la défense de la nature, Les Ecologistes de l'Euzière sont aussi devenus, par exemple, des gestionnaires d'espaces naturels ainsi qu'un bureau d'études et de conseil en gestion et en valorisation de l'environnement. Le face à face traditionnel qui opposait ainsi associations de défense de la nature et administrations ou collectivités locales dans les années 70 s'est ainsi estompé et les associations sont devenues des partenaires à part entière consultés quand leurs compétences sont requises.

La procédure de labellisation du Parc naturel a aussi illustré le positionnement d'entreprises ou d'associations oeuvrant dans le développement touristique comme acteurs territorialisés. Cette participation à la création du territoire relève d'une démarche stratégique de leur part. En participant à l'élaboration des actions de gestion du littoral audois – en affirmant tout au plus leur positionnement dans les stratégies construites par les techniciens du Parc – ces acteurs économiques s'assurent une maîtrise de leur support de travail. L'association Bardane culturelle et touristique qui s'assure ainsi de la préservation d'un paysage et de l'assurance d'un réseau de sentiers entretenus, ressources essentielles pour assurer la satisfaction des groupes de visiteurs que ses guides-accompagnateurs de montagne encadrent. Il en va de même pour la

¹²⁶ La Société de Protection de la Nature (SPN), Comité de l'Aude, est la plus ancienne puisqu'elle a été fondée par Magali David en 1970.

galerie d'art l'Étang d'Art, installée à Bages ainsi qu'à Port-Leucate, qui en choisissant d'intégrer le projet de territoire, tente de consolider une attractivité des lieux qui conditionne le maintien d'un taux de fréquentation suffisamment rentable économiquement et qui assure une bonne visibilité des artistes. Ces exemples témoignent de la complexification des statuts de ces acteurs qui ne sont plus de simples agents économiques, mais qui entendent bien participer à la gestion du territoire sur lequel ils développent leurs activités. Leur légitimité est acquise *a priori*, au sein du syndicat mixte de gestion du Parc, puisqu'ils extraient une rente économique du territoire au même titre que les viticulteurs ou les pêcheurs, que celui-ci soit d'ailleurs un support d'activités ludiques ou un faire-valoir et un instrument de notoriété.

A l'occasion, ces acteurs, même s'ils ne sont pas institutionnels, développent publiquement et en toute légitimité un discours positif sur le projet de Parc. Pour illustrer notre propos, nous avons relevé, dans la presse locale ainsi que dans des documents rendus publics, leur incursion sur la scène publique, au même titre que des acteurs institutionnels, au moment de la dernière étape de la procédure de création du Parc naturel régional¹²⁷. Le refus de la commune de Gruissan de délibérer sur le Parc naturel régional a été l'occasion de voir émerger un ensemble d'acteurs partenaires du projet sur la scène publique :

- Des associations de protection de l'environnement :

« J'éprouve assez d'amertume en tant que militante depuis plus de 50 ans pour un environnement protégé où l'homme aurait une place de choix, de voir que dix ans de travail aboutissent à un échec par le fait de quelques uns qui font passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt général. » (Magali David, Narbonne Environnement, *Midi Libre*, 10 mai 2003).

« Nous vous demandons de mesurer votre responsabilité dans l'hypothèse d'un échec du projet tant il nous semble important que ce magnifique Pays de la Narbonnaise puisse se doter d'un outil comme le Parc naturel régional » (Jean-Paul Salasse, Les écologistes de l'Euzière, *Midi Libre*, 2 mai 2003).

« Nous sommes étonnés de votre immobilisme qui prend en otage tous les élus déjà engagés, les habitants du narbonnais qui attendent la création du Parc depuis des années [...]. Votre non délibération est une fuite devant les responsabilités qui vous incombent en tant qu'élus. » (Catherine Brunet, Cernunnos, *Midi Libre*, 2 mai 2003).

- Et des professionnels du secteur des loisirs et du tourisme :

« Nous avons été choqués de votre décision de surseoir. Le Parc naturel régional est un atout pour les communes, les associations, les habitants... » (Lutins des Mers, *Midi Libre*, 2 mai 2003).

« Il faut que le projet de Parc aboutisse, il y va de l'intérêt majeur du tourisme en Narbonnais » (Henri Forgues, Escapades en Pays narbonnais, Lettre au maire de Gruissan en date du 30 avril 2003).

Leur positionnement en faveur du Parc, légitime tant aux yeux des habitants que des collectivités territoriales, intervient pour tenter de raisonner le maire de Gruissan en usant des ressorts de la condamnation morale et de l'intérêt de tous.

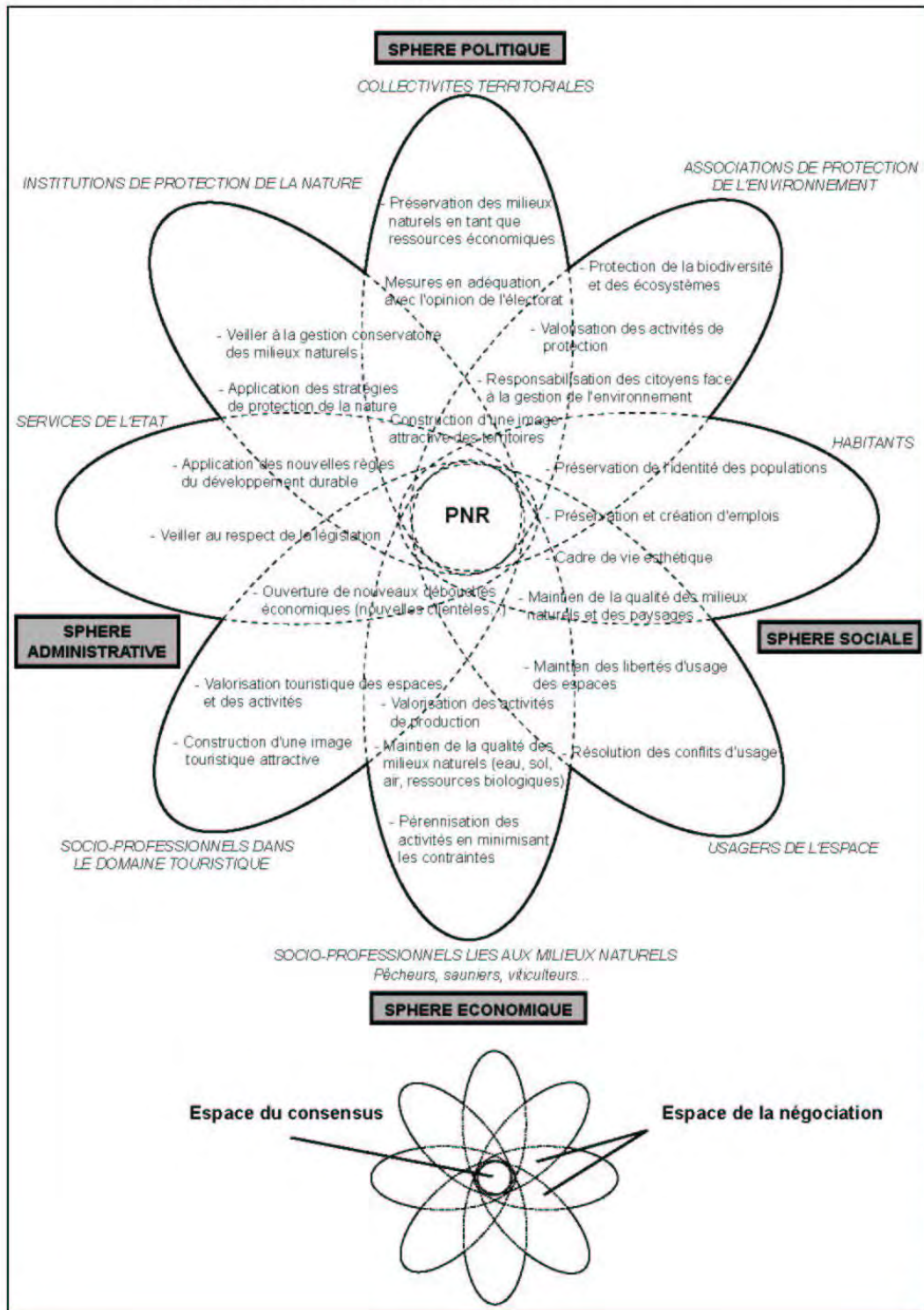
¹²⁷ Nous détaillons avec précision ce moment clé de la genèse du projet de Parc naturel régional dans le 5-3.

Des acteurs aux contours plus flous : vers la constitution d'acteurs touristiques multi-casquettes organisés en réseaux ?

Associations de protection de l'environnement et professionnels du secteur des loisirs et du tourisme sont entrés, sur le littoral audois, dans une phase de recomposition essentielle. Les limites de leurs activités respectives militantes et économiques, l'engagement pour la défense de l'environnement et le développement des activités touristiques, sont désormais flous voire dépassées. Comme nous l'avons précédemment évoqué au sujet de l'association Les Ecologistes de l'Euzière, certaines associations de protection de l'environnement ont récemment intégré la fonction de la valorisation de l'environnement. Initié préalablement avec des objectifs affirmés d'éducation à l'environnement, ce nouveau savoir-faire s'est aussi adressé *de facto* au public touristique. Inversement, une partie des associations et des entreprises du domaine du tourisme et des loisirs a saisi l'opportunité de développer des activités liées à l'environnement ou de se saisir de l'environnement naturel comme d'un puissant générateur de nouvelles clientèles. Les frontières entre ces deux types d'acteurs ont donc tendance à tomber, leurs stratégies respectives étant de plus en plus proches. D'autres acteurs économiques comme certains viticulteurs sont également devenus des acteurs touristiques en faisant l'acquisition des compétences requises (marketing, communication, réglementations concernant la création d'hébergements...) grâce à l'appui du Parc naturel régional (transfert de compétences, recrutement...) et à leur structuration en un réseau de professionnels, par exemple derrière l'AOC Corbières. Une grande partie des vigneronns de cet AOC sont devenus en quelques années l'association « Tourisme vigneron en Corbières Méditerranée », véritable agence de voyages haut de gamme. La structuration en réseaux est ainsi un des traits majeurs de la recomposition de cet horizon d'acteurs. Un grand nombre des sites touristiques du littoral audois et de son arrière-pays proche se sont réunis dans une association « Escapades en pays narbonnais » autour d'une charte de qualité qui déclare assurer un développement touristique durable. Dans la même perspective, une grande partie des associations de protection et d'éducation à l'environnement se sont réunies au sein du « Graine Languedoc-Roussillon ».

Ce nouveau système d'action est issu d'un partenariat inédit entre des acteurs locaux, au centre desquels se trouvent une grande partie des élus du narbonnais. Le projet de territoire, devenu officiellement Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, orchestre ainsi l'« intégration horizontale » d'une nébuleuse complexe d'acteurs territorialisés liés à la gestion de l'espace littoral audois (Planche 45) . Le consensus de ces derniers autour de la charte et du périmètre a montré une dynamique dont la gestation s'est révélée complexe. Dans cette négociation, force est également de constater la focalisation pour la majorité des intervenants rencontrés sur une vision relativement floue du projet plutôt que sur ses aspects concrets. Cette appréhension de « l'esprit » du projet plutôt que de sa « lettre » est parfois à incriminer dans la

Planche 45 - Le Parc naturel régional : espace de négociation et de recherche du consensus entre les différents acteurs



Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marne-la-Vallée, 2004.

genèse de situations d'oppositions (pêcheurs, chasseurs...) qui ont souffert d'une certaine méconnaissance des enjeux réels et de représentations déformées du système d'action.

5-2- L' « acteur-Parc naturel régional » au cœur de la régulation du système d'action : convaincre, agir, communiquer et légitimer

Cette rétrospective sur la procédure de classement du territoire en Parc naturel régional a montré le positionnement de l'ensemble des acteurs locaux autour du projet de territoire, qui a contribué en retour à construire un nouveau système d'action sur le littoral audois. Parallèlement et corrélativement, de 2000 à 2004, ce système d'action est à l'origine d'un nouvel acteur, d'abord à travers un Syndicat mixte de préfiguration, puis récemment à travers un parc naturel régional reconnu officiellement. Cette structure incarne à la fois le projet tout en se construisant comme l'« acteur-Parc » qui, reconnu ou non par un label territorial, est au centre du système. Nous faisons l'hypothèse qu'il tend à définir une nouvelle culture de l'action et à réguler l'ensemble du système d'action. Quatre verbes pourraient définir son champ d'action : convaincre, agir, communiquer et légitimer. Comme la Charte qu'il met en œuvre n'est pas un règlement, le Parc naturel ne dispose d'aucun moyen pour contraindre ses partenaires à la respecter à travers leurs décisions concernant la gestion de l'espace littoral. Nous montrerons qu'il construit alors son pouvoir sur des processus subtils – assimilables à une démarche de lobbying – visant à convaincre ses partenaires-clés des actions à mettre en œuvre sur le territoire. Ensuite, dans le registre de l'action, le Parc naturel constitue le producteur essentiel des nouvelles normes de la gestion du littoral dont il essaye de contrôler les pratiques¹²⁸ dans une démarche réflexive. Dans un troisième temps, nous nous interrogerons sur sa capacité à communiquer dans le but, notamment, d'asseoir socialement sa démarche. Pour finir, nous tenterons d'éclairer les divers processus par lesquels le Parc construit sa légitimité d'action sur le littoral audois. Ces 4 verbes forment une boucle interactionnelle et performative particulièrement active puisque convaincre sert à agir, communiquer sert à convaincre, légitimer sert à agir ou inversement...

5-2-1- Convaincre : le Parc comme médiateur et comme chef d'orchestre

La construction d'un principe de pouvoir au cœur du système d'action

La mise en œuvre de nouvelles normes de gestion, dans le cadre du Parc naturel régional, repose sur un processus de contractualisation et non sur une procédure réglementaire. Il ne s'agit plus de faire valoir la puissance de l'Etat pour modifier les pratiques liées à l'usage de l'espace mais de convaincre de nombreux acteurs à élaborer ensemble des actions qui conviennent à tous. Dans ce nouveau cadre de l'élaboration des décisions, le Parc naturel régional est l'espace de la négociation des actions. Il est aussi l'acteur à qui la réalisation des objectifs de la charte

¹²⁸ Le chapitre 6 s'attardera davantage sur les caractéristiques de ces nouveaux modes de gestion dans lesquels la nature est devenu un objet central.

incombe, et à qui le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable peut retirer le label d'ici fin 2008 si le contrat n'est pas rempli. Ainsi, le pouvoir du Parc s'exprime par sa « capacité à produire des résultats » (Giddens, 1987, p. 318), ceux que l'Etat attend du contrat qu'il a passé avec cette structure partenariale. Ce nouveau principe de pouvoir ne s'impose cependant pas d'en haut, comme normatif et définitif, mais comme un « construit », par et dans ce système d'action horizontal, et donc par les acteurs eux-mêmes. L'exercice de ce pouvoir ne peut cependant passer par la sanction mais recourir à des préceptes moralisateurs. Moins perceptible, il met en scène la culpabilité publique, fait valoir l'intérêt collectif contre l'intérêt personnel... Lors de la dernière procédure officielle de classement du territoire, ce pouvoir s'est, par exemple, exercé sur la commune de Gruissan au moment de la consultation des collectivités territoriales. Le maire, Didier Codorniou, affirme ainsi avoir subi « des pressions inacceptables » (Navarro, *L'indépendant*, 6 mai 2003). La presse locale se fait l'écho de l'opinion publique qui s'est en partie levée contre le refus du maire de délibérer :

« Didier Codorniou, c'est sûr, va porter tout le fardeau de l'échec du Parc naturel régional, si un miracle n'intervient pas avant ce soir minuit. Quoi qu'il puisse avancer pour sa défense [...], il se verra toujours opposer la réalité suivante : par son refus de délibérer, Gruissan aura bloqué un projet d'intérêt général qu'ont adopté 29 autres communes, et qu'ont plébiscité maintes structures socio-professionnelles comme les syndicats de crus ou les acteurs touristiques, et encore des dizaines d'associations de l'environnement, du patrimoine, des loisirs. » (interview d'un journaliste de *Midi Libre*, le 30 avril 2003).

Cet exemple est un cas très particulier, notamment car il intervient dans la démarche de construction du territoire et parce que le maire n'a pas cédé, mais il illustre parfaitement notre propos. Par ailleurs, le marchandage, le « donnant-donnant » sont autant d'autres procédés utilisés à l'occasion pour convaincre certains acteurs. Le rôle du Parc comme accompagnateur dans les démarches de recherche de financements (auprès de la Commission européenne, de la nouvelle Mission interministérielle Littoral) est ici stratégique, car certains projets négociés depuis quelques années (travaux d'entretien des sentiers de l'étang du Doul, aménagement et mise en sécurité des sentiers du Cap Leucate...) sont concrétisés aussi rapidement qu'il existe un financement à la clé.

Néanmoins, le pouvoir de conviction du Parc naturel régional ne s'exprime pas que dans l'action, il régit aussi, de manière plus ou moins perceptible, directement ou indirectement, l'évolution des mentalités de nombreux acteurs, comme les élus. Le Parc naturel invente dans ce cas de nouvelles fenêtres de discussion avec, et entre, les acteurs dont il maîtrise les échanges dans le but avoué de les instruire sur de nouvelles pratiques de la gestion du territoire compatibles avec la charte.

Le Parc, lieu d'apprentissage et d'intériorisation de nouvelles normes de gestion

C'est en s'interrogeant sur les modalités de l'intégration, par les acteurs locaux, des enjeux et problématiques actuels en terme d'environnement et de développement que le rôle du projet de Parc naturel apparaît particulièrement central. Le contexte politique et juridique français et européen en matière d'environnement et de développement a évolué – nous l'avons

évoqué dans la première partie de cette thèse – mais certains élus des petites communes audoises sont souvent peu armés pour percevoir, comprendre et affronter ces changements de « l’environnement extérieur » et pour remettre en cause des pratiques solidement ancrées dans les mentalités. En assistant en 2003 à une série de réunions informelles baptisées « Bistrots des Elus » – nous sommes dans un territoire où la culture de la vigne est une manière de vivre ! – par l’équipe du Parc, nous avons observé une des manières dont s’effectuait, chez les élus notamment, « l’intériorisation de l’extériorité » (pour reprendre l’expression de Gumuchian et al., 2003). Orchestrées par le projet de Parc naturel en partenariat avec l’AOC Corbières, ces rencontres ont pour objectif de « ménager un moment de rencontre mensuelle entre élus municipaux et socioprofessionnels pour participer à l’évolution du monde actuel et réfléchir ensemble à la mise en œuvre de projets de territoire » (SMPPNRNM, 2003, Bulletin n°36). En invitant, à chaque Bistrot, un conférencier à présenter un sujet dont il est spécialiste, l’« acteur-Parc » convoque la connaissance et l’explicitation des enjeux qui lui semblent essentiels pour convaincre les élus des actions à engager sur le territoire.

Une liste des thèmes des Bistrots des Elus révèle ainsi la logique qui guide les organisateurs. Jean-Paul Salasse, le directeur de l’association Les Ecologistes de l’Euzière, est ainsi venu débattre de « La nature : atout ou handicap ? », tout comme Xavier Fehrbach, responsable du service de l’inventaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est venu présenter « Le patrimoine, vecteur d’économie ? », puis ce fut le tour de Benoît Melon, Architecte des Bâtiments de France, d’évoquer « Les ZPPAUP¹²⁹ : pour quoi faire ? » et Jean-Marie Petiau, agronome, de parler des diagnostics et des projets de paysages. Le sociologue Jean Viard¹³⁰ est venu débattre sur « Les nouveaux arrivants, un moteur ? ». D’autres thèmes comme « L’expression du terroir virtuel ou originel ? » ou « Quel développement pour le littoral du Languedoc-Roussillon ? » ont également été abordés. Le Parc naturel sélectionne ainsi un certain nombre d’objets cognitifs, dont il contrôle le déroulement et l’interprétation, afin de construire les mobiles de son action. Il sert, par ailleurs, de relais, de médiateur entre les élus et les normes et doctrines émanant de l’Etat ou de la Commission européenne. Cependant, ce travail de médiation entre pouvoir et politique (Gumuchian et al, 2003) n’est pas qu’une simple tâche d’information ou de formation des élus, il est aussi une opération d’interprétation destinée à convaincre les élus concernés à infléchir leurs actions dans le sens voulu dans le cadre du Parc naturel régional. Les thèmes des Bistrots fournissent donc autant d’idées clés destinées à modifier le comportement des élus : démontrer la viabilité économique et sociale de la valorisation des patrimoines naturel et culturel, faire comprendre que les paysages et les nouveaux résidents sont des ressources vitales pour le développement territorial ou qu’il existe des outils juridiques comme les ZPPAUP et que les communes ont un grand intérêt à les mettre en œuvre... Le compte-rendu du Bistrot sur le thème « Quel développement pour le littoral du

¹²⁹ Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager.

¹³⁰ Jean Viard est l’auteur de nombreux ouvrages de sociologie du tourisme : *Penser les vacances* (1992), *Réinventer les vacances. La nouvelle galaxie du tourisme* (1998) ou encore *Court traité sur les vacances, les voyages et l’hospitalité des lieux* (2000).

Languedoc-Roussillon ? » illustre le discours médiateur tenu par le Parc sur les formes du développement touristique actuel :

« Son visage négatif, c'est la dégradation des cordons dunaires et l'érosion des plages, la place envahissante de la voiture, la consommation foncière sans limites, la pollution marquée de certaines lagunes, la sous-utilisation d'une grande partie du parc immobilier, la faiblesse de l'emploi engendré, la hausse des prix fonciers et les risques ségrégatifs. A l'inverse, il apparaît encore riche d'atouts et d'opportunités à saisir : une attractivité reconnue qui se traduit par une fréquentation en progression et l'accueil de nouveaux résidents, des espaces naturels de grande qualité, la dynamique des agglomérations et leurs centres de recherche, le développement du temps libre et l'émergence des valeurs environnementales, et les nouvelles solidarités territoriales en constitution... Un enjeu majeur pour le futur PNR ! » (SMNPNRNM, 2003, Bulletin n° 43, p. 1)

Pour accélérer les prises de décisions des élus, le discours se veut, dans sa première partie, particulièrement alarmiste. Le recours aux qualificatifs scande l'énumération des faits comme autant de dangers : ainsi les expressions de l'activité touristique ne peuvent être qu'« envahissante », « sans limites » ou « marquée ». L'effet produit est le sentiment de l'urgence des actions à prendre pour réduire les points noirs ainsi décrits, alors qu'en réalité la dégradation des cordons dunaires s'est enclenchée depuis les années 50, que les plages audoises (à l'inverse de celles de l'Hérault ou des Pyrénées Orientales) ne subissent que très localement des phénomènes érosifs, que la place de la voiture est aussi importante que dans les années 80, que la consommation foncière est au contraire un phénomène qui tend à être limité au regard des phases d'urbanisation des années 70 et 80, ou que la hausse des prix fonciers, phénomène naturel sur un territoire devenu ainsi attractif, est amorcée depuis la fin de la mission Racine... Pour le Parc, les élus doivent comprendre que les temps ont changé et que les nouvelles normes (celles qui viennent de l'extérieur) sont celles des valeurs environnementales, de la coopération intercommunale et de l'ouverture au monde. Sans remettre en cause ici, ni le bien-fondé de la démarche, ni la nécessité de résoudre les problèmes énumérés (mais qui ne sont pas des effets récents du développement touristique, contrairement à ce qui est sous-entendu), un tel discours nous paraît être une interprétation du contexte touristique littoral destinée à alimenter la démarche d'intervention du Parc sur la mise à niveau du littoral balnéaire par rapport au reste du territoire de projet.

5-2-2- Agir : le Parc comme producteur de nouveaux référentiels de l'action

Depuis la création du Syndicat mixte de préfiguration, le projet de Parc naturel est incarné par une équipe de chargés de mission issus notamment de l'AME. Même lorsque le Parc n'est encore qu'à l'état de projet, des individus l'animent comme s'il existait déjà aux yeux de certains partenaires. Ceci explique pourquoi l'interaction entre cette jeune équipe – la moyenne d'âge de la dizaine de chargés de mission dépasse à peine 30 ans – et leurs partenaires est déjà à l'origine de la construction d'une nouvelle culture de l'action, bien avant la création officielle du Parc. Les méthodes appliquées sont celles du travail relativement étroit entre partenaires, ce qui est assez neuf dans un territoire où l'esprit de fief est encore très répandu. Cette équipe de travail est relativement bien accueillie dans la mesure où une bonne partie des employés sont des narbonnais (en 2004, la moitié des 18 employés sont languedociens et très majoritairement

narbonnais) et qu'ils incarnent la légitimité de l'action horizontale à l'inverse d'une administration centrale jugée illégitime à répondre notamment aux questions de protection de l'environnement. L'adjoint à l'environnement du maire de Leucate nous explique sa conception du Parc naturel régional :

« Le Parc, c'est un véritable état d'esprit. C'est aussi une habitude de travailler en commun, c'est une équipe disponible sur laquelle on peut s'appuyer pour gérer l'environnement. C'est la mise en place d'une charte qui est le contraire d'une réglementation supplémentaire, mais bien une règle de vie commune. C'est la possibilité d'utiliser les procédures qui régissent notre environnement sans que l'administration ne risque de les interpréter abusivement. » (Entretien avec Roger Meynier, adjoint à l'environnement et à l'urbanisme, commune de Leucate, le 5 mai 2001)

De nouveaux référentiels de l'action, transférés depuis des cadres institutionnels supérieurs et intégrés par une partie des élus, tendent à s'imposer : la concertation, la gouvernance, la cohérence des actions, certains évoquent même le développement durable (dans le cas des discours des adjoints de Port-la-Nouvelle, de Fleury-d'Aude, de Narbonne, que nous avons rencontrés)... Le Parc naturel, indirectement ici, est producteur de normes qui structurent une culture de l'action dont il contrôle ainsi les résultats. Pour affiner ce contrôle, l'action se fait réflexive. La création, au sein du Syndicat mixte de préfiguration, d'un Observatoire du Parc, est à ce titre censée permettre de mesurer les dynamiques du territoire et les effets des actions du Parc naturel à son égard.

5-2-3- Communiquer ou la puissance de l'exemple

Le Syndicat mixte de préfiguration s'est inscrit dès sa création dans une démarche de communication relativement puissante. Il s'appuie ainsi dès le début de l'année 2000 sur des outils classiques de communication comme « La Lettre du Parc » dont les deux premiers numéros sont publiés en septembre 2000 et en janvier 2001, sont distribués au grand public. Ce document papier de 4 pages à la mise en page soignée témoigne de compétences maîtrisées en matière de marketing territorial. En parallèle, le Syndicat mixte publie chaque mois un bulletin d'information sur le projet de Parc (à l'heure où nous écrivons, la publication semble s'être tarie et arrêtée au mois de mars 2004), organise des portes-ouvertes (en 2002 notamment), s'appuie sur de l'évènementiel festif comme la Fête du Parc ou le festival des Identités Terres (dont la deuxième édition a eu lieu à l'automne 2003), coordonne des expositions dans le cadre desquelles il commande des projets artistiques (Exposition des portraits de maires de Jean Bellondrade...).. Le Syndicat mixte s'appuie aussi sur l'Association des Amis du Parc, association Loi 1901 affiliée à la Confédération des Amis des Parcs naturels régionaux, comme d'un outil de médiation sociale. L'AME précise d'ailleurs son rôle dans le projet de Charte de 1998 comme « un réseau d'échange et de communication entre l'ensemble des personnes intéressées par la vie du Parc » et comme « un lieu de ressources et un support de promotion du Parc à l'intérieur et à l'extérieur du territoire » (AME, 1998, p. 179). L'organisation d'événements, comme la 1^{ère} « Fête du Parc » le 17 juin 2001 au château de Montplaisir (siège

du Parc) illustre particulièrement le positionnement de l'association comme un médiateur entre les habitants et le projet de Parc naturel régional :

« L'objectif de cette première fête du parc est de communiquer auprès du public, la richesse et la diversité du territoire, en présentant sur le site du Château de Montplaisir un aperçu du savoir-faire des partenaires du projet de Parc à l'occasion d'un marché du terroir, d'un forum d'exposants, de spectacles et d'animations. » (Alain Dindeleux, Président de l'Association des Amis du Parc, SMPPNRNM, 2001b, p. 15)

Par ailleurs, les stratégies de communication menées par l'AME, par le Syndicat mixte de préfiguration, puis aujourd'hui par le Parc naturel lui-même, montrent la constance du recours à l'exemple comme faire-valoir systématique. Les actions de préfiguration constituent effectivement, dans la procédure de construction du Parc naturel, autant de garanties et de preuves de bonne foi au sujet du bien-fondé de la mise en œuvre du projet.

5-2-4- Légitimer ou l'intervention du scientifique, du « sage » et de l'habitant comme autant de « faire-valoir » du Parc naturel régional

La recherche d'une légitimité des actions de gestion de l'espace est apparue essentielle à l'équipe du Parc naturel tout au long de l'élaboration de la procédure de classement. Celle-ci s'est traduite par le recours à plusieurs répertoires de légitimité (pour reprendre l'expression de Boltanski et Thévenot, 1991) liés à la sphère de la connaissance et à celle de la sagesse des habitants eux-mêmes, toutes deux convoquées par l'intervention de fortes individualités : les personnalités scientifiques et les « personnes-ressources ». De même, la participation sociale, effectivement intégrée à la démarche, est fortement valorisée et mise en exergue pour légitimer socialement les stratégies du Parc naturel.

Prendre appui sur des personnes-ressources et des personnalités scientifiques pour fonder une légitimité des actions ?

En intégrant la participation de scientifiques reconnus à l'élaboration des modes de gestion des milieux, les chargés de mission du Parc se protègent derrière la caution scientifique, sans pour autant nier la réelle efficacité de l'appui scientifique et technique que ceux-ci apportent. Dès les débuts du syndicat de préfiguration du Parc, la participation du professeur Henri Boutière, chercheur reconnu au laboratoire ARAGO de Banyuls, a permis à la fois de s'appuyer sur ses connaissances en matière de dynamique des milieux lagunaires pour proposer des mesures de gestion de la qualité des eaux et de la ressource biologique et, en même temps, de s'assurer la reconnaissance sociale de ces mesures, d'autant moins critiquables qu'elles se justifient par un diagnostic scientifique.

Le recours à des « personnes ressources » joue, d'autre part, sur les ressorts de l'affect et de l'appartenance aux lieux. Nous pouvons citer les exemples de deux personnalités « ressources » du projet de Parc, intervenant dans deux domaines différents. Il s'agit d'abord de

François Marty, pêcheur professionnel installé à Bages, dont les connaissances sur les techniques et l'histoire de la pêche dans les lagunes narbonnaises sont reconnues à la fois par les autres pêcheurs, mais aussi par les habitants les plus attachés à ces usages. Il s'agit ensuite de Marie-Rose Taussac, originaire de Gruissan, ancienne bibliothécaire et historienne locale, dont les travaux sur la commune¹³¹ lui ont permis d'acquérir, aux yeux des Gruissanais, notoriété et reconnaissance. D'abord, la participation de ces individualités au processus de classement du territoire permet à l'équipe du Parc de collecter les connaissances historiques et les savoir-faires locaux, essentiels à la démarche de valorisation des patrimoines. De plus, la mobilisation de ce capital culturel est aussi un formidable garant du respect de l'identité locale au regard des habitants qui se sentent ainsi pris en considération. Ce phénomène est d'autant plus fort que ces « personnes ressources » remplissent, indirectement et inconsciemment, des rôles de meneurs locaux investis d'une aura de confiance dont bénéficient beaucoup moins les acteurs politiques. En s'appuyant stratégiquement sur elles, le Parc mobilise aussi leur garantie morale sur le projet de territoire qu'elles contribuent ainsi à valider aux yeux de la population. En légitimant la mise en place du Parc naturel, leurs compétences de mobilisation sociale sont alors très fortement utilisées ou instrumentalisées.

Un laboratoire de la gouvernance : la recherche de l'appui des habitants-usagers-citoyens

La procédure de classement du territoire en Parc naturel a reposé également sur une participation accrue des habitants constitués en tant que groupes sociaux ou bien en tant qu'individus. Ce nouveau processus de décision qui repose sur une interaction élargie et renforcée entre l'Etat (en particulier le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement devenu en 2002 Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), les collectivités locales et régionales, les acteurs privés et les groupes sociaux, voire même les individus, est désigné par le terme de gouvernance (Kalaora et Charles, 2000). L'AME de 1996 à 2000 puis le Syndicat mixte de préfiguration de 2000 à 2003 encadrent une large procédure de concertation au sein des communes ou au sein de commissions de travail géographiques puis thématiques¹³². Le but essentiel de cette démarche est de permettre aux habitants de comprendre le projet de Parc naturel, mais aussi de participer à l'élaboration du projet de territoire en faisant entendre leurs voix. La réussite de cette démarche est difficile à mesurer, même si les signes d'un soutien populaire du projet sont assez visibles, à la lecture de la presse, aux signes positifs émis par les comités de quartiers consultés dans certaines communes lors de la dernière procédure de labellisation (nous pensons en particulier à Gruissan dont les habitants ont montré en 2003 une position largement positive sur le projet) et à l'écoute d'une grande partie des élus locaux. Ce processus de gouvernance a, par contre, montré des signes d'inefficacité au regard de la dynamique de l'opinion des pêcheurs professionnels de Gruissan. Tout au long des 7 ans de

¹³¹ Marie-Rose Taussac est l'auteur de deux ouvrages importants sur l'histoire de Gruissan : *Les Prud'hommes pêcheurs de Gruissan* (1996) et *Le Château de Gruissan, sa seigneurie, la population (786-1597)* (2000).

¹³² Nous rappelons les thèmes des commissions évoquées dans la Planche 43 : SAGE et littoral, développement local et emploi, Milieux lagunaires, éducation à l'environnement et communication, espaces ruraux et paysages, tourisme durable, culture.

discussions ouvertes dans le cadre des commissions sur les milieux lagunaires sur le projet de territoire, leur opinion défavorable est une constante. Il suffit alors d'une rencontre entre la Prud'homie de Gruissan et des représentants du Syndicat mixte de préfiguration pour faire changer d'avis 10 pêcheurs sur 26 lors de leur vote final le 29 mars 2003 (*L'Indépendant*, 1^{er} avril 2003). Les Prud'hommes pêcheurs démontrent ici les limites des efforts déployés pour que tous les habitants s'approprient et comprennent la démarche : le processus de gouvernance globale n'a pas été assez puissant pour effacer les stratégies catégorielles.

L'intégration de la gouvernance à la procédure de classement du territoire ainsi qu'au fonctionnement du Parc naturel régional constitue, au regard de ses responsables, une condition essentielle de son succès. Elle permet de réaliser une combinaison inédite et complexe entre les logiques institutionnelles, le cadre légal et les traditions et normes sociales des populations concernées au premier chef. « Combinaison nouvelle des relations entre savoir et pouvoir » (pour reprendre l'expression de Kalaora et Charles, 2000), la gouvernance est riche d'enseignements pour l'action. Les délégués communaux siégeant au Syndicat mixte de préfiguration sont évoqués ainsi :

« Véritables « ambassadeurs » du Parc dans leurs Communes respectives, c'est aussi eux qui feront « remonter » les besoins du terrain pour orienter les actions du Parc, la démocratie participative à l'échelle du Parc ! » (SMPPNRNM, Bulletin n° 20, mai 2001).

Nécessaire pour fonder l'action dans la réalité d'un « terrain » dont les acteurs les plus proches (habitants, élus locaux...) sont les plus à même de guider les décisions, cette gouvernance vient aussi légitimer socialement le projet de territoire. Dès lors, la démarche est particulièrement mise en avant pour valoriser le projet et accroître sa reconnaissance par la population locale. Dès 1996, Jacques Blanc, président du Conseil Régional et président du comité de pilotage, communique dans ce sens :

« Depuis deux ans nous avons agi dans une discrétion volontaire. Il est temps maintenant de sortir de cette relative confidentialité pour que chaque habitante et que chaque habitant du territoire puisse savoir comment se prépare ce Parc naturel régional du Pays narbonnais et puisse intervenir directement. » (Jacques Blanc, Président du comité de pilotage du projet de PNR, AME, Lettre n° 1, décembre 1996, éditorial, p. 1)

René Martinez, maire de Portel-des-Corbières et proche du Conseil général de l'Aude, démontre également la nécessité de l'intervention de ce que de nombreux élus nomment aujourd'hui, comme dans une révérence intéressée, leurs « forces vives » :

« De nombreux bureaux d'études ont examiné cette micro-région sous tous ses aspects. Leurs études sont très pertinentes, mais la population doit maintenant les assimiler, les disséquer, les restituer dans le contexte de sa vie quotidienne et à la lumière de ses attentes. Un exemple parmi d'autres : le patrimoine vernaculaire, c'est-à-dire tous ces édifices de taille modeste que l'on ne remarque pas – car ils appartiennent au paysage – tels les murets de pierre de nos vignes, sont caractéristiques de notre pays [...]. Ce n'est que par une large réflexion au niveau de chaque commune, dans une structure ouverte aux forces vives locales, qu'on pourra prendre conscience de la valeur de telle ou telle construction, de la possibilité de la conserver, de la réhabiliter, de l'entretenir. De l'étude de cas concrets, une orientation naîtra. C'est de l'échange que naîtra dans ce territoire a priori disparate un but commun qui doit être élaboré à la base et non pas répondre à des instructions de l'administration centrale. Ce serait non seulement contraire au souhait du Conseil général, mais aussi à l'esprit qui doit sous-tendre l'élaboration d'un projet de Parc naturel régional. » (René Martinez, maire de Portel-des-Corbières, AME, Lettre n° 2, juin 1997, p. 3)

La gouvernance montre donc, à travers l'exemple du Parc naturel régional de la Narbonnaise, toute l'ambiguïté sur laquelle elle est forgée : elle est devenue indispensable à l'action et son usage légitimant est désormais récurrent dans les projets de territoires.

5-3- Quelques clés de lecture du Parc naturel régional : un système d'action entre local et global

Le nouveau système d'action dont le Parc naturel régional, créé par lui, est l'acteur central, résulte originellement d'une intégration horizontale des acteurs. Une lecture plus large de ce système territorialisé permet d'éclairer sa construction et ses modes de régulation externes. En premier lieu, cette structuration horizontale ne signifie pas, loin s'en faut, son isolement par rapport à l'Etat ou à d'autres niveaux englobant. Bien au contraire, ce système coexiste avec un système vertical, plus ou moins hiérarchique, et dans lequel le Parc est amené à remplir des rôles divers. D'autre part, la construction de ce territoire, au delà de la constitution du consensus sur le projet, résulte d'affrontements politiques que nous essaierons de restituer ici. Ces derniers éléments permettent d'épaissir la compréhension de la mise en œuvre complexe de ce projet.

5-3-1- Le Parc, relais local ou dernier maillon d'un système d'action hiérarchisé

L'acteur central du système d'action, le Parc naturel, est le dernier maillon d'un système vertical qui va du niveau départemental au niveau européen et international en passant par les niveaux régional et national. Ces différents niveaux composent des systèmes plus ou moins hiérarchiques selon le rôle qui leur est assigné. D'abord, le Parc peut être le dernier maillon d'un système hiérarchisé qui établit ainsi son contrôle sur le système d'action horizontal. Le processus de création du Parc naturel, par exemple, n'est pas qu'un processus horizontal. L'Etat – ici le MATE puis le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable – intervient pour définir la procédure et organiser les règles du système d'action : c'est le cadre légal dans lequel le système va cependant trouver quelques marges de manœuvre. L'Etat intervient à nouveau, par ses services techniques, pour orienter la construction du périmètre et, pour finir, pour permettre la création officielle du Parc naturel régional. Ainsi, même s'il délègue aux acteurs mobilisés la charge de mener le processus de construction du territoire, dont nous avons illustré les difficultés, l'Etat se réserve cependant le rôle le plus décisif, celui de créer le territoire et celui de le déconstruire dans 5 ans au regard de la mise en œuvre des orientations de la charte. Le contrôle et la hiérarchisation sont cependant moins forts dans le cadre de la mise en œuvre de politiques globales en matière d'environnement.

Le Parc naturel est ainsi le relais local des politiques environnementales européennes, il a notamment été nommé par la Direction Régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon

(DIREN) comme opérateur Natura 2000¹³³ pour les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) du littoral audois. Autrement dit, assisté d'un comité de pilotage, il est chargé de l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) qui, à travers une démarche intégrée (l'ensemble des acteurs d'une ZSC sont consultés, l'état de conservation des habitats des sites est évalué...), permet de définir les objectifs de conservation et les propositions de gestion des habitats et espèces de ces sites. Le DOCOB est également le contrat qui lie l'Union européenne, financeur des actions de gestion conservatoire, et les opérateurs locaux. En l'occurrence, l'application, via le Parc naturel, de la directive Habitats concerne le complexe lagunaire de Bages-Sigean, le Plateau de Leucate et le complexe lagunaire et littoral de Lapalme. Le pilotage de site du massif de la Clape, également retenu, devrait, quant à lui, être réalisé par l'Office national des forêts.

5-3-2- Un projet dans la tourmente au cœur des affrontements gauche/droite : l'instrumentalisation par les pouvoirs politiques

Le territoire de l'affrontement entre le Conseil Régional et le Conseil général

Le projet, né d'une volonté commune des élus narbonnais, est dès 1994 fortement porté par le Conseil Régional dont le président Jacques Blanc représente la majorité UDF-RPR. Inversement le Conseil général de l'Aude est majoritairement une assemblée d'élus du Parti socialiste, car le département est un fief traditionnel de la gauche : à l'image de ce Midi Rouge, Narbonne a été aux mains des socialistes depuis le 19^{ème} siècle jusqu'au années 60 ! Léon Blum y a d'ailleurs été député de Narbonne de 1929 à 1939. Cependant, depuis 1971, Narbonne est conduite par une municipalité sans étiquette dont le mouvement *Nouveau Narbonne* est créé à l'initiative du nouveau maire, Hubert Mouly. C'est en affichant un apolitisme de forme que ce leader original, qui laisse la place en 1999 à son dauphin, Michel Moynier, parvient à se maintenir dans une commune pourtant sociologiquement à gauche (les résultats aux urnes le prouvent régulièrement). Arnaud et Négrier expliquent ce paradoxe par les difficultés de la gauche à se recomposer en une unité qui puisse résister à l'attraction d'un maire apolitique, par la place que s'est taillée le mouvement *Nouveau Narbonne* dans la ville en accaparant notamment une grande partie des intérêts économiques comme la CCI, et par le rapport pacifié entre l'équipe municipale et le Conseil général (Arnaud et Négrier, 2001). En effet, le Conseil général, en laissant la commune aux mains de l'opposition, empêche par ailleurs la construction d'un pôle politique qui pourrait lui faire davantage d'ombre.

Le contexte politique se pose alors simplement : une Région à droite, un Département à gauche et un pôle narbonnais apparenté à la droite. Ainsi, un projet de développement territorial de l'envergure d'un PNR porté par la droite régionale, elle-même relayée par quelques élus

¹³³ Les Etats membres de l'Union européenne ont signé le 21 mai 1992 la directive 92/43/CEE « Habitats » afin de respecter leurs engagements internationaux au sujet de la conservation de la biodiversité. La mise en œuvre de la directive passe par la constitution d'« un réseau européen de la diversité biologique » appelé réseau Natura 2000 qui vise à regrouper l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire au sein de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) issues de l'application de la directive « oiseaux » viennent par ailleurs renforcer ce réseau de protection.

apolitiques dans l'Aude, est-il accueilli par le Conseil général avec une certaine méfiance. Même si le projet en tant que tel ne soulève que peu de réticences, la construction d'une intercommunalité sur le littoral menée par le pôle apolitique narbonnais et regroupant des communes importantes de gauche (Gruissan, Portel-des-Corbières...) soulève des crispations. En effet, le Département a peur de déceler dans le projet une manœuvre de prise de contrôle du territoire littoral par la droite régionale, sous couvert d'apolitisme. Quand Jacques Blanc est ré-élu en 1998 à la tête de la Région, grâce notamment au vote de l'extrême-droite représentée par le Front National, les inquiétudes du Conseil régional se muent en tensions, si bien que le Conseil général suivi par les communes tenues par le Parti Socialiste, déclinent leur adhésion au projet. Lors de la seconde consultation des collectivités locales pour le classement du Parc naturel, la tension est descendue d'un cran puisque droite et gauche du Conseil régional et du Conseil général se mettent d'accord sur une égale représentation dans le Syndicat mixte¹³⁴.

Cependant la tension remonte lorsqu'au dernier moment, sous la pression de Narbonne qui boude le projet, le Syndicat mixte demande une modification des statuts permettant d'élever la représentation de la commune ainsi que celle des chambres consulaires (dont la CCI est aux mains de *Nouveau Narbonne*) par rapport aux autres collectivités locales. Cette manœuvre politique est perçue comme une tentative de contrôle du Parc naturel et du territoire qu'il concerne. À nouveau, le Conseil général refuse alors d'adhérer sans entamer de négociation supplémentaire et provoque une crise de remise en cause interne du Syndicat mixte de préfiguration. La dernière consultation a permis le classement du Parc naturel régional par la réussite de la négociation politique sur la représentativité de chaque acteur territorial (en dehors de la commune socialiste de Gruissan). Elle a également été une nouvelle occasion, comme s'il en fallait une supplémentaire, de démontrer l'instrumentalisation du projet par l'apolitisme narbonnais de droite. Face à l'attitude résistante de Gruissan, les élus de droite se sont levés contre le comportement du maire en invoquant la démocratie, l'intérêt général et la bonne morale. Même s'il a failli faire échouer le projet par des tentatives d'appropriation du territoire politique du parc naturel, le maire de Narbonne, Michel Moynier, récupère finalement le projet en le défendant avec succès auprès du Conseil régional, puis devant le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Face à l'opinion publique, l'égoïsme narbonnais a ainsi laissé la place à l'encouragement et le soutien de la commune narbonnaise au service d'un projet pour l'ensemble du territoire.

¹³⁴ Construite équitablement, la représentativité au sein du Syndicat de gestion du PNR prévoit 5 sièges pour le Conseil général dont un siège à destination de l'opposition départementale. Deux membres doivent ensuite siéger au bureau et c'est une personnalité du Parti socialiste qui est pressentie pour occuper la vice-présidence. Ce n'est qu'à cette condition que le projet ne semble, aux yeux du Conseil général, ne plus être un outil au service de la droite régionale.

La mise en scène théâtrale de la délibération des collectivités territoriales : Gruissan, acteur vedette de la « crise » du narbonnais

Lors de la dernière procédure de labellisation en 2003, le SMPPNRNM lance la consultation des communes du projet de territoire pour qu'elles signifient, en conseil municipal ou en assemblée, leur adhésion à la Charte et au périmètre du Parc, et donc leur adhésion au projet. De janvier à avril, 4 mois de suspense pour les partenaires du projet défilent alors, des mois pendant lesquels les collectivités territoriales délibèrent chacune leur tour. 20 communes délibèrent positivement : Bages, Caves, Feuilla, Fitou, Lapalme, Montséret, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Saint-André-de-Roquelongue, Sigean, Villesèque-des-Corbières (dont l'intégralité du territoire communal est concerné par le projet) et Armissan, Bizanet, Boutenac, Fleury-d'Aude, Leucate, Narbonne, Port-la-Nouvelle, Vinassan (dont seulement des parties du territoire communal est concerné). D'autres établissements ou collectivités les rejoignent dans cette décision : la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture de l'Aude, le Conseil Régional et le Conseil général de l'Aude qui signifie désormais son changement de position. Cependant, certains acteurs font valoir, au dernier moment, leur désaccord nécessitant des négociations urgentes, compte tenu du délai imparti à la procédure. La commune de Port-la-Nouvelle demande ainsi la modification du tracé du périmètre du parc naturel sur son territoire communal. C'est ensuite au tour de la CCI de Narbonne et de la Communauté de Communes Corbières-Méditerranée de remettre en cause les objectifs de la charte concernant l'énergie éolienne.

13 janvier 2003 – Délibération positive de la Chambre des Métiers
17 janvier 2003 – Annonce de l'adhésion du Conseil général de l'Aude
12 février 2003 – Délibération positive de Narbonne
Bilan du 16 février 2003 : 12 communes sur 31 collectivités territoriales ont approuvé la Charte
17 février 2003 – Port-la-Nouvelle décide de surseoir à sa délibération
17 février 2003 – La Communauté de Communes Corbières-Méditerranée et la CCI de Narbonne décident de surseoir à leur délibération
18 février 2003 – Délibération positive de Boutenac
19 février 2003 – Délibération positive de Peyriac-de-Mer
25 février 2003 – Délibération positive du Conseil général de l'Aude
7 mars 2003 – Délibération positive de Sigean
17 mars 2003 – Délibération positive de la CCI de Narbonne
Délibération négative de Treilles
La Commission permanente de la région est repoussée du 19 avril au 30 avril 2003
24 avril 2003 – Délibération positive de la Communauté de Communes Corbières-Méditerranée
29 avril 2003 - Réunion de crise des élus de Lapalme, Bages, Armissan, Peyriac, Narbonne, Villesèque, Leucate, Boutenac, Sallèles, Marcorignan, Moussan.
30 avril 2003 – Absence de délibération de Gruissan
26 juin 2003 – Avis favorable du CNPN pour 5 ans
17 décembre 2003 – Création du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Petite chronologie de la consultation des collectivités territoriales
(de janvier à avril 2003)

Des communes déclinent également leur adhésion au Parc naturel comme Treilles, Ornaisons ou Ouveillan¹³⁵. Cette étape de la procédure constitue ainsi une véritable scène de théâtre dans laquelle les acteurs territoriaux les plus importants se mettent en scène, utilisent l'urgence et la pression de la situation pour négocier les points de la Charte et du périmètre qui les intéressent. C'est à ce moment qu'intervient l'acteur vedette de cette étape clé du classement du parc naturel régional, la commune de Gruissan.

Cette dernière est, depuis le début de l'initiation du projet, un acteur central. Cette situation avantageuse dans la négociation s'explique par son rôle dans la construction identitaire de la Narbonnaise (seule circulade aux pieds d'un tour en ruines, station emblématique du littoral...) et par la richesse de son territoire qui comporte une partie du massif de la Clape, des lagunes (l'étang de Gruissan, l'étang de Mateille, l'étang de Campagnol, l'étang de l'Ayrolle...), ainsi qu'un lido naturel, des marais salants et d'anciennes îles (île Saint-Martin...). En 2001, l'ancien maire, Guy Gimié, opposé au projet de Parc, a été remplacé par un nouvel élu, Didier Codorniou, issu du monde du rugby et nouveau visage du Parti socialiste audois. De prime abord, il n'est pas hostile au projet et son électorat, ainsi que le monde politique environnant, l'a bien compris. Cependant, dans le cadre d'une construction territoriale portée par la Région de Jacques Blanc, il se réfère au positionnement du Conseil général de l'Aude. Ainsi lorsque la modification des statuts du Parc naturel à la fin 2001 provoque le refus du Conseil général, la commune de Gruissan adopte la même démarche. Les élus gruissanais orientaient d'ailleurs aussi leur négociation avec le Parc dans le sens d'une plus grande représentativité de leur commune au sein du Syndicat mixte :

« Il est important, très important, pour nous d'être indépendants dans les prises de décisions. Nous avons encore quelques réticences sur les rôles assignés à l'Europe et sur les concepts de l'intercommunalité. D'ailleurs nous sommes opposés au projet de PNR... même si c'est un bon outil pour gérer l'environnement. Je n'y suis pas opposée personnellement mais notre raison principale est la représentativité au sein du syndicat mixte ! C'est aussi un problème politique et un problème au regard de la taille et du poids de notre station. C'est pourtant un problème qui a été résolu avec la Communauté d'Agglomération du Narbonnais¹³⁶... » (Annie Labatut, Adjoint à l'environnement, Commune de Gruissan, rencontrée le 23 mai 2001)

Cette demande concernant la représentativité se fonde sur trois arguments : la considération que la commune-station est trop importante pour être représentée comme n'importe quelle autre commune, que les élus gruissanais veulent s'assurer d'une marge de manœuvre suffisante à leurs yeux pour avoir l'impression d'acquiescer l'indépendance de leurs décisions et, plus discrètement avoué, que les élus du Parti socialiste craignent de se retrouver en minorité dans l'opposition apolitique.

¹³⁵ Les communes d'Ornaisons et d'Ouveillan ne sont pas hostiles au projet de Parc naturel régional mais, dans le premier cas, la partie de territoire comprise dans le périmètre n'est pas jugée suffisante, et, dans le second cas, les élus attendent un rôle plus important de leur commune qu'un simple territoire associé.

¹³⁶ La constitution de la CAN, compte tenu du contexte politique narbonnais, n'a été possible qu'au prix d'échanges politiques francs. Le maire de Gruissan en est à l'heure actuelle un des vice-présidents.

Lors de la troisième et dernière procédure de classement, Conseil régional et Conseil général se sont entendus, si bien que le Syndicat mixte de préfiguration n'attend plus qu'après la décision de Gruissan. Dans un premier temps, les élus se réfugient derrière la consultation de leur population – les « forces vives » – s'assurant ainsi du soutien populaire des Gruissanais et se blanchissant au préalable de toute accusation de parti-pris politique. La consultation (que nous avons déjà évoquée dans le 5-1 et le 5-2) des principaux représentants des associations, des comités de quartiers et de la Cave coopérative débouche sur une réponse positive. A l'inverse, la consultation de l'ACCA et de la Prud'homie de Gruissan montre l'hostilité des chasseurs et des pêcheurs au projet. Forts des résultats de la consultation, le maire et son Conseil municipal adressent au Syndicat mixte leurs desiderata et autres conditions à leur adhésion au projet, qui concernent un poste de vice-présidence pour la commune, le financement de la gestion des milieux lagunaires (en particulier un engagement pour la résolution des problèmes d'eutrophisation de l'étang de Campagnol), ainsi que des assurances concernant un emploi chargé de cette mission. La commune est consciente d'être le seul acteur à pouvoir faire échouer à ce stade la tentative de classement, qui doit certainement être le dernier essai compte tenu des deux échecs précédents, et profite de ce contexte de cette situation d'action pour négocier sa délibération positive au sujet du projet. Le Syndicat mixte de préfiguration ne cède pas :

« Pour le cas précis de l'étang de Campagnol, si les solutions techniques existent, votre collectivité doit porter le projet localement et rechercher avec le Parc les maîtres d'ouvrage les plus pertinents à l'issue d'un minimum de concertation compte tenu de la complexité des enjeux. Vous comprendrez aisément que l'on ne puisse donc chiffrer les actions que vous évoquez dans votre courrier, qu'après un travail collectif [...]. Une place de Gruissan au bureau paraît incontournable compte tenu de l'enjeu que représente la défense des intérêts du milieu lagunaire. Je m'engage à offrir à votre commune la possibilité de siéger au bureau et vous invite à postuler pour une vice-présidence. » (Claude Muléro, Courrier à Didier Codorniou, 4 avril 2003)

En outre, l'attribution d'un poste de vice-président ne peut se faire démocratiquement qu'au moment du renouvellement du bureau en février 2004 ; le poste est d'ailleurs, à ce moment précis de la négociation, occupé par le maire de Leucate, Michel Py, un des meneurs de l'opposition départementale. C'est le statu quo jusqu'au Conseil municipal de Gruissan fixé au 17 avril, soit à peine deux jours avant la Commission permanente de la Région qui doit alors réunir l'ensemble des délibérations des communes pour porter le projet auprès du Ministère. Face à la débâcle du projet, le directeur du Syndicat de préfiguration propose un bilan chiffré des travaux concernant l'étang de Campagnol et le maire de Peyriac-de-Mer informe le maire de Gruissan qu'il accepte de retirer sa candidature à la vice-présidence afin de lui laisser le champ libre. Le résultat est décevant puisque le Conseil municipal n'aborde pas le point consacré à l'adhésion au Parc naturel dans son ordre du jour et surseoit à sa délibération. Dans un communiqué de presse adressé le lendemain à la rédaction de *Midi libre*, le maire de Gruissan demande des confirmations écrites et s'octroie le rôle de décider de la vie ou de la mort d'un projet qui concerne plus d'une vingtaine de communes ; il écrit : « J'attends donc une confirmation du président Muléro pour sauver le Parc » (*Midi Libre*, 18 avril 2003). Le délai repoussé par la Région au 30 avril, le Syndicat mixte opère un repli :

« Je n'écrirai pas à Didier Codorniou car pour moi il n'y a rien de nouveau. J'apprends qu'un vice-président se désisterait en sa faveur. Soit ! J'approuve, mais ceci dépend du bureau et non de moi. Quant aux projets de Campagnol, il est évident que si Gruissan rentre au Parc, ils seront la priorité des priorités

dans notre action. Les engagements chiffrés que lui a fournis Thierry Laniesse correspondent précisément à ce qui peut être dégagé dans le cadre du programme Life-Eden pour les étangs. Techniquement, je ne peux donner un engagement sur un dossier qui n'est pas monté. Nous attendons le 30 avril, dernier délai. Je fais appel au bon sens. » (Claude Muléro, *Midi Libre*, 19 avril 2003)

Les autres élus concernés par le projet, à travers des courriers ou la presse locale, prennent publiquement position contre l'attitude de la commune réfractaire.

- « Je me fais le porte-parole de nombreux collègues élus au sein de la communauté de communes de Corbières en Méditerranée, pour dire à Didier Codorniou que les choses ne se passeront pas ainsi. Cette exigence de vice-présidence est inacceptable. Où a-t-on vu que l'on entrerait quelque part en modifiant les statuts à sa guise ? Pour être vice-président du Parc, il faut entrer au bureau et être élu en fonction de divers critères. J'ajoute que dans une structure intercommunale comme celle-ci, c'est comme au poker : il faut payer pour voir... S'il préfère une comparaison rugbystique : on marque d'abord l'essai avant de le transformer. » (Christian Théron, maire de Roquefort-des-Corbières, Conseiller général du canton de Sigean, *Midi Libre*, le 20 avril 2003)

- « Claude Muléro n'engage que lui. Je suis également très surpris que Louis Vic [...] se désiste en faveur de Didier Codorniou. Nos statuts accordent des vice-présidences dans des collèges en fonction de tranches de populations. Or, Peyriac (1000 habitants) n'est pas dans celui de Gruissan (3000 habitants). En revanche, Gruissan est dans le collège de Leucate, La Nouvelle et Sigean dont le représentant est Michel Py. Je peux vous assurer qu'il ne cédera pas son poste à Gruissan » (Christian Théron, *L'Indépendant*, le 28 avril 2003)

- « Chacun aura sa juste place dans le PNR et ce dernier est une occasion unique à ne pas laisser passer. Le projet dépasse les clivages de droite et de gauche. » (Roger Meynier, Adjoint au maire de Leucate, le 28 avril 2003)

- « Après les élections, Gimie ayant été battu après s'être opposé au Parc, tout le monde pensait que Codorniou était favorable au projet. Or, contre toute attente, il change de cap et se réfugie derrière une consultation de ses forces vives. Mais quand on a en charge l'intérêt général, on prend ses responsabilités, même contre une partie de son opinion » (Louis Vic, Maire de Peyriac -de-Mer, le 27 avril 2003)

- « Il est anormal qu'une commune prenne en otage les autres communes... Michel Py serait même prêt à laisser sa vice-présidence : cela fait des années que Leucate est présent sur le Parc et que l'on se bat. On est conscient que l'environnement n'est ni de droite, ni de gauche. On travaillera tous ensemble dans le Parc » (Monique Ching, Adjointe au maire de Leucate, réunion du 29 avril 2003)

- « La manière dont Gruissan fait monter les enchères est inadmissible. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre... » (Yvon Garcia, Maire de Moussan, le 29 avril 2003)

Doc. 13 : Quelques exemples des témoignages publics du désaccord des élus.

Face à ces pressions, les élus gruissanais en appellent au Conseil régional et au Conseil général¹³⁷. Le Syndicat mixte, dans la mesure de la légalité, accède alors aux requêtes de Didier Codorniou :

« Votre intérêt pour ce projet et ce qu'il représente pour Gruissan est tel, qu'il me paraît en effet indispensable que vous puissiez siéger au sein des instances décisionnaires. Je m'engage à ce que vous soyez représenté au bureau qui sera constitué. A partir de là, ce nouveau bureau verra, j'en suis convaincu, votre candidature pour une vice-présidence, largement plébiscitée. Votre élection à ce poste libéré par la

¹³⁷ La lettre de Didier Codorniou à Jacques Blanc et à Marcel Rainaud, président du Conseil général, en date du 23 avril, est reproduite dans *Midi Libre* le 25 avril 2003.

proposition de Louis Vic de vous laisser sa place ne me semble dès lors poser aucun problème. Les informations que vous a fournies mon directeur sur les financements possibles pour l'étang de Campagnol sont évidemment exactes et correspondent tout à fait à des participations qui devraient être débloquées pour la sauvegarde de l'étang qui doit bénéficier, comme nous l'avons proposé, d'un véritable plan de gestion pérenne. Dès lors que la commune aura délibéré et que le projet sera bâti, je m'engage (comme je l'ai déjà fait) à mettre en œuvre tous les moyens techniques, financiers et humains pour que l'opération puisse démarrer sans tarder. » (Claude Muléro, Lettre à Didier Codorniou, le 24 avril 2003)

Malgré « l'appel solennel » orchestré par les élus partenaires du projet de Parc naturel réunis le 29 avril, la mise en scène moralisatrice¹³⁸ du Syndicat mixte renforcée par un fax du Président du Conseil régional¹³⁹ et une prise de position de l'équipe du Parc naturel elle-même, les élus de Gruissan ne délibèrent finalement pas, laissant ainsi passer le délai légal.

« Comme vous, nous habitons ce territoire, nous y vivons et y travaillons parce que nous l'aimons [...]. C'est vrai que nous sommes plus directement impliqués dans le projet car nous en sommes les « petites mains » [...].

Aujourd'hui, nous souhaitons vous dire, au-delà de tout ce qui a déjà été débattu dans la presse, toute notre surprise et notre déception quant à la décision prise par certaines communes (Gruissan, Treilles), de ne pas adhérer au Parc naturel régional.

Notre propos n'est pas seulement de sauver nos emplois [...]. Mais ce projet que nous nous efforçons de faire aboutir, c'est avant tout un moyen pertinent et efficace pour gérer et anticiper à moyen et long terme les contradictions possibles entre développement et protection [...].

Si les richesses naturelles et culturelles de notre territoire sont indéniables, pour certains elles se suffisent à elles-mêmes. A ceux-là, il faut peut-être encore rappeler qu'à long terme, les enjeux de ce territoire ne seront pas les mêmes qu'aujourd'hui [...].

Nous en sommes au temps de l'intercommunalité et de la démocratie participative où tout citoyen a son mot à dire sur la gestion de son territoire. Il est urgent, dans le contexte actuel, d'arrêter de croire que tous les problèmes pourront être résolus à l'échelle d'une seule commune. Et pourtant, deux communes sur trente... ne nous permettent pas de finir comme prévu ce que nous avons commencé... Même si ces communes refusent encore de prendre en compte l'intérêt général des habitants et nous rendent ainsi la tâche encore plus difficile, nous savons que beaucoup d'entre vous nous soutiennent.

Nous continuons de croire en la pertinence de ce projet. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à le défendre dans sa dernière ligne droite »

Doc. 14 : Extraits de la « lettre ouverte aux habitants du futur Parc naturel régional » de l'équipe du Parc (Source : Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 2003).

L'équipe municipale tente de se justifier dans la presse et auprès de ses habitants en publiant un numéro spécial des Brèves de Gruissan, le 15 mai, sur le Parc naturel régional. Le maire y évoque l'historique du projet et interprète les fruits de la négociation avec le Syndicat mixte comme des contradictions et met en avant ce qu'il nomme « le pilotage erratique du

¹³⁸ La presse se fait l'écho des discours de Claude Muléro : « Si Gruissan ne prend pas de délibération, elle compromet définitivement le projet. C'est un appel au bon sens que je fais, pour qu' on puisse travailler ensemble et de manière consensuelle. Ce n'est pas le premier mais ce sera le dernier », « A mon sens, j'ai tout fait pour répondre aux exigences et aplanir les difficultés qui avaient pu poindre avec Gruissan ». Le président du Syndicat mixte met même en garde contre les conséquences d'une telle position : « pas de label pour un Parc amputé de sa partie lagunaire et d'une partie de la Clape, plus de budgets de la Région, du département, de l'Etat ni de l'Europe. Il ne restera plus qu'une coquille vide et le syndicat mixte sera amené à dissoudre. Mais c'est aussi 17 chômeurs et de nombreux projets sur lesquels plusieurs communes se sont engagées » (*Midi Libre*, L'Indépendant, du 26 au 30 avril 2003).

¹³⁹ Dans son fax du 29 avril 2003 Jacques Blanc évoque au maire de Gruissan les conséquences prévisibles de la décision de Gruissan. Il met en garde l'équipe municipale et convoque la population locale car « les collectivités et les habitants de la Narbonnaise auraient du mal à comprendre les raisons d'un tel échec, alors que nous sommes sur le point d'aboutir ».

dossier » (Commune de Gruissan, 2003, p.3). En réalité, nulle justification n'apparaît, tout comme dans les prises de position publiques quand le premier adjoint, Claude Brühl, nous a indiqué le 4 mai 2003 que « beaucoup trop d'erreurs et de maladroites ont été commises. L'idéal serait de reprendre cette affaire sur des bases saines. Il faudrait encore un peu de temps », ou quand Didier Codorniou explique que les messages étaient de nature à « brouiller l'analyse de ce dossier auquel nous tenons tant et les prises de position des autres élus « incohérentes ». (*L'Indépendant*, 30 avril 2003). Même les habitants de Gruissan ne comprennent pas l'attitude du maire, sans pour autant remettre en cause sa décision tant l'élu est sacré en Languedoc. Nous retranscrivons ici trois réponses de Gruissanais particulièrement éclairantes sur leur vécu de cette crise entre la commune et le projet de Parc naturel :

« On ne comprend pas plus que vous ! Mais nous ne savons pas tout, je suis sûre qu'il y a d'autres conditions politiques que nous ignorons et qui pèsent sur sa décision » (Hélène, le 29 mai 2003).

« Il sait certainement ce qu'il fait, il en sait plus que nous dans cette histoire » (Gilberte, le 28 mai 2003).

« Contrairement à l'ancien maire, il avait l'air d'accord pour le Parc, nous ne comprenons pas sa position, mais nous lui faisons confiance » (Jean, le 28 mai 2003).

Cette convocation de données ignorées par la population et dont les élus auraient la clé est même reprise par le maire lui-même qui évoque des pressions inacceptables dont il ne souhaite finalement pas dire davantage. « Ce n'est pas du côté de Gruissan qu'il faut chercher les vrais responsables » affirme-t-il dans la presse (*L'Indépendant*, 2 mai 2003). Par cet écran de fumée, il cherche à cacher l'absence de justifications valables. En effet quand il affirme que « s'il y a une ou plusieurs solutions pour que Gruissan puisse adhérer, ce n'est pas à Gruissan de les trouver », comment alors justifier son refus alors que toutes ses conditions ont obtenu un accord ? Les élus gruisanais cachent difficilement leur désunion quand leur maire affirme qu'il ne s'agit pas d'un positionnement politique et qu'il attendait, dans la réalité, plus d'actions que des études et des mesures d'accompagnement (cet avis n'est effectivement pas partagé par l'adjoint à l'environnement que nous avons rencontré).

Les raisons les plus vraisemblables qui expliquent le comportement de Gruissan semblent tenir à la fois de l'équilibre politique et des prétentions du maire (qui envisageait d'ailleurs de se positionner sur la scène des élections régionales du printemps 2004), et d'un désaccord plus fondamentalement ancré sur la participation de cette station dynamique à un Parc dont les contraintes ne sont pas jugées nécessaires au développement communal. Autrement dit, la commune ne pense pas avoir besoin du Parc pour assurer un développement touristique qu'elle imagine pérenne et ne souhaite certainement pas voir une telle structure lui dicter sa politique d'urbanisme : mais de tels arguments ne sont plus en adéquation avec le système normatif construit par le Parc naturel régional.

Les lenteurs de la création du Parc naturel et les variations de son périmètre jusqu'à en faire un « mouchoir mité » (selon l'expression du journaliste Nappez, 2000) témoignent à la fois de considérations techniques du dossier, mais aussi et surtout de l'affrontement, tantôt visible ou invisible, de la gauche avec la droite (ou l'apolitisme) languedocienne et audoise. La logique de

constitution du territoire du Parc naturel régional reflète à la perfection les jeux d'acteurs qui s'y sont déroulés et qui ne manqueront pas encore de s'y dérouler dans toute leur dimension d'opportunisme politicien.

5-3-3- Le Parc au cœur d'un imbroglio institutionnel : les compétences d'un acteur à conforter

La mise en œuvre des actions de préfiguration par le Syndicat mixte déborde le cadre des enjeux politiques pour faire également apparaître des conflits de pouvoir au cœur du triptyque citoyen-élu-technicien et entre projets territoriaux. D'abord, le questionnement des élus, dont les communes peuvent appartenir à plusieurs structures territoriales à la fois (Fleury d'Aude ou Peyriac-de-Mer appartiennent ainsi à la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, au Pays Narbonnais et au Parc naturel régional de la Narbonnaise), concerne les attributions et compétences de chaque entité. Cette superposition complique particulièrement la compréhension de la gestion du territoire par les élus ou les habitants qui jugent parfois ce contexte comme une complexification plutôt qu'un gain d'autonomie. Effectivement, la lisibilité des projets n'est pas toujours assurée : ainsi que penser de la construction d'un projet de « Pays narbonnais », tandis que, par ailleurs, un projet de « Parc naturel régional du Pays narbonnais » est lui même en constitution ? Finalement, les élus ont décidé de nommer le Parc du nom de « la narbonnaise » : leur marge de manœuvre était, il est vrai, faible dans la mesure où, dans les deux cas, les projets se fondent sur la même unité géographique et la même identité territoriale. Les porteurs des projets, les élus locaux, ont bien conscience de la nécessité, si ce n'est d'une lisibilité, au moins d'une répartition claire des compétences et d'une harmonisation des actions entre structures. Le Président du Conseil général le note :

« Nous veillerons à ce que les actions des nouvelles entités, Pays, Agglo, intercommunalité, SCOT¹⁴⁰ etc... soient complémentaires et serons attentifs à ce que l'on détermine, parmi les structures comme l'AIBPA¹⁴¹, le SAGE¹⁴², le PNR etc..., qui fait quoi. De plus, PNR et Pays Cathares ne devront pas être concurrents mais complémentaires. » (Marcel Rainaud, Président du Conseil général, *L'Indépendant*, le 18 janvier 2003)

A ce titre, des conflits de compétences sont déjà apparus entre le Conseil général et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel. S'appuyant sur les critiques du projet de Parc naturel émises par la Chambre d'Industrie et de Commerce de Narbonne par l'intermédiaire de son président Léon Pujau, le Président du Conseil général en témoigne au sujet de la gestion des sentiers de randonnée :

« Je note dans les remarques faites par le président Pujau de fortes similitudes avec celles que nous avons toujours faites ici, au conseil général, à propos d'un rôle trop important des techniciens trop présents sur le terrain à la place des élus, des associations ou des professionnels. L'exemple donné par M. Pujau concernant les sentiers de randonnées de la Clape est exactement celui que je soulevais, il y a quelques

¹⁴⁰ Le SYCOT est un syndicat à vocation unique qui regroupe 42 communes et qui est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise (SCOT). Il s'agit d'un outil essentiel en matière d'autorisation de construction, d'implantation de surfaces commerciales ou même d'éoliennes.

¹⁴¹ L'AIBPA est l'Association Intercommunale des Basses Plaines de l'Aude.

¹⁴² Le SAGE est le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau.

jours à Narbonne, devant la presse : appartient-il aux techniciens du Parc de gérer les sentiers de randonnées de la Clape ? Je vous rappelle que nous sommes là en pleine compétence départementale. [...] Nous devons éviter tout conflit de compétences entre les nombreuses structures intervenant sur le territoire, pays, communauté, associations, syndicats, pour une gestion équitable et économe des deniers publics. J'indique tout cela, pour que chacun sur le terrain se rende bien compte que, finalement, les mauvais coucheurs ce n'était pas nous. » (Marcel Rainaud, Président du Conseil général, *Midi Libre*, le 26 février 2003)

Cet affrontement sur les compétences est à la fois justifié – l'argument invoqué est la gestion économe des finances publiques – et discutable. En effet, un des rôles du Parc naturel est bien de gérer des sites remarquables (Article 12, Axe 1, AME, 1998), de mettre en place une découverte douce respectueuse des milieux naturels (Article 59, Axe 2, AME, 1998) et/ou d'élaborer un schéma général pour la randonnée (Article 65, Axe 2, AME, 1998). Il apparaît que ce conflit de compétences cache en fait des conflits de pouvoir entre techniciens eux-mêmes et entre élus et techniciens. Certains acteurs politiques reprochent ainsi, exemples à l'appui, la gestion technocratique menée par l'acteur-Parc naturel.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée est né officiellement à la fin de l'année 2003 à l'issue d'une négociation longue et tourmentée. 10 années ont été nécessaires à la stabilisation d'un nouveau système d'action chargé de la gestion d'un espace qui s'étend du lido au pied des Corbières maritimes en embrassant une immense partie des complexes lagunaires. Force est de remarquer l'arythmie avec laquelle cette procédure particulièrement théâtralisée s'est déroulée : le projet a lentement mûri lors de l'élaboration de nombreuses études préalables et le rythme s'est accéléré jusqu'au double coup de théâtre final dans lequel la dernière chance de labellisation a été, contre toute attente, un succès, malgré le positionnement négatif des élus de la commune de Gruissan.

La lecture de ce nouveau système d'action et de sa genèse, au regard des concepts définissant la Gestion Intégrée des Zones Côtières, fait surgir deux niveaux d'analyse s'interpénétrant. Le succès de ce projet de territoire montre la construction d'un consensus sur la reconnaissance patrimoniale du territoire (tant des milieux naturels, que du paysage ou du bâti ancien) et sur la nécessité de la valorisation, notamment économique, de ces objets patrimoniaux. A travers ce projet, les acteurs concernés affirment leur volonté d'intégrer de nouvelles normes et valeurs environnementales à leurs pratiques de gestion de l'espace.

CHAPITRE 6 - ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE, IDENTITÉ : L'INTÉGRATION DE TROIS PARADIGMES AUX MODES DE GESTION DU LITTORAL AUDOIS

« Les systèmes d'action sont marqués et structurés par cette incessante circulation interactionnelle des objets de valeur qui se cristallisent, notamment, sous la forme de mythologies : songeons ainsi, par exemple, en plus de l'environnement, au patrimoine, à l'identité... » (Lussault, 1994, p. 80)

Au nouveau système d'action dont les règles de fonctionnement se sont stabilisées depuis la fin de l'année 2003, correspondent de nouveaux modes de gestion de l'espace littoral, par ailleurs renforcés par la création en juillet 2001 d'une nouvelle Mission interministérielle d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon. Le tout récent Parc naturel régional est ainsi à l'origine de la re-définition des référentiels de l'action à laquelle l'ensemble des acteurs du système participent consciemment ou non. En aval, qu'en est-il de la gestion effective du littoral audois ? Notre hypothèse est, comme le remarque le géographe M. Lussault, que l'actuel modèle de gestion du littoral audois privilégie l'intégration de trois paradigmes : l'environnement et/ou la nature, le patrimoine et l'identité. Cependant, comment ces objets sont-ils saisis par les différents acteurs locaux de l'aménagement tant dans leurs discours que dans leurs pratiques (envisagés ici de front) ? Comment ces paradigmes généraux sont-ils interprétés et instrumentalisés ? Et à partir de là, comment s'incarnent-ils dans l'action territorialisée ? C'est donc la circulation de ces objets de valeur dans les processus de gestion et les projets d'aménagement qui nous intéresse au premier chef. Nous essaierons par ailleurs d'en montrer l'hybridation. Evidemment, il ne s'agit pas d'envisager cette structuration des modes d'action comme indépendante de tout processus historique. Bien au contraire, le nouveau modèle de gestion se construit à la fois en rupture et en filiation par rapport aux modèles précédents dont il hérite des aménagements assez lourds du littoral.

Nous montrerons ainsi dans un premier temps, à l'échelle de la façade littorale audoise, l'affirmation de la protection et de la patrimonialisation de la nature comme outil de gestion de l'espace, à l'instar de Miliou et Loukianoff qui attribuent aux espaces protégés le statut de nouveau modèle de gestion spatiale (Miliou et Loukianoff, 2000). Dans un deuxième temps, en centrant notre analyse à l'échelle des communes littorales, nous nous interrogerons sur la dynamique et la recomposition des espaces balnéaires au regard des nombreux projets de réaménagement et d'équipement qui montrent un recours répété aux notions d'environnement ou d'identité. En dernier lieu, nous nous attarderons sur les ambiguïtés et les limites d'un tel modèle de gestion du littoral.

6-1- La patrimonialisation et la protection de la nature : l'affirmation d'un outil de gestion de l'espace littoral

Depuis son aménagement planifié pour le tourisme dans le cadre de la Mission interministérielle Racine, le littoral audois connaît une dynamique relativement soutenue de mise en protection de ses espaces naturels. La reconnaissance de la nature comme patrimoine scientifique, puis comme patrimoine commun à l'ensemble de la société dans les années 80-90 sont à l'origine de ce processus. La rétrospective, sur une trentaine d'années, de l'évolution de la patrimonialisation des espaces littoraux audois permet d'ailleurs d'éclairer l'attribution et l'affirmation des fonctions de cette nature-patrimoine dans la gestion de l'espace. Le rôle des espaces protégés dans le blocage de l'urbanisation semble à ce titre essentiel.

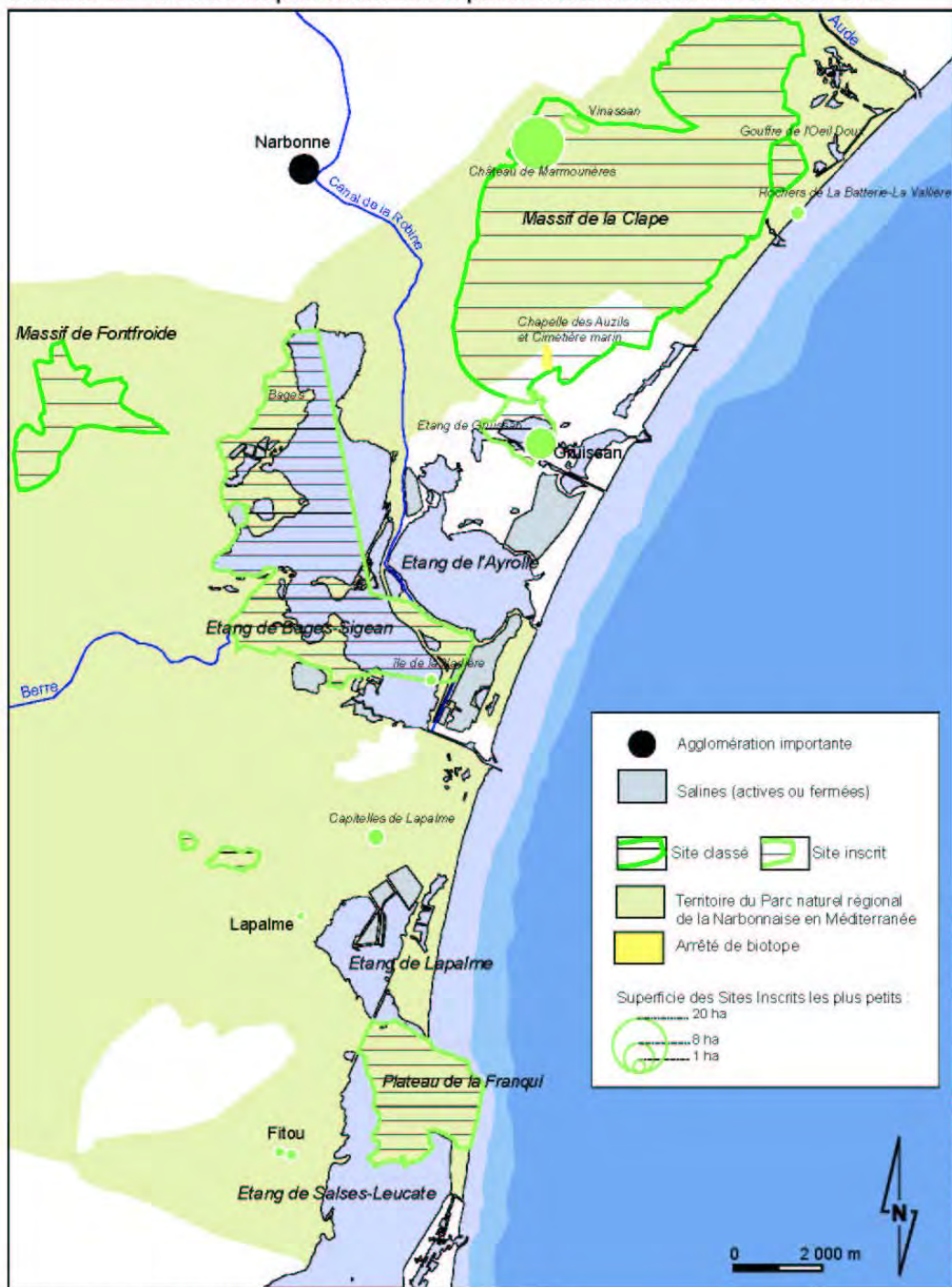
6-1-1- La Mission Racine : une patrimonialisation avant-gardiste de la nature

L'origine du processus de patrimonialisation des espaces naturels du littoral audois n'est pas contemporaine. Les mesures de mise en protection de la nature débutent avant la seconde guerre mondiale. Même si quelques sites sont inscrits au titre de la loi de 1930 entre 1942 et 1947, il faut attendre la mise en place de la Mission Racine, le 18 juin 1963, pour voir apparaître une politique de protection des espaces naturels à l'échelle régionale.

La dilatation spatiale des espaces protégés dans le cadre de la Mission Racine

La loi du 2 mai 1930 régit la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation présente un intérêt général, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Calquée sur la loi de 1913 relative aux monuments historiques, elle agit selon deux modes de protection : le classement et l'inscription. L'inscription de sites débute sur le littoral audois en 1942 et hisse ainsi au rang de patrimoine des sites « pittoresques » tels que le village de Gruissan, l'île de la Nadière – îlot de pêcheurs dans l'étang de Bages-Sigean – ou les rochers de Saint-Pierre de la Batterie-La Vallière (Doc. 15 et Planche 46). Mais jusqu'alors, ces inscriptions concernent avant tout un patrimoine historique et paysager mis en protection sur des surfaces de faible ampleur. Les surfaces des sites dépassent rarement quelques hectares, sauf dans le cas du château de Marmourières et de ses abords. La lecture du document 15 ci-dessous montre qu'à partir de 1963 et jusqu'à la fin des années 70, les inscriptions et les classements se suivent de manière dense. L'échelle des surfaces classées et inscrites est « pulvérisée » avec l'inscription en 1966 des îles de l'étang de Bages-Sigean sur plus de 2500 ha ou avec le classement du massif de la Clape sur plus de 7800 ha. Ces formes de la mise en protection de sites naturels trahissent également la reconnaissance d'un patrimoine naturel envisagé comme écosystèmes et paysages selon une considération plus globale, la notion de pittoresque étant progressivement écartée. Cette politique de protection, révélatrice de la reconnaissance des espaces naturels comme patrimoine commun, est très vivement initiée par la Mission d'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon.

Planche 46 - La mise en protection des espaces naturels au titre de la loi de 1930



Sources : Carte IGN au 1:50 000 de 1999 et DIREN Languedoc-Roussillon, 2003.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussut, Université de Narbonne-la-Vallée, 2004.

Date du décret ou de l'arrêté ministériel	Dénomination du site	Surface (ha)	Type de protection
23/10/1942	Portes de la Barbacane et tour de l'Horloge - Lapalme	0,55	I
06/11/1942	Rochers de Saint-Pierre de la Batterie-La Vallière	1,63	I
02/12/1942	Ruines du château féodal de Fitou et leurs abords	0,88	I
10/12/1942	Château de Marmourières, chapelle et leurs abords	20,36	I
31/12/1942	Eglise Saint-Julien et ses abords – Fitou	0,96	I
17/02/1944	Agglomération de Gruissan	7,45	I
22/08/1947	île de la Nadière	1,03	I
09/01/1963	Étang de Gruissan et ses abords	311,7	I
10/11/1966	îles de Sainte-Lucie, de l'Aute, de la Planasse	2593,24	I
22/02/1968	Terrains entourant l'abbaye de Fontfroide	950,69	C
20/12/1968	Massif de la Clape – Vinassan	46,26	I
09/03/1973	Massif de la Clape	7834,95	C
30/05/1973	Capitelles de La Palme	2,16	I
12/02/1974	Chapelle des Auzils et Cimetière marin	245,6	C
06/05/1974	Agglomération de Bages et bordures des étangs	1615,62	I
03/08/1978	Gouffre de l'Œil Doux	88,36	C
23/12/1986	Plateau et bourgs de Leucate et de La Franqui	1536,39	I
04/04/1997	Canal du Midi	1279	C
Sites Classés	Superficie totale	10398,6	
Sites Inscrits	Superficie totale	6138,23	

Doc. 15 : Dates et surfaces des sites classés et inscrits au titre de la loi de 1930 sur le littoral audois : I désigne un Site Inscrit et C, un Site Classé (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 2004)

Son président, Pierre Racine, juge d'ailleurs les initiatives de la Mission en matière d'écologie en avance sur son temps¹⁴³. Pendant les vingt années de fonctionnement de la Mission Racine de 1963 à 1983, 13 689 ha sont ainsi inscrits ou classés illustrant un phénomène de dilatation spatiale du patrimoine naturel. Au delà de ce recours unique à la loi de 1930, les responsables de la Mission encouragent la politique d'acquisition foncière du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, créé en 1975¹⁴⁴. Dès 1978, celui-ci se porte de l'étang du Doul, puis du domaine de l'Oustalet en 1980 et de l'île Sainte-Lucie en 1983. Entre 1978 et 1984, 833 hectares de garrigues et de marais sont ainsi mis en patrimoine et protégés.

Les normes scientifiques de la patrimonialisation

Cette reconnaissance précoce d'un patrimoine naturel émane donc des élites de l'aménagement du territoire en poste au sein de la Mission Racine. Dès sa mise en place, ses responsables se chargent d'une mission de recensement et d'inventaire des sites naturels qui

¹⁴³ Le Chapitre IV de l'ouvrage de Pierre Racine *Mission impossible ? L'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon* s'intitule justement « l'écologie avant les écologistes » (Racine, 1980, p. 134).

¹⁴⁴ Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est un organisme semi-public dont la vocation est l'acquisition foncière de sites naturels littoraux afin de réaliser leur protection inaliénable. Sa création est issue des propositions émises dans le Rapport Picquard dont les conclusions ont été approuvées au Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) le 26 octobre 1972 et marque la volonté de l'Etat d'infléchir la politique de gestion du littoral à travers sa mise en protection.

devront être protégés dans le cadre de la définition du plan d'urbanisme régional (PUIR de 1964 auquel succède le SDAL de 1972¹⁴⁵). Dans un premier temps, les universitaires notamment issus des sciences de la nature de l'Université de Montpellier sont consultés. Les normes patrimoniales intègrent ainsi des critères biologiques, tels que la richesse de la biodiversité ou la rareté d'espèces végétales ou faunistiques. Le massif de la Clape retient alors l'attention des responsables de la Mission pour les quelques espèces endémiques qu'il abrite (la Centaurée de la Clape ou l'Aigle de Bonelli). Les normes de la reconnaissance patrimoniale et de la protection de la nature – considérée dans un premier mouvement comme un patrimoine scientifique – s'ouvrent ensuite à des critères esthétiques et, de manière plus globale, à une appréciation plus large des paysages. L'accès des sites naturels au rang de patrimoine est donc le reflet des considérations des décideurs de l'époque. Le processus de mise en patrimoine n'intègre alors que faiblement les acteurs locaux, élus ou propriétaires fonciers, ceux-ci s'opposant sans succès ou se ralliant, souvent convaincus de force, à la démarche¹⁴⁶.

C'est donc dans le cadre de la planification de l'aménagement touristique au niveau régional que les plus grands espaces de nature du littoral audois ont acquis un statut de patrimoine et font alors l'objet de différentes mesures de protection.

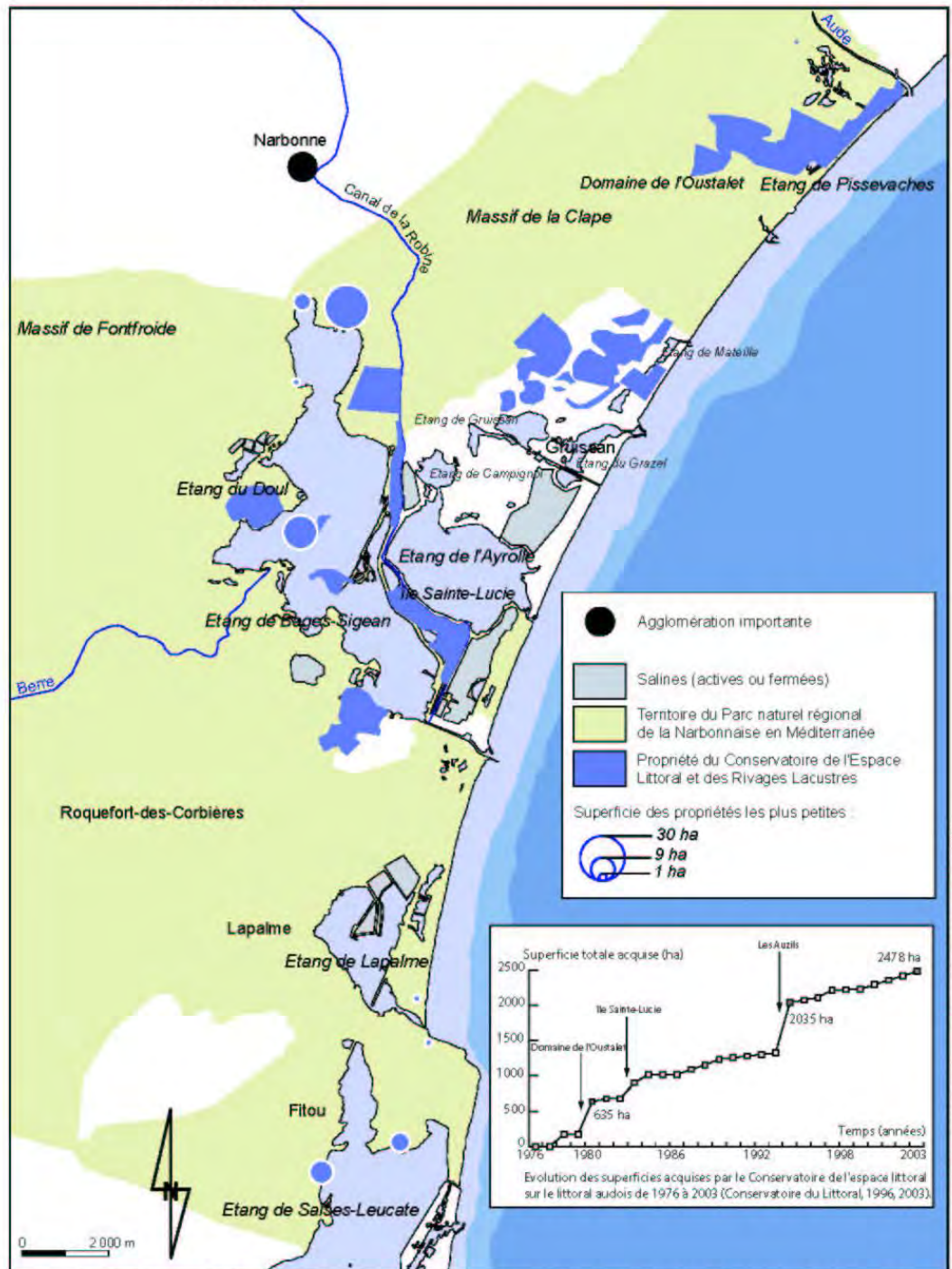
6-1-2- Une mise en protection renforcée depuis les années 90

Le processus de patrimonialisation des espaces naturels se poursuit après le démantèlement de la Mission Racine. L'utilisation de la loi de 1930 laisse cependant progressivement la place à d'autres outils de protection. La loi Littoral de 1986 vient ainsi définir l'inconstructibilité d'une bande de 100 mètres de large depuis la limite des plus hautes eaux et indique les espaces et milieux à préserver dans le cadre de son article L 146-6. En réalité, c'est essentiellement la politique d'acquisition foncière du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui garantit, *fermement* et de manière *inaliénable*, la protection des espaces naturels depuis le début des années 80. Propriétaire de 635 hectares en 1980, le Conservatoire poursuit ses acquisitions selon un rythme rapide si bien qu'une décennie plus tard il a doublé les superficies acquises (Planche 47). Les années 1993-1995 voient un redoublement de son action : les surfaces protégées passent en deux années de 1200 à 2035 hectares ce qui s'explique notamment par l'acquisition du site des Auzils vaste de 708 hectares. La décennie qui s'écoule ensuite de 1994 à 2004 connaît une stratégie d'acquisition toujours aussi dynamique : le Conservatoire du Littoral possède désormais 2478 hectares en 2004.

¹⁴⁵ Cf. *Supra* Chapitre 3, § 3-3-1.

¹⁴⁶ Dans le cadre du classement du massif de la Clape, la décision de mise en protection fut contestée devant le Conseil d'Etat par une propriétaire de terrains situés dans l'ancienne île. La protection fut toutefois maintenue, le Conseil d'Etat considérant que le site devait être protégé dans son ensemble.

Planche 47 - La mise en protection des espaces naturels par le Conservatoire du littoral



Sources : Carte IGN au 1:50 000ème de 1999 ; DIREN Languedoc-Roussillon ; Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Conception et réalisation : V. Andreu-Bousaut, Université de Marse-la-Vallée, 2004.

Départements	Surfaces acquises (ha)	Linéaire côtier acquis (km)	Nombre de sites	Nombre d'actes signés	Investissement total (Millions d'euros)
Gard	477	4,7	4	5	4,18
Hérault	3438	9,2	17	216	12,39
Aude	2227	4,3	19	256	8,58
Pyrénées-Orientales	1258	6,7	8	38	4,95
Languedoc-Roussillon	7400	24,9	48	521	30,1

Doc. 16 : Superficies acquises par le Conservatoire du Littoral entre 1976 et 1999 à l'échelle des départements de la région Languedoc-Roussillon (Conservatoire du Littoral, 2000).

Cette stratégie dynamique de protection, la plus ferme qui puisse exister sur le littoral audois, montre des résultats saisissants au regard des autres départements du Languedoc-Roussillon (Doc. 16). En 1999, la côte audoise montre ainsi, avec le littoral héraultais, les plus vastes surfaces protégées de la région par le Conservatoire du Littoral. Même si le linéaire côtier acquis est le plus faible (4,3 km soit un peu moins de 10% du linéaire littoral départemental) de la région, les sites sont plus nombreux que dans les autres départements littoraux languedociens et roussillonnais et sont disséminés tout autour des lagunes, parfois à quelques kilomètres des rivages marins.

Commune	Nom de la propriété	Surfaces acquises (ha) en 2003	Périodes d'acquisition
Fleury-d'Aude	Pissevaches	134	1987-1988
	Domaine de l'Oustalet	510	1980-2003
Gruissan	Auzils	708	1994-2003
Narbonne	Labrador	266	1995-2002
	Le Grand Castérou	201	1984-1989
	Tournebelle	30	1996
	Le Grand Mandirac	32	1997
	Anse des Galères	5	-
Bages	Bajole	1	1997
Peyriac-de-Mer	Berges de l'étang de Peyriac	2	1997-2002
	Etang du Dou et saline de Peyriac	180	1978-2003
	Ile de Planasse	19	-
Sigean	Ile et rives de l'Aute	67	1984-2003
Port-la-Nouvelle	Ile Sainte-Lucie	227	1983
	Domaine de Frescati	79	-
Leucate	Coussoules	1	1997
	Plateau de la Franqui	1	1997
	La Caramoun	6	1994-2003
Fitou	Rives de Fitou	9	1995-2003
Total des acquisitions		2478	

Doc. 17 : La diversité des propriétés du Conservatoire du Littoral sur le littoral audois en 2004 (Conservatoire du Littoral, 2004).

Les espaces acquis par le Conservatoire du Littoral montrent une extrême diversité. Les sites, au nombre d'une vingtaine, sont d'abord particulièrement hétérogènes par leurs surfaces :

de quelques hectares sur les rives de l'Anse des Galères à Narbonne ou à la Caramoun à Leucate, ils peuvent atteindre jusqu'à plusieurs centaines d'hectares sur le piémont du massif de la Clape aux Auzils ou au domaine de l'Oustalet. Les milieux naturels qui y sont représentés sont également très divers. La protection foncière s'applique ainsi à des zones humides littorales et rétro-littorales (comme la saline de Peyriac-de-Mer, l'étang du Dou, les marais de l'étang de Pissevaches ou des anciens polders à Tournebelle et à Mandirac), tout comme à des reliefs calcaires abritant des écosystèmes forestiers (comme le domaine de l'Oustalet ou l'île Sainte-Lucie), ainsi qu'à des vignes (comme le domaine de Frescati).

6-1-3- Des espaces protégés pour bloquer l'expansion de l'urbanisation balnéaire

Le maintien des fenêtres vertes de la Mission Racine à aujourd'hui

A travers la planification de l'aménagement littoral, la Mission Racine a permis de rationaliser l'aménagement du littoral et d'éviter le gaspillage d'espace. Le Plan d'urbanisme d'intérêt régional (PUIR) initial, adopté le 26 mars 1964, est le premier travail d'importance de la Mission. Il invente alors un principe fondateur, resté célèbre, celui de l'alternance de zones urbanisées et de zones dites vertes, instaurant ainsi des coupures entre les unités touristiques alors créées ou renforcées. La reconnaissance patrimoniale d'espaces de nature, légitimant leur mise en protection, permet de réaliser les coupures d'urbanisation, d'en maintenir l'existence de manière durable en limitant l'extension de l'urbanisation aux unités touristiques définies. Les espaces naturels sont désormais amenés à jouer le rôle d'espaces intercalaires.

Dans le contexte des années 70, où l'immobilier touristique connaît une forte croissance, certains promoteurs commencent cependant à convoiter les espaces intercalaires des unités touristiques définies dans le PUIR. La mise en protection de certains sites convoités intervient alors pour enrayer une urbanisation dont les réalisations semblent s'emballer. Ces espaces deviennent dès lors les territoires de conflits entre les défenseurs de la protection et de la sauvegarde de la nature et d'un certain nombre d'acteurs du développement touristique. Déjà en 1973, le classement du massif de la Clape vient empêcher la réalisation, envisagée depuis les années 70, d'une zone touristique composée de villages de vacances et de campings sur les flancs du massif dans le domaine de l'Oustalet. Le domaine est finalement racheté en 1980 par le Conservatoire du Littoral. Les anciennes salines de Peyriac, exploitées depuis l'Antiquité et fermées en 1966, sont également convoitées à la même époque. Leur propriétaire, un agent immobilier narbonnais, après une tentative avortée d'élevage piscicole, espère, à la faveur de capitaux néerlandais, transformer les anciens marais salants en un village de vacances sur pilotis avec centre commercial et restaurant panoramique. Le maire de Peyriac, convaincu à l'époque par le projet fait même rebaptiser sa commune « Peyriac-de-Mer », appellation à la connotation plus balnéaire. Le projet de reconversion en ZAC est stoppé par une déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté du 5 juillet 1978 au profit du Conservatoire du littoral qui se porte

alors acquéreur des 171 ha composés de l'ancienne saline, de l'étang du Doul et des collines encadrant le site.

Ce nouvel outil de gestion de l'espace s'est même imposé sur le PUIR élaboré par la Mission Racine dans le cadre de l'aménagement des ZAC de certaines stations littorales. Il en est ainsi de la ZAC de Mateille prévue comme le prolongement de la station de Gruissan le long de l'étang du Grazel jusqu'à la mer. Même si le projet de « village sur l'eau » prévu au débouché du grau est rapidement abandonné, la Commune de Gruissan décide cependant en 1992 de la construction de la ZAC devant accueillir 28 000 lits. Les concepteurs du projet initial imaginent ainsi la construction d'un front de mer et de nouveaux quartier résidentiels de part et d'autre d'un canal reliant l'étang de Mateille à l'étang du Grazel, et doublés d'une zone d'équipements de loisirs le long de l'étang de Mateille. Evidemment, même si cette extension a été imaginée dans le cadre de la planification de l'aménagement touristique littoral, elle vient au contact d'une fenêtre d'espace naturels qui est une ZNIEFF¹⁴⁷ de type 1 et dont le Conservatoire du littoral est propriétaire. Le changement d'équipe municipale et les négociations avec le Conservatoire débouchent finalement sur l'arrêt de l'urbanisation le long d'une ligne de démarcation définie par le canal joignant les deux lagunes. En réalité, la commune et le Conservatoire sont arrivés à un accord de principe sur un échange entre certains terrains protégés situés au bord de l'étang de Mateille et utiles à la commune pour envisager des équipements de loisirs et la seconde tranche de la ZAC dont le gel de l'urbanisation pourra être assuré par le Conservatoire. Dans ce cas précis, le maintien de la coupure d'urbanisation de l'étang de Mateille a même été dépassé par son élargissement et par la limitation de l'extension de la station de Gruissan.

Des outils d'inégale rigueur : entre inaliénabilité et faiblesses

D'autres exemples montrent cependant que le recours à la mise en protection d'espaces naturels comme outil de blocage de l'urbanisation a, en réalité, connu une fortune plus nuancée. A ce titre, la loi de 1930, même si elle a été appliquée sur de vastes surfaces relativement tôt par rapport à d'autres littoraux, ne s'est pas révélée être le moyen le plus fiable pour remplir cette fonction. D'abord, les sites inscrits constituent des espaces pour lesquels tous les projets de travaux et d'aménagement ne sont que particulièrement surveillés¹⁴⁸. Malgré cette surveillance, l'inscription, en 1986, du plateau de Leucate au titre de la loi du 2 mai 1930 n'a pas permis d'enrayer l'urbanisation de ses contreforts orientés vers le sud. L'extension de Leucate-Plage s'est ainsi faite en une quinzaine d'années jusqu'en 2002 (pour les derniers lots construits) en « prenant d'assaut » la falaise. Compte tenu de la raréfaction des espaces constructibles à l'intérieur de la station, force est de constater la pression immobilière très intense qui s'est

¹⁴⁷ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

¹⁴⁸ Dans le cadre des sites inscrits, les autorisations de travaux sont instruites localement par l'architecte des bâtiments de France dont l'avis, indispensable, n'est cependant que consultatif sauf dans le cas d'une démolition, situation dans laquelle son avis s'impose.

exercée dès les années 80 sur des terrains offrant par ailleurs un cadre paysager très attractif et une vue particulièrement dégagée sur l'étang, le lido et la mer.

Inversement, la protection des sites classés est plus forte. Afin d'assurer la conservation de ces espaces, tous les travaux ayant un effet sur l'état du site doivent être autorisés préalablement par l'Etat, soit en Commission des sites au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, soit par le Préfet. Seulement, cette mesure de protection ne signifie pas pour autant l'inconstructibilité des sites classés, les cas de Narbonne-Plage et de Saint-Pierre-la-Mer en témoignent. Malgré le classement de l'intégralité du massif de la Clape en 1973, le développement immobilier de ces deux stations s'est appuyé, à partir des années 80, en direction de la falaise morte au pied de laquelle les premiers équipements balnéaires avaient vu le jour dans la première moitié du XX^e siècle. Face à la densification du front de mer bloqué au nord par l'étang de Pissevaches et au sud par la fenêtre verte imposée dans le Plan Local d'Urbanisme (depuis la mise en œuvre du PUIR), les deux communes se sont naturellement tournées vers les reliefs dont l'urbanisation s'est étalée depuis la fin des années 70 à aujourd'hui. Ces exemples illustrent le grignotage des abords du site classé pour des projets immobiliers qui, ainsi valorisés par le cadre paysager du site et la position dominante de ce « balcon sur la mer », revêtent d'ailleurs un certain prestige. C'est indéniablement la stratégie d'acquisition foncière menée par le Conservatoire du Littoral qui s'avère être l'outil de mise en protection le plus efficace pour garantir la conservation des coupures d'urbanisation. Ainsi, cet acteur maintient l'existence d'une fenêtre d'espaces naturels ouverte sur la mer entre Port-Gruissan et les Ayguades en s'assurant de la propriété d'un ensemble de terrains joignant la chapelle des Auzils à l'étang de Mateille. De la même manière, l'acquisition de l'étang du Doul et de ses rives, du domaine du Grand Castérou, de l'île Sainte-Lucie, de l'île de l'Aute et du domaine de Frescati garantissent l'inconstructibilité d'une bonne partie des rivages lagunaires. Le principe de l'acquisition offre ainsi, par le contrôle inaliénable du sol, les meilleures garanties d'une protection optimale.

La patrimonialisation de la nature et des espaces naturels ainsi que leur mise en protection sont donc devenues en une trentaine d'années une politique omniprésente dans la gestion du littoral audois. Cet outil permet d'une part le contrôle de l'espace et d'autre part la maîtrise de la dynamique des paysages (les choix et processus de gestion du paysage sont ainsi assurés par la maîtrise de la propriété du sol ou dans le cadre de conventions d'entretien avec les propriétaires). Les espaces protégés sont par ailleurs dotés d'une finalité touristique dès la mise en œuvre du classement des sites dans le cadre de la Mission Racine. Nous évoquerons en particulier leur rôle dans le re-développement touristique du littoral audois dans le chapitre 7 et la partie 3.

6-2- La « reconquête » des villages et des stations : la recomposition des paysages balnéaires

En dehors des espaces naturels, les espaces urbanisés des stations balnéaires sont au cœur des préoccupations du Parc naturel régional, ainsi que des communes littorales. La gestion de ces espaces touristiques constitue un des enjeux clés du PNR si bien que le CNPN a jugé nécessaire la réalisation d'une déclinaison particulière des objectifs de la Charte sur la frange littorale elle-même (AME, 1998 ; Syndicat mixte de préfiguration, 2001). La réhabilitation de l'immobilier touristique, le ré-aménagement des fronts de mer des stations et la limitation parfois délicate de l'urbanisation sont au cœur d'un modèle dont les règles semblent favoriser la recomposition interne des espaces bâtis par la mise en œuvre d'un discours environnemental et patrimonial.

6-2-1- La lente réhabilitation de l'immobilier touristique

La recherche d'une mise à niveau de la qualité des hébergements touristiques

La réhabilitation de l'immobilier touristique est devenue depuis le milieu des années 90 un enjeu essentiel, partagé par certains élus des communes-stations et par les responsables du développement touristique comme le Comité Départemental du Tourisme de l'Aude ou le Comité Régional du Tourisme. Le Parc naturel régional s'est naturellement inscrit comme un partenaire de cette démarche même si jusqu'en 2004 son action s'est limitée à de l'incitation dont les effets ont été relativement minimes. La déclinaison de la Charte pour la frange littorale témoigne cependant de ce que l'ensemble des élus ne semblent pas reconnaître uniformément la nécessité de la réhabilitation de l'immobilier touristique. Elle désigne ainsi cette problématique de développement dans les seuls cas de Port-la-Nouvelle et de Gruissan-Plage, où le PNR juge indispensable une « réhabilitation et [un] curetage progressif du bâti » (Syndicat mixte de préfiguration, 2001, p. 18 et 23). Un tel vocabulaire est particulièrement évocateur de la dépréciation et de la considération du bâti jugé dans la majorité des cas « sans identité » (Syndicat mixte de préfiguration, 2001, p. 2). Mais de quelle identité parle-t-on ? Et ces deux stations sont-elles les seules stations audoises concernées par cet enjeu majeur ? D'abord, c'est une mise aux normes du goût esthétique actuel à laquelle est appelé l'immobilier de loisirs tant les signes de la modernité des Trente Glorieuses semblent dépassés par le retour du goût pour une architecture vernaculaire porteuse d'*identité*.

La réhabilitation recouvre en fait deux réalités qui s'entrecroisent. Il s'agit, d'une part, de restaurer un bâti qui s'est dégradé rapidement depuis sa construction (entre la fin des années 60 et le début des années 80) et que les propriétaires n'ont pas toujours pris le soin ni eu les moyens financiers d'entretenir. D'autre part, il s'agit aussi d'adapter les logements touristiques à des normes de la consommation touristique qui ont sérieusement évolué en 30 ans. En effet, les appartements bâtis dans le cadre de la Mission Racine sont aujourd'hui boudés par la clientèle qui les juge trop petits. 67,8% des lits offerts par Port-Gruissan et les Ayguades appartiennent à des studios ou à des T2 dont les surfaces excèdent rarement 35 mètres carrés. La superficie

moyenne des logements est encore plus faible à Port-Leucate où le parc immobilier de 15 000 appartements connaît un turn-over des propriétaires particulièrement rapide de 8 à 10% par an. Cette situation face à la concurrence est d'autant plus inquiétante que certaines communes comme Port-la-Nouvelle ou Leucate ne disposent plus de terrains suffisamment vastes pour engager des programmes immobiliers destinés à satisfaire la demande du public touristique. Ce processus explique pourquoi les élus leucatois et nouvellois appuient davantage la réhabilitation des logements de loisirs offerts par leurs communes que les élus de Gruissan, de Narbonne et de Fleury-d'Aude qui supervisent actuellement l'édification de nouveaux quartiers résidentiels plus à même de répondre à la demande (ZAC de Mateille à Gruissan, ZAC de Pérumont à Saint-Pierre-la-Mer et opération « cœur de station » à Narbonne-Plage).

Dans d'autres cas plus rares, comme à Narbonne-Plage, une grande partie du parc immobilier est composée de logements individuels construits entre les années 50 et 70 et, s'ils sont suffisamment vastes, sont rarement bien entretenus par leurs propriétaires, faute de moyens suffisants, et se vendent mal au regard des constructions neuves car leur prix de vente est devenu trop élevé.

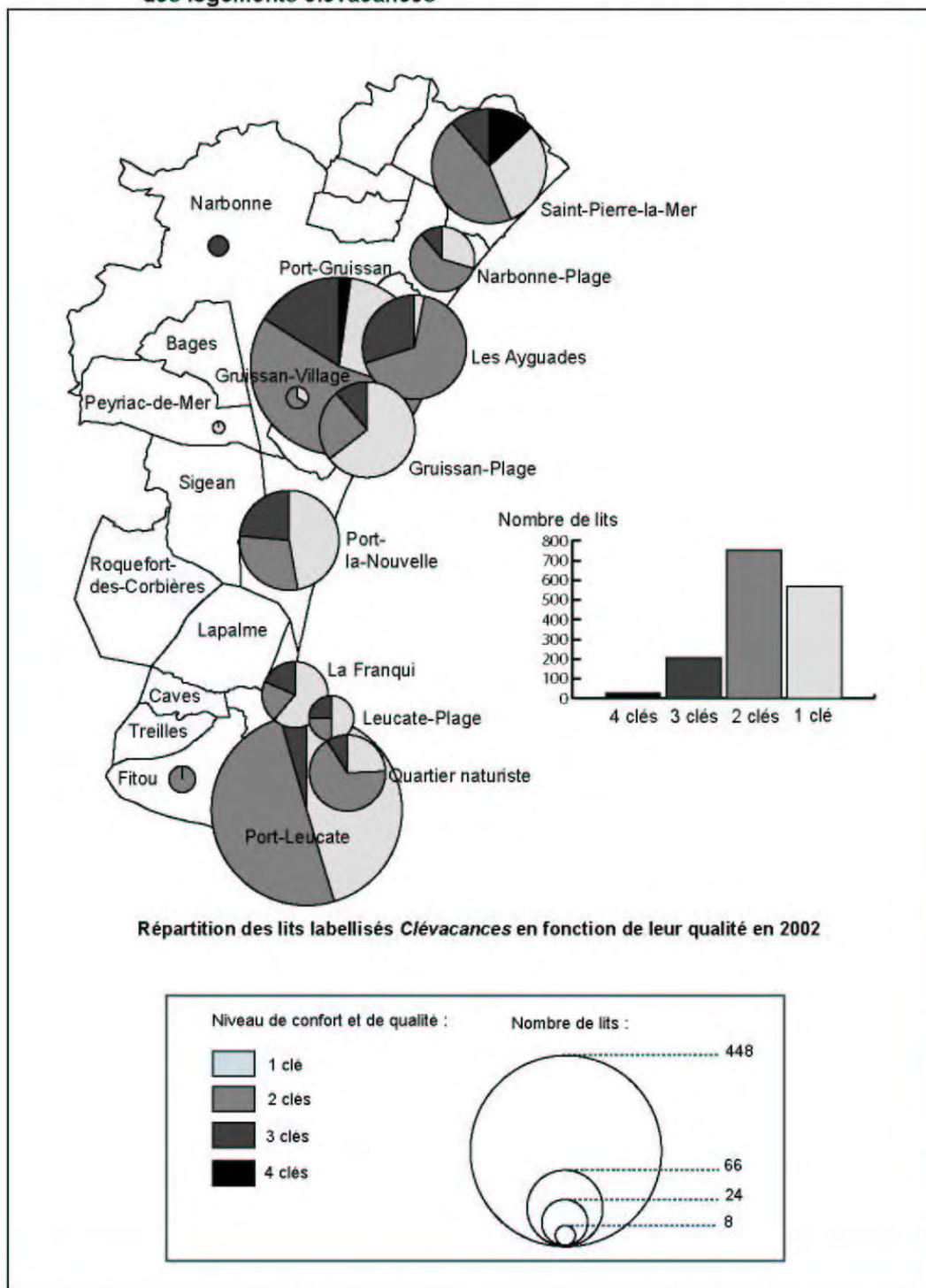
D'une manière générale, il est difficile de motiver les propriétaires à engager des frais dans l'entretien et encore plus dans la modernisation de leurs biens immobiliers. Dans le cas – majoritaire – d'immeubles en copropriété, réussir à convaincre l'ensemble des propriétaires tient du parcours d'obstacles. Par ailleurs, la résolution du problème posé par l'insuffisance de la superficie des logements passe par l'accouplement d'appartements. Deux difficultés se présentent alors. D'abord, cette stratégie est tributaire des aléas des ventes d'appartements. Et puis, quel opérateur est censé acheter et se substituer aux communes qui peuvent rarement financer une telle stratégie ?

Les opérations de réhabilitation des stations balnéaires : une question de financements

La réhabilitation de l'immobilier touristique est avant tout une affaire de moyens financiers. Ainsi, une ligne budgétaire de 40 millions de francs attribuée à la requalification des zones littorales est prévue dès 1997 dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999. Le Contrat de Plan 2000-2006 continue d'ailleurs cet engagement et le renforce même en faisant de l'espace littoral une de ses grandes priorités. La Commission européenne appuie également cette démarche en mettant en œuvre le DOCUP 2000-2006 (DOCuments Uniques de Programmation) dans le cadre du FEDER¹⁴⁹. Sur le littoral audois, Port-la-Nouvelle est ainsi éligible au titre de

¹⁴⁹ Le FEDER, Fonds Européen de Développement régional, a été créé en 1975 pour favoriser la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes en attribuant des subventions aux acteurs locaux dans le cadre de programmes de développement établis en partenariat entre l'Union Européenne, les Etats membres et les collectivités territoriales. L'attribution de ces financements est fonction de la situation du territoire concerné au sein d'un zonage établi préalablement.

Planche 48 - La considération pour la qualité des hébergements : l'exemple du classement des logements clévacances



Sources : Comité Départemental du Tourisme, 2002, Locations de vacances - Aude Pays Cathare.

l'objectif 2 du Fonds de développement. Le Conseil régional a ainsi pu lancer en 1997 un programme d'aide à la rénovation des meublés de tourisme dans le cadre du label « Clévacances ». Celui-ci peut financer 40% du montant des travaux de rénovation d'un logement allant d'un minimum de 3 049 euros à une hauteur maximale de 9 147 euros. En échange, le propriétaire s'engage à mettre son logement en location chez un professionnel partenaire du label « Clévacances » pendant dix ans.

Au mois de Septembre 2000, seuls 250 dossiers avaient été déposés pour ce qui concerne la région entière. Les fortes contraintes imposées par ce type de contrat sont certainement responsables du faible succès de la mesure. En 2002, le chiffre est à revoir à la hausse pour ce qui concerne les dix communes littorales audoises puisque 321 propriétaires ont bénéficié de cette mesure. Les propriétaires de logements dans les stations issues de la Mission Racine (Port-Gruissan, Port-Leucate) sont les plus nombreux à utiliser cet outil. La tendance, au sein même des logements labellisés, est également à la recherche de la qualité selon la station considérée (Planche 48). A Port-Gruissan, aux Ayguades et à Saint-Pierre-la-Mer, plus de 70% des lits labellisés le sont selon des normes de confort d'au moins 2 clés, tandis que dans les autres stations de Gruissan-Plage, Port-la-Nouvelle, La Franqui et Port-Leucate, les meublés classés 1 étoile dominant encore le parc résidentiel.

D'une manière générale, sur l'ensemble des communes considérées, 992 lits labellisés sur 1561 au total sont classés 2 étoiles ou plus. La mesure en elle-même est loin d'être un échec, même si son utilisation reste limitée : seulement 1,1 % des lits touristiques de Port-Gruissan (accumulés aux lits situés dans le quartier des Ayguades) sont ainsi labellisés « Clévacances », 1,7% des lits à Gruissan-Plage, moins de 1% des lits à Port-Leucate ou à Saint-Pierre-la-Mer. Au delà de la rénovation de l'immobilier de loisirs, la mesure « clévacances » permet également de remettre sur le marché des lits de résidences secondaires et de faciliter ainsi l'exploitation optimale du parc d'hébergement.

Face à cette dynamique, l'Etat a souhaité renforcer son action par la mise en œuvre d'une nouvelle mission interministérielle d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon dont un des objectifs essentiels est de monter des opérations de réhabilitation de l'immobilier. Dès 2002, elle a financé des opérations expérimentales sur des immeubles tests à La Grande-Motte, au Cap d'Agde, mais aussi à Leucate, afin de concevoir au mieux le montage des opérations à venir. Faute d'investisseurs professionnels dans la réhabilitation de l'immobilier, des outils existent cependant pour les copropriétaires mais ceux-ci ne concernent jusqu'à maintenant que les résidents secondaires (ce sont les ORIL : Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs) ou seulement les propriétaires bailleurs (ce sont les OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Face à la mixité de plus en plus importante, au sein des mêmes immeubles, de logements touristiques et de logements permanents, la nouvelle Mission a ainsi souhaité tester la faisabilité d'une solution intermédiaire à travers la mise en place d'ORILAH,

des Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs et d'Amélioration de l'Habitat (Allaman, 2003).

Par ailleurs, la Mission a confié à la Société Centrale d'Équipement du Territoire (SCET) le soin de réfléchir à la possibilité de créer un opérateur foncier-immobilier sur le littoral qui pourrait ainsi recourir à des acquisitions et à des remboursements permettant ainsi de mener à bien les opérations de rénovation de l'immobilier touristique.

6-2-2- Le front de mer au cœur de la réhabilitation des espaces publics des stations balnéaires

La gestion des espaces publics est focalisée depuis la fin des années 90 sur le ré-aménagement des entrées de villes et de stations ainsi que sur celui des fronts de mer. Les projets d'aménagement des entrées d'agglomération sont de faible ampleur et ne prévoient souvent qu'un embellissement superficiel des voies de circulation, sans pour autant remettre en cause l'organisation de l'espace. Les communes font d'ailleurs intervenir des solutions assez classiques : aménagement d'espaces verts et fleuris (Gruissan, Port-la-Nouvelle), utilisation de matériaux traditionnels tels que les pierres sèches (Leucate). À l'inverse, le ré-aménagement des fronts de mer est beaucoup plus riche d'enseignements car il éclaire les logiques de la gestion du littoral. Force est d'abord de constater le nombre de chantiers qui ont éclos entre 1999 et 2001 : 5 projets ont été engagés sur le littoral audois par 4 communes littorales sur 5. Cette concordance s'explique par deux phénomènes, le premier est propre aux risques naturels, le second est à lier à l'émergence du Parc naturel régional.

La pression sociale pour une mise en défens du littoral

Les coups de mer du 16 et du 17 décembre 1997 ont été particulièrement traumatisants pour une grande partie des habitants des communes littorales. La conjonction exceptionnelle d'une très forte surcôte et d'une houle très développée fut alors responsable de la rupture en quelques points des murs de protection à Narbonne-Plage et à Saint-Pierre-la-Mer, causant l'inondation des habitations situées en front de mer. Les dégâts furent également importants à Gruissan-Plage, ainsi qu'à Leucate. Il s'avère que ces phénomènes d'inondation sont devenus plus fréquents dans la décennie 90. Les services techniques de Narbonne ont ainsi mesuré une augmentation de la fréquence des coups de mer violents qui serait passée de 2 à 3 par an à une occurrence de 5 à 6 fois par an.

À ce titre, Port-Leucate et Gruissan-Plage sont deux exemples significatifs. Une majorité des copropriétés qui composent la station de Port-Leucate ont été édifiées trop bas (de 30 à 80 centimètres) sur le lido au regard de la proximité de la mer, si bien que les services techniques de la commune estiment à environ 10 000 le nombre de logements concernés par des inondations chroniques, notamment lors des orages importants de l'automne. Évidemment, il serait nécessaire que les propriétaires et les promoteurs réalisent des points d'écoulement ou des drains

dans les immeubles pour évacuer facilement et rapidement l'humidité, mais cette démarche est loin d'être engagée. Les chalets de Gruissan-Plage sont également soumis à des risques analogues : bâtis sur un lido dont l'altitude maximale ne dépasse pas un mètre d'altitude, une majorité des constructions est en réalité quasiment au même niveau que la mer. Il est donc prévisible, lors de surcôtes marines ou de fortes houles, que les habitations soient inondées. Ce phénomène était très bien connu des Audois qui ont doté de pilotis les premiers chalets construits entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. C'est lorsque Gruissan-Plage est devenu un véritable quartier de Gruissan, relié au village et doté de l'eau courante et de l'électricité à la fin des années 50, que certains propriétaires ont commencé à aménager le rez-de-chaussée de leurs chalets. Le phénomène s'est amplifié dans les années 80-90 avec la modernisation des habitations qui restaient auparavant sommaires. Garages, chambres d'appoint, débarras ont été progressivement construits en édifiant des parois entre les pilotis. Qui plus est, certains chalets sont devenus des résidences permanentes et principales pour une cinquantaine de familles qui acceptent difficilement les inondations hivernales. C'est donc en quelque sorte l'évolution des usages et son aménagement qui ont délibérément exposé ce quartier aux risques marins.

Ainsi, à la fin des années 90, une pression sociale relativement forte s'exerce sur les élus pour ce qu'ils prennent des mesures, afin de protéger les habitants et les habitations des risques d'inondations marines, mais aussi pluviales. A ce phénomène naturel se surimpose la démarche de création du Parc naturel régional dont le premier projet de Charte concernant la frange littorale demande aux communes-stations la « requalification des espaces publics notamment au contact des éléments du milieu naturel » (CETE Méditerranée, 1998, p. 2).

Variabilité des projets : de la digue-promenade à la re-création des cordons dunaires

Les élus des communes sinistrées en 1997 lancent alors des études sur l'aménagement de leurs fronts de mer et optent cependant pour des projets très différents.

Tous les projets de ré-aménagement visent des objectifs très similaires. D'abord, ils cherchent tous en priorité à limiter les risques littoraux et cette nécessité fournit également l'occasion de réhabiliter les espaces publics de front de mer : promenades, places, accès aux plages, aires de stationnement... Les projets s'inscrivent alors de manière différenciée dans des politiques de ré-organisation interne des stations et de développement de stratégies touristiques¹⁵⁰. C'est certainement cette dynamique qui explique en grande partie les divergences si fortes des options techniques d'un ré-aménagement à l'autre.

¹⁵⁰ Cf. *Infra* : Chapitre 7, § 7-2-2.

Station balnéaire	Objectifs	Réalisations	Coût
Saint-Pierre-la-Mer 1999-2006 Projet « une plage naturelle au cœur de la ville »	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les phénomènes érosifs - Protéger les habitations des risques d'inondations marines et pluviales - Dépollution des eaux de ruissellement - Embellir le centre de la station et requalifier une friche urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconstitution d'un cordon dunaire - Aménagement de bassins de rétention et de filtration d'eau en arrière dune - Aménagement de Jardins de la Mer - Ré-organisation des espaces publics centraux et des aires de stationnement 	<p>Stoppé en 2001</p> <p>7 millions d'euros pour l'ensemble du projet</p>
Narbonne-Plage 1999-2002	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les habitations des coups de mer - Minimiser les transferts de sable plage / espace urbain 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et réalisation d'un mur de protection incurvé - Ré-aménagement d'une promenade urbaine piétonne 	1,1 million d'euros
Gruissan-Plage 2001-2002	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les habitations des coups de mer - Organiser le stationnement des véhicules - Rendre la plage attractive pour un public familial 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un cordon d'encrochements - Aménagement d'une promenade piétonne - Equipement de la plage en sanitaires, douches, accès pour handicapés et rampes pour véliplanchistes - Aménagement des aires de stationnement 	non communiqué
La Franqui 1999-2000	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des espaces publics - Organisation de la circulation automobile - Aménager la plage pour un public familial 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une promenade de front de mer sur un platelage de bois - Equipement de la plage en sanitaires, poste de surveillance, accès au public... - Ré-aménagement des aires de stationnement 	1,4 millions d'euros
Port-Leucate 2000-2003 Projet « Cité des Vents »	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des espaces publics - Création d'une identité forte pour la station dans le cadre d'un contexte très concurrentiel - Revaloriser le front de mer 	<ul style="list-style-type: none"> - Ré-aménagement des espaces publics et création d'un décor balnéarisé : baladoir, jetée-promenade, bassins... - Construction d'équipements théâtraux sur l'évocation du vent : éoliennes... - Reconstitution d'un cordon dunaire 	5,2 millions d'euros pour les 2 premières tranches

Doc. 18 : Les objectifs et les réalisations des projets de ré-aménagement des fronts de mer des stations du littoral audois.

Une lecture des projets selon les solutions envisagées pour la gestion des risques littoraux, selon leurs modalités d'intégration de l'environnement, et selon les référents identitaires qu'ils mobilisent, permet justement de les distinguer (Doc. 19).

Station balnéaire	Gestion des risques	Intégration de l'environnement	Référents identitaires
Saint-Pierre-la-Mer	Gestion des risques par une maîtrise de la dynamique côtière naturelle	Reconstitution d'écosystèmes diversifiés valorisés au cœur d'un espace urbain	Milieux naturels méditerranéens, identité balnéaire pérignanaise
Narbonne-Plage	Retranchement derrière une digue qui doit réfléchir la houle	Absence de considération de l'environnement	Paysage urbain banal considéré comme « traditionnel »
Gruissan-Plage	Retranchement derrière un cordon d'encrochements	Absence de considération de l'environnement	Décor « naturel » Identité architecturale des chalets et des cabanes de pêcheurs
La Franqui	Encrochements	Absence de considération de l'environnement	Architecture balnéaire ancienne Décor high tech
Port-Leucate	Gestion des risques par une maîtrise de la dynamique côtière naturelle	Reconstitution d'écosystèmes dunaires et utilisation de matériaux naturels	Style balnéaire international Références au vent

Doc. 19 : Comparaison des options des projets de ré-aménagement des fronts de mer selon leur intégration des risques, de l'environnement et de référents identitaires.

Deux modes de gestion des risques littoraux apparaissent d'emblée de manière très parlante. Les projets de Narbonne-Plage, de Gruissan-Plage et de La Franqui illustrent un mode de protection particulièrement classique de mise en défens du littoral par construction d'un mur¹⁵¹ ou par retranchement derrière un cordon d'enrochements. Ce sont des solutions techniques « dures » qui sont choisies, alors même que leur utilisation a souvent démontré des effets pervers dans d'autres cas de figures¹⁵². Même s'il contient la violence des flots, la dureté d'un tel obstacle situé en haut de plage est souvent responsable d'un accroissement de la turbulence des eaux qui tend à accroître les phénomènes érosifs. Dans les cas de plages en équilibre sédimentaire, comme à Gruissan ou à La Franqui, le risque est alors de provoquer une érosion en haut de plage et ainsi, par le creusement d'un déficit sédimentaire, d'accroître davantage la vulnérabilité du littoral aux risques d'inondation. Par ailleurs, comme le coût de tels aménagements est assez élevé (il faut compter 550 euros / mètre environ pour le mur de Narbonne-Plage), leur utilisation répond en réalité à d'autres considérations. C'est d'abord la solution technique de protection la plus rassurante tant pour les élus que pour les habitants. La solidité des blocs de pierre et de la maçonnerie, la conception très technique des murettes incurvées sont autant de réalités qui alimentent des représentations collectives positives et laissent penser l'aptitude de ces équipements à protéger au mieux de la mer. Les élus de Narbonne, interrogés au sujet de l'aménagement du front de mer de Narbonne-Plage, en témoignent :

La priorité c'est d'abord la protection des biens et des personnes. C'est donc le mur de protection qui fera l'objet des premiers travaux en 1999. Et puis l'efficacité de telles murettes incurvées a été démontrée partout où elles ont été installées. » (Hubert Mouly et Michel Moynier, maire et adjoint au maire de Narbonne, *Midi Libre*, le 22 novembre 1998)

La seule solution alternative est la reconstitution d'un cordon dunaire. Seulement, ce choix implique d'empiéter sur l'espace de la plage. Si à Narbonne-Plage, les élus n'ont pas souhaité amputer la grève large de 90 mètres par un bourrelet sableux d'une quarantaine de mètres de large, les projets de Saint-Pierre-la-Mer et de Port-Leucate montrent, à l'inverse, le recours à la reconstitution d'un cordon sableux en lieu et place des champs de dunes ou de montilles qui existaient avant la construction des stations. Le bourrelet dunaire offre ainsi la meilleure des protections littorales, car il amortit le choc des vagues et de la houle en cas de coup de mer. Réserve de sédiments, la dune permet également le maintien des transits sédimentaires entre haut et bas de plage selon les saisons, contrairement aux enrochements et autres murs.

L'intégration de l'environnement dans les projets suit la même ligne de partage dans les modes de gestion des risques car seules les recreations de cordons dunaires fournissent finalement l'occasion de reconstituer, à l'aide des techniques de l'ingénierie écologique, des écosystèmes proches de ceux qui existent dans la nature. Le projet « Cité des Vents » de Port-

¹⁵¹ A Narbonne-Plage, les services techniques de la commune ont opté pour un mur préfabriqué en béton armé surélevé de 70 centimètres par rapport à la précédente digue.

¹⁵² Les travaux de géographes comme R. Paskoff, J.-P. Pinot ou A. Miossec illustrent particulièrement le rôle des aménagements de mise en défens du littoral dans l'accélération de l'érosion des côtes. Nous pouvons citer l'ouvrage fondateur *Côtes en danger* (Paskoff, 1993).

Leucate, imaginé par le cabinet d'architectes-paysagistes Raffy, Boudier, Amphoux, Martin, Barcellona, Certain et Chappert-Gaujard, opte ainsi pour la reconstitution de milieux végétaux où domine l'Oyat (*Ammophila arenaria*), enjolivés par les Griffes de Sorcières (*Carpobrotus edulis*). Cet aspect du ré-aménagement est particulièrement valorisé dans la scénographie d'une double promenade de front de mer. Les dunes recréées fournissent le décor *naturel* idéal à la déambulation, soit le long d'une promenade ombragée par des pergolas en front d'urbanisation, soit le long du « baladoir », un platelage en bois qui épouse en haut de plage les contours de la topographie dunaire. La re-création de ces écosystèmes dunaires sert bien évidemment l'image de la station, que la commune, en accord avec la Charte du Parc naturel régional, souhaite rajeunir et conjuguer avec un certain nombre de valeurs environnementales¹⁵³. Et puis cette fonction marketing est complétée par le rôle fonctionnel joué par la végétation psammophile, dont les racines et les tiges retiennent le sable des dunes. Les végétaux pérennisent ainsi, d'une manière naturelle, les ouvrages de protection des habitations.

Le projet du paysagiste Alexandre Chémétoff¹⁵⁴ à Saint-Pierre-la-Mer est encore plus complet quant à l'intégration de l'environnement aux objectifs de résolution des risques d'inondation d'origines marine et pluviale. Le cordon dunaire protecteur s'accompagne cette fois-ci de bassins arrière-dunaires, dont le rôle est, soit de recueillir les eaux marines qui déborderaient par dessus les dunes, soit de recueillir les eaux de ruissellement issues de la station et dont la filtration à travers le sable permettrait la dépollution avant qu'elles n'atteignent les eaux de baignade. Oyats (*Ammophila arenaria*), Chiendent des Sables (*Elymus farctus*) et Euphorbes (*Euphorbia paralias*) viennent constituer la base des écosystèmes des nouvelles dunes, végétation que les concepteurs nomment alors « subspontanée » pour indiquer que la dynamique naturelle est censée reprendre ensuite ses droits. Le versant des dunes au contact des bassins est planté de Tamaris (*Tamarix gallica*) et d'Atriplex, tandis que les bassins permettent la recréation d'une zone humide dont les végétaux emblématiques Roseaux (*Phragmites communis*), Joncs (*Juncus maritimum*), Obione (*Halimione portulacoïdes*) Scirpes ou Salicornes constituent le décor. La réalisation de ces « Jardins de la Mer » parcourus de passerelles en bois, même si elle n'est cependant pas achevée selon la vision de ses concepteurs, fournit le meilleur exemple sur le littoral audois d'un projet aussi intégrateur de stratégies différentes : gestion des risques, création d'un nouvel espace public au centre de la station, valorisation de la nature littorale, création d'une nouvelle image touristique...

¹⁵³ Les concepteurs du projet en accord avec les élus valorisent particulièrement la recréation de ces écosystèmes. Le vocabulaire utilisé pour décrire les nouvelles dunes est à ce titre évocateur : il s'agit tantôt d'un « conservatoire du biotope dunaire pour toute la région » (Commune de Leucate, 1998, p. 12) ou d'un « Conservatoire du littoral dunaire » (Site web ou p. 11) récupérant ainsi l'image très positive de cette institution dans la protection du littoral.

¹⁵⁴ La commune de Fleury-d'Aude a lancé en 1995 un concours à la maîtrise d'œuvre sur un projet de « renaturation de la plage » et de « traitement du centre urbain de Saint-Pierre-la-Mer ». Sur 64 équipes postulantes, 3 ont finalement été retenues et c'est le Bureau des Paysages d'Alexandre Chémétoff qui en a été lauréat. Son projet est d'ailleurs récompensé par le Prix du Paysage en Languedoc-Roussillon et par le Prix départemental de l'Aude en paysage et architecture, mention spéciale, en 1996.

Planche 49 - La réhabilitation des fronts de mer : de la digue-promenade au style balnéaire international



Une nouvelle digue protège la promenade et la première ligne de maisons à Narbonne-Plage - *juin 2002.*



Des claustras en bois viennent donner un ton "naturel" à la nouvelle ligne d'engrochements à Gruissan-Plage - *mai 2002.*



Decor high tech discret de la promenade de front de mer de La Franqui - *mai 2001.*



L'aménagement du front de mer à La Franqui a donné l'occasion de repenser l'organisation des espaces publics - *mai 2001.*



Cordon dunaire recréé sur le haut de la plage de Saint-Pierre-la-Mer - *mai 2003.*



En arrière des dunes, les Jardins de la Mer sont un espace de promenade parmi la végétation des zones humides méditerranéennes - *mai 2001.*



Perspectives agrémentées de palmiers, promenades couvertes et baladoir sur le front de mer de Port-Leucate - *mai 2001 et juin 2002.*

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussaf, Université de Marne-la-Vallée, 2004

Sources : Photographies VAB.

Les maîtres d'œuvre voyaient d'ailleurs dans ce projet une tentative exemplaire et reproductible du maintien du caractère naturel des sites littoraux en milieu urbanisé :

Diffusé à grande échelle, au moyen de journaux européens, la solution technique proposée peut intéresser des techniciens de tous pays. Elle permet de répondre indépendamment aux problèmes de déséquilibres qui peuvent résulter de l'érosion du vent ou de la mer, de l'écoulement des eaux pluviales. [...] Ce projet, par sa simplicité, peut facilement s'appliquer à tout le littoral méditerranéen se trouvant dans la même situation avec les mêmes contraintes techniques. » (Commune de Fleury-d'Aude, 1998, Dossier Life, p. A15-15)

Cependant, il ne sera pas mené à son terme et nous en expliquerons les raisons à la fin de ce chapitre.

La dernière lecture de ces projets d'aménagement peut se faire au regard des référents identitaires mobilisés dans les discours des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, mais aussi et surtout dans les choix des décors des fronts de mer. La scénographie, le mobilier urbain, les végétaux, les matériaux et les couleurs sont autant d'indices matériels qui font référence aux ancrages identitaires et aux références inspiratrices des projets. Ils sont à la fois la concrétisation du nouveau référentiel de l'action défini dans le cadre du Parc naturel régional et les réponses que les élus et les maîtres d'œuvre formulent à l'égard de la demande perçue des habitants et des touristes. 3 cas de figures se distinguent alors.

Le projet de Narbonne-Plage s'inscrit dans une perspective très ponctuelle de mise en défens qui ne relève pas pour autant d'une dynamique de recomposition de la station, par ailleurs engagée dans le cadre de l'édification du « cœur de station¹⁵⁵ ». La construction du mur de protection ne répond alors qu'à des impératifs techniques et est envisagée pour se fondre dans le décor urbain du front de mer d'une station *traditionnelle*¹⁵⁶. En filigrane et autrement dit, le mur s'intègre au décor de trottoir de grande ville dans une ambiance de béton et de goudron :

« Avant de développer la station, il est nécessaire de préserver l'avenir. C'est pourquoi, alors que la protection du front de mer n'était pas une priorité pour le maire, ce projet l'est devenu à partir de 1997. C'est un dossier technique avant tout. Le cahier des charges était donc de construire un mur qui puisse résister à l'assaut de la mer et qui limite les transports éoliens de sable vers la station, de déterminer un profil de plage permettant de casser les crêtes des vagues, et dans un dernier temps de faire en sorte que cet ouvrage soit esthétique et bien intégré au mobilier urbain du côté de la promenade. Et effectivement le choix que nous avons fait lui donne un caractère esthétique, urbain. » (Claude Hector, Responsable de la cellule « littoral » des services techniques de la commune de Narbonne, le 4 juin 2001)

Dans le second type de projet de ré-aménagement de front de mer, la mise en scène et les décors s'inspirent de l'architecture des constructions locales et/ou de la nature littorale méditerranéenne. L'utilisation du bois est une constante dans les trois projets de Gruissan-Plage, de La Franqui et de Saint-Pierre-la-Mer. A Gruissan-Plage, les sanitaires aux toits de tuiles canal et aux murs protégés de bardeaux de bois peints de blanc s'inspirent de l'architecture des chalets et des cabanes de pêcheurs. Les claustras de bois brut et le mobilier viennent d'ailleurs renforcer l'identification de ce front de mer à la villégiature gruisannaise du début du XX^e siècle. Le choix

¹⁵⁵ Ce projet, dont certains quartiers sont à peine achevés, fait l'objet d'un développement dans le 6-2-3.

¹⁵⁶ Cet usage du terme *traditionnel*, souvent couplé avec celui de *familial*, désigne, dans la langue des acteurs du développement touristique et d'une partie des élus, une station balnéaire bâtie sur un front de mer, le long duquel une voie de circulation au pied des immeubles, doublée d'une promenade, longe la plage.

de ré-aménagement à La Franqui a également recours à des référents de l'identité balnéaire locale, même si le traitement des équipements bâtis (poste de secours, sanitaires) s'en inspire plus librement à partir d'une vision moderne et high tech. De la même manière, à Saint-Pierre-la-Mer, ce sont les référents identitaires locaux qui guident le projet :

« La commune de Fleury d'Aude est dans son ensemble composée de sites exceptionnels : les vignobles, les abords de l'Aude, le massif de la Clape, le village... L'ensemble constitue un paysage dont la valeur patrimoniale paraît tout à fait remarquable. En regard de ces paysages d'exception, l'agglomération de Saint-Pierre apparaît comme un élément insolite, qui n'est pas à la mesure de la qualité du reste de la commune. Il faut engager un projet qui soit susceptible de transformer cet état des choses, en s'appuyant sur les éléments du site qui ancrent ce lieu dans une géographie et une histoire positive par des actions extrêmement lisibles, simples, à l'échelle du site, de nature à transformer les choses durablement. » (Commune de Fleury-d'Aude, 1998, Dossier Life, p. A15-2)

L'aménagement des « Jardins de la Mer » et la reconstitution du cordon dunaire permettent de composer un décor naturel méditerranéen qui emprunte aux milieux naturels littoraux ses principaux éléments emblématiques (Oyat, Roseau, Tamaris, Obione ou Salicorne). La recomposition des espaces publics passe par la reconquête de la vue sur la mer (en remplaçant l'immense parking de front de mer par des espaces arborés débouchant sur les Jardins de la Mer, et en réorganisant les lieux de déballage des forains¹⁵⁷ dont les véhicules obstruent la vue) ainsi que par le choix d'équipements discrets, dont l'inspiration est puisée dans la nature littorale :

« Pour intégrer les équipements : le vocabulaire des constructions devra s'inspirer du caractère naturel de la plage par l'utilisation du bois notamment. Les postes de secours, les transformateurs EDF, ainsi que les sanitaires seront traités avec un habillage de bois. » (Commune de Leucate, 1998, p. A15-11)

Même si le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage restent relativement évasifs dans les documents techniques (Bureau des Paysages, 1998) comme dans les documents d'information au public au sujet de l'utilisation du futur mail de front de mer par les forains, des stands sont néanmoins prévus pour équiper la promenade de petits commerces et services. Leur architecture s'inspire d'ailleurs des guinguettes de la plage qui existaient au début du XX^e siècle. Encore une fois, c'est l'identité locale qui dicte le ton du décor des espaces publics.

Le dernier cas, illustré par le projet de Port-Leucate, montre une recherche bien différente. Le discours des élus leucatois (qui sont les maîtres d'ouvrage) et des maîtres d'œuvre est particulièrement paradoxal et ambigu dans la mesure où le projet est affirmé comme résolument « nouveau, mais traditionnel » (Commune de Leucate, 1998, p. 5). N'est-ce pas antinomique ? Les concepteurs du ré-aménagement sont en fait confrontés à un double problème : d'une part, le déficit symbolique des lieux – le front de mer de Port-Leucate n'existe pas en tant que tel : la plage vient au contact des jardins des immeubles ou des parkings et le seul espace réellement fréquenté est la place du Kyklos située à peu près au milieu du front d'urbanisation – ; et d'autre part, l'éclatement de la commune en 4 pôles (un village ancien, deux stations dont le début de l'édification date de la fin du XIX^e siècle, et Port-Leucate qui date de la

¹⁵⁷ Le front de mer de Saint-Pierre-la-Mer est occupé par un marché très fréquenté l'été par les touristes de la station, de Narbonne-Plage ou de Gruissan, ainsi que par une fête foraine, animée la nuit par les adolescents en vacances à Saint-Pierre-la-Mer.

Mission Racine). La confusion identitaire naît du désir – conscient et/ou inconscient – d’effacer l’identité balnéaire du *Sea, Sand and Sun* et des *vacances pour tous* des années 60-80 et de la difficulté de construire une image unique à partir d’histoires différentes : l’histoire médiévale de la position stratégique de Leucate à la frontière avec la Catalogne, la culture viticole particulièrement ancrée sur le plateau de Leucate, l’émergence des bains de mer pour une clientèle bourgeoise à La Franqui et à Leucate, ou encore l’ostréiculture récemment développée dans l’étang de Salses-Leucate... Les élus, comme les architectes-paysagistes (une partie d’entre eux sont d’ailleurs originaires de Leucate ou y sont installés depuis de nombreuses années), montrent des difficultés à rompre avec une identité passée, difficile à saisir et à unifier, mais aussi à aborder la construction d’une identité moderne dont les référents sont à inventer : d’où le positionnement ambigu du projet, évoqué en ces termes par les maîtres d’œuvre :

« A Un concept dynamique et original pour apporter à port-Leucate un front de mer innovateur pour développer une identité moderne et pérenne pour l’identité Leucate

B Il s’agit dans le même temps, de réaliser un ensemble cohérent pour rassembler les divers lieux d’existence, d’un site éclaté et diversifié... afin que chaque site puisse apporter à l’ensemble son originalité et son histoire et ainsi enrichir une image et développer une identité pour la commune de Leucate

C La cohérence de cette union de sites individuels imposera à Leucate son positionnement, développera une image originale et avec le temps façonnera et fera émerger une identité rayonnante

D Réaliser un tel programme impose de créer un yéritable concept de nouvelle existence incontournable et rajeunissante. » (Commune de Leucate, 1998, p. 55)

Le vent constitue finalement le référent qui est censé unifier les 4 pôles leucatois. Par le truchement d’équipements lui faisant référence et disséminés sur l’ensemble du territoire communal (éoliennes nommées *balises Z* construites dans la première tranche des travaux, construction d’un *ziggourat* prévue dans la troisième et dernière tranche : sorte de tour de Babel à laquelle les paysagistes attribuent la fonction de totem, d’emblème), une nouvelle identité est à l’épreuve pour asseoir la stratégie de développement touristique de la station tournée vers les sports de glisse¹⁵⁸ depuis moins d’une décennie¹⁵⁹. L’usage d’enduits colorés (ocre, rouge...), la mise en valeur des axes de circulation et de promenade par des palmiers, l’utilisation de matériaux légers et modernes (bois, métal...), la conception originale de perspectives dégagées sur la mer par la mise en scène de bassins ou de jetées-promenades renforcent particulièrement le caractère balnéaire du front de mer – pourrions-nous dire qu’ils le balnéarisent ? – et, par la saturation d’objets référencés, lui assignent un caractère international marqué. A propos du baladoir de front de mer, les architectes-paysagistes expliquent justement :

« Le baladoir est un ouvrage en bois d’un style que l’on retrouve sur tous les continents, en mer du Nord, où l’on retrouve les vieux pontons, en Californie, sur les côtes d’Australie et d’Afrique, dans les grands sites balnéaires. » (Commune de Leucate, 1998, p. 7)

¹⁵⁸ Le projet de ré-aménagement du front de mer sort même de son cadre initial puisque les maîtres d’œuvre proposent l’affirmation du développement d’une filière économique tournée vers le vent par la création d’une base de loisirs et de sports dans tous les secteurs de glisse, d’un centre de recherches sur la valorisation économique du vent et d’une base artistique de création sur les vents.

¹⁵⁹ Cf. *Infra* : Chapitre 7, § 7-2-3.

Finally, despite the discourse putting in exergue the traditional character of the development of « a modern city respectful of traditions » (Commune de Leucate, 1998, p. 67), it is nothing, as this project responds to the will of elected officials to attract a young and sporty population and to give to the station an international style.

6-2-3- Un contrôle difficile de l'extension des stations

The negotiation of the Littoral Charter of the Regional Natural Park, during the concertation led by the CETE Méditerranée in 1998 and by the Mixed Syndicate of prefiguration of the Regional Natural Park in 2001, was the occasion of a hard battle between elected officials and technicians of the Regional Natural Park regarding the spaces open to urbanization in the Plans of Occupation of Soils. On one side, elected officials invoke the need to continue the urbanization of their stations – in the constructible spaces of their POS (becoming Local Urban Plans for certain) or by the opening of certain spaces to construction – in order to allow their communes to welcome permanent residents, but also to respond to a tourist clientele in search of new individual housing. The pressure of promoters on the constructible spaces is all the more strong as these latter tend particularly to become rarer. On the other side, the Regional Natural Park tries to regulate this urbanization dynamic, which, even if it seems justified for the welcome of young resident populations, is much less so for the tourist clientele taking into account the under-utilization of the built tourist real estate and whose landscape impacts are judged nefarious. Moreover, the most recent forms of construction in real estate manifest themselves, for lack of space, at the edges of the stations (except in particular cases) and therefore participate in the punctual and progressive consumption of « green windows » whose conservation is a first order issue for the PNR.

Les discours des élus : des alibis pour permettre l'extension des stations

In this context of concertation, elected officials and the Regional Natural Park avoid the frictions on this subject. Some elected officials adopt rather a discourse aimed at circumventing the oppositions that could be submitted to them. In Narbonne, with the technical services, they put in exergue the argument of permanent development :

« Depuis 30 ans le développement urbain de Narbonne a été important mais il s'est d'abord réalisé *intra muros*. Aujourd'hui nous avons décidé de changer notre position : l'enjeu est de faire de Narbonne-Plage un quartier de Narbonne à part entière et de faire vivre ce quartier à l'année. Et ce sera le cas lorsque les commerces ouvriront à l'année. D'autre part, la requalification de la station est programmée en se focalisant sur les voies urbaines, sur l'entrée de ville. L'urbanisme bénéficie vraiment d'un nouveau regard. » (Patrice Rambaud, Directeur du service environnement et urbanisme de la commune de Narbonne, le 6 juin 2001)

Planche 50 - Les nouvelles formes de l'urbanisation touristique :
entre architecture néo-languedocienne et enclaves résidentielles



Plan du projet de construction du "Coeur de station" à Narbonne-Plage. En orange, apparaissent les surfaces devolues à l'immobilier touristique tandis que le vert pâle indique l'habitat mixte touristique et permanent.



Croquis de la future place centrale de la station de Narbonne-Plage : arcades et palmiers composent un décor balnéarisé ?



La vente immobilière est tournée en grande partie vers les marchés d'Europe du Nord.



Portail d'entrée monumental et sécurisé de la Résidence "L'Oustal des Mers" dans le quartier des Ayguades à Gruissan - mai 2002.



L'offre en résidences sécurisées de grand standing est en plein essor comme en témoigne cette offre publicitaire.

Sources : Commune de Narbonne, Domaine des Capitelles et photos VAB.

Conception et réalisation : V. Andreu-Bousquet, Université de Marse-la-Vallée, 2004.

Parallèlement à cette volonté de faire de Narbonne-Plage un lieu de résidence permanente¹⁶⁰, les élus narbonnais se sont lancés dans un projet de construction d'un nouveau centre de la station balnéaire dans l'espace – le dernier interstice – séparant les quartiers du front de mer et la falaise morte du massif de la Clape (Planche 50). Les principes d'aménagement tentent de joindre les impératifs du développement touristique et la recherche de la création d'un quartier permanent :

« Renforcer le centre de Narbonne-Plage : créer un cœur administratif et commercial à l'échelle de la nouvelle urbanité entre le front de mer et la place de la mairie, Favoriser l'habitat permanent, Ancrer l'extension urbaine à la trame du tissu existant : créer un maillage fort facilement repérable, Ouvrir Narbonne-Plage sur la Clape : prolonger le cœur à travers l'espace sport et découverte vers le site classé, Construire une image vectrice de qualité environnementale et de cadre de vie. » (Commune de Narbonne, 2001, *Schéma directeur d'urbanisme de Narbonne-Plage*, n. p.)

Ce projet vient compenser l'absence aux yeux des élus d'un véritable centre de la station. En effet, jusqu'alors, c'est un boulevard long de quelques dizaines de mètres et perpendiculaire à une promenade de front de mer qui constitue la principale centralité de Narbonne-Plage. Station édifiée au début des années 50, son bâti est particulièrement dégradé et sa conception urbanistique n'offre que peu d'espaces piétonniers près des boutiques et des petits restaurants. Le projet « Cœur de station » envisage l'aménagement d'une place dans l'esprit des villages languedociens :

« Dans la tradition méditerranéenne et languedocienne, la place est bordée d'un bâti continu bordé d'arcades, support d'activités commerciales. Une ombrière, des alignements de palmiers amorcent le nouvel axe vert de Narbonne-Plage. [...] L'identité languedocienne des constructions met en scène ombres et lumières, arcatures et tonnelles, détails architecturaux et couleurs dans une volonté d'ambiance méditerranéenne. » (Commune de Narbonne, 2001, *Schéma directeur d'urbanisme de Narbonne-Plage*, n. p.)

L'identité locale est encore convoquée même s'il s'agit d'une inspiration libre : en effet, que faut-il penser des palmiers ou des arcades comme référents de l'identité languedocienne en lieu et place des platanes et des sobres façades ? Le discours des élus illustre – pour éviter la critique et l'affrontement avec le Parc naturel, mais peut-être aussi avec certains de leurs citoyens qui se sentent mis à l'écart de Narbonne – le recours à l'argument fétiche « Narbonne-Plage doit devenir un quartier de la ville ! ». Mais alors comment expliquer que sur l'ensemble des surfaces prévues à la construction, les 2/7 seulement soient dévolus à l'habitat permanent tandis que les 5/7 sont réservés à de l'immobilier touristique et ponctuellement à de l'habitat mixte touristique et permanent ? Ironie du sort, le premier quartier du projet à être sorti de terre entre le début de l'année 2002 et mai 2003 est le quartier sud, dévolu en grande partie aux habitations touristiques, preuve s'il en fallait encore de la très forte pression immobilière à des fins touristiques. Malgré cela, tous les élus ne jouent pas ce double jeu face au PNR et aux promoteurs ; l'arrêt de la construction de la ZAC de Gruissan en est un éloquent témoignage.

¹⁶⁰ Ce passage d'un lieu de villégiature à un quartier d'une ville permanente est un phénomène qui se manifeste d'ailleurs naturellement sans incitations à Narbonne-Plage : la station comptait 137 habitants en 1976, 400 en 1985 et en compte un millier depuis le début des années 90. L'évolution des équipements publics en témoigne puisque la station est désormais dotée d'une annexe de la mairie qui fonctionne toute l'année, d'un office de tourisme, d'une école primaire et maternelle et d'un secteur HLM d'une cinquantaine de logements. Ce processus est clairement identifiable sur le littoral audois à l'instar d'autres stations balnéaires comme l'illustrent les travaux du géographe J. Rieucou sur les stations méditerranéennes espagnoles et françaises dont La Grande-Motte (Rieucou, 2004, 2000) ou ceux du géographe P. Violier sur La Baule (Violier, 2002).

La production standardisée de nouvelles formes d'urbanisation : entre affirmation d'une architecture néo-régionale, discours environnemental et enclaves résidentielles

Les quartiers les plus récemment construits entre 2000 et 2004 montrent, de Saint-Pierre-la-Mer à Fitou, en passant par Narbonne-Plage ou Gruissan, une certaine uniformité architecturale et urbanistique. Ce phénomène est d'abord lié à la demande de la clientèle touristique dont les goûts se portent depuis une dizaine d'années de plus en plus sur des logements individuels au détriment des logements collectifs. Les responsables des agences immobilières des stations audoises que nous avons rencontrés¹⁶¹ sentent particulièrement cette évolution de la demande qui privilégie corrélativement davantage l'immobilier neuf que l'ancien, sauf dans le cas de très grandes surfaces habitables.

	Saint-Pierre-la-Mer	Narbonne-Plage
Nombre de projets immobiliers annoncés	2	1
Nombre de projets immobiliers en cours	5	4
Nombre de logements collectifs en construction ou projetés	25	22
Nombre de logements individuels en construction ou projetés	150	256
Surfaces habitables des logements individuels	de 50 à 157 mètres carrés	de 45 à 96 mètres carrés
Echelle de prix des logements	de 40 000 à 250 000 euros	de 59 000 à 180 000 euros
Promoteurs	Sud Loisirs Méditerranée, André Sibade Promotion, JLS Promotion, Bleu Mer Immobilier, Promotion Valérie Guibbert	Promotion SM, André Sibade Promotion, Geprim Immobilier Méditerranée, Pierre et Soleil
Noms des principaux projets immobiliers	Les Jardins de la Vicomté, Résidences Arc-en-ciel 2, Résidence Plein Soleil, Les Jardins de la Méditerranée, Les Perles d'Azur...	Les Villas des Foulquines, Les Bastides de la Plage, Résidence plein Sud, Le Hameau de la Plage...

Doc. 20 : Les projets immobiliers annoncés ou en cours à Narbonne-Plage et à Saint-Pierre-la-Mer en mars 2002.

Le document 20 illustre, dans les cas de Saint-Pierre-la-Mer et de Narbonne-Plage, cette mutation de l'immobilier touristique. Les promoteurs privilégient ainsi très fortement les projets de constructions individuelles, souvent avec garage et jardinet : 406 logements individuels sont en construction (ou sur le point de l'être) dans ces deux stations en mars 2002, tandis que les logements collectifs sont seulement au nombre de 47. Les espaces les plus récemment urbanisés prennent la forme de lotissements où les constructions groupées ou sem-groupées donnent une impression prégnante de densité. Certes, les logements sont individuels, mais les habitations,

¹⁶¹ Nous avons notamment mené des entretiens auprès de l'Agence Bleu Mer Immobilier à Narbonne-Plage, de l'Agence Azur à Port-Gruissan, du Cabinet Fütterer à Gruissan, de l'Agence Limouzy à Port-la-Nouvelle et de l'agence GL Immo à Leucate.

bâties sur des parcelles qui excèdent rarement 200 mètres carrés, sont jumelées, voire toutes collées entre elles. Comme l'espace constructible est coûteux, les promoteurs choisissent des programmes immobiliers de lots individuels très denses. Pour rentabiliser l'espace, ils économisent des mètres en édifiant des villas avec étage, et même avec deux étages, ils rognent sur la largeur des rues qui restent cependant « des trouées vertes » quand elles sont engazonnées et plantées ou des « mails »¹⁶² quand elles permettent le passage en double sens des véhicules. Les cheminements piétonniers et les pistes cyclables sont particulièrement privilégiés au détriment des rues car, en vantant leurs vertus environnementales, leurs rôles dans la consolidation des liens sociaux entre habitants ou encore leur filiation avec l'*identité* languedocienne, ils évitent aussi et surtout de perdre de la place. Ainsi, le discours des promoteurs instrumentalise particulièrement l'environnement dans le cadre de projets immobiliers pourtant gros consommateurs d'espace :

« Un cheminement piéton et cyclable traverse l'urbanisation pour aboutir à la place et déboucher sur les axes structurants. Espaces paysagés et clôtures bois favorisent une ambiance résolument tournée vers l'environnement. » (Commune de Narbonne, 2001, n. p.)

L'environnement est mobilisé comme faire-valoir des projets immobiliers pour sa capacité à faire rêver une clientèle en mal de nature. La commercialisation de la résidence « Les Perles d'Azur » – un des derniers lotissements achevés de la ZAC de Pérumont qui domine, depuis la falaise morte de la Clape, Saint-Pierre-la-Mer et l'étang de Pissevaches – l'évoque avec saveur :

« Le littoral méditerranéen conserve encore quelques jardins secrets, et ceux qui savent les découvrir en gardent longtemps l'empreinte. La Résidence Les Perles d'Azur fait partie de ces lieux privilégiés au sein d'un site si exceptionnel que le Conservatoire du Littoral l'a classé depuis plus de 10 ans. Sur l'embouchure de l'Aude toute proche s'étend un de ces lieux magiques, un espace naturel peuplé d'espèces rares et protégées. Sur les rives de la Grande Bleue, les plages sauvages de sable fin où se mêlent jusqu'à l'horizon le ciel, l'eau, la garrigue et les vignes nous inspirent une image des origines du monde... » (Promotion Valérie Guibert pour la Résidence Les Perles d'Azur, *Logic-Immo*, 2003)

L'étang de Pissevaches, espace protégé par le Conservatoire du littoral, est le prétexte de tout un discours environnemental où le regard contemplatif d'une nature intacte et *originelle* est particulièrement mis en avant. De tels propos pourraient faire croire à la promotion d'une « ville-nature » sécurisée telle Quinta do Lago¹⁶³ décrite récemment par la géographe N. Baron-Yellès (Baron-Yellès, 2004) mais il n'en est rien. Il s'agit juste d'un ensemble de 54 maisons jumelées dont les surfaces habitables modestes, de 34 à 70 mètres carrés, permettent leur acquisition par des classes sociales moyennes à élevées (les premiers prix sont de 70 000 euros et s'élèvent jusqu'à 150 000 euros). Leur lien à l'environnement tient à leur situation en position dominante au dessus de l'étang de Pissevaches et à leur proximité relative de l'embouchure de l'Aude (10 minutes en voiture). Evidemment, ce discours joue aussi sur la veine patrimoniale et identitaire,

¹⁶² Le projet d'aménagement de la ZAC de Mateille utilise notamment ce vocabulaire pour évoquer rues et placettes (Commune de Gruissan, 1992, p. 87).

¹⁶³ Quinta do Lago, sur la côte de l'Algarve au Portugal, est un modèle de l'aménagement d'une ville de basse densité conçue au sein d'écosystèmes naturels créés, gérés et préservés afin de composer un décor naturel adapté à un mode de vie urbain. Il s'agit également d'une ville privée au standing social particulièrement élevé (Baron-Yellès, 2004).

un projet immobilier récent de 12 appartements de standing « L’Atrium des Marchands » à Gruissan, l’illustre :

« La Résidence l’Atrium des Marchands est située idéalement au cœur du patrimoine d’un authentique village de pêcheurs bénéficiant de toutes les commodités et seulement à 12 km de Narbonne. » (Promotion Valérie Guibbert pour la Résidence L’Atrium des Marchands, *Logic-Immo*, 2003)

Le patrimoine et l’identité languedocienne permettent aux promoteurs et aux architectes de donner le change face à la demande de leurs clients et des élus. Les discours des projets s’en imprègnent tant et si bien que personne ne semble choqué de l’intégration de référents extérieurs (palmiers, arcades...) qui passent pour ainsi dire inaperçus. Les quartiers récents de Narbonne-Plage, de Saint-Pierre-la-Mer, de Gruissan ou de Port-la-Nouvelle donnent aussi le ton du parti-pris architectural : les enduits chaleureux aux tons beige, ocre, ou rouge, les tuiles canal, les volets colorés ou les loggias sont autant d’emblèmes architecturaux qui « font languedocien », tout comme la miniaturisation des jardins et la construction de murets en pierres sèches servent à évoquer une ambiance de village. L’authenticité et l’identité sont bien ici des re-crétions dont la filiation avec les véritables villages languedociens est loin d’être directe.

Pour finir, les projets immobiliers récents montrent la cohabitation, sur le littoral audois, d’habitats aux standings très variables. Une grande partie des logements, de petites surfaces, sont destinés à une clientèle moyenne française, mais aussi allemande, anglaise ou néerlandaise, comme en témoignent l’installation d’un cabinet immobilier allemand, le Cabinet Fütterer, au centre même de la résidence des Foulquines à Narbonne-Plage, ainsi que les annonces immobilières rédigées en français comme en allemand. D’autres projets visent des clientèles plus aisées. Les « Jardins de la Vicomté » à Saint-Pierre-la-Mer proposent ainsi des maisons avoisinant les 160 m² habitables en front de mer et dont les prix dépassent 200 000 euros. C’est également le cas à Gruissan où le prix d’un T3 de 60 m² dans la résidence « L’Atrium des Marchands » au centre du village dépasse 150 000 euros. L’ambiguïté dans la destination des logements réapparaît ici au moment de leur commercialisation. Alors même que la situation des projets immobiliers valorise particulièrement la proximité des plages et que les surfaces habitables sont en moyenne modestes¹⁶⁴ – et d’ailleurs, que penser de la fonctionnalité d’une habitation de 61 m² sur 3 niveaux comme à Narbonne-Plage ? – les annonces immobilières qui ciblent pourtant une clientèle étrangère se parent de slogans tels que « Idéal résidence principale » ou « Prestations pour vivre à l’année ». Cette démarche démontre que d’une part, une clientèle d’actifs installés dans l’Aude et souhaitant vivre sur le littoral existe, et que, d’autre part, ces résidences secondaires pourront devenir des résidences principales au moment de la retraite de leurs propriétaires. Ce phénomène, même s’il était pressenti par les responsables de la Mission Racine qui voulaient faire des stations des lieux de vie permanente, n’avait cependant été que partiellement pris en compte dans la conception architecturale de Port-Leucate ou de Port-Gruissan.

¹⁶⁴ La moyenne des logements recensés évolue entre 55 et 70 mètres carrés.

Un détour rapide le long des rues des Ayguades ou de la ZAC de Mateille à Gruissan, ou bien une lecture attentive de la presse immobilière régionale, permet d'observer un processus émergent : une partie des projets de résidences immobilières tendent, depuis une décennie, à s'enfermer derrière des grillages ou des murs. Ce phénomène de l'enclave résidentielle reste ponctuel dans la mesure où il concerne une dizaine de résidences construites entre le début des années 90 et aujourd'hui, même s'il a essaimé sur l'ensemble des stations et des villages du littoral. Ces ensembles immobiliers sont généralement modestes puisqu'ils regroupent souvent moins d'une quarantaine de logements et sont disséminés dans les extensions les plus récentes des stations balnéaires. Ils passeraient presque inaperçus si des barrières automatiques et des portails monumentaux n'empêchaient de pénétrer à l'intérieur. L'architecture et la conception des résidences témoignent également de la forte variabilité de leur standing et montrent qu'elles ne concernent pas seulement une élite mais, au contraire, un large spectre social allant des classes moyennes aux plus aisées. Elles abritent des logements collectifs (à Saint-Pierre-la-Mer, à Gruissan), tout comme de l'habitat individuel groupé (à Gruissan, à Narbonne-Plage) ou réalisent des combinaisons habiles entre habitat collectif, habitat individuel semi-groupé et villas indépendantes (comme c'est le cas du domaine des Capitelles à Fitou) (Planche 50).

Cette évolution des formes de l'urbanisation, dont les exemples ne manquent pas aux Etats-Unis, en Australie¹⁶⁵, et, depuis quelques années, en France, implique trois processus interdépendants : une logique extensive d'appropriation de l'habitat et l'affirmation d'un double processus de sécurisation et de socialisation (Madoré, 2004). Dans le cas du littoral audois, deux hypothèses nous semblent éclairer cette mutation de l'urbanisme. D'abord, ce phénomène participe de la recherche par les promoteurs de signes distinctifs qui servent à placer leurs programmes au mieux dans la concurrence du secteur immobilier. Ensuite, la sécurisation des résidences (par l'enclosure et par le recours à des portiers vidéo, à des digicodes et très rarement à des gardiens) répond particulièrement à la demande des résidents secondaires en les prémunissant contre le vol et les détériorations, mais aussi à la demande de certaines familles rassurées par la clôture des espaces de jeux des enfants. La maîtrise des flux entrants et sortants de visiteurs et la connaissance des autres résidents permettent également de construire un mode de vie en vacances fondé sur *l'entre soi* dont les effets sur le rapprochement social est recherché par certaines clientèles. D'autre part, l'enclave résidentielle de loisirs permet aux propriétaires des habitations d'utiliser des équipements privés, tels que piscines ou terrains de tennis, qu'ils ne pourraient pas s'offrir dans des résidences secondaires classiques. Ce service peut être particulièrement apprécié lors de la saison estivale, alors même que les équipements publics des stations balnéaires sont pris d'assaut par les touristes. En dernier lieu, peut-on lire dans cette émergence des *gated communities*¹⁶⁶ la mise à niveau du littoral audois selon des normes

¹⁶⁵ Les enclaves résidentielles se sont développées assez tardivement en Australie par rapport aux Etats-Unis. C'est notamment depuis 1985 que des enclaves fonctionnant sur le mode des *resort communities* ont vu le jour au nord de la Gold Coast (Billard et Madoré, 2004).

¹⁶⁶ Les enclaves résidentielles du littoral audois sont, à bien des égards, des *gated communities*, mais correspondent également à des *resort communities*, puisqu'elles abritent de l'immobilier touristique et éventuellement quelques équipements de loisirs.

internationales ? Dans la mesure où les stratégies de développement touristique de stations comme Gruissan ou Leucate visent depuis une dizaine d'années une clientèle internationale, cette lecture peut paraître féconde.

6-3- Ambiguïtés et limites du modèle émergent de gestion du littoral audois

Les normes de la gestion du littoral, générées par le Parc naturel régional, sont en quelque sorte celles de la « moindre mesure ». La discrétion des aménagements à travers leur intégration dans le paysage, la rationalisation de l'utilisation de l'espace, l'amélioration de l'utilisation des logements construits, la nécessité de prôner la valorisation et la conservation de l'*identité* sont autant d'impératifs que les communes accueillent tant bien que mal. A partir de ce cadre normatif, les acteurs locaux privilégient et interprètent les notions de durabilité, de qualité, d'environnement, de patrimoine, d'identité qui se déclinent alors sous la forme de projets de « valorisation », de « reconquête », de « réhabilitation » (l'évocation sémantique de ces termes généreusement utilisés renvoie justement à la ré-appropriation d'objets perdus ou délaissés). Cependant, les conséquences spatiales de ces actions sont loin d'être neutres tant ce nouveau modèle participe pleinement à la construction d'un territoire, à la production d'un nouveau paysage. L'analyse des impacts spatiaux, environnementaux et sociaux de ce nouveau cadre de la gestion nous permet de proposer ici des hypothèses d'une lecture plus distanciée.

6-3-1- Le renforcement de l'identité au risque de la banalisation des paysages bâtis

L'identité, tout comme le patrimoine, est une construction sociale. La définition et la désignation de référents identitaires, de ce qui *fait* local ou de ce qui *ne le fait pas*, tout comme la reconnaissance de certains objets comme étant patrimoniaux, guide les choix d'aménagement et influence ainsi la recomposition des paysages des stations balnéaires, des villages, comme des espaces naturels. Ce sont des choix de société qui s'opèrent cependant par le truchement des techniciens du Parc naturel régional et des élus quand ceux-ci définissent de manière concertée les objectifs de gestion du littoral dans l'élaboration de la Charte.

Le premier risque est l'appauvrissement du paysage par le déni conscient et/ou inconscient de certains objets (matériels comme immatériels) au profit de la valorisation d'autres objets désignés patrimoniaux ou significatifs de l'identité locale et alors aptes à être valorisés. Une analyse des orientations de la Charte du PNR pour la frange littorale et des documents complémentaires annexés révèlent à ce titre les rouages de cette démarche en action. Dès l'introduction, le Parc, en accord avec les élus concernés, donne le ton et désigne « les éléments patrimoniaux : falaises, village perché, mais aussi cabanes de pêcheurs, salins ou phare » (Syndicat mixte de préfiguration, 2001, p. 1). Cette identification des objets patrimoniaux est également une démarche de reconnaissance de *l'identité locale*, puisque ce patrimoine est considéré comme vecteur d'identité. A l'échelle des communes littorales, la description du

territoire du Parc naturel régional définit un cadre normatif relativement précis qui doit lui servir à organiser ses actions de gestion du territoire :

« Le village de Leucate s'est construit au fond d'un vallon entre le plateau et le promontoire du château. Ces habitations de pêcheurs, d'agriculteurs et de viticulteurs composent un dense maillage de rues souvent étroites. Ces maisons ont su garder leur identité et une forte unité de leur architecture (proportions, couleurs, ouvertures, orientations...). » (Syndicat mixte de préfiguration, 2001, p. 10)

« L'ancien village de Gruissan est bâti sur des rues circulaires autour de la butte de la tour Barberousse (site inscrit). [...] Le village a su aussi conserver son unité et l'architecture traditionnelle de ses habitations de pêcheurs entre mer et étang. » (Syndicat mixte de préfiguration, 2001, p. 21)

« Les berges du canal qui constitue le grau de l'étang de Leucate, sont occupées par les cabanes et installations des ostréiculteurs. [...] Chaque exploitant a construit et aménagé sa cabane selon ses moyens et ses goûts, d'où un alignement disparate, plus ou moins ordonné mais gardant une certaine unité de taille et d'architecture » (Syndicat mixte de préfiguration, 2001, p. 10)

Les villages anciens de Leucate, de Lapalme, de Gruissan, de Fleury ou de Sigean sont ainsi désignés comme un patrimoine de référence et comme des incarnations de l'identité audoise. Dans une moindre mesure, les cabanes de pêcheurs ou d'ostréiculteurs sont intégrées à cette reconnaissance, même si leur manque d'« ordre » semble nuire à leur image et à leur considération. Le patrimoine et l'identité renvoient systématiquement au passé aux yeux de tous les acteurs :

« Il reste encore quelques cabanes en planches qui ne sont aujourd'hui plus toujours occupées par des pêcheurs mais par des vacanciers. Il serait souhaitable de réhabiliter les actuels abris avec des matériaux et une organisation qui correspondrait plus à l'identité des cabanes de pêcheurs et la renforcerait. » (Richart, 2001, p. 43)

Ici, l'identité des cabanes de pêcheurs, lovées sur les rivages de l'étang de l'Ayrolle, est définie, en filigrane, comme celle de l'aspect quasiment disparu des cabanes d'autrefois.

Dans cette reconnaissance et cette valorisation d'objets historiques, qu'en est-il alors des stations balnéaires qui appartiennent à un passé sans doute trop récent ? Elles sont tout simplement omises lors de la description du littoral opérée dans le document principal, même si les objectifs les concernant sont néanmoins mentionnés. Les documents complémentaires en donnent une lecture édifiante :

« Cette station [de Leucate-Plage] s'est construite au gré des investissements des petits propriétaires et des lotisseurs. Mais aucune organisation ni aménagement d'ensemble n'aurait été pensé. Elle a donc aujourd'hui besoin d'importants travaux de réhabilitation, de requalification et de valorisation de l'identité de la station. » (Richart, 2001, p. 35)

« Cette ville [de Saint-Pierre-la-Mer] a toujours été une station balnéaire. Il n'existe pas vraiment de centre ancien. Les raisons majeures qui ont motivé son organisation sont l'accessibilité à la mer, une vue sur la mer pour tous les logements et l'accueil d'une grande quantité d'estivants. De ce fait, elle ne possède pas vraiment un organisation de ville avec lieux publics, des quartiers... » (Richart, 2001, p. 54)

« L'autre pôle de la ville [il est question de Port-Gruissan] est situé autour du port de plaisance. Il est constitué par la station balnéaire et a été construit lors des aménagements touristiques du Languedoc-Roussillon, de la mission Racine, dans les années 70. » (Richart, 2001, p. 46)

Nous avons déjà évoqué la déconsidération du bâti balnéaire des années 50 à 80 dans le 6-2-1 jugé « sans identité », nous comprenons ici que ce jugement s'opère à l'aune des référents

préalablement définis au sein desquels le modèle du village languedocien ancien prédomine. Or, les stations balnéaires ne sont pas des villages. Les mécanismes de construction de ce référentiel normatif empruntent des ressorts variés tels que la dévalorisation des lieux construits pour le seul usage balnéaire (même si les constructions balnéaires d'avant la seconde guerre mondiale jouissent d'une meilleure considération), la présence/absence d'une planification de l'aménagement (la déconsidération de certaines stations balnéaires comme Leucate-Plage ou Narbonne-Plage provient notamment de l'absence de planification de l'urbanisation tandis que cette planification est omise dans le cas de Port-Gruissan), la présence/absence d'une unité architecturale (son absence participe du regard négatif porté sur les espaces touristiques construits mais sa présence à Port-Gruissan ne semble pas un élément suffisant à évoquer)...

C'est l'élaboration de ce cadre normatif qui permet de comprendre la définition des objectifs de gestion du littoral qui concernent entre autres « la requalification des cabanes de pêcheurs, la réhabilitation du bâti sur l'identité patrimoniale ou sur une nouvelle image à construire, la mise en valeur des éléments identitaires » (Syndicat mixte de préfiguration, 2001, p. 3-4).

La conséquence de processus est la banalisation des paysages construits. Avec l'assentiment de tous les acteurs (élus, artisans, promoteurs, Parc naturel régional, DDE, CAUE...) qui opèrent avec le plein sentiment de bien faire, la muséification de l'espace est engagée. Et force est de constater qu'elle opère en sélectionnant seulement une partie des motifs révélateurs de l'histoire du territoire dont elle contrôle et lisse ainsi les contours. L'histoire est bonne à lire dans le paysage lorsqu'il s'agit de l'histoire de la vigne évoquée par les maisons vigneronnes des faubourgs des villages audois mais moins lorsqu'il s'agit des avatars du tourisme de masse des années 70 même si cette période s'est montrée essentielle dans l'évolution du littoral.

Ce nouveau cadre normatif de l'action territoriale, qui répond bien entendu à un mouvement sociétal bien plus large, est producteur d'un nouveau paysage. L'identité et le patrimoine servent ainsi le nouveau modèle d'une architecture néo-languedocienne dont certains détracteurs diraient qu'il s'agit de vulgaires pastiches. Les conséquences spatiales de ce processus seraient moindres s'il ne contribuait pas à l'uniformisation des paysages construits : le même urbanisme, les mêmes architectures, les mêmes résidences fermées marquent les extensions des stations audoises produites et valorisées par les mêmes discours aux accents patrimoniaux, identitaires ou environnementaux. Comment est-il possible de distinguer la ZAC de Mateille des nouveaux quartiers centraux de Narbonne-Plage où les mêmes motifs architecturaux sont répétés, superposés ? Eviter cette dynamique uniformisatrice était un des enjeux principaux de la Mission Racine dont les architectes et urbanistes de renom ont tenté d'éviter pastiches d'architecture vernaculaire et reproductibilité des constructions avec plus ou moins de réussite. La recherche identitaire et patrimoniale dans la nouvelle production immobilière conduit même à occulter l'architecture balnéaire dont différentes tendances et

modes ont imprégné la construction du paysage littoral audois. La réalisation de la ZAC de Mateille, extension en front de lagune (en front de l'étang du Grazel) de la station de Port-Gruissan, qui était prévue dans le PUIR de 1964, illustre particulièrement ce phénomène. Même si le dossier de réalisation (Commune de Gruissan, 1992), fidèle au plan d'aménagement et à la conception architecturale de R. Gleize et d'E. Hartané, prévoyait alors la réutilisation du motif du voûtain permettant l'achèvement de la station dans une seule et même unité, l'architecture d'un seul immeuble de front d'eau reprend finalement ce motif décoratif et ordonnateur. L'ensemble des autres programmes immobiliers semble avoir oublié le cahier des charges et s'est enfermé dans une architecture néo-vernaculaire oubliant les références architecturales du centre de la station balnéaire.

6-3-2- Les limites sociales de la gestion environnementale : une question de représentations

Les processus de gestion de l'espace littoral audois et une majorité des projets d'aménagement procèdent d'une démarche intégratrice de la notion d'environnement. Cependant, certaines situations conduisent à des conflits voir même à des échecs et c'est bien la nature de ce nouveau modèle de gestion environnementale du littoral qui est égratignée. Les deux exemples de la gestion des salines de Peyriac-de-Mer et du projet de ré-aménagement du front de mer de Saint-Pierre-la-Mer nous livrent quelques éléments d'explication.

Les salines de Peyriac-de-Mer : quand un conflit technique cache un conflit symbolique

Les salines de Peyriac-de-Mer ont fermé leurs portes en 1966 et ont été acquises en 1978, ainsi que l'étang du Doul et le massif collinaire qui les jouxte, par le Conservatoire du littoral. Depuis cette date, la commune de Peyriac-de-Mer est en charge, par convention avec le Conservatoire, de la gestion de ces deux espaces naturels aquatiques et, depuis 2001, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR appuie particulièrement la commune dans cette fonction. En réalité, au début de l'année 2004, il n'existe pas encore de convention tripartite liant officiellement la commune, le Syndicat mixte et le Conservatoire du littoral, ce qui n'empêche pas les techniciens du projet de Parc naturel régional d'assurer officieusement, à la demande des élus, la gestion hydraulique de l'ancienne saline. C'est seulement au cours de l'été 2002 que s'est développée une situation de crise inattendue au sujet de la saline dont nous avons été témoin de manière fortuite. Les anciens marais salants, que domine le village ouvert sur les bassins par une place très fréquentée par les peyriacois, sont aménagés depuis 1995 pour l'accueil d'un public touristique¹⁶⁷ et de loisirs. Une passerelle de bois permet ainsi aux visiteurs de franchir la saline en direction de l'étang du Doul où le sentier de randonnée se poursuit sur les reliefs. C'est l'été et la chaleur et la forte luminosité sont responsables d'un développement intense d'algues dans les anciens bassins de la saline. Alertés par les exhalaisons nauséabondes, les habitants s'inquiètent rapidement de cette eutrophisation du milieu aquatique et se plaignent aux élus de la

¹⁶⁷ Cf. *Infra* : Chapitre 8.

mauvaise gestion hydraulique de la saline, dont un technicien du Parc naturel régional est en charge. Une association de défenseurs du site est alors créée par un riverain – qui n’est autre que l’ancien propriétaire de la saline, dont les projets immobiliers ont été empêchés par l’acquisition du Conservatoire du littoral en 1978 – et dénonce de manière très virulente les incompétences du Syndicat mixte à gérer les marais salants.

La situation est en réalité plus complexe. Le renforcement de l’eutrophisation à partir de 2002 est d’abord lié au détournement des eaux pluviales de la commune qui se jettent désormais dans la saline, apportant leur lot de nitrates et d’éléments organiques, mais aussi à l’encombrement des canaux reliant étang du Doul, marais salants et étang de Bages-Sigean. L’argument de la mauvaise gestion (par ouverture et fermeture des martelières assurant l’entrée ou la sortie de l’eau de la saline en fonction de la direction des vents...) n’est donc pas suffisant. Par ailleurs, ce conflit technique de responsabilités trahit aussi un conflit symbolique dont l’existence nous apparaît riche de sens. Les discours des habitants rencontrés ainsi que la presse locale nous livrent quelques clés pour une autre lecture de la situation :

« Vous avez senti les odeurs ? Vous avez vu l’eau, on ne voit même pas le fond des salins ! Quand j’étais jeune, c’était très différent, et c’était bien plus agréable ! » (Une habitante de Peyriac-de-Mer, le 21 août 2002)

« Autrefois, la saline était bien plus propre. Les anciens savaient gérer le niveau de l’eau et les salinités... bien mieux qu’aujourd’hui. » (Un habitant de Peyriac-de-Mer, le 21 août 2002)

« Les canaux qui relient entre eux la saline, l’anse de Peyriac et l’étang du Doul, ont besoin d’être curés car ils ne permettent plus une bonne circulation d’eau entre les bassins. Une circulation pourtant nécessaire au rééquilibrage des niveaux d’eau et de la salinité de chaque partie. » (Rap, 2003, L’Indépendant, le 15 avril 2003)

N’est-ce pas la nostalgie de l’épopée salicole que certains habitants expriment dans leurs propos ? Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR gère un espace naturel, un *ancien* marais salant mais les habitants affirment, sans doute inconsciemment, leur désir de gestion d’un salin, ce qui, à notre sens, est différent. Le maintien d’une circulation d’eau qui puisse équilibrer les concentrations en sel ne semble nécessaire que si cet espace naturel était encore un salin productif alors qu’il n’en est rien. En Charente ou en Vendée, il existe des marais salants dont la fonction n’est plus productive et qui sont devenus des espaces naturels, des marais « gâts ». Cet exemple n’est donc pas anecdotique puisqu’il témoigne des difficultés qu’éprouvent certains habitants à voir l’espace changer d’affectation. La mutation d’espaces productifs en espaces improductifs, de lieux du travail en lieux d’une nature offerte aux loisirs et au tourisme, n’est pas si facilement acquise.

Le front de mer de Saint-Pierre-la-Mer : chronique d’un projet avorté

L’échec de la mise en œuvre du projet de l’architecte-paysagiste Alexandre Chémétoff témoigne également des difficultés de l’intégration des représentations des habitants concernés au processus d’aménagement. Cependant, ce projet de réhabilitation du front de mer, tel que nous l’avons évoqué dans le 6-2-2, est, pour nous, un modèle de l’application de certains

principes de la gestion intégrée dans la mesure où il condense un certain nombre d'objectifs contradictoires (gestion des risques, gestion de l'érosion côtière, gestion des pollutions aquatiques, amélioration du cadre paysager du front de mer, amélioration de l'image touristique de la station...) et où il propose une démarche réflexive dans laquelle la gouvernance tient une place importante. En effet, la démarche est d'abord validée par l'expérimentation. Un espace d'essai du cordon dunaire est à ce titre réalisé sur 200 mètres de longueur dès 1998 afin de vérifier la croissance des végétaux ainsi que le comportement de l'ouvrage. Ensuite, l'affinement du projet fait l'objet d'une large concertation qui réunit habitants, élus, agents techniques et maîtres d'œuvre lors de réunions publiques tandis qu'une exposition informative permet à quiconque de prendre connaissance du programme d'aménagement. Le bulletin municipal « le Cagnard » informe même les habitants de Fleury-d'Aude de l'avancée du projet.

En 2001, l'opposition municipale fait essentiellement campagne sur l'arrêt du projet. Les arguments sont clairs – le projet est jugé coûteux, la gestion des aménagements comme les Jardins de la Mer semble déraisonnable, les rez-de-chaussée des immeubles n'auront plus la vue sur mer et les maîtres d'œuvre venus de Paris veulent supprimer le marché si populaire – et jouent sur les mauvaises expériences de la commune avec les projets de grande ampleur. En effet, les élus de Fleury-d'Aude paient encore aujourd'hui l'échec complet de l'aménagement de « La Bulle », aquarium d'eau de mer inauguré en grande pompe au début des années 80, qui n'a jamais été ouvert au public pour des raisons de malfaçon technique et de manque de financements. Ainsi le changement de municipalité stoppe définitivement le projet dont un quart des travaux a tout de même été réalisé. Pour quelles raisons les électeurs, pourtant intégrés à la démarche, ont-ils été conquis par ces arguments électoraux ? Certains acteurs politiques ou journalistes avancent qu'il s'agit là de la victoire de la *gallinocratie* en responsabilisant les commerçants du front de mer (en grande partie des vendeurs de poulets frits !) qui auraient pris peur de perdre la clientèle abondante des marchés quotidiens pendant la saison estivale. Nous pensons d'autre part que les habitants n'ont jamais été totalement convaincus des rôles que pouvait jouer cette barrière dunaire dans la mise en défens du front de mer. Les propos des habitants que nous avons rencontrés montrent effectivement que leurs représentations de ce que doit être un aménagement de protection littorale sont particulièrement limitées : ils évoquent des murs, des digues, des enrochements mais jamais de dunes. L'échec de cette démarche de gestion environnementale du front de mer de Saint-Pierre montre donc que les méthodes de l'ingénierie écologique sont ici loin d'avoir acquis la reconnaissance des méthodes plus « techniciennes » et lourdes d'aménagement du littoral.

6-3-3- Le label Parc : un outil de ségrégation sociale ?

Le dernier point de cette lecture distanciée est en forme de questionnement. L'élévation de la qualité des hébergements touristiques, l'amélioration du cadre paysager à travers les nombreux projets de revalorisation des espaces publics ou des espaces naturels, doivent également être lus comme une élévation des standards d'accueil des touristes mais aussi des

normes du cadre de vie des habitants. Par cette valorisation, cette montée en qualité de l'image du littoral, ce processus a des répercussions économiques sur les prix fonciers et sur les prix de l'immobilier. L'élévation des prix des terrains est une réalité même si les écarts entre littoral et arrière-pays proche se sont nivelés à cause de la raréfaction des terrains non inondables. Les annonces immobilières les plus récentes (2003, 2004) montrent des prix fonciers de l'ordre de 60 à 70 euros le mètre carré dans les Corbières maritimes qui se rapprochent ainsi des prix pratiqués sur le littoral. L'immobilier neuf des stations audoises, dont les prix d'acquisition résolument bas avaient été souhaités par l'Etat dans le cadre de la Mission Racine, se sont mis récemment à niveau par rapport aux autres littoraux français. Des prix de 2 000 à 2 500 euros le mètre carré de surface habitable dans des logements neufs sont désormais courants. Restent les petits logements – studios cabines et T2 des années 70 à 90 – seules habitations touristiques dont les prix sont restés particulièrement constants, preuve de leur inadaptation aux usages actuels du littoral. Ce contexte mène naturellement à s'interroger sur la fréquentation sociale de ce territoire, historiquement destination d'une clientèle populaire. Même si l'élévation des prix immobiliers et des prix de séjours ne semble pas générer pour l'instant un évincement important des catégories sociales les moins aisées, nous pouvons cependant parier que le renouvellement social, aussi bien des résidents secondaires, que des touristes, est engagé.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Assister au renouvellement des pratiques de la gestion de l'espace littoral de l'Aude revient à constater et à lire l'interprétation des paradigmes de l'environnement, du patrimoine et de l'identité dans le cadre du système d'action, orienté tant bien que mal par le Parc naturel et des élus parfois frondeurs, ainsi que sa traduction en action territorialisée. Ce recours paradigmatique semble particulièrement témoigner du rejet du modèle d'aménagement pour le tourisme comme l'avait voulu l'État à travers la mise en œuvre de la Mission Racine. Dès lors, ce vaste mouvement de construction patrimoniale, cette multiplication des discours sur l'identité seraient les effets *a posteriori* de la politique bâtitrice moderniste menée par la Mission et par l'immense essor de l'aménagement touristique des années 80-90. Évidemment, les enjeux touristiques restent au cœur des préoccupations de tous les acteurs, ce renouvellement des modes de faire ne remet pas en cause les fondements du développement mais davantage ses formes. Le tiraillement est alors fort entre un acteur-Parc dont les stratégies ne sont pas toujours en accord avec certains élus dont le positionnement, au sujet des politiques d'aménagement touristique, est parfois complexe et ambigu.

CHAPITRE 7 – SOUS LE BÉTON, LES CIGALES : IMAGES ET USAGES DE LA NATURE AU SERVICE DU RE-DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL

La déconstruction du nouveau modèle de gestion du littoral a témoigné de l'intégration des enjeux du développement touristique dans le domaine de l'action territoriale. Les nouvelles normes de gestion de l'espace sont ainsi alimentées par les stratégies des professionnels du tourisme (responsables du développement des stations balnéaires, institutions décentralisées en charge du développement touristique des collectivités territoriales...) dont le but est, depuis moins d'une dizaine d'années, de réussir la *rejuvenation*¹⁶⁸ d'un littoral très touristique. Nous faisons ici l'hypothèse que c'est la nature, objet hybride et polysémique, qui est l'embrayeur¹⁶⁹ des nouvelles stratégies de re-développement touristique du niveau régional au niveau local. En effet, pourquoi la nature est-elle perçue et utilisée par une majorité des acteurs comme l'opportunité essentielle devant permettre le renouvellement du développement touristique ? Et comment ces derniers s'approprient-ils et instrumentalisent-ils ce paradigme ? Ces questionnements conduisent tout naturellement à s'interroger ensuite sur les impacts de ces nouvelles formes du développement sur la dynamique des activités et sur les territoires touristiques.

Notre propos se focalisera d'abord sur la re-construction des images touristiques de la région et des communes littorales : l'analyse des stratégies de communication nous permettra de mettre en exergue l'instrumentalisation du mythe d'une nature méditerranéenne authentique et protégée. Par ailleurs, nous tenterons de montrer comment la nature alimente le re-déploiement du secteur touristique depuis moins d'une décennie en permettant notamment la diversification de l'offre des communes-stations et le captage de nouvelles clientèles. Dans un dernier temps, nous chercherons à identifier du local au régional les conséquences socio-spatiales de ces nouvelles modalités de développement.

¹⁶⁸ Cf. Chapitre 4. Nous utilisons ici la notion anglaise de *rejuvenation* qui constitue la dernière phase du modèle de cycle de vie des destinations touristiques du géographe R. W. Butler et dont le but est d'éviter le déclin suivant une phase de stagnation (Butler, 1980).

¹⁶⁹ Nous empruntons cette expression au géographe M. Lussault qui évoque l'environnement comme un embrayeur d'action (Lussault, 1994, p. 76).

7-1- Les images de la nature au service du renouvellement de l'image touristique du Languedoc-Roussillon

L'image d'une destination n'est pas le reflet exact du cadre régional ou de ce que certains géographes nomment la matière touristique (Dewailly et Flament, 2000). Bien au contraire, c'est un construit social car « l'espace touristique, c'est avant tout une image. Image que s'en font les touristes, qu'en donnent les organisateurs de vacances. [...] Image complexe, rêve, reflété par les affiches, les guides, les dépliants, les peintures, les livres, les films. Image et évocation qu'en rapportent et colportent les touristes » (Miossec, 1977, p. 55). D'une manière plus générale, elle est la somme des opinions, des impressions et des perceptions que les individus retiennent d'objets, de comportements et d'évènements (Crompton, 1979, p. 18). Et, puisqu'elle projette le décor de la destination, elle peut dès lors susciter le rêve et motiver le déplacement des touristes selon leur ressenti et leur désir (Tritz, 2003). L'image touristique constitue donc le « facteur critique » qui guide les choix des individus (Schneider et Sönmez, 1999 ; Echtner et Brent Ritchie, 1993) et, dès lors, sa construction et sa régulation sont capitales pour les professionnels de ce secteur.

Ainsi tissée par les représentations mentales des visiteurs et orientée, modelée, par les campagnes de communication des professionnels, l'image touristique du Languedoc-Roussillon montre à ce titre qu'elle est l'objet d'une autorégulation constante entre touristes, professionnels réceptifs et institutions en charge de l'organisation du tourisme. Comme le note le géographe J.-M. Miossec (Miossec, 1977), les populations réceptrices, par l'intermédiaire de leurs élus notamment, semblent d'ailleurs avoir un rôle de plus en plus affirmé dans cette construction. La déconstruction des images touristiques proposées par le Comité Régional du Tourisme (CRT), par le Comité Départemental du Tourisme (CDT), mais aussi et surtout par les stations balnéaires, servira à faire valoir la présence très forte du recours à l'image de nature, hybride et polysémique par essence. Convoquée pour fabriquer une nouvelle image à différentes échelles des territoires touristiques, instrumentalisée pour construire des représentations positives des espaces, son utilisation tous azimuts relève de stratégies diverses.

7-1-1- L'archétype de la nature méditerranéenne pour contrer l'image du béton

L'étude des politiques de communication touristique du CRT montre que la régulation de l'imagerie régionale est fortement alimentée par l'image de « nature ». Celui-ci, à travers les schémas régionaux de développement touristique¹⁷⁰ élaborés en concertation avec les acteurs régionaux du tourisme, développe depuis une dizaine d'années une stratégie de communication dont l'objectif est de conforter et d'améliorer l'image et la notoriété de la région en France et à l'étranger. Pour les professionnels, l'enjeu est de construire une nouvelle identité touristique du Languedoc-Roussillon et de « se défaire d'une image appauvrissante et fautive de destination monolithique balnéaire et bétonnée » (Julien, 1998, p. 219). La publicité extensive, développée

¹⁷⁰ Le premier schéma date de 1993 et a été réadapté en 1998 et en 2003.

par les promoteurs immobiliers pendant la phase intense d'aménagement touristique entre 1967 et 1980¹⁷¹ a, de fait, fortement influencé la genèse de l'image collective d'une région dominée par les constructions et dont l'existence touristique ne serait que littorale. L'identité touristique du Languedoc-Roussillon est peu à peu re-définie, depuis 1993, à travers les salons internationaux, les campagnes publicitaires dans la presse, le démarchage auprès des prescripteurs de voyages ou l'édition des brochures destinées aux touristes. L'exemple de la ligne éditoriale du CRT est emblématique du recours quasi systématique au concept de nature. L'analyse détaillée¹⁷² de l'iconographie utilisée dans sa brochure de présentation de la région de 2002 est à ce titre édifiante :

Thème	Occurrence dans l'iconographie (en %)
Patrimoine historique ou vernaculaire bâti	20,7
<i>Montagnes, reliefs</i>	<i>15,4</i>
Arts, évènements culturels, loisirs	8,3
<i>Activités physiques de pleine nature</i>	<i>7,7</i>
Activités balnéaires	7,7
<i>Plateaux, collines</i>	<i>5,9</i>
Evènements traditionnels	4,7
Activités nautiques et sports de glisse	4,1
<i>Viticulture</i>	<i>4,1</i>
<i>Flore, faune</i>	<i>3,5</i>
Golf, ski	3
<i>Littoral</i>	<i>2,4</i>
Gastronomie	1,8
Décor urbain	1,8
<i>Canal du Midi</i>	<i>1,8</i>
Santé, thermalisme	1,8
<i>Lagunes</i>	<i>1,2</i>
<i>Forêts</i>	<i>1,2</i>
<i>Pêche en étangs</i>	<i>1,2</i>
<i>Pêche en mer</i>	<i>1,2</i>
Patrimoine maritime	0,6

Doc. 21 : Analyse des thèmes évoqués par l'iconographie de la campagne de communication touristique du CRT en 2002 (CRT, 2002, *Bienvenue en Languedoc-Roussillon*)
Les thèmes relatifs à la nature sont figurés en italique.

Même si le patrimoine bâti historique et vernaculaire est très représenté, les paysages naturels et semi-naturels, la mise en scène des activités physiques ou des activités traditionnelles dans des décors naturels et la flore et la faune sont les objets de 45,6% des photographies de cette brochure. Les rhétoriques et l'iconographie véhiculent l'idée que la région est un vaste espace de

¹⁷¹ La géographe M. Klemm estime entre 250 et 300 millions de francs les sommes dépensées par les promoteurs immobiliers dans le développement d'une publicité extensive pour la vente immobilière dans la décennie des années 70. Cet auteur souligne également qu'en 1992 les promoteurs utilisaient toujours 3 à 4 fois plus la publicité que les institutions régionales du tourisme (Klemm, 1996).

¹⁷² La méthode retenue pour cette analyse prend en considération les thèmes évoqués par les photographies utilisées dans les brochures de communication pondérés par leur taille et leur mise en valeur.

nature. A dessein, les espaces bâtis (stations balnéaires, équipements touristiques divers) sont éclipsés par l'omniprésence des espaces dits naturels (vallées, plateaux, plages désertes). Cette image verte est volontairement très diverse ; elle permet d'introduire montagnes, campagnes et lagunes dans l'imagerie régionale. Ce recours à des espaces de nature diversifiés – et notamment aux espaces de l'arrière-pays – permet ainsi d'élargir un territoire régional longtemps rétréci au seul front de mer.

Les slogans élaborés par les offices de tourisme ou le CRT rendent, d'autre part, particulièrement compte de l'usage d'une certaine méditerranéité des lieux. L'ancrage méditerranéen est évoqué dans 5 des 8 slogans répertoriés dans la figure suivante, et la nature ou les éléments naturels, clairement énoncés ou simplement évoqués, apparaissent dans 6 cas sur 8.

Organisme	Slogans
Comité Régional du Tourisme	Languedoc-Roussillon en Méditerranée
Comité Départemental du Tourisme	Aude Pays Cathare, quelle histoire !
Office de tourisme de Fleury-d'Aude	Ecrin de Méditerranée
Office de tourisme de Gruissan	La Méditerranée nature vive
Office de tourisme de Port-la-Nouvelle	Toute l'âme de la Méditerranée
Office de tourisme de Leucate	Leucate Méditerranée, entre ciel et terre de nouveaux horizons
Office de tourisme de Narbonne	Narbonne-Plage, la station du sport nature
Syndicat d'Initiative de Peyriac-de-Mer	Peyriac-de-Mer, à la rencontre des éléments...

Doc. 22 : La méditerranéité dans la communication des professionnels du tourisme.

Ainsi, les stratégies de communication touristique vérifient bien les propos du géographe R. Ferras qui affirme que, « quelles que soient les compositions proposées, le Languedoc-Roussillon *stricto sensu* renvoie toujours au monde méditerranéen *lato sensu* montrant ainsi combien l'image authentiquement languedocienne est en fait très réduite » (Ferras, 1995, p. 70). L'évocation d'un mythe languedocien, autant que d'une identité languedocienne¹⁷³, est floue et malaisée, aussi bien pour les concepteurs des campagnes de communication que pour le public récepteur qui éprouve certaines difficultés à développer des images mentales précises de la région. La construction de l'unité de l'image régionale semble difficile, tant la région, dont la genèse est récente, est tiraillée entre Languedoc et Roussillon, entre le littoral et l'amphithéâtre de montagnes. D'abord comparée à la Californie, lors des travaux d'irrigation menés par la Compagnie nationale du Bas-Rhône Languedoc dans les années 50, puis à la Floride, lors de l'aménagement touristique orchestré par la Mission Racine, le Languedoc-Roussillon est désormais *méditerranéen*. Mais quels peuvent être alors ses attributs alors même que la Provence et la Côte d'Azur occupent déjà sur ce terrain le devant de la scène ?

¹⁷³ Cf *Supra* : Chapitre 6.

Le CRT fonde en une phrase les symboles archétypaux d'une nature languedocienne méditerranéenne : « les flamants sur la lagune, les chevaux dans les dunes, le chant des cigales sous les pins parasols, ou le paysage insolite des fonds marins » (CRT, 2002, p. 5). Le littoral du Languedoc-Roussillon est alors une interprétation à mi-chemin du mythe camarguais et des seuls littoraux rocheux de la région dont les fonds marins ont récemment été mis tourisme – à savoir la côte Vermeille et celle du Cap d'Agde¹⁷⁴.

A l'inverse du CRT, les stratégies de communication du CDT de l'Aude sont les seules politiques à s'inscrire particulièrement en marge de ce mouvement méditerranéisant et se focalisent depuis 1992 sur le développement de l'arrière-pays à travers la création de la marque « Aude, Pays Cathare ». Force est d'ailleurs de constater que pendant que le CRT modérait le rôle du littoral dans la composition de l'imagerie régionale en le ramenant au même niveau que l'arrière-pays, le CDT opérait, quant-à-lui, une inversion des images bien plus aboutie entre littoral et arrière-pays. Les campagnes de communication centrées sur les châteaux réellement Cathares et ceux qui le sont devenus, marketing oblige, ont ainsi relégué le littoral audois à la périphérie d'un arrière-pays dont le patrimoine historique, les vignes et les paysages de montagne aride sont désormais au centre des considérations du Conseil général. Pour finir, il est intéressant de noter que c'est Gruissan, au pied de sa tour ruinée, qui sert de décor à la page de garde de la carte touristique de l'Aude, Pays Cathare, éditée en 2000 par le CDT (Planches 52) alors même que la tour Barberousse est un héritage du château seigneurial des évêques de Narbonne et non les restes d'un fief Cathare ! Qui plus est, elle n'est pas indiquée dans la carte au même titre que les 17 autres châteaux de l'arrière-pays...

7-1-2- Le mythe d'une nature vierge et protégée

Le concept de la protection de la nature – qu'elle soit effective ou non – vient enrichir la stratégie de communication du CRT : « Ici la nature est protégée, c'est notre fierté ! » (CRT, 2002, p. 5). Suivent alors des comparatifs concurrentiels :

« Cette région du Languedoc-Roussillon s'est vue déclarée, par la Fondation des Pavillons Bleus d'Europe, littoral le mieux protégé de France, par sa qualité des eaux et le respect de son environnement naturel sauvegardé où faune et flore abondent » (CRT, 2002, p. 5)

Les territoires protégés comme les Parcs naturels régionaux sont également sur-représentés dans les textes et les figures par rapport au reste du territoire régional si bien que cette construction fonctionne sur le mode de la métonymie : le Languedoc-Roussillon est quasiment uniquement considéré comme un vaste espace protégé :

« Gage d'une région bien engagée dans la protection de son environnement, le Languedoc-Roussillon dispose d'un Parc national, celui des Cévennes, et de plusieurs Parcs naturels régionaux dont certains sont en cours d'élaboration : PNR de Cerdagne, Capcir et Haut-Conflent, PNR de Margeride, PNR du Haut-Languedoc, PNR du Narbonnais. » (CRT, 2002, p. 16)

¹⁷⁴ Nous pensons en particulier au sentier sous-marin aménagé dans la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls et au sentier sous-marin du Cap d'Agde géré par la Société pour la Protection de la Nature d'Agde.

La sauvegarde des écosystèmes est vantée et trouve dans les discours sa justification par leur rareté. Les chiffres, à la valeur scientifique posée comme irréfutable, viennent asseoir la richesse des milieux naturels :

« Juste derrière les plages, au beau milieu de 37 étangs naturels, rare lagune des littoraux européens, 100 000 flamants batifolent à peine dérangés par les pêcheurs d'anguilles et les ostréiculteurs » (CRT, 2002, p.4)

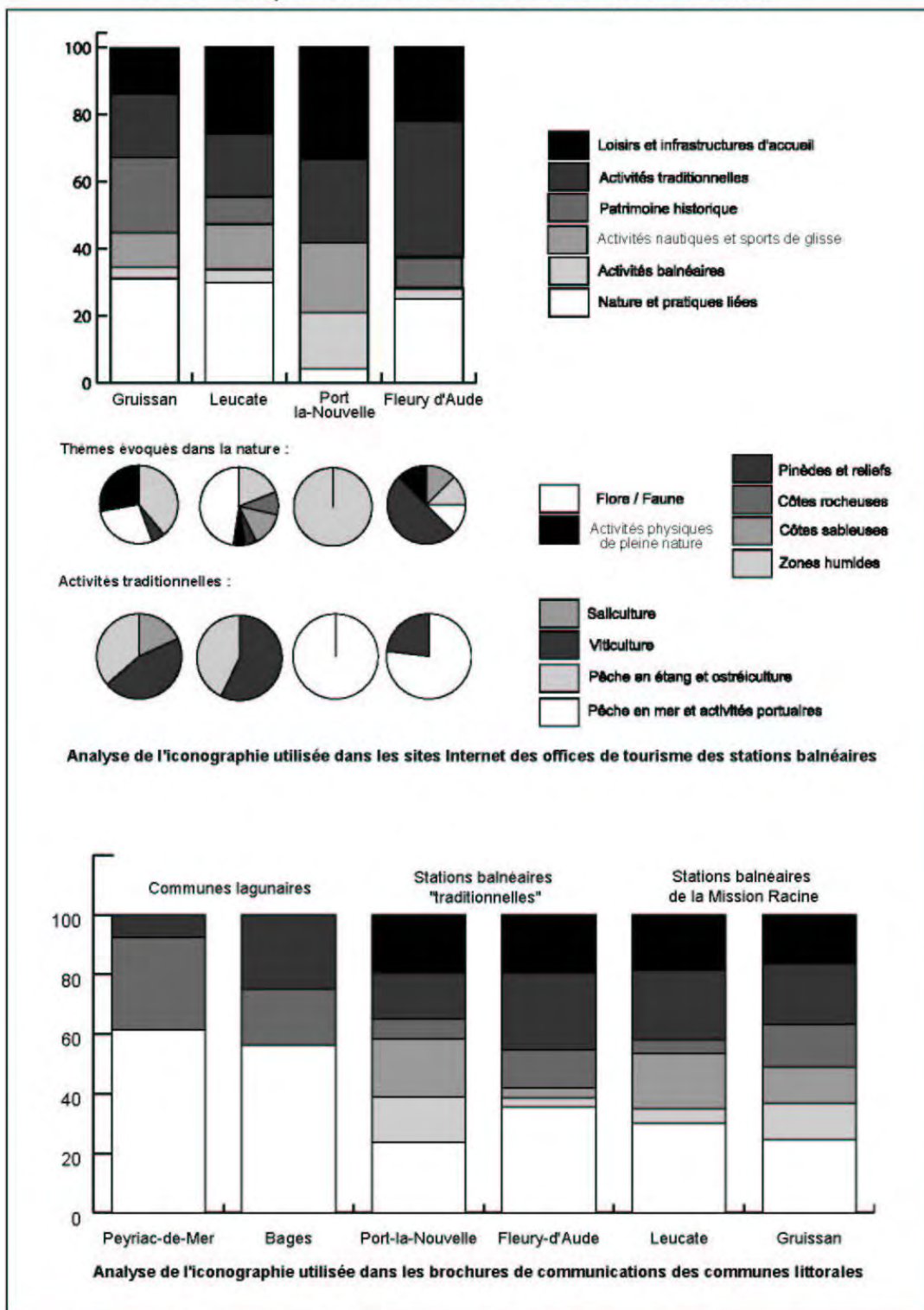
7-1-3- Quand les stations choisissent une image verte

Les Offices de Tourisme des communes-stations et les Syndicats d'Initiatives des petites communes mènent également une politique de communication. Leurs objectifs se limitent davantage à offrir des informations sur le territoire communal ; il n'empêche qu'elles contribuent, à leur échelle, à construire l'image de marque des communes. Leur positionnement communicationnel joue un rôle central dans la genèse des images collectives des touristes et participe ainsi aux stratégies de concurrence développées entre stations, dans l'espoir de la durabilité des économies touristiques communales. L'analyse de l'ensemble de ces stratégies de communication à travers la nature de l'iconographie utilisée dans les brochures touristiques et dans la conception des sites Internet (Planches 51) dévoile l'existence d'un système à trois vitesses dans l'intégration effective de l'image de nature au sein des politiques de communication touristique.

Le premier système de communication concerne les petites communes des rives des lagunes comme Bages ou Peyriac-de-Mer qui fondent leur identité touristique essentiellement sur les images d'une nature aquatique, riche d'oiseaux tels Aigrettes, Flamants ou Foulques. Le patrimoine architectural des villages, ainsi que les activités traditionnelles, n'apparaissent que dans un second temps, pêche lagunaire et viticulture en tête. En effet, 40% de l'iconographie de chaque commune les met en scène ; ceci montre bien la recherche d'une certaine authenticité, la volonté de rendre compte de l'immutabilité des espaces et des traditions qui lui sont liées. Les décors villageois sont ainsi placés au cœur de la mise en scène selon deux procédés légèrement différents : à Bages, il en constitue l'emblème – la situation du village construit sur un éperon rocheux s'avancant dans l'étang de Bages-Sigean est particulièrement spectaculaire –, tandis qu'à Peyriac-de-Mer, celui-ci est éclipsé derrière des morceaux choisis de l'architecture historique et vernaculaire suggérant une impression d'intimité dans la découverte de la commune. Par ailleurs, le Syndicat d'Initiatives de Bages cherche clairement à construire une image de village de pêcheurs, tandis qu'à Peyriac la viticulture et la saliculture, pourtant inactive depuis plus de trente ans, constituent les référents de la tradition.

Emblématiques d'un second type de marketing touristiques, Gruissan et Leucate, stations issues de la Mission Racine, suivent le mouvement communicationnel impulsé par la Région. L'analyse de leurs stratégies de communication montre, tant dans les brochures et dépliants édités par les Offices Municipaux de Tourisme que dans la construction des sites Internet, la

Planche 51 - Analyse des stratégies de communication des communes touristiques littorales et quantification de l'instrumentalisation de la nature



Sources : Sites web des offices de tourisme, 2004 et Campagnes de communication 2002 et 2003.

Conception et réalisation : V. Andreu-Bousaud, Université de Marse-la-Vallée, 2004

valorisation de leurs ressources naturelles. Le recours à la nature dans la construction de l'image touristique de chaque station atteint en moyenne 30% de l'iconographie, ce qui est bien plus que la part accordée aux infrastructures d'accueil touristique ou aux pratiques balnéaires, alors même que la fonction de ces espaces leur est avant tout dédiée (Planche 51). Flore, faune, paysages de zones humides sont les objets qui prennent le devant de la scène dans les deux cas. D'une manière générale, l'utilisation de la nature précède même la mise en valeur du patrimoine historique ou des activités traditionnelles qui composent pourtant une part solide de l'iconographie des stations, puisque 30 à 40% de celle-ci est consacrée à l'évocation du bâti ancien, de la viticulture, des cultures marines, de la pêche dans les lagunes et de la saliculture. Depuis 2000, la communication de l'Office Municipal de Tourisme de Gruissan s'appuie d'ailleurs sur le slogan « Gruissan Nature Vive ». L'iconographie des plaquettes de communication telles que brochures de présentation de la station, plans guides ou guides pratiques (Planche 52) fait intervenir les images d'un littoral aux tons pastels, réduit aux dimensions et aux textures floues du sable et de la mer, alternant avec des clichés de pinèdes et de lagunes qui correspondent au territoire rétro-littoral de la commune. Fait significatif, c'est le village ancien, une circulade organisée autour de la tour ruinée de l'ancienne châtelainie qui a été retenu, et non la station proprement dite, visiblement jugée pas assez authentique.

« Site unique en Méditerranée, Gruissan se décline en multiples aspects tant sa nature est riche, vivante, chaleureuse. [...] En fond de paysage, le Massif de la Clape apporte la touche finale au portrait mosaïque de Gruissan » (Office Municipal de Tourisme de Gruissan, *Gruissan Nature Vive*, p. 2)

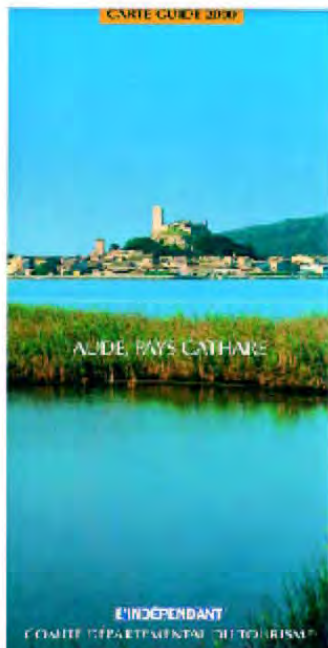
Ce discours éclaire la re-fondation de l'image d'une nature typiquement méditerranéenne, diverse et préservée. Les naturalistes les plus fervents pourraient cependant s'indigner d'une conception discutable de la conservation de la nature implicitement véhiculée. En effet, les espaces protégés sont vantés comme des supports particulièrement adaptés aux sports de pleine nature comme le VTT, la randonnée ou les sports nautiques :

« Mateille, plage classée par le Conservatoire du Littoral Méditerranéen, c'est l'espace dédié à la planche à voile côté lac marin et à la baignade côté mer. La Vieille Nouvelle, espace sauvage réservé au nautisme » (Office Municipal de Tourisme de Gruissan, *Gruissan Nature Vive*, p. 3)

La re-fabrication de l'image touristique de Gruissan intègre les nouvelles pratiques de tourisme et de loisirs et invente à dessein les symboles d'une station archétypale des rives méditerranéennes. Les images de nature correspondant aux aspirations du public touristique sont magnifiées et oblitèrent d'autres aspects de la commune, moins vendeurs. Dans les campagnes de communication de Leucate, les stratégies sont relativement analogues même si le patrimoine historique est moins intégré à la mise en scène de l'espace communal. Les espaces de nature omniprésents s'enrichissent d'une dimension sportive ouverte sur la mer. En 2002, l'Office de Tourisme fait ainsi le choix d'une charte graphique entièrement bleue (Planches 52) inspirée de la superposition des bleus de la mer et du ciel.

Le troisième et dernier système de communication est le fait de stations considérées plus « traditionnelles » comme Port-la-Nouvelle ou Fleury-d'Aude et révèle un marketing moins innovant. Au delà des disparités financières souvent mises en valeur par les acteurs eux-mêmes,

Planche 52 - Les stratégies de communication touristique des collectivités territoriales



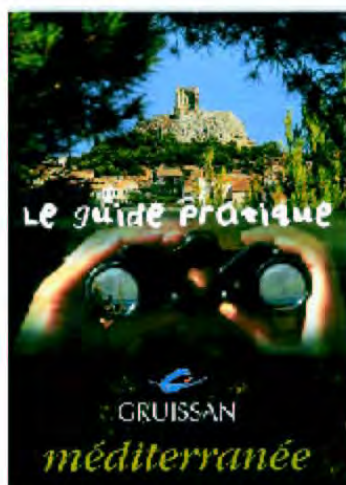
La Tour Barberousse par delà l'étang de Gruissan saisie comme l'archétype du Catharisme dont le CDT fait l'image touristique du département.



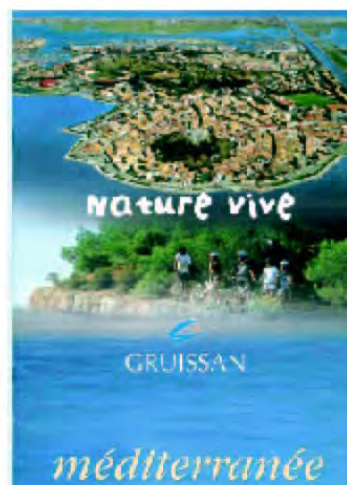
Equipements portuaires et infrastructures d'accueil touristique composent le cadre balnéaire "traditionnel" de l'image de Port-la-Nouvelle



Les bleus maritimes sportifs et vivifiants de l'Office de tourisme de Leucate.



La circulaire intemporelle de Gruissan comme symbole d'une station et la mise en scène des activités de pleine nature.



Conception et réalisation : Y. Andreu-Boussat, Université de Marne-la-Vallée, 2004.

Sources : Office de tourisme de Gruissan, 2002 ; office de tourisme de Port-la-Nouvelle, 2003 ; office de tourisme de Leucate, 2002 et CDT, 2001.

ces derniers sont, en réalité, moins soucieux d'asseoir une nouvelle image de marque au sein de la concurrence régionale et nationale. La forte présence d'une clientèle familiale fidélisée au sein d'une fréquentation surtout locale peut expliquer la relative constance des campagnes de communication touristique. Pour Port-la-Nouvelle, même si quelques symboles de nature apparaissent au détour d'une photographie ou d'un slogan, la majeure partie des supports de communication restent focalisés sur la superficie des plages, sur les équipements de loisirs offerts (centre aquatique, terrain de beach-volley...), sur son animation constante et sur son port de pêche dynamique, composant une sorte de décor de fond pour des vacances *Sea, Sand and Sun* (Planche 52).

Le cas de Fleury-d'Aude illustre cependant que les stratégies de communication de ce type de station sont amenées à évoluer prochainement. Depuis 2003, l'Office de Tourisme, qui a changé de directeur¹⁷⁵, s'efforce de construire une image touristique où les espaces naturels, l'architecture vernaculaire du village et les Cabanes situées au débouché de l'Aude constituent le triptyque symbolique (Planche 51). Contrairement à Port-la-Nouvelle, la genèse du nouvel imaginaire touristique se défait progressivement des pratiques balnéaires pour se concentrer sur la mise en scène du port des Cabanes où la plaisance côtoie les activités de pêche – alors qu'il n'y existe d'ailleurs que deux inscrits maritimes et qu'un seul pratique la pêche en mer – et sur le domaine de l'Oustalet, propriété du Conservatoire du Littoral, dont la bergerie est devenue omniprésente dans l'iconographie communicationnelle.

7-2- La nature au cœur des mutations de l'offre touristique d'un littoral balnéaire

L'instrumentalisation de la nature et des espaces naturels ne concerne pas seulement la construction des images touristiques, mais permet aussi d'asseoir, aux yeux d'une majorité des acteurs locaux du développement, la durabilité des économies touristiques communales par la diversification de l'offre, ainsi que par la modification et la pérennisation des flux de clientèles. Par ailleurs, le recours systématique à la nature alimente néanmoins des stratégies et des projets de développement très hétérogènes d'une commune à l'autre.

7-2-1- Les espaces de nature, outils de la diversification des pratiques touristiques

Avec 47 % de côtes artificialisées (Conservatoire du littoral, 1996), on estime aujourd'hui que le littoral du département de l'Aude reste le moins urbanisé de toute la façade méditerranéenne française. Pierre Raynaud avait donc vu juste au sujet de la Mission Racine dont il assura le secrétariat général :

« L'organisation proposée d'unités touristiques bien délimitées, [...] permet de conserver entre les unités des espaces naturels importants. C'est la conservation de ces espaces naturels en bordure de mer, comme en retrait des plages, qui donnera dans l'avenir toute sa qualité à la zone de vacances aménagée. De plus en plus, pour notre société urbaine les vacances seront le retour vers la nature, la recherche d'espaces où les

¹⁷⁵ Le nouveau directeur de l'Office de Tourisme de Fleury-d'Aude était précédemment responsable des Offices de Leucate.

activités libres soient possibles : retrouver une vaste plage vierge, sans aménagement, sans bistrot ni plagistes, retrouver une garrigue ou une pinède où l'on puisse marcher une heure sans rencontrer de bitume sont, à notre époque, et seront de plus en plus un besoin physique et moral. » (Pierre Raynaud, 1974, *Le Languedoc-Roussillon en l'an 2000*, p. 2)

Un des principes directeurs du Plan d'urbanisme d'intérêt régional initial est, nous l'avons déjà dit, l'alternance de zones urbanisées et de zones dites vertes. Dans ce but, en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF), les plans des stations balnéaires intègrent la création d'espaces verts aux abords des voies de pénétration et les massifs forestiers littoraux sont reboisés¹⁷⁶. C'est par ailleurs grâce à une politique de protection des espaces de nature, engagée bien avant la loi Littoral de 1986 et poursuivie avec un rythme soutenu jusqu'à aujourd'hui¹⁷⁷, que la façade maritime audoise présente une large gamme d'espaces naturels protégés. Pourtant, jusqu'à cette dernière décennie, les élus locaux ont vécu cette stratégie de protection comme un frein à l'aménagement continu de leurs communes-stations et ont boudé ces sites en raison des frais d'entretien occasionnés. Le basculement de leur opinion s'opère essentiellement dans le cadre de l'ouverture au public de ces espaces et de la diversification des produits touristiques dans laquelle les sites naturels deviennent les supports de nouvelles pratiques. Pour une majorité d'élus, c'est donc en tant que produits essentiels à la durabilité touristique de leur commune, que les espaces protégés acquièrent une réelle justification.

Un inventaire des aménagements réalisés dans les espaces de nature livre leur diversité et leur foisonnement (Planche 53). Ils constituent un reflet de l'engouement du public – touristes mais aussi résidents locaux – pour la découverte de la nature, que ce soit au travers de la promenade, de la visite guidée ou de la pratique des sports de pleine nature (randonnée, VTT, parapente, char ou planche à voile, kite-surf ou voile). Par ailleurs, cet inventaire fournit un état des lieux des projets et des réalisations des différents acteurs du développement touristique et de la gestion de la nature¹⁷⁸.

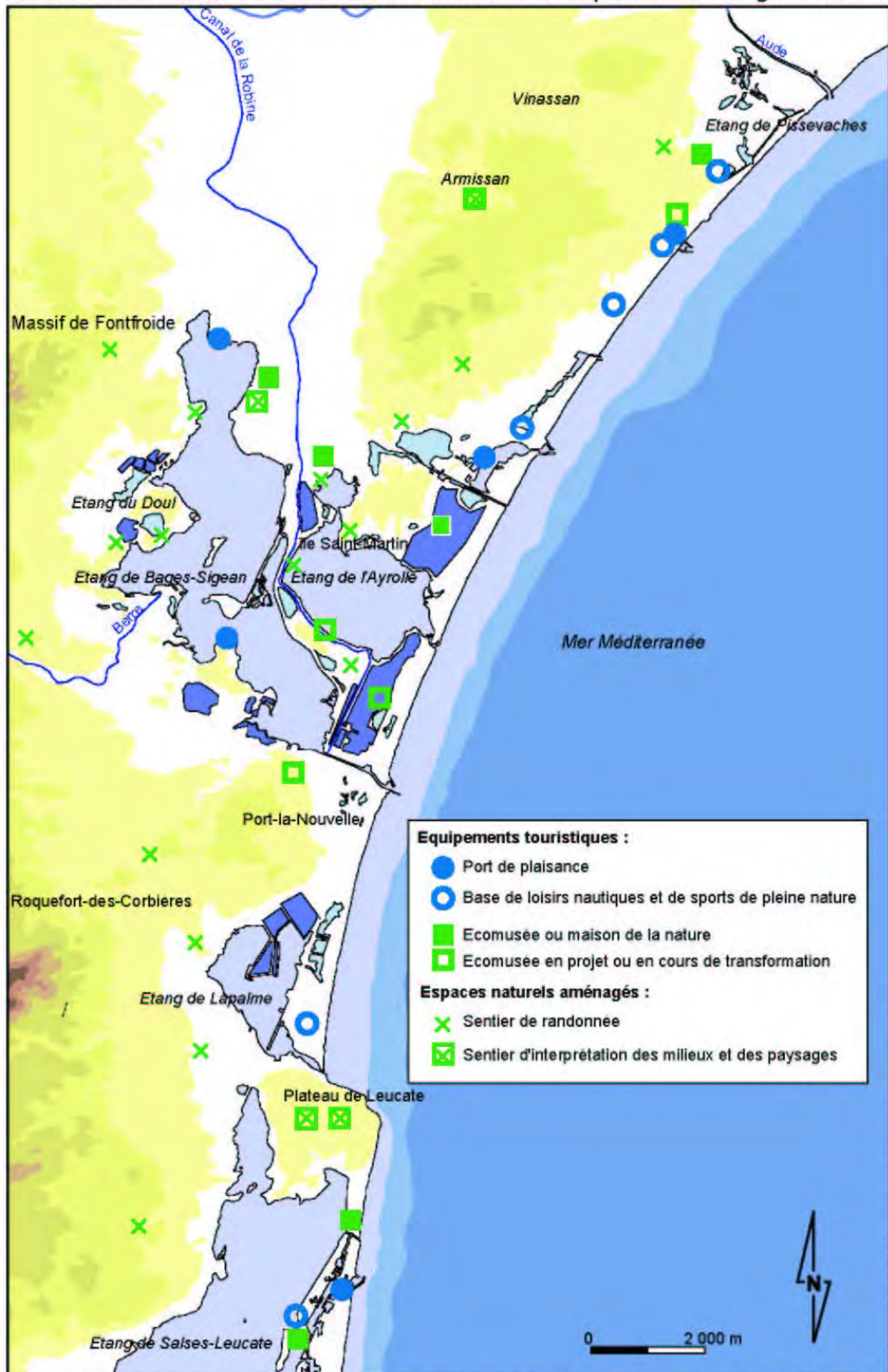
L'ensemble de ces initiatives sont encadrées par le Parc naturel régional de la Narbonnaise dont un des objectifs, défini par la Charte, est de développer la découverte des espaces naturels en assurant leur ouverture au public en partenariat avec les propriétaires, les gestionnaires, les agriculteurs et les usagers, et en facilitant la mise en place de lieux de découverte et de mise en valeur du patrimoine. A terme, la création d'un réseau d'animateurs « nature et patrimoine » devrait garantir le respect et la protection des milieux naturels. Si cet objectif n'est pas encore réellement atteint, le Parc publie déjà un « guide des découvertes Nature et Patrimoine » qui recense toutes les activités organisées d'avril à décembre : découvertes guidées des activités traditionnelles, découvertes naturalistes sur la faune ou la flore, contes sur

¹⁷⁶ Le massif forestier de la Clape était dans un piètre état dans les années 60, car il avait particulièrement eu à souffrir des incendies répétés et du pacage intensif.

¹⁷⁷ Cf. *Infra* : Chapitre 6, § 6-1.

¹⁷⁸ La mise en tourisme des espaces de nature est évoquée plus précisément dans la partie 3 même si nous brosons à grands traits quelques uns de ses aspects qui nous semblent nécessaires à la cohérence de ce chapitre.

Planche 53 - Tourisme de nature sur le littoral audois : espaces et aménagements



Sources : Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Narbonnaise et Guide des découvertes Nature et Patrimoine, 2003.

les arts et la nature, visites d'interprétation des paysages et de la nature, visites sur l'histoire et le patrimoine, randonnées à thème et expositions. Et les responsables de ces animations (animateurs, naturalistes, guides, pêcheurs, viticulteurs ou passionnés) se sont engagés auprès du Parc à exercer leur activité dans le respect de l'environnement.

Quatre types d'équipements des milieux naturels apparaissent d'ores et déjà.

D'abord, l'engouement pour l'observation de la nature et des paysages guide l'aménagement de sentiers d'interprétation du paysage¹⁷⁹. Quelques exemples donnent un aperçu de la diversité des situations. Des associations de protection de l'environnement sont à l'origine de certaines initiatives, comme le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE du narbonnais), gestionnaire d'une propriété du Conservatoire du littoral, le Grand Castérou¹⁸⁰. Au-delà de l'entretien de ce domaine, l'association est responsable de l'aménagement d'un sentier permettant de découvrir et d'expliquer la flore, la faune et les paysages de la propriété. La commune de Leucate est également l'initiatrice d'un réseau de sentiers d'interprétation sur le plateau du Cap Leucate qui s'accompagne d'un guide de lecture du paysage. Il est possible de citer d'autres exemples très analogues comme le sentier de découverte de l'île Sainte-Lucie, une autre propriété du Conservatoire du littoral, ou une promenade intitulée « sur les traces de Rainart d'Armissan » entre les vignes et les pinèdes de la commune d'Armissan, dans le massif de la Clape.

Ensuite, le Parc naturel met progressivement en place dans une approche partenariale un schéma général pour la randonnée non motorisée. Quelques boucles sont déjà balisées et doivent permettre de réaliser à terme un véritable réseau reliant le littoral à l'arrière-pays. Par exemple, le circuit du Golfe antique, long de 75 kilomètres, réunit 7 sentiers de promenade et de randonnée et a même été labellisé sentier de Grande Randonnée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Ces circuits s'ajoutent aux sentiers d'interprétation, souvent moins longs et plus équipés en éléments de communication.

S'ajoutent à ces sentiers des lieux de découverte et de mise en scène de la nature et des activités traditionnelles qui lui sont liées. Ce sont des écomusées ou parfois plus modestement des lieux d'exposition dont les projets émanent de propriétaires privés, d'associations ou de communes, souvent en partenariat. L'exploitation du sel se raconte et s'expose ainsi grâce au « Groupe Salins », propriétaire et exploitant des salins de l'île Saint-Martin à Gruissan. Les techniques de la pêche en étang sont également mises en scène à travers des démonstrations et des visites commentées sur l'îlot des Pêcheurs à Saint-Pierre-la-Mer grâce à un partenariat entre associations et Office de tourisme. L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) a

¹⁷⁹ Ce sont, pour la majorité d'entre eux, des sentiers balisés dans des espaces protégés, souvent accompagnés de topo-guides ou de brochures de vulgarisation scientifique. Cf. Chapitre 8.

¹⁸⁰ Cet ancien domaine agricole est constitué de terres gagnées par assèchement des marais qui bordaient, à la fin du XIX^e siècle, les rives de l'étang de Bages.

également inauguré le 16 juin 2004 une « Cité de la vigne et du vin » dans sa propriété du Pech Rouge à Gruissan grâce au concours financier du Conseil régional, du Conseil général, de la Communauté d'Agglomération du Narbonnais et de la commune de Gruissan. Si certains projets sont des réussites, d'autres peinent à émerger, notamment à cause de la multiplicité des acteurs en jeu. Le public visé est majoritairement celui des touristes dans leur plus grande diversité ; l'écomusée intervient alors comme une véritable alternative et comme un complément des pratiques balnéaires.

Enfin, bien que plus ou moins éphémère, l'équipement de bases de sports de pleine nature est de plus en plus marqué. Un public de sportifs débutants et une clientèle fidèle et confirmée, adeptes de sensations extrêmes, y pratiquent le char à voile ou le kite-surf. Les longs lidos et vastes sansouïres arrière-littorales sont les espaces les plus investis par ces nouveaux usagers de la nature.

L'ouverture au public (par l'aménagement de sentiers, le balisage...) d'un nombre croissant d'espaces naturels gérés par des collectivités locales pour leur plus grande part depuis une quinzaine d'années, notamment grâce à l'action du Conservatoire Littoral, a permis la diversification des produits touristiques offerts par les stations balnéaires du littoral audois. Cette manne est désormais reconnue par les élus et les responsables des Offices de Tourisme. Ces espaces protégés permettent de répondre aux nouveaux comportements des vacanciers et de pérenniser l'activité touristique en attirant d'autres types de clientèles plus demandeuses de nature.

7-2-2- La nature au cœur des mutations des équipements touristiques

L'engouement du public et de la clientèle touristique pour la protection de la nature et la recherche de plus en plus affirmée des touristes d'un cadre de vacances préservé sont à l'origine de nouvelles modalités de la consommation touristique. Cette évolution place la région Languedoc-Roussillon dans une position particulièrement précaire et délicate. Son littoral est en effet équipé de six unités touristiques, polarisées autour de marinas, construites *ex nihilo* dans la décennie 1963-1975 dans le cadre de la Mission Racine et de stations plus traditionnelles étoffées depuis les années 50 en front de mer. Aujourd'hui, l'offre d'hébergement essentiellement composée de lits locatifs et le cadre paysager très urbain ne correspondent plus aussi bien aux aspirations des touristes.

Les modes d'hébergement et les espaces publics sont, à ce titre, au cœur d'une dynamique à double sens. Pour les stations balnéaires, l'enjeu est de réussir l'adaptation des équipements aux nouvelles demandes des populations des touristes en proposant un cadre de vacances clairement distinct du cadre de vie urbain. C'est la nature qui est alors convoquée dans un double mouvement centrifuge et centripète, puisque les hébergements tendent à déborder du

cadre urbanisé des stations et que la nature fait l'objet d'une ré-introduction au cœur du ré-aménagement des fronts de mer.

Le phénomène de diffusion des hébergements touristiques dans l'ensemble de l'espace littoral et rétro-littoral en dehors des stations ne traduit pas une réponse à une saturation saisonnière des hébergements proposés par celles-ci – la planche 54 du 7-3¹⁸¹ montre à ce titre que les meublés, les campings et même les villages de vacances ne sont pas saturés pendant les mois de juillet et d'août à Gruissan – mais correspond plutôt à un engouement du public pour un type de logement différent de celui proposé habituellement par les stations balnéaires. Ce dernier diffère triplement par la forme proposée – la formule « chez l'habitant » remplace la location du meublé classique –, mais aussi par une localisation plus éloignée d'espaces densément urbanisés et par son intégration dans l'environnement. Cette émergence de la demande touristique est encadrée par la démarche « Accueil Nature et Patrimoine » du Parc naturel en concertation avec des partenaires tels que le relais départemental des Gîtes de France. Propriétaires de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes et de la petite hôtellerie familiale se regroupent ainsi pour offrir des hébergements qui répondent à des critères comme la valorisation de l'architecture traditionnelle ou le respect de la nature environnante. Le bâti doit s'insérer harmonieusement dans le paysage et la consommation en eau et en énergie doit être économe. Ces hébergements constituent parallèlement des lieux de découverte et de sensibilisation à la nature – une bibliothèque environnementale est mise à disposition des clients – et des relais d'information sur le Parc naturel. La consommation des hébergements touristiques se tourne donc vers l'espace rétro-littoral – rives des lagunes, marais, plaine de l'Aude et piémont des Corbières – et dynamisent des villages restés jusqu'alors en dehors des flux de visiteurs touchant le littoral et l'arrière-pays dit Cathare. Cet engouement montre la prédilection des vacanciers – et notamment des consommateurs de court-séjours – pour un cadre de vacances proche de la nature qui bénéficie, à la fois d'un calme relatif, d'un environnement supposé préservé et d'un caractère typique, s'opposant en tous points au cadre de vacances stéréotypé proposé par la majorité des stations balnéaires de la côte pourtant toute proche.

Parallèlement, et dans un sens opposé, les communes-stations balnéaires du littoral expérimentent la ré-introduction d'une certaine nature dans leur cœur. Les élus, soutenus et encouragés par les objectifs assignés dans la Charte du projet de Parc naturel, prennent en compte la forte demande des touristes et villégiateurs d'un cadre paysager censé faire « naturel ». Depuis 5 ans, sur un ensemble de 5 communes littorales, 5 projets importants de ré-aménagement de front de mer ont vu le jour : ils fournissent ainsi la preuve de l'enjeu que représente l'aménagement de cet espace pour l'image et la vie des stations. Dans deux cas très révélateurs, Port-Leucate et Saint-Pierre-la-Mer, les projets de ré-aménagement envisagent la ré-introduction de la nature au sein des promenades urbaines des fronts de mer. Dans la « Cité des

¹⁸¹ Cf. p. 292.

Vents » et le « Jardin de la Mer », l'imaginaire d'une nature littorale à la fois méditerranéenne et ludique vient agrémenter et asseoir son utilité rationnelle.

7-2-3- Des volontés diverses : entre fidélisation des clientèles et évolution du spectre social

L'enjeu du développement touristique des communes lagunaires est bien de capter, soit en tant qu'espace d'excursion, soit en tant que lieu de séjour, un segment de la clientèle touristique pour laquelle la nature est le ou l'un des motifs du déplacement. Les modalités de la construction de ces communes comme des destinations d'un tourisme alternatif, au sens d'éloigné des pratiques balnéaires de masse des communes voisines, fait une certaine unanimité auprès des acteurs locaux. Cette ouverture est fortement plébiscitée car elle est perçue comme un moyen pour les communes d'intégrer enfin l'économie touristique régionale et de fournir des revenus financiers, soit à quelques habitants prestataires de services d'hébergement ou de restauration, soit à la commune par l'intermédiaire de la taxe de séjour. Malheureusement, la rentabilité des services de restauration ne semble pas encore acquise pour le moment et certains établissements ouverts récemment ont du mal à se maintenir¹⁸².

Dans le cadre des stations issues de la Mission Racine, les acteurs locaux cherchent au contraire à opérer un changement de cap dans leur développement. Cette phase de re-développement est évoquée et perçue comme une rupture nécessaire par rapport aux modèles du « fordisme touristique¹⁸³ » de la Mission et comme une alternative au tourisme de masse fondé sur le balnéarisme. L'objectif visé est bien entendu la durabilité du développement touristique et la maximisation des bénéfices de cette économie. La subtilité – qui place d'ailleurs les acteurs du développement dans une position fragile – réside dans la recherche de nouvelles clientèles et de nouvelles formes de la consommation touristique tout en maintenant une clientèle assez fidèle, adepte de loisirs balnéaires traditionnels. La commune de Gruissan se positionne ainsi dans une perspective de recherche de « qualité » :

« Il est nécessaire pour la commune d'attirer une nouvelle clientèle. La promotion sur l'immobilier de petite taille semble avoir atteint ses limites, il est alors important de répondre par la proposition de nouvelles offres ainsi que d'animations parallèles. Nous souhaitons d'ailleurs engager des aménagements pour répondre à cet objectif, nous prévoyons : un centre de thalassothérapie, la construction d'un bassin supplémentaire dans le port de plaisance, le développement d'animations maritimes autour du passage de vieux gréements, l'aménagement d'un parc à thème, un centre de la vigne et du vin... Je pense que l'environnement a été bien défendu à Gruissan contrairement à d'autres stations comparables. Ici l'accent a été mis sur le développement durable avec les gîtes ruraux, avec clévacances, avec les gîtes de village et surtout grâce aux actions du CDT.

Nous sentons aussi la nécessité d'accueillir de nouvelles clientèles – des anglais, des belges – pour modifier la saison touristique avec des séjours l'hiver, au printemps mais aussi pour modifier la qualité des clientèles reçues. Nous recherchons clairement des modifications de la qualité du tourisme en faisant une plus grande place à la culture, en structurant les animations, en privilégiant les espaces naturels, en modifiant les

¹⁸² Nous pouvons citer l'exemple d'un restaurant haut de gamme ouvert en 2002 à Peyriac-de-Mer dont les propriétaires ont fermé les portes l'année suivante, faute de clients suffisants.

¹⁸³ Cette expression est empruntée au politologue O. Rouquan qui justifie ce concept dans la mesure où les biens et les services touristiques proposés sont conçus de façon standardisée et font l'objet d'une production et d'une consommation de masse (Rouquan, 1996).

directions des flux : vers l'intérieur des terres, arrière-pays... » (Annie Labatut, Adjoint au maire de Gruissan, le 4 mai 2001)

Cette stratégie marque la volonté des élus de faire de la station balnéaire de Gruissan une station de prestige adaptée à une clientèle plus aisée que l'actuelle, cette dernière étant issue de classes socio-professionnelles moyennes à défavorisées. La commune possède déjà quelques équipements qui concourent à la construction de ce rayonnement national : un casino¹⁸⁴, un port de plaisance de 1120 anneaux agrandi récemment¹⁸⁵, un Palais des Congrès, mais il lui manque, pour compléter le triptyque de prestige évoqué par le géographe R.-P. Desse (Desse, 1999), un golf de renommée internationale. Or, le zonage du Plan Local d'Urbanisme ne permet pas d'imaginer l'aménagement d'un tel équipement. Les élus gruissanais évoquent néanmoins la construction d'un centre de thalassothérapie destiné au développement de court-séjours à forte rentabilité économique.

La commune de Leucate fournit un autre exemple tout aussi intéressant des stratégies visant à modifier la nature des clientèles touristiques. Le projet de ré-aménagement de la station évoqué dans le chapitre 6, « Cité des Vents », a ainsi concordé avec l'affirmation de la commune comme d'une destination de premier ordre pour les sports nautiques et de glisse – notamment la planche à voile et le kite-surf – ou les loisirs liés au vent – comme le cerf-volant. A travers les nouvelles formes de ce développement touristique, les élus leucatois estiment fonder une nouvelle économie, jugée en opposition avec les normes de développement qui ont prévalu jusqu'en 1995, date de l'élection du maire actuel Michel Py :

« Notre nouvelle équipe municipale a été élue en 1995 et nous avons immédiatement stoppé les méthodes utilisées par la municipalité précédente comme l'urbanisation massive. A l'époque, la commune vivait du tourisme 6 semaines par an. Notre objectif a alors été de faire passer cette période à 6 mois, la saison devant s'étaler de Pâques à octobre voire Noël. Et pour cela, il est nécessaire d'ouvrir l'économie et l'environnement. Le vent reste l'inconvénient majeur, il est nécessaire de le « retoucher » pour s'en servir. Notre devise ici est : « ne pas faire contre mais avec ». Le vent est donc devenu une économie. » (Roger Meynier, Adjoint au maire de Leucate, le 15 mai 2001)

La stratégie est ici différente de celle de Gruissan puisque les acteurs locaux se sont tournés préférentiellement vers la valorisation du vent, une des caractéristiques naturelles de ce littoral, afin de fidéliser de nouveaux flux touristiques composés de populations jeunes et sportives. A travers la mise en oeuvre d'un programme évènementiel concentré sur le printemps avec l'organisation du « Mondial du Vent¹⁸⁶ », une compétition sportive internationale et une véritable vitrine des nouvelles pratiques de glisse, les responsables du développement cherchent à asseoir la renommée internationale de la station, à fournir des débouchés économiques pérennes aux commerces de matériel sportif et nautique et à fidéliser une clientèle jeune censée prendre le relais de flux touristiques vieillissants (les clients les plus fidèles de Leucate, qui ont

¹⁸⁴ Le casino Le Phoebus est géré par la société Partouche.

¹⁸⁵ Le port de plaisance a effectivement été modernisé et sa capacité d'accueil a été améliorée de 200 anneaux destinés à des bateaux de 10 à 16 mètres. L'ensemble des travaux a coûté 1,4 millions d'euros (Commune de Gruissan, 2004).

¹⁸⁶ Le Mondial du Vent a eu lieu du 17 au 24 avril en 2003.

fait l'acquisition de leurs résidences secondaires dans les années 70, ont aujourd'hui l'âge de la retraite). Cette recherche d'un rajeunissement de la clientèle touristique est également illustrée par le ciblage d'une grande partie des stations vers le public des jeunes familles. En 2003, le label « station Kid » a ainsi été décerné à Leucate, Gruissan et Fleury-d'Aude en considération de la qualité de l'accueil, des activités, des équipements, de l'animation et de la sécurité à destination du public des enfants.

Quant à Narbonne-Plage et à Port-la-Nouvelle, les professionnels semblent davantage préoccupés par la conservation des clientèles d'habitues que par la recherche de nouveaux publics dont les aspirations ne sont pas jugées en adéquation avec la demande habituelle. Une expérience malheureuse de l'Office de Tourisme de Narbonne témoigne d'ailleurs de quelques raisons à l'origine de cette frilosité :

« L'année dernière nous avons envoyé une délégation de l'Office de Tourisme à un grand salon parisien sur les vacances. Et les conséquences ont été très nettes cette année. Nous pensions que cela serait un « plus » pour notre petite station familiale et c'est en fait une catastrophe. Nous avons beaucoup plus de parisiens cet été, beaucoup de jeunes, et de nombreuses personnes sont venues se plaindre à l'Office. Les clients qui viennent ici depuis des années, qui ont des résidences secondaires, qui viennent avec leurs petits-enfants, ne supportent pas le bruit et leurs comportements. Nous avons même eu des bagarres sur le front de mer cette année. Je peux vous assurer que nous ne renouvellerons pas cette expérience. » (A. Sauermost, Office de Tourisme de Narbonne-Plage, le 6 septembre 2002)

Ainsi, l'ensemble des responsables du développement touristique ne perçoivent pas de la même manière l'enjeu de la durabilité des flux de fréquentation. Les acteurs des stations les plus importantes comme Gruissan et Leucate, et désormais Fleury-d'Aude, désirent rompre avec la tradition d'un tourisme balnéaire « de masse » et montrent leur volonté de maîtriser davantage la nature des flux touristiques et leurs impacts à travers la diversification des pratiques et des clientèles. Ces nouvelles stratégies visent la désaisonnalisation des activités touristiques et la volonté de construire une économie durable et non précaire ; elles illustrent finalement le passage d'une situation subie à une situation voulue.

7-2-4- Le développement de produits de qualité dans le cadre de la structuration des acteurs en réseaux

Le projet de Parc naturel, engagé auprès des collectivités locales, des professionnels et des prestataires d'activités touristiques qui adoptent une démarche d'écotourisme, encourage la restructuration du secteur touristique à partir d'une dynamique partenariale. Ce phénomène peut être illustré par deux exemples.

Tout d'abord, « Escapades en Pays narbonnais » est une association de sites touristiques (associations de gestionnaires, de propriétaires privés) dont les membres ont signé une Charte de « tourisme durable ». Des musées (Amphoralis), des domaines viticoles (l'Hospitalet), des sites naturels (les salins de Gruissan, le domaine de l'Oustalet...), ainsi que des monuments historiques (l'abbaye de Fontfroide), des lieux d'exposition d'art (« Le Hameau du Lac ») ou des

associations (« Leucate Patrimoine », prestataire de randonnées pédestres...) collaborent pour la réalisation d'une promotion commune autour du terroir du Pays narbonnais¹⁸⁷. Ils souhaitent également faire évoluer les qualités des prestations offertes aux touristes et des conditions environnementales des sites. Significatif du rôle central joué par le projet de Parc naturel, le personnel de l'association a même rejoint son équipe.

En 1999, le Syndicat de l'Appellation d'Origine Contrôlée Corbières (AOC Corbières) décide de fédérer les acteurs du territoire, essentiellement des viticulteurs, à travers la création d'une association, « Tourisme Vigneron en Corbières Méditerranée », et lui délègue ses missions de valorisation du patrimoine agri-touristique. L'objectif principal de cette importante collaboration partenariale est alors de faire des vins d'appellation un pivot du secteur touristique. Et cette dynamique a entraîné dans son sillage d'autres acteurs puisque, depuis avril 2002, l'association « Tourisme Vigneron » a été rejointe par le relais des Gîtes de France Service Aude et par le Cru Minervoise à travers la création d'une nouvelle association : « Tourisme de Terroir en Méditerranée ». 400 prestataires ont désormais adhéré et 150 d'entre eux remplissent les conditions de sa Charte de qualité¹⁸⁸ définie sur des critères, tels que l'authenticité des terroirs, la découverte de la nature, la rencontre avec les « gens d'ici » (Tourisme de Terroir, 2004), l'art du bien vivre méditerranéen, les ambiances de charme ou le respect de l'environnement. Cette Charte est aussi une marque déposée, et l'adhésion à l'association permet aux différents acteurs de suivre des formations leur permettant d'acquérir les compétences et les outils nécessaires à l'adaptation de leurs structures aux enjeux touristiques. L'association met d'ailleurs clairement en exergue sa participation à la mise en place d'un développement durable du tourisme par sa signature de la Charte communautaire du tourisme durable émanant de la Commission européenne. L'exposé de sa philosophie est riche d'enseignements :

« A l'heure où tout va plus vite, où le virtuel étend son emprise sur le monde, où les voyageurs sont toujours plus pressés, un pays, au Sud du Languedoc, a décidé de promouvoir l'authenticité de ses richesses, l'essence de sa culture, la beauté de son patrimoine historique et naturel. Cette démarche témoigne d'un attachement qui fit, par le passé, rayonner l'art de vivre méditerranéen bien au delà de ses frontières. Elle invite le visiteur à parcourir autrement ce « sud du sud » [...]. Ils sont de plus en plus nombreux, les vacanciers qui osent sortir des sentiers battus des séjours habituels pour aller au cœur de ce pays multiple, où ils sont mille fois récompensés : flâner le long du canal du Midi ou des lagunes méditerranéennes, prendre le temps de déguster les grands vins d'ici, savourer une authentique cuisine méditerranéenne [...]. C'est à leur intention qu'est né Tourisme de Terroir en Méditerranée, une association de gens d'ici [...] unis autour de l'idée d'un autre tourisme, respectueux des cultures, de l'environnement, des identités et traditions locales. Une association qui souhaite finalement redonner tout son sens au mot « voyage » » (Tourisme de Terroir en Méditerranée, 2004, *Dossier de presse*)

D'abord, la genèse de cette association signifie que les petits acteurs viticoles des Corbières ont, les premiers, intégré les évolutions de la demande touristique et, qu'en réussissant à se fédérer, ils tentent de se positionner sur le créneau du séjour alternatif et du court-séjour moyen à haut de gamme combinant culture, nature et art de vivre (gastronomie, dégustation de vins...). Ensuite, ces acteurs montrent qu'ils ont acquis les compétences de véritables

¹⁸⁷ Les guides « Escapades en Pays narbonnais » sont édités depuis 2001.

¹⁸⁸ La procédure d'adhésion est assez stricte puisqu'elle n'est acquise que pour une année après 3 visites de qualitatifs et passage devant une commission d'attribution.

professionnels du tourisme puisqu'ils se présentent comme un véritable tour-opérateur. La qualité de leurs stratégies de marketing et de communication est à ce titre remarquable. En acquérant une seconde activité, les vigneron s'assurent d'un nouveau débouché pour leurs produits artisanaux et rentabilisent au maximum leurs investissements en limitant l'existence d'acteurs intermédiaires dans la commercialisation des produits touristiques et en captant des clientèles touristiques à fort pouvoir d'achat. Les clients étrangers, notamment britanniques, sont particulièrement visés depuis l'installation à l'aéroport de Carcassonne de la compagnie aérienne *low cost Buzz*.

7-3- Vers une harmonisation spatio-temporelle des activités touristiques ?

Le captage de nouvelles clientèles plus aisées, plus jeunes et/ou étrangères – nous manquons d'ailleurs de recul pour vérifier leur fidélisation – et la diversification des pratiques touristiques notamment liée à la mise en tourisme des espaces naturels et à l'adaptation de l'offre d'hébergements, sont à l'origine de mutations plus ou moins marquées des caractéristiques spatio-temporelles du tourisme sur le littoral audois. L'usage de la nature dans la *rejuvenation* du littoral balnéaire ne jette-t-elle pas les bases d'une recomposition du ou des territoires touristiques ? L'analyse de quelques données statistiques nous permet de mettre à l'épreuve ce questionnement.

7-3-1- Vers une désaisonnalisation des activités touristiques ?

L'ensemble des stratégies de développement touristique évoquent la nécessité la saison touristique en dehors de la seule saison estivale des mois de juillet et d'août – idée au demeurant particulièrement classique –, d'élargir et d'allonger ainsi la période d'activités des professionnels du secteur de l'HCR (Hôtellerie, Cafés, Restauration). L'utilisation de l'ensemble des espaces naturels à des fins touristiques, en plus de la plage affectée aux seules pratiques de la baignade et du farniente, permet d'amorcer une certaine désaisonnalisation des activités touristiques. En se tournant vers les sports de pleine nature comme la randonnée, les activités de découverte de la nature ou des paysages et la découverte de l'exploitation traditionnelle de la nature (vin, sel), les acteurs du développement touristique introduisent des activités qui débordent largement de la seule période estivale. La politique de promotion des courts séjours participe également de cette stratégie. Même si les professionnels interrogés assurent de la réalité du phénomène, la désaisonnalisation du tourisme est-elle réellement engagée sur le littoral audois ? Il est particulièrement difficile de répondre de manière fiable à cette interrogation tant le manque d'indicateurs précis sur la fréquentation des communes du littoral se fait sentir.

D'une manière générale, les flux de fréquentation des stations sont seulement évalués par les Offices Municipaux de Tourisme, lorsque ceux-ci assurent le rôle de centrales de réservation. Par ailleurs quand des données existent, les séries statistiques sont rarement complètes. Ainsi, les procédures de quantification des flux touristiques ont rarement été engagées avant 1998 et,

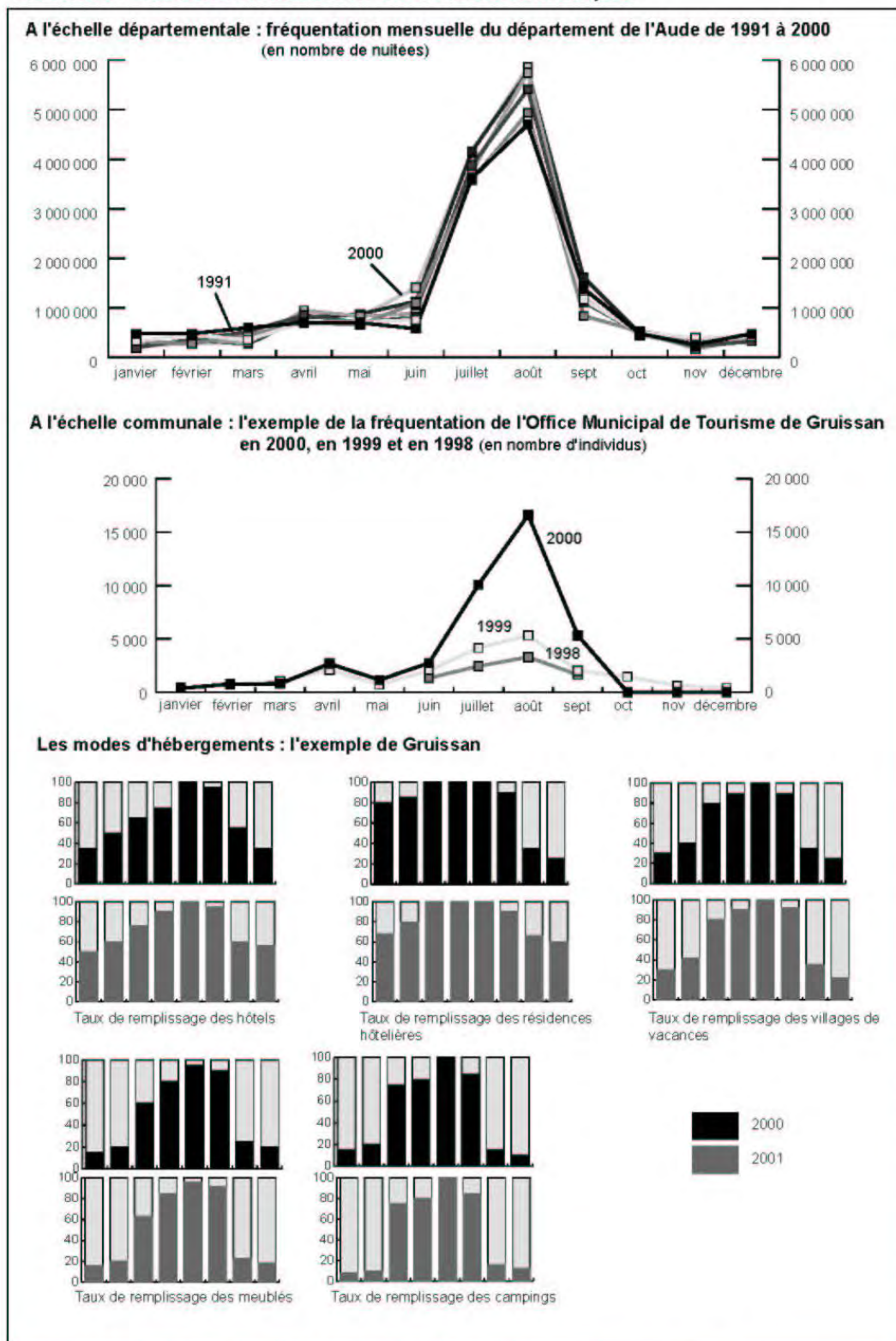
d'autre part, certains Offices évaluent la fréquentation des stations seulement pendant les deux mois d'été.

Quelques données nous permettent néanmoins de vérifier et de mesurer le phénomène de désaisonnalisation. Les évaluations statistiques réalisées par le CDT de l'Aude permettent d'abord de constater la timidité de cette évolution à l'échelle du département (Planche 54). Entre 1991 et 2000, les chiffres montrent même un creusement des écarts de fréquentation entre été et hiver. En effet, les mois d'hiver (décembre, janvier, février et mars) connaissent une baisse significative du nombre de nuitées, tandis que le mois d'août s'affirme particulièrement comme le mois le plus fréquenté. En réalité, la désaisonnalisation s'observe au regard des mois du printemps, et surtout du mois de juin (en 2000 le mois de juin a reçu plus d'1,4 millions de nuitées, soit plus d'un tiers de la fréquentation du mois de juillet) et d'une manière plus mesurée au mois de septembre. Au niveau des communes touristiques du littoral audois, le phénomène est également observable. A Gruissan, la période de septembre à juin totalise en 2001 presque 945 000 nuitées et représente ainsi un tiers de la fréquentation estivale concentrée sur juillet et août (avec plus de 3 millions de nuitées), tandis qu'en 1999, la même période totalisait un peu plus de 575 000 nuitées et représentait ainsi moins du quart de la fréquentation estivale de la même année (avec environ 2,5 millions de nuitées).

Les évaluations de la fréquentation des Offices de Tourisme, souvent plus fiables, peuvent aussi être analysées car, même si elles ne dévoilent pas les chiffres de fréquentation des communes, elles reflètent cependant à peu près proportionnellement leurs rythmes mensuels. Il est à noter que les incidences des résidences secondaires sur la fréquentation sont moins bien prises en compte. Ainsi, les courbes élaborées à partir des chiffres recueillis par le personnel de l'Office Municipal de Tourisme de Gruissan en 1998, 1999 et 2000 confirment l'existence, en dehors des deux mois de la saison estivale de périodes de fréquentation centrées sur le printemps et sur la fin de l'été et le début de l'automne. Les flux touristiques du mois de septembre équivalent en effet à un tiers des flux aoûtiers ainsi que les chiffres du mois de juin représentent à peu près un tiers des flux du mois de juillet. Par ailleurs, ces données mettent bien en évidence l'existence d'un pic des vacances du mois d'avril qui était également discernable sur les courbes de la fréquentation départementale. A Leucate, où la commune communique avec le slogan « Leucate, la destination des quatre saisons », les professionnels de l'hébergement touristique assurent de l'existence d'une véritable contre-saison concomitante avec le Mondial du Vent. Les chiffres de fréquentation de l'Office Municipal de Tourisme montrent d'ailleurs un pic de plus de 9 000 personnes au mois d'avril témoignant grossièrement de l'importance des flux printaniers de touristes.

De plus, l'analyse des taux de remplissage des types divers d'hébergement illustre autant ce lissage des écarts entre la saison estivale et le reste de l'année qu'elle livre des renseignements sur les formes de la consommation touristique hors-saison. A Gruissan, comme dans les autres

Planche 54 - La désaisonnalisation des activités touristiques



Sources : CDT de l'Aude, 2000, 2001 et Office Municipal de Tourisme de Gruissan, 1998, 1999, 2000.

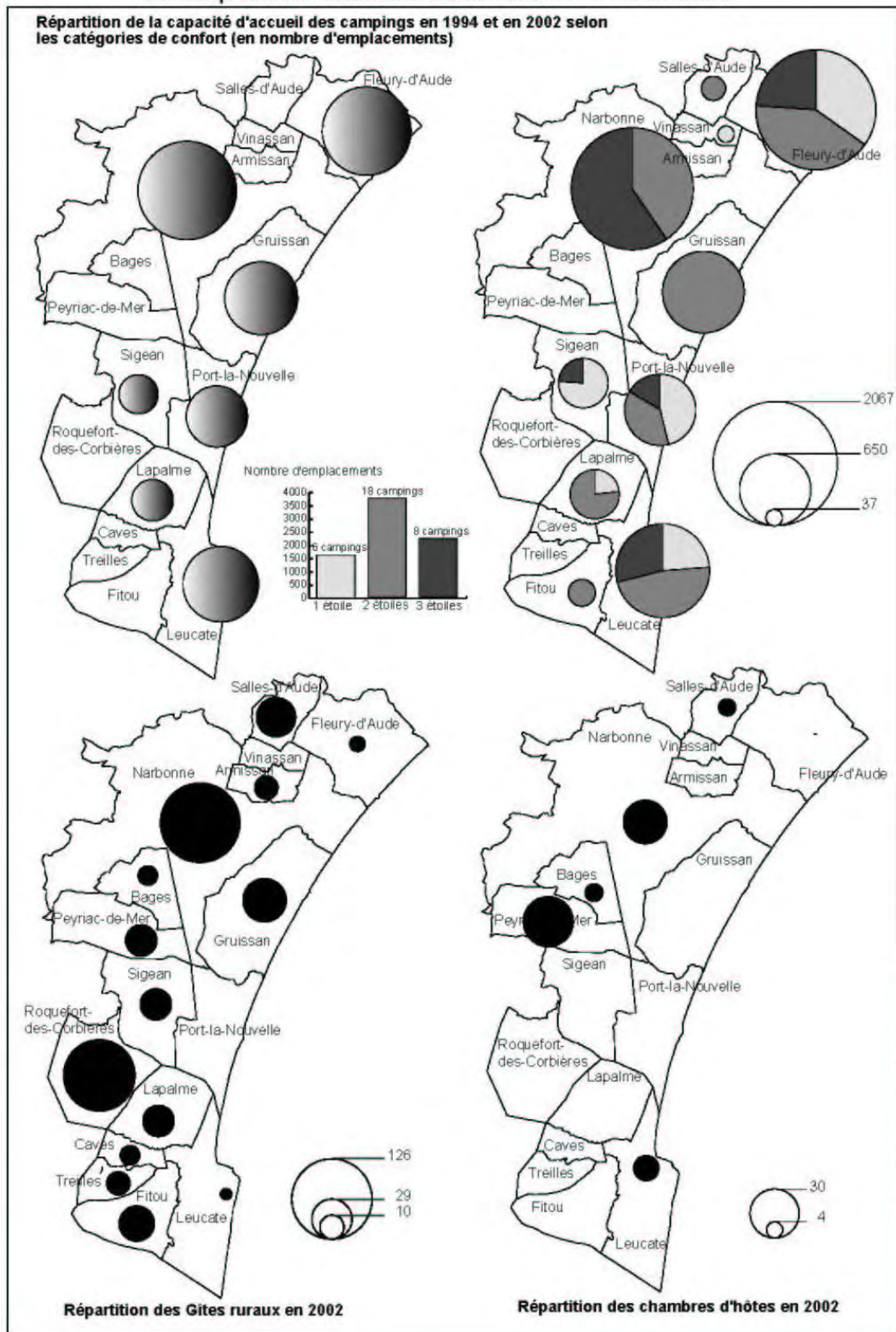
communes touristiques littorales, les hôtels et les résidences hôtelières montrent un taux de remplissage avoisinant en moyenne 50% au mois de juin et au mois de septembre en 2000 et en 2001 (Planche 54). Ces chiffres atteignent même 80% en juin 2000 pour les résidences hôtelières. A l'inverse, la consommation touristique hors-saison (ici pour les mois de juin et de septembre) plébiscite bien moins les meublés et les campings, ces derniers notamment pour des raisons climatiques. La situation est intermédiaire pour les villages de vacances dont les taux de remplissage évoluent entre 30 et 40% pour les mois qui nous intéressent. Ainsi, les clientèles du mois de juin et de septembre semblent privilégier les hébergements hôteliers ou d'une manière générale les hébergements ayant des services liés (petit-déjeuners, dîners, ménage...) au détriment des logements où leur indépendance est requise (campings, meublés...).

7-3-2- La diffusion des hébergements touristiques en dehors des stations balnéaires : gîtes ruraux, chambres d'hôtes et campings

La lecture des cartes de répartition des gîtes ruraux, des chambres d'hôtes et même des campings sur l'ensemble des communes de la façade littorale audoise montre, d'une manière assez saisissante, le débordement des hébergements touristiques en dehors des espaces construits des stations balnéaires (Planche 55). L'évolution de la répartition des campings entre 1994 et 2002 montre que si les capacités d'accueil en hôtellerie de plein air ont augmenté modérément en 8 ans dans les stations audoises (20 à 25% en moyenne pour Port-la-Nouvelle ou Gruissan, en dehors de Fleury-d'Aude qui montre un doublement de sa capacité d'accueil de 1077 à 2009 emplacements), les communes rétro-littorales ont, quant-à-elles, connu une dynamique jusqu'alors inédite. Narbonne et Sigean ont connu une augmentation du nombre d'emplacements de leurs campings de plus de 55% dont les établissements des rives de l'étang de Bages-Sigean près de La Nautique ont particulièrement profité. Par ailleurs, des petites communes comme Fitou, Vinassan ou Salles-d'Aude ont vu la naissance de leurs premiers campings. Ainsi, l'hôtellerie de plein air n'est plus seulement représentée dans les stations balnéaires, puisqu'une majorité de communes sont équipées de ce type d'hébergement (à l'exception de Bages, Peyriac-de-Mer, Roquefort-des-Corbières, Caves et Treilles).

La dynamique des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes est encore plus parlante car elle touche majoritairement les communes qui ne sont pas des stations balnéaires (Planche 55). Depuis moins d'une dizaine d'années, l'offre en gîtes ruraux s'est développée dans la quasi intégralité des communes de notre terrain d'étude (soit 14 communes sur 16) et montre les capacités d'accueil les plus importantes à Roquefort-des-Corbières, à Narbonne et à Salles-d'Aude. Le processus est en partie identique pour les chambres d'hôtes, même si leur création a été moins prolifique. Il est tout de même possible de distinguer une concentration de chambres sur les 3 communes de Narbonne, Bages et Peyriac-de-Mer, certainement liée à la concordance d'un cadre paysager lagunaire de plus en plus apprécié et la proximité d'infrastructures de

Planche 55 - Campings, gîtes ruraux et chambres d'hôtes : une diffusion des hébergements touristiques dans l'ensemble dans l'ensemble du territoire



Sources : Gîtes de France et Maison du Tourisme Vert

transports, ce type d'hébergement s'inscrivant particulièrement dans le cadre de court-séjours. Evidemment, le développement des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes touche également quelques communes-stations (Gruissan, Leucate, Fleury-d'Aude) et démontre ainsi leurs stratégies de diversification de l'offre touristique.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

Dans leur ensemble les communes-stations du littoral audois sont bien équipées et offrent souvent une ambiance très urbanisée ; elles bénéficient par ailleurs d'un environnement naturel de qualité à leur immédiate proximité. Alors même que les cadres naturels et bâtis sont relativement similaires, les stratégies de communication touristique génèrent des constructions symboliques clairement divergentes d'une commune à l'autre. Gruissan apparaît ainsi comme une station enclavée dans un « état de nature » riche et vivante¹⁸⁹, tandis que Port-la-Nouvelle apparaît comme une station « traditionnelle » cultivant l'hédonisme balnéaire. Ces quelques exemples nous montrent que les acteurs du développement touristique ont une conscience très affirmée de l'importance du rôle de l'imaginaire dans le déclenchement et la pérennisation des flux des clientèles touristiques.

Susciter des images attractives des lieux en dépassant les représentations négatives héritées de la Mission Racine est un travail essentiel auquel se livrent Comités Régional et Départemental du Tourisme, ainsi qu'une myriade d'autres acteurs comme les Offices de Tourisme. Ce renouvellement de l'image de marque du littoral audois et de ses différentes destinations s'effectue de manière différenciée selon les moyens des acteurs concernés et selon leurs volontés. Si certaines communes-stations comme Gruissan ou Leucate prennent le risque d'un changement de cap dans leur communication pour attirer de nouvelles populations de vacanciers, ce n'est pas le cas des stations plus « classiques » qui préfèrent continuer de fonctionner avec les clientèles familiales déjà acquises de peur de les perdre. Cette mutation de l'image touristique fait appel, d'une part, à la nature opposée à l'image prégnante d'un littoral bétonné et, d'autre part, à la mosaïque des milieux pour mieux oublier le monolithisme balnéaire et pour refonder un imaginaire local à résonance méditerranéenne. En cela, les responsables des politiques de promotion touristique cherchent un second souffle au regard des phases de développement intense des années 70 – 80 du tourisme dit « de masse ».

La nature audoise apparaît comme un fétiche dont l'instrumentalisation stratégique est perçue et envisagée par les professionnels du tourisme comme une alternative au modèle de la monoculture balnéaire du *Sea, Sand and Sun*. L'usage des espaces de nature à des fins touristiques semble depuis moins d'une décennie être le fondement de la phase de *rejuvenation* du littoral. Ceux-ci remplissent ainsi un ensemble de rôles dont l'objectif est la durabilité des

¹⁸⁹ Il est d'ailleurs intéressant de noter que Gruissan est la seule commune littorale du département de l'Aude à ne pas avoir adhéré à la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise.

économies touristiques. Ne remettant d'aucune manière en cause les pratiques balnéaires et plaisancières, les différentes utilisations de la nature et des espaces naturels permettent la diversification et l'adaptation de l'offre touristique des stations aux nouveaux goûts d'une clientèle attentive à un cadre de vacances préservé, ainsi qu'à de nouvelles pratiques allant de la découverte de la nature aux activités physiques de pleine nature et même aux sports de glisse. Il est bien question sur le littoral audois du développement de multi-activités, supports nécessaires pour accompagner la transformation des flux de clientèles.

La diversification des pratiques touristiques et des modes d'hébergement permettent également de jeter les bases d'un re-dimensionnement du territoire touristique. Jusqu'à la dernière décennie, celui-ci montrait une répartition inégale des densités des flux de visiteurs entre un littoral très dense et un arrière-pays moins dense – mais qui devenait déjà rapidement une destination grâce aux stratégies de développement du Conseil général de l'Aude – qui restaient séparés par un couloir de communication longeant des lagunes et des campagnes délaissées. La dynamique de création des hébergements touristiques, ainsi que la genèse de nombreux sites naturels touristiques (dont nous étudierons plus en détails les modalités dans la partie 3), permet ainsi l'intégration de l'espace rétro-littoral à un nouveau territoire touristique. Cette re-composition permet de dédensifier les flux de visiteurs et donc de répartir les impacts de leur fréquentation sur un espace plus vaste – les pressions immobilières sur le seul espace littoral s'en trouvent réduites et les écarts des prix du foncier entre littoral et arrière-pays tendent d'ailleurs à s'amenuiser.

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

L'acte de naissance du Parc naturel de la Narbonnaise constitue le témoignage du glissement d'un cadre d'action centralisé par l'État, planifiant l'aménagement d'une région touristique, à un cadre de concertation et de réflexion sur la gestion d'un territoire à l'échelle locale. Il n'en demeure pas moins que le nouveau système d'action montre l'hybridation entre deux processus de décision *top-down* et *bottom-up* intégrant ainsi plusieurs niveaux de pouvoir régulant la gestion du littoral. Ce nouveau projet est également significatif du rôle croissant attribué à la protection de la nature et de l'émergence d'un développement touristique alternatif. Une nouvelle Mission interministérielle d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon, instituée par le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) du 9 juillet 2001, vient d'ailleurs renforcer les actions engagées par le projet de Parc naturel pour permettre la mise en place, au niveau régional, d'un plan de développement durable.

A ce titre, l'émergence d'un tel système d'action a impulsé le renouvellement des pratiques de la gestion du littoral. La patrimonialisation des espaces de nature, l'intégration différentielle des dynamiques environnementales aux projets de ré-aménagement ou la tentative de définition d'une identité territoriale qu'il convient de protéger et de valoriser sont autant d'arguments qui s'imposent progressivement dans les nouveaux « modes de faire ». Ainsi, la lecture de la procédure de création du Parc naturel et l'analyse des traits essentiels du nouveau *modèle* s'éclairent d'un jour nouveau au regard des principes préconisés pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières. Même si nous envisageons, dans notre démarche, les seules pratiques de la gestion de l'espace terrestre littoral face au développement touristique, des formes balbutiantes d'une gestion intégrée, dont le Parc naturel régional serait la tête de pont, sont néanmoins à l'œuvre. Tout un réseau informel composé de prestataires touristiques, de gestionnaires d'espaces naturels, d'associations de professionnels du tourisme et de protection de l'environnement encadré par des acteurs politiques et institutionnels, élus locaux, offices de tourisme et institutions décentralisées comme les Comités régional et départemental du tourisme semble s'être ainsi regroupé autour d'objectifs communs. La volonté d'une action commune sous-tendue par « l'amour du beau » est désormais privilégiée même si l'acteur-Parc central, qui vient pallier l'absence d'une coordination des politiques de développement touristique sur le

littoral audois, a quelques difficultés à gérer le « grand écart » entre les impératifs d'un développement économique viable et les nécessités d'encadrer la conservation des espaces de nature.

En effet, la nature dans tous ses états – les écosystèmes, les espaces naturels, les paysages ou la nature urbaine – comme l'imaginaire qu'elle suscite, est au cœur des mutations du développement touristique de la côte audoise – la restructuration de l'offre et des territoires accompagnant la recomposition de son image de marque. Si cette évolution est perçue par les professionnels du tourisme comme une alternative indispensable à un certain « tourisme de masse » particulièrement dédaigné, il convient néanmoins de s'interroger sur les formes contemporaines prises par la valorisation de ces ressources touristiques.

TROISIÈME PARTIE

**LA PRODUCTION D'UNE NATURE TOURISTIQUE :
PROCESSUS ET ENJEUX**

INTRODUCTION DE LA TROISIÈME PARTIE

« Tous les jours, les hommes créent de l'espace, se servent de l'espace, laissent des traces dans l'espace. [...] Ce ne sont pas les plus grands travaux qui font nécessairement les actions les plus fortes. Le pas le plus léger, s'il est répété, fait un indélébile sentier » (R. Brunet, 1990, *Le déchiffrement du monde*, p. 38).

C'est dans le cadre de la construction du nouveau modèle de gestion du littoral audois que s'opère le renouvellement des usages et des représentations collectives des espaces naturels. Nous avons, à ce titre, pu montrer que les espaces de nature, instrumentalisés par les élus locaux pour réussir la requalification touristique des stations balnéaires ou bien pour vivifier l'économie des villages des rives des lagunes, étaient notamment devenus les vitrines d'une majorité des communes¹⁹⁰ du littoral. La nature se trouve, particulièrement depuis une dizaine d'années, au cœur d'une dynamique double dont les enjeux sont à la fois scientifiques, touristiques, sociaux et politiques. D'une part, les espaces naturels – tout à la fois des paysages, des écosystèmes, des espèces floristiques et faunistiques – font l'objet d'une reconnaissance patrimoniale de plus en plus affirmée. D'autre part, ces mêmes espaces sont progressivement ouverts au public, à la fois audois et touristique, et sont l'objet d'une mise en tourisme différenciée selon les sites, du simple accueil du public à l'aménagement d'écomusées en passant par l'organisation de visites guidées.

Si l'on considère qu'il n'existe pas d'objet patrimonial *a priori* ni de vocation touristique en soi, ce double processus de mise en patrimoine et de mise en tourisme se révèle être le fruit d'une construction sociale. La déconstruction de ces deux phénomènes, considérés depuis leur émergence jusqu'à aujourd'hui, montre à ce titre la variabilité de leur contenu et des valeurs qu'ils véhiculent, ainsi que l'évolution des liens qui se tissent entre tourisme et patrimoine. Démêler et comprendre les articulations entre les processus de patrimonialisation et ceux de mise en tourisme, et considérer les conditions d'émergence de ces deux processus balisent notre démarche. Cette partie s'attachera donc à proposer un état des lieux du tourisme et des activités récréatives dans la nature et d'en analyser ainsi la portée en évaluant l'essence et la variété des enjeux propres aux espaces protégés.

¹⁹⁰ Cf. Chapitre 7.

En France, la fréquentation des espaces naturels du littoral atlantique et le développement du tourisme de nature ont notamment été étudiés dans le cadre de la thèse de géographie de N. Baron-Yellès (Yellès, 1997) ainsi que dans diverses publications (Breton, 2004 ; Baron-Yellès, 2001, 1999 ; Meur-Férec et al, 2001 ; Baron-Yellès et Meur-Férec, 1999 ; Yellès, 1993). Leurs approches relèvent d'ailleurs autant d'études qualitatives que d'études quantitatives. Les travaux de thèse de géographie de E. Breton (Breton, 2000) et les publications de F. Péron (Péron, 1997) se sont davantage intéressés aux espaces protégés du littoral breton, et en particulier aux acquisitions du Conservatoire du littoral. Ces recherches se sont attachées à caractériser les motivations et les comportements des visiteurs et privilégient l'analyse de la promenade littorale hors-saison, révélatrice de la recomposition des représentations collectives du littoral et de ses nouvelles dimensions mythiques (Péron, 1997). Les travaux du géographe L. Brigand sur l'évolution des usages des îles du littoral atlantique mettent également en perspective les usages récréatifs et touristiques de ces espaces singuliers (Brigand, 2002, 1995 ; Brigand et al, 2002). Signalons pour finir la récente thèse de géographie soutenue par C. Chadenas à l'Université de Nantes intitulée *L'Homme et l'oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale – Appropriation de l'espace et enjeux territoriaux : vers une gestion durable ?* (Chadenas, 2003) qui s'est attachée à déconstruire les processus de gestion et de mise en tourisme des zones humides de l'Europe de l'Ouest et à mettre en lumière leurs spécificités au regard des relations si particulières des hommes aux oiseaux.

A l'inverse, la connaissance du public des espaces protégés du littoral audois est un sujet délicat qui n'a fait l'objet d'aucune enquête jusqu'à la fin des années 90. Il faut attendre la mise en place de programmes européens de protection de l'environnement (programmes LIFE nature sur la chênaie verte méditerranéenne...) et l'avènement du projet de Parc naturel régional pour que les gestionnaires commencent à recueillir quelques connaissances sur la fréquentation des espaces dont ils ont la responsabilité. Cependant, en dehors d'observations de terrain très peu précises menées dans le cadre d'études sur la gestion des milieux naturels (Chabbert, 2002 ; Duvinage, 1998), les véritables enquêtes restent peu nombreuses et peu détaillées. Il s'agit soit d'enquêtes qualitatives réalisées au printemps auprès d'échantillons de quelques dizaines d'individus, soit d'enquêtes quantitatives estivales dont le but est de vérifier la demande du public dans des équipements éventuels des espaces naturels. Une enquête de fréquentation du massif de la Clape a ainsi été menée par des sociologues du laboratoire CNRS DESMID sur un panel de 47 personnes (Claeys-Mekdade et Jacqué, 1998). C'est également le cas du géographe C. Leduey qui a recueilli 54 entretiens au cours du printemps 2002 auprès des visiteurs de sites naturels situés depuis le littoral jusque dans l'arrière-pays (Leduey, 2002). Citons aussi une enquête réalisée pendant l'été 2001 auprès de 115 visiteurs des marais salants de Sainte-Lucie (Narbona, 2001) dont l'objectif était de connaître la demande du public au sujet de l'aménagement des salins (sentiers d'interprétation, écomusée, visites guidées...).

Nos objectifs étaient alors de combler l'absence de données sur la fréquentation des espaces protégés du littoral audois et de lier les usages touristiques à l'analyse de la dynamique

physique des sites (modifications de la végétation, érosion des sols...). Nous nous sommes dès lors efforcés de constituer un corpus large de données concernant autant la fréquentation des espaces que des indices et critères représentatifs de l'évolution des milieux. Nos méthodes ont été nombreuses ; nous avons aussi bien eu recours à l'observation participante, qu'aux comptages systématiques comme aux enquêtes. Au mois d'août 2002, nous avons ainsi mené 121 enquêtes sur quatre espaces protégés : le cimetière marin de Notre-Dame-des-Auzils, les salines de Peyriac-de-Mer couplées à l'étang du Doul, l'île Sainte-Lucie et le cap Leucate. Les sites ont été choisis pour la diversité des milieux naturels qu'ils représentent (respectivement une pinède sur un relief face à la mer, des marais salants et une lagune, une île, et un promontoire rocheux) ainsi que pour la variabilité des flux qu'ils accueillent.

Le questionnement qui constitue le fil directeur de cette partie est triple. D'abord, quelle est la dynamique de mise en tourisme des espaces naturels ? Comment ce processus se manifeste-t-il et quelles formes prend-il ? Ensuite, quelle est l'importance de la fréquentation de ces espaces ? Est-il alors possible de quantifier le développement du tourisme de nature ? Et, finalement, quelles en sont les conséquences au niveau de la conservation des écosystèmes et des paysages ? Pour finir, en examinant dans le détail les pratiques de la gestion à l'œuvre dans quelques sites naturels choisis, nous essaierons de caractériser leurs spécificités et leurs effets sur la conservation de la nature.

CHAPITRE 8 – DYNAMIQUES DE LA MISE EN TOURISME DE LA NATURE LITTORALE : DE L’OUVERTURE AU PUBLIC À L’ÉDUCATION À L’ENVIRONNEMENT

La mise en œuvre de stratégies de re-développement touristique par les principales stations balnéaires sur un double plan idéal et matériel concorde et s’imbrique étroitement avec l’émergence des nouvelles doctrines de la gestion territoriale incarnées par le Parc naturel régional. Ce double phénomène tend ainsi à conforter les espaces de nature à la fois comme des objets patrimoniaux et comme les supports de pratiques touristiques. Pour mieux comprendre la nature des enjeux qui les concernent, il convient de s’interroger sur les formes de leur mise en tourisme. Comment cette double dynamique patrimoniale et touristique s’inscrit-elle dans l’espace ? Deux champs d’investigation guident ainsi cette interrogation. D’une part, nous chercherons à replacer au cœur de notre analyse les acteurs de ce mouvement, leurs stratégies et les formes de la mise en tourisme. D’autre part, nous essaierons de mettre en exergue la transformation des stratégies liées à la gestion de la nature. Nous faisons d’ores et déjà l’hypothèse que les préoccupations de la majorité des acteurs ont glissé de la dynamique de reconnaissance patrimoniale et de protection à des démarches privilégiant la valorisation et la volonté de maîtrise des espaces de nature. A ce titre, le cas du littoral audois reflète avec un certain retard les exemples donnés par les espaces protégés de la façade atlantique française ou plus généralement d’Europe du nord-ouest.

La mise en perspective de cette dynamique d’ouverture des espaces protégés au public révèle trois étapes. D’abord, en dehors de quelques sites exceptionnellement fréquentés, c’est généralement la mise en protection des « fenêtres vertes » du littoral qui déclenche leur mise en tourisme. Les premiers plans de gestion des espaces protégés naissent alors de la nécessité d’entretenir des milieux naturels restés à l’état « sauvage »¹⁹¹ et d’offrir un accueil au public. C’est seulement à partir du milieu des années 90, parallèlement à la naissance du projet de Parc naturel régional, que de nombreux programmes de valorisation des sites naturels émergent. Une nouvelle étape, dont certains acteurs ne cachent pas la vocation économique, est alors initiée qui

¹⁹¹ Les espaces protégés que les gestionnaires prennent en charge entre la fin des années 70 et la fin des années 80 ne sont pas les milieux d’une nature primaire ; certains sites n’en sont pas moins dans un état de « sauvagerie » tant certains domaines n’ont pas été entretenus depuis plusieurs décennies. Cf. *Infra* 9-1-2.

donne à *voir* la nature littorale selon un regard renouvelé et qui *met sur le marché touristique* des espaces très variés. Depuis 2001, l'émergence et la structuration progressive d'un certain nombre de professionnels des loisirs sont à l'origine d'une multiplication de l'offre d'activités accompagnées dans les sites naturels. Visites guidées, animations d'observation ou ateliers de plein air renforcent la visibilité des produits du tourisme de nature toujours plus élaborés et participent d'une démarche d'éducation à l'environnement telle que voulue dans la Charte du Parc naturel régional.

8-1- De la mise en protection à l'ouverture au public des espaces protégés du littoral

En dehors de quelques sites naturels accessibles aux villageois et aux villégiateurs et fréquentés depuis le XIX^e siècle, la majorité des espaces de nature ne s'ouvrent au public qu'au moment de leur mise en protection. Cependant, plus précisément, la fréquentation spontanée ne naît pas, dans un premier temps, de la reconnaissance patrimoniale des milieux naturels par le classement et l'inscription des sites au titre de la loi de 1930 initiés par la Mission Racine, mais de la maîtrise foncière des espaces qui catalyse la transformation de biens privés en biens collectifs. Il faut attendre l'intervention du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres à partir des années 80¹⁹² pour que les premiers espaces naturels soient acquis par la collectivité publique. Cette dynamique est cependant relativement tardive en comparaison des mouvements amorcés en faveur de la protection de la nature au Royaume-Uni à travers l'action du *National Trust*¹⁹³ depuis le début du XX^e siècle ou dans certaines régions pionnières françaises comme la Bretagne¹⁹⁴ depuis la fin des années 50.

¹⁹² Cf. *Supra* : Chapitre 6, § 6-1.

¹⁹³ Le *National Trust* est une agence foncière privée dont la fondation remonte à la fin du XIX^e siècle. Riche de 200 000 adhérents, elle gère aujourd'hui 240 000 ha de réserves répartis sur 835 kilomètres de côtes, soit 12% du littoral de la Grande-Bretagne. Elle est à l'origine de la première création au monde d'une réserve de marais quand elle fait l'acquisition du *Wicken Fen* en 1899.

¹⁹⁴ Les premières réserves françaises sont acquises avant la première guerre mondiale par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) fondée en 1912 comme sous-section de la Société d'Acclimatation de France (l'îlot de Rouzic au large de Ploumanac'h est la première réserve). Les premiers objectifs assignés à la protection sont cependant liés à la reconstitution des stocks d'oiseaux décimés par le braconnage et la plumasserie. Les premières stratégies françaises de protection des milieux naturels par la voie de la propriété sont nées en Bretagne avec la naissance du premier mouvement associatif écologiste régional fondé en 1957 par M.-H. Julien et A. Lucas : la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB). La politique d'acquisition de sites naturels débute en 1958 et permet la création de 30 réserves naturelles en l'espace d'une vingtaine d'années. Certaines d'entre elles sont ouvertes au public et offrent des activités de découverte de la nature dès 1959 pour la réserve du Cap Sizun et dès 1969 pour la réserve du Cap Fréhel. Le public de visiteurs ne se fait pas attendre : le Cap Sizun reçoit 7900 visites en 1965 et 22000 en 1968. Nous renvoyons le lecteur à la récente rétrospective que M. Le Démézet et B. Maresca ont consacrée à l'association Bretagne Vivante-SEPNB (Le Démézet M. et Maresca B., 2003, *La protection de la nature en Bretagne. La SEPNB (1953-2003)*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Espace et Territoires », Bretagne Vivante – SEPNB, Rennes, 239 p.), ainsi qu'à la thèse d'Etat du géographe A. Miossec (Miossec A., 1993, *La gestion de la nature littorale en France atlantique – étude comparative (Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne et Etats-Unis)*, Université de Bretagne Occidentale, 3 tomes) et au premier chapitre de la thèse de N. Yellès (Yellès N., 1997, *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français*, Université de Paris 1, 380 p.).

8-1-1- Quelques sites naturels fréquentés avant leur protection

Il serait certainement faux d'affirmer que la fréquentation des espaces naturels audois est un phénomène contemporain de la création du Parc naturel régional de la Narbonnaise. Une majorité des sources que nous avons collectées, principalement des guides de voyages et des cartes postales datant du XIX^e au XX^e siècle, attestent, au contraire, de la fréquentation de quelques sites naturels bien avant leur reconnaissance comme patrimoine collectif et leur mise en protection. Le *Guide Joanne* de 1891 mentionne ainsi, sur le littoral audois, quelques sites ou curiosités naturelles, même si les monuments historiques occupent davantage d'attention. Tous les lieux indiqués sont situés sur des reliefs littoraux¹⁹⁵ et témoignent de la prédilection pour les belvédères et les points de vue, pour le pittoresque des sites ou pour leur intérêt naturaliste ou archéologique. Le style télégraphique propre au genre littéraire du guide de voyage évoque ainsi l'île Sainte-Lucie comme « très intéressante au point de vue de la botanique » (Joanne, 1891, p. 60) et énumère à Gruissan :

« sur les rochers de la Clape, pittoresquement déchiquetés, point culminant. Le Coffre de Pech Redon belle vue. 214 mètres. Chapelle de ND des Ausils, où l'on se rend en procession le jour de la Pentecôte. – Grotte de la Cruzade, où ont été découverts des silex taillés et des ossements des âges préhistoriques » (Joanne, 1891, p. 55)

Le gouffre de l'Oeil Doux, le cimetière marin de Notre-Dame des Auzils ou le cap Leucate semblent constituer ainsi les sites les plus fréquentés, même s'ils drainent des flux restreints de visiteurs, à la hauteur des concentrations de villégiateurs disséminés dans les petites stations de la côte. Ainsi, la fréquentation de ces espaces naturels est conditionnée par leur accessibilité quasi immédiate depuis les stations balnéaires toutes proches. Le gouffre de l'Oeil Doux n'est situé qu'à 1,5 km de l'Hôtel des Bains de Mer aménagé derrière le Roc de la Batterie, il en va de même pour le cap Leucate qui est accessible par les sentiers littoraux depuis La Franqui ou Leucate-Plage. L'existence d'anciens fortins, comme le fort de Mattes¹⁹⁶ (au sommet de la falaise dominant les villas de Leucate-Plage), la Redoute de la Haute-Franqui¹⁹⁷ et un sémaphore situé sur le cap Leucate fournissent d'ailleurs autant de buts de promenades panoramiques pour les quelques villégiateurs des stations voisines et pour les Leucatois. Le site de Notre-Dame des Auzils est, quant à lui, plus éloigné de Gruissan-Plage, mais sa notoriété et son histoire renforcent son attractivité. Le chemin pentu qui mène à la chapelle édifée en 1634 est bordé de cénotaphes érigés depuis 1860 à la mémoire des marins gruisanais péris en mer. C'est donc un lieu de recueillement, mais aussi un lieu de pèlerinage depuis le XVIII^e siècle¹⁹⁸. Les lundis de

¹⁹⁵ L'absence des zones humides littorales dans les sites naturels cités dans le guide Joanne confirme la prégnance des représentations négatives qui leurs sont liées à la fin du XIX^e siècle. Cf. *Supra* : Chapitre 2, § 2-1.

¹⁹⁶ La construction du fort de Mattes remonte au XVIII^e siècle où il assurait la défense de la côte contre les assauts de pirates barbaresques. Déclassé au siècle suivant, il est vendu aux enchères et finalement démantelé et démoli au début du XX^e siècle pour fournir le chantier de la passerelle du grau de Leucate en pierres de soutènement.

¹⁹⁷ C'est sous le règne de Louis XIV que débute certainement la construction des deux redoutes de La Franqui dont le rôle était d'assurer la défense de l'abri naturel du grau de Lapalme (Hiron, 1999). Seule la redoute de la Haute-Franqui subsiste aujourd'hui.

¹⁹⁸ C'est pour commémorer la mort de nombreux marins gruisanais lors de la tempête du 28 février 1797, qui vit disparaître 3 navires corps et biens, que l'abbé Passenaud instaura un pèlerinage tous les lundis de Pâques. Deux

Pâques, les Gruissanais gravissent l'allée des naufragés et déposent des brins de laurier aux pieds des cénotaphes avant d'entrer se recueillir dans la chapelle. Cet usage religieux n'est cependant pas incompatible avec le pique-nique et la promenade dominicale :

« Toutes les familles au grand complet partaient le matin, avec pique-nique, montant le chemin du cimetière marin, se recueillant au passage sur les cénotaphes des marins morts de naufrage ou en service de la patrie, et assister à l'office religieux dans la petite chapelle votive, pleine à craquer. Tout le monde ensuite ouvrait paniers et bouteilles, dans la garrigue dominant la mer, alors bien peu arborée, partageant premiers rayons de soleil ou pluie fine, souvenirs, plaisanteries... » (Les stagiaires d'Acti Formation, 2001, p. 72)

Les Auzils concentrent donc pour les touristes du XIX^e et du début du XX^e siècle la vue dégagée sur la mer, le charme pittoresque, l'intérêt religieux et historique et la proximité de leur lieu de résidence.

L'analyse comparative de l'intégralité des sites naturels mentionnés dans quelques guides de voyage depuis 1891 jusqu'à aujourd'hui révèle l'historicité touristique de ces derniers ou, plus simplement, leurs trajectoires comme lieux touristiques.

Sites naturels mentionnés	Guide Joanne 1891	Guide Bleu 1971	Guides Bleus 2003	Guide Vert 2003
Massif de la Clape	X	X	X	X
Gouffre de l'œil Doux	x		X	x
Coffre de Pech Redon	x	x		X
Cimetière marin et Notre-Dame-des-Auzils	x	X	x	X
Grotte de la Crozade	x	x		
Île Sainte-Lucie	x	x	X	X
Fort des Mattes – Sémaphore de Leucate	x			
Salins de Peyriac		x		
Étang du Doul – Roc de Berrière		x	x	
Canal de la Robine				X
Cap Leucate		x	x	
Île Saint-Martin			x	
Salins de l'île Saint-Martin				X
Étang de Pissevaches et étang de Vendres			X	

Doc. 23 : Les espaces de nature dans les guides touristiques depuis 1891 jusqu'en 2004.
X = repéré préférentiellement (titre, sous-titre, étoile du Guide Bleu), x = mentionné.

D'une manière générale, les lieux emblématiques déjà fréquentés en 1891 – dont aucun ne concerne une zone humide – sont toujours mentionnés un siècle plus tard et s'affirment même comme les sites les plus touristiques (massif de la Clape, Gouffre de l'œil Doux, Notre-Dame-des-Auzils et son cimetière marin, île Sainte-Lucie...). D'autres sites naturels apparaissent plus tardivement et sont dans la majorité des cas des salins, des étangs ou des marais. Les salins de Peyriac sont ainsi évoqués dans le Guide Bleu de 1971, alors qu'ils ne sont plus en activité

autres pèlerinages l'ont complété depuis, commémorant la fin de l'épidémie de choléra de 1835, les lundis de Pentecôte, et la vierge, tous les 15 août.

depuis quelques années et il faut attendre la fin des années 90 pour qu'un guide touristique de la région indique, en tant que but de visite, l'étang de Pissevaches et ses vastes sansouïres.

Pour conclure, les sites de reliefs (dans leur majorité) bénéficient d'une fréquentation spontanée déjà ancienne (nous parlons évidemment de l'existence de visiteurs sans pour autant considérer les volumes des flux de fréquentation), tandis que la fréquentation des sites de marais et de zones humides plus généralement est un phénomène bien plus récent dont l'origine s'étale, selon les espaces considérés, entre le début des années 70 et le milieu des années 90. Cette évolution est le témoignage de la transformation du regard sur les milieux humides, ainsi que le résultat de la mise en tourisme effectuée par une partie des acteurs responsables de la gestion des milieux à partir des années 80.

8-1-2- De la re-qualification à la ré-appropriation des espaces naturels

Les politiques d'acquisition menées par le Conservatoire du littoral à partir de 1978, encouragées par la Mission Racine, induisent une mutation de taille. Au delà de la reconnaissance de la nature comme d'un patrimoine, la préemption de certains espaces naturels assure la transformation de biens privés en biens publics. Certains espaces naturels comme le domaine de l'Oustalet, l'île Sainte-Lucie, l'île de l'Aute, le domaine du Grand Castérou, les salins de Peyriac-de-Mer ou le domaine de Frescati acquièrent, dès le début des années 80, le statut de patrimoine et deviennent, dans un même élan, des biens collectifs. Même si l'acquisition par le Conservatoire du littoral intervient dans la grande majorité des cas pour empêcher la réalisation de projets d'urbanisation touristique¹⁹⁹ et contrarier ainsi les volontés de certains élus locaux, ce sont néanmoins les collectivités locales qui se voient confier la gestion de ces espaces naturels. La trajectoire de ces espaces, de leurs fonctions matérielles et de leurs statuts idéels, connaît alors un instant d'hésitation quant à leurs nouvelles qualifications, à l'instar de tout un littoral qui, « entre déclin dans sa vocation agricole et refus de son bétonnage, est le lieu d'incertitudes, d'hésitations, d'une quête quant à son assignation future » (Kalaora et Konitz, 2004, p. 89). L'île Sainte-Lucie et le domaine du Grand Castelou illustreront notre propos.

L'île Sainte-Lucie est ainsi, pendant l'Antiquité, un avant-port romain de Narbonne, ouvert sur la mer par l'Anse de Cauquenne. Les galères y déchargent des marchandises qui sont ensuite transportées sur des allèges à travers le *Lacus rubressus* jusqu'à *Narbo martius*. L'archevêque François de Joyeuse en fait en 1614 un vaste domaine agricole où s'installent des moines de la règle de Saint-Basile. Ces derniers y demeurent seulement trois années chassés par les moustiques et se plaignant des bruits des pêcheurs sur les lagunes alentour. Ils nomment néanmoins l'île du nom de la sainte à laquelle ils avaient dédié leur lieu de prière. Au début du XVIII^e siècle, ce morceau de terre est déjà relié au continent par alluvionnement. Au siècle

¹⁹⁹ Cf. *Supra* : Chapitre 6, § 6-1-3.

suyant l'aménagement des salins de Sainte-Lucie achèvent de transformer l'île en presqu'île, qui devient alors un domaine viticole. Toutes les parcelles sont plantées de cépages de Carignan ou de Mourvèdre et les interstices non exploités servent au pacage des moutons. Au début du XX^e siècle, l'île Sainte-Lucie est la propriété d'un grand propriétaire terrien originaire de Narbonne, Charles Mombel, qui en fait également son terrain de chasse. Malgré les premières crises de la viticulture de 1904-1907, le domaine produit massivement jusqu'en 1922, date à laquelle il est finalement vendu à une association d'émigrés russes. C'est est fini de la vigne. A la veille de la seconde guerre mondiale, le domaine change encore de mains. C'est un Montpelliérain qui a fait fortune en inventant les premiers grands magasins en Languedoc-Roussillon, M. Séguy, qui en fait l'acquisition pour un strict usage cynégétique. A cet effet, il y réussit d'ailleurs l'introduction de faisans. A sa mort, ses héritiers décident de vendre l'île dont les 227 hectares sont finalement rachetés par le Conservatoire du littoral en 1983. Cette étape marque la dernière mutation en date de la fonction de l'île, qui de réserve privée de chasse, devient un espace protégé.

Le domaine du Grand Castérou (petit château en occitan), situé au sud de Narbonne entre le canal de la Robine et l'étang de Bages-Sigean est également le reflet de l'évolution rapide des fonctions des zones humides languedociennes au cours des deux derniers siècles. Le domaine est ainsi composé de 200 hectares gagnés sur la lagune par des travaux de poldérisation entrepris entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Exploité pendant moins d'un siècle en marais salant par la saline de Mandirac, le déclin de la rentabilité économique de l'exploitation salicole pousse ses propriétaires à en transformer la vocation. Après de très importants travaux de drainage, le domaine est planté de ceps de Carignan. L'aménagement d'un système de canaux permet de prélever de l'eau dans le canal de la Robine et de submerger les parcelles de vigne pendant l'hiver afin de soustraire les pieds de vigne aux épidémies de phylloxera et de lutter contre la remontée de la nappe d'eau salée. La forte production d'un tel vignoble submersible fait la richesse du domaine dont témoigne la construction du château au tournant du XIX^e et du XX^e siècle. Face à la déprise agricole, une grande partie des terres est progressivement recolonisée par une végétation halophile naturelle à partir des années 40. Le phénomène est alors enrayé par l'aménagement de rizières dans les parcelles les plus basses tandis que la vigne est maintenue dans les parcelles plus hautes, plus proches du canal de la Robine. A la fin des années 50, la riziculture est abandonnée et le système complexe de drainage cesse alors d'être entretenu. Dans les années 70, les terres les plus éloignées de la lagune sont replantées d'une nouvelle vigne et d'un verger de pommiers (CPIE des Pays Narbonnais, 2003). Le Conservatoire du littoral achète la plus grande partie du domaine en 1984 et achève l'acquisition des parcelles agricoles en 1989. Dès 1984, il passe une convention de gestion avec la commune de Narbonne et procède à l'arrachage des plantations dont le stade de dépérissement, faute d'entretien, est déjà très avancé.

Ces deux exemples sont particulièrement emblématiques de la transformation des fonctions des espaces naturels du littoral audois. Nous aurions tout aussi bien pu citer d'autres

grands domaines viticoles comme le domaine de l'Oustalet²⁰⁰ dont les 310 ha sont acquis à partir de 1980, celui de Saint-Louis, ou encore celui de Frescati. Espaces de production agricole, ils deviennent entre les années 80 et le milieu des années 90 les espaces d'une nature protégée et les outils du contrôle de l'extension de l'urbanisation littorale. L'acquisition de ces domaines privés enclenche aussi et surtout leur ré-appropriation par les habitants des communes voisines. Nombre d'entre eux ont travaillé dans ces marais salants ou dans ces vastes propriétés viticoles jusque dans les années 30. C'est lorsque la rentabilité des productions a chuté et que les domaines ont cessé de produire à plein que leurs portes se sont refermées sur des réserves de chasse strictement destinées à leurs riches propriétaires. Un journaliste raconte au sujet de l'île Sainte-Lucie :

« Du temps de M. Séguy, l'île Sainte-Lucie s'était parée de tous les mystères. C'est qu'on y entraît plus. Un garde-chasse pas commode, prêt à faire le coup de fusil, veillait sur les faisans de l'épicier en gros. Les Nouvellois en oublièrent ce bout de terre aux confins de la commune, planqué en sus au bout d'un cul-de-sac derrière le port et les entrepôts de blé. » (Chauveau, 1998, p. 35)

Ainsi, entre 1922 et 1983, date à laquelle le Conservatoire du littoral rachète l'île à l'issue du règlement de la succession du dernier propriétaire, à l'exception de quelques braconniers téméraires, rares sont les Nouvellois à connaître l'île. Dans la majorité des cas qui nous intéressent (à l'exception du domaine du Grand Castélou), ce sont les communes qui sont chargées de la gestion. Leurs habitants re-découvrent alors des morceaux d'un territoire communal dont ils étaient jusqu'alors privés. L'île de l'Aute est évoquée en ces termes :

« [L'Aute est une] île où les Sigeonais, longtemps interdits d'entrer dans cette propriété privée goûtent la joie d'y être enfin chez eux depuis que le Conservatoire du littoral en est propriétaire et en confie la gestion à la ville de Sigean » (Anonyme, 1992, p. 18)

Un vaste mouvement de ré-appropriation s'engage alors qui est à la fois lié à la manière de procéder du Conservatoire, mais aussi aux objectifs assignés à celui-ci. Le sociologue B. Kalaora qualifie d'ailleurs son positionnement à mi-chemin entre patrimonialisation et médiation (Kalaora et Konitz, 2004) dans le sens où cette institution mène une politique de sauvegarde des milieux naturels littoraux, dont la reconquête participe d'actions de conservation, tout en assurant une gestion indirecte des sites par la médiation des acteurs locaux que sont les collectivités locales ou certaines associations. D'une part, cet organisme semi-public propose aux élus de participer à la gestion locale des espaces protégés²⁰¹ (alors même que dans certains cas la mise en protection est venue contrarier leurs projets !) afin de laisser la place à une ré-appropriation de l'action de conservation des sites naturels. Et d'autre part, il guide la requalification de ces espaces en leur assignant la fonction d'espaces protégés et dont la finalité est d'être ouvert au public.

²⁰⁰ L'« oustalet » désigne une petite maison ; le toponyme occitan évoque ainsi l'origine du domaine.

²⁰¹ Ce passage de l'action par les canaux locaux de la décision est relativement nouveau au moment de la création du Conservatoire du littoral en 1975 et il faut certainement y déceler les signes de l'expérience acquise par son premier directeur Pierre Raynaud dans le cadre de ses fonctions de secrétaire général de la Mission Racine. L'expérience de l'aménagement touristique des Trente Glorieuses a, à ce titre, montré que la présence forte de l'Etat était difficile à maintenir sur le terrain lorsqu'une administration autoritaire court-circuitait les réseaux locaux du pouvoir. Cf. *Supra* : Chapitre 4.

8-1-3- Les premières préoccupations des gestionnaires : entretenir pour mieux accueillir le public

Les premières préoccupations des nouveaux gestionnaires se focalisent tout simplement sur l'entretien et le nettoyage des espaces naturels pour plusieurs raisons. D'abord, quand les communes se voient confier la gestion des sites, les écosystèmes qu'ils abritent se sont parfois développés à l'abri de toute intervention humaine depuis des décennies. Sur l'île Sainte-Lucie, les conventions de gestion signées à partir de 1983 entre le Conservatoire et la commune de Port-la-Nouvelle concernent ainsi la taille des arbres et le débroussaillage devant permettre de dégager des chemins dissimulés depuis longtemps sous la poussée de jeunes arbrisseaux ou de plantes envahissantes. D'autre part, l'ouverture au public génère un risque de taille : celui des incendies. En 1979, 1000 ha de pins d'Alep sont d'ailleurs partis en fumée dans le massif de la Clape et c'est, amputé d'une partie de ses boisements, que le Conservatoire du littoral achète à partir de 1980 le domaine de l'Oustalet. L'ampleur des milieux boisés²⁰², la forte intégration de l'Office National des Forêts (ONF) et de ses techniciens dans le jeu d'acteurs et la peur des risques imposés par la fréquentation humaine influencent les gestionnaires qui font de la lutte contre les incendies le premier enjeu de la conservation des milieux. Les décisions prises alors pour gérer des sites protégés comme l'île Sainte-Lucie ou le domaine de l'Oustalet sont fortement dictées par les modes de faire d'une « gestion forestière ». De 1984 à 1988, les communes, avec l'aide de l'ONF, entretiennent et nettoient régulièrement les boisements, mettent en place des équipements de lutte contre les incendies (pistes, citernes et pare-feux à l'Oustalet), organisent des opérations de reboisement avec des espèces qui brûlent moins facilement (Pins pignon, Pins parasol, Chênes verts...) ou bien plantent des pare-feux naturels. Sur Sainte-Lucie ce sont plus de 8 000 oliviers, amandiers et figuiers qui sont plantés pour réduire la combustibilité de la masse végétale, tandis qu'à l'Oustalet, le Conservatoire complète un dispositif de protection composé de feuillus et de cyprès par l'installation de viticulteurs dont les parcelles de vignes constituent d'excellentes barrières contre le feu. L'ONF va même jusqu'à introduire des chevreuils sur l'île Sainte-Lucie dont la dynamique des populations fait l'objet d'un suivi scientifique très sérieux.

Les objectifs des gestionnaires sont donc alors de favoriser l'accessibilité des espaces protégés au public sans pour autant en modifier profondément les statuts. Au regard de la volonté d'assurer la conservation des milieux naturels, ceux-ci ont conscience de la nécessité de maîtriser les risques d'incendie, la production de déchets des visiteurs ou les usages générateurs d'impacts importants et très visibles (voitures 4x4, motos vertes...), mais n'envisagent pas pour autant les impacts liés à la fréquentation tels que le piétinement de la végétation, les phénomènes érosifs induits ou le dérangement de la faune, pourtant largement prévisibles. Dans une étude commandée par la commune de Peyriac-de-Mer en 1985 au sujet de l'ouverture au public de

²⁰² 300 ha du domaine de l'Oustalet sont d'ailleurs soumis au régime forestier par un arrêté préfectoral du 4 octobre 1996.

l'étang du Doul, l'Agence d'Urbanisme pour l'Aménagement Touristique du Languedoc-Roussillon (AUATLR) évoque d'ailleurs la question du « piétinement automobile sur la végétation » (AUATLR, 1985, p. 35) que la collectivité locale gestionnaire s'efforce alors de limiter par la création de parkings et par la restriction de l'accessibilité du site aux véhicules.

Le caractère incomplet des pratiques de la gestion est lié aux compétences mobilisées par les gestionnaires qui, à l'image des cantonniers, ont davantage l'expérience de l'entretien des espaces verts ou qui sont très fortement guidés et influencés par l'ingénierie forestière éprouvée par les agents de l'ONF. Par ailleurs, l'absence d'une vision prospective des usages des sites protégés couplée à la démarche gestionnaire empêche en partie les communes de prévoir l'évolution des milieux naturels à moyen ou long terme. Ces dernières se masquent la réalité quand elles affirment agir dans le sens d'une amélioration de l'accueil tout en continuant à penser qu'elles participent au maintien de la vocation de ces espaces. La gestion de l'étang du Doul à Peyriac-de-Mer illustre ce paradoxe :

« Cette volonté de ne pas modifier le caractère et la qualité du site nous a conduits vers des propositions dont le but est d'améliorer l'accueil par des aménagements indispensables, bien intégrés à l'environnement qui respectent la spécificité du lieu et ne transforment pas sa vocation [...]. Préservation et fréquentation (limitée) ne sont pas forcément incompatibles lorsque ce choix implique une mise en valeur concrétisée par l'exclusion des véhicules automobiles, l'implantation d'un sanitaire, d'un point d'eau (lutte contre l'incendie), le renforcement de la végétation avec des essences adaptées résistant aux vents et aux embruns. Il serait tout aussi regrettable de ne pouvoir profiter d'un tel site que de le dénaturer. » (Agence d'Urbanisme pour l'Aménagement Touristique du Languedoc-Roussillon, 1985, p. 40)

Or, même si les équipements sont choisis de telle manière à ce qu'ils ne « dénaturent » pas, au regard de ceux qui les choisissent, les sites, ils transforment cependant profondément l'affectation des lieux puisqu'ils les habillent en espaces récréatifs à destination du public local ou touristique. En réalité, les élus ne sont pas armés pour imaginer que ces équipements puissent être à l'origine d'une pérennisation et même d'une augmentation des flux de visiteurs. Et d'ailleurs, comment garantir une fréquentation limitée, telle que la préconisent les gestionnaires ? La demande en nature du public touristique est ignorée alors même que les responsables de la Mission Racine, Pierre Raynaud et Pierre Racine en tête, l'avaient bien prévue.

L'action sur la nature est d'emblée fortement interventionniste. Inspirés sans doute par le slogan célèbre du Conservatoire du littoral, « protéger, verbe actif ! », les gestionnaires envisagent leur rôle dans l'« action » plutôt que dans la « conservation » qui renvoie pour eux davantage au monde des musées et de la mise sous cloche. Ainsi, la protection des sites amorce finalement leur contrôle et la maîtrise de leurs dynamiques naturelles. C'est aussi une vision anthropocentrique de la nature que les gestionnaires adoptent dans leurs démarches. Ce regard est édifiant au sujet de l'île Sainte-Lucie :

« Jamais l'île n'a été aussi couverte de végétaux et la vie animale est très présente. Les lapins, les blaireaux, les genettes, les écureuils pullulent. Un rêve pour certains naturalistes qui n'ont alors qu'une envie : qu'on ne touche à rien ! Or, ce n'est pas la vocation du Conservatoire du littoral, ni souvent l'intérêt des sites. La nature ne se gère pas toute seule. Elle dépend largement de l'intervention de l'homme. C'est ainsi que les terrains achetés par le Conservatoire sont souvent remis en culture ou pâturés extensivement par des troupeaux pour éviter l'enfrichement des espaces et la fermeture des paysages. Abandonner Sainte-Lucie à

son splendide isolement n'aurait pas été bonne politique, d'autant que l'une des vocations du Conservatoire est d'ouvrir les domaines au public. » (Chauveau, 1998, p. 38)

Deux formes d'intervention sur les milieux naturels se dégagent alors. Le renforcement des communautés végétales ou la modification de la composition de la végétation par la plantation de nouvelles essences intervient pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs (ombre, abri du vent...) et pour les protéger des risques d'incendies. Dans le cas extrême de la renaturation engagée par le Conservatoire du littoral sur les terrains du domaine de l'Oustalet après leur incendie en 1979, la plantation de parcelles de vigne n'est pas assurée en raison de l'antériorité des usages viticoles du domaine et pour reconstituer des paysages culturels mais bien pour limiter les risques de combustion. Par ailleurs, le contrôle de la dynamique des paramètres écologiques des milieux, appuyée par quelques personnalités scientifiques locales comme l'écologue Henri Boutière spécialisé sur le fonctionnement des lagunes, doit permettre de conserver le caractère patrimonial de certains objets naturels acquis pour leur rareté. La gestion de l'étang du Doul est ainsi envisagée dans le but de maintenir une forte salinité des eaux (supérieure à 55%), car son caractère hyperhalin le rend unique en Languedoc-Roussillon. De la même manière, le lâcher de chevreuils sur l'île Sainte-Lucie à la fin des années 80 permet de bloquer la dynamique naturelle d'enfrichement en limitant les interventions techniques de la commune de Port-la-Nouvelle.

D'une manière générale, les règles de la conservation de la nature dans les espaces protégés audois sont définies dès le début des années 80, à l'image des doctrines d'une majorité de gestionnaires de sites protégés en France. Cette vision de la protection nie le caractère dynamique et évolutif des milieux naturels pour considérer comme éléments de référence des paysages ou des combinaisons d'objets naturels (espèces phares, écosystèmes...) qui sont les produits de liens culturels entre les sociétés locales et leurs milieux de vie (les paysages des salins avec les espèces qui leur sont inféodées, les vignes et les murets qui les protègent...). De nombreuses contestations, de la part de certains écologues, se sont levées depuis quelques années pour critiquer des modes de gestion qui voudraient faire croire que la nature n'existe pas sans l'homme et qui cultivent abondamment l'artifice. L'écologue J. Lecomte affirme ainsi à l'inverse que « la nature a vocation à se gérer elle-même et que la principale qualité d'un gestionnaire est de ne pas la contrarier » (Lecomte, 1997). Certains auteurs comme J.-C. Génot ou P. Jacobs, au demeurant professionnels de la protection de la nature, se demandent même si la nature protégée est encore naturelle à l'heure actuelle (Génot, 1998 ; Jacobs, 1995). Finalement, même si les gestionnaires ou les administrations chargées de l'environnement évoquent ces espaces protégés comme des espaces naturels, ils désignent en réalité des milieux semi-naturels et des paysages culturels, dont l'existence est liée à des fonctions de production (production de sel et de vin essentiellement, quelques fruits...) qui n'existent aujourd'hui encore qu'en de rares exceptions.

8-2- De l'ouverture au public à la valorisation touristique des espaces naturels protégés (1995 – 2001)

Jusqu'au milieu des années 90, la gestion des sites protégés est ainsi assurée dans deux buts : assurer l'entretien régulier des milieux naturels afin de conserver les paysages tels quels et assurer un accueil simple au public (parkings, sentiers entretenus, points de vue dégagés...). Corrélativement à l'émergence du Parc naturel régional, de nombreux gestionnaires élaborent alors des projets de valorisation du patrimoine naturel dont ils ont la charge de la protection. Sentiers d'interprétation, boucles de randonnée, écomusées ou maisons de sites se multiplient sur le territoire en quelques années et révèlent une mise en tourisme tardive, mais rapide, des espaces de nature. Ce processus est évidemment double puisqu'il se décline sur un plan matériel, à travers l'aménagement des sites, comme sur un plan idéal, à travers « l'artialisation » des milieux naturels.

8-2-1- Quand la nature devient un produit touristique

Les motifs de la mise en tourisme sont d'abord économiques

Les premiers projets de mise en tourisme des espaces naturels audois datent du milieu des années 90. Ce mouvement, initié assez tardivement par rapport à la structuration de l'offre touristique de nature du littoral atlantique (de nombreux exemples sont développés dans Yellès, 1997 ou Chadenas, 2003), est clairement lié à des objectifs économiques bien avant des préoccupations d'éducation à l'environnement. La raison principale tient au statut des acteurs précurseurs. Il s'agit d'abord de communes qui sont également des stations balnéaires et qui ont d'importants intérêts dans l'économie touristique locale. Il s'agit aussi d'acteurs économiques comme le groupe industriel Salins²⁰³ qui exploite les salins de Saint-Martin, de Sainte-Lucie et de Lapalme sur le littoral de l'Aude. Ces gestionnaires des espaces naturels ont partie liée avec le monde économique et leurs discours ne dissimulent aucunement leurs motifs. Bien au contraire, l'architecte G. Fages envisage à travers la mise en tourisme des salins de Saint-Martin « l'exploitation du thème porteur qu'est la fabrication du sel, pratiquement inconnue du grand public » (L'Atelier d'Architecture Méditerranée, 1997, p. 12A). La commune de Fleury-d'Aude ne s'en cache pas non plus : le bureau d'études chargé de définir précisément le projet de mise en valeur du domaine de l'Oustalet l'intitule justement « plan de développement touristique » (TEEM Stratégie, 1996). Les espaces protégés sont dès lors considérés comme des infrastructures naturelles dont ces quelques acteurs vont chercher à réussir la rentabilisation. Envisagés comme des produits touristiques, ils sont l'objet de réflexions visant la meilleure pénétration des marchés (local, national et même européen). Évaluations de la concurrence, potentiels de développement, investissements nécessaires et bénéfices escomptés sont autant

²⁰³ Le Groupe Salins est une des plus grandes entreprises salinières d'Europe ; elle exploite l'ensemble des marais salants du littoral méditerranéen français ainsi que des salins situés en Espagne ou en Italie. Son chiffre d'affaires annuel avoisine les 250 millions d'euros et elle emploie environ 1400 personnes. Nous évoquons la production de sel en *Supra* : Chapitre 1, § 1-3-2.

d'aspects financiers qui sont étudiés très précisément par des professionnels de l'aménagement et du développement. A ce titre, les équipements sont d'abord pensés en fonction de critères de rentabilité plutôt qu'en fonction de leurs éventuels impacts environnementaux.

Une telle posture de la part des gestionnaires revêt plusieurs sens.

Pour une entreprise comme le Groupe Salins, l'intérêt d'ouvrir ses espaces de production au tourisme est triple. D'abord, les bénéfices des entrées (les recettes brutes liées aux entrées avoisinent 48 000 euros en 2000) fournissent une ressource financière complémentaire non négligeable. Ensuite, en installant une boutique à la fin du parcours proposé aux visiteurs, le groupe s'assure un débouché pour ses produits de plus grande qualité, donc à plus forte valeur ajoutée (la Fleur de sel de Gruissan devrait bientôt recevoir l'Appellation d'Origine Contrôlée). Enfin, l'expérience sensible du public est, elle-même, une promotion indirecte de l'image de marque de l'entreprise et de ses produits de consommation. En donnant à voir la symbiose entre des modes traditionnels d'exploitation des milieux et la richesse des écosystèmes, les sauniers contribuent à construire des représentations collectives qui leur attribuent un rôle très positif à la fois sur les plans environnemental et patrimonial. Le groupe industriel communique d'ailleurs sur son action dans le développement durable.

Pour les autres acteurs que sont les communes, leur positionnement n'est pas aussi basique qu'il pourrait paraître. L'accès aux espaces naturels protégés du littoral audois est traditionnellement gratuit à l'image d'une majorité des sites protégés en France.

Nature des dépenses	Nature des actions
Charges d'entretien et de gestion du milieu naturel	Suivi écologique et paysager : suivi scientifique, observation... Gestion paysagère et écologique directe ou indirecte : entretien des milieux naturels, enrichissement des écosystèmes...
Charges directes liées à la fréquentation touristique	Entretien et exploitation des dispositifs physiques d'accueil du public : parkings, bâtiments, signalétique, balisage... Surveillance et sécurité : gestion des risques d'incendies, mise en protection des sites... Information du public et animation : signalétique, animations estivales, dépliants de communication... Interventions curatives et préventives de l'impact de la fréquentation : gestion des sentiers, réhabilitation écologique, élimination des déchets...
Frais généraux du gestionnaire	Administration, salaires des gardes, comptabilité...

Doc. 24 : Les dépenses de la gestion des sites naturels (adapté de Vourc'h et Natali, 2000).

A la charge alors de la collectivité (Doc. 24), qui est par exemple gestionnaire par convention d'un espace acquis par le Conservatoire du littoral (c'est le cas du domaine de l'Oustalet ou de l'île Sainte-Lucie), de financer l'entretien et la gestion du site, l'accueil du public et les frais généraux relatifs au personnel en place²⁰⁴.

La transformation des espaces protégés en sites touristiques témoigne de la volonté des communes de trouver des solutions pour couvrir les dépenses générées par leur gestion et par leur ouverture au public. Évidemment, les cas de figures sont aussi variés qu'il existe de communes gestionnaires d'espaces naturels sur le littoral de l'Aude. D'abord, ces choix de mise en tourisme sont fonction des capacités financières des collectivités locales. Une commune-station balnéaire possède généralement un budget plus solide qu'une petite commune des rives des lagunes, tout simplement parce qu'elle génère des recettes plus importantes et que sa dotation globale de fonctionnement (DGF) est ainsi bien plus élevée. Gruissan, dont la DGF est 5 fois plus élevée que la moyenne des communes régionales en regard de sa forte capacité d'accueil touristique, autofinance en grande partie un budget qui avoisine les 10 millions d'euros en 2003. Elle consacre d'ailleurs 8% de celui-ci aux actions d'environnement, et notamment à la gestion d'une partie du massif de la Clape, des rivages de l'étang de Mateille, de l'île Saint-Martin ou de l'étang de Campagnol. La recherche de retombées économiques directes par les sites naturels n'apparaît pas alors comme une nécessité fondamentale. La situation financière de communes comme Fleury-d'Aude ou Peyriac-de-Mer est tout autre. Dans le premier cas, la gestion du domaine de l'Oustalet est relativement lourde : alors même qu'elle est particulièrement endettée depuis l'échec du projet touristique de la « Bulle²⁰⁵ », la commune emploie un garde à plein temps, compte tenu des risques d'incendies, de la surface et de la présence de vastes bâtiments sur le site protégé. On comprend alors l'enjeu financier que peut représenter cet espace protégé aux yeux des élus.

Les premiers projets de valorisation touristique de la nature : succès rapides et abandons

C'est certainement l'importance que les acteurs donnent à cette approche économique du processus de mise en tourisme des espaces naturels qui explique le blocage de certains projets au stade de leur conception. Le premier projet de développement touristique du domaine de l'Oustalet est ainsi sérieusement revu à la baisse. Des trois options retenues (Doc. 25) par la commune de Fleury-d'Aude, aucune n'est rentable rapidement. Pire, le scénario 1 qui prévoit l'aménagement d'un sentier balisé et la réhabilitation de la bergerie de l'Oustalet en « Maison de l'œil Doux », lieu d'exposition et d'information, nécessite même des investissements sans que ceux-ci puissent être amortis par la suite. Ce bilan financier est lié au coût de l'entretien du site et du personnel nécessaire à l'accueil.

²⁰⁴ Un garde assure la surveillance du domaine de l'Oustalet et y réside. Le poste de garde de l'île Sainte-Lucie n'a pas été reconduit à la fin de l'année 2002 par la commune de Port-la-Nouvelle.

²⁰⁵ Cf. *Supra* : Chapitre 6, § 6-3-2.

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Intitulé	Maison de l'œil Doux	Centre de découverte de l'œil Doux	Festival de l'œil Doux
Publics recherchés	Touristes de proximité, excursionnistes, habitants de la commune, scolaires	Touristes de proximité (individuels ou groupes), excursionnistes, habitants de la commune, scolaires	Touristes de nature, associations naturalistes, scolaires
Activités proposées	Visites libres, promenades balisées, expositions, information au public, dégustation de vins	Visites guidées, circuits de randonnée, promenades en attelages, ateliers à thème (arts, nature, vin)	Stages spécialisés (ornithologie, dessin naturaliste, œnologie), expositions et animations multimédia
Équipements prévus	Balisage des sentiers, panneaux d'information, réhabilitation de la bergerie (aménagement d'une boutique et d'une salle d'exposition), aménagement d'un caveau de dégustation	Aménagement de gîtes individuels et de salles d'accueil dans les bâtiments du domaine, aménagement d'observatoires	Aménagement de salles de séminaire et de gîtes de groupe dans les bâtiments du domaine
Investissements nécessaires	73 000 euros	381 000 euros	107 000 euros
Bénéfices escomptés (par an)	- 1 500 euros	5 300 euros	6 100 euros

Doc. 25 : Comparaison des scénarii de valorisation touristique du domaine de l'Oustalet proposés en 1996 (Sources : TEEM Stratégie, 1996, Commune de Fleury-d'Aude)

Les deux autres scénarii qui préconisent des aménagements plus lourds engendrent des retours sur investissements assez longs (de l'ordre de 72 et 18 ans). N'ayant pas obtenu de financements pour devenir une « maison du Parc naturel » comme elle l'envisageait, la commune de Fleury abandonne ces projets pour ne retenir que la création d'un centre équestre et d'un sentier balisé. Ce choix est encore effectué en fonction des impératifs économiques de la commune qui souhaite ainsi s'assurer des revenus aussi bien l'été que hors saison. Cette dernière n'abandonne pourtant pas la volonté de maîtriser les activités et les flux de fréquentation dans l'espace protégé, dont elle a la gestion par délégation, et qui était un des objectifs du projet initial de valorisation touristique. Elle estime justement que « la conduite des groupes avec le cheval régule la fréquentation » du domaine (TEEM Stratégie, 1996), car cette pratique équestre avec un guide permet de maîtriser les flux de ces usagers, de décider de leurs parcours sur le site et de contrôler leurs comportements.

A l'inverse, les acteurs qui risquent l'aventure de ce type de projet obtiennent assez rapidement le succès escompté. La mise en tourisme des salins de l'île Saint-Martin à Gruissan est exemplaire : elle marque notamment, sur le littoral audois, la première « entrée de l'environnement au musée », pour reprendre l'expression du sociologue J. Davallon²⁰⁶. C'est en 1997 que l'ouverture au public des marais salants exploités par le Groupe Salins est évoquée pour la première fois. Après quelques modifications des options initiales, un parcours pédestre de deux kilomètres est aménagé parmi les tables salantes. La conception pédagogique du

²⁰⁶ Davallon J., Grandmont G. et Schiele B., 1992, *L'Environnement entre au musée*, Presses Universitaires de Lyon, 206 p.

cheminement permet d'illustrer l'ensemble des phases de la fabrication du sel depuis le processus de concentration jusqu'à celui de cristallisation. Une boutique et un écomusée²⁰⁷ sont également installés dans les anciens bâtiments d'exploitation et exposent la production actuelle du sel et l'histoire de ces techniques à travers différents supports pédagogiques : exposition de photographies anciennes, mise en scène des outils anciens ou films.

Dès 1999, le salin accueille 6 000 visiteurs, puis 8 000 en 2000 et s'inscrit ainsi rapidement parmi les sites touristiques du Narbonnais.

Site touristique	1991	1996	2000
Réserve africaine de Sigean	297 800	311 925	326 645
Ensemble monumental de Narbonne	47 500	44 700	218 430
Abbaye de Fontfroide	86 000	95 345	105 270
Terra Vinea	-	56 490	50 120
Oulibo	-	-	29 152
<i>Domaine de l'Oustalet</i>	-	-	20 603
Amphoralis	-	15 415	14 284
Musée du Chapeau	-	12 020	11 160
<i>Salins de l'île Saint-Martin</i>	-	-	8 000
<i>Musée de la faune</i>	29 000	7 555	4 455
Octaviana	-	-	4 455
Musée archéologique de Sigean	-	3500	-

Doc. 26 : La fréquentation des produits du tourisme de nature parmi les sites touristiques du narbonnais (en nombre d'entrées). En italique, l'offre de tourisme de nature.

(Sources : Escapades, doc. interne, 2000 ; Comité départemental du tourisme de l'Aude, 1996).

Cette réussite rapide est liée à la conjonction de deux facteurs, l'un inné, l'autre acquis en quelque sorte. D'abord, les concepteurs du projet savaient qu'ils ne souffraient d'aucune concurrence en Languedoc-Roussillon quand ils ont décidé de la vocation touristique du salin. Même encore aujourd'hui, les salins de Giraud et d'Aigues-Mortes, également propriétés du Groupe Salins, sont les deux seuls marais salants ouverts au public et ne semblent influencer en rien la fréquentation de ceux de Gruissan. Ensuite, face à l'engouement des visiteurs pour l'aspect naturaliste des visites guidées, les gestionnaires ont décidé de le renforcer progressivement en instaurant des liens forts avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). L'installation d'un observatoire, le prêt de jumelles, l'organisation de sorties ornithologiques à la tombée de la nuit illustrent la prise en compte et la valorisation de la richesse avifaunistique pour ajuster l'offre touristique au plus près de la demande du public. Le document 26 témoigne du succès relatif des salins, lié à la faible concurrence locale et à une muséologie alors assez

²⁰⁷ Un écomusée assure classiquement une fonction triple de conservation, de valorisation et de recherche sur un patrimoine donné.

novatrice. L'été 2002 a d'ailleurs été l'occasion pour le groupe Salins d'ouvrir un nouveau « centre d'interprétation » de 350 mètres carrés sur les trois thèmes du sel, de la flore et de la faune. Cet exemple illustre le dépassement de la muséologie traditionnelle, héritée des musées d'art, qui donnent à voir des objets hérités – l'érosion de la fréquentation du musée de la faune à Boutenac en est un témoignage – par une muséologie du savoir fondée sur le développement de stratégies communicationnelles (Davallon, Grandmont et Schiele, 1992).

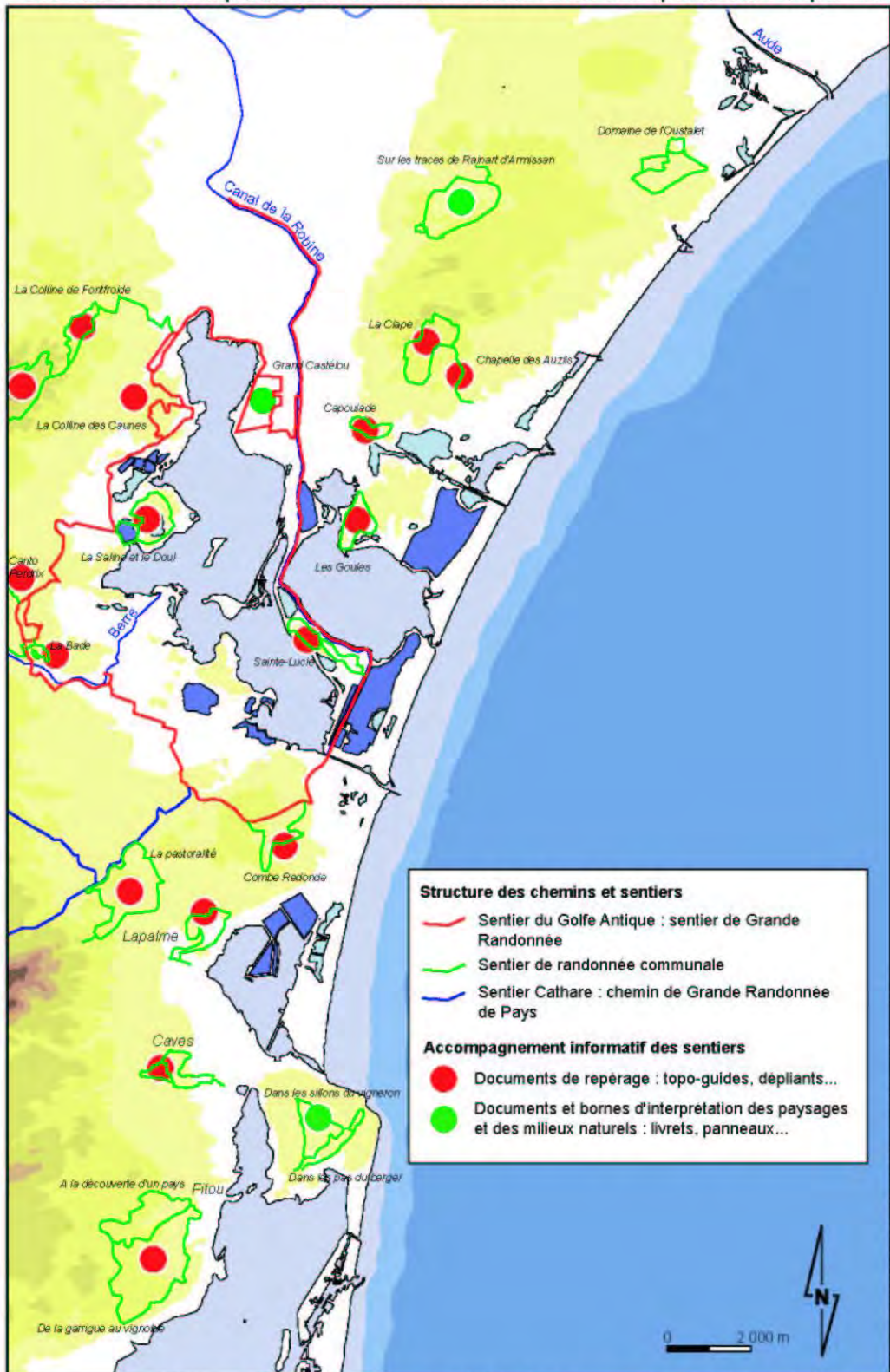
Pour finir, il s'avère que le blocage de certains projets de valorisation touristique sur leur aspect économique strict, qui pourrait être résumé par la recherche de l'équilibre entre la marge nette dégagée par l'activité touristique sur le site et la totalité des charges relatives à sa gestion, a été une erreur stratégique de la part des gestionnaires. En premier lieu, une telle démarche oblitère les retombées indirectes que génèrent des sites protégés valorisés en termes d'image²⁰⁸ et de consommation d'hébergements ou de commerces, ce dont les élus d'une majorité de stations se sont récemment rendus compte. Toutes les communes ne sont d'ailleurs pas égales devant cette manne. Que penser de la commune de Peyriac-de-Mer qui assure la gestion de la saline et de l'étang du Doul et dont les visiteurs sont, dans l'extrême majorité, hébergés dans les stations voisines ? Rares sont d'ailleurs les touristes qui consomment sur le territoire communal dans le seul restaurant et le seul café à leur disposition. En second lieu, la minimisation des frais engagés dans la gestion de certains espaces de nature, alors que la fréquentation spontanée était un fait non négligeable, a un coût plus important sur la conservation à plus ou moins long terme des milieux naturels.

8-2-2- Le renforcement de l'accessibilité des espaces naturels à travers la multiplication des sentiers de randonnée

Entre 1995 et 2001, l'accessibilité des sites naturels a été largement renforcée dans l'ensemble de l'espace littoral et rétro-littoral. La planche 56 montre la multiplication de petites boucles de promenade et de randonnée sur les territoires de la majorité des communes. 19 sentiers ont ainsi vu le jour à Fleury-d'Aude, Armissan, Gruissan (4 sur son seul territoire), Narbonne, Bages, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Port-la-Nouvelle, Lapalme, Caves, Leucate et Fitou. Chaque équipement est envisagé selon un modèle à peu près identique. Le sentier balisé revêt la forme d'une boucle, parfois de deux boucles, afin de proposer deux variantes de visite, l'une courte et facile dépassant rarement 1 heure à 1 heure 30 de marche, et l'autre plus longue. Leur mise en œuvre nécessite rarement des investissements financiers lourds, puisque les tracés retenus reprennent souvent les sentiers et chemins d'exploitation pré-existants et que le balisage est une tâche technique relativement rapide. Ainsi, ces boucles de promenade ont souvent été initiées par les communes elles-mêmes, dans le cas de

²⁰⁸ Nous explorons l'instrumentalisation des images de la nature et des activités qui lui sont liées dans les démarches de communication des institutions en charge du développement touristique et des communes dans le Chapitre 7, § 7-1.

Planche 56 - La multiplication des sentiers de randonnée et de promenade depuis 1995



Sources : Communes de Gruissan, de Fleury-d'Aude et de Leucate, CIVAM des Corbières maritimes, FFRP et PNR de la Narbonnaise

Gruissan avec la participation du Conseil général. Le rôle du projet de Parc naturel régional est également essentiel à ce moment précis. Dans le deuxième axe de la pré-Charte, qui consiste à « promouvoir une démarche de tourisme durable », l'article 64 définit d'ailleurs l'élaboration d'un schéma général de la randonnée comme l'un de ses objectifs (AME, 1998). Cette démarche fédératrice n'a pas rencontré d'oppositions particulières de la part des élus, bien au contraire tant la pratique de la randonnée éveille des images positives, et a abouti à la mise en réseau des boucles de promenade situées autour de l'étang de Bages-Sigean via l'aménagement d'un « sentier du Golfe Antique ». Labellisé sentier de Grande Randonnée de Pays grâce à la participation du comité audois de la Fédération française de randonnée pédestre, il a fait l'objet, accompagné des sentiers de Promenade et de Randonnée (PR) de Narbonne, Bages, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Sigean et Port-la-Nouvelle, de l'édition d'un topo-guide dont les produits de la vente²⁰⁹ sont injectés dans leur entretien.

La randonnée a donc constitué à partir de 1995 le premier moteur de l'ouverture généralisée des espaces naturels et a généré la forme la plus répandue aujourd'hui de mise en tourisme de la nature sur le littoral audois : le sentier balisé. Par son intermédiaire, le territoire touristique, ou en tout cas mis à la disposition des visiteurs, a ainsi été élargi aux rives des lagunes et aux reliefs contigus, espaces qui étaient restés relativement à l'écart des flux touristiques jusqu'alors.

8-2-3- Vers la reconnaissance des espaces naturels littoraux par l'art

Ce vaste mouvement de mise en tourisme et de « mise sur le marché » de la nature s'accompagne d'un processus immatériel, car certains milieux naturels s'affirment comme des sources d'inspiration artistique ou littéraire. Artistes, historiens ou écrivains locaux donnent ainsi à voir les lagunes autrement que comme des objets écologiques. Ce phénomène n'est pourtant pas nouveau. Dès les années 60, le peintre René Franchi fixe sur la toile les paysages de l'étang de Leucate et la vie des pêcheurs et des ostréiculteurs dans un style particulièrement réaliste (Planche 57). D'ailleurs, l'inspiration ne touche pas les seuls peintres figuratifs. Gérard Gasiorowsky peint également en 1979 toute une série de cartes postales de Leucate qui illustrent la variabilité du devenir de ces paysages sous l'œil du peintre. Les écrits d'histoire locale de Robert Pirault, d'Hervé Grauby, de Jacques Hiron ou de Marie-Rose Taussac (Pirault, 1986, 1993 ; Grauby, 1995, 1997 ; Hiron, 1998, 2004 ; Taussac, 1996, 2000) montrent le littoral narbonnais sous le jour de son passé, de l'attachement de ses habitants à leurs milieux de vie et de l'existence de traditions populaires originales.

²⁰⁹ Le topo-guide est vendu 4,5 euros et édité conjointement par la Fédération française de randonnée pédestre, le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) des Corbières maritimes et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional.

Planche 57 - La diversité des regards artistiques sur les espaces naturels audois



Figuration réaliste des cabanes de pêcheurs sur les rives de l'étang de Leucate dans les années 60 par René Franchi.



Le vignoble du plateau de Leucate photographié en direction des Corbières par Noël Hautemanière n'est pas sans rappeler certains paysages provençaux.



Photographie des salins de Lapalme au soleil couchant par Paul Delgado, exposition "Vents d'ici", 2002.



Grand Marais - Camou de Tournebelle
L'évocation des marais de Tournebelle par Christiane Remblier : une image camarguaise des zones humides audoises ?



Le renouvellement quotidien du paysage lagunaire par Gérard Gasiorowsky.



Les lagunes et anciens bassins salicoles vus par Christiane Remblier : des écosystèmes magnifiques.

Sources : Hiron, 1999 ; Hiron et Hautemanière, 2004 ; Exposition Vents d'ici, 2002 ; Remblier, 1997.

Ce corpus iconographique ou littéraire traduit le basculement du regard d'un certain nombre d'individus sur les milieux lagunaires. Cependant, ce mouvement d'artialisation, pour reprendre le terme du philosophe A. Roger (Roger, 1978), est aussi le fait des organismes publics chargés de la protection de l'environnement. Le Conservatoire du littoral fait ainsi publier en 1997 aux éditions Gallimard, dans sa collection « Carnets du littoral », un recueil d'aquarelles de Christiane Remblier sur l'étang de Bages-Sigean. L'Agence Méditerranéenne de l'Environnement procède de la même manière lorsqu'elle fait publier en 2000 aux éditions du Languedoc, avec la participation financière du Conseil régional, l'ouvrage « Ce pays des étangs » dont l'un des trois tomes, composé d'une combinaison de photographies et de textes, est consacré aux étangs du Narbonnais²¹⁰. Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional commande également régulièrement des œuvres photographiques à des professionnels comme Paul Delgado ou Jean Belondrade qui participent à la construction d'un regard artistique sur le territoire, à son esthétisation en somme. Pour rendre encore plus assimilables des représentations symboliques du territoire du Parc par ses habitants, le Syndicat mixte, avec l'aide de l'Association des amis du Parc, a même lancé en 2002 l'opération « le regard du maire²¹¹ ». Les lieux représentant, aux yeux des élus locaux, l'avenir de leurs communes ont ainsi été photographiés et même exposés sur Internet.

La construction de ce nouveau capital idéal mobilise les images d'une nature qui oscillent confusément entre le mythe de la virginité ou de la sauvagerie et celui de la symbiose avec les activités humaines. Loïc Chauveau l'évoque au sujet de l'île Sainte-Lucie :

« Sainte-lucie se met soudain à nous tourner le dos. Elle revient à son silence, snobe ce gros animal pataud qui ne marche que sur deux pattes, et revient à ses affaires qui ne regardent pas l'homme. Des histoires graves : deux plantes qui se toisent, d'autres qui cohabitent, certaines se battent, et les vaincues meurent. » (Chauveau, 1998, p. 33)

Le recours à ces symboles d'une nature dont le fonctionnement des écosystèmes semble s'opérer en dehors de l'action des sociétés humaines est d'autant plus intéressant qu'il concerne justement des milieux naturels qui font l'objet d'une gestion régulière. De manière plus pragmatique, contrairement à l'imaginaire mis en œuvre par ces quelques lignes, le rôle que les gestionnaires se sont attribués est justement d'assurer la conservation d'espèces végétales déclarées patrimoniales à cause de leur rareté au niveau national ou régional, comme la Canne de Pline, *Arundo plinii*, la Bugle ivette, *Ajuga iva*, ou la Centaurée fausse Chicorée, *Cheirolophus intybaceus*, pour n'en citer que quelques unes. Leur protection sur l'île passe alors par le maintien d'espaces ouverts et la lutte contre l'enfrichement. La conception de la gestion des espaces naturels est bien éloignée de l'idée qui consisterait à laisser les écosystèmes suivre une dynamique réellement naturelle qui impliquerait alors, dans certains cas, la disparition de certaines espèces végétales au profit d'autres.

²¹⁰ Delobette H., 2000, *Ce pays des étangs, de Pissevaches et Gruissan à Canet*, Photographies d'André Hampartzoumian, Presses du Languedoc, Montpellier, 118 p.

²¹¹ La campagne photographique a concerné en 2002 les communes de Bages, Feuilla, Fleury-d'Aude, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Roquefort-des-Corbières et Sallèles-d'Aude. Voir le site www.parc-naturel.com.

Ce processus de requalification symbolique des milieux naturels vient renforcer et asseoir la patrimonialisation et la nécessité de la protection de la nature littorale. Les démarches artistiques apparaissent alors comme des médiations entre la notion de paysage, objet de contemplation, et le milieu ou l'écosystème relevant de l'écologie. Elles permettent tout particulièrement de renforcer auprès du public l'appropriation de la protection des espaces de nature. Dans le recueil édité par le Conservatoire du littoral, Christiane Rembliez accompagne ses aquarelles d'annotations qui sont d'abord de brèves descriptions des lieux mais aussi des messages concernant la nécessité de leur sauvegarde. Au sujet de l'île Sainte-Lucie, elle note « Site magique, à protéger +++ » (Rembliez, 1997, p. 8). Par ailleurs, elle décrit ce littoral narbonnais comme :

« Un pays farouche, qui fait mériter ses accès et ses beautés. Mais j'ai la carte au 25 000^{ème} et j'adore aller au bout du chemin. Un bonheur pour les vrais amoureux de la nature, botanistes et ornithologistes. » (Rembliez, 1997, p. 12)

Parallèlement, cette vertu d'une nature mieux protégée, parce qu'elle est à l'écart des routes convenues et qu'elle se mérite s'estompe puisque son accessibilité fait, au même moment, l'objet de toutes les attentions des gestionnaires.

Force est ainsi de constater la contradiction profonde qui règne dans cette phase de mise en tourisme des espaces de nature. Alors que les milieux naturels sont volontairement intégrés aux territoires touristiques, que leur protection est progressivement acquise tout en assurant le contrôle de leurs dynamiques, leur médiatisation les donne à voir comme des objets naturels, sauvages et hors du temps. Le hiatus réside peut-être justement dans le fait que leur protection et, surtout, leur ouverture au public, participent à leur réintégration sociétale.

8-3- De la valorisation de la nature à la structuration de produits touristiques et de loisirs (2001 - ?)

Un double mouvement est amorcé depuis quelques années. Parallèlement au renforcement des pressions économiques sur certains espaces protégés, la structuration d'un réseau d'animateurs « Nature et Patrimoine » voulu par le Parc naturel régional de la Narbonnaise vient épaissir l'offre de tourisme de nature. De plus, la création de nouvelles formes de « valorisation » des milieux naturels accompagne le renforcement de la politique d'éducation à l'environnement.

8-3-1- De nouvelles formes de mise en tourisme de la nature : sentiers d'interprétation et projets d'écomusées

Des sentiers de randonnée aux sentiers d'interprétation

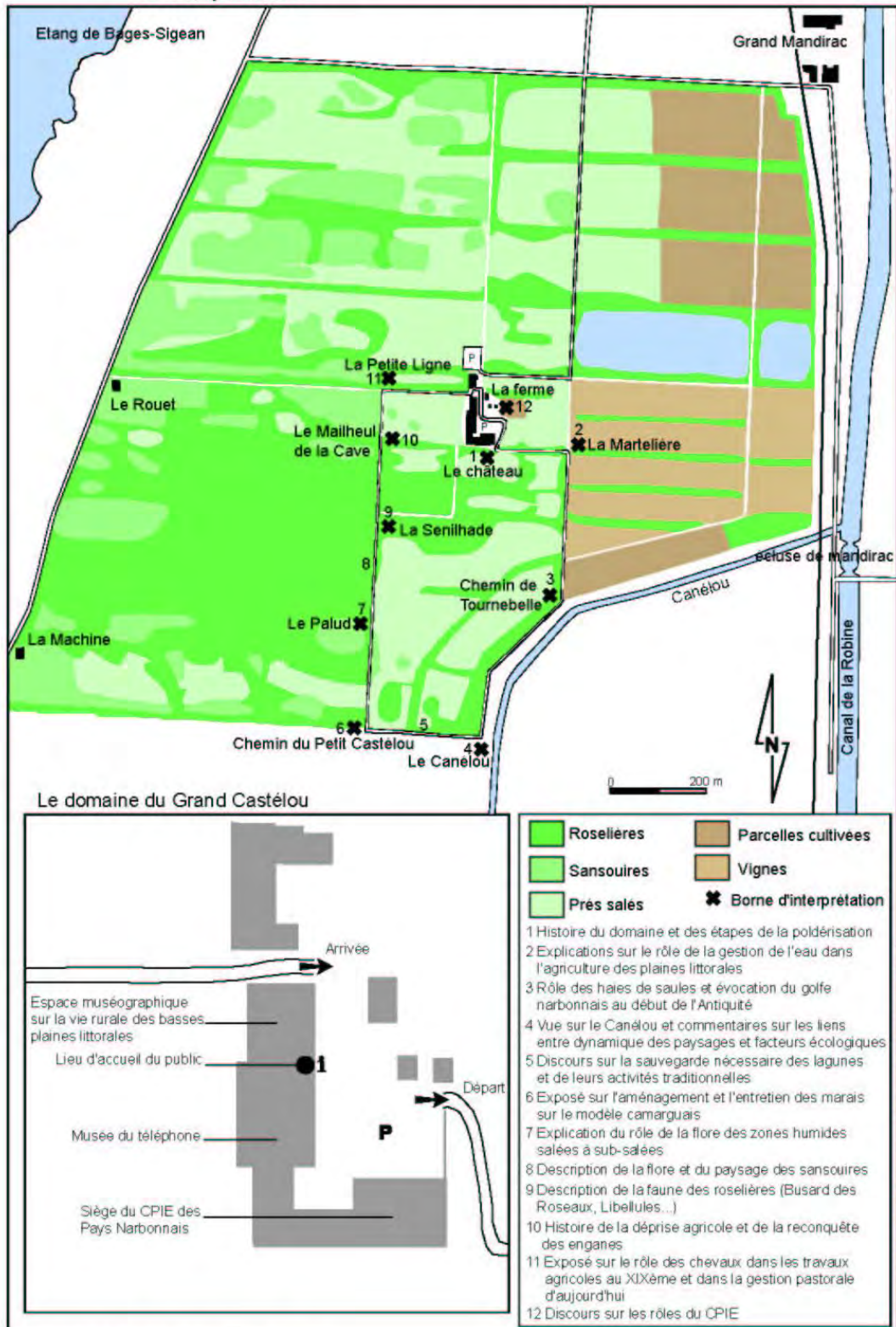
Très rapidement, la création des sentiers de randonnée a été suivie de l'émergence d'un nouveau modèle de mise en valeur des espaces naturels plus didactique, très clairement voulu dans le cadre du projet de Parc naturel régional (AME, 1998, p. 153). Le sentier d'interprétation

est un sentier balisé dont l'objectif est d'apporter les clés de la lecture du paysage et du fonctionnement des milieux naturels ou semi-naturels aux visiteurs. Son cheminement suit donc un enchaînement plus ou moins élaboré de bornes placées de telle sorte qu'elles donnent à voir, comme dans un tableau, les aspects importants de l'espace visité. Les explications qui accompagnent chaque point, chaque étape, sont apposées sur des panneaux fixes ou bien sont proposées dans des guides interprétatifs vendus notamment dans les Offices de Tourisme, chaque borne ne constituant plus qu'un repère permettant de se repérer dans le livret d'accompagnement. Cette forme de mise en tourisme des espaces de nature possède au moins trois avantages. D'abord, sa mise en œuvre peut être assez peu coûteuse et la vente des guides, s'ils ne sont pas offerts par les gestionnaires, peut constituer une source de revenus utiles à l'entretien du sentier. Enfin et surtout, il répond à une forte demande des visiteurs qui souhaitent comprendre davantage les milieux qu'ils découvrent sans oser ou pouvoir bénéficier des services d'un guide spécialisé. Les sentiers d'interprétation sont ainsi des supports d'éducation à l'environnement adaptés à tous les publics et permettant de constituer un cadre de visite intermédiaire entre la totale indépendance et l'encadrement strict des individus.

Le premier sentier d'interprétation « Perière » est aménagé à l'initiative de la commune de Leucate en 1998. Deux boucles d'inégale longueur sillonnent les petits chemins du plateau de Leucate au bord desquels sont placés des bas-reliefs gravés dans la pierre des murets. Chaque motif renvoie, dans le guide vendu à l'Office de Tourisme, à une fiche explicative accompagnée d'une œuvre d'art illustrant les paysages. Les espaces naturels – donnés ici à voir selon l'histoire de leurs fonctions sociales, de leurs dynamiques et de leur pouvoir d'inspiration artistique – sont bien saisis comme des objets à la fois naturels et esthétiques. Cette double dimension impose alors aux gestionnaires de travailler et de peaufiner la mise en scène des milieux naturels depuis chaque point de vision. La valeur accordée à certains de ces lieux est bien ainsi en pleine transformation. D'espaces de la production agricole et viticole, supports et produits d'activités humaines, ils deviennent des objets cognitifs dont l'usage pédagogique permet de transmettre des connaissances, mais aussi de fédérer les visiteurs sur l'idée de protection de l'environnement.

A la suite de cette première réalisation, d'autres acteurs ont initié des projets analogues. Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays Narbonnais (CPIE) a équipé entre 2002 et 2003 le domaine du Grand Castérou, dont il est gestionnaire par convention avec le Conservatoire du littoral et la commune de Narbonne depuis 1993, d'un sentier d'interprétation conçu selon les mêmes principes. Long d'environ 1,7 kilomètres, le sentier traverse les terres basses de l'ancien domaine agricole (les altitudes diminuent de + 3 mètres NGF au nord-est de la propriété à + 0,4 mètres au sud-ouest à mesure que l'on se rapproche de l'étang de Bages-Sigean) et passe de l'ancien verger replanté en cultures de tournesol, de tomates et de blés aux parcelles cultivées en vignes, puis des roselières aux prés salés piquetés de touffes de salicornes et aux sansouïres. En cheminant presque chronologiquement des milieux cultivés aux zones humides colonisées par la végétation halophile depuis que le système d'irrigation est moins

Planche 58 - Le domaine du Grand Castélou : un espace muséographique et un sentier d'interprétation



Sources : CPIE des Pays Narbonnais, 2003.

entretenu, le sentier est le fil de l'histoire du domaine,. Il offre au visiteur, accompagné d'un guide ou muni d'un livret d'interprétation, en 12 étapes, une vision complète de la dynamique et de la gestion des milieux naturels et agricoles des basses plaines littorales méditerranéennes ainsi que de leurs caractéristiques écologiques (Planche 58).

Le dernier sentier en date a été réalisé sur le territoire de la commune d'Armissan grâce au concours financier de la Commission européenne dans le cadre du programme Life sur la gestion intégrée du massif de la Clape. Intitulé « sur les traces de Rainart d'Armissan », il est composé d'un parcours de 4 kilomètres et de 10 tables informatives réparties selon les lieux clés du circuit. Un dépliant interprétatif propose une lecture des paysages et des milieux naturels ou agricoles proches de la commune. Les thèmes évoqués sont volontairement très larges pour répondre à une demande très variée de la part du public, du patrimoine bâti de l'agglomération aux nombreux murets en pierres sèches qui retiennent la terre cultivable, des espèces végétales odorantes à l'équilibre écologique précaire de la chênaie verte, de la culture de la vigne au patrimoine dialectal (ce qui explique la dénomination du circuit du nom du renard selon une expression figurée en occitan, le *rainart*). Ce dernier exemple illustre également la vocation de plus en plus large des sentiers d'interprétation qui, sous l'impulsion de l'équipe de techniciens du Parc naturel régional, ne donnent pas seulement à voir des écosystèmes naturels ou semi-naturels, mais un patrimoine élargi aux paysages culturels incluant ses dimensions écologiques, historiques, sociales et même économiques.

La multiplication des projets d'écomusée

Parallèlement, les projets d'écomusée ou de centre d'interprétation se sont multipliés selon les mêmes temporalités. L'Institut National de la Recherche Agronomique, à l'aide du concours financier de la Région Languedoc-Roussillon, du Conseil général de l'Aude ainsi que de la commune de Gruissan, a inauguré le 16 juin 2004 une « Cité de la Vigne et du Vin »²¹² dans le domaine de Pech Rouge, entre Gruissan et Narbonne-Plage, qui n'était jusqu'alors qu'un de ses centres d'expérimentation. Doté de 700 mètres carrés d'exposition, d'un parcours muséographique extérieur de 4 000 mètres carrés, d'un sentier d'interprétation cheminant dans les vignes du domaine et d'un centre de formation, ce nouveau lieu est pensé pour devenir un centre de culture scientifique et technique sur la vigne et le vin. Sa gestion a été confiée à l'Écosite²¹³ de Mèze et a permis d'embaucher 6 salariés. C'est généralement sur les thèmes des activités traditionnelles de valorisation de l'espace que les projets d'écomusées sont positionnés. L'îlot des pêcheurs à Fleury-d'Aude ou l'îlot des oiseaux à Port-Leucate sont gérés par des associations et mettent en scène les techniques traditionnelles de la pêche tout comme la flore et la faune des lagunes. Leur création a permis la restauration ou la reconstruction de cabanes de pêcheurs en roseaux et en bois de châtaigner, telles qu'elles étaient encore fabriquées au début

²¹² L'ensemble du projet a coûté 1,75 millions d'euros.

²¹³ La société Ecosite International assure la diffusion du concept d'« écosite », une démarche et des expériences de développement durable auprès des collectivités territoriales et des décideurs locaux.

du XX^e siècle, et servent désormais de lieux de démonstration ou parfois d'observatoires ornithologiques²¹⁴. La conchyliculture et l'ostréiculture en étang sont les dernières activités à avoir été introduites dans un autre lieu d'exposition : la commune de Leucate est en effet à l'origine d'un écomusée sur les milieux lagunaires qui, sur les rives du grau de Leucate, fait la part belle aux cultures marines de l'étang de Salses-Leucate.

Au regard de l'ensemble des réalisations ou des projets, la mise en œuvre des thèmes des activités traditionnelles liées à la nature ou de la richesse des milieux naturels revêt deux formes distinctes. D'abord, cette « matière naturelle » sert des projets touristiques dont la finalité est essentiellement économique. Dans le massif de la Clape, le domaine de l'Hospitalet, racheté en 1991 par le promoteur Jacques Ribourel²¹⁵, regroupe 16 musées-expositions sur des thèmes aussi variés que la vigne et le vin, la flore et la faune des garrigues, les minéraux et les fossiles, l'ostréiculture, la fabrication du miel au même titre que la poste, le téléphone, les attelages ou les automobiles anciennes. Cet ensemble d'écomusées accompagne aussi et surtout des ateliers d'artisans, un hôtel de 22 chambres, 7 gîtes, 3 salles de séminaires, une auberge, un restaurant et un caveau qui vend les vins produits par le terroir viticole de 70 hectares sous l'appellation « Coteaux du Languedoc la Clape ». Dans les autres cas, les initiateurs des projets espèrent avant tout des retombées en terme d'image.

A ce sujet, les salines de Sainte-Lucie, vastes marais salants intercalés entre l'étang de Bages-Sigean et la mer, sont un exemple assez révélateur. Leur propriétaire, le groupe Salins, souhaitait récemment les vendre²¹⁶ et, déjà fréquentés anarchiquement par quelques promeneurs, ils ont rapidement fait l'objet de convoitises pour diverses fonctions. En dehors des possibilités d'extension du port de commerce de Port-la-Nouvelle qu'offre le retrait de l'exploitation salicole, la commune, assistée du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional, a rapidement fait procéder à une étude de faisabilité de l'aménagement d'un sentier pédagogique au cœur des bassins salicoles (Narbona, 2001). Pour utiliser les anciens bâtiments d'exploitation (3 granges et un immeuble d'habitation), situés au cœur du marais, les élus imaginent de nombreux projets, dont les financements manquent mais qui ont un impact particulièrement positif auprès de leur électorat. Les élus sollicitent d'abord Piet Moget, le fondateur d'un lieu d'expositions culturelles à Sigean (le Lieu d'Art Contemporain), qui propose d'en faire une salle d'exposition et une résidence d'artistes :

« L'aspect général de l'ensemble est absolument unique. Les bâtiments sont placés d'une façon juste et accentuent la fascinante horizontalité de cet espace [...]. Leur implantation est d'une grande unité [...]. La sobriété du site est stimulante pour la réflexion, du fait de l'environnement maritime [...]. Le silence et

²¹⁴ Des projets identiques de reconstruction patrimoniale existent sur le littoral du Languedoc-Roussillon, notamment sur les rives de l'étang de Canet, initiées par la commune de Canet-en-Roussillon à partir de 1993 avec la participation du Conservatoire du Littoral.

²¹⁵ Jacques Ribourel est un promoteur d'immobilier de loisirs qui a notamment fait fortune dans la décennie 80 grâce au succès de son entreprise « Catherine Mamet ».

²¹⁶ La vente des salins de Sainte-Lucie a, pour le moment, été gelée par le groupe Salins à cause de sa mésentente avec le Conservatoire du Littoral au sujet du rachat d'autres propriétés du littoral méditerranéen par l'organisme semi-public.

l'immensité des étendues, en contraste avec les activités portuaires, peuvent être source d'inspiration. »
(Piet Moget interviewé par Jean Pougnet, revue *Olé*, 2003)

Cependant, seul le projet de création d'un pôle environnemental est retenu pour le moment. Composé d'un écomusée sur l'avifaune, d'un centre de soins permanent pour les oiseaux (spécialisé dans les cas de pollution marine et doté d'une unité mobile), d'une maison du Pays de la Narbonnaise et d'un pôle économique destiné à accueillir des sociétés de développement d'énergie éolienne, ce dernier est très fortement appuyé par la LPO, le Parc naturel régional, le Conseil général et le Conseil régional.

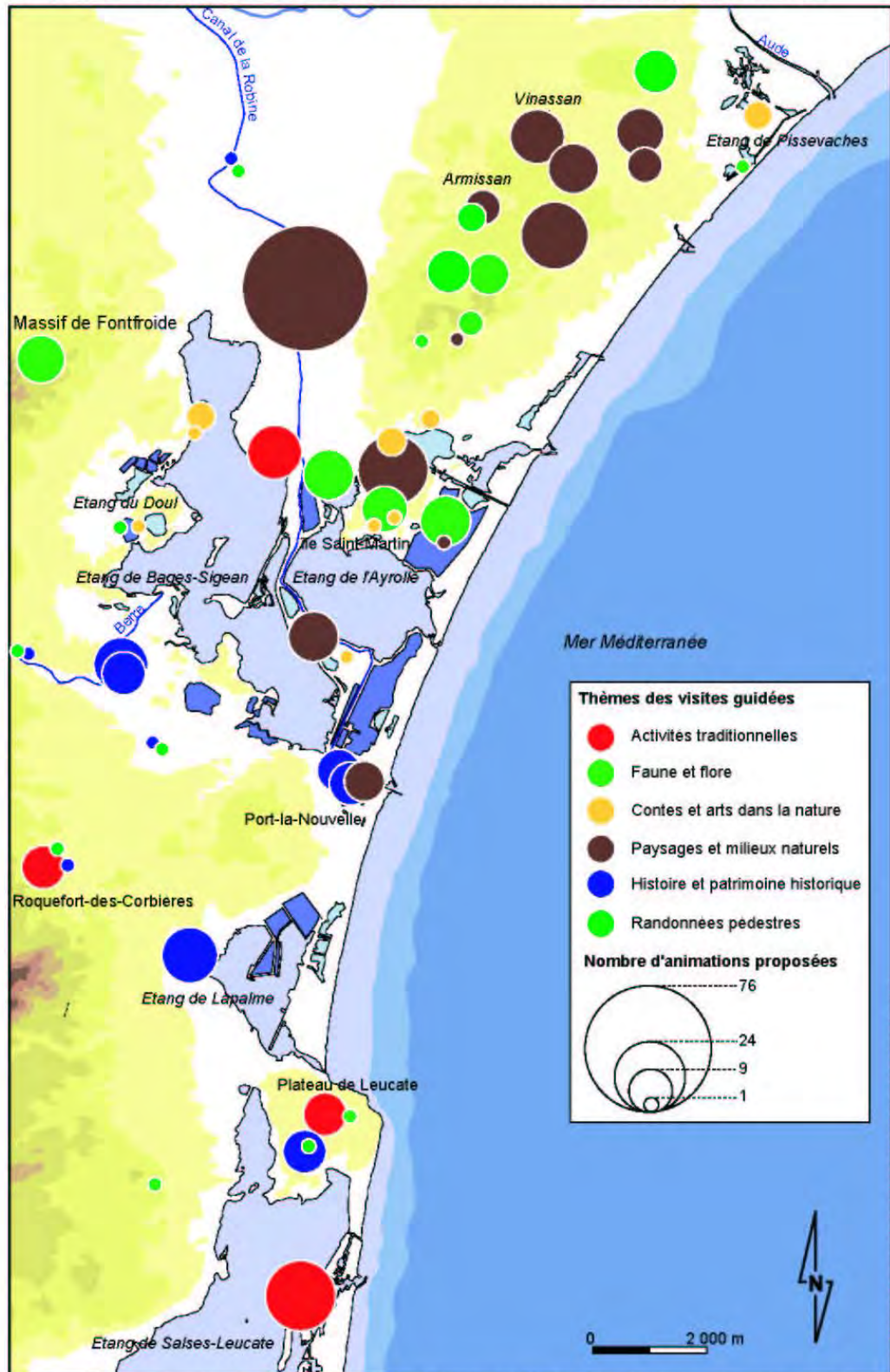
8-3-2- Randonnées guidées et ateliers de plein air : le développement de l'offre des animations de nature

En parallèle des initiatives des gestionnaires des espaces naturels, communes ou associations, selon les opportunités financières de ceux-ci, la création, en 2001, d'un réseau d'animateurs « Nature et Patrimoine » sous la responsabilité du Parc naturel tend à accroître la visibilité d'un grand nombre d'associations qui font du tourisme de nature leur activité

Type de structure	Nom	Commune	Activités proposées
Associations de protection de la nature	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	Gruissan	Observations ornithologiques
	Maison de la Clape	Vinassan	Promenades naturalistes
	Narbonne Environnement	Narbonne	Promenades naturalistes
Associations naturalistes	Les Amis du Pech Maynaud	Gruissan	Sorties botaniques
	Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE LR)	Bages	Animations et sorties sur la faune et notamment les insectes
Associations d'éducation à l'environnement	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays Narbonnais	Narbonne	Promenades en coche d'eau sur le canal de la Robine
	Le Quetzal	Narbonne	Activités de loisirs liées à l'environnement (contes, arts plastiques...)
	Lutins des Mers	Coursan	Animations de loisirs et activités pédagogiques liées à l'environnement littoral
Guides, conférenciers et accompagnateurs	Cernunnos	La Franqui	Randonnées naturalistes
	Bardane ETAN	Coursan Gruissan	Randonnées guidées Animations sur les techniques traditionnelles de la pêche
	Patrick Sorbier Marie-Lise Fourniès	Sigean Port-la-Nelle	Randonnées guidées Conférences sur les milieux naturels et sur l'histoire du Narbonnais
Associations culturelles	L'Étang d'Art	Bages	Ateliers d'arts plastiques dans la nature
	Levons l'encre ! Mélusine	Bages Sigean	Ateliers d'écriture dans la nature « Art-thérapies » liées à l'environnement
	La Maison Roy	Sigean	Techniques du dessin de paysages
Associations ou syndicats de producteurs ou d'éleveurs	Cave coopérative de Roquefort	Roquefort-des-Corbières	Visite des vignes en attelage, visite des chais et dégustation de vins
	Manade de Tournebelle	Narbonne	Élevage de chevaux et de taureaux

Doc. 27 : Les animateurs du réseau « Nature et Patrimoine » du littoral narbonnais
(Source : Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise, 2003)

Planche 59 - Les animations liées aux milieux naturels et aux paysages en 2003



Sources : Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Narbonnaise, 2003 et Guide des découvertes Nature et Patrimoine.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussouf, Université de Marie-la-Vallée, 2004.

principale ou, au moins, une activité estivale. Issus en grande partie du monde de l'éducation à l'environnement, ces acteurs proposent des animations variées liées à la découverte de la nature. La planche 59 recense et localise l'offre proposée pendant l'année 2003 à travers l'édition d'un guide des découvertes « Nature et Patrimoine » (Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional, 2003). Compte tenu du recrutement assez large des structures participant au réseau (Doc. 27), les animations touchent des thèmes variés : découverte des activités traditionnelles (viticulture, saliculture, pêche, élevage de chevaux ou de taureaux...), lecture des paysages et des milieux naturels, observation naturaliste (flore ou faune), patrimoine historique et vernaculaire... Les compétences larges des animateurs permettent aussi de varier les formes des animations et même de proposer des démarches pédagogiques originales. La randonnée guidée est ainsi complétée par des balades de peinture et de dessin des paysages, d'ateliers d'écriture dans la nature ou de soirées contes dans les marais.

Sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional, le réseau regroupe 24 associations dont 19 effectuent leurs activités dans l'espace littoral ou rétro-littoral. Malgré une structuration encore hésitante, ce dernier a proposé plus de 150 animations durant l'année 2003 dont la majorité étaient prévues pendant l'été. Une enquête a permis de dénombrer au moins 228 participants pendant les mois de juillet et d'août, alors que les mois d'avril, mai et de juin ont montré la participation de 223 personnes. Malgré une faible rentabilité (153 participants aux animations pendant le mois de juillet ont rapporté à l'ensemble des associations un chiffre d'affaires de 866 euros), la structuration de cette offre originale de tourisme de nature revêt à notre avis deux intérêts majeurs.

D'abord, au delà de leur caractère éducatif, ces rencontres avec des animateurs formés à la protection des milieux naturels permettent de transmettre aux participants des conduites respectueuses de la nature. D'autre part, la dispersion des animations à travers le massif de la Clape ou l'île Saint-Martin permet de disperser les flux de visiteurs en dehors des espaces de nature les plus fréquentés, hauts-lieux de nature en quelque sorte, comme l'île Sainte-Lucie, le Cap Leucate, le domaine de l'Oustalet ou le chemin et le cimetière marin de Notre-Dame-des-Auzils.

8-3-3- Derrière le discours unanimiste du Parc de la Narbonnaise, des conflits sur les objectifs assignés à la protection de la nature

Même si le Parc naturel régional a jeté les bases d'un renforcement de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement à travers certains produits touristiques de nature, il n'en demeure pas moins que la plupart des espaces protégés cristallisent particulièrement aujourd'hui les affrontements entre des conceptions différentes de leur mise en tourisme.

A travers les normes de la gestion territoriale prônées par le Parc naturel régional, une conception dominante tend à s'imposer : le patrimoine naturel n'a de raison d'être que dans le

cadre de son ouverture au public et de sa mise en tourisme. Les élus des communes, par ailleurs souvent gestionnaires des espaces protégés situés sur leurs territoires communaux, adhèrent d'autant plus facilement aux projets de mise en protection de la nature, voulus par le Parc, qu'ils espèrent tirer un bénéfice économique de cette valorisation touristique. Il est également intéressant de remarquer que certaines associations de protection de l'environnement (comme les Ecologistes de l'Euzière) ont intégré cette conception dans leurs discours, sans doute car, *via* cette mise en valeur auprès du public, ces organisations légitiment leurs positionnements idéologiques en faveur de la protection de la nature. Dans la majorité des cas, les négociations menées sur le littoral audois, dans le cadre du Parc naturel, au sujet de la reconnaissance patrimoniale de la nature et de la nécessité de sa protection atteint bien un consensus relatif entre communes, associations de protection de l'environnement, associations d'habitants ou d'usagers... Recherchant l'approbation de l'ensemble des acteurs concernés par le devenir des milieux naturels afin d'élaborer un discours et des modes d'action partagés, le Parc adopte un discours unanimiste. Ce discours du Parc naturel cache pourtant un faux consensus. Il est lui-même un acteur à part entière de la gestion du territoire dont il se forge, à travers ses responsables et ses chargés de mission, sa propre conception. Les projets qu'il initie et les négociations qu'il encadre sont bien guidés par ses propres doctrines au risque parfois de les imposer.

De même, si la reconnaissance de la nécessité de protéger la nature apparaît consensuelle, notamment en généralisant son ouverture à des fins touristiques, certains acteurs ne sont pas dupes. Des désaccords apparaissent ainsi au sujet des choix de mise en valeur et des démarches de gestion adoptées. Les défenseurs d'une protection stricte de la nature craignent alors les dérives commerciales de certains projets (on peut citer l'exemple du domaine de l'Oustalet, propriété du Conservatoire de l'espace littoral, pour lequel le dernier projet de valorisation est déclaré illégal au regard des règles de protection des milieux naturels), tandis que certains professionnels du tourisme et quelques élus remarquent la rentabilité peu marquée de la valorisation de sites naturels comme à Peyriac. Dans les projets les plus récents de mise en tourisme des espaces de nature (comme les marais de l'île Sainte-Lucie), les divergences de stratégies entre acteurs se font plus nettes. Le Conservatoire du littoral tend ainsi à refuser les projets des élus riches en buvettes et autres boutiques de cartes postales.

CONCLUSION DU CHAPITRE 8

Les années 80 à 90 marquent la transformation des fonctions initiales des espaces naturels qui, d'espaces du travail, d'espaces privés ou d'espaces délaissés, deviennent des espaces récréatifs. Si ce processus est relativement tardif par rapport aux littoraux atlantiques, ses étapes récentes ont été télescopées. Depuis les années 95, grâce à l'émergence du Parc naturel, cette dynamique s'est si bien renforcée que certains esprits puristes, pour lesquels la nature serait censée rester en dehors des contingences matérielles et financières, pourraient y voir une forme de marchandisation. Derrière le langage uniformisateur du Parc naturel couvent ainsi les germes de conflits à venir entre des stratégies d'acteurs très différentes : jusqu'où peut-on aller dans la valorisation et le contrôle des espaces de nature ?

CHAPITRE 9 - LA FRÉQUENTATION CONTEMPORAINE DES SITES NATURELS AUDOIS : ENTRE CONSOMMATION RÉCRÉATIVE DE MASSE ET ÉMERGENCE D'UNE SENSIBILITÉ À LA NATURE

La mise en tourisme de la nature dont nous avons déconstruit les étapes et les formes contemporaines sur le littoral audois dans le chapitre précédent conduit naturellement à tenter d'aborder l'analyse de la fréquentation des sites naturels. Nous proposons ainsi de soumettre dans ce chapitre les résultats d'une enquête, menée en août 2002 auprès des visiteurs de quatre sites naturels différents²¹⁷, qui nous permettent à la fois de comprendre la nature du public concerné et d'esquisser une analyse de la place des espaces de nature dans les pratiques touristiques contemporaines.

Même si le corpus de données dont nous disposons est loin d'être exhaustif, il permet cependant de restituer une vision assez juste des tendances actuelles des usages récréatifs des espaces protégés audois. Par ailleurs, le croisement des résultats de cette enquête avec certaines études ponctuelles effectuées très récemment (Leduey, 2002 ; Narbona, 2001), même si les méthodologies adoptées diffèrent souvent fortement, servira à vérifier systématiquement nos conclusions.

Dans un premier temps, nous tenterons de brosser un portrait le plus précis possible du public des sites protégés du littoral audois en cherchant à vérifier ou à infirmer l'apparition de nouvelles clientèles plus soucieuses de la protection de la nature et de son observation. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur les formes de la fréquentation des sites et sur le rapport des visiteurs à la nature. En questionnant leurs motivations et leurs comportements, est-il possible de constater la naissance d'un tourisme de nature ? Cette question est d'autant plus importante que le Parc naturel régional de la Narbonnaise ainsi que des acteurs comme les associations de protection de la nature ou certaines entreprises touristiques souhaiteraient voir se développer des formes de tourisme alternatif au tourisme balnéaire comme l'écotourisme. Pour finir, nous essaierons de comprendre le rôle qu'occupent aujourd'hui les espaces naturels dans les pratiques touristiques des estivants interrogés.

²¹⁷ Cf. *Supra* : Introduction de la partie 3.

9-1- Des sites naturels intégrés à la fréquentation touristique du littoral audois

Les divers comptages et les résultats de notre enquête montrent une forte fréquentation des espaces naturels pendant la saison d'été. L'analyse de l'origine géographique des visiteurs, de leurs profils sociologiques, de leurs lieux d'hébergement et de leurs habitudes de fréquentation de la région donne à connaître une grande partie des caractéristiques de ce public.

9-1-1- Les chiffres de la fréquentation : une inégale distribution spatio-temporelle

La première caractéristique des volumes de visiteurs est leur extrême variabilité spatio-temporelle. La fréquentation varie d'abord d'un site à l'autre, l'île Sainte-Lucie et le cap Leucate sont par exemple bien plus fréquentés que les salins de Peyriac (Doc. 28). L'estimation des flux de visiteurs des quatre sites-tests que nous avons choisis a été réalisée à partir de comptages des maximums de fréquentation à différents moments de l'année 2002. En utilisant la formule proposée par E. Breton²¹⁸ (Breton, 2000), les volumes de visiteurs des espaces naturels, présentés dans le document 28, montrent l'inégalité des contextes en fonction des sites. Certains de nos chiffres montrent d'ailleurs quelques ressemblances avec ceux obtenus par une modélisation informatique dans le cadre d'une étude pour le Conservatoire du littoral (Michel et Tiévant, 2004). En 2000, la fréquentation du domaine de l'Oustalet a ainsi été évaluée à 64 250 visiteurs à l'année et 18 600 visiteurs en été. De même, sur l'île Sainte-Lucie, les volumes de visiteurs ont été évalués à 88 880 pour l'année entière et à 16 120 pendant l'été. Cette méthode n'a pas pu être reproduite ici faute de gardes pour effectuer des suivis réguliers.

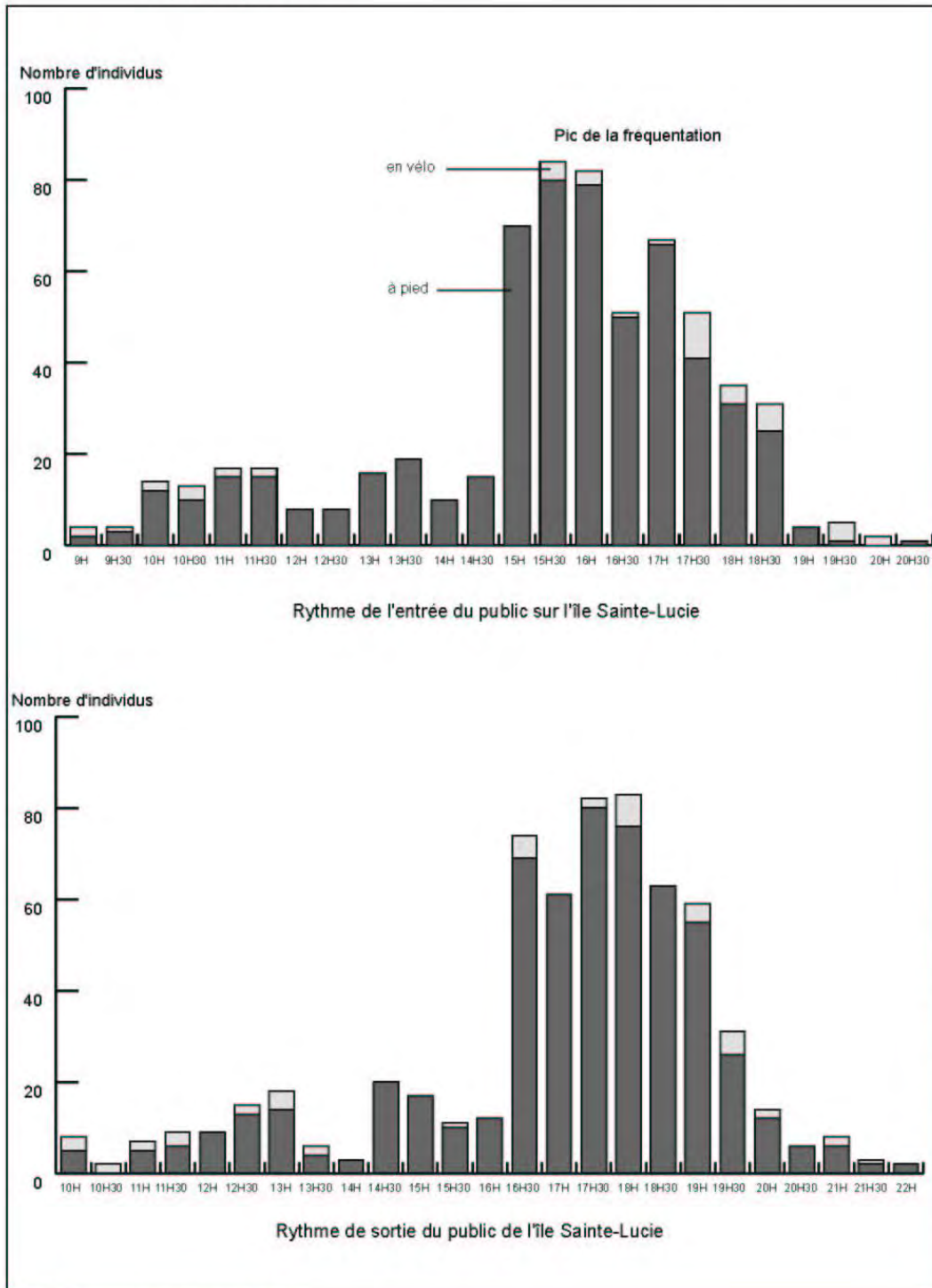
	Maximum de fréquentation estivale	de Maximum de fréquentation saison	de Maximum de fréquentation hors demi-saison	de Estimation de la fréquentation annuelle
Notre-Dame-des-Auzils	634	38	130	48 500
Salins de Peyriac et étang du Doul	54	10	30	5 740
Île Sainte-Lucie	623	75	410	67 230
Cap Leucate	1100	80	420	96 800

Doc. 28 : Estimation des flux annuels des visiteurs des principaux sites naturels protégés du littoral de l'Aude (Sources : comptages VAB, 2002).

De la même manière des comptages quotidiens sur les sites révèlent la forte rythmicité des flux qui se concentrent généralement au milieu de la journée. Une journée d'été à Sainte-Lucie illustre parfaitement ce phénomène par ailleurs connu (Planche 60).

²¹⁸ Nous avons adapté la formule que cet auteur a utilisé pour quantifier la fréquentation de quelques sites naturels du Conservatoire du littoral en Bretagne (Breton, 2000, p. 178). Elle est la suivante : $V = M_{jh} \times 60 + M_{jb} \times 70 + M_{jd} \times 60$ avec V = Fréquentation annuelle du site, M_{jh} = Maximum de fréquentation en été, M_{jb} = Maximum de fréquentation hors-saison et M_{jd} = Maximum de fréquentation en demi-saison.

**Planche 60 - Les variations temporelles de la fréquentation de l'île Sainte-Lucie
le 6 août 2002**



Source : Comptages VAB, 6 août 2002.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussard, Université de Marne-la-Vallée, 2004.

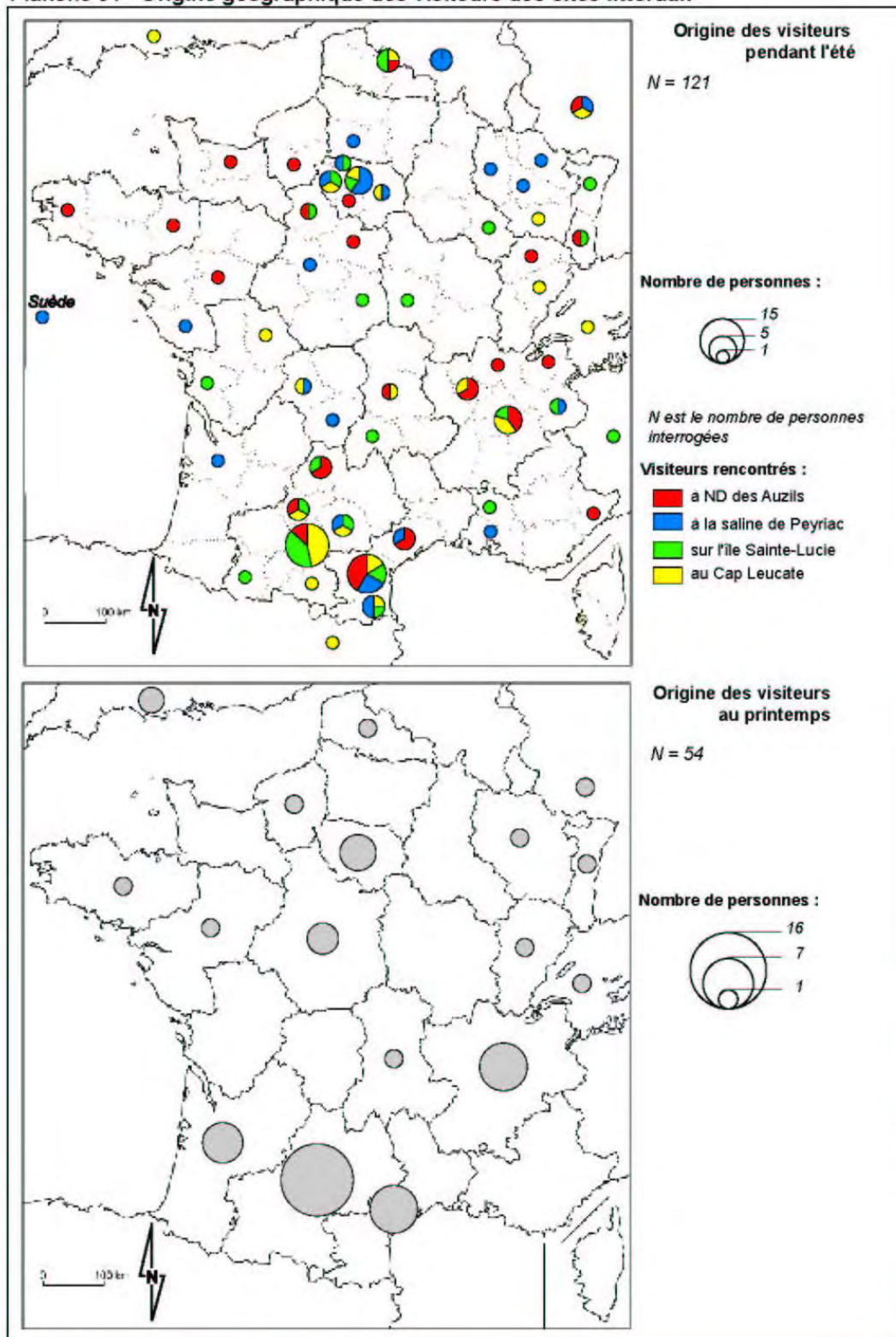
9-1-2- Une fréquentation majoritairement touristique en été comme au printemps

Les résultats de notre enquête menée au mois d'août 2002 et de l'étude du géographe C. Leduey au printemps 2002 (Leduey, 2002) illustrent deux phénomènes différents. En premier lieu, les origines géographiques des visiteurs rencontrés sur les sites naturels ne montrent que peu de différences avec celles des touristes fréquentant les stations balnéaires telles que décrites par le Comité régional du tourisme ou le Comité départemental du tourisme. En second lieu, il est intéressant de constater des analogies évidentes entre les origines géographiques des visiteurs lors de la saison estivale comme hors saison (Planche 61).

D'abord, les visiteurs locaux ou régionaux sont bien représentés dans le public interrogé (15,7% des enquêtes). Leur fréquentation des espaces naturels correspond à des pratiques de loisirs dont l'importance ne semble pas minorée lors de la saison touristique. En effet, alors que nous aurions pu faire l'hypothèse de l'existence de stratégies d'évitement des populations locales par rapport aux touristes aouïtiens dans des sites protégés qu'ils fréquentent toute l'année, il n'en est rien au regard de l'analyse de ces résultats. Nombre de personnes rencontrées, originaires de l'Aude ou des départements limitrophes du Languedoc-Roussillon, déclaraient en effet faire visiter les sites à des amis ou de la famille en vacances ou avouaient même profiter de l'été pour visiter des espaces naturels qu'ils n'avaient pas l'habitude de fréquenter le reste de l'année à cause de l'éloignement de leur domicile (pour les habitants régionaux non audois surtout) ou tout simplement de la météo.

En été comme au printemps, les deux enquêtes confirment ainsi que la fréquentation touristique des espaces naturels prédomine largement par rapport aux usages des visiteurs locaux ou régionaux. Pendant la saison estivale, la part des touristes (65%) est même trois fois supérieure à celle des résidents secondaires (21,3%) (Planche 61). Les visiteurs extra-régionaux des sites naturels proviennent l'été de trois grands foyers émetteurs. D'abord, 21,5% du public est originaire de la région Midi-Pyrénées, dont presque 58% strictement de la région toulousaine. Les deux autres foyers majeurs sont la région parisienne qui fournit 11,6% des visiteurs et la région Rhône-Alpes pour quasiment 10% d'entre eux. D'autres pôles d'émission moins importants coexistent : 8,3% du public provient de l'Est de la France (réunissant les régions Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine), 5% de la région Centre, 5% du Massif Central (régions Limousin et Auvergne) et 3,3% du Nord-Pas-de-Calais (Planche 61). Ce panorama des visiteurs des espaces protégés est ainsi très proche de celui des touristes fréquentant les stations balnéaires du littoral audois. A ce titre, une enquête du CETE Méditerranée (Chauvetière, 2000) réalisée pendant les deux mois de l'été 2000, à l'aide de relevés de plaques d'immatriculation, fait état, parmi les véhicules comptabilisés notamment à Port-la-Nouvelle, de 25,5% de véhicules issus de la région Midi-Pyrénées, de 16,4% de véhicules en provenance de l'Île-de-France, de 11,5% de véhicules originaires de la région Rhône-Alpes et 4,2% provenant de Lorraine. La proximité de ces résultats tend à démontrer que

Planche 61 - Origine géographique des visiteurs des sites littoraux



le public des espaces naturels est bien celui des stations balnéaires, prouvant que la nature n'est pas ici utilisée par de nouvelles catégories de touristes, mais au contraire par la clientèle touristique habituelle du littoral. Evidemment, l'exploitation d'autres résultats des enquêtes nous permettra d'étoffer davantage la vérification de cette hypothèse.

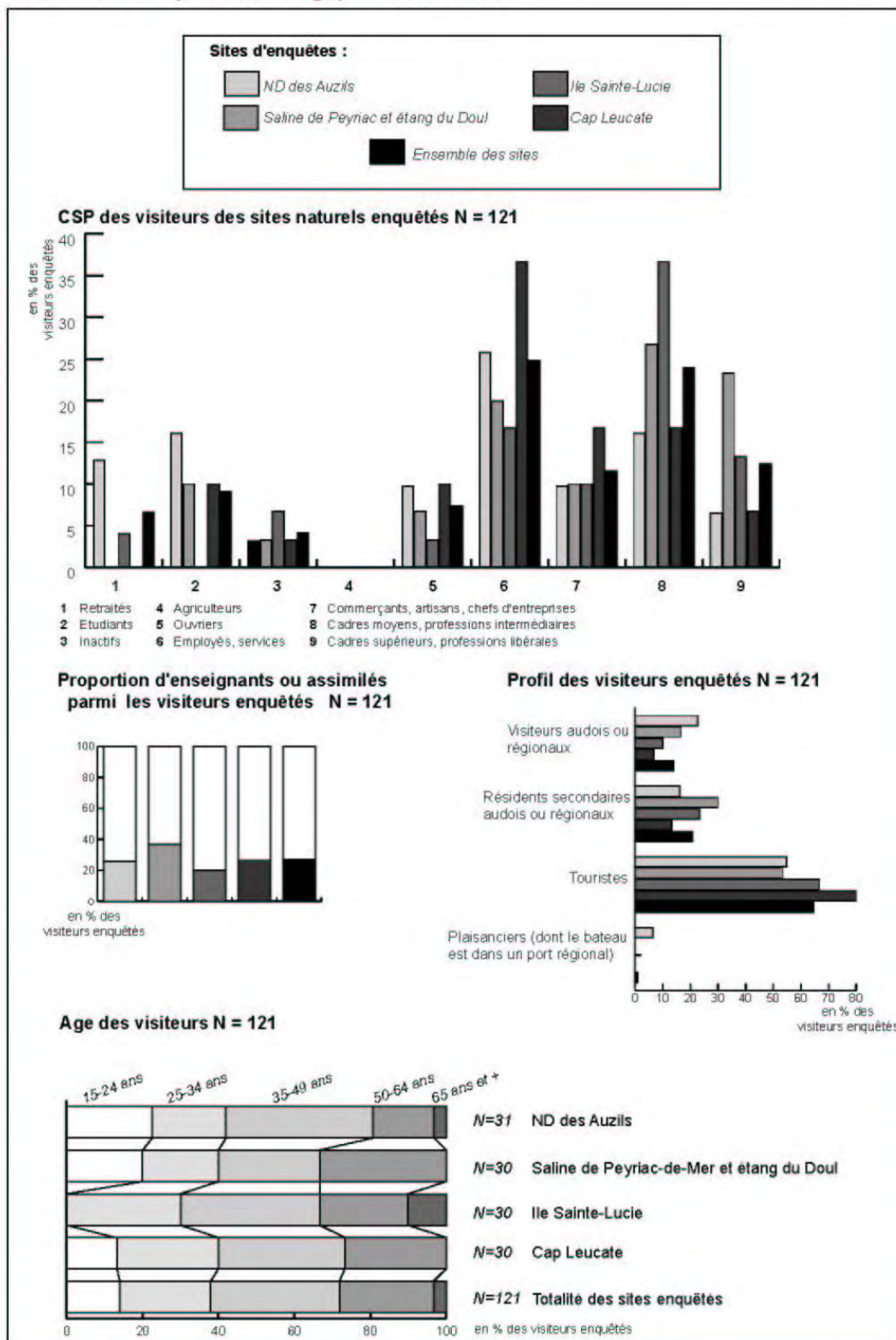
Au printemps, le public rencontré sur les sites naturels a déclaré des origines géographiques assez identiques à celles du public estival. Les proportions varient cependant dans le sens d'une majoration de la présence des visiteurs originaires des régions les plus proches au détriment des régions plus éloignées. Ce phénomène était attendu puisqu'il confirme l'existence de courts séjours centrés sur la fin du mois d'avril et le début du mois de mai dont les principaux protagonistes sont issus du sud de la France d'une manière générale. Ainsi, C. Leduey a pu montrer que 29,6% des visiteurs rencontrés sur les sites naturels étaient originaires de la région Midi-Pyrénées, 13% de la région Rhône-Alpes et 9,2% de la région Aquitaine. C'est évidemment la métropole toulousaine qui fournit le plus de touristes hors-saison en raison de sa très forte proximité (le trajet Toulouse-Narbonne s'effectue en moins d'1h30 par l'A61), tout comme la région lyonnaise ou la région bordelaise qui est à un peu plus de 3 heures de déplacement via l'autoroute des Deux Mers. Les visiteurs issus de l'Île-de-France (7,4%) ou de l'Est de la France (7,4%) sont à l'inverse moins nombreux que pendant l'été.

Pour finir, une part du public des sites naturels est composée l'été de touristes étrangers originaires de l'ensemble des pays européens limitrophes de la France : de la Belgique (pour 2,5% d'entre eux), d'Allemagne (2,5%), de Grande-Bretagne, de Suisse, d'Italie ou d'Espagne. Lors de notre enquête, nous avons même rencontré des touristes suédois. Au printemps, leur présence est vérifiée, avec une proportion d'Anglais à peine plus élevée (3,7%).

9-1-3- Un profil sociologique dominé par les catégories sociales moyennes

Les résultats de notre enquête nous conduisent à brosser le portrait d'un public appartenant aux catégories sociales moyennes (Planche 62). Sur l'ensemble des sites, les visiteurs sont constitués en majorité d'employés et de cadres moyens ou professions intermédiaires (respectivement 24,8% et 24% pour chaque catégorie). Les visiteurs sont ensuite composés de 12,4% de cadres supérieurs et de professions libérales, ainsi que de 11,6% de commerçants, d'artisans ou de chefs d'entreprises. Suivent les étudiants qui représentent 9,1% des visiteurs rencontrés. Les ouvriers sont présents à la hauteur de 7,4%, puis les retraités (6,6%) et les inactifs (4,1%). Aucun agriculteur n'était présent parmi le panel de visiteurs interrogés. A l'échelle de chaque site, des micro-variations apparaissent. Les visiteurs des salins de Peyriac-de-Mer et l'étang du Doul sont ainsi composés à 50% de classes moyennes à aisées : 26,7% d'entre eux sont des cadres moyens et 23,3% dont des cadres supérieurs (taux le plus fort de l'ensemble des sites enquêtés). Les ouvriers et les inactifs sont les catégories les moins bien représentées (respectivement 6,7% et 3,3%). Le public de l'île Sainte-Lucie est quant à lui

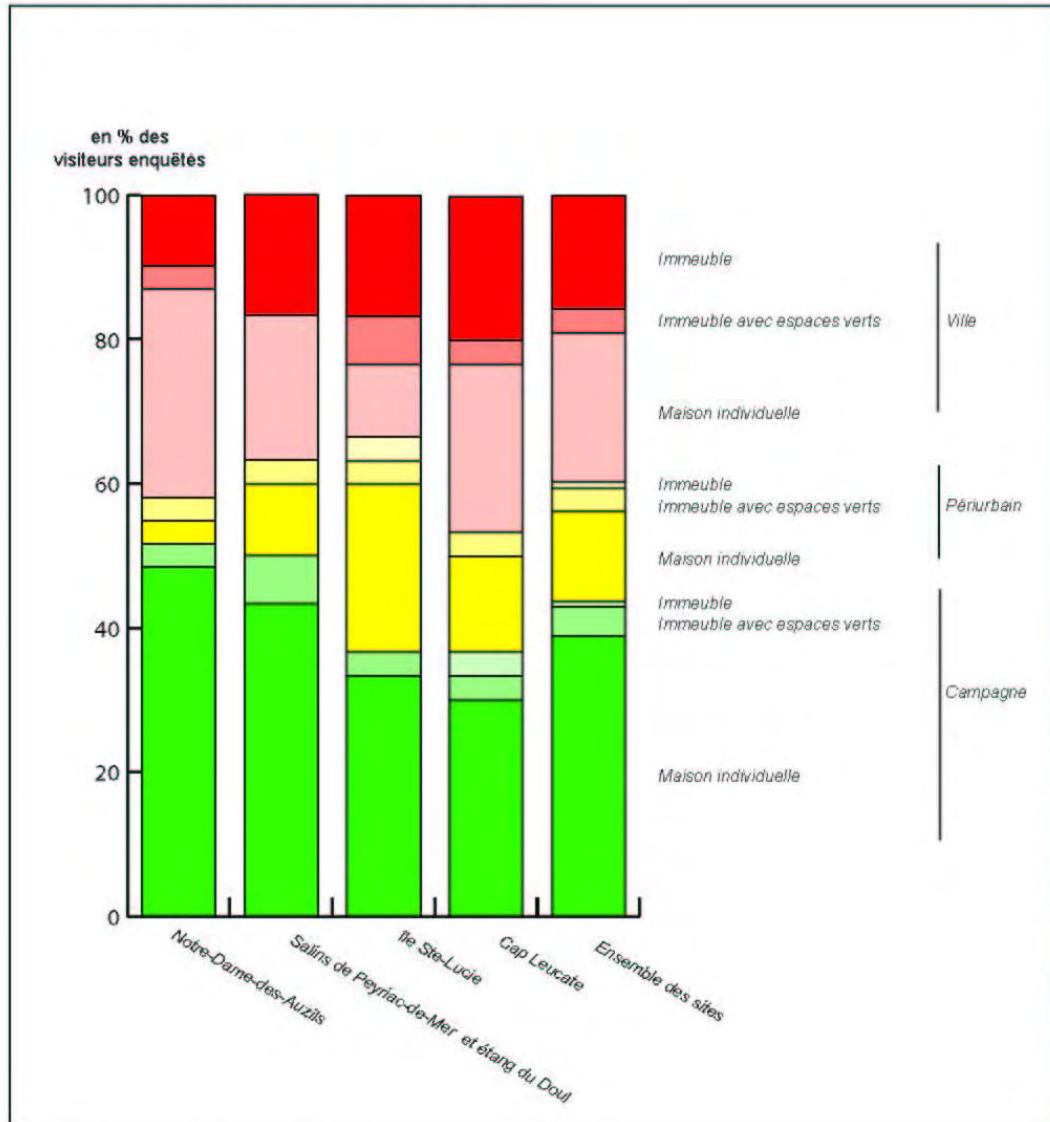
Planche 62 - Le profil sociologique des visiteurs



Conception et réalisation : V. Andreu-Boussard, Université de Marnes-la-Vallée, 2004.

Sources : enquêtes VAB, août 2002.

Planche 63 - Le milieu de vie des visiteurs



Sources : enquêtes VAB, août 2002.

dominé par des catégories sociales davantage moyennes (cadres moyens avant tout, et employés). A Notre-Dame-des-Auzils et au Cap Leucate, ce sont les catégories moyennes à modestes qui sont sur-représentées dans les flux de fréquentation : employés, cadres moyens, commerçants, artisans, chefs d'entreprises ou étudiants. L'enquête de C. Leduey montre cependant qu'au printemps la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures est plus importante dans le public des espaces naturels (26%), tout comme la part d'inactifs (20%). Ce phénomène est avant tout lié à l'accessibilité différentielle des catégories professionnelles actives au court-séjour.

Ces résultats permettent finalement de vérifier la prédominance de certains déterminants sociologiques comme le capital intellectuel ou culturel, mesurable par exemple à travers le nombre de diplômes des individus, à l'inverse du capital financier (selon le niveau des revenus) qui ne semble pas être un facteur suffisant pour expliquer ici l'accès aux sites²¹⁹. Ainsi, en moyenne sur l'ensemble des sites que nous avons enquêtés, 27,3% du public est composé d'enseignants (professeurs des écoles, enseignants du secondaire comme du supérieur) ou d'individus ayant un rapport proche à l'enseignement ou à l'encadrement d'enfants ou d'adolescents (étudiants, éducateurs, moniteurs...). C'est d'ailleurs aux salines Peyriac-de-Mer que ce taux est le plus fort avec un chiffre de 36,7%, alors qu'il fluctue entre 20% et 26,7% pour l'île Sainte-Lucie et le Cap Leucate.

Pour compléter cette approche classique, nous en avons profité pour interroger les visiteurs sur leur milieu de vie. Nous voulions ainsi vérifier trivialement l'existence de déterminants simples, comme l'origine urbaine ou rurale, pour tenter de comprendre le déclenchement de l'envie de nature. Plus précisément, nous cherchions à vérifier si la fréquentation des sites naturels était plutôt le fait de citadins. Les résultats que nous avons obtenu (Planche 63) ne permettent pas de confirmer cette hypothèse. Avec 44% de visiteurs vivant à la campagne, 39,7% habitant en ville et 16,5% vivant en zone périurbaine, aucun profil tranché ne se dégage véritablement. Cette conclusion se vérifie d'ailleurs si nous discutons les modalités de la question posée au public. D'une part, les individus interrogés ne comprenaient pas toujours ce qu'était l'espace périurbain, même si nous prenions le temps de leur expliquer, et d'autre part, ces habitants sont-ils à classer plutôt comme urbains ou comme ruraux ? Nous n'avons pas souhaité répondre à ce débat en préférant réserver une catégorie à part à ces visiteurs tout en pensant que la délimitation de cette catégorie faussait légèrement les résultats puisqu'elle dépendait de l'appréciation de chaque personne interrogée.

²¹⁹ Lors d'une enquête menée auprès des visiteurs de la réserve naturelle de Lilleau des Niges (île de Ré) dans le cadre de sa thèse de géographie, N. Baron-Yellès avait déjà remarqué cette discrimination du public (Yellès, 1997 ; Baron-Yellès, 2001b).

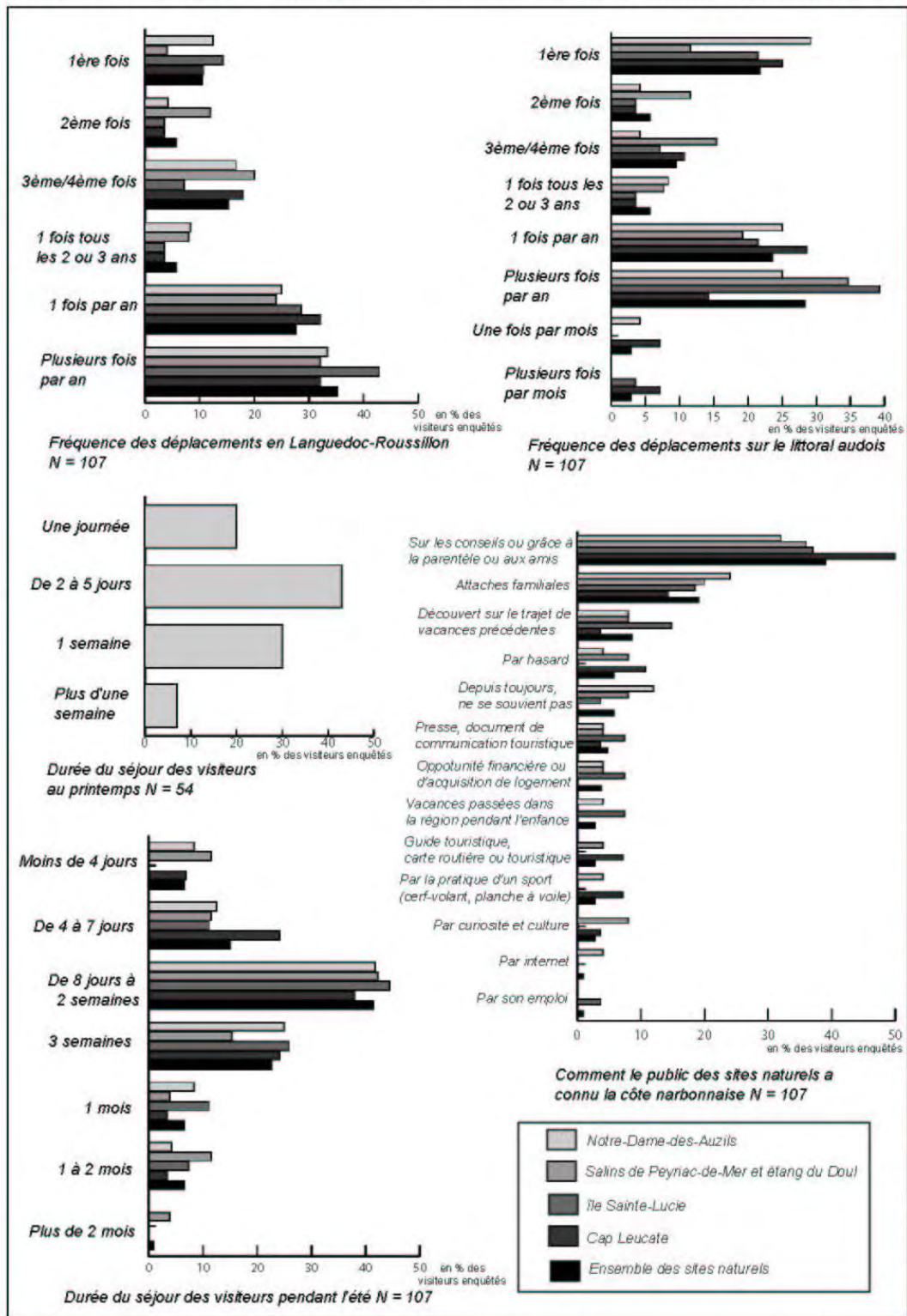
9-1-4- Un public de touristes habitués de la région

Le public rencontré sur les sites protégés est avant tout une clientèle habituée à séjourner en Languedoc-Roussillon. 68,5% des personnes interrogées avouent ainsi être venues plus de 4 fois en vacances dans la région, tandis que 10,5% seulement déclarent qu'il s'agit de leur premier déplacement de tourisme dans la région (Planche 64). En changeant d'échelle, la majorité des visiteurs rencontrés est composée à nouveau (à 63,2%) d'habitues du littoral audois. Au sein de ces clientèles fidèles de la région et du département, 52 à 53% des visiteurs nous affirment même qu'ils se déplacent en Languedoc-Roussillon ou sur le littoral audois plusieurs fois par an. Dans une grande partie des cas, ce sont des résidents secondaires ou des touristes originaires des régions proches (notamment Midi-Pyrénées). Par contre, la proportion du public déclarant découvrir pour la première fois le littoral audois, atteignant 21,7%, est plus forte que dans le cas de la région. Ce phénomène s'explique par la diffusion de clientèles touristiques depuis les départements de l'Hérault et des Pyrénées Orientales. Quand on affine la connaissance de ces visiteurs en les interrogeant sur les raisons pour lesquelles ils connaissent la côte narbonnaise²²⁰, force est de constater le poids des relations familiales ou amicales. 19% déclarent avoir des attaches familiales localement et 39% avouent connaître le littoral audois grâce à des possibilités de logements offertes par leur famille ou par leurs amis ou ont découvert le littoral grâce aux conseils de leurs proches (Planche 64). Pour les personnes appartenant à ces réseaux familiaux et amicaux, les efforts de communication des professionnels du tourisme semblent jouer un rôle très modéré. La presse, les guides ou les cartes touristiques, les documents de communication ont joué un rôle déclencheur pour 7,7% du public et 0,9% des enquêtés affirment avoir connu la côte grâce à Internet (ce sont d'ailleurs systématiquement des touristes étrangers). La pratique d'un sport est également évoquée dans 2,9% des cas illustrant le positionnement médiatique de certaines stations, comme Leucate pour la pratique de certains sports de glisse (planche à voile notamment) ou du cerf-volant.

La durée des séjours touristiques, renseignée par le public interrogé, est aussi riche d'enseignements sur le type de déplacement dans lequel s'inscrit la fréquentation des sites naturels et sur les profils des visiteurs. En été, la majorité des personnes rencontrées (64%) séjournent au moins 8 jours et jusqu'à 3 semaines dans la région (Planche 64). A l'inverse, seulement 6,6% des visiteurs fréquentent le littoral pour un court-séjour d'une durée inférieure à 4 jours et 14,1% pour un séjour long d'une durée comprise entre 1 et plus de deux mois. La visite du site protégé est donc intégrée, dans la plus grande partie des cas, à un séjour de vacances d'été assez long et beaucoup moins dans le cadre de court-séjours. Au printemps, cette situation est bien évidemment transformée puisque les espaces naturels sont fréquentés à 20% dans le cadre d'excursions à la journée (qui sont le fait de résidents locaux ou régionaux, ou bien de

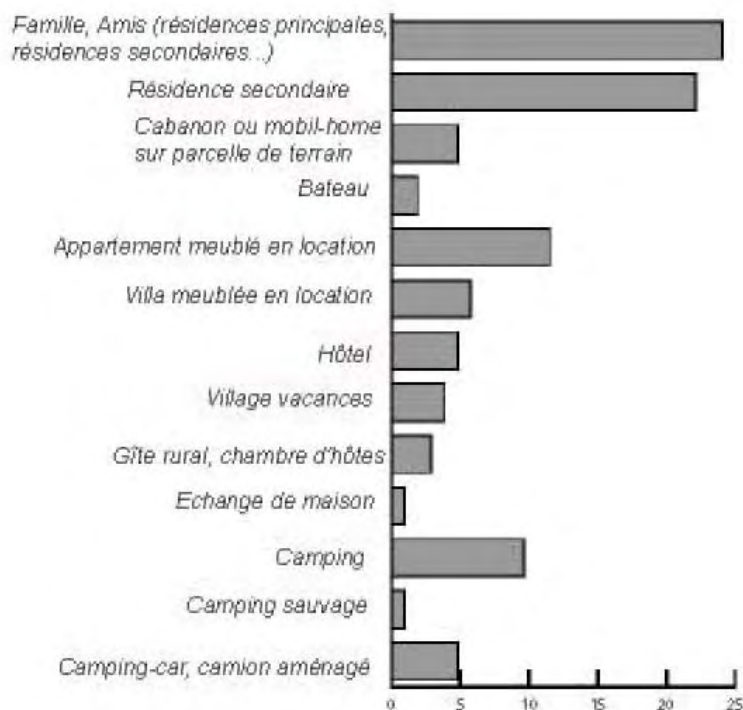
²²⁰ Lors de la réalisation des enquêtes, il nous est apparu plus judicieux d'interroger les visiteurs des sites naturels sur les raisons pour lesquelles ils connaissent la côte narbonnaise plutôt que sur les motivations de leur déplacement touristique afin d'obtenir des réponses plus précises sur leurs liens avec les lieux.

Planche 64 - Les séjours touristiques du public des sites naturels en Languedoc-Roussillon



Toulousains), à 43% dans le cadre de courts séjours n'excédant pas 5 journées mais seulement à 37% au sein de séjours d'une semaine ou plus. Ces résultats confirment une fois de plus la consommation des espaces protégés par les touristes *traditionnels* du littoral pendant l'été comme au printemps. L'hypothèse selon laquelle les sites naturels mis en tourisme pourraient être les supports de nouveaux comportements de clientèles différentes (écotouristiques par exemple) ne peut, à ce stade, être confirmée.

L'analyse des modes d'hébergement des visiteurs non résidents pendant leur séjour illustre à nouveau la consommation des moyens les plus classiques pour se loger (Doc 29). Ce sont d'abord les résidences principales ou secondaires de la famille ou d'amis qui sont mises à profit pour 24% des personnes interrogées. La résidence secondaire est également citée par 22% du public. Ensuite, la location de villas ou d'appartements meublés, ainsi que le camping,



Doc. 29 : Les modes d'hébergement choisis par les visiteurs (en % de visiteurs enquêtés)
(Source : enquêtes VAB, août 2002).

interviennent pour 27% tandis que l'hôtel, compte tenu de son offre plus réduite que les autres modes d'hébergement sur le littoral, n'est évoqué que dans 5% des cas. D'une manière plus anecdotique, certains visiteurs ont cité le village de vacances (3,9%), le gîte ou la chambre d'hôte (pour seulement 2,9% !) et encore le cabanon ou le mobil-home installés sur des terrains privés (4,8%) ou même le camping sauvage (presque 1%) alors qu'il est interdit. Précisons, pour finir, qu'à Notre-Dame-des-Auzils il est fréquent de rencontrer des plaisanciers qui, soit effectuent une étape à Port-Gruissan dans leur navigation par cabotage, soit utilisent leur bateau comme résidence secondaire pour visiter la région.

9-1-5- Les espaces de nature : une offre complémentaire des stations ?

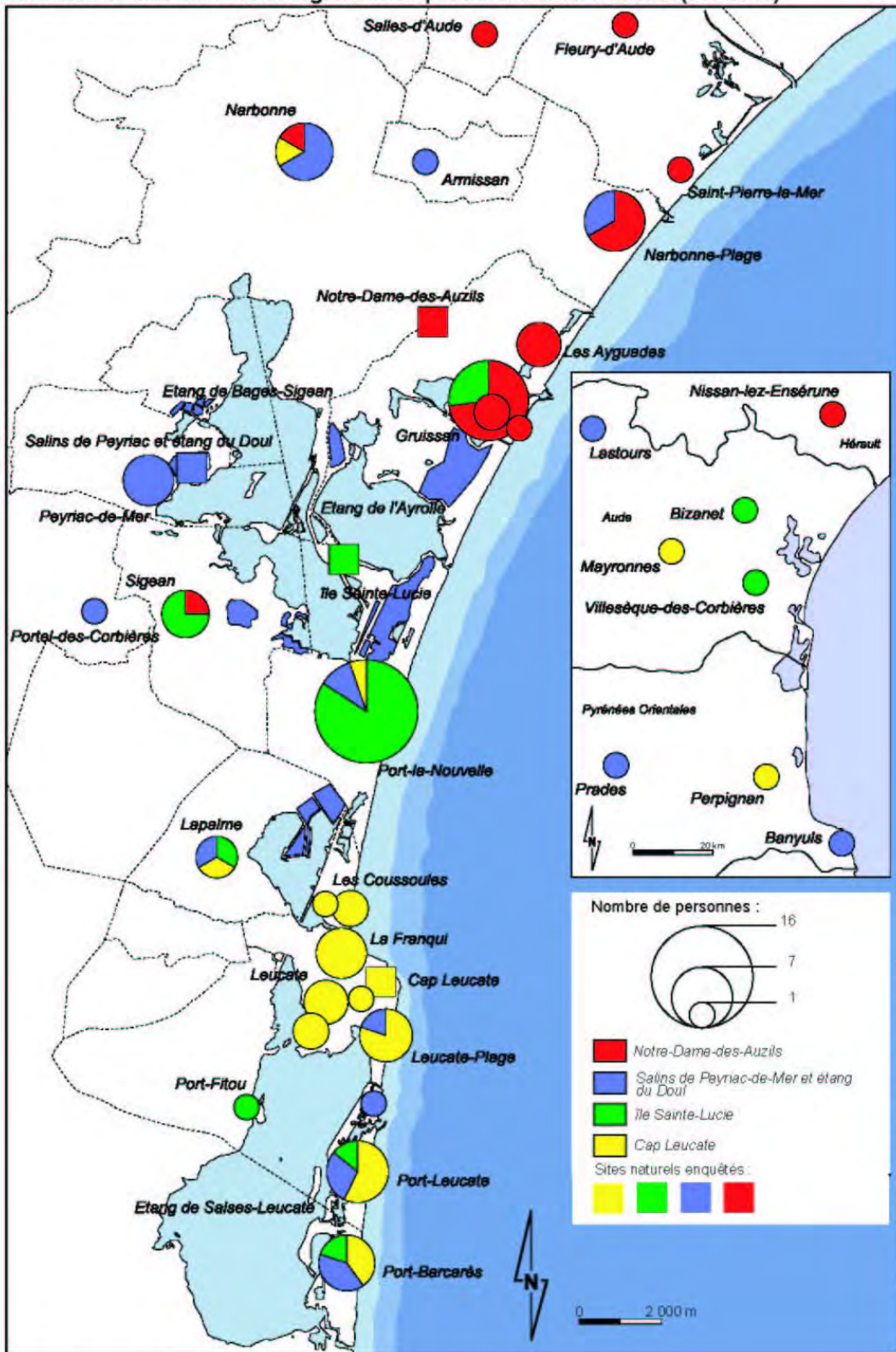
Les visiteurs que nous avons rencontrés au mois d'août 2002 étaient très majoritairement hébergés dans les stations balnéaires du littoral audois (Gruissan, Narbonne-Plage, Port-la-Nouvelle, Port-Leucate...) et même dans certaines stations des Pyrénées-Orientales comme Port-Barcarès (Planche 65). D'une manière générale, 70% d'entre eux avaient choisi un hébergement sur le littoral tandis que seulement 11% avaient opté pour un hébergement sur les rives des lagunes et 19% dans l'arrière-pays ou au moins en retrait du littoral. Ce fait s'explique d'abord par le manque d'hébergements proposés dans les petites communes rétro-littorales (notamment Bages, Peyriac-de-Mer, Lapalme, Fitou...) et par la très forte capacité des stations balnéaires dont même les plus petites bénéficient de possibilités d'accueil supérieures (Leucate-Plage, La Franqui...). Nous avons ainsi pu vérifier que la fréquentation des sites naturels était majoritairement le fait du public des stations, créditant par là même l'idée que la nature constitue depuis quelques années une offre complémentaire de ces dernières.

Le déterminant géographique de la proximité des sites depuis le lieu d'hébergement guide alors les logiques de fréquentation d'une manière assez criante. Il en va de Notre-Dame-des-Auzils dont les visiteurs sont recrutés en grande partie dans les stations balnéaires les plus proches (les différents quartiers de Gruissan des Ayguades ou de Port-Gruissan, Narbonne-Plage et Fleury-d'Aude) et dans les communes rarement distantes de plus d'une vingtaine de kilomètres (Narbonne, Salles-d'Aude, Nissan-lez-Enserune, Sigean...) ou de l'île Sainte-Lucie dont plus de la moitié du public provient de la station voisine de Port-la-Nouvelle ou de Sigean et de Lapalme. Cette logique se vérifie encore pour les salins de Peyriac-de-Mer et le Cap Leucate dont les visiteurs proviennent d'abord des lieux de vie les plus proches : respectivement Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières ou Narbonne et Leucate-Plage, Leucate-village, La Franqui ou Lapalme. Par contre, pour ces deux derniers sites ainsi que pour l'île Sainte-Lucie, le recrutement de la part restante du public peut s'opérer sur des distances bien plus grandes, d'abord auprès des stations balnéaires les plus importantes (Gruissan, Port-Leucate, Port-Barcarès, Narbonne-Plage), mais aussi dans des lieux d'hébergement parfois reculés dans l'arrière-pays (Lastours, Mayronnes, Bizanet, Villesèque-des-Corbières, Prades selon les réponses aux enquêtes) ou sur le littoral (Perpignan, Banyuls...). D'ailleurs, le repérage de ces sites naturels dans des guides spécialisés (Guides locaux de promenades ou de randonnées pédestres²²¹, Guide Escapades²²²) n'est pas étranger à ce phénomène.

²²¹ Nombre de personnes évoquaient le guide des « Sentiers d'Emilie » ou bien le « Guide des balades nature sur le littoral du Languedoc-Roussillon » (Dakota éditions, 2002).

²²² Nous évoquons l'association Escapades dans le chapitre 5. Il s'agit de la mise en réseau d'un certain nombre de sites touristiques audois qui assurent aussi une communication commune via l'édition d'un guide Escapades depuis l'année 2000.

Planche 65 - Les lieux d'hébergement du public des sites naturels (été 2002)



Source : Enquêtes VAB, août 2002.

Conception et réalisation : V. Andreu-Bousquet, Université de Marie-la-Valée, 2004.

9-2- La relation ambiguë des visiteurs à la nature littorale audoise

Une fois les caractéristiques du public définies et approchées au plus près de leur réalité, une question paradoxale émerge. Si nous avons pu montrer que les espaces naturels suscitaient un certain engouement de la part des touristes fréquentant notamment les stations balnéaires audoises, nous devons élucider leurs motivations et finalement la relation qu'ils entretiennent avec les espaces de nature qu'ils visitent. Le paradoxe réside dans une question triviale : le public des sites naturels est-il finalement intéressé par la nature ?

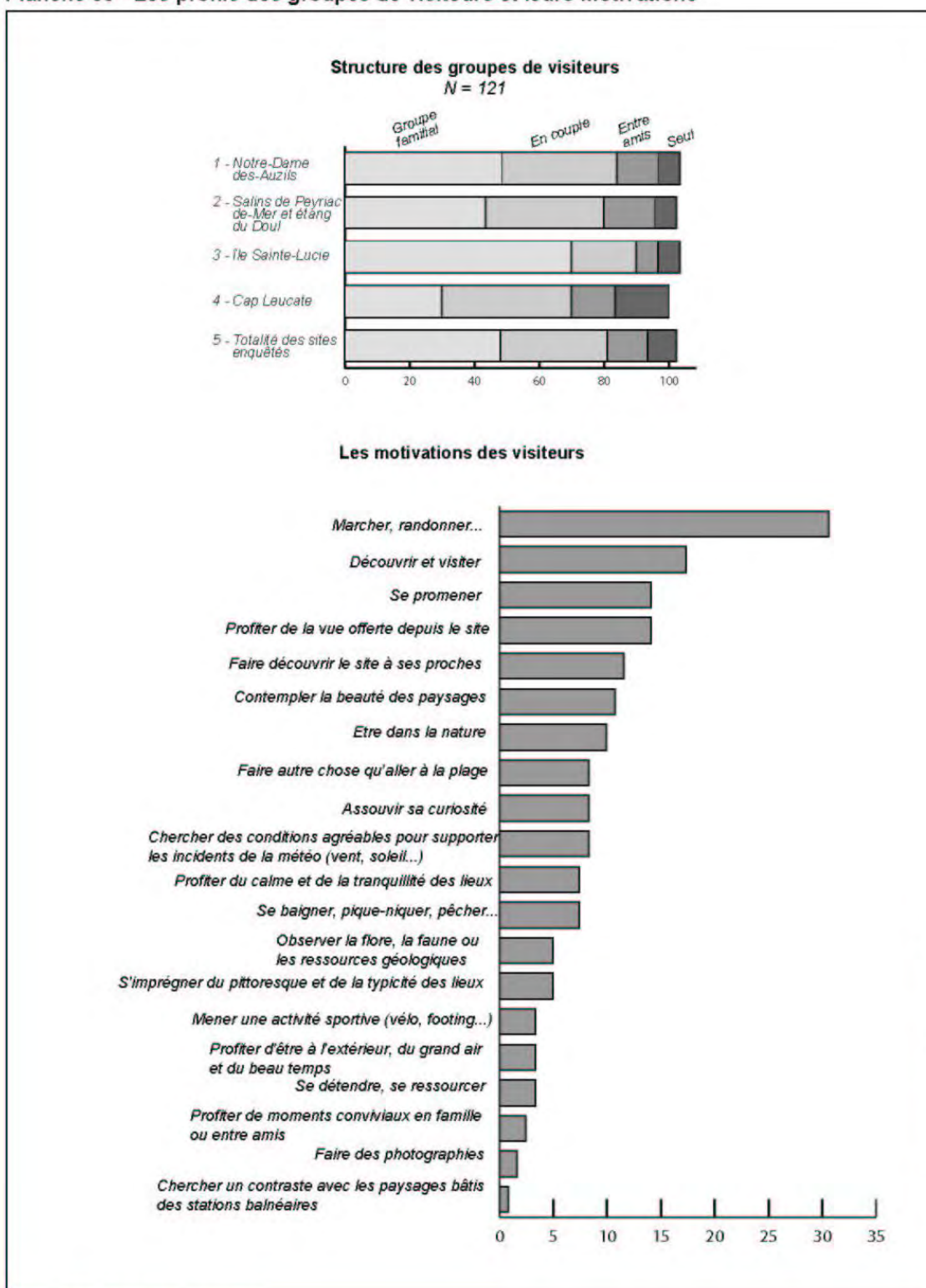
9-2-1- Des espaces pour la promenade familiale ou pour la découverte de la nature ?

L'analyse de la structure des groupes de visiteurs (Planche 66) révèle la prédominance du modèle de la famille dans le public rencontré. Pendant l'été 2002, 48% des individus interrogés étaient en effet accompagnés de leur famille et formaient des groupes plus ou moins complexes : familles mononucléaires simples (parents et enfants) ou familles élargies le temps des vacances (grands-parents accompagnant leurs enfants et petits-enfants ou bien frères et sœurs accompagnés de leurs enfants). Les couples sont également très présents, puisqu'ils représentent 33% du panel, à l'inverse des groupes d'amis qui n'en constituent que 12%. Force est de constater que les espaces naturels sont des lieux où les visiteurs ne vont guère seuls. Les 9% de visiteurs solitaires fréquentent d'ailleurs les sites naturels à d'autres moments que les groupes de familles ou d'amis.

La connaissance de l'âge des visiteurs vient enrichir les remarques précédentes (Planche 62). En moyenne sur l'ensemble des sites protégés, 34% des flux concernent des personnes âgées de 35 à 49 ans ; ils accompagnent les groupes familiaux que nous venons d'évoquer. Les catégories des 25-34 ans et des 50-64 ans sont également bien représentées avec près de 24% du public pour chacune d'entre elles. Les visiteurs ayant plus de 65 ans sont à l'inverse peu présents, pour des raisons assez évidentes liées à la chaleur des journées d'été, à la difficulté de certains parcours. D'ailleurs, c'est dans les espaces les plus ombragés (Notre-Dame-des-Auzils, île Sainte-Lucie) qu'ils sont le plus représentés. C'est également parmi ces trois dernières catégories d'âges que l'on rencontre le plus de couples et de groupes d'amis : couples d'étudiants ou de jeunes actifs, couples de retraités ou de cinquantenaires, groupes d'amis en randonnée.

Une fois les caractères de la fréquentation mis en évidence (notamment son caractère familial), il convient de s'interroger sur les raisons qui poussent de si nombreux visiteurs dans les espaces de nature. Pour la grande majorité de ces derniers (plus de 30%), c'est pour marcher ou randonner mais également, dans un souci plus contemplatif que sportif, pour se promener (pour 14%). Ainsi, le cadre offert par le site naturel est essentiel, puisqu'il fournit d'abord le support d'une pratique plébiscitée par toutes les catégories de visiteurs évoquées jusqu'ici. Les qualités estimées *a priori* du site naturel motivent aussi directement sa fréquentation : la beauté

Planche 66 - Les profils des groupes de visiteurs et leurs motivations



Source : Enquêtes VAB, août 2002.

de ses paysages (pour 10,7%), son caractère pittoresque (pour 5%), si bien que certains touristes se déplacent uniquement dans le but de faire des photographies et de ramener ainsi des souvenirs valorisants de leurs vacances (1,65%). Les espaces protégés sont donc vécus comme des lieux privilégiés où s'opère un contact intime avec la nature (pour 9,9%) et où passer agréablement les après-midis d'été, trop chauds ou trop ventés (8,2%). Ce moment est particulièrement recherché par les visiteurs qui déclarent s'y ressourcer, profiter du grand air ou tout simplement du calme (14,1% pour ces trois réponses). La volonté de visiter et de découvrir intervient évidemment pour 17,3% du public interrogé illustrant la curiosité relativement forte pour l'environnement qui l'entoure lors de sa promenade (8,2% des visiteurs évoquent d'ailleurs l'assouvissement de leur curiosité sur les lieux comme motif de déplacement). C'est donc la recherche d'un cadre naturel agréable, esthétique, favorable au ressourcement et objet de curiosité qui reste largement prédominante.

L'observation de la nature (faune, flore, minéraux, roches...) est une motivation minoritaire puisqu'elle ne concerne que 5% du public interrogé. Nous remarquons d'ailleurs à la suite des géographes N. Baron-Yellès (Yellès, 1997 ; Baron-Yellès, 2001b) ou C. Chadenas (Chadenas, 2003) que parmi un ensemble d'espèces ou d'objets naturels assez vaste, ce sont les oiseaux qui sont clairement les plus recherchés²²³. L'observation des plantes n'intervient que dans un second temps et, d'après nos entretiens, montre la recherche des espèces méditerranéennes les plus typiques : thym, romarin, pins, lavande, cistes... L'observation botanique par un public de néophytes fonctionne donc sur un mode inverse à celle des oiseaux dont les plus fervents adeptes cherchent justement à observer des espèces qu'ils n'ont encore jamais vues (les visiteurs rencontrés au printemps par C. Leduey ne montrent d'ailleurs pas davantage une plus grande connaissance des milieux naturels). Les espaces naturels dont nous parlons sont aussi utilisés comme promontoires pour la qualité de la vue qu'ils offrent sur les environs (pour 14%). Ainsi, depuis la chapelle de Notre-Dame-des-Auzils, le panorama s'étend sur une grande partie du littoral audois, tout comme depuis le Cap Leucate qui ouvre, de plus, la vue en direction du sud. Depuis le sommet du Mour, entre les salins de Peyriac-de-Mer et l'étang du Doul, le regard embrasse le complexe lagunaire de Bages-Sigean. L'île Sainte-Lucie, située juste de l'autre côté de la lagune, propose la vue opposée et offre également des perspectives dégagées sur l'étang de l'Ayrolle. Finalement, ces sites naturels constituent des objets à partager pour un peu plus d'une personne sur 10 qui affirme être venue pour faire découvrir les lieux à ses proches.

²²³ La relation des visiteurs des espaces naturels, essentiellement les zones humides, aux oiseaux est si forte depuis plus d'une trentaine d'années en France que de nombreux auteurs se sont attelés à son analyse et à ses conséquences sur la gestion de la nature. L'étude des publics de *birdwatchers* a été largement étudiée par N. Baron-Yellès dans sa thèse de géographie intitulée *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français* (Yellès, 1997) ainsi que par C. Chadenas dans sa thèse, soutenue en 2003, sur *L'Homme et l'oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale* qui explore davantage les formes de l'aménagement des zones humides littorales tournées vers l'accueil de l'avifaune. De nombreux autres travaux ont été consacrés au modelage de la nature voire à sa récréation à des fins esthétiques et de loisirs : cf. l'ouvrage de N. Baron-Yellès sur le marais d'Orx (Baron-Yellès, 2000) et le pamphlet de C. et R. Larrère (Larrère et Larrère, 1997).

A ce titre, c'est avant tout grâce aux conseils des amis, des connaissances ou de la famille que 40% des visiteurs ont connu le site naturel où nous les avons rencontrés.

Comment avez-vous connu l'existence de ce site naturel ?	Taux de réponse (%)
Par des amis ou des connaissances	24
Par hasard, en passant à côté	19,8
Par un Office ou un professionnel du tourisme	17,4
Par la famille	16,5
Par un guide touristique (Guide Vert, Guide de randonnée...)	6,5
Par la lecture de cartes	5,8
Par un document de communication touristique	5,8
Depuis l'enfance	5,8
Par des panneaux d'information	4,1
Car habitent ou séjournent à côté du site	4,1
Car ont visité des lieux proches	2,5
Par la presse locale (L'Indépendant...)	1,6
Par Internet	0,8

Doc. 30 : Comment les visiteurs ont-ils connu l'existence des sites naturels ?
(Sources : enquêtes VAB, 2002)

Près de 23% du public, soit une personne sur 5, souligne également le rôle des professionnels du tourisme (soit directement via les Offices de tourisme ou les Syndicats d'initiative, soit indirectement via les documents de communication touristique) dans l'information donnée.

Si nous considérons une définition relativement stricte du tourisme de nature comme une pratique naturaliste de découverte de la flore et de la faune, nous pourrions conclure que seulement 5% des visiteurs peuvent être réellement caractérisés comme des touristes de nature pendant l'été. Au printemps, leur nombre ne semble pas d'ailleurs franchement plus élevé. N. Baron-Yellès distingue ainsi clairement *tourisme de nature* et *tourisme dans la nature* (Yellès, 1997) en prenant comme références l'ensemble des activités proposées dans les sites naturels protégés du littoral atlantique, souvent encadrées par des guides naturalistes, dont l'objet est avant tout focalisé sur l'observation et la compréhension des milieux naturels sous divers aspects : géologique, botanique, zoologique, ornithologique, paysager... Dans les espaces naturels du littoral audois, qui ne sont pas des réserves naturelles, à l'inverse de nombreux sites protégés de la façade atlantique française, l'acception doit être plus large. D'abord, les sites que nous évoquons ne disposent pas d'un personnel réservé à l'organisation de visites guidées à contenu naturaliste. Ensuite, une grande partie des visiteurs affirment cependant, même si leur motif de déplacement n'est pas strictement l'observation naturaliste, être motivés par la découverte de la nature et rechercher le contact avec les éléments naturels. L'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT) a d'ailleurs élargi la définition du tourisme de nature à

l'approche active et physique des espaces naturels (randonnées, balades à pied ou à vélo effectuées pour être au contact de la nature), à la découverte de sites naturels et même à la pratique sportive de la pêche et de la chasse ou à la visite des parcs animaliers ou botaniques (Leguevaques et Houliat, 2001). Cette définition se rapproche ainsi davantage de la notion anglophone du *nature-based tourism*. Cette conception large permet également de ne pas dissocier les objectifs contemplatifs et cognitifs associés au tourisme de nature des objectifs sportifs et ludiques des activités physiques de pleine nature, par exemple, et de rendre compte de réalités plus nuancées. La promenade familiale dans un site naturel est l'occasion de marcher entre soi et de se ressourcer, de mettre son corps à l'épreuve de la nature, mais aussi, dans un même temps, de découvrir des milieux naturels, même si les visiteurs rencontrés n'achèvent pas toujours leur parcours avec des connaissances plus poussées des écosystèmes qu'ils ont traversés.

9-2-2- Les représentations des sites naturels au miroir des cartes mentales

Il est d'abord assez frappant de constater qu'une grande partie du public ignore qu'il vient visiter un espace protégé.

Le fait de savoir que ce site est un espace protégé a-t-il motivé votre visite ?	Ne savait pas	Non	Oui
<i>Salins de Peyriac-de-Mer</i>	70%	13,3%	16,7%
<i>Île Sainte-Lucie</i>	26,7%	40%	33,3%

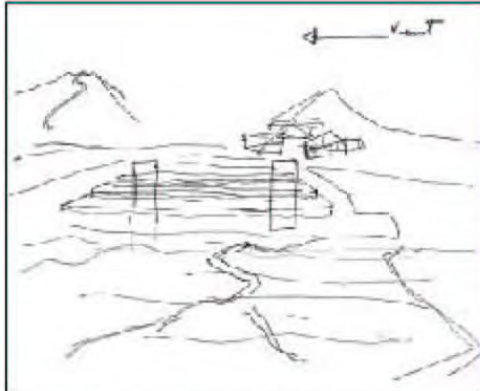
Doc. 31 : Les visiteurs connaissent-ils le statut juridique des sites naturels ?
(Sources : enquêtes VAB, 2002)

Si un visiteur sur quatre l'ignore au sujet de l'île Sainte-Lucie, c'est le cas de 70% d'entre eux dans les salins de Peyriac-de-Mer et sur les rives de l'étang du Doul. Ces résultats traduisent la relative ignorance des touristes rencontrés sur la préservation des milieux naturels qu'ils traversent et apprécient. Ensuite, près de la moitié de ceux qui ont connaissance de ce statut des sites (13,3% à Peyriac et 40% à Sainte-Lucie), affirment qu'il ne s'agit pas là d'un argument motivant leur visite ! Le désengagement des visiteurs au sujet de la protection des espaces naturels est ainsi très forte, soit qu'ils ne s'interrogent pas à son sujet, soit que cette notion leur soit indifférente. Il ne faut pas voir ici de l'hostilité vis à vis de la préservation de la nature, mais juste l'absence d'une sensibilisation qui ne concerne finalement en été qu'un visiteur sur trois sur l'île Sainte-Lucie ou un visiteur sur 6 dans les salins de Peyriac-de-Mer.

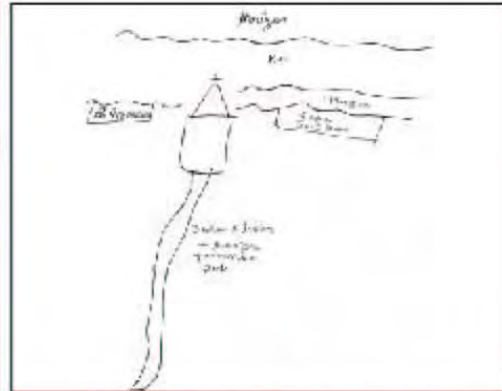
Le succès des sites naturels auprès des touristes s'explique par la volonté d'assouvir un « désir de nature » qui diffère cependant fortement d'un individu à l'autre. La multiplicité des pratiques des espaces naturels²²⁴ illustre particulièrement la variabilité du rapport à la nature de chaque visiteur et l'existence de représentations très diverses des lieux.

²²⁴ Cf. *Supra* : § 9-2-1.

Planche 67 - Les représentations des espaces naturels par les visiteurs : paysages, sentiers balisés, lieux d'observation



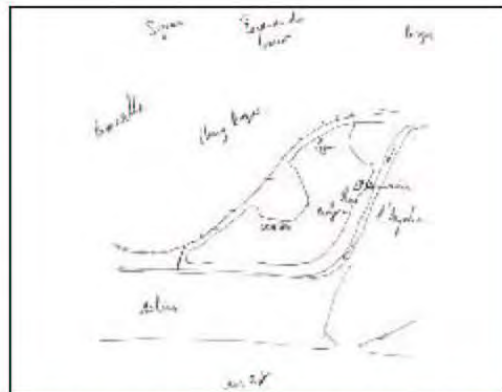
Jacques, 50 ans, sculpteur à Blois, revient pour la première fois depuis des années à Peyriac-de-Mer pour faire visiter les salins à sa famille. En esquissant une carte du site et de son parcours, sa plume lui échappe et c'est un paysage régi par le vent qu'il finit par dessiner.



Magali, 26 ans, esthéticienne dans l'Ain, visite pour la première fois le chemin de Notre-Dame-des-Auzils. La spatialisation de son parcours est très vague. Si elle oublie de représenter les espaces traversés c'est pour mieux faire figurer le paysage marin qu'elle découvre depuis la chapelle.



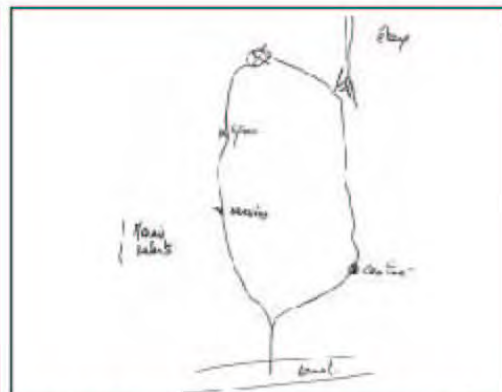
Jean-Marc, 38 ans, professeur de Mathématiques à Coulommiers, est venu visiter les salins de Peyriac-de-mer et surtout observer les oiseaux à la tombée de la nuit. Sa carte se focalise sur les bassins et la végétation des rives et ignore en partie l'espace environnant.



Robert, 67 ans, retraité est né à Peyriac-de-mer, mais habite depuis une dizaine d'années à Pia (66). Il connaît l'île Sainte-Lucie depuis son enfance et aime venir y randonner avec son épouse. Il dessine les contours de l'île avec précision et représente un grand nombre des points remarquables du site.



Anne, 15 ans, collégienne à Angers, se rend pour la première fois à Notre-Dame-des-Auzils. L'espace de son parcours se limite au sentier, sur-représenté.



Régine, 55 ans, employée de mairie à Albi, se promène régulièrement en famille sur l'île Sainte-Lucie pendant ses vacances qu'elle passe depuis 10 ans dans l'Aude. Elle connaît les lieux remarquables du parcours balisé mais ne dessine pas les rives de l'île dont elle ignore le tracé.

Source : Enquêtes VAB, août 2002.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Mame-la-Vallée, 2004.

Pour tenter de comprendre la complexité des rapports aux lieux, et de là, mieux cerner le comportement et la demande du public, il nous a semblé intéressant de collecter des matériaux divers relevant à la fois du discours parlé et du discours figuré (qui peut se révéler plus spontané) et d'essayer de les articuler. Nous les avons ainsi interrogés sur leur connaissances et leurs perceptions des lieux à travers des questions portant sur l'expérience de leurs parcours telles que : « le fait que ce site soit un espace protégé a-t-il motivé votre choix de visite ? », « par quels adjectifs pouvez-vous décrire ce site ? », « durant votre excursion, à quoi avez-vous fait attention ? » ou encore « quelle discussion avez-vous eu le temps de votre parcours ? ». Nous achevons nos entretiens en leur demandant : « Pouvez-vous dessiner l'espace naturel que vous venez de visiter en y indiquant tous les objets que vous avez remarqués et qui vous semblent importants ? ». Nous avons donc pu recueillir 121 dessins qui correspondent à autant d'évocations spatiales figurées appelées généralement cartes mentales²²⁵. Ce type de source, malgré une valeur scientifique qu'il convient de relativiser et les écueils d'une éventuelle sur-interprétation, nous est très utile, car il met à jour des images individuelles parfois très inattendues des lieux de nature du littoral audois. A partir de la signification globale et métaphorique des dessins, il est possible de reconstruire, dans la mesure du possible, les représentations spatiales des visiteurs qui révèlent le degré de maîtrise et de connaissance des sites ainsi que les pratiques de l'espace.

La lecture globale de l'ensemble des cartes mentales récoltées, à la lumière des champs lexicaux employés pour décrire les lieux, montre la coexistence de trois types de représentations des espaces naturels (Planche 67).

Le premier type de carte mentale illustre la focalisation des visiteurs sur le paysage qu'ils découvrent au détriment de la compréhension plus fine des objets naturels à travers lesquels ils cheminent. Les dessins exécutés ressemblent alors, dans la plupart des cas, davantage à des croquis de paysages qu'à des cartes aux contours précis. La figuration emprunte des objets du paysage que les auteurs se plaisent à représenter en trois dimensions. La carte de Jacques est la plus édifiante. Malgré notre demande précise, il esquisse rapidement le paysage des salins de Peyriac parcourus des passerelles de bois et encadrés par le village et les reliefs proches. Ces visiteurs portent un regard esthétisant sur les milieux naturels et concentrent leur attention sur ce qu'ils estiment le plus beau. A Notre-Dame-des-Auzils, Magali figure seulement, en dehors d'un sentier aux contours très peu précis, la chapelle et surtout la vue dégagée sur l'horizon marin où elle note consciencieusement l'emplacement des villages qu'elle aperçoit. En figurant ce dernier, elle commet d'ailleurs une inversion ; l'espace marin est en réalité situé de l'autre côté de la

²²⁵ L'usage de la carte mentale comme matériau de recherche par les géographes français date des années 70. Cette démarche est largement inspirée d'une approche psychologique des représentations de l'espace pratiquée par les chercheurs des pays anglo-saxons (voir notamment K. Lynch, 1971). Dans la lignée d'A. Bailly, la géographe F. Péron s'est inspirée de cette méthode pour analyser les représentations des espaces de vie de jeunes insulaires originaires des îles du Ponant en faisant l'hypothèse que toute représentation mentale d'un lieu ou d'un espace passe par le filtre de la culture. La carte mentale, dont le codage de l'information intègre alors les pratiques, est ainsi une forme involontaire d'extériorisation d'une image culturelle (Péron, 1993, pp. 172-213 ; Péron, 1992).

chapelle. Le site naturel en lui-même, le support qu'il constitue, le cadre qu'il offre, est oblitéré et la carte lacunaire intègre d'une manière disproportionnée les éléments du paysage environnant. Nous avons remarqué que, dans beaucoup de cas, ce sont ces visiteurs qui utilisent avec la proportion la plus forte le champ lexical de la beauté ou de l'unicité pour décrire les espaces naturels. Beau, magnifique, splendide, rare, unique, exceptionnel reviennent régulièrement dans les discours des personnes interrogées. Certains d'entre eux décrivent même avec précision la composition du paysage, en fonction de la verticalité ou de l'horizontalité, en fonction des couleurs qui tantôt se mélangent, tantôt créent des contrastes subtils, en fonction de la texture ou le goût des éléments naturels (le mou, le dur, le salé, le doux...) ou en fonction de la richesse et de l'harmonie des plans de vision. Les milieux naturels sont consommés comme des paysages qui seraient des tableaux éphémères et périssables.

Un second type de carte mentale traduit un rapport plus intime avec les sites eux-mêmes. Les cartes de Jean-Marc et de Robert montrent des formes spatiales aux contours nets et aux détails riches qui traduisent un sens de l'observation plus développé ou une connaissance des lieux plus aboutie. Le choix de l'échelle des deux figures les distingue cependant profondément. Pour Jean-Marc, le recours à l'échelle micro-locale, le centrage de la carte sur les bassins du salin de Peyriac enserrés par le sentier balisé, montrent à la fois la maîtrise d'un espace que ce visiteur découvre pourtant pour la première fois, mais aussi sa focalisation sur les milieux qui peuvent abriter les oiseaux qu'il est venu observer. A l'inverse, Robert replace l'île Sainte-Lucie, parmi les espaces environnant, étangs, salins et villages, et montre ainsi qu'il maîtrise particulièrement la géographie des lieux. La profusion des toponymes, la figuration des curiosités à voir et l'absence de sentier illustrent également son habitude du site naturel, son rapport intime avec celui-ci. Les adjectifs qu'utilisent ces visiteurs pour décrire les espaces renvoient à leur naturalité ou à leur virginité (« naturel », « sauvage », « préservé », « inviolé »...) mais encore à leur historicité (« traditionnel », « historique », « pittoresque », « transformé »...). Les représentations des sites naturels qui dominent alors sont celles relatives à une nature sauvage, ou bien à des espaces préservés, témoins de la longue histoire des rapports hommes-sociétés.

Un dernier type de carte mentale montre la limitation de l'espace représenté aux sentiers parcourus. Deux cas coexistent alors. Soit l'auteur (à l'image d'Anne) sur-représente le sentier dont il figure une grande partie des détails (son orientation, ses bifurcations...), ainsi que les objets situés à son immédiate proximité (dans le cas de Notre-Dame-des-Auzils, Anne a représenté les nombreux cénotaphes qui jalonnent le chemin). Soit (dans le cas de Régine) le sentier est l'unique trait structurant l'espace visité dont quelques toponymes ou les points de vue scandent les étapes. Les deux visiteuses ne maîtrisent pas l'organisation de l'espace qu'elles visitent et leur espace perçu se borne alors aux strictes limites du sentier balisé. De manière assez prévisible, c'est chez ces individus que nous avons retrouvé le plus fort taux du recours au champ lexical de la propreté ou de son contraire (« propre », « vierge », « sale », « puant »...) et un grand nombre de commentaires sur les équipements (« bien balisé », « bien aménagé »,

« panneaux intéressants »...). Leurs représentations ne sont pas celles d'une nature dont ils feraient partie intégrante, mais d'une nature à la fois attirante et intimidante, qu'il leur semble difficile de maîtriser et de comprendre.

9-2-3- Des profils variés de visiteurs : une typologie du rapport aux lieux de nature

De l'ensemble des enquêtes et de nos rencontres avec les visiteurs des quatre espaces naturels, se détachent cinq types de profils. Des critères comme la fréquence de visite du site (Planche), le profil sociologique, les usages des lieux ou le contenu du rapport à la nature permettent entre autres de réaliser cette typologie. D'ailleurs, dans la mesure où chaque espace naturel reçoit des flux hétérogènes de visiteurs, aucune typologie des lieux ne semble constructible sur la seule base de l'analyse de la fréquentation. Nous nous sommes ainsi focalisés sur la relation des individus aux lieux²²⁶.

La première catégorie de visiteurs est avant tout composée de touristes qui fréquentent les espaces naturels pour la première fois. Leur visite, généralement en famille, s'inscrit dans une volonté de découverte de la région où la nature leur permet de se dépayser, de se ressourcer... Informés par les Offices de tourisme ou grâce à leurs guides de voyage, ils arrivent en milieu de matinée ou surtout dans l'après-midi, quand le temps ne permet pas de profiter de la plage, ou tout simplement quand ils désirent alterner leurs activités. Ils garent leurs véhicules sur les parkings réservés à cet effet et cherchent, avant d'entamer leur promenade, les panneaux informatifs qui leur expliquent le statut juridique du site, les interdictions et, surtout, les différents parcours à disposition.

Martin, courtier en vins, Savignac (17), interrogé le 7 août 2002 à 16h sur l'île Sainte-Lucie :

« C'est la première fois que nous venons sur l'île Sainte-Lucie. Nous ne connaissons pas très bien la région, nous sommes venus une fois en vacances à Port-Barcarès il y a quelques années et puis, cette année, nous avons loué au VVF de Sigean. La semaine dernière nous sommes allés faire une visite guidée des salins de Peyriac et cela nous a beaucoup plu. Les enfants étaient ravis d'ailleurs. C'est en se renseignant au VVF sur les autres promenades à faire près de Sigean qu'on nous a parlé de cette île. Le contraste avec les étangs environnants est vraiment saisissant, c'est vraiment un endroit très dépayçant : les cigales, les pins, le romarin... Et puis il n'y a pas grand monde et le parcours est facile pour les enfants. Par contre, nous avons été un peu déçus... Même si c'est très propre et bien entretenu, les paysages sont un peu monotones et la vue est souvent bouchée. C'est une île et pourtant elle manque d'ouverture. Et puis, il n'y a pas assez d'informations pour comprendre les milieux naturels, l'usage des constructions ou bien le canal... Les enfants voulaient beaucoup d'explications et nous n'avons pas toujours su leur répondre, à part peut-être la fabrication du sel... Je pense aussi que l'on aimerait pouvoir en voir plus ! Ce qui serait vraiment agréable, ce serait davantage d'aires de pique-nique qui constitueraient des étapes dans la visite. »

²²⁶ A ce sujet, voir Stock M., 1999.

Comme d'autres auteurs l'ont déjà remarqué (Yellès, 1997 ; Breton, 2000 ; Chadenas, 2003), ce public de classes moyennes, curieux de la nature sans pour autant être bien informé à son sujet, a besoin d'être rassuré par des sentiers balisés, par des panneaux d'orientation ou d'explication sur les écosystèmes. C'est un public particulièrement demandeur d'aménagements, tels que des infrastructures d'accueil (écomusées, parkings...), des commodités (aires de pique-nique, toilettes...), des équipements d'interprétation de la nature et des paysages : ils sont d'ailleurs très intéressés par les usages traditionnels des milieux naturels (saliculture, viticulture, pêche...) et sont très friands des animations organisées dans les milieux naturels (visites guidées, séances d'observation de la nature...).

En marge de ces populations familiales qui passent rarement plus d'une à deux heures sur les sites, d'autres groupes de visiteurs profitent plus longuement des espaces naturels. Souvent plus âgés, entre amis ou en couple, plus rarement seuls, ils aiment marcher et connaissent assez bien les milieux naturels dont ils apprécient l'observation. Leur culture sur la nature est généraliste, ils connaissent quelques plantes et quelques noms d'oiseaux, souvent les plus communs. Quand ils évoquent des espèces plus rares, ils ne les ont jamais vues ou avouent ne pas être capables de les reconnaître.

Marie-Christine, 56 ans, médecin, Nancy, interrogée le 12 août 2002 à 17h sur les rives des salins de Peyriac-de-Mer :

« Nous sommes très rarement venus à Peyriac avec mon mari alors que nous avons une résidence secondaire à Leucate, au village Aphrodite plus précisément, depuis vingt ans. Nous sommes naturistes. Nous venons à Leucate plusieurs fois par an et nous en profitons pour nous baigner et pour nous promener dans la région. Ce sont certainement les promenades à vélo ou les randonnées que nous apprécions le plus. C'est en se rendant au restaurant à Bages que nous avons découvert pour la première fois cette ancienne saline. Le site est magnifique, le parcours sur l'eau est très agréable. Il permet de voir les couleurs du ciel et celles de l'eau se mélanger : c'est très esthétique. C'est un peu comme l'étang de Leucate mais en plus petit. Aujourd'hui j'en ai profité pour prendre des photos. Une fois rentrée chez moi, à Leucate ou à Nancy, je pourrais peindre les paysages. Sur site j'ai rarement le temps alors qu'après la promenade, je peux peaufiner mon travail. Par contre, je ne comprends pas comment on a pu laisser poser des petits panneaux un peu partout, ce mobilier n'est pas du tout adapté au milieu. D'abord, on manque d'informations sur les milieux naturels et, en plus, ceux qui sont posés sont particulièrement inesthétiques. Enfin, nous en ferons quand même la publicité auprès de notre famille, histoire de leur faire découvrir cet endroit unique. »

De milieux sociaux plus aisés (enseignants, professions libérales...), ce sont des esthètes qui aiment contempler les paysages et ramener des souvenirs de leurs visites : photos, peintures, plantes, minéraux... S'il semblent bien connaître les lieux, c'est qu'ils en sont originaires (qu'ils y vivent encore ou qu'ils reviennent régulièrement) ou qu'ils y possèdent une résidence secondaire depuis quelques années.

L'été comme au printemps, ces deux groupes de visiteurs croisent quelques fois, au crépuscule ou parfois le matin, de plus fins connaisseurs de la nature. Solitaires ou plus rarement en petits groupes d'amis, ces habitués de l'observation ornithologique sont reconnaissables de

loin au matériel qu'ils transportent avec eux. Equipés de jumelles, de longue-vues parfois sur trépieds, ils déambulent lentement au bord des étangs, font de longues pauses contemplatives en fonction des cris ou de l'envol des oiseaux ou bien se postent quelques heures aux points de vue les plus stratégiques. Ainsi, en plus de fréquenter les sites naturels à des moments différents, leur rythme de visite s'oppose très clairement à la course rapide des groupes de marcheurs ou aux groupes de familles dont les pauses sont généralement moins longues. Par contre, ces *birdwatchers* sont souvent des touristes. Autrement dit, ils découvrent souvent les espaces naturels pour la première fois et seuls certains d'entre eux reviennent régulièrement. Sur l'ensemble des sites protégés du littoral audois, cette pratique concerne avant tout les salins de Peyriac-de-Mer, les marais de Sainte-Lucie, l'étang de Campignol, les rives de l'étang de Bages, l'étang de Pissevaches...

Jean-Marc, 38 ans, professeur de mathématiques, Coulommiers, interrogé le 12 août à 20 h sur les rives des salins de Peyriac-de-Mer :

« C'est la première fois que j'ai l'occasion de visiter les marais salants de Peyriac-de-Mer alors que nous venons en vacances dans la région depuis 4 ans. Ce soir, j'ai saisi l'occasion. Mes enfants, ma femme et mes amis ont voulu aller se baigner sur la plage au fond de l'étang du Doul alors j'en ai profité pour pouvoir m'isoler et faire le tour du bassin. La faune est diversifiée ici, j'ai vu des Chevaliers sylvains, des Goélands argentés, des Mouettes tridactyles et j'ai entendu une Perdrix rouge. Ce qui est fabuleux, c'est de voir en même temps des oiseaux marins et des oiseaux des milieux arides, des garrigues, des crêtes... Quand vous allez au Marquenterre, vous voyez des oiseaux d'eau et c'est tout ! Et puis j'ai beaucoup aimé les passerelles en bois qui traversent le marais, cela permet de pénétrer là où l'on ne peut pas habituellement. L'ambiance est vraiment magique et elle se dégage grâce aux oiseaux. Effectivement, j'aurais aimé en voir davantage mais la nature n'est pas gratuite, elle se mérite. Nous sommes en vacances chez des amis à Prades, c'est assez loin d'ici mais si je ne trouve pas d'autres sites plus près et plus riches je reviendrai. Ce qui est sûr par contre c'est que nous reviendrons faire le sentier des crêtes en famille. La vue sur les étangs doit être magnifique. »

Des visiteurs les plus attachés affectivement aux sites naturels, il faut compter un petit nombre d'individus qui fréquentent assidûment les lieux depuis longtemps. Ils habitent les agglomérations les plus proches ou bien, quand ils n'habitent plus dans la région, reviennent dans leur famille plusieurs fois par an. Leurs usages des espaces protégés sont multiples comme la complexité des liens qui les attachent à ces lieux. Leurs statuts sont donc nombreux à leurs yeux : terrains de jeux de l'enfance, espaces de liberté, lieux-symboles de traditions séculaires parfois liées à l'histoire familiale, vecteurs d'une identité que l'on souhaite préserver, ou plus simplement paysages connus depuis toujours et qui définissent ses propres critères du *beau*. L'île Sainte-Lucie ou le Cap Leucate sont ainsi fréquentés en solitaire, pour des moments de contemplation et de ressourcement, parfois tous les jours quand il fait beau. Quand ces visiteurs n'emmènent pas leur famille ou leurs amis, ils évitent soigneusement les estivants dont ils n'apprécient pas toujours la présence. Leur rapport aux lieux est teinté de possession, et c'est avec le sentiment d'être dépossédés d'un bien intime qu'ils vivent la fréquentation touristique estivale. C'est en engageant la conversation avec eux qu'il est possible de les reconnaître. Ils connaissent chaque pierre, chaque muret, énumèrent tous les toponymes en expliquant leurs raisons d'être, vous indiquent les meilleurs lieux de cueillette (les figuiers et les pêcheurs au Cap

Leucate par exemple) et vous affirment qu'ils connaissent ce coin de nature depuis toujours. Leur connaissance des milieux naturels est grande, mais il ne s'agit pas de la culture scientifique des *birdwatchers*, mais plutôt celle d'une nature du quotidien, des fruits, des senteurs, des animaux dont on sent la présence : sangliers, écureuils, chevreuils... Leur connaissance du détail de chaque site naturel leur fait repérer les derniers aménagements voués à l'accueil du public et c'est souvent avec beaucoup de circonspection qu'ils les accueillent.

Caroline, 32 ans, professeur de lettres, Versailles, interrogée le 6 août 2002 à 11h30 sur l'île Sainte-Lucie :

« Ma mère est institutrice à la Nouvelle, juste à côté, et c'est ici que j'ai grandi. L'île Sainte-Lucie je la connais depuis toujours. Quand j'étais enfant, c'était le lieu de ma liberté. Quand nous revenons en vacances ici avec mon mari nous en profitons toujours pour venir y faire une promenade. Aujourd'hui, nous sommes accompagnés de ma grand-mère et de ma fille, histoire d'être un peu en famille. L'île, je la connais par cœur, et je constate à chaque fois que les lieux changent. Je suis toujours un peu nostalgique d'ailleurs. Certes, c'est beau, c'est propre, c'est bien entretenu mais ce n'est plus pour moi tout seule. Je ne me sens plus chez moi et en plus il faut supporter les foules ! Je crois que j'aime toujours autant Sainte-Lucie mais ce n'est plus tout à fait pareil. »

Pour finir, une dernière catégorie de visiteurs, discrète et peu nombreuse, fréquente les sites naturels les plus proches des stations balnéaires. Le Cap Leucate et l'île Sainte-Lucie constituent notamment les supports de pratiques sportives quasiment quotidiennes, telles que le vélo ou le footing le matin plus ou moins tôt ou en soirée. Étonnamment, ce groupe de sportifs est composé de touristes, de résidents secondaires comme de résidents permanents.

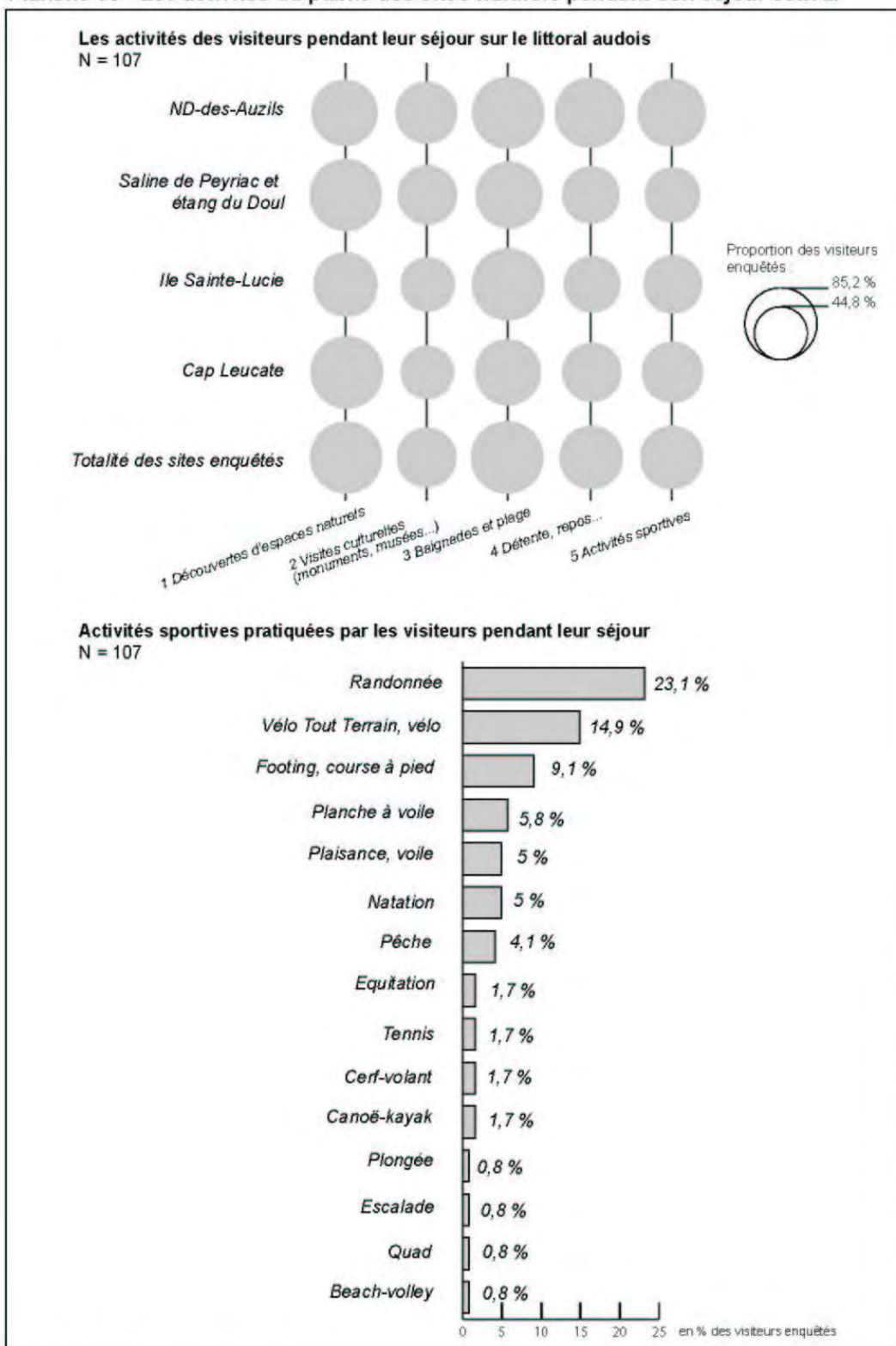
Rémy, 39 ans, gérant d'entreprise, Montauban, interrogé le 14 août 2002 à 12 h sur le Cap Leucate.

« Des amis viennent d'acheter le motel du front de mer à La Franqui, et c'est en partie grâce à eux que je peux profiter de ce coin du littoral que je ne connaissais pas avant. J'avais l'habitude de venir à Perpignan au moins une fois dans l'année et là, c'est la seconde fois que je viens en vacances à Leucate. Généralement je profite que je suis ici pour faire pas mal de sport : du tennis, de la plongée, du volley sans oublier un peu de natation. Et j'aime bien venir courir ici tous les matins. Le parcours est magnifique, la vue sur la mer est omniprésente. Je m'arrête quelques fois pour contempler la vue et repérer les criques et les plages, c'est un moment de pur bonheur. Et puis, c'est extrêmement pratique, je pars directement de La Franqui, je peux rejoindre Leucate et revenir en 45 minutes. C'est parfait pour courir ou faire du vélo même si le sentier en haut de la falaise me semble très dangereux. A ce propos, c'est étonnant que ce ne soit pas davantage aménagé. Quant aux parkings de voitures près du sémaphore ou à la maison qui s'appelle « Hurlevent » et qui est juste sur le bord de la falaise, je m'interroge. Comment est-il possible de laisser faire cela dans un si bel endroit ? »

9-3- La place des sites naturels dans le séjour touristique : une consommation de lieux parmi d'autres ?

Au delà de la compréhension de la fréquentation des sites naturels choisis, l'enquête fournit l'occasion de faire le point sur la place des espaces de nature au sein de les activités des touristes pendant leur séjour estival et dans le cadre de l'ensemble de leurs pratiques spatiales.

Planche 68 - Les activités du public des sites naturels pendant son séjour estival



Source : Enquêtes VAB, août 2002.

9-3-1- La consommation de la nature

En interrogeant les visiteurs au sujet des activités qu'ils pratiquent pendant leurs séjours de vacances d'été, force est de constater le maintien de la plage et de la baignade parmi l'ensemble des activités proposées (Planche 68). Le public enquêté déclare d'ailleurs, grossièrement avec la même proportion, fréquenter assez assidûment la plage et aimer découvrir des espaces naturels (respectivement 75,7% et 74,8%) démontrant que les pratiques balnéaires sont encore largement plébiscitées par les visiteurs des sites naturels eux-mêmes. A l'échelle plus précise de chaque site naturel, les chiffres peuvent présenter quelques différences. Les visiteurs du Cap Leucate ou des salins de Peyriac-de-Mer évoquent par exemple la découverte de la nature selon des taux supérieurs de 82,8% et de 84,6%. Cependant, les usages de la plage (baignade, bronzage, jeux divers...) sont loin d'être remis en cause ou évincés par les activités liées à la nature (découverte de la nature, randonnée...). Ces conclusions mettent par contre en exergue la construction par les touristes de pratiques multiples parfois éloignées de la seule monoactivité balnéaire. Conscients qu'il s'agit là d'une tendance perçue par les professionnels du tourisme local (Offices de tourisme, Comité départemental du tourisme...) comme sur d'autres littoraux depuis une décennie, l'opportunité nous a été offerte ici de le vérifier plus précisément.

La détente ou le repos et les activités sportives sont légèrement moins plébiscitées : 57,9% des personnes enquêtées sur l'ensemble des sites naturels l'expriment. Les activités culturelles telles que les visites de monuments historiques ou de musées sont reléguées par le public au dernier rang de ses occupations estivales. Citées par 51,4% des personnes, cette pratique reste cependant importante. Les activités sportives déclarées dans les enquêtes montrent, quant à elles, la forte proportion de sports pratiqués dans la nature. 23,1% des visiteurs nous ont ainsi expliqué qu'ils aimaient la randonnée dans les espaces naturels tandis que 14,9% d'entre eux assurent pratiquer le vélo et dans la plupart des cas le VTT (Vélo Tout Terrain). Il en va de même pour la course à pied (pour 8,7% des visiteurs enquêtés), de la pêche (pour 3,9% de l'échantillon), de l'équitation (pour 1,6% de l'échantillon), de l'escalade ou même du Quad (respectivement 0,8% et 0,8%). Evidemment, certains de ces usages sont interdits comme le VTT ou le Quad dans une grande partie des espaces naturels protégés²²⁷.

9-3-2- Nouveaux lieux touristiques et recomposition des territoires éphémères des vacances

Il est apparu très tentant de profiter de notre enquête sur le public des sites naturels audois pour aborder et tenter d'esquisser quelques exemples de territoires touristiques des individus et des groupes rencontrés. La mise à l'épreuve de cette notion nous intéresse car elle permet de vérifier la diffusion des flux touristiques en dehors de l'espace littoral au sens strict et de connaître plus précisément la nature des territoires éphémères qui émergent de l'expérience du séjour touristique sur le littoral audois. Nous nous sommes alors positionnés selon deux niveaux

²²⁷ Nous évoquons leurs impacts paysagers en *infra* : Chapitre 10.

différents pour interroger les visiteurs des sites naturels à ce sujet. En les questionnant sur les espaces qu'ils fréquentaient ou qu'ils avaient l'intention de fréquenter pendant leur séjour, il devait être possible de définir systématiquement leurs pratiques spatiales. Et, d'autre part, en notant l'ensemble des lieux que chaque individu déclarait avoir visité ou devoir visiter pendant ses vacances, il nous devenait possible de reconstituer les parcours de lieux et les territoires qu'ils conduisaient à dessiner. Deux facteurs limitant exigent néanmoins de modérer les conclusions de notre travail et nous tenons à les indiquer préalablement. D'abord, nous devons signaler les décalages qui peuvent exister entre les intentions affichées par le public enquêté au sujet des lieux qu'il déclarait vouloir visiter et la réalité du parcours finalement effectué à la fin de son séjour. Par ailleurs, dans quelques rares cas, certaines personnes ont été interrogées au début de leurs vacances et n'avaient pas encore déterminé avec beaucoup de précision les lieux qu'elles souhaitaient visiter fournissant ainsi des réponses incomplètes. Les résultats à ces questions conduisent cependant à dessiner quelques traits généraux des spatialités touristiques actuelles.

Initialement, nous pouvions faire l'hypothèse selon laquelle le public des espaces protégés, en particulier, pouvait être porté à fréquenter d'autres espaces que le seul littoral et, ceci, même si la majorité des individus étaient hébergés dans les stations balnéaires. Il convenait alors de vérifier cette ouverture des pratiques spatiales à trois espaces différents – les rives des étangs, la plaine de l'Aude (qui composent tous les deux l'espace rétro-littoral), et l'arrière-pays (situé au delà de l'espace rétro-littoral et composé ici des reliefs des Corbières, du Minervois, de la Montagne Noire...) – ainsi que la proportion avec laquelle la fréquentation s'opérait. Les réponses du public à cette question empêchaient par contre de distinguer les pratiques répétitives des pratiques exceptionnelles et très rares. Les résultats illustrent l'existence d'une fréquentation de ces trois espaces mais avec une proportion un peu différente de celle que nous attendions.

L'espace littoral garde évidemment une place prépondérante dans les pratiques touristiques des visiteurs interrogés. En moyenne sur l'ensemble des sites, 96,3% du public déclarent le fréquenter, et ce chiffre atteint même 100% auprès des visiteurs de l'île Sainte-Lucie ou du Cap Leucate (Planche 69). L'importance de l'arrière-pays dans les pratiques touristiques est aussi confirmée dans 56,1% des cas. Les résultats sont néanmoins plus étonnants pour les espaces proches des étangs situés pourtant en connexion quasi immédiate des stations balnéaires (notamment pour Gruissan, Port-la-Nouvelle et Port-Leucate) puisque seulement 45,8% des personnes interrogées affirment s'y rendre au cours de leur séjour. La plaine de l'Aude, composée de vastes domaines agricoles et viticoles, est quant à elle encore plus boudée puisqu'un touriste sur 5 déclare la fréquenter au moins une fois pendant ses vacances. Il est également important de constater que les visiteurs du Cap Leucate, par exemple, qui plébiscitent le plus le littoral, n'évacuent pas, pour la moitié d'entre eux, les visites de l'arrière-pays. Ce sont par contre les espaces rétro-littoraux des plaines audoises (pour 93,1% du public) et des rivages lagunaires (pour 75,9% des cas) qui sont négligés au détriment de pratiques bipolaires de l'espace concentrées entre les rivages marins et les reliefs de l'arrière-pays. Précisons également

que les visiteurs des salins de Peyriac-de-Mer – en l'occurrence, il s'agit du site naturel enquêté le plus éloigné des stations balnéaires – montrent une prédilection plus forte que l'ensemble des autres sites pour les espaces autres que le littoral : 76,9% d'entre eux déclarent fréquenter les rives des étangs, 34,6% la plaine de l'Aude et 69,2% l'arrière-pays.

Comme nous l'avons déjà remarqué lors de l'analyse des activités des touristes²²⁸, le littoral est loin d'être délaissé au profit d'autres espaces. En fait, la réalité est plus complexe. Les pratiques « monospatiales » apparaissent seulement pour 31% du public et la fréquentation du seul littoral, lors du séjour touristique, est le fait de 27,1% des visiteurs interrogés (Planche 69). Ainsi, elle n'est pas la pratique dominante puisqu'elle ne concerne ici qu'un individu sur quatre. Inversement, parmi le public enquêté, c'est la fréquentation d'espaces variés qui est la plus courante, et la combinaison entre littoral et autres espaces est la plus répandue (pour 67,2% des cas). Très peu d'individus (5,6%) n'intègrent donc pas l'espace littoral à leurs pratiques touristiques. Le territoire des vacances est ainsi constitué du littoral et de l'arrière-pays pour 22,4% du public des sites naturels, du littoral et des rives des étangs pour 15,9% d'entre eux, du littoral et de l'ensemble de l'espace audois pour 14%, et du littoral combiné aux rivages des lagunes pour seulement 9,3%.

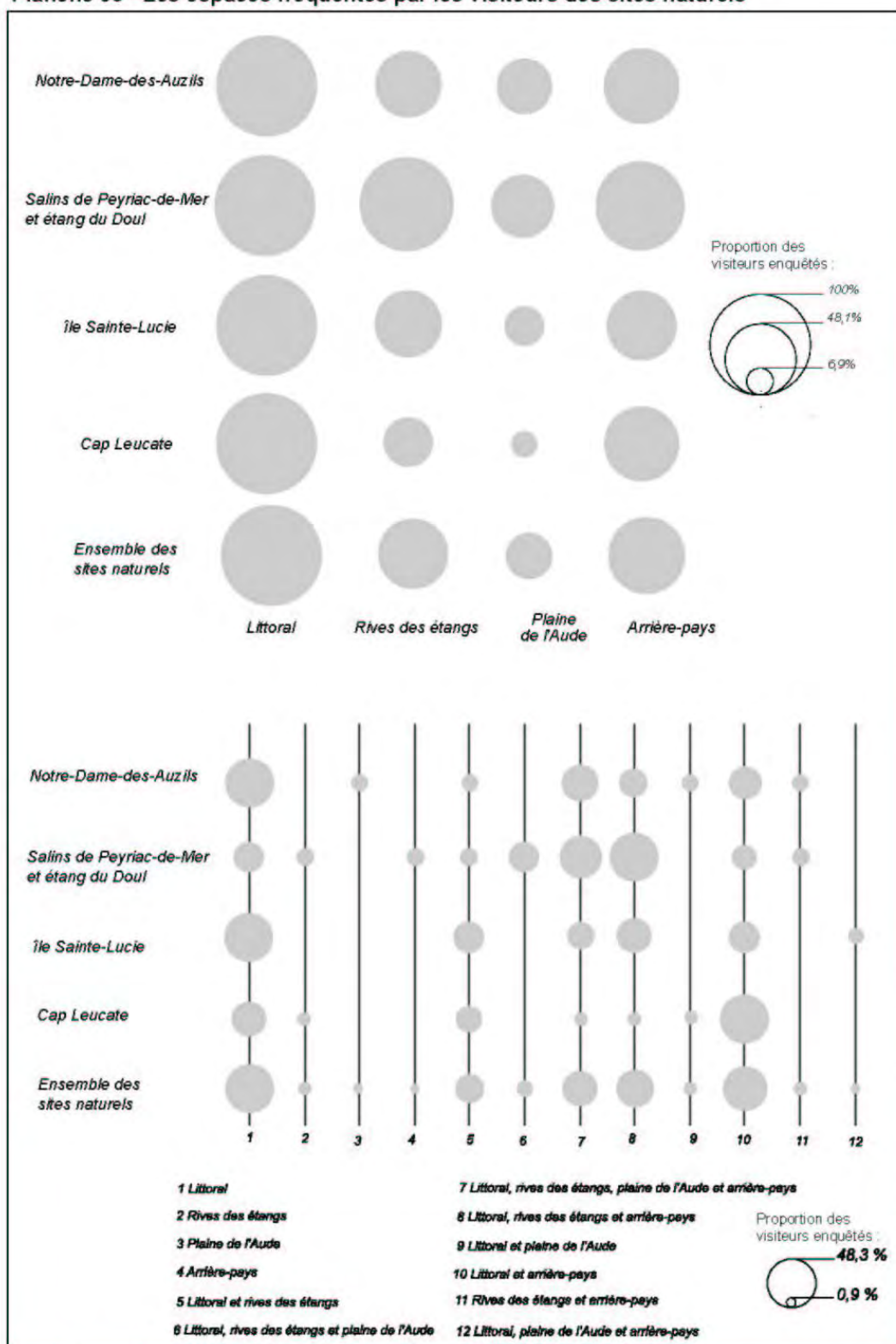
Nous avons cependant conscience que notre analyse se concentre sur la genèse de territoires touristiques de l'éphémère²²⁹ par le seul biais des pratiques. Selon des temporalités et une rythmicité variables (du site visité une seule fois au cours du séjour et une seule fois dans la vie d'un individu, jusqu'au site visité plusieurs fois au cours du séjour et de nombreuses fois dans le temps de vie d'un individu), les visiteurs utilisent les ressources matérielles de l'espace régional composé de sites naturels (plus ou moins vastes, ils sont autant composés de curiosités ponctuelles comme le gouffre de l'œil Doux ou les gorges de la Carança que d'espaces plus complexes comme le massif de la Clape ou le pic du Canigou), de sites historiques (vestiges archéologiques, monuments historiques...), de villes, de ports et de villages... Le statut éphémère des territoires de vacances, ainsi que leur variabilité, réside aussi dans la forte recomposition que subissent les publics d'une année à l'autre.

Nous avons ainsi choisi de mettre à jour la matérialité des territoires touristiques et celle des pratiques dont ils sont à la fois le support, la production et l'objet (Debarbieux, 2003), sans pour autant explorer précisément leurs dimensions idéelles qui auraient nécessité des investigations plus poussées. Nous gardons tout de même à l'esprit que le territoire est le produit

²²⁸ Cf. *Infra* § 9-2-1.

²²⁹ Nous reprenons ici l'expression employée par le géographe J.-P. Augustin dans l'ouvrage *Surf atlantique. Les territoires de l'éphémère* (Augustin, 1993) dans lequel l'auteur analyse la territorialisation temporaire à l'œuvre chez les pratiquants du surf à travers les usages matériels de l'espace, les représentations de celui-ci et la codification des pratiques spatiales.

Planche 69 - Les espaces fréquentés par les visiteurs des sites naturels



Source : Enquêtes VAB, août 2002.

d'un « corps à corps matériel et idéal » (Raffestin, 1986) tout comme la représentation de cette relation (Debarbieux, 2003). En effet, à travers les visites de lieux qui définissent un maillage plus ou moins serré de l'espace, les individus s'approprient le territoire de leurs vacances et construisent à partir de celui-ci une image personnelle de l'espace de leur séjour. Celui-ci est unique puisqu'il dépend à la fois du parcours matériel de chacun et de son rapport sensible aux lieux.

L'examen plus précis des pratiques de lieux par les touristes interrogés montre l'existence de constructions territoriales réticulaires (Planche 70). Composés d'aires et de lieux disjoints, intégrés aux parcours d'un nombre plus ou moins grands d'individus, et reliés par des réseaux de communication, certains territoires se recomposent et s'ouvrent à partir de la côte narbonnaise en direction de Carcassonne, mais aussi vers les départements limitrophes. Même si les communes proches de l'étang de Bages-Sigean concentrent un grand nombre des lieux visités et fréquentés par une partie importante du public enquêté (Narbonne est ainsi citée dans 25% des entretiens), les lieux de réception des touristes en excursion peuvent être distants des foyers d'émission de plusieurs centaines de kilomètres. La diffusion des touristes montre ici une extension maximale circonscrite au nord-est par le Pont du Gard, au nord par le Haut-Languedoc, à l'ouest par Castelnaudary, au sud-ouest par Ax-les-Thermes et surtout l'Andorre, et au sud-sud-est par Barcelone.

Dans leur majorité, les territoires touristiques sont centrés, comme il était susceptible de le prévoir, sur deux foyers denses de sites intensément pratiqués qui organisent l'espace régional audois à travers un maillage assez serré de lieux proches de la majorité des hébergements temporaires. La première centralité territoriale est composée du littoral narbonnais au sens strict (de Saint-Pierre-la-Mer aux salins de Gruissan), du littoral nouvellois et d'un réseau de lieux enserrant l'étang de Bages-Sigean sur une largeur d'une quinzaine de kilomètres jusqu'à Portel-des-Corbières, l'abbaye de Fontfroide et Narbonne. La seconde centralité, moins importante, est concentrée sur le littoral leucatois entre Lapalme, Fitou, Leucate et le Cap Leucate.

Au delà de ces deux centres au sein desquels les sites fréquentés forment presque un continuum, il faut dépasser une distance seuil d'une quinzaine de kilomètres pour observer une organisation spatiale, dans la région biterroise, dans l'arrière-pays audois et dans les Pyrénées Orientales, composée de lieux disjoints de plusieurs dizaines de kilomètres. Les territoires touristiques sont alors balisés par un certain nombre de hauts lieux qui les condensent symboliquement aux yeux des visiteurs²³⁰ : dans l'arrière-pays audois, le territoire est construit par les touristes enquêtés, à partir de véritables *passages obligés*, tels que les châteaux cathares de Queribus et de Peyrepertuse, l'abbaye de Lagrasse, la cité de Carcassonne évidemment

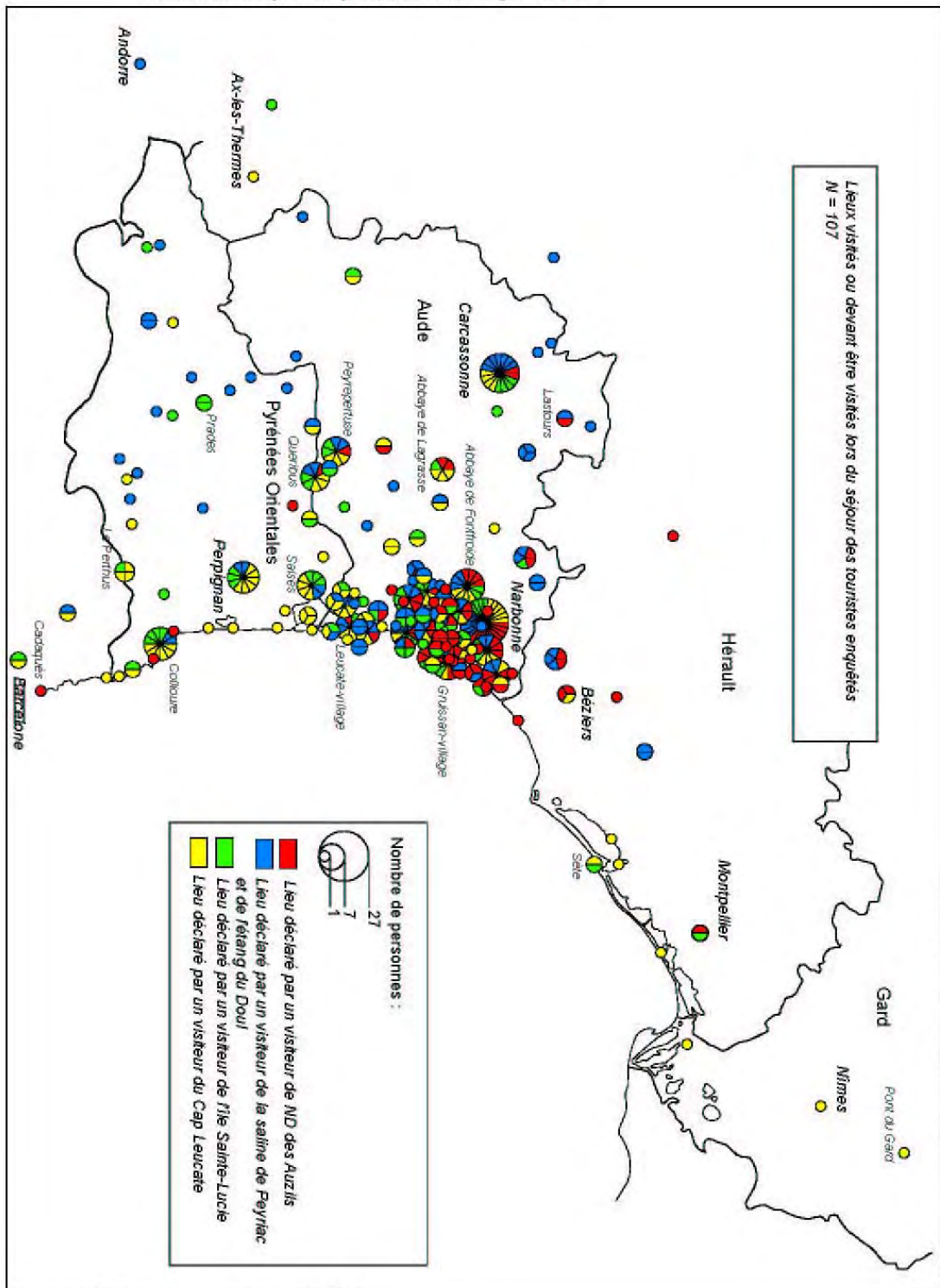
²³⁰ Le géographe B. Debarbieux interprète le lieu comme symbole et figure de rhétorique du territoire. Il assimile d'ailleurs les hauts lieux, en tant que construits socio-territoriaux, aux lieux de condensation symbolique à la fois sociale et territoriale (Debarbieux, 1995).

(classée Patrimoine Mondial de l'Unesco), le château de Lastours, les villages du Minervois (Minerve avant tout) ou encore Le Somail au bord du canal du Midi.

Les limites départementales ne conditionnent qu'en partie les pratiques touristiques des visiteurs : autant ce territoire éphémère s'étend à l'ensemble de l'espace départemental des Pyrénées Orientales jusqu'aux vallées pyrénéennes les plus éloignées, autant les quelques touristes qui s'aventurent dans l'Hérault dépassent rarement Béziers ou l'Oppidum d'Ensérune. Comme leur accessibilité est identique (l'A9 appelée « la Languedocienne » au nord de Narbonne et « la Catalane » au sud relie d'un trait Montpellier au Perthus), faut-il y voir la traduction d'un imaginaire collectif qui oppose particulièrement les deux départements ? L'espace de l'Hérault serait alors dominé par les images de son littoral balnéaire et de sa capitale dynamique (Montpellier), tandis que les Pyrénées Orientales, comme son nom l'indique, signifieraient l'accès à des milieux radicalement différents de ceux proposés par l'Aude : la haute-montagne, le littoral rocheux et l'Espagne. Ainsi, l'ouverture du territoire des touristes interrogés soit vers les hautes vallées pyrénéennes via Prades vers Font-Romeu ou via Céret vers le sud, soit vers le littoral de la côte Vermeille, semble s'expliquer davantage par l'attractivité qu'exercent les différents lieux dont certains confinent aux mythes comme le Canigou ou Collioure que par leur réelle accessibilité. 16% du public rencontré cite la côte Vermeille entre Collioure et Port-Bou, sans oublier que Perpignan, pourtant située dans une plaine moins attractive, fait également partie du parcours de 10% d'entre eux. Il est aussi intéressant de remarquer à quel point l'Espagne exerce une attraction qui « tire » les pratiques touristiques vers le sud tandis que, paradoxalement, sa frontière, pourtant perméable, remplit le rôle de limite symbolique matérialisant la fin du parcours des touristes. Parmi les 10% d'individus déclarant être allés ou devant aller en Espagne, la moitié d'entre eux affirment avoir fait ou vouloir « faire la frontière », soit au col du Perthus, soit par la côte à Port-Bou, alors que l'autre moitié a pénétré en territoire espagnol pour gagner Barcelone ou Cadaquès. Finalement, en s'éloignant des centralités, force est de constater la désolidarisation d'un continuum de lieux qui conduit à la création d'un réseau de lieux de plus en plus éloignés les uns des autres. Ce phénomène s'explique avant tout par la croissance des dimensions de l'espace et la diminution corrélée du nombre d'individus motivés à parcourir de grandes distances pour rejoindre les sites.

Parallèlement au phénomène de dilatation des distances séparant les points de réception des flux touristiques, le type de lieu visité subit également des évolutions notables. Ainsi, plus la distance à parcourir est grande depuis le lieu de l'hébergement, plus les sites naturels semblent éclipser au profit de monuments historiques ou plus généralement des villes. Des exceptions subsistent néanmoins lorsque les sites naturels ont une très grande notoriété (Pic du Canigou) ou qu'ils sont constitués de curiosités géologiques (gorges de la Jau, gorges de Carança). Dès lors que les touristes décident de parcourir une distance moyenne à grande (supérieure à une trentaine de kilomètres), c'est essentiellement pour rejoindre des villes ou des sites historiques. La carte de la planche 70 en fournit de nombreux exemples. Les destinations les plus éloignées des lieux

Planche 70 - Du littoral narbonnais aux vallées pyrénéennes : les lieux visités par les touristes enquêtés pendant leur séjour d'été



d'hébergement sont : le Pont du Gard, Montpellier, Sète, Carcassonne, Castelnaudary, Quillan, Andorre, Barcelone, Cadaquès...

9-3-3- La multiplicité des pratiques de lieux : proposition de typologie

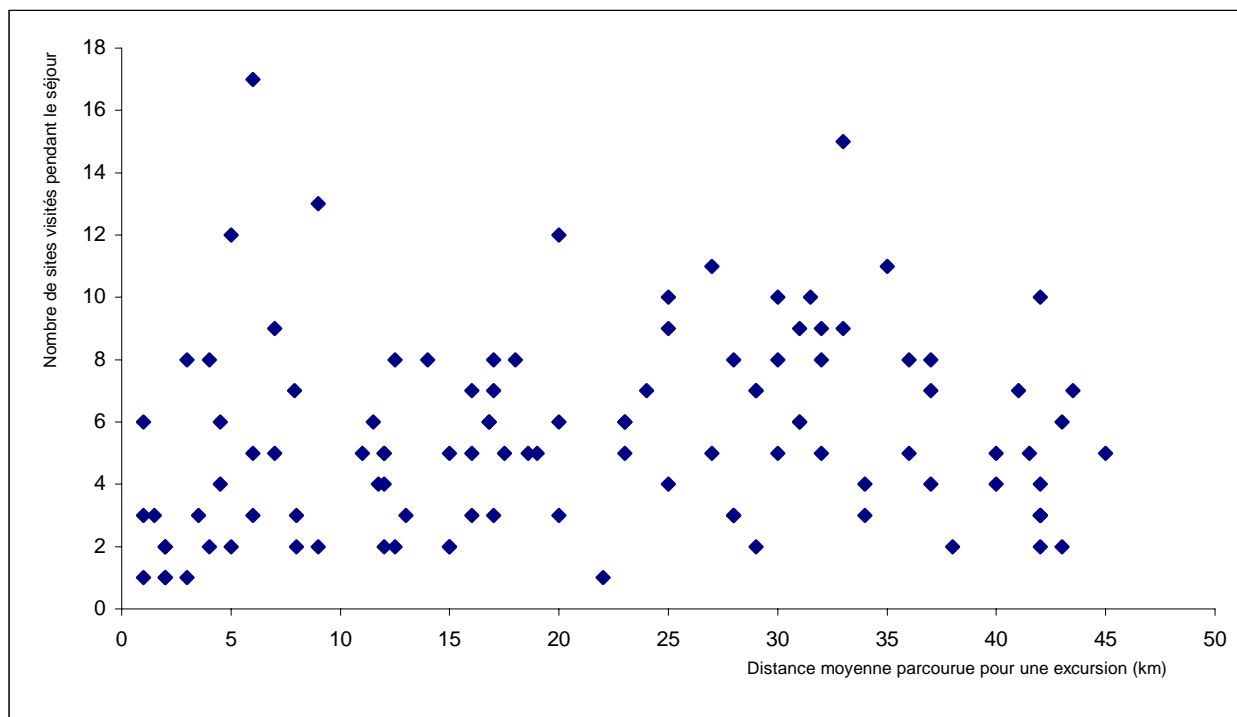
Le recueil des cheminements des touristes le temps de leurs séjours montre d'emblée la multiplicité de leurs pratiques, ces dernières participant à la reconfiguration des territoires touristiques. Plusieurs critères permettent néanmoins d'en dégager les principaux types. D'abord, il est possible, pour tous les individus enquêtés, de croiser le nombre de lieux visités pendant le séjour (en dehors du lieu d'hébergement à proprement parler) et la distance moyenne parcourue pour rallier les lieux de visite (Doc. 32). Quatre types de pratiques de lieux se dessinent alors.

D'abord, la pratique la plus courante est celle des individus qui parcourent en moyenne moins de 20 kilomètres pour visiter un nombre faible à moyen de sites (un seul site à 8 au maximum) pendant leur séjour touristique. Cette pratique « proximale » recouvre néanmoins des situations très diverse du villégiateur héliotrope privilégiant la plage et ne se déplaçant que très rarement à quelques kilomètres de son lieu d'hébergement, au résident secondaire se ressourçant et préférant l'immobilisme ou encore au vacancier profitant à la fois de la plage et de promenades alentour... Il ne nous a pas semblé pour autant que cette forme de territorialisation soit le reflet d'une mauvaise connaissance des ressources de la région.

Un petit nombre de pratiques se distinguent ensuite de ce premier type, par l'augmentation du nombre de sites visités, sans pour autant engendrer de déplacements plus longs. Elles correspondent à la recherche, de la part de certains touristes, de la meilleure mise à profit du territoire des vacances obtenue en densifiant les visites dans l'espace proche du lieu d'hébergement. Il s'agit de pratiques « rentabilisatrices » du temps voué aux vacances et de l'espace à disposition rapidement.

Une partie du public que nous avons interrogé montre également une forte prédilection pour des pratiques « sélectives » des lieux. Nous définissons de la sorte les séjours touristiques qui intègrent la visite d'un faible nombre de sites (de 3 à 8) situés à une distance moyenne comprise entre 25 et 45 kilomètres. Dans ce cas, les individus choisissent avec attention les lieux qu'ils souhaitent visiter – ce choix a d'ailleurs parfois été réalisé avant l'arrivée sur le territoire des vacances – sans envisager la distance à parcourir comme un critère limitant (tant que celle-ci ne dépasse pas 150 kilomètres). Généralement, ces derniers alternent les déplacements les plus longs avec des journées de pause ou de promenade dans des espaces proches.

Pour finir, le quatrième et dernier type regroupe les pratiques « dynamiques » qui concernent des touristes hyper-mobiles qui visitent un grand nombre de lieux tout en parcourant des distances moyennes assez importantes. Les rares individus concernés parmi le public



Doc. 32 : Proposition de typologie des pratiques touristiques des lieux sur le littoral audois pour 107 individus interrogés (Sources : enquêtes VAB, 2002)

interrogé déclaraient visiter plus d'une dizaine de sites et parcourir en moyenne plus de 30 kilomètres pour rejoindre les lieux de visite. Nous aurions pu croiser à cette analyse un dernier critère tel que la nature des sites visités (monument historique, villes, villages, sites naturels...) pour distinguer finement l'intégration des sites naturels à la construction des territoires touristiques. Cependant, nous nous sommes rapidement aperçus que les pratiques des lieux étaient sensiblement identiques, à quelques exceptions près, d'un touriste à l'autre. Finalement, rares sont les séjours monolithiques tournés vers les seuls sites culturels ou vers les seuls espaces de nature ; bien au contraire, la majorité des visiteurs rencontrés affirment visiter des types de lieux très variés.

CONCLUSION DU CHAPITRE 9

Si notre objectif était de vérifier un certain nombre d'hypothèses *a priori* et de déconstruire des idées reçues, c'est chose faite. Les espaces protégés du littoral audois sont bien les lieux d'une fréquentation touristique majoritaire dont les flux sont issus des principales stations balnéaires. Nous ne minorons pas la place des visiteurs locaux, belle et bien réelle, mais sans commune mesure, pour les cas que nous avons étudiés, avec l'importance des touristes. Si les touristes de nature, au sens strict, restent minoritaires dans le public interrogé, il n'en demeure pas moins qu'un « désir de nature » est exprimé clairement par la majorité des visiteurs, même si la nature ne tient pas, ici, du spectaculaire. La fréquentation massive de ces lieux de nature participe par ailleurs à la construction de territoires touristiques éphémères dont la recomposition est amorcée depuis une décennie.

CHAPITRE 10 – CONCILIER FRÉQUENTATION RÉCRÉATIVE ET CONSERVATION DE LA NATURE : DE NOUVEAUX ENJEUX ?

La mise en tourisme généralisée des espaces naturels protégés du littoral audois est fondée sur une doctrine largement assimilée, approuvée et diffusée dans les milieux des gestionnaires : la compatibilité entre la fréquentation touristique et la conservation du patrimoine naturel. La forte certitude *a priori* dans la capacité de la maîtrise d'interactions complexes sous-tend ainsi le bien-fondé de l'ouverture des espaces de nature au public, en somme, de leur invention en tant que lieux touristiques. C'est ce pré-supposé que nous souhaitons examiner dans ce chapitre au regard des dynamiques à l'œuvre dans quelques cas choisis d'espaces patrimoniaux et touristiques. La multiplication, depuis le tournant de l'année 2000, de plans de gestion ou de projets de maîtrise de la fréquentation des sites naturels les plus connus traduit d'ailleurs l'inquiétude des gestionnaires sur les dégradations constatées des milieux. Si l'enjeu principal des années 90 était d'assurer l'ouverture de la nature au public, ces dernières années sont marquées par l'émergence de réflexions sur la mise en œuvre de mesures correctives. La nécessité de concilier la fréquentation récréative et la conservation du patrimoine naturel apparaît dès lors comme un nouvel enjeu essentiel, à la fois environnemental, social, économique et politique.

En constituant un corpus de données hétérogènes liées aux dynamiques écologiques des milieux naturels mais aussi à leurs usages sociaux (notamment récoltées au cours des années 2002 et 2003), notre démarche s'attarde d'abord à ébaucher un bilan de la conservation des écosystèmes et des paysages dans quelques sites choisis : les salins de Peyriac-de-Mer et l'étang du Doul, l'île Sainte-Lucie, le cap Leucate et le lido des Coussoules. Ce travail préalable nous permet d'analyser, dans un second temps, l'efficacité des modes d'intervention des gestionnaires et d'en dresser une typologie. La variabilité des situations et les impasses actuelles de la protection de certains espaces de nature illustrent d'ailleurs les difficultés du jeune Parc naturel régional à assigner aux communes signataires de sa Charte les interventions nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine naturel.

10-1- Espaces naturels : état des lieux

A travers l'étude de quelques sites tests, choisis pour leur représentativité des milieux naturels du littoral audois et la variabilité des pressions qu'ils subissent, nous proposons un bilan de la dynamique dont ils font l'objet. Ces exemples fournissent, en particulier, une grille de lecture des impacts des activités récréatives sur des espaces protégés dans la majorité des cas. L'analyse de tels phénomènes est délicate pour au moins trois raisons. Premièrement, les états des lieux sont malheureusement rares²³¹ et cette absence de données nuit à la précision de la mesure des pas de temps auxquels correspondent les évolutions. Deuxièmement, l'analyse de la dynamique d'un milieu nécessite la mise en place de protocoles de suivi dans le cadre desquels le choix de critères représentatifs est essentiel. Troisièmement, il est parfois difficile de lier très clairement les causes à leurs effets. La nécessité d'avoir une vision précise des usages des sites et des flux de visiteurs qu'ils supportent est alors déterminante.

10-1-1- La dynamique régressive des écosystèmes dunaires : le lido des Coussoules

Le cordon sableux qui prend appui sur les îles des Coussoules juste au nord de La Franqui offre un témoignage de ce que devaient être les milieux dunaires du littoral narbonnais avant les premières phases de son aménagement touristique. Relique, la plage des Coussoules l'est à plusieurs titres. Représentative de la morphologie originale des lidos du type narbonnais²³², sa position abritée par rapport aux vents de terre permet l'existence d'un des derniers massifs de dunes et de montilles de l'Aude. Les accumulations sableuses abritent des stations d'espèces végétales devenues très rares sur les littoraux français (Doc. 33) comme le Grand Statice *Limoniastrum monopetalum* ou le Statice de Girard *Limoniastrum girardianum* qui y a été découvert en 1991 (Lahondère, 1991a).

Espèce	Arrêté de protection de 1982	Livre Rouge 1995
Grand Statice <i>Limoniastrum monopetalum</i>	Annexe 1	Tome I espèce prioritaire
Statice de Girard <i>Limonium girardianum</i>	Annexe 1	Tome II espèce à surveiller
Euphorbe peplis <i>Euphorbia peplis</i>	Annexe II	Tome I espèce prioritaire
Sérapias à petites fleurs <i>Serapias parviflora</i>	Annexe 1	Tome II espèce à surveiller
Fausse Girouille des Sables <i>Pseudorlaya pumila</i>	Annexe 1	Tome II espèce à surveiller

Doc. 33 : Inventaire des espèces végétales protégées au niveau national relevées sur le lido des Coussoules (Source : BRL Ingénierie, 1999).

Entre celles-ci, des dépressions humides permettent le développement de vastes enganes où croît une Salicorne originale *Arthrocnemum macrostachyum*.

²³¹ Les espaces acquis par le Conservatoire du littoral font théoriquement l'objet, avant que leur gestion ne soit confiée à une commune ou à une association, d'un état des lieux. Ce travail est rarement réalisé d'autant plus que les plans de gestion sont souvent sommaires voire même inexistantes.

²³² Cf. *Supra* : Chapitre 1, § 1-4-1.

Planche 71 - Les cheminements à travers le lido des Coussoules



Sources : D'après photographie aérienne IGN, 1999, et observations VAB, 2003.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marne-la-Vallée, 2004.

La planche 71 donne un aperçu du morcellement du massif dunaire par un très grand nombre de cheminements. Ces derniers sont les traces plus ou moins visibles d'une fréquentation importante du lido, surtout en période estivale, pour des usages très variés. Ces empreintes suivent essentiellement deux directions. Certaines d'entre elles sont dirigées perpendiculairement vers le rivage tandis que les autres sont orientées parallèlement au trait de côte et constituent de véritables pistes traversant le haut de plage. Leur visibilité n'est pas toujours évidente car, en dehors des traces de pneus très évocatrices, la compaction du sol, qui résulte du passage des véhicules, se confond très facilement avec l'induration des sédiments liée à l'évaporation de l'eau salée qui imprègne le substrat. L'interprétation de photographies aériennes couplée à quelques observations de terrain permet néanmoins de mettre à jour ces formes. La fréquentation motorisée est particulièrement courante sur les lidos audois et nous pensons d'ailleurs qu'il s'agit là des derniers cas en France d'usages par ailleurs interdits depuis la mise en place de la Loi Littoral de 1986 et dont la proscription a été effectuée dès la fin des années 80 et le début des années 90 sur les littoraux atlantiques. Sur le site des Coussoules, cette forme de la fréquentation s'explique par la largeur exceptionnelle du lido qui varie de 500 à 750 mètres et par la possibilité de relier par celui-ci La Franqui à Port-la-Nouvelle située plus au nord.

Le dénombrement des véhicules circulant ou stationnant sur le bas de plage, le haut de plage et près du cordon dunaire (qui marque le passage du Domaine Public Maritime (DPM) aux premières parcelles privées cultivées ou enfrichées) une journée d'août montre l'importance des flux traversant ces milieux naturels (Doc. 34).

Heure	Bas de plage		Haut de plage		Cordon dunaire	
	Voitures	Camping-cars	Voitures	Camping-cars	Voitures	Camping-cars
12H45	76	62	5	3	2	4
16H10	67	37	6	1	10	9
19H20	37	30	14	9	9	18

Doc. 34 : Nombre de véhicules sur le lido des Coussoules le 22 août 2002
(Sources : Comptages VAB, 2002)

Même si quelques véhicules stationnent immédiatement après avoir franchi le premier cordon dunaire fixé pour profiter de l'ombre des quelques bosquets ou pour s'abriter du vent, la majorité franchissent les enganes et les crêtes sableuses pour venir au plus près de la ligne de rivage. D'après les chiffres que nous avons recueillis, il est possible d'en évaluer le nombre minimal de passages. En considérant que les camping-cars stationnent au moins toute une journée et que le volume de voitures se renouvelle au moins pour moitié toutes les trois heures, nous chiffrons à 286 et à 130 les passages respectifs de voitures et de camping-cars répartis sur l'ensemble du haut de plage, espace le plus vulnérable, pendant une seule journée estivale. L'estimation des flux estivaux est ensuite réalisable en posant l'hypothèse que ces flux sont identiques pendant les deux mois d'été (Doc. 35).

	Nombre de passages de voitures	Nombre de passages de camping-cars
Pendant une journée estivale	286	130
Pendant les deux mois d'été	17 160	7 800

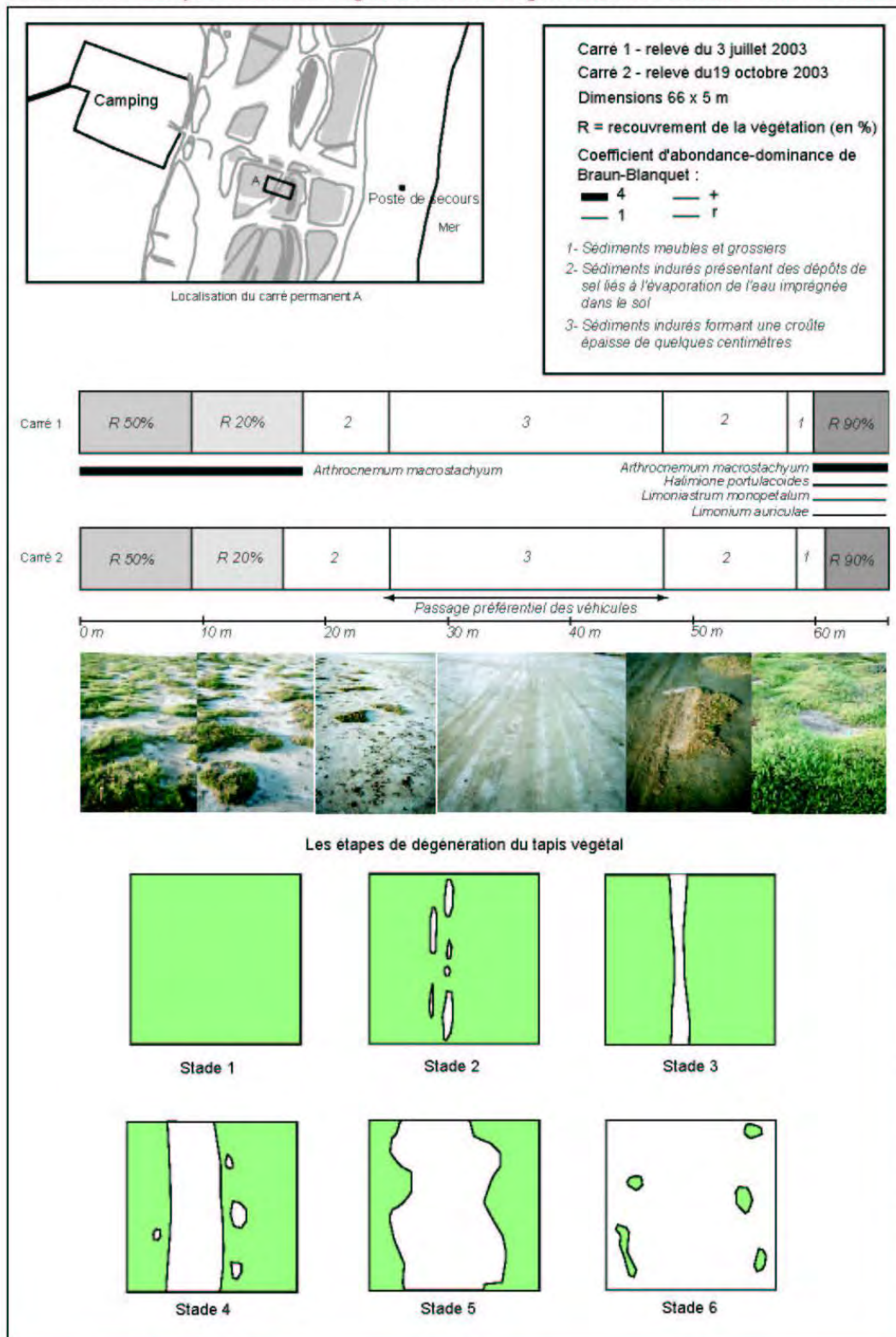
Doc. 35 : Estimation des flux de véhicules traversant le haut de plage des Coussoules
(Source : Comptages VAB, 2002).

Nous avons conscience que ces chiffres minorent ce phénomène, cependant leur ordre de grandeur est édifiant. Par ailleurs, ils s'avèrent nécessaires pour évaluer les rythmes actuels de dégradation des écosystèmes végétaux.

Les expérimentations de l'écologue M. Liddle sur la dynamique de milieux végétaux dunaires dans le Pays de Galles fournissent des points de comparaison très utiles (Liddle, 1973b, *in* Liddle, 1997). Ses résultats démontrent la réduction de 50% de la couverture végétale de groupements d'espèces halophiles, dont la résistance est assez comparable à celle des espèces notées aux Coussoules, au bout de 1828 passages de piétons et de 203 passages de véhicules comparables à des petites camionnettes. Si l'on évalue à environ 25 000 le nombre de passages de véhicules de tous types pendant les deux mois d'été sur le lido des Coussoules, les perspectives de survie des écosystèmes situés sur le haut de plage paraissent dès lors assez minces. Plusieurs facteurs pèsent cependant en leur faveur. D'une part, l'ouverture des cheminements par le passage des véhicules canalise à l'heure actuelle les parcours des visiteurs épargnant les espaces encore végétalisés. Ensuite, les usagers du site n'empruntent pas tous les mêmes chemins, dé-densifiant ainsi les pressions exercées sur le substrat végétal. D'autre part, même si les habitats d'espèces rares comme *Limoniastrum monopetalum* se trouvent désormais fragmentés et d'autant plus accessibles à la cueillette, leur situation aux pieds ou sur les flancs des montilles les protège de l'écrasement par les voitures ou les camping-cars. Finalement, la morphologie, même si la topographie reste très peu élevée puisque les crêtes dépassent rarement + 1 mètre NGF, joue un rôle dans la mise en défens « naturelle » des écosystèmes les plus protégés. Le suivi de quelques carrés permanents²³³ pendant l'été 2003 révèle le modèle spatio-temporel de l'évolution du tapis végétal. Ne disposant d'aucun état initial suffisamment précis, le pas de temps mesuré est ici extrêmement faible même s'il dévoile, l'espace de trois mois centrés sur la saison touristique estivale pour le suivi dont nous présentons les résultats sur la planche 72, la destruction des pieds de salicornes sur quelques mètres (un mètre à l'est du carré et environ 2 mètres à l'ouest). Les végétaux écrasés par le passage des véhicules présentent des signes de nécrose irréparable. Ainsi, s'ils n'ont pas encore disparu, faute de temps, et les conditions de stress du milieu ne permettant pas l'installation de groupements végétaux de substitution (ce que montrent les relevés phytosociologiques qui ne traduisent aucune modification des compositions floristiques), ils laisseront la place, un à deux ans plus tard, à des surfaces nues de sédiments.

²³³ Le carré permanent est la méthode la plus classique pour étudier la dynamique de la végétation à court ou long terme. C'est une surface délimitée qui facilite l'inventaire des données relatives aux groupements végétaux (composition spécifique, biomasse, couverture...) et permet l'interprétation des relations entre les différentes espèces.

Planche 72 - Les processus de dégradation des enganes arrière-dunaires des Coussoules



Sources : Mesures et observations VAB, 2003.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marnes-la-Vallée, 2004.

Face à la lenteur de la croissance biologique de telles formes de végétation et au tassement progressif du substrat par le passage des véhicules, une dynamique de re-colonisation ne peut être espérée qu'à l'échelle de quelques années et en l'absence de toute perturbation d'origine anthropique.

Ces quelques mesures, corrélées à des observations régulières, permettent néanmoins de proposer un modèle en 6 étapes temporelles de déstructurations du tapis végétal, sorte d'échelle de dégradation mettant en lumière les processus d'altération des écosystèmes (Planche 72).

10-1-2- La dégradation des écosystèmes des hauts de falaise : le cap Leucate

Le cap Leucate constitue la seule côte rocheuse sur environ 3,5 kilomètres du littoral de l'Aude et un des rares pointements rocheux de tout le Golfe du Lion. Cette situation originale confère ainsi aux écosystèmes qu'il abrite une relative rareté. La reconnaissance du patrimoine que constitue la typicité de ses paysages s'est traduite en 1986 par un classement comme site inscrit au titre de la loi de 1930 tandis que sa richesse écologique a fait l'objet, en 1992, de la délimitation d'une ZNIEFF²³⁴ de type 2 à l'ensemble de la falaise et au plateau de Leucate ainsi que d'une ZNIEFF de type 1 concernant la dune suspendue de la falaise. Issue du démantèlement d'un massif dunaire constitué à l'époque d'un niveau marin plus élevé, cette dernière forme aujourd'hui une plage extrêmement pentue au pied du cap. De nombreux habitats naturels ou semi-naturels y sont présents, des groupements de végétaux halophiles abrités dans les anfractuosités de rochers aux pelouses à *Brachypode* rameux.

Habitats	Code Corine	Code Natura 2000
Plages de sable	16.1	-
Falaises maritimes nues	18.1	-
<i>Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes</i>	<i>18.22</i>	<i>1240</i>
<i>Matorrals arborescents méditerranéens</i>	<i>32.1</i>	<i>5210</i>
<i>Fourrés thermoméditerranéens</i>	<i>32.2</i>	<i>5330</i>
Maquis silicicoles méso-méditerranéens	32.3	-
Garrigues calcicoles de l'étage méso-méditerranéen occidental	32.4	-
<i>Pelouses méditerranéennes xériques</i>	<i>34.5</i>	<i>6220</i>

Doc. 36 : Inventaire des habitats répertoriés sur le cap Leucate selon la nomenclature Corine et la directive Habitats. En italique les habitats présents à l'Annexe 1 de la directive (Sources : Montagné, 2001 ; Romão, 1996).

²³⁴ Les Zones naturelles d'Intérêt écologique, floristique et faunistique, initiées par le Ministère de l'Environnement en 1982, sont des inventaires de la richesse des écosystèmes réalisés à l'échelle régionale et validés par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel nommé par le Préfet de Région. ZNIEFF de type 1, qui concernent des secteurs limités géographiquement et caractérisés par leur intérêt biologique, ou ZNIEFF de type 2, qui caractérisent les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ne sont en aucun cas des outils de protection des espaces considérés mais constituent simplement des outils de la connaissance la plus exhaustive possible des milieux.

Le tableau ci-dessus répertorie les habitats selon la nomenclature Corine et précise, parmi ceux-ci, lesquels sont particulièrement concernés par la directive Habitats²³⁵. Le plateau et le cap doivent à ce titre devenir un site du réseau Natura 2000. Par ailleurs, les écosystèmes abritent également des espèces végétales protégées au niveau national comme au niveau régional (Doc. 37).

Espèce	Arrêté de protection de 1982	Arrêté de protection régionale de 1997	Livre Rouge 1995
Violette sous-arbustive <i>Viola arborecens</i>	Annexe 1		Tome I espèce prioritaire
Ophrys de Bertoloni <i>Ophrys bertoloni</i>	Annexe 1		Tome II espèce à surveiller
Tamaris d'Afrique <i>Tamarix africana</i>	Annexe 1		Tome II espèce à surveiller
Ail des îles <i>Allium commutatum</i>		X	
Astérolide maritime <i>Asteriscus maritimus</i>		X	
Anthyllis faux-Cytise <i>Anthyllis cytisoïdes</i>			Tome I espèce prioritaire
Romulée <i>Romulea ramiflora</i>			Tome II espèce à surveiller
Spergulaire <i>Spergularia diandra</i>			Tome II espèce à surveiller

Doc. 37 : Inventaire des espèces végétales protégées aux niveaux national et régional relevées sur le cap Leucate (Sources : Montagné, 2001).

L'enjeu de la conservation des paysages et de ces écosystèmes apparaît d'ailleurs d'autant plus délicat que le cap Leucate est l'espace naturel le plus fréquenté du littoral de l'Aude²³⁶. Le suivi spatio-temporel précis de la répartition des visiteurs en fonction de leurs pratiques pendant une journée d'été livre la multiplicité des usages, les forts déséquilibres de l'occupation de l'espace et la variabilité de l'importance des flux dans le temps (Planche 73). Quelque soit le moment de la journée, la plus forte concentration de visiteurs est enregistrée sur la plage au pied du cap illustrant l'usage, en partie détourné, qui est fait de ce site naturel. Ainsi, le but d'une très large majorité du public est de profiter de la plage, ce qui n'empêche pas l'utilisation par les mêmes individus du sentier côtier, qui permet d'accéder à cette dernière depuis La Franqui ou Leucate-Plage (par les hauteurs) ou de parcourir les hauts de falaise dans un but de promenade. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, la falaise du cap est aussi bien fréquentée par le « haut » que par le « bas ». Tandis que les hauts de falaise sont réservés à la promenade contemplative, à la randonnée à pied ou en Vélo Tout Terrain, le tablier d'éboulis sert de « parcours d'aventures » aux jeunes visiteurs, de lieux de baignade, de pêche ou de plongée. Malgré la forte rythmicité des flux de visiteurs (le pic de fréquentation est observable entre 16 et 17 heures), le sentier côtier semble néanmoins très utilisé tout comme le cap des Trois Frères et le sémaphore semblent constituer les lieux les plus visités.

En demandant à 30 visiteurs²³⁷ de restituer sur une carte à grande échelle le tracé de leur parcours et d'indiquer les lieux de leurs arrêts, il est possible d'affiner la quantification relative

²³⁵ Cf. *Supra* : Chapitre 5, § 5-3-1.

²³⁶ Des estimations des flux de fréquentation sont évoquées dans le Chapitre 9, § 9-1-1.

²³⁷ Nous retranscrivons dans le Chapitre 9 les résultats plus classiques de cette enquête.

Planche 73 - Variations spatio-temporelles de la fréquentation au Cap Leucate

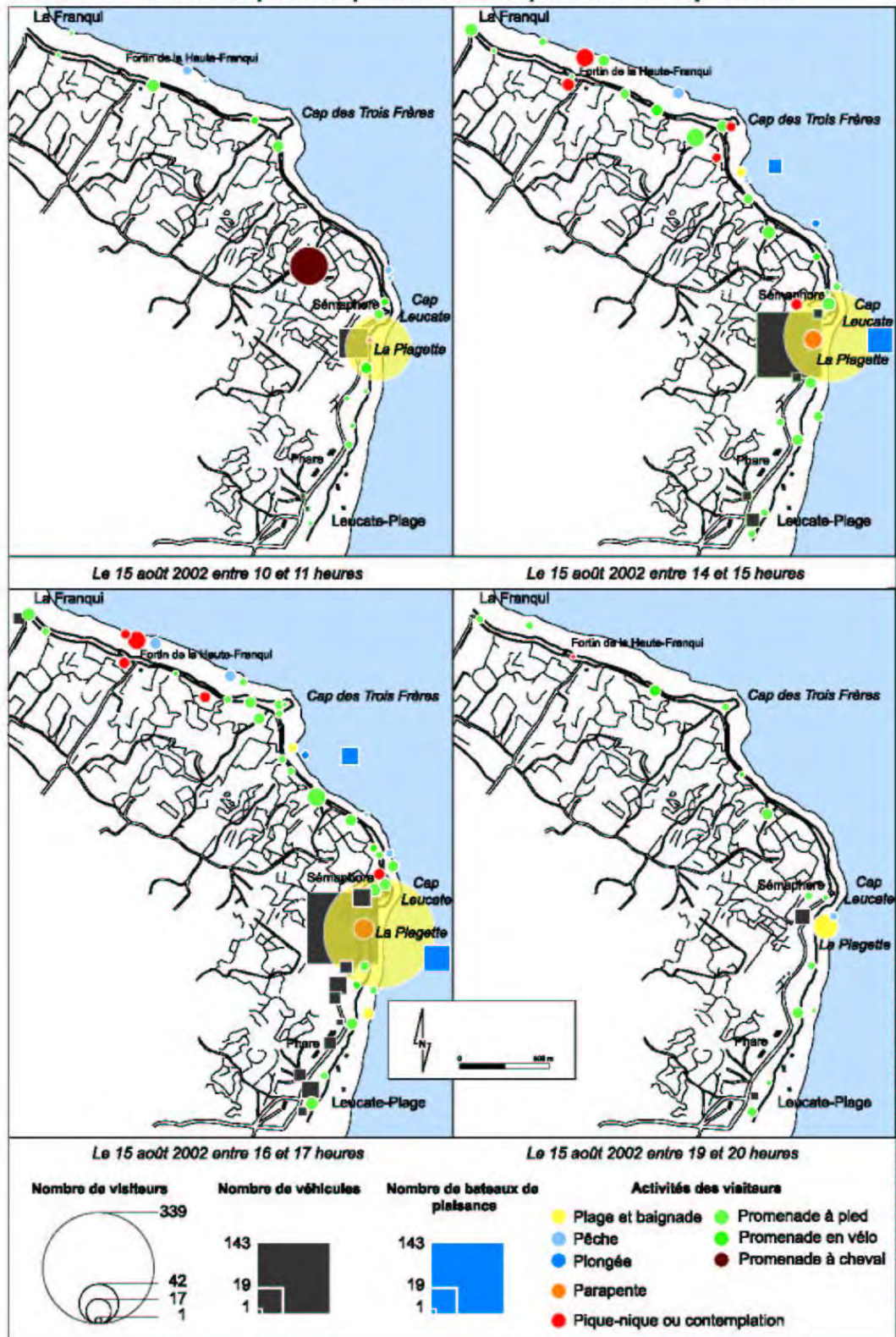
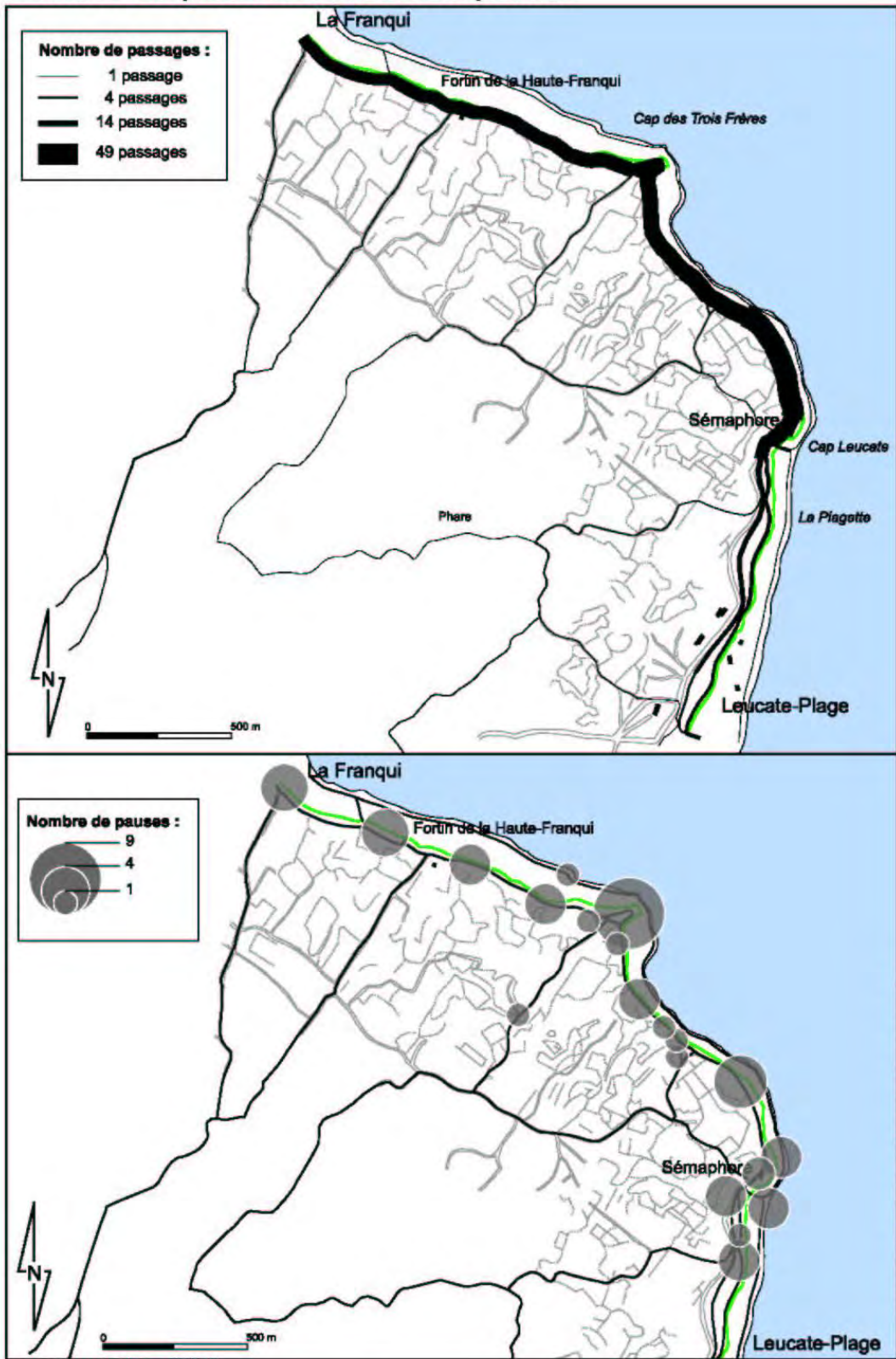


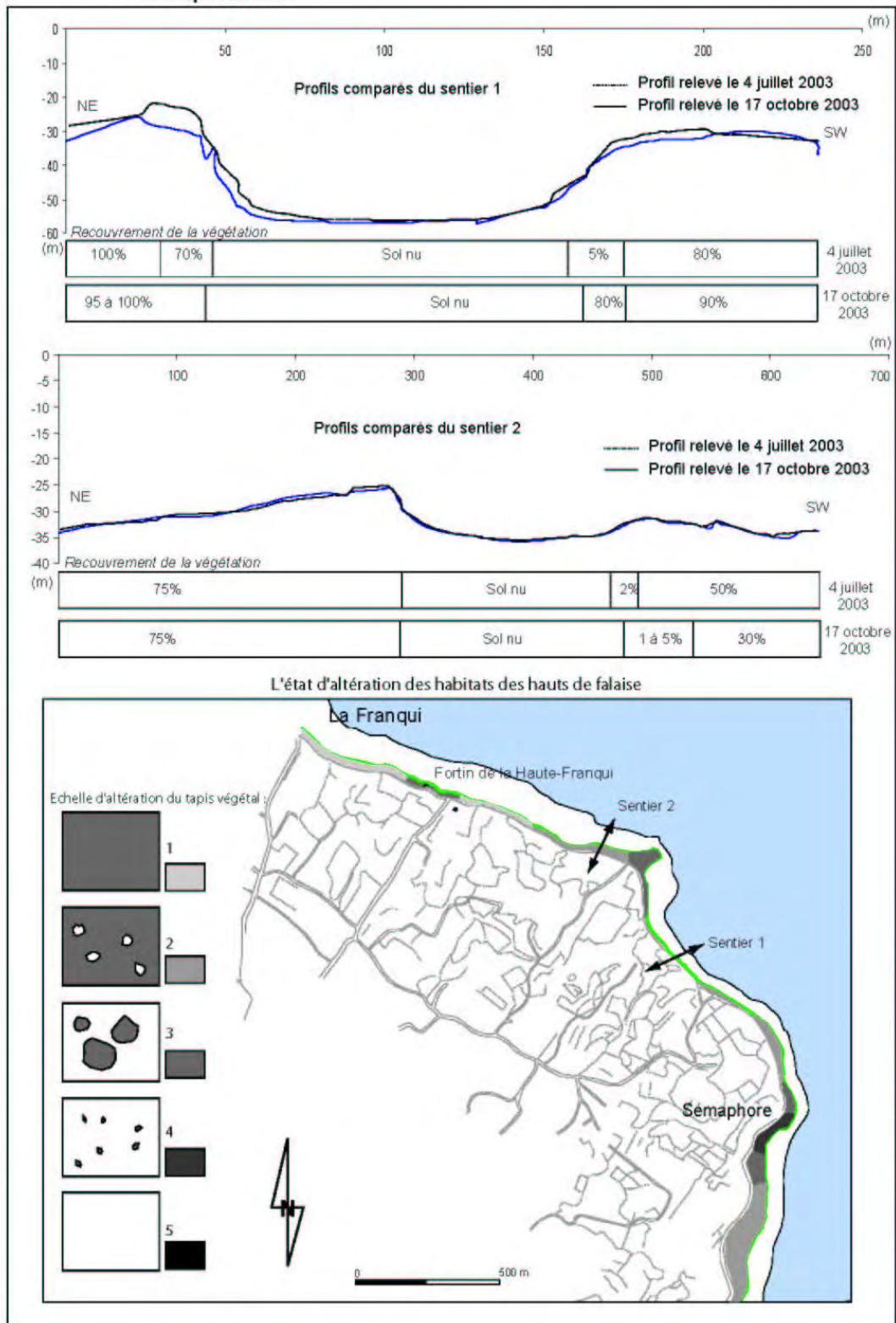
Planche 74 - Les parcours des visiteurs du Cap Leucate



des pressions exercées sur les écosystèmes des hauts de falaise (Planche 74). Les résultats confirment ainsi notre hypothèse selon laquelle le sentier côtier était surfréquenté par rapport à l'ensemble des autres sentiers du cap et du plateau. Plus précisément, l'intensité de sa fréquentation décroît légèrement depuis le sémaphore jusqu'à La Franqui, en raison de la proximité d'un parking improvisé au dessus de la plage. Si la linéarité du parcours majoritairement emprunté par cet échantillon d'individus peut être corrélée avec l'état d'altération du tapis végétal (évalué selon la méthode de Bioret et Brigand, 1993, dans la planche 75) qui est ouvert de un jusqu'à 3 sentiers parallèles, la forte dégradation des écosystèmes végétaux au dessus de la plage est quant à elle directement liée au passage des véhicules (plusieurs centaines pendant une journée d'été comme le 15 août 2002). Les arrêts indiqués par les visiteurs mettent également en évidence les lieux susceptibles d'être soumis le plus fortement au piétinement : le cap des Trois Frères, les hauts de falaise situés au dessus de la plage entre autres. Encore une fois, cet état des pressions humaines est directement en lien avec le bilan de l'altération du tapis végétal (Planche 75). Ainsi, les communautés végétales des hauts de falaise, sont, au même titre que les écosystèmes des lidos, soumis à une dynamique régressive liée à l'intensité de la fréquentation.

Le suivi pendant quelques mois de l'évolution des sentiers (Planche 75) illustre néanmoins la variabilité de leur élargissement et de leur creusement liés à l'importance des flux qu'ils supportent mais aussi accentués par des processus érosifs. Les bords des chemins voient disparaître leur végétation naturelle au profit, dans un premier temps, de groupements végétaux de substitution, plus résistants. Ce n'est que dans un second temps, que, disparaissant définitivement, la végétation laisse apparaître le substrat. Si la fréquentation est importante ou que les pluies sont abondantes à l'automne (ce qui est le cas pour le climat méditerranéen entre la fin du mois de septembre et la mi-octobre), le sol est très vite décapé pour laisser à jour la roche mère. Évidemment, l'effet du passage des Vélos Tout Terrain et des chevaux est plus destructeur que celui des piétons. En plus du poids plus important exercé sur le substrat, les roues et les sabots tendent à déchausser les pierres mises à nu dans le cheminement et accélèrent ainsi le creusement (ce phénomène avait déjà été remarqué par Montagné, 2001). Au delà de la mise en danger d'espèces comme l'Ophrys de Bertoloni, la Romulée ou la Spergulaire, du morcellement des habitats ainsi que de la dégradation esthétique du cadre naturel, la mise à nu progressive du substrat entraîne des phénomènes érosifs importants. Le ravinement se trouve accéléré puisque la végétation n'offre plus aucune résistance aux précipitations et à l'écoulement des eaux sur les hauts de falaise. Si ce processus a un effet non négligeable sur l'éboulement de la falaise, la plage perchée au pied du cap en subit également l'impact. Si la tendance dynamique de son évolution est dominée par un tassement de son profil vers le bas de la falaise directement lié à la gravité, le ravinement des hauts de falaise qui la surplombent accélère ce mouvement naturel. Par ailleurs, elle est également fréquentée pour la baignade et subit le piétinement des visiteurs qui la traversent pour gagner le rivage. A l'aide de quelques points repères fixés aux contacts

Planche 75 - La lente ouverture des sentiers et la dégradation des hauts de falaise : le Cap Leucate



Source : Mesures VAB, juillet et octobre 2003.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussat, Université de Marseilles-Vallée, 2004.

entre le haut de la dune et la falaise sur laquelle elle s'accroche, nous avons pu mesurer le mouvement descendant enregistré en l'espace d'un été.

Points numérotés et fixés dans la falaise	Mesures le 27/06/2003	Mesures le 16/09/2003	Dynamique enregistrée
Point 1	21 cm	Disparu	> - 50 cm
Point 2	25 cm	25 cm	0 cm
Point 3	36 cm	61 cm	- 25 cm
Point 4	17 cm	21 cm	- 4 cm
Point 5	18,5 cm	33 cm	- 14,5 cm
Point 6	32 cm	Disparu	> - 50 cm

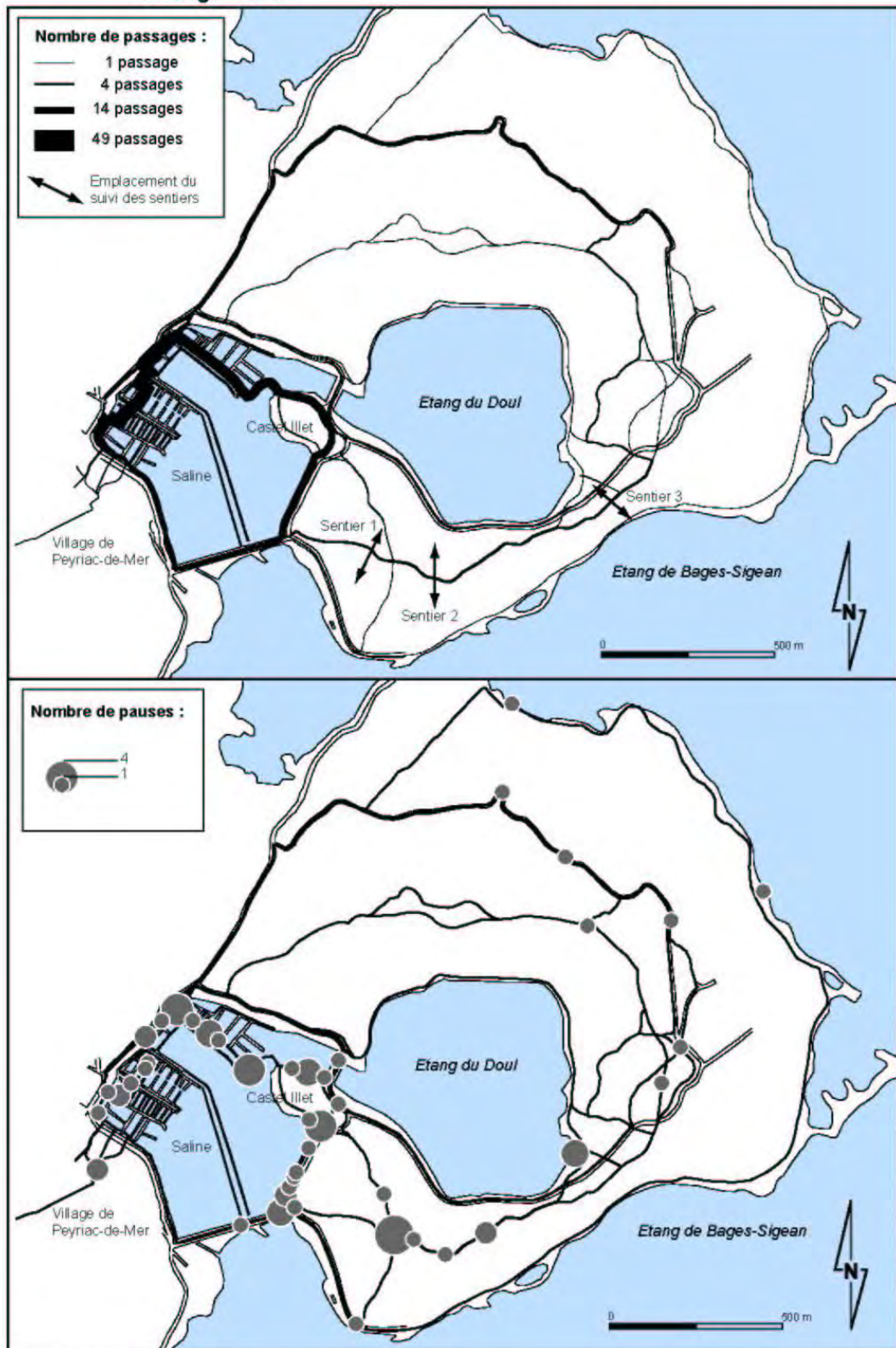
Doc. 38 : Évolution de la dune perchée du cap Leucate pendant l'été 2003
(Sources : mesures VAB, 2003).

Ces données permettent d'ores et déjà de mettre en exergue une dynamique évolutive rapide en l'espace de deux mois et demi. Le décrochement du sable depuis les parois de la falaise s'opère de manière hétérogène, certains points ayant reculé de plus de 50 cm et ayant disparu dans le même temps. Objet géologique extrêmement rare sur les rivages méditerranéens, la conservation de la dune suspendue de Leucate est désormais en question.

10-1-3- Le renforcement des processus érosifs dans la dégradation des paysages : la colline du Mour à Peyriac-de-Mer

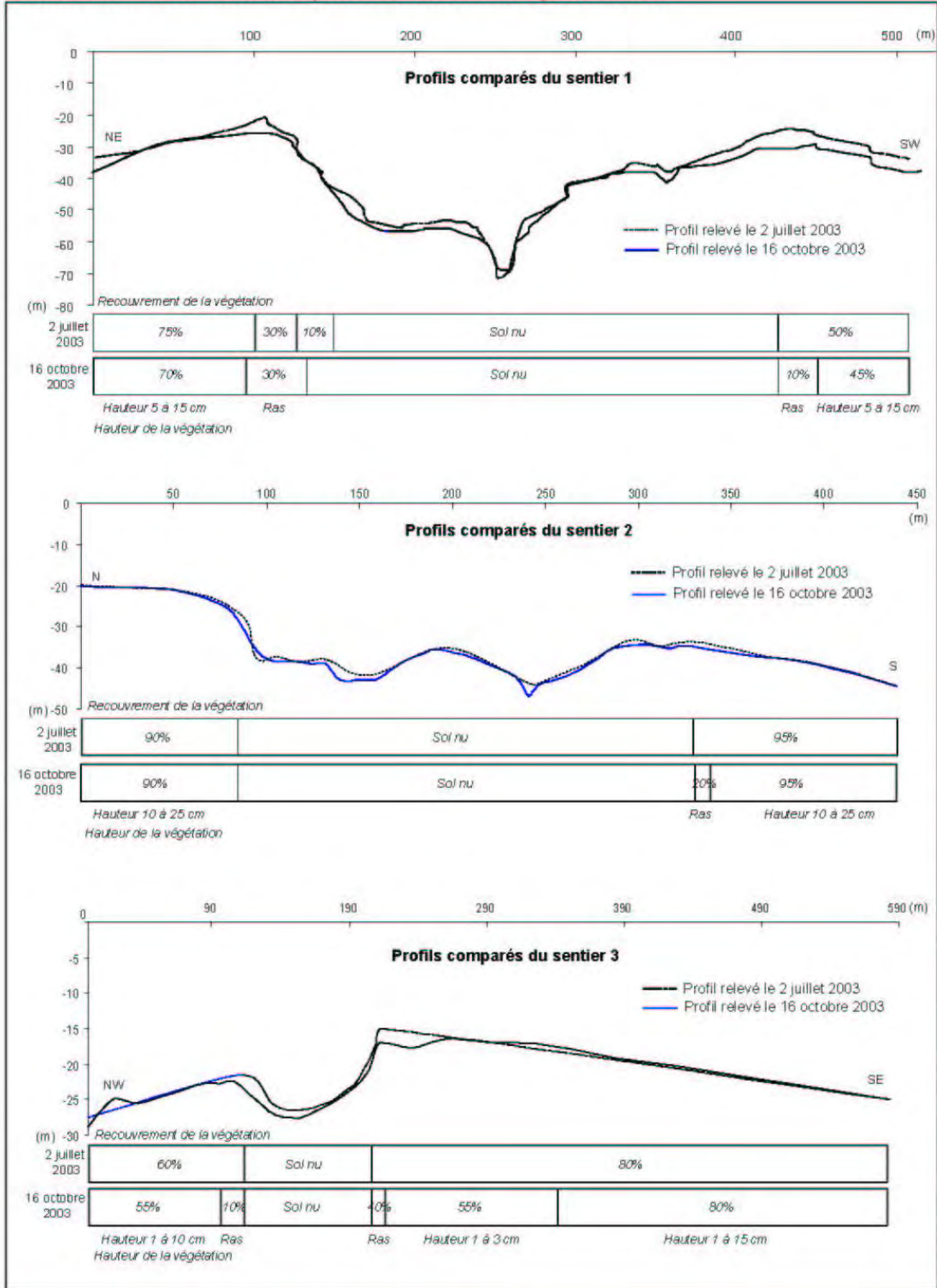
Le cas de Peyriac-de-Mer illustre plus avant l'impact de la fréquentation touristique et de l'aménagement des sentiers sur le paysage et les processus d'érosion. Comme au cap Leucate, nous avons demandé à un panel de 30 visiteurs de retracer sur une carte précise leur parcours ainsi que leurs lieux de pause. La planche 76 témoigne ainsi de ce que les flux sont extrêmement concentrés autour de la seule saline, et même sur la première portion du sentier qui traverse les bassins, tandis que les reliefs encadrant le Doul sont bien moins fréquentés à l'exception du sommet de la colline du Mour au sud du site et dont le principal attrait est d'offrir un panorama sur l'ensemble du complexe lagunaire de Bages-Sigean. Parallèlement à cette évaluation quantitative de la répartition des flux de visiteurs, nous avons réalisé un suivi des sentiers qui parcourent les collines disposées en amphithéâtre autour de l'étang du Doul. Une importante dynamique évolutive a pu ainsi être mise en évidence à l'échelle d'une saison et demi (Planche 77) en 2003. Contrairement aux sentiers du cap Leucate qui mettaient clairement en évidence une évolution des sentiers liée à leur fréquentation. Dans ce cas précis, l'importance des volumes de sédiments dégagés et les profils typés des cheminements démontrent, corrélés à un faible passage de visiteurs, la dominance des processus érosifs dans leur évolution. L'ouverture des sentiers dans le couvert végétal a mis à nu un sol extrêmement dégradé d'autant plus qu'il est soumis à une sécheresse relativement intense pendant l'été. C'est lors des fortes précipitations qui ont lieu notamment en automne mais aussi au printemps que les profils s'accroissent par ravinement en fonction des plus fortes pentes (sentier 2) ou que les ravines se combleraient des sédiments charriés par l'eau (sentier 1). Ainsi, la dégradation du paysage par la

Planche 76 - Les parcours des visiteurs des salins de Peyriac-de-Mer et des rives de l'étang du Doul



Source : Enquêtes VAB, août 2002.

Planche 77 : Une évolution rapide des sentiers à Peyriac-de-Mer



Sources : Mesures VAB, juillet et octobre 2003.

Conception et réalisation : V. Andreu-Boussut, Université de Marne-la-Vallée, 2004

croissance rapide des « balafres » que constituent des sentiers, qui pour certains ne sont même plus utilisables, n'est pas systématiquement sous influence directe de la fréquentation touristique. Ces processus d'érosion sont avant tout un phénomène naturel, sans aucune relation de proportionnalité avec le nombre du passage d'individus, mais dont l'enclenchement est très fortement lié au tracé des sentiers. Aménagés depuis 1995, c'est leur conception même qui est à l'origine de leur déstructuration. Empruntant la plus forte pente depuis la saline en direction du sommet de la colline du Mour, le cheminement suit ensuite la ligne de crêtes en direction de l'est. Ainsi tracé, le sentier, ne pouvait qu'accentuer l'érosion des reliefs. L'ouverture de cet espace protégé au public est bien responsable des dégradations observées mais faute d'une réflexion attentive *a priori*.

10-1-4- Le dérangement de l'avifaune : salins et plages

Pour illustrer ce dernier cas de figure, concernant l'avifaune, les exemples du salin de Peyriac-de-Mer mais aussi l'ensemble des plages audoises sont édifiants. Deux phénomènes sont à l'origine d'impacts différenciés sur les populations d'oiseaux : le bruit et le piétinement. L'aménagement d'un sentier sur des caillebotis de bois prenant appui sur les anciens partènements du marais salant de Peyriac a été conçu en ménageant une distance d'une centaine de mètres avec les principaux sites de nidification des Échasses blanches ou des Sternes pierregarin. A la lecture de l'évolution des effectifs de 3 espèces d'oiseaux nicheurs, force est cependant de constater la régression des populations (Doc. 39).

Espèce	Effectifs des couples d'oiseaux nicheurs														
	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	
Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>	5	7	0	24	10	16	3	3	6	0	0	0	0	0	
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	-	-	1	1	1	1	6	5	11	3	0	0	0	0	
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	3 c	9	10	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	

Doc. 39 : Evolution des effectifs d'oiseaux nicheurs dans la saline de Peyriac entre 1987 et 2001.
c indique les couples cantonnés (Sources : LPO Aude, 1997 et Sales et Dusserre, 2001).

Si l'échec de la nidification peut être lié à la remontée brutale des eaux des bassins noyant les nids, le facteur du dérangement lié à l'ouverture progressive du site au public entre 1995 et 1997 nous semble particulièrement lisible. La saline, encerclée aux trois quarts par une route, est particulièrement soumise au bruit et l'aménagement d'un sentier la traversant et la bordant ne fait qu'accroître ses impacts sur le comportement des oiseaux. La planche 76 met d'ailleurs en évidence que sur l'ensemble du sentier proposé par l'Office de tourisme faisant le tour de la saline et de l'étang du Doul, ce sont les parties de ce dernier qui traversent les bassins ou qui

Planche 78 - Les visiteurs dans les espaces naturels



Les visiteurs de l'étang du Doul empruntent préférentiellement les sentiers situés sur les crêtes - *octobre 2003.*



Un groupe de visiteurs contemplant le coucher de soleil depuis le sommet du Mour à Peyriac - *octobre 2003.*



Les visiteurs des anciens bassins salicoles de Peyriac apprécient tout particulièrement la passerelle qui les traverse. Le dérangement de l'avifaune est alors maximal - *juillet 2003.*



Le matériel d'observation ornithologique permet de reconnaître les Birdwatchers sur les rives de l'étang de Bages - *novembre 2003.*



A l'entrée du chemin de Notre-Dame-des-Auzils, le panneau, traduit, en quatre langues indique le statut de protection du site - *août 2002.*



Sur le sentier d'interprétation du Grand Castélou, un groupe d'enfants suit scrupuleusement l'animateur nature - *juin 2003*

Sources : Photos VAB et VC..

passent au plus près du Castel Illet qui sont les plus fréquentés et où les visiteurs tendent à s'attarder (Planche 78). Ainsi, même si une distance limite a été définie et appliquée, est-elle suffisante en cas de fort vent de l'est ou de l'ouest qui rapprochent le bruit des discussions, des oiseaux ? Par ailleurs, le tracé et le balisage du sentier n'ont fait que renforcer l'accessibilité au public aux lieux de nidification (plage du Castel Illet par exemple). Les tentatives renouvelées entre 1998 et 2001 pour renforcer l'attractivité des salins auprès des oiseaux ont toutes été des échecs²³⁸.

D'autres impacts de la fréquentation des espaces naturels sur les populations avifaunistiques sont particulièrement exacerbés sur les lidos audois. Si les nombreuses pratiques récréatives peuvent avoir pour effets d'effrayer les oiseaux momentanément, la destruction directe des nids ou des juvéniles par le passage des véhicules, des chars à voile ou même des piétons est monnaie courante. La Sterne naine est justement une des espèces les plus fragilisées par les usages touristiques des plages puisqu'elle se reproduit dans le sable, et que les plus jeunes individus, ne pouvant fuir devant le dérangement, n'ont que la possibilité de se cacher dans les sédiments. D'autre part, le morcellement des massifs de montilles littorales ou le tassement des sols à la suite du passage répété des véhicules tendent à faire régresser les habitats de ces espèces animales. Impacts directs et indirects de la fréquentation anarchique des lidos peuvent ainsi être incriminés dans la fragilisation des populations d'un oiseau qui figure à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et sur la liste rouge régionale des espèces nicheuses menacées en Languedoc-Roussillon.

10-2- La diversité des modes de la gestion contemporaine des espaces protégés : entre absence et muséification

De la part des gestionnaires des espaces protégés, la constatation de la dégradation de certains milieux naturels est très récente. Plusieurs faits expliquent que les enjeux de ce phénomène aient émergé tardivement. D'abord, la pression sociale pour les limiter est quasiment inexistante car la majorité des visiteurs n'en perçoivent pas l'importance. Ensuite, la variabilité du rythme des processus de dégradation et la mauvaise connaissance de la fréquentation des sites ont parfois empêché les responsables de la gestion de lier très clairement l'évolution des milieux à leur cause : leurs usages sociaux. Une dernière raison est l'émergence du Parc naturel régional qui multiplie depuis quelques années les pressions sur les communes gestionnaires des espaces naturels protégés à prendre des mesures correctives des dynamiques observées. Les modes d'action des gestionnaires sont ainsi particulièrement aléatoires d'un site à l'autre et oscillent ou se combinent entre le laisser-faire coupable, l'impuissance ou le fort interventionnisme.

²³⁸ Cf. *Infra* : §10-2-2.

10-2-1- La gestion absente : le lido des Coussoules

Les milieux naturels que représentent les lidos audois sont soumis à des pressions très importantes liées à la multiplicité des pratiques récréatives, notamment celle des sports de pleine nature, dont elles sont le support. Le récent développement des sports de glisse, mais aussi et surtout du char à voile, encouragé par les principales stations balnéaires comme Leucate est ainsi un des facteurs récents de dégradation des écosystèmes végétaux comme du dérangement de l'avifaune.

Usages du lido	Localisation des usages			Intensité des impacts
	Bas de plage	Haut de plage	Cordon dunaire	
Baignade	X			+
Bronzage	X			+
Pêche à la ligne, pêche à pied	X			+
Planche à voile, kite-surf	X			++
Équitation	X	X	X	+++
Vélo Tout Terrain		X	X	+++
Cerf-volant	X	X		++
Char à voile		X	X	++++
Quad		X	X	++++
Aire improvisée de camping-cars		X	X	++++
Voiture		X	X	++++

Doc. 40 : Multiplicité des pratiques récréatives et intensité de leurs impacts sur les lidos.

+ = piétinement de la végétation, destruction des nids de Sternes, dérangement momentané de la faune, ++ = remise en mouvement des sédiments, piétinement de la végétation, destruction et dérangement momentané de la faune, +++ = remise en mouvement des sédiments, destruction de la végétation, dérangement et destruction de la faune, ++++ = compaction du sol et/ou remise en mouvement des sédiments, destruction irrémédiable de la végétation, dérangement durable des comportements des animaux.

Si quelques arrêtés municipaux réglementent la localisation des pistes de char à voile ou le stationnement des véhicules, la réalité des usages est toute autre. L'absence d'encadrement de la fréquentation de ces espaces naturels tient d'abord à leur statut foncier. Situés sur le Domaine public maritime, ils ne font pas l'objet, à l'image d'espaces terrestres dont la richesse écologique est comparable, de procédures de mise en protection strictes. Parce qu'il est propriété de l'État, les usages de cet espace amphibie sont cependant réglementés. La Loi Littoral de 1986 stipule ainsi, dans son article 30, que « sauf autorisation donnée par le Représentant de l'État dans le département, après avis du maire, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine public ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public ». Il revient donc au maire de faire respecter la loi. L'ambiguïté de ses compétences est d'ailleurs levée par

l'article 31 de la Loi Littoral du 3 janvier 1986 qui complète l'article L-131-2 du Code des communes au sujet de ses pouvoirs de police : « la police municipale des communes riveraines de la mer s'exerce sur le rivage de la mer jusqu'à la limite des eaux » (Nguyen, 2004). Les contrevenants s'exposent alors à une amende de 5^{ème} classe de 381 € et à une amende de 762 € en cas de récidive ainsi qu'à l'immobilisation administrative des véhicules.

Force est de constater que sur l'ensemble des lidos audois, la loi n'est pas appliquée. Si des solutions techniques existent évidemment pour canaliser l'anarchie de ces flux ou pour empêcher, tout simplement, l'accès des plages aux divers véhicules, leur mise en œuvre reste lettre morte à Saint-Pierre-la-Mer, à Gruissan ou à Port-la-Nouvelle. Cette absence de fermeté de la part des élus locaux est liée à la fois à l'ignorance ou à la minimisation des impacts des diverses pratiques récréatives mais aussi à la complexité des liens tissés avec des usagers difficiles à contraindre. Ainsi, usagers comme élus-gestionnaires envisagent rarement les lidos comme des milieux dunaires à part entière tant la singularité des paysages induit des dissemblances évidentes avec les dunes du littoral atlantique par exemple. La vaste platitude des milieux naturels et l'impression d'aridité qu'ils dégagent ne conduisent pas *a priori* à les considérer comme les espaces d'une richesse biologique intense. Par ailleurs l'immensité du lido face à l'échelle humaine influence négativement les représentations collectives qui évacuent les aspects de la rareté des écosystèmes ou, encore plus, de leur fragilité. Alors même que les données manquent sur le temps long pour démontrer la régression des écosystèmes végétaux ou la rétraction des surfaces de dunes et de montilles, comment alors l'ensemble de ces acteurs pourraient-ils les envisager comme des espaces à protéger ? Quelques entretiens avec des camping-caristes aimant à stationner pendant quelques jours à même le lido de La Franqui l'attestent. Non dénués de bonne volonté, ils sont très loin d'imaginer une quelconque valeur aux espèces végétales prostrées sur le sable induré ou de penser que leurs roues sont peut-être passées sur des nids de Sternes. Pire, la majorité ignore la loi. Ainsi, à l'image de ce touriste qui donne quelques conseils pour passer d'agréables vacances en camping-car sur le littoral de l'Aude, ils sont chaque année quelques milliers à reprendre les mêmes pistes le long des rivages :

« Le stationnement sur les plages est possible de Gruissan à La Franqui (très bien) ou jusqu'à Port-la-Nouvelle. En effet, on roule sur la plage durcie par le sel à environ 100 mètres du rivage sans aucun problème. Eviter de trop s'approcher du sable mou. Certains camping-cars y passent la nuit mais il est conseillé de se méfier du vent d'Est qui fait remonter la mer sur la partie de sable dur. A cause de ces remontées de la mer, la circulation peut devenir impossible. » (perso.wanadoo.fr/voyage.camping.car/france/aude.htm, [12 octobre 2004]).

Seul le danger de rester enlisés ou d'être brutalement, le temps d'une nuit, surpris par la montée des eaux semblent pouvoir dissuader ces usagers.

Et quand bien même certains élus souhaiteraient mettre un terme à l'illégalité de la fréquentation du lido, leur velléité vient buter sur l'antériorité de la pratique de l'automobile sur des plages aux dimensions très importantes. Les habitants des communes riveraines, en premier lieu, mais aussi les touristes, n'entendent guère se voir dicter une conduite dont ils ne constatent aucun effet négatif sur leur environnement. Les pratiquants du quad, qui, nous l'avons constaté à

de nombreuses reprises, ne s'embarrassent rarement, ni des interdictions ni des obstacles naturels situés sur leur route (nous espérons ne pas trop caricaturer), s'expriment ainsi :

« Circuler librement est un droit fondamental dans un pays démocratique... En conséquence seules les interdictions fondées sur des causes « réelles et sérieuses » sont respectables... Toute autre interdiction doit être considérée comme contraire aux droits de l'homme et il est de notre devoir de réagir par tous moyens légaux (l'arrachage de panneaux étant sûrement un bon défouloir mais pas une solution pérenne !). »
(Journal du Quad, 2004)

Les élus se retrouvent alors confrontés à une mise en ordre dont ils ne perçoivent pas les enjeux environnementaux (la législation sur la protection des espèces végétales ou animales est rarement connue en dehors des naturalistes) et à laquelle est liée le ménagement de leur électorat et l'activité touristique de leurs communes. On comprend dès lors l'absence de la prise des mesures suffisantes.

Ainsi, si l'ensemble des lidos du littoral de l'Aude sont concernés par une fréquentation non maîtrisée, le massif dunaire des Coussoules jouit d'un statut assez particulier et illustre, lui seul, la volonté d'organiser la conservation de la nature en fonction de ses nombreux usages. Si c'est le seul exemple sur les rivages du département, c'est qu'il est l'unique lido dont le caractère patrimonial soit expressément reconnu (ZNIEFF de type 1, ZICO et intégré aujourd'hui à un site Natura 2000²³⁹) et dont les pratiques récréatives soient les plus nombreuses. La plage et son massif dunaire connexe accueillent même, lors du Mondial du Vent qui a lieu à Leucate chaque année au printemps, les épreuves de char à voile tandis que la plage de La Franqui, de l'autre côté du grau, accueille les concours de cerf-volant. Au delà du nombre de visiteurs conséquents (l'Office de tourisme estime que la fréquentation de la station est alors aussi élevée qu'en été), le dérangement causé par les cerf-volants investissant le ciel ou le va et vient rythmé des chars colorés sont particulièrement traumatisants pour l'avifaune. Par ailleurs, la pression et l'engagement répétés de quelques personnalités locales comme la botaniste Catherine Brunet ou certains membres de la LPO ont conduit peu à peu à rendre évidente la nécessité d'une gestion et d'une harmonisation des usages du site. La commune de Leucate a ainsi fait réaliser un plan de gestion du lido des Coussoules, par BRL Ingénierie et la LPO Aude, qui envisage trois scénarii prévoyant chacun la canalisation de la circulation automobile voire même son interdiction. Évidemment, les partis d'aménagement projettent tous la création de parkings compensatoires sur la plage ou en retrait des espaces les plus sensibles²⁴⁰ (BRL Ingénierie et LPO Aude, 1999b). Malgré cette initiative, le plan de gestion n'est toujours pas appliqué en 2004 faute des moyens suffisants d'après la commune. Le Parc naturel régional espère néanmoins pouvoir bénéficier des financements nécessaires pour mener à bien ces projets dans le cadre de la contractualisation au sein du réseau Natura 2000.

²³⁹ Cf. *Supra* : Chapitre 5, § 5-3-1.

²⁴⁰ Même si le lido est considéré « espace naturel sensible » au titre de l'article L-146-6 de la Loi Littoral, l'aménagement de sentiers piétonniers et l'équipement en mobilier y est néanmoins possible dans le but d'assurer l'accueil du public et la gestion du site.

10-2-2- Une gestion inefficace ou incomplète

Dans les cas où des plans de gestion existent, ceux-ci ne suffisent pas toujours à prévenir, empêcher ou ralentir la dégradation des sites naturels. Deux raisons expliquent cette déficience. Lorsque les expertises écologiques sont monopolisées par certains scientifiques ou associations de protection de la nature influents, les approches globales sont parfois délaissées au profit de pratiques plus sectorielles de la gestion des milieux naturels. Le processus de gestion, ainsi tronqué d'une partie des réalités propres au site, est alors en partie inapte à prévenir son évolution réelle. Par ailleurs, l'inefficacité de certaines mesures de gestion (essentiellement les équipements de canalisation de la fréquentation) est parfois liée à la méconnaissance *a priori* des comportements précis du public des visiteurs et des réels impacts des cheminements sur la conservation des écosystèmes. Si le premier cas de figure est particulièrement illustré par l'exemple des salins de Peyriac-de-Mer et de l'étang du Doul, le second ressort de l'analyse de nombreux sites comme le cap Leucate ou à nouveau Peyriac-de-Mer.

Alors que l'étang du Doul et les collines qui l'entourent sont acquis en 1978 par le Conservatoire du littoral²⁴¹, c'est seulement en 1985 que les premières ébauches d'un plan de gestion voient le jour. S'appuyant sur la reconnaissance patrimoniale du site comme unique étang hyperhalin permanent, profond et isolé du Languedoc-Roussillon dans le cadre de la délimitation d'une ZNIEFF de type 1 « étang du Doul et salins de Peyriac-de-Mer », les propositions de gestion sont alors focalisées sur la nécessité de maintenir le caractère sursalé de l'étang. Ainsi, même si cet espace protégé est à la fois aquatique et terrestre, c'est la maîtrise des échanges hydrauliques avec l'étang de Bages-Sigean ainsi que le fonctionnement hydrologique du plan d'eau qui font l'objet des attentions les plus précises :

« Le but de la mise en protection du Doul étant le maintien d'un étang hyperhalin vivant, il n'est pas souhaitable d'atteindre de tels niveaux de concentration qui sont à la limite de la catastrophe écologique. Inversement, il faut se garder, sous prétexte de « renouveler » l'eau, ou pour utiliser le bassin du Doul comme réservoir de chasse, de dessaler exagérément le milieu, sous peine de le détruire écologiquement et d'enlever toute signification à la mise en protection de cet étang. Le réaménagement des canaux et des vannes qui doit être réalisé à l'occasion de la construction de la base nautique du Mour et les règles de fonctionnement qui seront édictées doivent impérativement avoir pour effet de maintenir à l'avenir la salinité de l'étang du Doul entre 55 et 65 o/oo. » (Boutière, in AUATLR, 1985, p. 27)

Bien évidemment, une telle posture s'explique par la volonté d'assurer la conservation patrimoniale du site mais aussi par le monopole scientifique exercé par le laboratoire Arago, antenne de l'Université Paris VI – Pierre et Marie Curie et importante Unité Mixte de Service du Centre national de la recherche scientifique, installé à Banyuls. La légitimité de l'intervention de cette poignée de scientifiques, écologues et hydrologues spécialisés sur les milieux aquatiques, où la figure du professeur Henri Boutière tient une place prédominante, est déjà solidement ancrée dans le « milieu » des institutions de protection de l'environnement et auprès du grand public dans les années 80. La puissance de ce regard scientifique, dont les résultats et l'analyse sont d'autant plus crédibles qu'ils s'expriment par les chiffres et le langage mathématique,

²⁴¹ Cf. Chapitre 6 : § 6-1-3.

conduit ainsi à placer le devenir des lagunes, objets écologiques par excellence en Languedoc-Roussillon, sur le devant de la scène de la gestion au détriment des acteurs secondaires que sont la flore, la faune ou même le paysage.

Le début des années 90 marque l'enrichissement progressif des pratiques de la gestion des salins et coïncide avec l'affirmation de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) comme un vrai partenaire scientifique dont l'expertise écologique est légitimée. L'association de protection de la nature reprend la suite de l'Aronde en 1993 et, aujourd'hui riche de plus de 250 adhérents dans le département, emploie 5 salariés permanents dont les avis sont très écoutés. La gestion de l'espace protégé est alors en tension entre les considérations relatives au fonctionnement hydraulique des milieux aquatiques et une « culture oiseau » (Chadenas, 2003) qui tend à s'imposer. Lorsqu'en 1995, la commune de Peyriac, gestionnaire du site, décide en accord avec le Conservatoire du littoral de la réalisation d'un sentier balisé de petite randonnée, les recommandations de la LPO au sujet de la protection de quelques espèces d'oiseaux sont intégrées au projet. Le CIVAM²⁴² des Corbières maritimes, chargé de l'exécution technique des travaux, imagine ainsi le tracé de la première des deux boucles, qui traverse l'ancienne saline sur des pilotis en bois, en fonction des périmètres de protection des principaux sites de nidification. A partir de cette première étape, la gestion du site naturel est orientée davantage vers une prise en compte assez fine de l'attractivité des plans d'eau et des partènements abandonnés pour l'avifaune nicheuse. Riche d'une connaissance poussée de la fréquentation locale des oiseaux, notamment des Échasses blanches, des Sternes naines, des Sternes pierregarin, des Gravelots à collier interrompu ou des Mouettes rieuses, l'association d'ornithologues réussit à imposer la nécessité de son intervention :

« L'intérêt du site réside essentiellement dans les espèces nicheuses à forte valeur patrimoniale qui ont été plus particulièrement suivies ces dernières années. Nous allons donc insister par la suite sur ces espèces nicheuses car à l'analyse des derniers résultats, la situation n'est pas brillante et il nous semble opportun d'intervenir d'urgence pour maintenir une biodiversité de qualité. » (Albouy, LPO Aude, 1997, p. 5).

Si depuis 1998, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Pays narbonnais assure un suivi régulier des caractéristiques physico-chimiques des milieux aquatiques, la LPO Aude mène également un suivi annuel de ses caractéristiques ornithologiques. A la suite de la répartition de la gestion entre la commune et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional et preuve de l'importance renouvelée à la maîtrise hydraulique, dont nous ne discutons pas ici du bien-fondé, un technicien est même engagé en 2000 pour assurer le suivi régulier (tous les quinze jours) et l'entretien de la lagune et de la saline. Les trois objectifs du plan de gestion sont enfin posés clairement : « lutter contre le confinement des deux plans d'eau pour garantir une bonne qualité des eaux, conserver un caractère hyperhalin au Dou, et augmenter l'intérêt ornithologique » (Sales et Dusserre, 2001, p. 5). Force est alors de constater le glissement des pratiques de la *conservation* du patrimoine que

²⁴² L'acronyme CIVAM signifie Centre d'Initiatives pour valoriser l'Agriculture et le Milieu rural des Corbières maritimes.

constituent les oiseaux à celles de leur *augmentation* ou de leur *fructification* ! Les règles d'un tel interventionnisme renvoient davantage au sens premier de la gestion d'un patrimoine comme l'administration d'un capital financier hérité. La nidification des oiseaux d'eau fait l'objet de tous les soins des ornithologues. L'installation de radeaux flottants fournit des lieux de ponte insubmersibles aux Sternes pierregarin, les îlots sont consolidés et dévégétalisés pour favoriser l'accueil des Sternes naines tout comme les digues et les plages sont recouvertes de graviers et de débris de coquillages favorables à l'installation des Échasses blanches ou des Gravelots à collier interrompu. Les populations d'oiseaux et leurs comportements sur la saline finissent donc par être aussi bien connus que la saturation en oxygène, le pH, la salinité, la température ou le potentiel redox des eaux. Une étape supplémentaire est franchie lorsque, après de nombreux échecs de nidification liés à la remontée du niveau d'eau au printemps, la gestion hydraulique est déclarée incompatible avec les objectifs de la conservation ornithologique. Les étapes suivantes seront, nous n'en doutons pas, la recherche d'une gestion intégrée à l'échelle micro-locale pour permettre de satisfaire à tous les objectifs.

Alors que depuis environ 17 ans, la gestion hydraulique et le suivi des niveaux d'eau de l'étang du Doul ou de la saline font l'objet de tous les soins et que, depuis une dizaine d'années, l'attention s'est focalisée sur la conservation des oiseaux, ce n'est qu'en 2002 que le Syndicat mixte de préfiguration fait réaliser la première étude sur la conservation des habitats naturels terrestres (Chabbert, 2002). Évidemment, le manque de prévisions sur l'évolution possible des sentiers tracés depuis 1995 a conduit entre temps à une situation délicate à résoudre aujourd'hui. La modification des parcours, la fermeture de certains cheminements et la plantation d'espèces végétales à pousse rapide semblent d'ores et déjà faire partie des solutions à mettre en œuvre.

Par ailleurs, la connaissance des parcours privilégiés par les visiteurs que nous avons eu l'occasion de rencontrer au cap Leucate ou à Peyriac (Planche 74 et 76) démontrent l'inefficacité de certaines mesures de canalisation de la fréquentation envisagées pourtant par certains gestionnaires comme l'unique moyen de gérer les flux. Ainsi, malgré le balisage du sentier qui fait le tour de l'étang du Doul, de nombreux individus choisissent néanmoins de visiter cet espace protégé par d'autres chemins pourtant déconseillés. Le mauvais état de certains sentiers peut être incriminé mais ne justifie en aucun cas la divagation de certaines personnes interrogées sur les rives nord de l'étang. De même, la large prédominance des passages de visiteurs le long du sentier côtier et sur les pointes du cap Leucate ne semble, en aucun cas, avoir été influencée par la création de deux boucles de randonnée et d'interprétation du paysage plus à l'intérieur du plateau et qui se connectent en partie avec ce dernier. Ces deux exemples fournissent bien la preuve qu'il ne suffit pas de créer un sentier balisé pour que celui-ci soit emprunté et encore moins pour qu'il permette de contrôler la répartition des flux. Il semblerait donc qu'un travail de connaissance fine du comportement et des attentes des visiteurs soit nécessaire en amont de ces aménagements et qu'un travail suffisant de sensibilisation les accompagne.

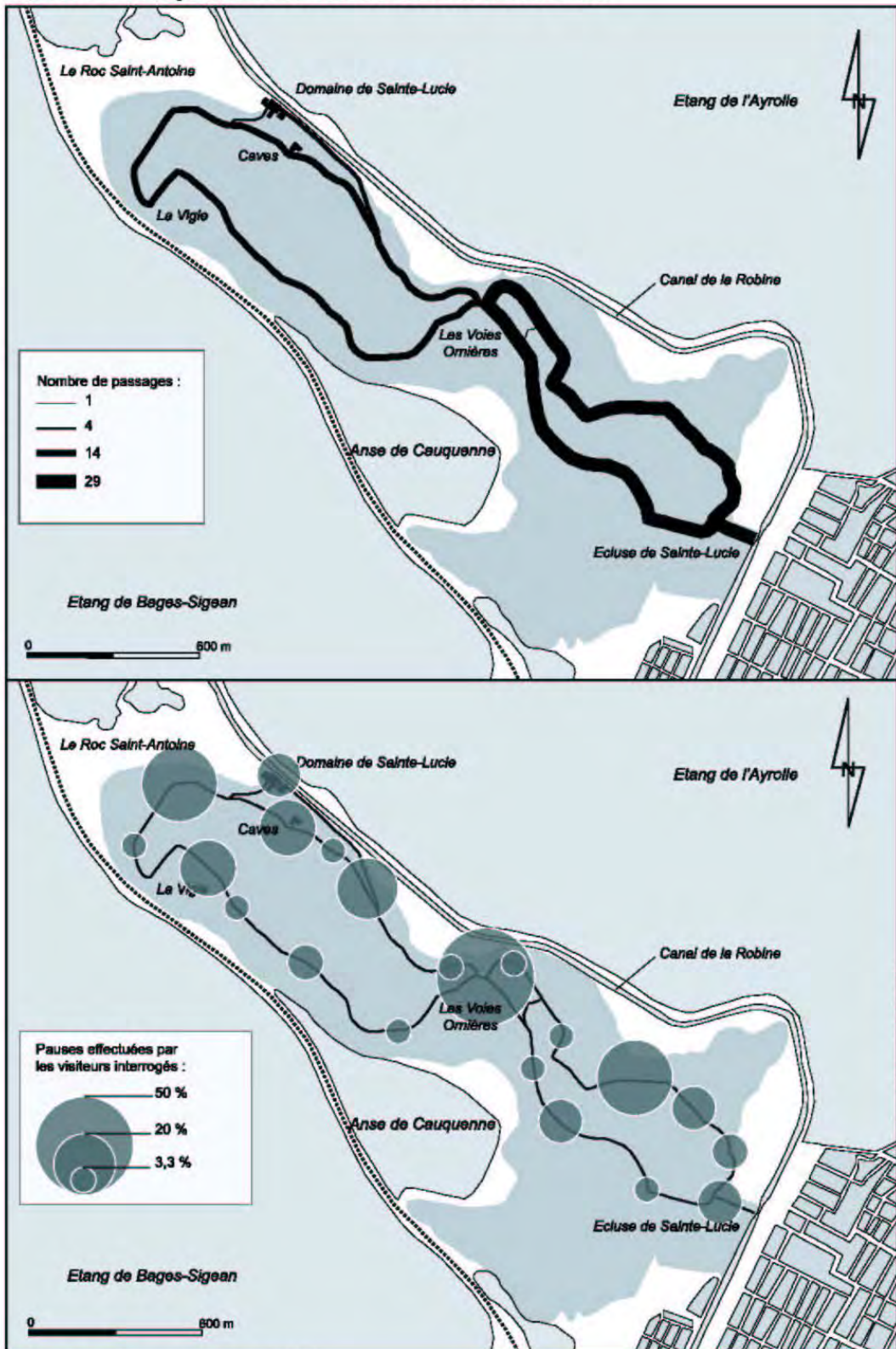
10-2-3- Au delà de la muséification de la nature : une artificialisation et une uniformisation croissantes

D'autres sites naturels touristiques ne vivent pas les situations précédentes ou leurs gestionnaires ont, alors, su dépasser ces étapes. Sur l'île Sainte-Lucie ou dans le domaine du Grand Castérou, les gestionnaires s'activent sur leurs terrains pour prévenir toutes les dégradations possibles. Si les flux de visiteurs sont loin d'être identiques – tandis que l'île Sainte-Lucie, intégrée à l'offre touristique de Port-la-Nouvelle, accueille plus de 80 000 personnes par an, le domaine du Grand Castérou, dont la communication reste minimale, ne voit guère passer davantage qu'une dizaine de visiteurs pendant les week-ends – les formes de l'intervention des gestionnaires sont relativement similaires. La canalisation des flux de visiteurs sur des sentiers balisés²⁴³ est encore une fois la norme. La divagation hors des parcours dirigés est par contre proscrite partout où elle est possible afin de mettre en défens les secteurs jugés les plus sensibles. Ainsi, les sentiers du Grand Castérou sont bordés de canaux d'irrigation et de barrières qui, si elles n'ont plus toujours d'usage agricole (pour empêcher les animaux de sortir des parcelles ou pour délimiter des plantations fragiles), rappellent l'ancienne fonction des lieux et empêchent sérieusement les promeneurs d'avoir envie de pénétrer dans les prés salés. Le développement linéaire des roselières (appelées sénilhades en occitan) le long des chemins fournit un autre exemple du bornage, le plus « naturel » qui soit, de l'espace de visite. C'est que les techniciens qui interviennent sur le terrain et leurs responsables entendent combattre deux formes observées ou pré-supposées du comportement du « visiteur moyen » : leur non-respect des sentiers et leur besoin d'une impression de liberté. Face à l'inutilité présumée des panneaux de sensibilisation du public, toute la subtilité réside à contrôler le plus précisément possible le parcours des promeneurs sans que ceux-ci ne s'en aperçoivent. Remarquons au passage que certains ne sont pas dupes et s'en plaignent néanmoins. Les résultats n'en sont pas moins probants. Sur 30 visiteurs restituant leurs parcours sur l'île Sainte-Lucie au mois d'août 2002 (Planche 79), l'extrême majorité d'entre eux avait suivi scrupuleusement le parcours balisé proposé. De la même manière, la plus grande partie des pauses ont été effectuées aux lieux prévus à cet effet par les gestionnaires.

Comme le recours aux objets naturels n'est pas toujours possible, à l'image de lignes de Roseaux ou de Tamaris, les techniciens de la commune de Port-la-Nouvelle et du Parc naturel régional s'entendent sur l'île Sainte-Lucie pour faire l'expérimentation d'autres solutions. Après les branchages jetés à même le sol dans les sous-bois de pins qui, si leur franchissement était quasiment impossible, étaient cependant très combustibles, la construction de murets selon la technique traditionnelle des pierres sèches s'accompagne désormais de lignes de piquets de bois que la végétation naturelle est censée recouvrir rapidement. Au delà de l'esthétique invoqué des murets et de l'argument patrimonial sur la conservation de telles techniques ancestrales de

²⁴³ Le balisage des sentiers s'accompagne au domaine du Grand Castérou de l'installation de bornes d'interprétation du paysage et des milieux naturels. Cf. *Supra* : Chapitre, § 8-3-1.

Planche 79 - Les parcours des visiteurs de l'île Sainte-Lucie



Sources : enquêtes personnelles, août 2002.

Conception et réalisation : V. Andreu-Bussès, Université de Marne-la-Vallée, 2004.

marquage de l'espace, la force de tels aménagements réside dans l'impression qu'ils donnent d'avoir toujours été là et d'appartenir ainsi au paysage conservé. C'est un travail méticuleux auquel se livrent certains de ces gestionnaires car, après l'époque des années 80-90 où leur intervention sur l'entretien des milieux devait être bien visible (un balisage accrocheur, un fauchage net, de nouvelles plantations...), force est de constater qu'ils dissimulent le plus possible aujourd'hui leurs interventions. Pour être plus précis, l'aménagement des espaces naturels dont nous prenons ici l'exemple tient à la fois de l'invisibilité et la visibilité. Tirillés entre la demande d'un public très demandeur d'équipements en tous genres et leur regard sur leur propre action, les gestionnaires hésitent. Ainsi, tables de pique-nique, bancs et panneaux d'information accueillent les visiteurs à l'entrée de l'île Sainte-Lucie tandis que d'autres aménagements plus subtils se fondent dans le paysage, donnant finalement l'impression à leurs concepteurs de ne pas toucher tant que ça à la nature.

Évidemment, de telles méthodes garantissent en grande partie la conservation des espaces de nature et de la biodiversité qu'ils hébergent au prix d'un « verrouillage » des dynamiques naturelles des milieux. Si cette attitude répond à la fois au maintien d'un patrimoine biologique qui disparaîtrait certainement au profit d'autres espèces, faute d'entretien des habitats, et à la conservation de paysages culturels, plus que totalement naturels, il ne faudrait pas imaginer qu'elle soit sans effet sur les espaces eux-mêmes. Que penser en effet de la multiplication du mobilier d'accueil du public, d'encadrement des flux et d'interprétation des milieux et des paysages ? Même en bois ou en pierres sèches, ils n'en demeurent pas moins les signes d'une urbanité qui tend à s'immiscer dans les espaces naturels au détriment d'une certaine naturalité. Paradoxalement, le mimétisme de ces aménagements matérialisant l'accueil dans les sites est devenu si fort d'un espace naturel à l'autre (d'ailleurs, les entreprises vendent indifféremment le même mobilier au gestionnaire d'une pointe bretonne comme à celui d'un marais languedocien) qu'ils sont devenus les codes, pour le public, signifiant la protection de la nature. C'est en tout cas ce que laisse penser cette remarque d'un touriste découvrant pour la première fois le cap Leucate :

« Non, je ne pense pas que le site soit protégé, je n'ai pas vu de panneaux et le sentier n'est même pas balisé. C'est dommage car les paysages sont époustouflants et tout le monde y fait n'importe quoi. »
(Jacques, le 14 août 2002, 16H30)

D'ailleurs, de la même manière que le Parc naturel régional définit une Charte graphique pour affirmer la lisibilité de sa production de documents, il est sérieusement question que celui-ci réussisse l'harmonisation des équipements d'accueil sur l'ensemble des espaces de nature de son territoire. Question de communication et d'identité des lieux sans doute ?

En réalité, la production d'une telle nature touristique, écosymbolique selon le géographe A. Berque (Berque, 1995), s'inscrit dans un mouvement qui dépasse les simples inventaires scientifiques et la contemplation des milieux naturels pour requalifier des espaces et les donner à voir comme encore plus « naturels », encore plus « identitaires ». Un tel processus est également lié aux difficultés rencontrées par les gestionnaires des espaces naturels à envisager des solutions

techniques évitant la dégradation des milieux. La tentation est évidemment grande de calquer les interventions qui ont fait leur preuve dans le marais du Vigueirat en Camargue ou sur le cap Fréhel en Bretagne sur son propre site qui semble connaître des enjeux similaires. Alors que, par exemple, la gestion du type Natura 2000 implique la capitalisation des savoirs techniques entre gestionnaires de sites, comment ne pas opérer, pourtant à partir d'une idée apparemment très utile, l'uniformisation des pratiques de la gestion de la nature ?

10-2-4- La gestion in situ : de nouvelles formes éphémères de la conservation de la nature

De nouvelles pratiques de la conservation de la nature sont nées en 2002 et en 2003 d'un partenariat entre le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional et la LPO Aude. Face à la déficience de la mise en place d'un plan de gestion du lido des Coussoules et devant l'organisation des épreuves de char à voile et de cerf-volant du Mondial du Vent 2002, ces deux acteurs, en accord avec la commune de Leucate, se sont mobilisés afin d'assurer une gestion temporaire des flux de fréquentation. Pendant les quelques jours des manifestations sportives, un zonage du lido a permis de dissocier les milieux naturels les plus fragiles de la zone de roulage de char-à-voile ou des pistes de vitesse. Par ailleurs, la circulation automobile a été régulée par l'aménagement de parkings en retrait du lido et par la mise en place d'une navette depuis la station de La Franqui. Parallèlement, c'est tout une opération de sensibilisation à la protection de la nature qui a été menée. Un « stand environnement » dans le village des exposants a pu assurer l'information générale à destination du grand public, un « point d'observation » a permis d'initier quelques visiteurs à l'observation ornithologique tandis que des documents indiquant les règles de « bonne conduite » vis à vis de la flore et de la faune étaient distribués (Planche 80). Face au succès de cette méthode (d'autant mieux acceptée qu'elle est exceptionnelle), des financements dans le cadre du programme LIFE EDEN²⁴⁴ ont été attribués à la mise en œuvre de l'« Opération Plages vivantes » coordonnée en 2003 par le même partenariat d'acteurs. La formule est alors nouvelle et constitue une démonstration de conservation *in situ* concernant les populations d'oiseaux nicheurs et leurs habitats naturels. Trois étapes scandent ce type de gestion dynamique et éphémère. Le suivi de l'avifaune nicheuse pendant l'hiver et le début du printemps permet aux spécialistes de la LPO de définir les lieux d'installation des principales colonies observées sur le littoral (notamment celles de Sternes naines). Une fois clairement définis les lieux de nidification, ceux-ci sont mis en défens matériellement par l'usage de ganivelles ou de filets tendus entre des piquets. La surveillance des colonies est alors intense, pour éviter aux oiseaux d'être dérangés et de rater leur reproduction, et s'accompagne d'une démarche de

²⁴⁴ Le programme Life – Environnement est un des instruments financiers de la Commission européenne qui doit permettre la mise en œuvre d'actions de démonstration de la gestion de l'environnement. De juillet 2001 à juillet 2004, le Parc naturel, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne ont ainsi pu animer une opération financée à 39% par l'Europe et intitulée « Eco-développement concerté autour des étangs du Narbonnais » (EDEN). Le budget total s'est élevé à 3 080 000 euros.

Planche 80 - Les mesures d'une protection éphémère des lidos



Carte postale promotionnelle distribuée lors de l'Opération Plages Vivantes.



Brochure de sensibilisation à la protection de la faune et de la flore distribuée lors du Mondial du Vent à Leucate en 2002.

Sources : PNR de la Narbonnaise et LPO Aude, 2002 et 2003.

Conception et réalisation : V. Androu-Boussat, Université de Marie-la-Vallée, 2004

communication très développée. Quand les juvéniles accompagnés de leurs parents quittent les plages audoises pour gagner l'Afrique au cours de l'été, parfois assez tard, les mesures de protection sont levées.

L'occasion est ainsi donnée, à travers des mesures de protection assez populaires auprès du grand public compte tenu du statut très « positif » de l'oiseau, d'affirmer la légitimité du Parc mais aussi de la LPO à intervenir efficacement, avec l'assentiment des communes concernées, pour la conservation de l'avifaune. Ainsi, conférences de presse, sensibilisation des visiteurs des plages audoises et compte-rendus réguliers se succèdent :

« C'est avec beaucoup de joie que nous vous annonçons la naissance sur nos plages Audoises de 150 poussins de Sternes naines. Les parents, environ 140 couples, se portent bien et sont heureux de pouvoir élever leurs petits à l'abri des risques de destruction grâce à la haute vigilance des équipes de surveillance parrains et marraines, mises en place par la LPO-Aude et la Parc dans le cadre de l'Opération Plages vivantes. Il s'agit de la plus grande colonie de Sternes naines du Languedoc-Roussillon, l'opération est un véritable succès pour cette espèce. [...] Les regards se portent actuellement sur l'étang de Pissevaches où les oiseaux installés sur un îlot sont pour le moment naturellement protégés mais risquent, si les niveaux d'eau baissent encore, d'être soumis aux piétinements ou pire, aux passages des véhicules... Alors nous comptons sur le soutien de toute la « famille » pour que les petits puissent s'envoler vers l'Afrique pendant l'été !! Quelques conseils aux promeneurs : si vous vous déplacez sur les plages ou en bord d'étang en ce moment et que des oiseaux crient au dessus de votre tête, faites demi-tour ! Vous risquez à votre insu de marcher sur de minuscules poussins dont la seule protection est de se tapir dans le sable... Alors prudence et bonnes vacances ! » (Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional, 2003, Bulletin n° 40)

Cette forte visibilité des actions, si elle sert les stratégies du Parc naturel et assoit auprès du grand public, audois et touristes, l'importance de son rôle et de sa légitimité scientifique²⁴⁵, permet également d'étendre les mesures de protection en dehors des espaces protégés au sens strict. Cette formule nous apparaît d'autant plus prometteuse qu'elle s'affranchit des limites strictes des espaces possédant un réel statut reconnu de protection. Elle rappelle finalement les étapes franchies entre l'instauration d'une Directive Oiseaux en 1979 dont les objectifs de conservation à l'échelle européenne semblaient de pas pouvoir être tenus faute de la conservation des habitats naturels qui permettaient aux populations de survivre et la naissance d'une Directive Habitats en 1992 qui permettait, enfin, d'envisager la conservation des espèces dans leurs habitats.

A l'image des quatre modèles de la gestion des flux touristiques dans les aires protégées du littoral atlantique proposés par N. Baron-Yellès (Baron-Yellès, 2001a) ou des cinq modèles évoqués par E. Breton (Breton, 2004), nous proposons une interprétation synthétique des quatre types de gestion à l'œuvre dans les espaces naturels littoraux audois (Planche 81) en évaluant systématiquement le bilan des effets des formes d'intervention sur le plan écologique et sur le plan touristique.

²⁴⁵ Le Parc naturel et la LPO doivent ainsi rédiger et publier un « guide méthodologique » qui permettra de synthétiser les actions expérimentales menées dans le cadre du programme Life-Environnement et de partager leurs expériences avec d'autres acteurs intéressés par ces problématiques.

Planche 81 - Les types de gestion de la fréquentation des sites naturels patrimoniaux

	<p>Type A - Fréquentation libre</p> <p>Bilan écologique <i>La conservation des milieux dépend de l'importance des flux de visiteurs et de la nature des pratiques récréatives. Si en théorie la dispersion de la fréquentation sur l'ensemble du site permet de diminuer les pressions sur celui-ci, il en résulte néanmoins, dans la pratique, de très fortes perturbations de la vie animale et végétale. Faible coût de la gestion.</i></p> <p>Bilan touristique <i>Liberté d'accès et de découverte, multiplicité des pratiques (sports de glisse, char à voile, randonnée, équitation, pêche...), quelques conflits d'occupation de l'espace et développement des usages interdits (camping sauvage, circulation automobile, quad, extraction de sable...).</i></p> <p>Exemples de sites : Lido des Coussoules, lido de Pissevaches, Cap Leucate...</p>								
	<p>Type B - Fréquentation suggérée</p> <p>Bilan écologique <i>Conservation incomplète du site. En plus de la dégradation linéaire le long des sentiers, faune et flore peuvent être mis en danger par la grande proximité et l'incursion des visiteurs. Le fort équipement d'accueil, s'il n'empêche pas toujours la divagation des flux, est, en revanche, responsable d'une certaine artificialisation du milieu.</i></p> <p>Bilan touristique <i>L'accessibilité est facilitée par la proximité des parkings, les visiteurs sont rassurés par le balisage du sentier et apprécient le fait de pénétrer en partie dans les espaces les plus fragiles (sur le plan d'eau d'un saïn, au coeur d'un marais...).</i></p> <p>Exemples de sites : Saline de Peynac-de-Mer, domaine de l'Oustalet, étang de Pissevaches, cimetière marin de Notre-Dame-des-Auzils...</p>								
	<p>Type C - Fréquentation imposée</p> <p>Bilan écologique <i>Contrôle de la dégradation du site et, par la mise en défens des espaces les plus fragiles, sauvegarde assez complète du patrimoine naturel. La gestion écologique fine dicte cependant de fortes interventions sur les milieux.</i></p> <p>Bilan touristique <i>Grande qualité de l'expérience de visite même si la forte canalisation réduit sensiblement les choix possibles de découverte. Accès facilité pour toutes les catégories de visiteurs auxquels des supports pédagogiques peuvent être proposés.</i></p> <p>Exemples de sites : Île Sainte-Lucie, domaine du Grand Castéjou...</p>								
	<p>Type D - Fréquentation interdite temporairement</p> <p>Bilan écologique <i>Forte adaptation entre la dynamique spatio-temporelle des besoins de protection et la variabilité de la fréquentation des sites. Son organisation mobilise du personnel mais n'impose aucun aménagement permanent. Gestion particulièrement adaptée à la protection de la faune lors de la saison touristique.</i></p> <p>Bilan touristique <i>Sensibilisation à la protection de la nature très appréciée par toutes les catégories de publics. "Animation nature" à fort pouvoir attractif et sans donner le sentiment d'interdictions durables des usages sociaux des milieux.</i></p> <p>Exemples de sites : Sites de nidification des Sternes naines dans le cadre de l'opération Plages vivantes (plages de Gruissan, Lapalme et Leucate)</p>								
<table border="0"> <tbody> <tr> <td> Espace patrimonial (paysages, habitats, espèces végétales ou faunistiques protégés...)</td> <td> Espace mis en défens</td> <td> Circulation automobile incontrôlée</td> <td> Parking</td> </tr> <tr> <td> Sentier balisé</td> <td> Espace mis en défens temporairement</td> <td> Cheminement incontrôlé</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Espace patrimonial (paysages, habitats, espèces végétales ou faunistiques protégés...)	Espace mis en défens	Circulation automobile incontrôlée	Parking	Sentier balisé	Espace mis en défens temporairement	Cheminement incontrôlé	
Espace patrimonial (paysages, habitats, espèces végétales ou faunistiques protégés...)	Espace mis en défens	Circulation automobile incontrôlée	Parking						
Sentier balisé	Espace mis en défens temporairement	Cheminement incontrôlé							

CONCLUSION DU CHAPITRE 10

L'examen de la dynamique des espaces naturels face à leur fréquentation touristique montre, dans beaucoup de cas, l'échec partiel des mesures de conservation des paysages comme des écosystèmes. Plusieurs raisons expliquent cette situation. D'abord, les processus de mise en tourisme n'ont pas systématiquement été accompagnés de plans de gestion précis. Si les gestionnaires s'attachent à résoudre ce manque d'anticipation, leur tâche est désormais bien plus difficile. D'autre part, en évoquant pudiquement le « problème de la fréquentation » de leurs sites, ces derniers omettent souvent son caractère massif. Si nos estimations comme celles du Conservatoire du littoral évaluent parfois à plusieurs dizaines de milliers de visiteurs par an les flux de fréquentation de certains sites du littoral audois, une majorité des acteurs institutionnels ou de la protection de la nature utilisent des chiffres bien plus faibles. Il en va ainsi de l'île de Sainte-Lucie pour laquelle il est vraisemblable d'évaluer à 60 000 à 80 000 personnes la fréquentation annuelle alors que les acteurs responsables des projets les plus récents de mise en tourisme des marais contigus la chiffrent à environ 10 000 (Narbona, 2001). Il est alors facile de comprendre pourquoi les plans de gestion se montrent défailants à anticiper, prévenir et gérer efficacement les impacts liés aux flux de visiteurs.

Dans tous les cas de figures, les dynamiques de muséification ou de dégradation avancée posent avec acuité la question de la gestion à venir de la nature. Si la décennie 90 a été marquée par l'ouverture généralisée des espaces au public, de nouvelles formes de protection de la nature apparaissent déjà où l'homme est exclu. L'innovation de l'Opération Plages paraît à ce titre tracer une autre voie possible.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Les processus qui conduisent à la reconnaissance du patrimoine naturel, notamment à travers sa mise en protection, ainsi que ceux qui mènent à son utilisation à des fins touristiques ne sont pas invariants. La multiplicité des situations auxquelles sont soumis les sites naturels de l'espace littoral et rétro-littoral audois l'ont illustré.

Au travers des mutations des pratiques et des formes du développement touristique, les espaces de nature sont devenus des espaces touristiques à part entière. De nouveaux lieux touristiques ont été inventés, d'autres se sont affirmés. Ils re-composent, complexifient et agrandissent le territoire touristique de la côte audoise. Cette évolution de l'usage des espaces se fait sur une hypothèse commune à tous les acteurs : il est possible de concilier tourisme et conservation des espaces naturels, reprenant les caractéristiques définissant l'écotourisme (Boo, 1993 ; Blangy, 1993). La nature et sa protection semblent essentiels à un développement touristique local et pérenne, et permettent notamment un enrichissement vital de l'offre, et le tourisme - ou l'approche touristique - peut, à son tour, servir la protection de la nature. Trois raisons peuvent alors être évoquées. D'abord, l'ouverture des milieux naturels au public semble légitimer, au regard de la société, la conservation de la nature. Ensuite, l'affectation possible des retombées économiques du passage de visiteurs à la gestion et à la protection des espaces naturels est un argument souvent retenu par les gestionnaires. Enfin, faciliter la découverte des sites naturels et de la faune permet la diffusion des idéologies de protection de la nature à des populations déjà sensibilisées ou non ; cette dynamique éclaire notamment la participation active et croissante d'un assez grand nombre d'associations locales de protection de l'environnement.

La réalité est malheureusement un peu différente. Si les espaces protégés participent à une refonte des territoires touristiques, c'est souvent au prix d'un échec croissant de leur conservation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclure cette recherche nous conduit à reformuler rapidement les objectifs que nous nous étions fixés. Lorsque nous avons entrepris ce travail le Parc naturel régional de la Narbonnaise n'était pas officiellement né et les communes du littoral s'engageaient à peine dans des opérations de ré-aménagement ou de renouvellement de leur offre touristique. Sans grand recul historique, notre objectif a été d'éclairer la naissance d'un projet de territoire qui est un indice de la refonte des relations des acteurs avec l'espace littoral. En premier lieu, et en préalable à l'analyse proprement dite des pratiques de la gestion du littoral, nous avons cherché à décrypter, à mettre à jour, les héritages matériels et idéels qui expliquent ce repositionnement des acteurs. Ce premier développement nous a permis de préparer l'analyse des modes actuels de gestion du littoral, lesquels s'inscrivent dans l'historicité des relations entre les pratiques de l'aménagement touristique et l'environnement. L'investigation de la refonte du système d'action, de la mutation des pratiques de gestion de l'espace et du renouvellement des politiques de développement touristique ont ensuite été au cœur de notre réflexion. Nous nous en sommes tenus à notre parti initial de ne pas juger les actions et mesures en cours, mais de les appréhender comme des objets de recherche influencés par des déterminants politiques, scientifiques, technologiques, financiers, sociaux, culturels et naturels qui interagissent. Enfin, nous nous sommes attachés à analyser les formes et les processus de la mise en tourisme des espaces de nature, au cœur de ce nouveau modèle de développement. En choisissant d'envisager de front les acteurs, les formes de l'aménagement, les dynamiques des milieux naturels et leurs visiteurs, nous avons tenté de mettre en perspective le cas audois.

Arrivés à ce point final de notre recherche, nous souhaitons retenir de ce travail trois grands résultats.

Le renouvellement de la gestion du littoral : le Parc, un nouveau modèle ?

Trajectoire pionnière, renouvellement exemplaire et rupture symbolique, l'évolution des modèles de gestion du littoral de l'Aude l'est tout à la fois.

S'il faut trouver un lien entre ces inventeurs méconnus ou inconnus de quelques lieux de villégiature balnéaire, ces technocrates volontaires à la fibre humaniste et quelques uns des élus porteurs du projet de Parc, c'est bel et bien leur action pionnière. Si l'aménagement du littoral au tournant du XX^e siècle invente le modèle d'une station balnéaire modeste dont les formes intègrent la forte occurrence des risques naturels, la Mission Racine révolutionne l'urbanisme et l'architecture de bord de mer en proposant un modèle de station intégrée et d'intervention planifiée. La création du Parc naturel de la Narbonnaise est encore une fois l'œuvre de pionniers, puisqu'elle illustre la tentative d'adaptation de la formule PNR, éprouvée dans bon nombre d'espaces ruraux en déclin, à un territoire qui est avant tout un littoral touristique. Le temps suffisant du recul nous manque, mais le rééquilibrage du développement entre les communes touristiques littorales et les autres communes est d'ores et déjà amorcé.

Exemplaire, cette évolution marque également la refonte progressive d'un système d'action très fortement centralisé et hiérarchisé en un système polycentrique et multipolaire dans lequel l'acteur-Parc naturel cherche à jouer un rôle central. Si la Mission Racine a initié la patrimonialisation de la nature, il n'en demeure pas moins que les formes de l'aménagement ont souvent ignoré les dynamiques environnementales à l'œuvre sur le littoral. Le renouvellement contemporain des pratiques de l'aménagement illustre, à l'inverse, la volonté et les tentatives – même si elles demeurent encore insuffisantes aujourd'hui – d'intégrer le caractère mouvant de ce territoire aux formes actuelles de la gestion de l'espace. Malgré la difficulté du décryptage de la multiplication des acteurs au niveau local et de la complexification de leurs comportements territoriaux et de leurs interactions, une nouvelle culture de l'action tend bien à s'affirmer, dans laquelle la gouvernance et la recherche d'objectifs partagés semblent essentielles. Le littoral de l'Aude peut alors être appréhendé comme un médium de l'évolution des tensions entre les sociétés et le littoral. Et le Parc naturel, de ce point de vue, est la traduction institutionnelle de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, pour reprendre la terminologie de l'Union européenne.

Rupture symbolique, le renouvellement des représentations collectives du territoire en est révélateur. Si l'image de béton distillée par quelques stations balnéaires est longtemps restée dominante, les efforts déployés par un grand nombre d'acteurs montrent la mobilisation d'un capital idéal dans lequel les espaces de nature – lagunes, marais salants, sansouïres, reliefs – ont une place primordiale. Cet enrichissement de l'imagerie littorale auquel contribuent le Parc naturel, de nombreuses communes et les professionnels du tourisme, participe à la fondation d'une identité territoriale qui faisait jusqu'alors défaut à l'ombre des stations des années 60-80.

La rejuvénation d'un littoral balnéaire : un rôle pour la nature

Dès lors, environnement et patrimoine naturel n'ont jamais été aussi présents qu'aujourd'hui dans les politiques d'aménagement des communes littorales. Fétiches médiatisés dans le marketing touristique des stations, leur intégration dans les pratiques de l'aménagement est clairement à l'origine d'un renouveau urbanistique et architectural. Un paradoxe émerge d'ailleurs de leur saisissement comme mobile pour l'extension de ces dernières : un nouvel âge touristique semble en effet se dessiner pour les stations issues de l'essor des bains de mer et du *Sea, Sand and Sun* à travers l'intégration des espaces de nature. La diversification des pratiques touristiques et l'invention des espaces naturels comme autant de haut-lieux participent ainsi de la construction de nouveaux territoires éphémères des vacances.

Un tel renouveau des territoires touristiques n'est pas sans poser quelques interrogations sur les changements sociaux à l'œuvre. Selon le sociologue B. Picon, « un Parc naturel régional est à un espace rural ce qu'un centre ville historique réhabilité est à un espace urbain : ce sont des supports de différenciation sociale²⁴⁶ ». Et déjà, sur ce littoral où le tourisme social était encore à l'honneur dans les années 80-90, des mutations sont engagées. De Perpignan à Narbonne, des projets de golfs sont initiés, tandis que des enclosures résidentielles de standing sont les dernières formes urbanistiques les plus appréciées des touristes. Ces exemples augureraient-ils alors d'une version plus élitiste du développement touristique ? Certaines communes ne cachent pas cette ambition pour assurer la durabilité de leur économie.

La nécessité de reformuler les objectifs de la conservation de la nature

L'exemple du littoral de l'Aude illustre également le renouvellement des stratégies de protection de la nature et des objectifs qui lui sont assignés. Jusque tard dans les années 80, la mise en protection de vastes espaces naturels intervient pour contrer les rythmes d'une urbanisation qui s'est accélérée depuis la mise en œuvre de la Mission Racine. L'objectif essentiel est alors de garantir le maintien de vastes coupures naturelles et d'éviter la construction linéaire des rivages. A partir du milieu des années 90, l'ouverture croissante des espaces protégés au public touristique initie un vaste mouvement de mise en tourisme de la nature. Les raisons d'être de ces réserves foncières apparaissent alors clairement à certains acteurs qui, en les équipant selon des formes de plus en plus sophistiquées, deviennent les producteurs d'une nouvelle nature : une nature touristique.

Cependant, cette attribution de fonctions cognitives ou éducatives, dont certaines associations de protection de la nature se font les fervents promoteurs, a tendance à édulcorer le discours des gestionnaires de sites, qui sont souvent les communes elles-mêmes. La mise en tourisme accélérée d'espaces patrimoniaux sur lesquels les pressions sociales se sont considérablement accrues, sans réflexion préalable sur la maîtrise de la fréquentation, a

²⁴⁶ Picon, 2002, p. 81.

enclenché des processus de dégradation des milieux qui sont loin d'être aujourd'hui anecdotiques. Trop souvent, la question du nombre de visiteurs est évacuée ou bien minimisée. Pourtant, là est bien la raison principale des difficultés qu'éprouvent ces acteurs à prévenir ou empêcher la dégradation du patrimoine naturel dont ils ont en charge la protection.

Ainsi la décennie 2000 ne manquera pas d'être, souhaitons-le, une étape plus aboutie vers une gestion globale des écosystèmes et une re-définition nécessaire des formes et objectifs de la mise en tourisme de la nature. Si de nombreux reproches ont été faits à la gestion biocentrique propre aux Parcs Nationaux, ces écueils ont bien été évités dans les espaces protégés du Parc naturel régional. Inversement, cette gestion anthropocentrique n'a-t-elle pas atteint des limites, celles de l'assurance de la conservation du patrimoine naturel ? Il ne s'agit pas ici de questionner la place de l'homme dans la nature, mais plutôt d'interroger les objectifs assignés à la protection de celle-ci. S'il y a bien un enjeu dont est conscient le jeune Parc naturel, c'est celui d'assurer la conservation des espèces comme de leurs habitats face à un re-développement touristique qui privilégie particulièrement leur usage.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Décrets et lois

Décret n°2003-1219 du 17 décembre 2003 portant classement du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (Languedoc-Roussillon)

Décret n° 94-765 du 1er septembre 1994 pris pour l'application de l'article L. 244-1 du code rural et relatif aux parcs naturels régionaux

Décret n° 67-158 du 1^{er} mars 1967 portant création des parcs naturels régionaux

Décret n° 64-275 du 26 mars 1964 du Règlement d'urbanisme du Plan général d'urbanisme du littoral du Languedoc et du Roussillon

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dite Loi Voynet

Loi n° 95-115 du 4 février 1995 Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

Loi no 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement

Loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 Loi fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours

Loi 86-2 du 03 Janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral

Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (loi Defferre). Des principes fondamentaux et des modalités des transferts de compétences.

Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Rapports, projets et documents d'experts et de collectivités territoriales

BCEOM, 1995, *Aménagement du Front de Mer – Mise en valeur et réhabilitation de la plage urbaine*, SMNLR, Département de l'Aude, Commune de Fleury-d'Aude, Plage de Saint-Pierre-la-Mer, Rapport n°64576-2, 50 p.

BUREAU DES PAYSAGES, 1998, Panneaux d'affichage d'exposition du projet de Saint-Pierre, 9 panneaux.

CEPREL (MOULIS D., BARBEL P., RADULESCU M. et PERONNARD J.), 1995, Schéma d'orientation pour la protection, la restauration et la gestion des plages du Languedoc-Roussillon, 163 p.

CETE MEDITERRANEE, 1995, *Littoral audois – Réflexion sur les milieux naturels et les paysages dans le cadre de la loi Littoral*, Direction Départementale de l'Équipement Aude et Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Narbonne, 49 p.

COMBARNOUS C., 1991, *(Pour) un outil de gestion globale et concertée des îles et lagunes du Narbonnais – Une réserve naturelle entre Clape et Corbières pour protéger et faire connaître les trésors fragiles et méconnus qui y*

vivent, Direction de la Protection de la Nature, Ministère de l'Environnement et de la Prévention des Risques Technologiques et Naturels Majeurs, 80 p.

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME – CONSEIL GENERAL DE L'AUDE, 2004, *Schéma départemental de développement touristique. Un projet pour l'Aude, Aude Pays Cathare*, Document technique, Carcassonne, 42 p.

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'AUDE, 1997, *Schéma Départemental de développement touristique 1997 – 2001*, Conseil Général de l'Aude, 32 p.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 2000, *Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement intégré des zones côtières en Europe*, Bruxelles le 8 septembre 2000, COM (2000) 545 final, 2000/0227 (COD), 6 p.

COMMUNE DE FLEURY-D'AUDE, 1998, *Une plage naturelle au cœur de la ville – Life 1999*, Proposition du projet à la Commission *Life Environnement*, 42 p. et annexes.

COMMUNE DE FLEURY-D'AUDE, 1995, *Station balnéaire de Saint-Pierre-la-Mer – étude de l'aménagement du front de mer – Avis d'appel public à la concurrence – règlement du concours*, BETEREM-CONSEIL, 6 p.

COMMUNE DE GRUISSAN, 2004, Lo Grussanot Spécial mi-mandat, Bulletin d'Informations Municipales, Hors-série n°1, juillet, Gruissan, 11 p.

COMMUNE DE GRUISSAN, 2003, Le Parc naturel régional de la Narbonnaise, *Brèves de Gruissan*, Lettre périodique d'informations municipales, n° 13, 15 mai 2003, 4 p.

COMMUNE DE GRUISSAN, 1992, ZAC DE MATEILLE, Dossier de réalisation, 36 p.

COMMUNE DE GRUISSAN, 1992, ZAC DE MATEILLE, Dossier de création, note de présentation et étude d'impact, plan de situation, plan de délimitation, mode de réalisation, Régime au regard de la TLE, document d'urbanisme, n. p.

COMMUNE DE LEUCATE, 1998, *Front de mer Port-Leucate – La stratégie prospective de la commune de Leucate – devenir*, Leucate Front de mer Eric Raffy, Alain Boudier, Gilles Amphoux, Eric Martin, Gilles Barcellona, Claude Certain, Patrick Chappert-Gaujál, Leucate, 80 p.

COMMUNE DE NARBONNE, 2001, Schéma directeur d'urbanisme de Narbonne-Plage, Narbonne, n. p.

DDE AUDE, 2001, *Note de travail sur l'aménagement du littoral audois*, datée du 22 mai 2001, Narbonne, 16 p.

DDE AUDE, 1995, Etude expérimentale capacité d'accueil – Façade maritime de la Clape, extrait du mémoire *Le littoral entre Leucate et le grau de Vendres : milieux, loi littoral et capacité d'accueil* par SOUCAS B., 67 p.

DIRECTION DU TOURISME, 2001, *Tourisme et aménagement du territoire – Contrat-Plan Etat-Régions 2000-2006*, Ed. Secrétariat d'Etat au tourisme, 159 p.

MISSION INTERMINISTERIELLE D'AMENAGEMENT DU LITTORAL LANGUEDOC-ROUSSILLON, 2002a, *Conseil de développement du littoral Réunion du lundi 4 février 2002*, principales conclusions, Montpellier, 11 p.

Plans de gestion, projets de valorisation, rapports sur les espaces naturels

AGENCE D'URBANISME POUR L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON, 1985, *L'étang du Doul – Etude d'un plan de protection et d'ouverture au public*, Département de l'Aude, Commune de Peyriac-de-Mer, mars 1985, Montpellier, 40 p.

- AGENCE D'URBANISME POUR L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON, 1983, *Protection du complexe lagunaire de Bages-Sigean – projet de classement de site et de réserve naturelle*, Dossier d'information, Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement, Département de l'Aude, n. p.
- ALBOUCQ A., 1999, *Contributions à la mise en place d'un système d'information géographique pour le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée – Réalisation d'une application liée à la gestion des espaces naturels sur le Massif de la Clape*, vol. 1, Mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Montpellier III, Projet de Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 174 p.
- ARNAUD M.-L., 1993, *Cartographie environnementale, Applications au complexe lagunaire de Bages-Sigean-Ayrolle-Campagnol*, AME Région Languedoc-Roussillon, Laboratoire de Géographie Rurale, Montpellier III, URA 906 CNRS, 9 p. et 6 cartes.
- BRL INGENIERIE et LPO AUDE, 1999a, *Plan de gestion du site des Coussoules – Phase 1 : État des lieux*, Commune de Leucate, 63 p.
- BRL INGENIERIE et LPO AUDE, 1999b, *Plan de gestion du site des Coussoules – Phase 2 : Scénarios de gestion*, Commune de Leucate, 14 p.
- BRL INGENIERIE et LPO AUDE, 1999c, *Plan de gestion du site des Coussoules – Note de synthèse*, Commune de Leucate, 13 p.
- CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT DES PAYS NARBONNAIS, 1996, *Plan de gestion du site de Peyriac-de-Mer, Saline-Doul*, n.p.
- CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT, 1995, *Etude préalable à la mise en œuvre d'un modèle agricole sur le site du Grand Castélou, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*, 141 p.
- CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT, 1992, *Etude pour la gestion et la mise en valeur du Grand Castélou : phases I, II, III et IV, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*, 2 tomes, 120 p.
- CHABBERT V., 2002, *La colline du Mour à Peyriac-de-Mer : conciliation de la restauration et de l'ouverture au public d'un espace naturel riche mais fragilisé*, Mémoire de BTS Gestion et protection de la nature option Gestion des espaces naturels, Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 51 p.
- CLAEYS-MEKDADE C. et JACQUÉ M., 1998, *La Clape espace de loisir : Nature pittoresque ou nature de proximité ? – Etude de fréquentation du massif de la Clape*, Laboratoire Dynamique Ecologique et Sociale en Milieu Deltaïque (DESMID), Arles, 88 p.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'AUDE, 1996, *Etude paysagère – Plateau de Leucate*, 45 p.
- DUVINAGE M., 1998, *Etude de fréquentation du massif de la Clape – Diagnostic physique*, Life Nature « La chênaie verte méditerranéenne : démonstration de gestion intégrée », Projet de Parc naturel régional du Pays Narbonnais, AME, 85 p.
- L'ATELIER D'ARCHITECTURE MEDITERRANEENNE, 1997, *Le salin de Saint-Martin à Gruissan – Projet d'aménagement d'un circuit de visite*, Notice de présentation, Groupe Salins, Sigean, 19 p.
- LPO AUDE, 1997, *Projet de valorisation touristique de la saline de Peyriac-de-Mer (Aude, 11) – Expertise écologique et recommandations pour une gestion favorable de l'avifaune nicheuse*, BRL Espaces naturels, octobre 1997, Gruissan, 24 p.
- MAISON DE LA CLAPE et AGENCE MEDITERRANEENNE DE L'ENVIRONNEMENT, 1999, *Etude de fréquentation du massif de la Clape – Synthèse (étude sociologique et Diagnostic de terrain)*, Projet de Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, Life Nature « La chênaie verte méditerranéenne : démonstration de gestion intégrée », 21 p.
- MONTAGNE Y., 2001, *Projet de protection et de maîtrise de la fréquentation de la falaise du plateau de Leucate*, Syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, Mémoire de DESS, 59 p.

NARBONA K., 2001, *Valorisation touristique du Salin de Sainte-Lucie*, Mémoire de stage de Mastère développement rural et projets, ENSA Montpellier, Groupe Salins, Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 111 p.

SALES G. et DUSSERRE K., 2002, *Suivi et gestion de la saline de Peyriac-de-Mer et de l'étang du Doul – Bilan de l'année 2001*, Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, Commune de Peyriac-de-Mer, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, 17 p. et annexes.

TEEM STRATEGIE, 1996, *Plan de développement touristique du domaine de l'Oustalet*, Phase 1, Réunion du Comité de pilotage du 29 février 1996, n. p.

Documents et rapports du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

AGENCE MEDITERRANEENNE DE L'ENVIRONNEMENT, 1998, *Le futur Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée*, Tiré à part de la Lettre de l'Environnement en Languedoc-Roussillon destiné aux habitants du territoire du projet de Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, n° 21, 12 p.

AGENCE MEDITERRANEENNE DE L'ENVIRONNEMENT, 1998, *Présentation du projet de charte*, Projet de Parc naturel régional du Pays narbonnais, Narbonne, 11 p.

AGENCE MEDITERRANEENNE DE L'ENVIRONNEMENT, 1998, *Projet de Charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée*, Syndicat de mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise, Narbonne, 182 p.

AGENCE MEDITERRANEENNE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996, *La Lettre du Projet de Parc naturel régional du Pays narbonnais*, n° 1, décembre 1996, Narbonne, 4 p.

CETE MEDITERRANEE, 1998, *Déclinaison des orientations de la Charte du Parc sur la frange littorale*, AME et DDE, 6 p.

HOLLARD C., 1995, *Tourisme et loisirs de proximité. Du diagnostic aux propositions d'aménagement et de produits touristiques*, Projet de Parc naturel régional du pays narbonnais, Marquixanes, 53 p.

MELONI P., 2003, *L'évaluation du guide des découvertes nature et patrimoine*, Mémoire de DESS Tourisme et Environnement, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 96 p.

RICHART F., 2001, *Réactualisation des orientations de la charte du projet de Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée sur la frange littorale*, Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et Université de Tours - François Rabelais, Narbonne, 64 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2004, *Bulletin d'information n° 47*, mars, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2004, *Bulletin d'information n° 46*, février, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2003, *Bulletin d'information n° 44*, décembre, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2003, *Bulletin d'information n° 43*, novembre, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2003, *Bulletin d'information n° 40*, juillet-août, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2003, *Bulletin d'information n° 36*, mars, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2002, *Bulletin d'information n° 30*, juillet-août, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2002, *Bulletin d'information n° 26*, mars, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2002, *Bulletin d'information n° 25*, février, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001, *Bulletin d'information n° 24*, octobre, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001, *Bulletin d'information n° 21*, juin, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001, *Bulletin d'information n° 20*, mai, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001, *Bulletin d'information n° 19*, avril, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001, *Bulletin d'information n° 17*, février, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001, *Bulletin d'information n° 16*, janvier, Narbonne, 2 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001, *Déclinaison des orientations de la Charte du Parc sur la frange littorale*, CETE Méditerranée, DDE Aude, 33 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2002a, *Ecole du Parc*, 4 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001b, *Fête du Parc – Dimanche 17 juin / Château de Montplaisir*, Narbonne, 15 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2001a, *La Lettre du Parc n° 2*, janvier 2001, Narbonne, 4 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2000, *La Lettre du Parc n° 1*, septembre 2000, Narbonne, 4 p.

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2002b, *La journée du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée – Le projet de Parc et son équipe ouvrent leurs portes au public...*, Narbonne, 4 p.

GUIDES, DÉPLIANTS ET DOCUMENTS DE COMMUNICATION TOURISTIQUE

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, 2002, *Locations de vacances – Clévacances – Aude Pays Cathare 2002*, Conseil Général de l'Aude et Direction Régionale du Tourisme, 82 p

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'AUDE, 2000, *Carte Guide 2000 Aude, Pays Cathare, CDT Aude et L'Indépendant*, n. p.

COMITE REGIONAL DU TOURISME DU LANGUEDOC-ROUSSILLON, 2003, *Bienvenue en Languedoc-Roussillon*, Brochure de communication touristique, Montpellier, Ed. Sedicom, 47 p.

COMITE REGIONAL DU TOURISME, 2002, *Languedoc-Roussillon – Méditerranée – Camping-caravaning-Hôtels et résidences-Villages de vacances- Agences immobilières, Guide 2002*, Région Languedoc-Roussillon, 194 p.

CPIE DES PAYS NARBONNAIS, 2003, *Le Grand Castérou. Son parcours d'interprétation...*, Guide n°1, Découvertes en Pays Narbonnais, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Les éditions du CPIE, Narbonne, 16 p.

DAKOTA EDITIONS, 2002, *Balades nature sur le littoral du Languedoc-Roussillon*, Guide Balades nature, Coll. Les plus beaux sites naturels, avec le soutien du Syndicat mixte pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon et Les écologistes de l'Euzière, Paris, 128 p.

ESCAPADES EN PAYS NARBONNAIS, 2004, *Escapades en pays Narbonnais – le guide 2004-2005 – Une sélection de sites touristiques*, Escapades en pays Narbonnais, Narbonne, 96 p.

ESCAPADES EN PAYS NARBONNAIS, 2002, *Escapades en pays Narbonnais – le guide 2002 – Sélection de sites touristiques, vignobles et villages authentiques*, Escapades en pays Narbonnais, Narbonne, 96 p.

ESCAPADES EN PAYS NARBONNAIS, 2001, *Indices de fréquentation des sites Escapades*, n. p.

ESCAPADES EN PAYS NARBONNAIS, 2000, *Escapades en Pays Narbonnais – Le guide 2000-2001*, Escapades en pays Narbonnais, Narbonne, 96 p.

GEOGUIDE, 2004, Languedoc-Roussillon, BRUTTINOT L. et GUITTON P. (dir.), Guides Gallimard, Les Nouveaux Loisirs / Prisma Presse / Géo, Paris, 480 p.

GROUPE SALINS, 2002, *Le sel à Gruissan – Visite guidée Écomusée Boutique*, brochure de communication touristique du salin de l'île Saint-Martin, n.p.

GUIDES BLEUS HACHETTE, 2003, Languedoc-Roussillon, Ed. Hachette Tourisme, Paris, 447 p.

JOANNE A., 1891, *Géographie du département de l'Aude*, Ed. Lacour, Coll. Rediviva réimpression 1996, Nîmes, Hachette, Paris, 64 p.

LE GUIDE DU ROUTARD, 2004, Languedoc-Roussillon, Ed. Hachette Tourisme, Meudon, 659 p.

LE GUIDE DU ROUTARD, 2001, Languedoc-Roussillon, Ed. Hachette Tourisme, Meudon, 607 p.

LE GUIDE VERT, 2003, Languedoc-Roussillon – Gorges du Tarn Cévennes, Michelin Editions des Voyages, Paris, 422 p.

LES GUIDES BLEUS ILLUSTRÉS, 1971, Littoral Languedoc-Roussillon, Librairie Hachette, établi par JANICOT C. et augmenté par FAUVEL J.-J., Coll. Clés du Monde, Paris, 280 p.

LPO AUDE, 2000, *L'étang de Campagnol – Un site unique à découvrir, un site fragile à protéger*, grâce au soutien financier de la fondation Nature & Découvertes, Narbonne, Livret et 6 fiches.

OFFICE DE TOURISME DE FLEURY-D'AUDE, 2003, *Fleury-d'Aude – Ecrin de Méditerranée*, Brochure de communication touristique, Service communication de la commune de Fleury-d'Aude, 21 p.

OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN, 2003, *Destination Gruissan – la Méditerranée nature vive*, Brochure de communication touristique, 19 p.

OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN, 2002, *Gruissan Méditerranée. Le guide pratique*, Guide de la station, 35 p.

OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN, 2002, *Gruissan Nature Vive*, Brochure de communication touristique, 19 p.

OFFICE DE TOURISME DE LEUCATE, 2002, *Entre ciel et mer de nouveaux horizons – Leucate Méditerranée*, Brochure de communication touristique, 15 p.

OFFICE DE TOURISME DE PORT-LA-NOUVELLE, 2003, *Port-la-Nouvelle « toute l'âme de la Méditerranée » – Station audoise du littoral languedocien*, Brochure de communication touristique, 11 p.

PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2003, *Guide 2003 des découvertes Nature et Patrimoine*, Narbonne, Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Narbonnaise, Les guides du Parc, 40 p.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BAGES, 2003, Bages d'Aude, dépliant touristique, n. p.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE PEYRIAC-DE-MER, 2003, Peyriac-de-Mer – à la rencontre des éléments, Imprimerie Graphisud, dépliant touristique, n. p.

TOURISME DE TERROIR EN MEDITERRANEE, 2004, Dossier de presse, n. p.

TOURISME VIGNERON EN CORBIERES MEDITERRANEE, 2002, *Voyages en Corbières – Le guide du tourisme de terroir en méditerranée®*, Toulouse, 31 p.

- ANONYME, 1966, Le lido du Barcarès. Opération PO66, Univers Match, Paris Match, n. p.
- ASSOCIATION GRUISSAN D'AUTREFOIS, 1992, La plage des chalets en 1939, Bulletin Gruissan d'autrefois, n° 41, juin, n. p.
- ASSOCIATION GRUISSAN D'AUTREFOIS, 1991, La plage des chalets, Bulletin Gruissan d'autrefois, n° 28, Mai, n. p.
- BEAUME G., 1923, *Notre Languedoc, Histoire et histoires de cette province*, Ed. Perrin, Paris, 239 p.
- BOSC P., 2001, *Malaique ou l'étang de feu*, Les Publications de l'Olivier, Perpignan, 168 p.
- CHAUVEAU L., 1998, île Sainte-Lucie. Etang de Bages-Sigean, Illustrations de Fabien Seignobos, Ed. Actes Sud et Ed. locales de France, Conservatoire du Littoral avec le concours du Crédit local de France – Déxia, 44 p.
- COLLECTIF, 1968, *Architecture dans le Golfe du Lion et le Comtat*, n°1, Revue des Syndicats des architectes, janvier 1968, 314 p.
- DELOBETTE H., 2000, Ce pays des étangs, de Pissevaches et Gruissan à Canet, Photographies d'André Hampartzoumian, Presses du Languedoc, Montpellier, 118 p.
- FABER C., 1997, Languedoc-Roussillon – La côte a encore de belles réserves, Dossier Littoral sauvage, *Méditerranée Magazine*, n°21, juillet-août, pp. 68-77.
- FAGEDET, C., 1989, *Gruissan - Les chalets - de 1900 à nos jours*, Narbonne : Graphisud, 1989, 35 p.
- GENIEYS P., 1905, *La crise viticole méridionale*, Toulouse, 310 p.
- GINIER J., 1974, *Géographie touristique de la France. Etude générale et régionale*, Deuxième édition mise à jour, Ed. SEDES, Paris, 200 p.
- GRAUBY H., 1997, Entre terre et mer – Les étangs du Pays Narbonnais, La Voix Domitienne, Numéro spécial Aude N°26-27, Revue Culturelle du Languedoc-Roussillon, pp. 69-76.
- GRAUBY H., 1995, En parcourant l'étang de Bages et de Sigean, Ed. Christian Lacour, Coll. Colporteur, Nîmes, 97 p.
- HAUTEMANIERE N. et HIRON J., 2004, Leucate Plein Cadre, Livre de Photographies, Collection Cap Leucate, Leucate Méditerranée et Région Languedoc-Roussillon, 131 p.
- HIRON J., 1998, *Il était une fois Leucate*, Ed. du Cap Leucate, Narbonne, 191 p.
- LAFONT R., 1967, La révolution régionaliste, Ed. Gallimard, Coll. Idées, 350 p.
- LES STAGIAIRES D'ACTI-FORMATION, 2001, La vie des pêcheurs d'étang à Gruissan 1900-1960, Défi Jeunes Marins 2000, Chasse-Marée, Narbonne, 87 p.
- MISSION INTERMINISTERIELLE POUR L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL LANGUEDOC-ROUSSILLON, 1977, Languedoc-Roussillon – Directive de Monsieur le Ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire – 25 octobre 1977, non paginé, 17 p.
- MORAND P., 1960, *Bains de mer*, « Lieux dits » ed. Arléa, Rééd. 1990, Paris, 168 p.
- PELLEGRIN V., 1939, L'agriculture du département de l'Aude, Les imprimeries de la Gabelle, Carcassonne, n. p.
- PIRAULT R., 1993, Et la mer ferma ses portes... Essai sur les « lacs marins audois », SNPN, Section Aude, 152 p.
- PIRAULT R., 1986, Dans le jeu de la Terre et de la Mer, Guide des Corbières Maritimes, seconde édition revue et corrigée, Narbonne, 241 p.

PUJOL J., 1926, *Histoire de la commune de La Nouvelle*, Ed. Inconnu, 75 p.

RACINE P., 1980, *Mission impossible ? L'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon*, Collection Témoignages, Ed. Midi Libre, 293 p.

REMBLIER C., 1997, *Carnets du Littoral – Languedoc – Etang de Bages-Sigean*, Ed. Gallimard, Conservatoire du Littoral avec le soutien de la Fondation Electricité de France, n. p.

ROUANET M., 1970, *Occitanie 70. Les poètes de la décolonisation*, Ed. J.-P. Oswald, 69 p.

VATTIER D'AMBROYSE V., 1888, *Le littoral de la France, Côtes Languedociennes, du Cap Cerbère à Marseille*, Ed. Champion-Slatkine, Paris, Réed. 1984, 551 p.

ARTICLES DE PRESSE

ANONYME, 2003, « Conseil général et PNR : une adhésion « vigilante » », L'Indépendant, jeudi 27 février 2003, p. 2.

ANONYME, 2003, « D. Codorniou : « Le Président du PNR doit sortir de son silence » », L'indépendant, vendredi 25 avril 2003, p. 13.

ANONYME, 2003, « Dernière ligne droite pour le PNR », L'indépendant, samedi 19 avril 2003, p. 8.

ANONYME, 2003, « Fin de la guerre de sécession entre l'est et l'ouest sur le Parc naturel », Midi Libre, mercredi 26 février 2003, p. 16.

ANONYME, 2003, « Gruissan « sursoit » à la décision d'adhérer au PNR », L'indépendant, mardi 29 avril 2003, p. 11.

ANONYME, 2003, « Gruissan : consultations en cours pour le Parc naturel régional », Midi Libre, dimanche 16 février 2003, p. 3.

ANONYME, 2003, « Gruissan : les pêcheurs toujours hostiles au Parc », Midi Libre, jeudi 3 avril 2003, p. 2.

ANONYME, 2003, « Gruissan : pêcheurs et chasseurs », L'indépendant, mardi 1^{er} avril 2003, p. 7.

ANONYME, 2003, « La charte du PNR approuvée par le conseil municipal », L'Indépendant, samedi 8 mars 2003, p. 10.

ANONYME, 2003, « La communauté adhère au PNR, Pays et SYCOT », L'indépendant, lundi 28 avril 2003, p. 14

ANONYME, 2003, « Le conseil général adhère au Parc naturel régional de la Narbonnaise », L'Indépendant, mercredi 26 février 2003, p. 14.

ANONYME, 2003, « Le Département donne son accord au PNR », L'Indépendant, samedi 18 janvier 2003, p. 3.

ANONYME, 2003, « Le dernier appel lancé à Gruissan et Codorniou », Midi Libre, mercredi 30 avril 2003, p. 3.

ANONYME, 2003, « Le Parc pourra-t-il exister sans Gruissan ? », Midi Libre, vendredi 2 mai 2003, p. 4.

ANONYME, 2003, « Le PNR ne verra jamais le jour ! », L'indépendant, samedi 3 mai 2003, p. 5.

ANONYME, 2003, « Les élus du futur PNR lancent un appel solennel à Gruissan », L'indépendant, mercredi 30 avril 2003, p. 3.

ANONYME, 2003, « Muléro tance « Codor », Rainaud le comprend... », Midi Libre, samedi 3 mai 2003, p. 5.

ANONYME, 2003, « Parc naturel : « On ne reviendra pas sur notre décision ! » », L'indépendant, vendredi 2 mai 2003, p. 1.

ANONYME, 2003, « Parc régional : Claude Muléro donne des garanties à Didier Codorniou », Midi Libre, samedi 26 avril 2003, p. 4.

ANONYME, 2003, « Parc régional : Didier Codorniou écrit à Jacques Blanc et Marcel Rainaud », Midi Libre, vendredi 25 avril 2003, p. 2.

ANONYME, 2003, « PNR : D. Codorniou, « sans courrier, pas de convocation du conseil »... et Christian Théron : « Claude Muléro n'engage que lui » », L'indépendant, lundi 28 avril 2003, p. 10.

ANONYME, 2003, « PNR : Gruissan attend encore ! », Midi Libre, vendredi 18 avril 2003, p. 4.

ANONYME, 2003, « PNR : le maire de Gruissan pose ses conditions », L'indépendant, jeudi 3 avril 2003, p. 2.

ANONYME, 2003, « PNR : les assurances données par C. Muléro à Codorniou », L'indépendant, dimanche 27 avril 2003, p. 3.

ANONYME, 2003, « PNR : Marcel Rainaud commente l'adhésion du Département », Midi Libre, jeudi 27 février 2003, p. 5.

ANONYME, 2003, « Que le maire de Gruissan adhère d'abord au PNR ! », L'indépendant, samedi 5 avril 2003, p. 4.

ANONYME, 2003, « Rue Jaurès, l'information aux touristes sera élargie », Midi Libre, mercredi 30 avril 2003, p. 2.

ANONYME, 2003, « Théron à Codorniou : « Payez pour voir ! » », Midi Libre, dimanche 20 avril 2003, p. 3.

ANONYME, 2003, « Une drôle de partie finale autour du Parc régional », Midi Libre, samedi 19 avril 2003, p. 3.

ANONYME, 2003, « Une lettre ouverte des employés du PNR », Midi Libre, 6 août 2003, p. 6.

ANONYME, 2001, « Fleury d'Aude : la mairie à tout prix ! », L'Indépendant, 15 mai 2001, p. 35.

ANONYME, 2000, « Les stations du littoral cherchent un second souffle », Midi-Libre, 4 septembre 2000, p. 3.

ANONYME, 1999, « Ratage : Années 60, la France défigurée », Le Nouvel Economiste, du 16 au 28 juillet 1999, p. 26.

ANONYME, 1998, « 21 MF pour le front de mer de Narbonne-Plage », Midi Libre, dimanche 22 novembre 1998, p. 5.

CHABÉ A., 2003, « Le sea-line de La Nouvelle mobilise les attentions », L'Indépendant, mardi 18 mars 2003, p. 4.

CHAMPENOIS M., 1981, « Loisirs et tourisme », Le Monde, 22 août 1981, p. 28.

DAVID M., 2003, « A propos du PNR », Midi Libre, samedi 10 mai 2003, p. 2.

FERRANDO R., 2003, « Parc naturel régional : vers la sortie de l'ornière », Midi Libre, samedi 18 janvier 2003, p. 4.

HIRON J., 1999, « La mairie prend position en faveur du Parc naturel régional », L'Indépendant, samedi 13 février 1999, p. 11.

NAPPEZ P., 2000, « Les parcs naturels ont du mal à s'enraciner en Languedoc – Narbonnaise : rapiécer un mouchoir mité », Midi Libre, p. 4-5.

NAPPEZ P., 2003, « Agglo : il y a urgence ! », Midi Libre, jeudi 15 mai 2003, p. 3.

NAVARRO A., 2003, « Claude Muléro présentera un projet de parc sans Gruissan, L'indépendant, mardi 6 mai 2003, p. 3.

NAVARRO A., 2003, « Quand le Préfet aborde les grands dossiers de la Narbonnaise », L'Indépendant, vendredi 18 octobre 2003, p. 2.

RAP C., 2003, « Parc naturel régional : un petit couac technique », L'Indépendant, lundi 17 février 2003, p. 14.

RAP C., 2003, « Peyriac-de-Mer va-t-elle pouvoir nettoyer l'étang et la saline ? », L'Indépendant, mardi 15 avril 2003, p. 5.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les divers articles, chapitres d'ouvrages, livres, actes de colloques ou communications sont classés par ordre alphabétique et composent une bibliographie qui est loin d'être exhaustive.

ALLAG-DHUISME F. et LE DAIN A.-Y., 1986, *Les dunes du Golfe du Lion*, aménagement et gestion, Ministère de l'Environnement, Délégation à la qualité de la vie, 125 p.

ALLAMAN M., 2003, La Grande-Motte : un site pilote, *diagonal*, Revue des équipes d'urbanisme, n°159, pp. 42-45.

ALOÏSI J.-C. et al., 1978, The holocene transgression in the Golfe du Lion, southwestern France: paleogeographic and paleobotanical evolution, *Géogr. Phys. Quat.*, vol. XXXII, n°2, pp. 145-162.

ALVERGNE C. et TAULELLE F., 2002, *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Presses Universitaires de France, Collection Major, Service Public, Paris, 304 p.

AMBERT P., 1991, *L'évolution géomorphologique du Languedoc central (Grands Causses méridionaux, piémont languedocien) depuis le Néogène*, Thèse de Doctorat d'Etat, Aix-en-Provence, 2 tomes, 224 p., 5 cartes couleur hors texte.

AMBERT P., 1987, Modifications historiques des paysages littoraux en Languedoc central : état actuel des connaissances, Actes du colloque international CNRS « Déplacement des lignes de rivage en Méditerranée », Ed. du CNRS, Paris, pp. 35-43.

ANONYME, 2002, *Présentation de l'étang de Bages-Sigean et de la Société Nautique de Narbonne*, Tiré-à-part, 5 p.

ANONYME, 1992, *L'île de l'Aute*, 19 p. et annexes, Tiré à part.

ARNAUD R. et NÉGRIER E., 2001, Narbonne, L'apolitisme : une fiction qui dure, in Languedoc-Roussillon Les maîtres du Sud, dir. NÉGRIER E., Ed. Golias, Saint-Etienne, pp. 71-81.

ARRAGO R., 1969, *Les problèmes fonciers et leurs solutions, Les leçons d'une expérience : l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon*, Ed. Berger-Levrault, Coll. L'administration nouvelle, Paris, 215 p.

AUDIRAC P.-A., 1983, Etude et statistiques

AUGUSTIN J.-P., (dir.), 1993, Surf atlantique. Les territoires de l'éphémère, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Université de Bordeaux, Talence, 272 p.

BACHIMON P., 1997, Les mutations du tourisme dans les arrière-pays méditerranéens, in WOLKOWITSCH M. (dir.), *Tourisme et milieux*, Actes du 120^{ème} Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 1995, Aix-en-Provence, Ed. du CTHS, Paris, pp. 55-62.

BALLADUR J., 1994, *La Grande-Motte. L'architecture en fête ou la renaissance d'une ville*, Espace Sud.

BARADUC P., 1998, *Henry de Monfreid – Flibustier de la Mer Rouge*, Ed. Arthaud, Paris, 159 p.

BARBAZA Y., 1970, Trois types d'intervention du tourisme dans l'organisation de l'espace littoral, *Annales de Géographie*, n° 434, LXXIX^e année, Ed. Armand Colin, Paris, pp. 446-469.

BARON-YELLES N., 2004, La nature, mythe du nouvel âge urbain, in CABANTOUS A. (dir.), *Mythologies urbaines – Les villes entre histoire et imaginaire*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 294 p., pp. 247-259

BARON-YELLES N., 2002, L'aménagement du territoire : une idée d'avenir ? in *Le courage de réformer*, dir. BEBEAR C., Ed. Odile Jacob, Paris, 430 p., pp. 253-267.

- BARON-YELLES N., 2001a, Tourisme et aires protégées du littoral : le cas de la façade atlantique française, *L'Information Géographique*, n° 2, Ed. Sedes, pp. 141-155.
- BARON-YELLES N., 2001b, Les zones humides littorales d'Europe de l'Ouest : Conservation, gestion et observation des oiseaux à des fins de loisir, *Géographie et cultures*, n°37, pp.97-116.
- BARON-YELLES N., 2000, *Recréer la nature – Ecologie, paysage et société au marais d'Orx*, Ed. de la Rue d'Ulm, Paris, 215 p.
- BARON-YELLES N., 1999, French coastal wetlands: in search of sustainability, *Tourism Geographies* 1(1), pp. 108-120.
- BARON-YELLES N., 1998, Milieux littoraux, tourisme et protection, in *Les littoraux maritimes. Milieux, Aménagements, Sociétés*, dir. DUMORTIER B., Editions du Temps, Coll. Capes & Agrégation d'Histoire et de Géographie, Paris, pp. 100-131.
- BARON-YELLES N. et al., 2003, Enjeux et limites de la gestion environnementale d'un marais lagunaire d'Europe méridionale : la ria Formosa, Algarve, Portugal, *L'Espace Géographique*, n° 1, pp. 31-46.
- BARON-YELLES N. et al., 2002, Occupation de l'espace et dynamique sociale des îles-barrières d'un archipel protégé (Parc naturel de la Ria Formosa, Algarve, Portugal), *Océanis*, vol. 28, n° 1-2, pp. 287-310.
- BARON YELLES N. et GOELDNER-GIANELLA L., 2001, *Les marais maritimes d'Europe atlantique*, Presses Universitaires de France, Coll. Géographies, Paris, 294 p.
- BARON-YELLES N. et MEUR-FEREC C., 1999, Tourisme et loisirs de nature sur les sites préservés du littoral Nord-Pas-de-Calais, *Hommes et Terres du Nord*, n°1, pp. 37-46.
- BARRIERE J., 1966, Le rivage tyrrhénien de l'étang de Bages et de Sigeon (Aude), *Bulletin de l'association française pour l'étude du Quaternaire*, Paris, 4, pp 251-283.
- BARTHON C., 2000, *Géographie, culture et patrimoine : essai sur l'identité insulaire à partir des exemples des îles de Ré et d'Oléron (Charente-Maritime)*, Thèse de Doctorat de Géographie, Institut de Géographie et d'Aménagement régional de l'Université de Nantes, Géolittomer-Nantes UMR 6554 CNRS, 383 p.
- BAUDIERE A. et SIMONNEAU P., 1975, La dune suspendue du rocher de Leucate, Colloque phytosociologique 1, La végétation des dunes maritimes, Paris, 1971, pp. 100-105.
- BAUDIERE A. et SIMONNEAU J. et P., 1973, Contribution à l'étude de la végétation halophile de la plaine du Roussillon, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les terrains salés. Com n°3, Labo. Bot. Médit. et Alpine, Centre universitaire de Perpignan.
- BAUDIERE A., ROUZAUD C. et SIMONNEAU P., 1975, Les groupements à *Limoniastrum monopetalum* L. Boiss. du littoral audois, Colloques phytosociologiques IV : les vases salées, pp 43-61, Lille.
- BECET J.-M., 1987, *L'aménagement du littoral*, Presses Universitaires de France, Coll Que sais-je ?, n°2363, Paris, 127 p.
- BERNARD N., 2000, *Les ports de plaisance – Equipements structurants de l'espace littoral*, Ed. L'Harmattan, Coll. Maritimes, Paris, 128 p.
- BERQUE A., 1995, *Les raisons du paysage. de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Ed. Hazan, publié avec le concours du Centre national du livre, 190 p.
- BERTHIER I., 2003, Une mission de projets partenariaux, interview de Claude Allet, *Diagonal*, Dossier « Missions littoral passé, présent, futur », pp. 30-33.
- BILLARD G. et MADORE F., 2004, Fortress Australia, *Revue Urbanisme*, n°337, Dossier : Enclaves résidentielles, Paris, pp. 56-60.
- BIORET F. et BRIGAND L., 1993, Fréquentation humaine et protection des espaces naturels littoraux : un exemple de diagnostic en vue d'une stratégie d'aménagement intégré, *Bull. Ecol.* t. 24 (2-3-4), pp. 96-99.

- BLANGY S., 1993, Du tourisme de nature à l'écotourisme, *Cahiers d'Espaces*, numéro hors série, février, p. 3.
- BLONDEL J. et ISENMANN J., 1981, *Guide des oiseaux de Camargue*, Delachaux et Niestlé, Paris.
- BODIGUEL M. (dir.), 1997, *Le littoral – Entre nature et politique*, Ed. L'Harmattan, Coll. « Environnement », Paris, 233 p.
- BOLTANSKI L. et THEVENOT L., 1991, De la justification. Les économies de la grandeur, Ed. Gallimard, Paris, 214 p.
- BONIN M., LAJARGE R. et ROUX E., 2000, Contribution méthodologique pour l'évaluation des politiques publiques paysagères : application aux Parcs naturels régionaux, Communication au Colloque de Poitiers « Action paysagère et acteurs territoriaux », le 7 et 8 décembre 2000, 8 p.
- BOO E., 1993, Ecotourism, the potential and pitfalls, in The Ecotourism Society, 1993, *Ecotourism : a guide for planners and managers*, World Wildlife Fund, Washington D.C.
- BOUBOU N., 2000, Le sel et l'homme en pays narbonnais, 15 p., Narbonne, Projet de Parc naturel régional du Pays Narbonnais, Groupe Salins, AME.
- BOUDJEMADI K., 2004, Les Marais du Vigueirat : un projet de tourisme durable original en Camargue, *Zones Humides Infos*, N° 44, Société nationale de protection de la nature, Paris, p. 3.
- BOUSQUET J.-C., 1997, Géologie du Languedoc-Roussillon, Les Presses du Languedoc / Editions du BRGM, Montpellier, 142 p.
- BOYER M., 1996, L'invention du tourisme, Découvertes Gallimard, Art de vivre, Paris, 160 p.
- BRETON E., 2004, Fréquentation de loisirs et gestion des aires littorales protégées de la France de l'Ouest, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, Géographies, n° 3, 81^{ème} année, pp. 275-287.
- BRETON E., 2000, *Fréquentation, usages et représentations des espaces littoraux protégés de Bretagne (Observations, analyses systémiques et propositions de gestion)*, Thèse de Doctorat de Géographie, sous la direction de F. Péron et J.-M. Bécet, soutenue le 12 décembre 2000 à l'Université de Bretagne Occidentale, 2 tomes, 554 p.
- BRIGAND L., 2002, L'évolution des usages liés au patrimoine naturel des îles et îlots de la mer d'Iroise, vers une requalification des territoires ?, *Océanis*, vol. 28, n°1-2, pp. 253-269.
- BRIGAND L., 1995, *D'île en île, l'archipel du Conservatoire du littoral*, Les Cahiers du Conservatoire du littoral, 209 p.
- BRIGAND L., 1994, *Etude de la fréquentation touristique des îles du Pilier et de Dumet (août 1994)*, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Laboratoire Géosystèmes, Brest, 57 p.
- BRIGAND L. et al., 2002, *Les îles du Ponant. Histoires et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique*, Ed. Palantines, Plomelin, Université de Bretagne Occidentale, Centre National de la Recherche Scientifique, 579 p.
- BUGNON F., 1991, Troisième journée : jeudi 12 avril 1990 : Flore et végétation des reliefs calcaires dans les régions de Leucate et d'Opoul-Périllos, *Bulletin de la société botanique du centre-ouest*, Nouvelle série, Tome 22, pp. 353-356.
- BUTLER R. W., 1980, The concept of a tourist area cycle of evolution. Implications for management of resources, *The Canadian Geographer*, vol. XXIV, n°1, Montréal, pp. 5-12.
- BUTLER R. W., 2000, Tourism and the environment: a geographical perspective, *Tourism Geographies*, 2 (3), pp. 337-358.
- CARTER R. W. G., EASTWOOD D. A. et POLLARD H. J., 1993, Man's Impact on the Coast of Ireland, in *Tourism vs Environment: The Case for Coastal Areas*, ed. P. P. Wong, The GeoJournal Library, Vol 26, Kluwer Academic Publishers, pp. 211-225.

- CAZES G., 2000, La fréquentation touristique des littoraux français : une remarquable durabilité, *L'Information Géographique*, Vol. 64 (décembre), Ed. SEDES, pp 289-299.
- CAZES G., 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Ed. Bréal Coll. Amphi Géographie, Paris, 189 p.
- CAZES G., 1972, Réflexions sur l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, *L'Espace Géographique*, N°3, pp. 193-210.
- CEPREL, 1992, Schéma d'orientation pour la protection, la restauration et la gestion des plages du Languedoc-Roussillon, Conseil Régional Languedoc-Roussillon, 163 p.
- CERON J.-P. et DUBOIS G., 2002, *Le tourisme durable dans les destinations – Guide d'évaluation*, Université de Limoges – Faculté de Droit et de Sciences Economiques – CRIDEAU – CNRS / INRA, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 169 p.
- CHADENAS C., 2003, *L'Homme et l'oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale – Appropriation de l'espace et enjeux territoriaux : vers une gestion durable ?*, Thèse de Doctorat de Géographie de l'Université de Nantes, sous la direction de A. Miossec, 341 p.
- CHASPOUL C., 2002, Un nouveau tour de clé pour Clévacances – Interview de Jean Boyer, *Revue Espaces*, n° 199, pp. 10-13.
- CHAUVETIERE N., 2000, Stations du littoral : qui vient en été ?, Direction Régionale de l'Equipement, Groupement de la statistique publique en Languedoc-Roussillon, Dossier Littoral, pp. 41-44.
- CHOMBARD-GAUDIN C. et USSELMANN P., 2000, Inondations dans l'Aude : risques et cadre réglementaire de la prévention, *Mappemonde*, n° 57, 2000-1, Belin-Reclus, pp. 27-31.
- CICIN-SAIN B. et KNECHT R. W., 1998, *Integrated Coastal and Ocean Management: Concepts and Practices*, Island Press, Washington D. C., 517 p.
- CLIQUE P.-M., FEUILLET J. et COÛFFÉ Y., 1984, De la frontière espagnole à Sète, in DIRECTION DES PORTS ET DE LA NAVIGATION MARITIMES, 1984, *Catalogue sédimentologique des côtes françaises – Côtes de la Méditerranée de la frontière espagnole à la frontière italienne*, Ed. Eyrolles, Coll. de la Direction des Études et Recherches d'Électricité de France, Paris, pp. 7-105.
- COHEN E., 1992, *Le colbertisme High Tech - Economie des Télécoms et du Grand Projet*, Ed. Hachette, Coll. Pluriel, Paris, 404 p.
- COLAS A., 1985, *Le Sel*, PUF que sais-je, n°339, Paris.
- COLIN J.-C., 2004, Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement, *Zones Humides Infos*, n° 44, Ed. Société nationale de protection de la nature, Paris, p. 21.
- COMITE REGIONAL DU TOURISME, 2001, Mémento du tourisme – Languedoc-Roussillon Méditerranée, Région Languedoc-Roussillon, Montpellier, 40 p.
- COMMISSAIRE DE L'INSCRIPTION MARITIME, 1864, Notice sur les marais salants du département de l'Aude, Archives de l'Aude.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE PORQUEROLLES, 1995, Synthèse des données flore et habitats naturels répertoriés sur l'emprise du futur parc naturel régional du pays Narbonnais, 65 p.
- CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 2000, *Rapport d'activité – 1999*, Ed. du Conservatoire du littoral, 23 p.
- CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 1998, La France littorale – A la découverte des rivages du Languedoc-Roussillon, Ed. du Conservatoire du Littoral avec l'aide de la fondation d'entreprise Total.
- CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 1997, *Le conservatoire du littoral en 1996*, Ed. du conservatoire du littoral, 147 p.

- CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 1996, *Le patrimoine du Conservatoire du littoral – Acquisitions au 1^{er} juillet 1996*, Rochefort, 7 p.
- CORBIN A., 1988, *Le territoire du vide, l'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*, Ed. Flammarion, Coll. Champs, 407 p.
- CORRE J.-J., 1982, Flore et végétation des milieux littoraux terrestres du Languedoc, 113^{ème} Session extraordinaire de la Société Botanique de France
- COURAL M., 1886, *Le canal maritime et le port de Narbonne*, Réédition 1997 Ed. Christian Lacour, Nîmes, Narbonne, 45 p.
- COUSSEAU B., 2000, La Charte européenne du tourisme durable. Application dans les parcs des Cévennes et des Vosges du Nord, *Cahier Espaces*, n°67, Ed. Espaces, pp. 159-166.
- COUSSEAU B., 1999, Le tourisme durable en montagne : analyse et évaluation de cas européens, Thèse de Doctorat de Géographie, Université du Mans.
- CROMPTON J. L., 1979, An assessment of the image of Mexico as a vacation destination and the influence of geographical location upon that image, *Journal of Travel Research*, 17 (4), pp. 18-23.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., 1981, L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective, Paris, Editions du Seuil, Coll. « Points politiques », 500 p.
- DAVALON J., GRANDMONT G., SCHIELE B. et DE KONINCK M.-C., 1992, L'Environnement entre au musée, Presses Universitaires de Lyon et Musée de la Civilisation de Québec, Lyon, Québec, 206 p.
- DAVID C., 2000, *L'espace et le temps sur le plateau de Leucate*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université de Toulouse II – Le Mirail, Laboratoire GEODE – UMR 5602 CNRS, 257 p.
- DEBARBIEUX B., 1995, Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, *L'Espace Géographique*, n° 2, Montpellier, pp. 97-112.
- DEBARBIEUX B., 2003, Territoire, in LÉVY J. et LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Ed. Belin, Paris, pp. 910-912.
- DEPREST F., 1997, *Enquête sur le tourisme de masse, l'écologie face au territoire*, Ed. Belin, Coll. Mappemonde, 207 p.
- DESSE R.-P., 1999, Les grands types d'aménagements touristiques sur les littoraux, in MARCADON J., CHAUSSADE J., DESSE R.-P. et PERON F., *L'espace littoral. Approche de géographie humaine*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Didact Géographie, Rennes, pp. 109-157.
- DEWAILLY J.-M. et FLAMENT E., 2000, *Le tourisme*, Ed. SEDES, Coll. Campus Géographie, Paris, 191 p.
- DOLAN R., HAYDEN B., MAY S. K. et MAY P., 1982, Erosion hazards along the Mid-Atlantic coast, in CRAIG R. G. et CRAFT J. L. (édit), *Applied geomorphology*, London, Ed. Allen and Unwin, pp. 80-165.
- DUBOUL-RAZAVET C. et MARTIN R., 1981, La sédimentation holocène de trois étangs du littoral du Languedoc-Roussillon, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, Tome 15, Fascicule 1-2, Montpellier, pp 95-112.
- DURAN P. et THOENING J.-C., 1996, L'Etat et la gestion publique territoriale, *Revue française de science politique*, 46, 4, pp. 580-623.
- DURAND P., 2003, La dynamique actuelle du cordon littoral, in DURAND P. et CALVET M., *Basses plaines alluviales et littoraux d'accumulation du Roussillon à l'Aude. Évolution géodynamique et problèmes d'aménagement*, Livret-guide de l'excursion des 23 et 24 septembre 2003, Commission de géographie de la mer et du littoral, Département de Géographie et Aménagement Médi-Terra, pp. 21-54.
- DURAND P., 1999, *L'évolution des plages de l'ouest du Golfe du Lion au 20^{ème} siècle – Cinématique du trait de côte, dynamique sédimentaire, analyse prévisionnelle*, Volume 1, Thèse de doctorat de géographie physique, Université Louis Lumière – Lyon 2, 445 p.

- ECHTNER C. M. et BRENT RITCHIE J. R., 1993, The measurement of destination image: An empirical assessment, *Journal of Travel Research*, 31 (4), pp. 3-13.
- EMBRY J.-C., 2003, *Port-la-Nouvelle – la ville et les hommes*, Ed. Loubatières, Portet-sur-Garonne, 478 p.
- ENOUL P., 1996, *La gestion de la fréquentation des espaces naturels : notion d'écologie du paysage et de sensibilité des milieux (approche méthodologique) – Application au site classé du cap Fréhel*, Mémoire de DEA de Géographie, sous la direction de F. Péron, Université de Bretagne Occidentale et Syndicat mixte pour la mise en valeur de la région des caps d'Erquy et de Fréhel, 76 p.
- ESCOURROU P., 1993, *Tourisme & Environnement*, Ed. Sedes, Coll. Mobilité Spatiale, Paris, 239 p.
- ESCUDIER J.-L., HERBECQ J.-M. et MARTINEZ A., 1983, Un hébergement touristique en mutation : la résidence secondaire en Languedoc-Roussillon, *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, Tome 17, Fascicule 3-4, Montpellier, pp. 311-322.
- FAULKNER B., 2002, Rejuvenating a Maturing Tourist Destination: The Case of the Gold Coast, *Current Issues in Tourism*, vol. 5, n° 6, Channel View Publications, pp. 474-520.
- FERRAS R., 1995, Une (re)-présentation du Languedoc-Roussillon, in BAILLY A., BERNARD M., DEBARBIEUX B., DUCRET B., DUFAU G., FERRAS R., GAUDIN G., GUMUCHIAN H. et THERY H., *Géographie régionale et représentations*, Ed. Anthropos, Coll. Géographie, 115 p.
- FERRAS R., PICHERAL H. et VIELZEUF B., 1979, *Atlas et géographie du Languedoc et du Roussillon*, Ed. Flammarion, Coll. Atlas et géographie de la France moderne, 371 p.
- FINGER-STICH A. S. et GHIMIRE K. B., 1997, *Travail, culture et nature – Le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France*, Ed. L'Harmattan, UNRISD, Paris, 233 p.
- FITTER R., FITTER A. et BLAMEY M., 1997, *Guide des fleurs sauvages*, Ed. Delachaux et Niestlé, Coll. Les compagnons du naturaliste, Paris, 6^{ème} édition depuis 1976, 352 p.
- FITTER R., FITTER A. et FARRER A., 1997, *Guide des Graminées, Carex, Joncs et Fougères d'Europe*, Ed. Delachaux et Niestlé, Coll. Les compagnons du naturaliste, Paris, ré-édition et traduction depuis 1991, 256 p.
- FOUCAULT B. (de) et JULVE Ph., 1991, Données phytosociologiques sur la dix-septième session de la SBCO en Languedoc-Roussillon ; réflexions sur les associations arborescentes méditerranéennes, *Bulletin de la Société botanique du centre-ouest*, Nouvelle série, Tome 22, pp 391-420.
- FRISONI G.-F. et al., 1990, *Les espaces lagunaires du Languedoc-Roussillon – Connaissance et aménagement*, IARE, Montpellier.
- GAYTE L., 1993, *Synthèse des connaissances scientifiques sur le milieu lagunaire de Bages-Sigean-Ayrolle-Campagnol*, AME, 47 p.
- GENOT J.-C., 1998, *Ecologiquement correct ou Protection contre nature ?*, Ed. Edisud, 155 p.
- GIDDENS A., 1987, *La constitution de la société, éléments de la théorie de la structuration*, Presses Universitaires de France, Paris, 474 p.
- GORNITZ V., 1995, Sea level rise: A review of recent past and near-future trends, *Earth Surfaces Processes and Landforms*, n° 20, pp. 7-20.
- GRANDCLEMENT D., 1990, *L'incroyable Henry de Monfreid*, Ed. Grasset, Paris.
- GRENIER C., 2002, Garder l'espace : la notion de géodiversité et la conservation du patrimoine littoral, *Océanis*, vol. 28, n° 1-2, pp 233-251.
- GRENIER C., 2000, *Conservation contre nature, Les îles Galápagos*, Ed. IRD, Coll. latitudes 23, Paris, 375 p.
- GRENON M. et BATISSE M. (dir.), 1988, *Le Plan Bleu – Avenirs du bassin méditerranéen*, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Plan d'Action pour la Méditerranée, Ed. Economica, Paris, 442 p.

- GUELORGET O. et PERTHUISOT J.-P., 1983, *Le domaine paralique – Expressions géologiques, biologiques et économiques du confinement*, Presses de l'École Normale Supérieure (16), Paris, 136 p.
- GUERY R., 1991, Sixième journée : dimanche 15 avril 1990 : La montagne de la Clape, *Bulletin de la société botanique du centre-ouest*, Nouvelle série, Tome 22, pp 373-381
- GUICHARD O., 1965a, *Aménager la France*, Ed. Laffont-Gonthier, Coll. Inventaire de l'avenir, Paris, 246 p.
- GUICHARD O., 1965b, Loisirs Languedoc-Roussillon, *Revue française d'urbanisme*, n°86, numéro spécial le Languedoc-Roussillon, Paris,
- GUIFFAN J., 1979, *Bages et son étang*, Service Occitan d'Imprimerie, Salles d'Aude, 162 p.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R. et ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Ed. Economica, Coll. Anthropos, Paris, 186 p.
- GUY M., 1955, Etude sur les ports de Narbonne
- HERITIER S., 2003, Tourisme et activités récréatives dans les parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien : impacts et enjeux spatiaux (Parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, Lacs Waterton, Mount Revelstoke et des Glaciers), *Annales de Géographie*, n°629, Ed. Armand Colin, Paris, pp. 23-46.
- HOERNER J.-M., 1997, *Géographie de l'industrie touristique*, Ed. Ellipses / Marketing SA, Coll. Tourisme, Hôtellerie, Loisirs, Paris, 255 p.
- HUSSON J.-P., 1998, Usages et images des espaces naturels littoraux français, in *Les littoraux maritimes. Milieux, Aménagements, Sociétés*, dir. DUMORTIER B., Editions du Temps, Coll. Capes & Agrégation d'Histoire et de Géographie, Paris, pp. 132-141.
- JACOBS P., 1995, *La nature protégée est-elle encore naturelle ?*, Doc. UICN : 23.
- JENKINS O. H., 2003, Photography and travel brochures: the circle of representation, *Tourism Geographies*, 5 (3), pp. 305-328.
- JULIEN G., 1998, Stratégie de développement touristique en Languedoc-Roussillon, *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 121^{ème} année, Tome 32, fascicule 1-2 «Languedoc-Roussillon : l'avenir du tourisme régional – Espaces et Territoires », Montpellier, pp. 215-221.
- KALAORA B., 2002, Sociologue en mission, le cas de la gestion intégrée des zones côtières à l'île Maurice, *Océanis*, vol. 28, n° 1-2, pp 219-232.
- KALAORA B. et CHARLES L., 2000, Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée des zones côtières, *Natures Sciences Sociétés*, Ed. Elsevier, vol. 8, n°2, pp. 31-38.
- KALAORA B. et KONITZ A., 2004, Le conservatoire du littoral : entre patrimonialisation et médiation, *Annales de Géographie*, n°635, Ed. Armand Colin, Paris, pp. 87-99.
- KLEMM M., 1996, Languedoc Roussillon: adapting the strategy, *Tourism Management*, Vol. 17, N° 2, pp. 133-147.
- KNAFOU R., (Coord.), 1997, *Atlas de France – Tourisme et Loisirs*, Volume 7, Ed. Reclus, La Documentation française, Manhecourt, 126 p.
- LABOREL J., ARNOLD M., LABOREL-DEGUEN F., MORHANGE C., TISNERAT-LABORDE N., 1998, Confirmation de l'âge pléistocène de l'encoche marine du Cap Romarin (Port-la-Nouvelle, Languedoc, France), *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, n° 2, pp. 105-125.
- LACAZE J.-P., 1977, L'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon, *Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*, n° 25, non paginé, 7 p.
- LAHONDERE Ch., 1991a, Première journée : mardi 10 avril 1990 : Flore et végétation des abords des étangs de Salses, de Leucate et de La Palme, *Bulletin de la société botanique du centre-ouest*, Nouvelle série, Tome 22, pp 335-341

- LAHONDERE Ch., 1991b, *Limonium auriculae-ursifolium* Druce et *Limonium dodartii* O. Kuntze sur le littoral méditerranéen français, *Bulletin de la société botanique du centre-ouest*, Nouvelle série, Tome 22, pp 383-390.
- LAHONDERE V., 1997, Les spécificités du tourisme de la façade atlantique (XIX^e – XX^e siècles), *Tourisme et Milieux*, Comité des travaux historiques et scientifiques, pp. 71-84, éditions du CTHS, 120^{ème} congr. Nat. Soc. Hist. Scient., Aix-en-Provence, 1995, « tourisme et milieux », colloque 16, 168 p.
- LAJARGE R., 2000a, *Territorialités intentionnelles – Des projets à la création des Parc naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, Thèse de Doctorat de l'Université J. Fourier-Grenoble 1, Grenoble, 663 p.
- LAJARGE R., 2000b, Les territoires aux risques des projets : les montagnes entre Parcs et Pays, *Revue de Géographie Alpine*, vol. 1, pp. 45-59.
- LAJARGE R. et LEBORGNE M., 2000, Parcs et/ou Pays : sur les ressorts des choix communaux, 12 p., Colloque de Toulouse des 25, 26, et 27 octobre 2000, Association des ruralistes français « Territoires prescrits, territoires vécus : inter-territorialité au cœur des recompositions des espaces ruraux » <http://www.geo.univ-avignon.fr/Site%20Avignon/pages/labo/R.Lajarge/Colloque%20...>, consulté le 2 juillet 2004.
- LARGUIER C., 1995, *Le drap et le grain en Languedoc : Narbonne et le narbonnais 1300 – 1789*, Perpignan,
- LARRÈRE C. et LARRÈRE R., 1997, *Du bon usage de la nature*, Ed. Seuil, Paris, 289 p.
- LARROQUE-CHOUNET L., 1998, Paysages et urbanisation sur la côte sud des Landes, *Sud-Ouest Européen*, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 1, « Tourisme et Littoral Aquitain », Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, pp. 7-19.
- LAURENS L. et COUSSEAU B., 2000, La valorisation du tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ?, *Les Annales de Géographie*, n°613, pp. 240-258.
- LAURENS L., 1995, Les parcs naturels, du concept à la pratique d'une agriculture environnementale, *Les Annales de Géographie*, n°584, pp. 339-359.
- LAURENS L., 1997, Les Parcs naturels régionaux, une approche patrimoniale de la fragilité et de la gestion paysagère, *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, fascicule 3-4, Montpellier, pp. 9-28.
- LAURENS L., 1999, Bassins d'activités-Contrats de terroir, l'Aveyron relance sa stratégie de développement local, *Norois*, Tome 46, n°181, Poitiers, pp. 117-126.
- LAURENS L., 2000, Les nouvelles orientations du développement local, environnement et qualité en espace rural fragile, *Ruralia*, *Revue de l'Association des ruralistes français*, n°2000-06, Varia, [21 juillet 2004], <http://ruralia.revues.org/document157.html?format=print>, 6 p.
- LCHF, 1978, *Etude de la sédimentation de l'étang de Bages-Sigean*, SMNLR,
- LE BRIS M., 1974, *Occitanie : Volem viure !*, Ed. Gallimard, Coll. La France sauvage, Paris, 366 p.
- LE DEMEZET M. et MARESCA B., 2003, *La protection de la nature en Bretagne. La SEPNB (1953-2003)*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Espace et Territoires », Bretagne Vivante – SEPNB, Rennes, 239 p.
- LECOMTE J., 1997, Réflexions sur la gestion des zones centrales des réserves de biosphère, *La Lettre de la biosphère MAB France*, n° 39, pp. 3-14.
- LECOMTE T., LE NEVEU C., PICON B. et LECOMTE J., 1985, Au sujet du marais, in CADORET A. (dir.), *Protection de la nature – Histoire et idéologie – De la nature à l'environnement*, Ed. L'Harmattan, Paris, pp. 41-60.
- LEDUEY C., 2002, *Le tourisme de nature, une nouvelle forme de valorisation touristique des étangs de Bages-Sigean ?*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université Paul-Valéry – Montpellier 3, 104 p.
- LEGUEVAQUES M. et HOULIAT B., 2001, *Tourisme ornithologique – Un tourisme de nature – Le marché et la valorisation touristique des sites*, AFIT, Guide de savoir-faire, Les Cahiers de l'AFIT, Paris, 157 p.
- LES ECOLOGISTES DE L'EUZIERE, 1998, *Lagunes languedociennes (milieux salés, milieux secrets)*, Ed. Ecologistes de l'Euzière, doc publié avec Département de l'Hérault et région LR, Prades-le-Lez, Ecolodoc, 31 p.

- LEVY J. et LUSSAULT M., (Dir.), 2003, *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*, Ed. Belin, Paris, 1034 p.
- LIDDLE M., 1997, *Recreation ecology. The ecological impact of outdoor recreation and ecotourism*, Ed. Chapman and Hall, London, 639 p.
- LOZATO-GIOTART J.-P., 1987, *Géographie du tourisme*, Ed. Masson, Coll. Géographie, Paris, 192 p.
- LUSSAULT M., 1994, L'objet environnemental dans l'action territoriale, *Montagnes méditerranéennes*, n°1, pp. 75-81.
- LUSSAULT M., 1998, Renouveler le dialogue espaces-temps, *Histoire/Géographie 2*, Les formes du désordre, n° 68-69-70, pp. 31-44.
- LYNCH K., 1971, *L'image de la ville*, Ed. Dunod, Paris, 222 p., traduit de l'anglais *The image of the city*, 1960, Cambridge.
- MABILEAU A., 1999, Le local comme phénomène de société, *Sciences de la Société*, n° 47, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- MAC GLASHAN D. J., 2000, Coastal Management in the Future, in *Seas at the Millennium: an environmental evaluation*, ed. C. Sheppard, Pergamon, Oxford, Volume 3
- MADORE F., 2004, France, Le développement des complexes résidentiels clos, *Revue Urbanisme*, n°337, Dossier : Enclaves résidentielles, Paris, pp. 43-48.
- MARTIN J., 1983, Le tourisme associatif en Languedoc-Roussillon, *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, Tome 17, Fascicule 3-4, Montpellier, pp. 339-355.
- MELKI F. et MICHAUD H., 1995, *Synthèse des études faunistiques et floristiques effectuées dans le cadre de la préfiguration du PNR du pays Narbonnais*, Biotope, 78 p.
- MERCER D. C., 1990, Recreation and Wetlands: Impacts, Conflict and Policy Issues, in *Wetlands: A Threatened Landscape*, Ed. M. Williams, The Institute of British Geographers, Special Publications Series, Blackwell, Oxford, pp 267-295.
- MERMET L., 1992, Stratégies pour la gestion de l'environnement – La nature comme jeu de société ?, Ed. L'Harmattan, Coll. « Environnement », Paris, 205 p.
- MEUR-FEREC C., HOEDT M. et DANES L., 2001, Fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'Est de Dunkerque, *Hommes et Terres du Nord*, n°2, pp. 81-89
- MEYER-ARENDET K. J., 1993, Geomorphic Impacts of Resort Evolution along the Gulf of Mexico Coast: Applicability of Resort Cycles Models, in *Tourism vs Environment: The Case for Coastal Areas*, ed. P. P. Wong, The GeoJournal Library, Vol 26, Kluwer Academic Publishers, pp. 125-138.
- MICHAUD J.-L., 1983, Bilan économique du tourisme en Languedoc-Roussillon, *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, Tome 17, Fascicule 3-4, Montpellier, pp. 507-522.
- MICHAUD J.-L., 1976, *Manifeste pour le littoral*, Préface de Philippe Lamour, Ed. Berger-Levrault, Paris, 306 p.
- MICHEL C., 2004, Évaluation de la fréquentation des sites du Conservatoire du littoral. Note méthodologique sur une démarche expérimentale, *Zones Humides Infos*, n° 44, Publication du Groupe d'experts « Zones Humides » réuni par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Ed. SNPN, p. 17
- MICHEL C. et TIEVANT S., 2004, *Étude de la fréquentation annuelle des sites du Conservatoire du littoral*, Conservatoire du littoral et Fondation Procter et Gamble pour la protection du littoral, non publié.
- MICHEL X., 2000, *Les destinations de visite et l'intervalle circonvoisin : mise en évidence de systèmes de réception*, Mémoire de DEA de Géographie, sous la direction de CAZES G., Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 133 p.

- MILIAN J. et LOUKIANOFF S., 2000, Protection de la nature et durabilité – éléments de réflexion sur les stratégies et les pratiques de conservation de la nature en France, *Sud-Ouest Européen*, n°7, Toulouse, pp 13-25.
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER, 2001, *Guide national méthodologique de la réhabilitation de l'immobilier touristique*, 61 p.
- MIOSSEC A., 2001, La place du tourisme dans la politique du littoral en France, du rapport Piquard au rapport Bonnot, *Hommes et Terres du Nord*, n°2, pp 77-80.
- MIOSSEC A., 1999, L'aménagement du littoral français entre développement économique et protection de l'environnement, in *Le littoral – Problèmes et pratiques de l'aménagement*, dir B. GERARD, Ed. BRGM, Manuels & méthodes n° 32, Orléans, pp. 321-351.
- MIOSSEC A., 1998, *Les littoraux entre nature et aménagement*, Ed. SEDES, Coll. Campus Géographie, 191 p.
- MIOSSEC A., 1997, Aménagement et milieux naturels : le littoral français entre ruptures et continuités, *Cahiers Nantais*, n°47-48, Actes du Colloque International Littoral 95 « Continuités et ruptures sur les littoraux européens », Ouest Editions, Presses Académiques, pp. 395-400.
- MIOSSEC A., 1993, *La gestion de la nature littorale en France atlantique – étude comparative (Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne et Etats-Unis)*, Thèse de Doctorat ès Lettres, Université de Bretagne Occidentale, 3 tomes.
- MIOSSEC A., 1988, The Physical Consequences of Touristic Development of the Coastal Zone As Exemplified by the Atlantic Coast of France between Gironde and Finistère, *Ocean & Shoreline Management*, Vol. 11, n° 4-5, Ed. Elsevier, pp. 303-318.
- MIOSSEC J.-M., 1977, L'image touristique comme introduction à la géographie du tourisme, *Annales de géographie*, Paris, 86^{ème} année, n° 473, p. 55-70.
- MÖLLER H.-G., 1983, Etude comparée des centres touristiques du Languedoc-Roussillon et de la côte de la Baltique en République Fédérale Allemande, *Norois*, n°120, 30^{ème} année, « Approches Géographiques des Loisirs », Poitiers, pp. 545-551.
- MONACO A. et THOMMERET J. et Y., 1972, L'âge des dépôts quaternaires sur le plateau continental du Roussillon (golfe du Lion), *C. R. de l'Académie des Sciences*, Paris, Tome 274, pp. 2280-2283.
- MONACO A., 1971, *Contribution à l'étude géologique et sédimentologique du plateau continental du Roussillon (golfe du Lion)*, Thèse de doctorat d'Etat, Université des Sciences et techniques du Languedoc, 295 p.
- NÉGRIER E., 2001, Le midi rouge, blanc, noir, vert : une palette couleur locale..., in *Languedoc-Roussillon Les maîtres du Sud*, dir. NÉGRIER E., Ed. Golias, Saint-Etienne, pp. 3-33.
- NGUYEN A., 2004, L'étendue en mer des pouvoirs de police du maire, *Revue juridique Neptunus*, 6 p.
- OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, 2000, Les chiffres du tourisme dans l'Aude, Comité départemental du tourisme de l'Aude, Conseil général de l'Aude, Carcassonne, 41 p.
- OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, 1998, Les chiffres du tourisme dans l'Aude, Comité départemental du tourisme de l'Aude, Conseil général de l'Aude, Carcassonne, 39 p.
- OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, 1996, Les chiffres du tourisme dans l'Aude, Comité départemental du tourisme de l'Aude, Conseil général de l'Aude, Carcassonne, 33 p.
- OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN, 2001, Fréquentation touristique 2001 – Gruissan, Gruissan, 2 p.
- OFFICE DE TOURISME DE LEUCATE, 2001, Fréquentation touristique : Bilan et propositions, Leucate, 38 p.
- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME, 2000, Statistiques de fréquentation touristique Année 2000, Gruissan, 4 p. + 3 p.
- PASKOFF R., 2001, L'élévation du niveau de la mer et les espaces côtiers, Ed. Institut Océanographique, Coll. « Propos », Paris, 190 p.

- PASKOFF R., 1998, *Les littoraux, Impact des aménagements sur leur évolution*, Ed. Armand Colin et Masson, Coll. U Série Géographie, 3^{ème} édition revue et corrigée, 260 p.
- PASKOFF R., 1993, *Côtes en danger*, Ed. Masson, Coll. Pratiques de la Géographie, Paris, 250 p.
- PEARCE F. et CRIVELLI A. J., 1994, *Caractéristiques générales des zones humides méditerranéennes*, Conservation des zones humides méditerranéennes, MedWet / Tour du Valat, 89 p.
- PÉRON F., 1997, Nouvelles pratiques, nouveaux usagers sur les littoraux, Cahiers Nantais, n°47-48, Actes du Colloque International Littoral 95 « Continuités et ruptures sur les littoraux européens », Ouest Editions, Presses Académiques, pp. 15-24.
- PÉRON F., 1993, *Des îles et des hommes. L'insularité aujourd'hui*, Ed. de la Cité, Ed. Ouest-France, Rennes, 287 p.
- PÉRON F., 1992, L'île, espace culturel. Formes d'attaches aux lieux en Bretagne, *Géographies et Cultures*, n° 2, Ed. L'Harmattan, Paris, pp. 3-33.
- PETIT G. et MIZOULE R., 1962, Contribution à l'étude écologique du complexe lagunaire de Bages-Sigean (Aude), *Vie et Milieu*, Tome 13, fascicule 2, pp. 205-230.
- PICON B. et OJEDA J., 1993, De la nature « ressource » à la nature institutionnalisée dans les deltas du Rhône et du Guadalquivir, Méditerranée, n° 3-4, pp. 69-79.
- PICON B., 2002, Des patrimoines comme miroirs culturels, in *Le patrimoine maritime – Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, dir. PERON F., Presses Universitaires de Rennes, pp. 79-83.
- PICON B., 1996, Symbolisme et aménagement du territoire, Géopoint 96 – Espace et nature dans la géographie aujourd'hui, groupe Dupont, Université d'Avignon, pp. 247-250. PICON B., 1989, L'espace et le temps en Camargue, Ed. Actes Sud, Arles.
- PICQUARD M., 1974, *Littoral français, perspectives pour l'aménagement*, Rapport au gouvernement, La Documentation française, 266 p.
- PINOT J.-P., 1998, *La gestion du littoral – Littoraux tempérés : littoraux vaseux et embouchures*, Tome II, Institut océanographique, Paris, Coll. « Propos », pp. 405-759.
- PINOT J.-P., 1996, *Les paysages littoraux et leur gestion*, Enseignement donné en 1995-1996 pour le DEA de géomorphologie et aménagement des littoraux, Atelier de reprographie de la Faculté des Lettres et Sciences Sociales de l'Université de Bretagne Occidentale, tome I, II et III, 566 p.
- PIRAZZOLI P.-A., 1997, *Les littoraux, leur évolution*, Ed. Nathan Université, Coll. Géographie d'aujourd'hui, 191p.
- PIRAZZOLI P.-A., 1986, Secular trends of relative sea-level (RSL) changes indicated by tide-gauge records, *Journal of Coastal Research*, n° 1, pp. 1-26.
- PRELORENZO C. et PICON A., 1999, *L'aventure du balnéaire – La Grande Motte de Jean Balladur*, Ed. Parenthèses, Coll. Eupalinos, Série Architecture et Urbanisme, Marseille, 150 p.
- PREMEL G. et KALAORA B., 1993, Désir du rivage : des nouvelles représentations aux nouveaux usages du littoral, *Les Ateliers du Conservatoire du Littoral*, Les Annales 1993, pp. 44-57.
- RACINE P., 1983, L'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon – Bilan et Perspectives, *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, Tome 17, n°3-4 « Le tourisme en Languedoc-Roussillon », pp. 523-531.
- RACINE P., 1968, L'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, Notes et études documentaires, n° 3326
- RAFFESTIN C., 1986, Ecogenèse territoriale et territorialité, in AURIAC F. et BRUNET R. (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Ed. Fayard, Paris, pp. 173-183.
- RAMADE F. et al., 1997, Conservation des écosystèmes méditerranéens - enjeux et prospectives, Les Fascicules du Plan Bleu, 3, Plan d'action pour la Méditerranée, PNUE, Ede. Economica, Paris, 189 p.

- RAYNAUD P., 1974, Le Languedoc-Roussillon en l'an 2000, 8000, n° 26, pp. 2-5.
- REAULT-MILLE S., 2003, *Les marais charentais – Géohistoire des paysages du sel*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Espace et territoires », Rennes, 270 p.
- REAULT-MILLE S., 2000, *Paysages des marais salicoles charentais – Essai de géographie historique et culturelle*, Thèse de Doctorat de Géographie, Institut de Géographie et d'Aménagement régional de l'Université de Nantes, Géolittomer-Nantes UMR 6554 CNRS, 2 volumes, 432 p.
- REGNAULD H., 1998, *Les littoraux*, Ed. Armand Colin, Coll. Synthèse Série Géographie, 95 p.
- REY-VALETTE H., 2002, Les lagunes méditerranéennes : revue des questions et des travaux de sciences sociales, *Océanis*, vol. 28, n° 1-2, pp. 327-348.
- RIBERO L., Non daté, *Corsaires et pirates au XVIII^e siècle sur les côtes du Bas-Languedoc*, 6 p.
- RICHARD F., 1998, *Compatibilité entre la fréquentation touristique et un milieu naturel sensible : étude de la baie de Somme*, mémoire de DEA de Géographie, sous la direction de M.-M. Damien, Université de Lille, 190 p.
- RICHEZ G., 2002, Connaître pour mieux gérer et mieux protéger... Réflexions sur la fréquentation récréative dans les espaces naturels, *Espaces*, n°196, pp. 46-53.
- RICHEZ G., 1992, *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, Ed. L'Harmattan, Paris, 421 p.
- RICHEZ G., 1976, Réflexion critique sur les Parcs naturels français, *Revue de Géographie de Lyon*, 16 p.
- RIEUCAU J., 2004, Dualisme urbain et glissement du centre décisionnel, de la cité prétouristique à la ville touristique, dans l'Espagne méditerranéenne du début du XXI^{ème} siècle, *Cahiers de Géographie du Québec*, Volume 48, n° 133, pp. 47-70.
- RIEUCAU J., 2000, La Grande-Motte, ville permanente, ville saisonnière, *Annales de Géographie*, 616, Paris, pp. 631-654.
- RIEUCAU J., 1997, Les sociétés riveraines du golfe du Lion (France) face à l'économie et aux sociétés touristiques et de loisirs (1960-1995), Actes du Colloque International Littoral 95 « Continuités et Ruptures sur les littoraux européens », *Cahiers Nantais* n° 47-48, Ouest Editions, pp. 61-68.
- RIEUCAU J., 1992a, Des citoyens, des viticulteurs pour la mer côtière en Languedoc : nouveaux pêcheurs, nouveaux aquaculteurs, in RIEUCAU J. et CHOLVY G. (dir.), *Le Languedoc, le Roussillon et la mer – Des origines à la fin du 20^{ème} siècle*, Tome 2, Ed. L'Harmattan, Paris, pp. 148-176.
- RIEUCAU J., 1992b, Le Languedoc-Roussillon et la mer à l'époque contemporaine, in *Le Languedoc, le Roussillon et la mer – Des origines à la fin du 20^{ème} siècle*, Tome 1, Ed. L'Harmattan, Paris, pp. 307-310.
- RIEUCAU J., 1991, Des lagunes à l'Océan Mondial, Gruissan Cité maritime, Ed. Conservatoire maritime méditerranéen de Gruissan, pp. 11-15.
- RIEUCAU J. (dir.), 1990, *Les gens de mer – Sète en Languedoc*, Ed. L'Harmattan, Paris, 320 p.
- ROGER A., 1978, *Nus et paysages. Essai sur la fonction de l'art*, Ed. Aubier, Paris.
- ROMÃO C., 1996, *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne – Version EUR 15*, Commission européenne DG XI Environnement, sécurité nucléaire et protection civile, 143 p.
- ROUQUAN O., 1996, Les politiques publiques du littoral : l'exemple du Languedoc-Roussillon, in FERAL F., MAMONTOFF C. et ROUQUAN O., *Le littoral – L'Etat régulateur : droit domanial et stratégies politiques*, Paris, PNOG, Institut Océanographique, IFREMER, 126 p.
- SAGNES J., 2001, L'aménagement touristique de la côte du Golfe du Lion, in *Deux siècles de tourisme en France*, sous la direction de SAGNES J., Ed. Ville de Béziers / Presses Universitaires de Perpignan, pp. 27-53.
- SAINT-MARC P., 1971, *Socialisation de la nature*, Ed. Stock, Paris, 380 p.

- SAUVAIRE B., 1983, L'hôtellerie de plein-air en Languedoc-Roussillon, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, Tome 17, Fascicule 3-4, Montpellier, pp. 323-337.
- SCHNEIDER I. et SÖNMEZ S., 1999, Exploring the touristic image of Jordan, Research note, *Tourism Management*, n°20, pp. 539-542.
- SEBERT-MONTELS S., 2003, *L'âge d'or du néocolbertisme : acteurs et pratiques des grands projets d'Etat d'aménagement et d'infrastructures*, Mémoire de DEA d'histoire contemporaine, Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 217 p.
- SERVICE MARITIME ET DE NAVIGATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON, 1991, *Le comblement des étangs*, Préfecture de Région Languedoc-Roussillon, 52 p.
- SHAW G. et WILLIAMS A. M., 1994, *Critical Issues in Tourism – A geographical perspective*, Ed. Blackwell Publishers, The Institute of British Geographers – Studies in Geography, Malden, Massachussets, 280 p.
- SINGLY (de) F., 1992, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Ed. Nathan Université, Coll. Sociologie, Paris, 127 p.
- STOCK M., 1999, *La notion de rapport au lieu : histoire, signification, intérêt*, UPR MIT3/CNRS, Compte-rendu de réunion, Paris, 6 p.
- SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE, 2002, *Etang de Bages-Sigean : situation et évolution du comblement depuis les 40 dernières années*, Bulletin de l'Observatoire du projet de Parc, n°3, mai, rédigé en collaboration avec l'IFREMER-Sète, 2 p.
- TAILHADES B., 2001, *L'emploi salarié dans le tourisme en Languedoc-Roussillon. Plus dynamique sur le littoral et hors saison*, Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon, n° 4, INSEE Languedoc-Roussillon, Montpellier, 6 p.
- TAUSSAC M.-R., 2000, *Le Château de Gruissan – Sa seigneurie. La population 786-1597*, Les Presses Littéraires, 151 p.
- TAUSSAC M.-R., 1996, *Les Prud'hommes pêcheurs de Gruissan – Chronique 1791-1943 – et quelques histoires de leur histoire*, Ministère de la Culture, Ville de Gruissan, Conseil général de l'Aude, 191 p.
- THENOZ M., 1979, *Espaces protégés et fréquentation touristique – Le cas du Haut-Vénéon et du Parc National des Ecrins*, Publication du Centre de Recherches sur l'Environnement Géographique et Social, Cahier n° 5, Université de Lyon II, Lyon, 154 p.
- TRITZ C., 2003, La construction d'un espace imaginaire – L'image des destinations touristiques, *Espaces*, n° 203, pp. 48-54.
- URBAIN J.-D., 1994, Sur la plage – Mœurs et coutumes balnéaires (XIX^e et XX^e siècles), Petite Bibliothèque Payot / 271, Ed payot et rivages, Paris, 374 p.
- VAN TILBEURGH V., 2002, L'institution de la mer d'Iroise comme nature remarquable, *Natures Sciences Sociétés*, Ed. Elsevier, vol. 10, n°4, pp. 31-37.
- VERDEIL P., 1998, Histoire d'un fleuve – Comment un ruisseau né sur les hautes pentes séparant les pics du Carlit et du Péric est devenu l'Aude, *Spele Aude*, n°7, pp. 26-33.
- VERDEIL P., 1970, Données nouvelles sur le Quaternaire de la basse vallée de l'Aude, *Bull. Soc. géol. de France* (7), XII, n° 3, pp. 413-425.
- VERLAQUE C., 1987, *Le Languedoc-Roussillon*, Presses Universitaires de France, Coll. « La question régionale », 184 p.
- VIARD J., 2000, *Court Traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, Editions de L'Aube, Série Intervention, La Tour d'Aigues, 169 p.
- VIOLIER P., 2002, La Baule, du tourisme au lieu de vie, *Mappemonde*, Ed. Belin-Reclus, Paris-Montpellier, (2), pp. 20-24.

VOURC'H A. et NATALI J.-M., 2000, *Sites Naturels : Contribution du tourisme à leur gestion et à leur entretien*, AFIT, Guide de savoir-faire, Les Cahiers de l'AFIT, Paris, 139 p.

YELLES N., 1997, *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français – Stratégies et enjeux*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Paris 1 – Sorbonne, Atelier National de Reproduction des Thèses, 380 p.

YELLES N., 1997, Fonder le développement d'une zone humide sur sa préservation : le pari du Parc naturel régional de Grande Brière, *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, fascicule 3-4, Montpellier, pp. 175-199.

YELLES N., 1993, Tourisme de nature et aménagement littoral : le modèle picard, *Mappemonde*, n°1, GIP Reclus, pp. 27-31.

SITES INTERNET

- Château Le Bouïs [30 septembre 2004], www.chateau-le-bouis.fr
- Commune de Gruissan. [19 juillet 2004], www.ville-gruissan.fr/index.htm
- Commune de Leucate. [19 juillet 2004], www.leucate.net/index.asp
- Commune de Port-la-Nouvelle. [20 juillet 2004], www.portlanouvelle.com
- Domaine des Capitelles. [23 août 2004], www.Fitou-SouthOfFrance.com
- Fédération des Parcs naturels régionaux. [30 juillet 2004], www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- <http://www.portspropres.fr/syndic/pg02.html> consulté en février 2004
- Journal du Quad [12 octobre 2004], www.journalduquad.com/art1131-4-1.htm
- Manade de Tournebelle [23 mai 2004], www.tournebelle.com
- Office de tourisme de Fleury d'Aude. [19 juillet 2004], www.otfleury.com/otfleury.php
- Site personnel d'un camping-cariste [12 octobre 2004], perso.wanadoo.fr/voyage.camping.car/france/aude.htm
- Site personnel d'un habitant de Port-Barcarès [2 mai 2004], perso.club-internet.fr/albogdan/
- Tourisme de terroir en Méditerranée [26 août 2004], www.tt-med.com

Planches

Planche 1. Localisation des littoraux du Languedoc-Roussillon et de l'Aude au sein du bassin méditerranéen.....	8
Planche 2. La complexité des interactions entre le tourisme et l'environnement littoral	13
Planche 3. La répartition des lagunes dans le monde.....	24
Planche 4. La répartition des lagunes sur les littoraux du bassin méditerranéen	25
Planche 5. Les lagunes du littoral audois	27
Planche 6. Le littoral audois : des lagunes au pied des Corbières.....	29
Planche 7. La genèse du littoral audois	34
Planche 8. La position des rivages en 1776, 1842 et 1999.....	36
Planche 9. La position des rivages en 1776, 1842 et 1999 (suite).....	38
Planche 10. La bathymétrie de l'étang de Bages-Sigean en 2001.....	41
Planche 11. Les salins de l'île Saint-Martin à Gruissant.....	46
Planche 12. La morphologie différenciée des lidos audois	54
Planche 13. Les écosystèmes reliques d'un lido à la morphologie originale	57
Planche 14. En marge des lagunes, sansoires et roselières.....	60
Planche 15. Le littoral audois vu et représenté par les artistes au tournant du 19 ^{ème} siècle.....	74
Planche 16. L'essor des bains de mer : invention de la plage, nouveaux liens et rythmes socio-spatiaux	78
Planche 17. Les cafés et restaurants amorcent la mise en tourisme des plages audoises	82
Planche 18. Les premières habitations dédiées à la villégiature balnéaire : de l'habitat informel aux villas à l'architecture fonctionnelle.....	85
Planche 19. Les étapes de la transformation de La Franqui	89
Planche 20. Emile Bertrand et La Franqui : de l'invention à la promotion d'une station balnéaire	92
Planche 21. La croissance de la station balnéaire de La Franqui entre le milieu du 19 ^{ème} siècle et la fin du 20 ^{ème} siècle.....	94
Planche 22. La croissance de la station balnéaire de Port-la-Nouvelle entre le milieu du 19 ^{ème} siècle et la fin du 20 ^{ème} siècle	96
Planche 23. Les lentes étapes de la construction du front de mer de Port-la-Nouvelle.....	99
Planche 24. L'évolution des chalets à Gruissan-Plage des années 20 aux années 50	105
Planche 25. Les acteurs de l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon : 1960 -1975	118
Planche 26. Le Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional de 1964	120
Planche 27. Une architecture emblématique pour chaque station languedocienne	127
Planche 28. Les grands principes de la conception urbanistique des nouvelles stations balnéaires.....	130
Planche 29. L'invention de nouvelles formes de l'habitat et des espaces publics	132
Planche 30. La métamorphose touristique du lido de Leucate-Barcarès.....	137
Planche 31. Au seuil des années 80 : les bilans financier et touristique de la Mission Racine	141
Planche 32. Les contestations de la population locale	148
Planche 33. L'accélération du déséquilibre du parc immobilier entre communes littorales et communes rétro-littorales de 1968 à 1999.....	155
Planche 34. Le renouvellement des formes de la « cabanisation » : le durcissement des campings.....	156
Planche 35. La relance différenciée de la démographie des communes depuis les années 80.....	158
Planche 36. L'artificialisation du trait de côte et la dynamique morphosédimentaire du littoral : de l'embouchure de l'Aude au grau de la Vieille Nouvelle	162
Planche 37. L'artificialisation du trait de côte et la dynamique morphosédimentaire du littoral : du grau de la Vieille Nouvelle à Port-Leucate	163
Planche 38. L'évolution du littoral au nord de Port-Leucate entre 1962 et 1997.....	165
Planche 39. La répartition des hébergements touristiques à Gruissan en 2001.....	173
Planche 40. La croissance touristique à la lecture de la théorie des cycles	175
Planche 41. Evolution historique de l'aménagement touristique du littoral audois (1824-1990)	177
Planche 42. Les rôles du Parc naturel régional de la Narbonnaise dans l'aménagement et la gestion de l'espace littoral entre 1999 et 2004	188
Planche 43. La difficile genèse du Parc naturel régional de la Narbonnaise : procédures et temporalités	197
Planche 44. L'évolution du périmètre du projet de Parc naturel, reflet des tensions politiques et des considérations techniques du territoire.....	199

Planche 45. Le Parc naturel régional : espace de négociation et de recherche du consensus entre les différents acteurs	212
Planche 46. La mise en protection des espaces naturels au titre de la loi de 1930.....	235
Planche 47. La mise en protection des espaces naturels par le Conservatoire du littoral.....	238
Planche 48. La considération pour la qualité des hébergements : l'exemple du classement des logements clévacances.....	245
Planche 49. La réhabilitation des fronts de mer : de la digue-promenade au style balnéaire international	252
Planche 50. Les nouvelles formes de l'urbanisation touristique : entre architecture néo-languedocienne et enclaves résidentielles	257
Planche 51. Analyse des stratégies de communication des communes touristiques littorales et quantification de l'instrumentalisation de la nature	277
Planche 52. Les stratégies de communication touristique des collectivités territoriales.....	279
Planche 53. Tourisme de nature sur le littoral audois : espaces et aménagements.....	282
Planche 54. La désaisonnalisation des activités touristiques.....	292
Planche 55. Campings, gîtes ruraux et chambres d'hôtes : une diffusion des hébergements touristiques	294
Planche 56. Une multiplication des sentiers de randonnée et de promenade depuis 1995.....	321
Planche 57. La diversité des regards artistiques sur les espaces naturels audois	323
Planche 58. Le domaine du Grand Castérou : un espace muséographique et un sentier d'interprétation	327
Planche 59. Les animations liées aux milieux naturels et aux paysages en 2003	331
Planche 60. Les variations temporelles de la fréquentation de l'île Sainte-Lucie le 6 août 2002	337
Planche 61. Origine géographique des visiteurs des sites littoraux.....	339
Planche 62. Le profil sociologique des visiteurs	341
Planche 63. Le milieu de vie des visiteurs	342
Planche 64. Les séjours touristiques du public des sites naturels en Languedoc-Roussillon.....	345
Planche 65. Les lieux d'hébergement du public des sites naturels (été 2002)	348
Planche 66. Les profils des groupes de visiteurs et leurs motivations	350
Planche 67. Les représentations des espaces naturels par les visiteurs	354
Planche 68. Les activités du public des sites naturels pendant son séjour estival	361
Planche 69. Les espaces fréquentés par les visiteurs des sites naturels.....	365
Planche 70. Du littoral narbonnais aux vallées pyrénéennes : les lieux visités par les touristes enquêtés	368
Planche 71. Les cheminements à travers le lido des Coussoules	373
Planche 72. Les processus de dégradation des engans arrière-dunaires des Coussoules.....	376
Planche 73. Variations spatio-temporelles de la fréquentation du cap Leucate	379
Planche 74. Les parcours des visiteurs du Cap Leucate	380
Planche 75. La lente ouverture des sentiers et la dégradation des hauts de falaise : le Cap Leucate	382
Planche 76. Les parcours des visiteurs des salins de Peyriac-de-Mer et des rives de l'étang du Doul ...	384
Planche 77. Une évolution rapide des sentiers à Peyriac-de-Mer	385
Planche 78. Les visiteurs dans les espaces naturels	387
Planche 79. Les parcours des visiteurs de l'île Sainte-Lucie	396
Planche 80. Les mesures d'une protection éphémère des lidos.....	399
Planche 81. Les types de gestion de la fréquentation des sites naturels patrimoniaux.....	401

Documents

Document 1. Panorama de l'approche des relations tourisme – environnement littoral dans quelques travaux universitaires	11
Document 2. Caractéristiques des principales lagunes languedociennes	28
Document 3. Caractéristiques principales des lagunes du littoral audois.....	31
Document 4. Découpage des Unités Touristiques.....	124
Document 5. Répartition des établissements du tourisme social et associatif dans l'Aude en 1981.....	135
Document 6. L'avancement de la construction des stations nouvelles en janvier 1980.....	139
Document 7. Estimation de l'emploi salarié direct lié à la fréquentation touristique en fonction des zones géographiques.....	152
Document 8. Les rythmes de l'artificialisation du littoral de l'Aude entre 1800 et 2003	161

Document 9. Les littoraux des départements du Languedoc-Roussillon face à l'érosion (en % de linéaire côtier)	161
Document 10. Mesures d'information et de prévention des risques d'inondation des communes du littoral de l'Aude	167
Document 11. Estimation des vitesses de comblement des lagunes languedociennes.....	170
Document 12. Les Parcs Naturels Régionaux ou les projets de Parcs français en position littorale ou rétro-littorale	184
Document 13. Quelques exemples des témoignages publics du désaccord des élus.....	227
Document 14. Extraits de la « lettre ouverte aux habitants du futur Parc naturel régional » de l'équipe du Parc.....	228
Document 15. Dates et surfaces des sites classés et inscrits au titre de la loi de 1930 sur le littoral audois	236
Document 16. Superficies acquises par le Conservatoire du littoral entre 1976 et 1999 en Languedoc-Roussillon.....	239
Document 17. La diversité des propriétés du Conservatoire du littoral sur le littoral audois en 2004....	239
Document 18. Les objectifs et les réalisations des projets de ré-aménagement des fronts de mer des stations du littoral audois.....	249
Document 19. Comparaison des options des projets de ré-aménagement des fronts de mer selon leur intégration des risques, de l'environnement et de référents identitaires.....	249
Document 20. Les projets immobiliers annoncés ou en cours à Narbonne-Plage et à Saint-Pierre-la-Mer en mars 2002	259
Document 21. Analyse des thèmes évoqués par l'iconographie de la campagne de communication touristique du CRT en 2002	273
Document 22. La méditerranéité dans la communication des professionnels du tourisme.....	274
Document 23. Les espaces de nature dans les guides touristiques depuis 1881 jusqu'en 2004.....	308
Document 24. Les dépenses de la gestion des sites naturels.....	316
Document 25. Comparaison des scénarii de valorisation touristique du domaine de l'Oustalet proposés en 1996.....	318
Document 26. La fréquentation des produits du tourisme de nature parmi les sites touristiques du narbonnais	319
Document 27. Les animateurs du réseau « Nature et Patrimoine » du littoral narbonnais.....	330
Document 28. Estimation des flux annuels des visiteurs des principaux sites naturels protégés du littoral de l'Aude	336
Document 29. Les modes d'hébergement choisis par les visiteurs	346
Document 30. Comment les visiteurs ont-ils connu l'existence des sites naturels ?.....	352
Document 31. Les visiteurs connaissent-ils le statut juridique des sites naturels ?	353
Document 32. Proposition de typologie des pratiques touristiques des lieux sur le littoral audois.....	370
Document 33. Inventaire des espèces végétales protégées au niveau national relevées sur le lido des Coussoules.....	372
Document 34. Nombre de véhicules sur le lido des Coussoules le 22 août 2002	374
Document 35. Estimation des flux de véhicules traversant le haut de plage des Coussoules	375
Document 36. Inventaire des habitats répertoriés sur le cap Leucate selon la nomenclature Corine et la Nombre de véhicules sur le lido des Coussoules le 22 août 2002.....	377
Document 37. Inventaire des espèces végétales protégées aux niveaux national et régional relevées sur le cap Leucate.....	378
Document 38. Evolution de la dune perchée du cap Leucate pendant l'été 2003	383
Document 39. Evolution des effectifs d'oiseaux nicheurs dans la saline de Peyriac entre 1987 et 2001	386
Document 40. Multiplicité des pratiques récréatives et intensité de leurs impacts sur les lidos.....	389

AVANT-PROPOS	1
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION GENERALE	5

**PREMIERE PARTIE - DE L'AVENTURE DU BALNEAIRE A LA CRISE DES MODELES DE
GESTION DU LITTORAL AUDOIS**

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	19
CHAPITRE 1. LE LITTORAL AUDOIS : LES TEMPS ACCELERES D'UNE NATURE AMPHIBIE	21
1.1. UN LITTORAL AMPHIBIE : UN PAYSAGE DE SABLE ET D'EAU	22
1.1.1. Etangs ou lagunes ?	22
<i>Quelques précisions de vocabulaire</i>	22
<i>Le fonctionnement original des lagunes</i>	23
1.1.2. Une côte à lagunes en Mer Méditerranée	23
1.1.3. Les lagunes du littoral audois : variabilité de leurs formes et de leurs caractéristiques	28
<i>Une dizaine de lagunes distinctes</i>	28
<i>Variations audoises sur le thème de la lagune</i>	30
1.2. LA GENESE RECENTE D'UN LITTORAL MOUVANT.....	32
1.2.1. Le creusement de la vallée de l'Aude pendant le Würm.....	32
1.2.2. La transgression holocène ou la naissance du système « cordon littoral –lagune »	33
1.2.3. La variation de la position des lidos de l'Antiquité au XVIII ^e siècle	33
1.2.4. Le comblement des lagunes engagé depuis le XVIII ^e siècle	37
1.3. L'EAU, LE SEDIMENT ET LE SEL : LE FONCTIONNEMENT COMPLEXE DES ECOSYSTEMES PARALIQUES AUDOIS	39
1.3.1. Variabilités dans le temps et dans l'espace des milieux lagunaires	40
<i>Des lagunes bipolaires : entre influences maritimes et influences terrestres</i>	40
<i>Des paramètres écologiques régis par des rythmes saisonniers marqués</i>	42
1.3.2. Les marais salants : l'empreinte des sociétés audoises.....	44
<i>Une histoire ancestrale entre essor et abandon</i>	45
<i>Des eaux en mouvement : l'exploitation du cycle du sel</i>	47
<i>Un puzzle de plans d'eau</i>	48
1.3.3. Les lagunes abritent un monde vivant euryhalin original.....	49
<i>Des milieux aquatiques à la très forte productivité biologique</i>	49
<i>De vastes espaces d'accueil d'une avifaune diversifiée</i>	50
1.4. CAPS, ILES, LIDOS, MARAIS : UNE RICHE MOSAÏQUE D'ECOSYSTEMES TERRESTRES LITTORAUX	52
1.4.1. Le lido et les milieux dunaires : l'eau, le sable et le vent	52
<i>Un cordon sableux de faible altitude et aux dunes modestes</i>	53
<i>Le lido narbonnais : des plages aux profils inversés</i>	55
<i>Des écosystèmes reliques ?</i>	56
1.4.2. Les marais périphériques : sansouires, prés humides et roselières	59
<i>Les rives des lagunes : des milieux temporairement asséchés</i>	59
<i>Des milieux salés aux marais d'eaux douces ou saumâtres</i>	61
<i>Des milieux convoités pour l'agriculture au début du 20^{ème} siècle</i>	62
1.4.3. Caps, plateaux et anciennes îles : la vigne, la garrigue et la forêt	62
<i>Les uniques falaises littorales du cap Leucate</i>	62
<i>Reliefs et plateaux calcaires : les domaines d'une végétation xérophile</i>	63
<i>De la vigne à la forêt climacique : la garrigue omniprésente</i>	64
1.4.4. Îles actuelles ou passées : des écosystèmes marqués par l'endémisme.....	65
<i>Des îles confettis aux presque « îles »</i>	65
<i>L'isolement, un facteur écologique dominant</i>	65
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	65

CHAPITRE 2. L'EMERGENCE D'UN « DESIR DU RIVAGE » AU DOIS : LES INVENTEURS MECONNUS D'UN LITTORAL BALNEAIRE	67
2.1. UN LITTORAL LONGTEMPS OUBLIE DE TOUS ET DES TOURISTES EN PARTICULIER	68
2.1.1. En marge des terres connues : l'éloignement et l'enclavement d'un littoral peu visité	68
2.1.2. Des conditions naturelles peu propices à la construction d'une vocation touristique	69
2.1.3. Aux confins du monde civilisé et présentable : les représentations d'un littoral jugé inhospitalier et inesthétique.....	71
2.1.4. Loin de tout regard, un littoral mal-aimé des artistes et des écrivains	73
2.2. L'INVENTION DE LIEUX DE VILLEGIATURE LITTORALE DANS LA SECONDE MOITIE DU XIX ^E SIECLE .	55
2.2.1. Les bains de mer et la naissance d'une saison touristique estivale	76
<i>Passer l'été près des rivages audois</i>	76
<i>L'eau salée, le sable, les embruns : les vertus hygiéniques d'un littoral</i>	77
<i>Les premières migrations de la petite et moyenne bourgeoisie vers les rivages</i>	79
<i>La plage : un espace de mixité sociale ?</i>	80
2.2.2. Cafés, restaurants et pensions « inventent » les premiers lieux de villégiature.....	80
<i>Cafétiérs et restaurateurs sont les premiers installés sur la plage</i>	81
<i>Les premiers hébergements sont des meublés et des pensions</i>	83
2.2.3. L'installation des premiers villégiateurs	84
<i>L'occupation du domaine public maritime</i>	84
<i>La construction des habitations touristiques : cabanes, chalets et villas</i>	84
<i>Des conditions d'accès difficiles qui s'améliorent progressivement</i>	87
2.3. QUAND LES LIEUX DE VILLEGIATURE DEVIENNENT DES STATIONS BALNEAIRES : REVES ET REALITES	88
2.3.1. La Franqui : un essor en demi-teinte orchestré par Emile Bertrand	88
<i>La Franqui-Plage : une modeste villégiature jusqu'en 1910</i>	88
<i>La tentative de développement de La Franqui est un monopole familial</i>	90
2.3.2. Le baron Eschassériaux et les opérations foncières retardées du front de mer de Port-la-Nouvelle	95
<i>La Nouvelle est d'abord un port</i>	95
<i>Le port se double d'une station balnéaire</i>	97
<i>L'extension problématique de la station : un fort besoin d'espace à construire</i>	98
<i>L'aménagement de la première tranche du front de mer est une réussite apparente</i>	100
<i>Les blocages de l'extension du front de mer</i>	101
<i>Résolution de la crise et reprise des travaux trente années plus tard en 1958</i>	102
2.3.3. La modernisation de Gruissan au fil des routes, des remblaiements et des chalets.....	104
<i>Le désenclavement progressif d'une plage isolée</i>	104
<i>L'entre deux guerres et la multiplication des chalets</i>	106
<i>La reconstruction rationnelle des chalets après la seconde guerre</i>	106
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	107
CHAPITRE 3. UN LITTORAL A L'HEURE DES PLANIFICATEURS : L'AMENAGEMENT D'UN « NEO-LANGUEDOC » PAR LA MISSION RACINE (1963-1982).....	109
3.1. LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DESIGNÉ COMME LA CLE DU « PROBLEME » LANGUEDOCIEN...	110
3.1.1. Apporter une réponse aux crises chroniques de la viticulture	111
3.1.2. Répondre à une forte demande de « touristes-clients ».....	111
3.1.3. Enrayer le mitage d'un littoral du « non droit »	113
3.2. LE MODELE NOVATEUR DE LA MISSION INTERMINISTERIELLE : LE CONTROLE DE L'ETAT SUR TOUTE LA CHAINE DE FABRIQUE D'UN "NEO-LANGUEDOC"	114
3.2.1. La préparation du sol.....	115
3.2.2. Un mode d'action novateur : « un Commando de l'Etat dans l'Etat ».....	116
3.2.3. Les Sociétés d'Aménagement Départementales : de la construction à la promotion des stations .	117
3.3. LA VOLONTE DE CREER UN CADRE MODERNE ET RENOUVELE DE VACANCES POUR TOUS	119
3.3.1. La planification à l'échelle de la région : le Plan d'Urbanisme d'Intérêt Régional	103
<i>L'alternance des espaces construits et des espaces « libres »</i>	121
<i>La planification des usages du sol</i>	121
<i>Une considération précoce de l'environnement</i>	122
3.3.2. La définition d'un découpage du littoral en «Unités Touristiques »	123
<i>Trois des six Unités Touristiques programmées sont sur le littoral audois</i>	123
<i>Le concept d'Unité Touristique : une gestion novatrice de la densité ?</i>	124
<i>La délimitation des Unités Touristiques : une approche intégrée ?</i>	125
3.3.3. Un parti-pris urbanistique et architectural novateur	126

<i>Les voûtains gruissanais et la blancheur leucatoise : l'invention d'une architecture emblématique de chaque station</i>	128
<i>De nouveaux principes d'urbanisme pour les stations balnéaires</i>	129
<i>Une architecture et un urbanisme des vacances et des loisirs ?</i>	131
3.3.4. Des vacances pour tous ?.....	133
<i>Un studio pour tous ?</i>	134
<i>Villages de vacances et campings : le tourisme social à l'honneur</i>	134
3.4. LA GENESE D'UNE REGION TOURISTIQUE : DES PORTS, DES STATIONS, DES ROUTES ET DES TOURISTES	136
3.4.1. D'importants moyens pour la réalisation de grands équipements.....	136
3.4.2. Le renforcement de la capacité d'accueil	138
<i>Une capacité revue à la baisse à la fin des années 70</i>	138
<i>Anciennes stations, nouvelles stations</i>	139
<i>Des stations nouvelles vendues sous forme de résidences secondaires</i>	140
3.4.3. La genèse d'un modèle	142
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	144
CHAPITRE 4. DES MODELES EN CRISE: LA REMISE EN CAUSE DES FORMES TRADITIONNELLES DE L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE.....	145
4.1. LA MISSION RACINE, OBJET DE TOUTES LES CONTESTATIONS.....	146
4.1.1. Quand une région s'insurge contre la dépossession de son littoral	146
4.1.2. Le choix du « tout balnéaire » : comment la monofonctionnalité d'un littoral est un risque socio-économique	150
4.1.3. La transformation des paysages et l'accélération de la consommation de l'espace : le dévoiement des idéaux de la Mission Racine	153
4.1.4. Le renforcement du déséquilibre littoral / rétro-littoral.....	157
<i>La relance démographique des communes littorales: un bilan contrasté</i>	157
<i>Les disparités de la croissance immobilière entre communes littorales et communes rétro-littorales</i>	159
4.2. L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE FACE AUX DYNAMIQUES DE L'ESPACE COTIER : LA NECESSAIRE RE-DEFINITION DES POLITIQUES DE GESTION DU LITTORAL	160
4.2.1. L'aménagement et ses impacts limités sur la dynamique morfo-sédimentaire du littoral.....	160
4.2.2. Le renforcement de la vulnérabilité du littoral face aux risques naturels.....	166
<i>La gestion des risques d'inondation</i>	166
<i>Les lidos audois face à la remontée du niveau marin</i>	168
4.2.3. L'évolution naturelle des paysages lagunaires : vers un comblement inéluctable des lagunes ?...	169
4.3. COMMENT LA <i>REJUVENATION</i> DU LITTORAL DEVIENT UN IMPERATIF	171
4.3.1. Des aménagements inadaptés aux évolutions de la consommation touristique	171
4.3.2. A la lumière de la théorie des cycles touristiques : une nouvelle étape du développement du littoral	174
CONCLUSION DU CHAPITRE 4.....	178
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	179

DEUXIEME PARTIE - L'EMERGENCE D'UN NOUVEAU MODELE DE GESTION DU LITTORAL AUDOIS : ACTEURS, STRATEGIES ET PRATIQUES

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	183
<i>Un territoire double : un Parc naturel régional superposé à un littoral touristique</i>	184
<i>L'émergence d'une gestion intégrée du littoral audois : quelques repères conceptuels</i>	185
CHAPITRE 5. LA STABILISATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ACTEURS TERRITORIALISES : LA DIFFICILE GENESE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE	191
5.1. LA NEGOCIATION HORIZONTALE D'UN PROJET DE TERRITOIRE : VERS LA STABILISATION DU SYSTEME D'ACTION	192
5.1.1. Le rejet de l'Etat ou les conditions d'émergence d'un projet porté par les élus locaux	192
<i>La volonté de contrôler la gestion des lagunes</i>	192
<i>La construction d'une intercommunalité inédite</i>	194
5.1.2. Du projet à la création du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	196

<i>Un projet piloté par l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement : approche globale et mouvance du périmètre</i>	196
<i>Du Syndicat mixte de préfiguration à la création du Parc : trois tentatives de classement</i>	200
5.1.3. La contractualisation autour du projet de Parc naturel régional : négociations croisées et recherche du consensus entre acteurs clés	202
<i>Un nouvel acteur et une nouvelle forme d'engagement : un Syndicat mixte et une Charte</i>	202
<i>Les élus au centre d'un processus de décision horizontal : un positionnement complexe</i>	203
<i>La réticence des pêcheurs et des chasseurs ou comment enrayer le processus de labellisation</i>	206
5.1.4. L'élargissement du partenariat à de nouveaux acteurs : vers un système d'action multipolaire....	208
<i>L'entrée en scène de nouveaux acteurs</i>	209
<i>Des acteurs aux contours plus flous : vers la constitution d'acteurs touristiques multi-casquettes organisés en réseaux ?</i>	211
5.2. L' « ACTEUR-PARC NATUREL REGIONAL » AU CŒUR DE LA REGULATION DU SYSTEME D'ACTION : CONVAINCRE, AGIR, COMMUNIQUER ET LEGITIMER	213
5.2.1. Convaincre : le Parc comme médiateur et comme chef d'orchestre	213
<i>La construction d'un principe de pouvoir au cœur du système d'action</i>	213
<i>Le Parc, lieu d'apprentissage et d'intériorisation de nouvelles normes de gestion</i>	214
5.2.2. Agir : le Parc comme producteur de nouveaux référentiels de l'action	216
5.2.3. Communiquer ou la puissance de l'exemple	217
5.2.4. Légitimer ou l'intervention du scientifique, du « sage » et de l'habitant comme autant de « faire-valoir » du Parc naturel régional	218
<i>Prendre appui sur des personnes-ressources et des personnalités scientifiques pour fonder une légitimité des actions ?</i>	218
<i>Un laboratoire de la gouvernance : la recherche de l'appui des habitants-usagers-citoyens</i>	219
5.3. QUELQUES CLES DE LECTURE DU PARC NATUREL REGIONAL : UN SYSTEME D'ACTION ENTRE LOCAL ET GLOBAL.....	221
5.3.1. Le Parc, relais local ou dernier maillon d'un système d'action hiérarchisé	221
5.3.2. Un projet dans la tourmente des affrontements politiques ou les risques d'instrumentalisation par les pouvoirs politiques.....	222
<i>Le territoire de l'affrontement entre le Conseil régional et le Conseil général</i>	222
<i>La mise en scène théâtrale de la délibération des collectivités territoriales : Gruissan, acteur vedette de la "crise" du narbonnais</i>	224
5.3.3. Le Parc au cœur d'un imbroglio institutionnel : les compétences d'un acteur à conforter	230
CONCLUSION DU CHAPITRE 5	231
CHAPITRE 6. ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE, IDENTITE : L'INTEGRATION DE TROIS PARADIGMES AUX MODES DE GESTION DU LITTORAL AUDOIS	233
6.1. LA PATRIMONIALISATION ET LA PROTECTION DE LA NATURE : L'AFFIRMATION D'UN OUTIL DE GESTION DE L'ESPACE LITTORAL.....	234
6.1.1. La Mission Racine : une patrimonialisation avant-gardiste de la nature.....	234
<i>La dilatation spatiale des espaces protégés dans le cadre de la Mission Racine</i>	234
<i>Les normes scientifiques de la patrimonialisation</i>	236
6.1.2. Une mise en protection renforcée depuis les années 90	237
6.1.3. Des espaces protégés pour bloquer l'expansion de l'urbanisation balnéaire	240
<i>Le maintien des fenêtres vertes de la Mission Racine à aujourd'hui</i>	240
<i>Des outils d'inégale rigueur : entre inélabilité et faiblesses</i>	241
6.2. LA « RECONQUETE » DES VILLAGES ET DES STATIONS : LA RECOMPOSITION DES PAYSAGES BALNEAIRES.....	243
6.2.1. La lente réhabilitation de l'immobilier touristique.....	243
<i>La recherche d'une mise à niveau de la qualité des hébergements touristiques</i>	243
<i>Les opérations de réhabilitation des stations balnéaires : une question de financements</i>	244
6.2.2. Le front de mer au cœur de la réhabilitation des espaces publics des stations balnéaires.....	247
<i>La pression sociale pour une mise en défens du littoral</i>	247
<i>Variabilité des projets : de la digue-promenade à la re-création des cordons dunaires</i>	248
6.2.3. Un contrôle difficile de l'extension des stations	256
<i>Les discours des élus : des alibis pour permettre l'extension des stations</i>	256
<i>La production standardisée de nouvelles formes d'urbanisation : entre affirmation d'une architecture néo-régionale, discours environnemental et enfermement résidentiel</i>	259
6.3. AMBIGUÏTES ET LIMITES DU MODELE EMERGENT DE GESTION DU LITTORAL AUDOIS	263
6.3.1. Le renforcement de l'identité au risque de la banalisation des paysages bâtis.....	263
6.3.2. Les limites sociales de la gestion environnementale : une question de représentations.....	266

<i>Les salines de Peyriac-de-Mer : quand un conflit technique cache un conflit symbolique</i>	266
<i>Le front de mer de Saint-Pierre-la-Mer : chronique d'un projet avorté</i>	267
6.3.3. Le label Parc : un outil de ségrégation sociale ?	268
CONCLUSION DU CHAPITRE 6.....	269

CHAPITRE 7. SOUS LE BETON, LES CIGALES : IMAGES ET USAGES DE LA NATURE AU SERVICE DU RE-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL	271
7.1. LES IMAGES DE LA NATURE AU SERVICE DU RENOUVELLEMENT DE L'IMAGE TOURISTIQUE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	272
7.1.1. L'archétype de la nature méditerranéenne pour contrer l'image du béton.....	272
7.1.2. Le mythe d'une nature vierge et protégée	275
7.1.3. Quand les stations choisissent une image verte.....	276
7.2. LA NATURE AU CŒUR DES MUTATIONS DE L'OFFRE TOURISTIQUE D'UN LITTORAL BALNEAIRE	280
7.2.1. Les espaces de nature, outils de la diversification des pratiques touristiques	280
7.2.2. La nature au cœur des mutations des équipements touristiques.....	284
7.2.3. Des volontés diverses : entre fidélisation des clientèles et évolution du spectre social	286
7.2.4. Le développement de produits de qualité dans le cadre de la structuration des acteurs en réseaux	288
7.3. VERS UNE HARMONISATION SPATIO-TEMPORELLE DES ACTIVITES TOURISTIQUES ?.....	290
7.3.1. Vers une désaisonnalisation des activités touristiques ?	290
7.3.2. La diffusion des hébergements touristiques en dehors des stations balnéaires : gîtes ruraux, chambres d'hôtes et campings.....	293
CONCLUSION DU CHAPITRE 7.....	295

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	297
---------------------------------------	-----

TROISIEME PARTIE - LA PRODUCTION D'UNE NATURE TOURISTIQUE : PROCESSUS ET ENJEUX

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	301
---	-----

CHAPITRE 8. DYNAMIQUES DE LA MISE EN TOURISME DE LA NATURE LITTORALE : DE L'OUVERTURE AU PUBLIC A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	305
8.1. DE LA MISE EN PROTECTION A L'OUVERTURE AU PUBLIC DES ESPACES NATURELS DU LITTORAL....	306
8.1.1. Quelques sites naturels fréquentés avant leur protection.....	307
8.1.2. De la re-qualification à la ré-appropriation des espaces naturels	309
8.1.3. Les premières préoccupations des gestionnaires : entretenir pour mieux accueillir le public.....	312
8.2. DE L'OUVERTURE AU PUBLIC À LA VALORISATION TOURISTIQUE DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS (1995-2001).....	315
8.2.1. Quand la nature devient un produit touristique	315
<i>Les motifs de la mise en tourisme sont d'abord économiques</i>	315
<i>Les premiers projets de valorisation touristique de la nature : succès rapides et abandons</i>	317
8.2.2. Le renforcement de l'accessibilité des espaces naturels à travers la multiplication des sentiers de randonnée	320
8.2.3. Vers la reconnaissance des espaces naturels littoraux par l'art.....	322
8.3. DE LA VALORISATION DE LA NATURE À LA STRUCTURATION DE PRODUITS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS (2001-?).....	325
8.3.1. De nouvelles formes de mise en tourisme de la nature : sentiers d'interprétation et projets d'écomusées	325
<i>Des sentiers de randonnée aux sentiers d'interprétation</i>	325
<i>La multiplication des projets d'écomusée</i>	328
8.3.2. Randonnées guidées et ateliers de plein air : le développement de l'offre des animations de nature	330
8.3.3. Derrière le discours unanimiste du Parc de la Narbonnaise, des conflits sur les objectifs assignés à la protection de la nature	332
CONCLUSION DU CHAPITRE 8.....	334

CHAPITRE 9. LA FREQUENTATION CONTEMPORAINE DES SITES NATURELS AUDOIS : ENTRE CONSOMMATION RECREATIVE DE MASSE ET EMERGENCE D'UNE SENSIBILITE A LA NATURE	335
9.1. DES SITES NATURELS INTEGRES A LA FREQUENTATION TOURISTIQUE DU LITTORAL AUDOIS	336
9.1.1. Les chiffres de la fréquentation: une inégale distribution spatio-temporelle	336
9.1.2. Une fréquentation majoritairement touristique en été comme au printemps.....	338
9.1.3. Un profil sociologique dominé par les catégories sociales moyennes	340
9.1.4. Un public de touristes habitués de la région.....	344
9.1.5. Les espaces de nature : une offre complémentaire des stations ?.....	347
9.2. LA RELATION AMBIGUË DES VISITEURS A LA NATURE LITTORALE AUDOISE	349
9.2.1. Des espaces pour la promenade familiale ou pour la découverte de la nature ?	349
9.2.2. Les représentations des sites naturels au miroir des cartes mentales.....	353
9.2.3. Des profils variés de visiteurs : une typologie du rapport aux lieux de nature.....	357
9.3. LA PLACE DES SITES NATURELS DANS LE SEJOUR TOURISTIQUE : UNE CONSOMMATION DE LIEUX PARMID'AUTRES ?	360
9.3.1. La consommation de la nature.....	362
9.3.2. Nouveaux lieux touristiques et recomposition des territoires éphémères des vacances.....	362
9.3.3. La multiplicité des pratiques de lieux : proposition de typologie.....	369
CONCLUSION DU CHAPITRE 9.....	370
CHAPITRE 10. CONCILIER FREQUENTATION RECREATIVE ET CONSERVATION DE LA NATURE : DE NOUVEAUX ENJEUX ?	371
10.1. ESPACES NATURELS : ETAT DE LIEUX.....	372
10.1.1. La dynamique régressive des écosystèmes dunaires : le lido des Coussoules	372
10.1.2. La dégradation des écosystèmes des hauts de falaise : le cap Leucate.....	377
10.1.3. Le renforcement des processus érosifs dans la dégradation des paysages : la colline du Mour à Peyriac-de-Mer.....	383
10.1.4. Le dérangement de l'avifaune : salins et plages.....	386
10.2. LA DIVERSITE DES MODES DE LA GESTION CONTEMPORAINE DES ESPACES PROTEGES : ENTRE ABSENCE ET MUSEIFICATION	388
10.2.1. La gestion absente : le lido des Coussoules.....	389
10.2.2. Une gestion inefficace ou incomplète.....	392
10.2.3. Au-delà de la muséification de la nature : une artificialisation et une uniformisation croissantes.....	395
10.2.4. La gestion <i>in situ</i> : de nouvelles formes éphémères de la conservation de la nature	398
CONCLUSION DU CHAPITRE 10.....	402
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	403
CONCLUSION GENERALE	405
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	
SOURCES OFFICIELLES	411
GUIDES, DEPLIANTS ET DOCUMENTS DE COMMUNICATION TOURISTIQUE	416
SOURCES, HISTORIQUES, LITTERAIRES ET ICONOGRAPHIQUES	418
ARTICLES DE PRESSE	420
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	422
TABLE DES PLANCHES ET DES DOCUMENTS	437
TABLE DES MATIERES	441